



ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO

BIBLIOTECA SCIENTIFICA

Serie II: Fonti

Vol. LVI

LUIGI PELLOUX

QUELQUES
SOUVENIRS DE MA VIE

A CURA E CON INTRODUZIONE DI
GASTONE MANACORDA

ROMA
ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO
1967

La burrascosa seduta del 30
giugno 1899 alla Camera dei
Deputati, *disegno di Dante
Paolocci* (da « L'Illustrazione
Italiana »).

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO
BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

Vol. LVI

LUIGI PELLOUX

QUELQUES
SOUVENIRS DE MA VIE

A CURA E CON INTRODUZIONE

di

GASTONE MANACORDA

R O M A
ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO
1 9 6 7



ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO

BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

Vol. LVI

LUIGI PELLOUX

QUELQUES
SOUVENIRS DE MA VIE

A CURA E CON INTRODUZIONE

di

GASTONE MANACORDA

R O M A

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO

1 9 6 7

INTRODUZIONE



Un uomo e i suoi ricordi

Intorno al generale Pelloux vige ancora il giudizio tramandatoci dalla polemica politica, ed è un giudizio sommario e semplificante, senza sfumature e senza esitazioni: il nome di Pelloux evoca il tentativo di reazione compiuto da una parte della classe dirigente alla fine del secolo XIX, anzi ne è diventato il simbolo, a tal punto che a lui si attribuiscono, e ancora si attribuiscono talvolta, atti che non commise e opinioni che non professò. Eppure, la realtà non può essere tutta contenuta in un giudizio sommario; ed è, in ogni modo, legittimo proporsi di conoscere meglio la personalità dell'uomo che resse il governo del paese nel biennio che segnò il punto iniziale di un nuovo sviluppo economico e una svolta profonda nella vita politica e sociale dell'Italia contemporanea.

Dunque: il generale Pelloux, chi era costui? Egli stesso si è curato di preparare una risposta a questa domanda lasciandoci un libro inedito di memorie. Scritti quando già da un decennio Pelloux aveva lasciato il potere, i *Souvenirs* sono un libro disuguale. I primi quarant'anni di vita dell'autore sono narrati con ricchezza di particolari inquadrati in una cornice generalmente sobria ma spesso efficace di ambienti sociali e di personaggi famosi ed oscuri, e forniscono una ricostruzione biografica alla quale v'è poco da aggiungere¹. Poi, quando incomincia la vita politica del protagonista, e il

¹ La letteratura biografica su Luigi Pelloux, poca e di scarso valore, si riduce a qualche articolo od opuscolo elogiativo scritto mentre egli era in auge e a qualche

lettore diventa più ghiotto, il racconto si fa invece più avaro di particolari, mentre vi prende gradatamente il sopravvento lo spirito polemico ed apologetico. Il risultato è un progressivo impoverimento letterario della narrazione, che stenta, alla fine, persino a ordinarsi in un'esposizione degli avvenimenti, tanto che negli ultimi capitoli l'autore si limita a riportare lunghe citazioni dai suoi discorsi al senato (che non sono affatto fra i più importanti pronunciati durante la sua lunga carriera). Nella parte centrale, quella relativa alla attività di governo, i *Souvenirs* non contengono rivelazioni notevoli e neppure una ricostruzione particolareggiata degli avvenimenti politici dei quali l'autore fu spettatore e protagonista. Certe reticenze, si spiegano con le opinioni successive: per esempio, Pelloux, fautore della conquista della Libia nel 1911 non ama insistere troppo sul suo precedente antiafricanismo; antigiolittiano, ama dimenticare tutto ciò che riguarda la sua precedente collaborazione con Giolitti; crispino in ritardo, attenua, viceversa, i colori dei suoi pessimi rapporti con Crispi; avversario di Vittorio Emanuele, esalta l'armonia perfetta dei suoi rapporti con Umberto I. E fin qui, son tutte cose abbastanza normali nelle memorie di un uomo politico: anzi, reticenze e dimenticanze sono così scoperte, che non fanno velo alla verità quale risulta da altre fonti; non si può dire davvero che Pelloux sia tanto abile nel manipolare la storia a suo vantaggio, da imporre un'interpretazione difficile da smantellare; né che ricostruisca il ventennio della sua vita politica attiva (1881-1900) in modo da darne quella giustificazione storica che è, in generale, il fine più o meno confessato dei libri di memorie. Lo vedete, anzi, più di frequente intrattenersi con visibile compiacimento su particolari esteriori e mondani, accessori della vita pubblica, che non sulla sostanza, sui fatti politici. A chi legge i *Souvenirs*, Pelloux dà spesso l'impressione di un soverchio apprezzamento di questi aspetti minimi o secondari, come quando si dilunga a descrivere feste, parate militari, o celebri esequie, e via dicendo; e invece ci dice relativamente poco

necrologio. Si possono ricordare: VENTURINO CARAVELLA, *Il generale Luigi Pelloux. Cenni biografici*, Giarre, Tipografia di Francesco Castorina, 1885, pp. 12; S.E. *il generale Luigi Pelloux*, « Instantanee. Supplemento alla Rivista contemporanea ». Roma, marzo 1899, pp. 14; S.E. *il generale Luigi Pelloux*, in « La Monarchia » (settimanale), 29 aprile. Più consistenti due articoli del generale P. E. BORDEAUX, *Les généraux Léon et Louis Pelloux*, « Revue savoisiennne » 1925, e *Le général Louis Pelloux ministre et homme d'état*, « Revue des études historiques », juillet-septembre 1926; sui quali si basa GIUSEPPE ORESTE, *Il generale Luigi Pelloux (1839-1924)*, « Fert », 1939, vol. XI, pp. 171-190. Il generale P. E. Bordeaux era fratello di Henry Bordeaux, sul quale v., in rapporto a Pelloux, la nota 128 a p. 81.

sulla sua lunga permanenza nell'amministrazione della guerra, sui motivi profondi delle sue divergenze da Ricotti nella politica militare; nulla sulla politica di espansione in Cina nel 1899 e sulle ragioni del suo fallimento; nulla sulle ragioni del passaggio dal giolittismo del suo primo ministero al sonninismo del secondo; e così via, su tanti altri momenti e problemi della sua vita che hanno rilevanza storica.

Tutto ciò non si spiega se non con la misura della personalità dell'autore. I limiti dello scrittore aggravati, certo, dalla solitudine politica del tempo in cui i *Souvenirs* furono scritti, sono, cioè, gli stessi limiti dell'uomo politico. L'ambito nel quale Pelloux si mosse sempre a suo agio, con la sicurezza della competenza, è quello dell'amministrazione militare; ma, salvo la sortita del 1892, la « politica generale », per usare una sua espressione, non fu al centro dei suoi interessi e delle sue passioni. Questo risulta anche dai carteggi, e più ancora da certi suoi scritti di grande interesse autobiografico, come il *Brogliaccio del 1894-96* e la *Bozza di discorso non fatto del 1902*, ai quali egli affidò i suoi sfoghi e i suoi ripensamenti nei due periodi in cui si trovò ai margini della vita politica. Anche in questi due scritti, assolutamente sinceri, assai più schietti dei *Souvenirs*, perché buttati giù solo per uso personale e non destinati alla pubblicazione, i contrasti politici tendono a ridursi al livello di polemiche personali; gli avversari (Crispi nel primo, Giolitti nel secondo) sono « traditori » della patria e della monarchia; non vi si trova, come non si trova nei *Souvenirs*, quella considerazione delle ragioni dell'avversario che è il presupposto dell'analisi politica, e il momento del contrasto non cede mai il campo al giudizio, neppure per riprendere il contrasto con maggior forza.

Se, per queste ragioni, i *Souvenirs* non sono molto ricchi come fonte storica, sono, invece, pregevoli come documento dell'uomo. Ma l'uomo Pelloux era veramente quale risulta dal ritratto ch'egli ci ha tramandato, *malgré lui*, di se stesso? Alle deficienze e alle reticenze dei *Souvenirs* supplisce abbondantemente la ricca documentazione conservata nell'archivio privato del generale, dalla quale emerge più vera e completa la sua personalità, e se ne ricava un ritratto decisamente migliore dell'autoritratto. L'uomo era mosso da più nobili passioni, era più competente nella conoscenza dei problemi dello Stato, e seriamente impegnato nella loro soluzione, più sagace nel trattare con gli uomini (nel parlamento come nei contatti diplomatici), più equilibrato nell'uso dell'autorità, più duttile nello

adeguare le sue convinzioni all'azione contingente, più ricco insomma di quelle doti, che gli valsero col favore delle circostanze l'ascesa al potere. Messi, dunque, da parte i rancori di Pelloux contro i suoi avversari, e quelli non meno aspri e calunniosi, dei suoi avversari contro di lui, i *Souvenirs* e l'archivio permettono di tracciare il profilo della sua personalità nei suoi tempi e di ricostruire per intero il corso di una vita che va dagli anni del Piemonte di Cavour all'avvento al potere del fascismo.

In principio era la Savoia, e Pelloux rimase sempre un savoiaro, tanto che il francese gli fu sempre più familiare dell'italiano; nella lingua nativa scrisse in vecchiaia i suoi ricordi, e la usò sempre anche nella corrispondenza con la moglie. La scelta compiuta nel 1860 da parte dei due fratelli Léon e Louis, come di molti loro colleghi e superiori, non fu una decisione di poco momento, e fu anche dolorosa: la famiglia si divise, il padre Joseph Pelloux, deputato al parlamento subalpino, rimase in Francia. La scelta fu certo dettata in buona parte da legittime considerazioni sul proprio avvenire: il regno d'Italia che si andava formando sembrava offrire a due giovani ufficiali appena usciti dall'Accademia di Torino prospettive di carriera più seducenti di quelle che avrebbe potuto offrire loro il passaggio nell'esercito francese, come dimostra anche il numero elevato degli ufficiali dell'esercito e della marina sarda che seguirono la stessa via (circa i due terzi del totale). Gli alti gradi che molti di loro raggiunsero mostrano che le speranze e le previsioni del 1860 non andarono deluse². E anche i fratelli Pelloux, raggiunsero entrambi il più alto grado nella gerarchia militare e furono senatori.

La considerazione utilitaria, che certamente ci fu all'origine della scelta, non esclude tuttavia il peso dei motivi sentimentali: lo spirito di corpo, l'attaccamento all'esercito di cui i due Pelloux facevano parte, ma soprattutto la fedeltà alla dinastia, che non era una qualsiasi dinastia italiana ma la casa di Savoia, parte essenziale della patria d'origine³. L'identificazione della patria con l'istituto monar-

² Gli ufficiali savoiardì che usarono del diritto d'opzione furono circa 300: di essi soltanto un centinaio scelse la Francia: *La Brigade de Savoie. Conférence faite à Paris le 10 Avril 1910 à l'Alliance Catholique Savoisiennne. A l'occasion du Cinquantenaire de l'Annexion de la Savoie à la France par le Baron du Bourget ...*, Paris, 1910, p. 28. Si veda anche ALFRED ANTHONIOZ, *Généraux savoyards. Préfates de M. le général Louis Pelloux, sénateur du Royaume d'Italie, ancien président du conseil des ministres; e de M. le général de division Borson, ancien président de l'Académie de Savoie*, Genève, 1912.

³ Nella prefazione al primo dei citati volumi dell'Anthonioz, Pelloux, dopo

chico impersonato nella dinastia sabauda non è un elemento trascurabile nella mentalità di un Pelloux, anzi rimarrà il nucleo della sua concezione dello Stato italiano, sicché nella giustificazione ideale della scelta del 1860 c'è già *in nuce* l'ideologia del difensore delle « istituzioni » di quarant'anni dopo. Le considerazioni con le quali si concludono i *Souvenirs* fanno fede della sua permanenza attraverso gli anni e i decenni, e lo stesso odio contro Vittorio Emanuele III è palesemente dettato da amore per la monarchia e da trepidazione per le sue sorti. La monarchia che amava Pelloux, cresciuto nel decennio cavouriano, era naturalmente la monarchia costituzionale, quella dello Statuto albertino e delle guerre per l'indipendenza (oh, speranze del '48, al primo annuncio della rivoluzione in Francia, paragonate ai timori della nonna legitimista! oh, entusiasmi del '59 fra i cadetti dell'Accademia di Torino al « grido di dolore » di Vittorio Emanuele II!), e il suo Risorgimento è quello di un ufficiale di carriera del regio esercito che fa il suo dovere con convinzione a Custoza e a Porta Pia. L'impronta iniziale nella formazione di questa personalità è, dunque, quella del liberalismo moderato rigorosamente monarchico, e non andrà perduta.

Il re, e l'esercito. Alla sua professione di militare Pelloux non concede soltanto l'adesione dei sentimenti, con quel tanto di retorica che suole accompagnarla, e magari anche con il compiacimento per le belle divise, le decorazioni, i cavalli e la mondanità; ma gli dedica un impegno professionale serio con la propaganda a favore della ginnastica, con la scrupolosa preparazione tecnica, con studi che faranno di lui un ufficiale professionalmente colto e con le carte in regola ⁴.

aver ricordato i « sentiments d'affection vive et profonde qui m'ont toujours attaché à notre chère Savoie », così continua: « Ces sentiments m'animent encore au même point aujourd'hui; ce sont ceux dont j'ai été nourri dès mon enfance. Je ne les ai — en aucune manière — ni oubliés, ni reniés le jour où, devant choisir entre la France et l'Italie, j'ai voulu continuer à servir la Maison de Savoie. Je n'ai pas voulu rompre des liens de soumission et de dévouement que justifie du reste si bien le culte, plein de respect et d'affectueux souvenir, que les Savoyards devenus Français conservent, dans leurs coeurs, pour notre ancienne et glorieuse dynastie ». (p. 7).

⁴ *Della questione equina in Italia considerata sotto il punto di vista della mobilitazione dell'esercito*, per Luigi Pelloux maggiore d'artiglieria (Estratto dalla « Rivista militare italiana »), Roma, Voghera Carlo, Tipografo di S.M., 1872, pp. 78.

L'altro e più importante studio di Pelloux apparve anonimo a puntate sull'« Italia militare » del 1879 e fu poi raccolto in volume, pure anonimo, con le risposte alle obiezioni: *Appunti sulle nostre condizioni militari*. Nuova edizione con l'aggiunta di una seconda parte. Roma, Voghera Carlo, Tipografo di S.M., 1880, pp. 237.

La sua personalità è già tutta formata su queste basi, quando, appena superata la quarantina, Luigi Pelloux entra nella vita politica.

L'ordinamento dell'esercito: Pelloux e Ricotti

La carriera ministeriale di Pelloux incomincia nel 1876, e precisamente il 21 maggio, quando, tenente colonnello d'artiglieria, egli viene destinato al ministero. Due mesi prima era caduta la destra, e al generale Ricotti, che aveva retto ininterrottamente il ministero della Guerra dal 1870 al 1876, era succeduto il Mezzacapo⁵. Pelloux si trovò, dunque, ad iniziare la sua nuova attività a contatto con gli ambienti politici nel momento dell'avvento della Sinistra al potere, e questa circostanza influì certamente nella scelta della sua collocazione politica e parlamentare. È probabile, infatti, che la sua chiamata al ministero abbia determinato il suo indirizzo politico, e non viceversa. Il Mezzacapo, che succedeva a un ministro di grande prestigio e di indiscussa autorità professionale come il Ricotti, aveva bisogno di rinnovare i collaboratori del ministro, cercandoli fra gli ufficiali giovani e valenti e possibilmente rimasti fino allora estranei alla vita politica, come era il caso, appunto, di Luigi Pelloux. Era questo, del resto, nell'ambito del ministero della Guerra, lo stesso problema che si presentava a tutti gli uomini di sinistra chiamati a succedere nell'amministrazione alla destra. Così, il brillante ufficiale savoiardo venne messo a contatto con l'amministrazione militare centrale e, prima indirettamente poi direttamente, con la vita politica della capitale. L'ascesa fu rapida, e nel 1880 lo troviamo al posto di segretario generale col ministro Milon, cui presto succedette il Ferrero: come è noto, non esistevano ancora i sottosegretari di Stato, e il segretario generale era un vice-ministro senza l'obbligo tuttavia di dover subire le sorti del ministro in caso di rovescio politico e di dimissioni, come invece si stabilì poi in pratica per i sottosegretari politici. Pelloux, tuttavia, come segretario generale e deputato (dal 1881) si venne impegnando su una linea ben precisa di politica militare durante i quattro anni in cui fu accanto al mini-

⁵ Sul Ricotti v. ERMANNANO SARTORIS, *Il generale Cesare Magnani Ricotti ed il suo tempo*, Novara, 1965, e col titolo *Generale Cesare Magnani Ricotti ministro della guerra* in « Bollettino storico della provincia di Novara », 1963, '64, '65, a. 53, 54, 55.

stro Ferrero, e perciò dovette lasciare la carica di segretario generale quando, alla fine dell'84, ritornò al potere Ricotti⁶.

La prima fase della sua attività parlamentare si era svolta, infatti, mentre Ricotti era all'opposizione e in aperta antitesi con lui; anzi, fu proprio in polemica con l'anziano generale che il giovane colonnello deputato Pelloux fece il suo debutto in parlamento, guadagnandosi la stima della sinistra con l'esibizione di una solida competenza, con la dimostrazione di un certo coraggio politico nel tener testa al più autorevole e al più colto generale dell'esercito, e con la rivelazione infine di buone qualità di schermitore parlamentare; ce n'era abbastanza perché, grazie al felice accoppiamento della preparazione tecnica con le qualità politiche che veniva rivelando, Pelloux cominciasse a riflettere come l'astro sorgente della nuova politica militare⁷. Il dissenso col Ricotti riguardava l'ordinamento dell'esercito, una questione che, per le ripercussioni finanziarie, non meno che per le valutazioni d'ordine militare e politico generale che implicava, si trascinerà a lungo e si riaccenderà ripetutamente in concomitanza con i momenti di crisi politica, fino a concludersi nel 1896 con la vittoria della linea sostenuta da Pelloux.

Il Ricotti durante la sua lunga permanenza al ministero della guerra aveva rinnovato l'ordinamento dell'esercito applicando i nuovi criteri che scaturivano dall'esperienza della guerra franco-prussiana, con la quale la *querelle* intorno all'esercito di « quantità » o di « qualità » si era conclusa a favore del modello prussiano. Le migliorate condizioni del bilancio nell'ultimo periodo della destra avevano permesso la riforma del 1873, che innestandosi sulle linee dell'ordinamento piemontese, divenuto nazionale con l'opera del Fanti negli ultimi ministeri Cavour, vi portava notevoli ammodernamenti. Ridotta la ferma di prima categoria da cinque a quattro e poi a tre anni; create le truppe alpine; riordinata l'artiglieria da fortezza e da montagna; riorganizzati i servizi logistici, sanitari, amministrativi

⁶ Crispi avrebbe voluto già allora Pelloux ministro, non Ricotti. Cfr. GIAMPIERO CAROCCI, *Agostino Depretis e la politica interna italiana dal 1876 al 1887*, Torino, 1956, p. 390 nota.

⁷ « La Nazione », 6 maggio 1882, constatava con soddisfazione che la risposta di Pelloux a Ricotti era stata « viva e stringente e tale da rompere nella Camera quella certa abitudine che aveva preso piede di prender per buona moneta tutto ciò che all'on. Ricotti piacesse di dire. Si era trovato finalmente — concludeva il giornale fiorentino — chi alle cifre sapeva opporre le cifre, e mettere in luce le contraddizioni e la fragilità di certi argomenti, che pur finora producevano una certa impressione e che avevano acquistato all'onor. Ricotti la reputazione di una competenza superiore quasi indiscutibile ».

con la creazione degli ufficiali medici e veterinari, del corpo di commissariato, degli ufficiali contabili; istituiti gli ufficiali di complemento; l'esercito venne allora ordinato su dieci corpi d'armata e venti divisioni⁸. Il disegno definitivo del nuovo ordinamento era però appena terminato, quando il Ricotti dovette abbandonare il potere. Nel primo e nel secondo ministero Depretis il generale Mezzacapo diede opera al completamento legislativo e alla realizzazione pratica degli ordinamenti Ricotti; ma dal 1878 al 1881, per il succedersi di vari ministri, tutti rimasti in carica per troppo breve tempo, e per il contenimento delle spese militari voluto dal ministero Cairoli, l'amministrazione della guerra non riuscì ad assicurarsi gli stanziamenti necessari per tradurre efficacemente in pratica gli ordinamenti Ricotti. Quando il portafoglio della guerra fu preso dal generale Ferrero, la situazione dell'esercito, come è ricordato nei *Souvenirs*, era, dunque, tutt'altro che brillante⁹. L'insuccesso italiano al congresso di Berlino e poi l'occupazione francese di Tunisi, avevano però richiamato fortemente l'attenzione della classe politica sulla gravità del problema militare in una situazione di isolamento e di debolezza internazionale. Parallelamente all'azione diplomatica che condusse alla Triplice, si riaccessero allora le discussioni sull'armamento e sull'ordinamento delle forze armate, e di qui prese l'avvio l'espansione delle spese militari tanto per l'esercito quanto per la marina.

Della marina e dell'opera del Brin non dobbiamo qui occuparci in particolare, se non per ricordare i vincoli di amicizia e di parentela che legavano il Brin al Pelloux (avevano sposato le due sorelle Sofia e Caterina Terni de Gregory, di nobile e antica famiglia di Crema), e l'importanza, anche politica, almeno in qualche momento, di questo vincolo familiare tra il creatore della nuova flotta di guerra e il più giovane cognato che, ancora in sottordine, si veniva tuttavia affermando in quegli anni come il maggior sostenitore del nuovo ordinamento delle forze armate di terra¹⁰.

⁸ PIERO PIERI, *Le forze armate nella età della Destra*, Milano, 1962, pp. 82-85; FIORENZO BAVA BECCARIS, *Esercito italiano. Sue origini, suo successivo ampliamento, stato attuale*, in *Cinquanta anni di storia italiana ...* per cura della R. Accademia dei Lincei, vol. I, Roma, 1911, pp. 58-64.

⁹ Nel suo primo scontro parlamentare con Ricotti, il 28 aprile 1882, Pelloux dovette difendere allora l'opera del ministero della guerra fra il 1876 e il 1881, che Ricotti aveva duramente attaccato; ma il giudizio che Pelloux dà di quel periodo nei *Souvenirs* è assai più vicino a quello di Ricotti che a quello che egli sostenne allora in parlamento.

¹⁰ Dopo il matrimonio, la cerchia famigliare di Pelloux, lontano ormai dai parenti rimasti in Francia, fu costituita, come testimonia la sua corrispondenza, dai

Con la caduta del Cairoli e con l'avvento del quarto ministero Depretis, si ebbe, dunque, tra la fine dell'81 e il principio dell'82, contemporaneamente, l'impostazione della nuova politica militare e la Triplice Alleanza. Gli antimilitaristi nel corso della loro polemica contro l'eccesso delle spese militari, ne attribuirono spesso la colpa alla Triplice e agli obblighi militari che ne derivavano per l'Italia; ma, in realtà, il nuovo ordinamento sorse non tanto in dipendenza del trattato con gli Imperi centrali, quanto dalla necessità di rompere l'isolamento e di rafforzare il peso internazionale del paese, dalla stessa necessità cioè che spinse alla ricerca delle alleanze¹¹. Le alleanze e l'armamento sono due facce dello stesso problema, e come tali si presentarono nelle discussioni politiche che, nella stampa e in parlamento, si accesero allora per reclamare mezzi atti a risolvere il prestigio internazionale del paese e a garantirlo dal ripetersi

parenti della moglie, alcuni dei quali, oltre a Brin, debbono essere qui ricordati per rievocare l'ambiente nel quale egli visse: Sforza Terni de Gregory, fratello di Caterina Pelloux, avvocato, fu sindaco di Crema; Gino, figlio di Sforza, capitano di vascello, fu ufficiale d'ordinanza del Duca di Genova, poi aiutante di campo di Vittorio Emanuele III; Umberto Fadini, cugino di Caterina Pelloux, generale, cadde nella guerra '15-'18; Luigi Premoli, altro cugino, fu cerimoniere di corte di Umberto I.

¹¹ I sostenitori dell'ordinamento su dodici corpi ebbero sempre un argomento principe da opporre ai loro avversari nel ricordare la priorità cronologica del progetto Ferrero sulla stipulazione della Triplice: «E poi, o signori, è egli vero — dirà Crispi nel '94 — che i nostri corpi d'esercito furono portati a dodici in conseguenza degli impegni con lo straniero? È un errore. E a persuadervene basta guardare al tempo in cui i dodici corpi d'esercito furono creati. Il generale Ferrero presentò alla Camera il disegno di legge per la costituzione dei dodici corpi di esercito il 26 novembre 1881, ed il trattato della Triplice è del 25 maggio 1882. È vero che si perse del tempo, nei due rami del Parlamento, per portare la legge a compimento, ma la presentazione di essa rimonta al 26 novembre 1881. Quindi la Triplice non ci ha nulla che vedere». A. P., *Camera, Discussioni*, 13 maggio 1894, e ora in F. CRISPI, *Discorsi parlamentari*, p. 757.

L'argomento era valido limitatamente alla confutazione di una pretesa dipendenza diretta fra gli impegni della Triplice e le decisioni relative all'armamento, ma Crispi sottaceva che proprio gli impegni militari della Triplice, specialmente dopo che la convenzione dell'88, della quale egli era l'artefice, ne ebbe precisata l'entità, rendevano impossibile tornare ai dieci corpi. Più sottilmente Pelloux, rifacendosi alla genesi comune delle alleanze e degli armamenti, capovolgeva l'argomento degli avversari: non la Triplice aveva imposto gli armamenti, che anzi avrebbero dovuto essere maggiori se fossimo rimasti nell'isolamento in cui ci avevano sorpresi gli eventi del '78 e dell'81; ma, al contrario, gli armamenti avevano reso possibile l'alleanza, facendo dell'Italia un alleato desiderabile, che è la tesi sostenuta dalla «Rassegna settimanale» (v. nota seguente), quando si trattava di sostenere la necessità dell'alleanza (*L'onorevole Luigi Pelloux agli elettori del collegio di Livorno nelle elezioni generali del 23 novembre 1890*, Livorno, Tip. della Gazzetta Livornese, 1881, pp. 23-24). Concetti analoghi ripeterà due anni dopo, aggiungendo che se si fosse rinunciato all'alleanza non per questo si sarebbe potuto rinunciare all'armamento: «dato l'aumento verificatosi dappertutto delle forze militari, se noi avessimo fatto una politica d'isolamento, avremmo dovuto spendere assai di più». *Discorso dell'onorevole Luigi Pelloux agli elettori di Livorno, 20 ottobre 1892*, Roma, Voghera Enrico tipografo delle LL.MM. il Re e la Regina, 1892, p. 20.

delle umiliazioni del '78 e dell'81. Convergono allora dai più vari settori politici le richieste di una politica di potenza, e nessuno, può dirsi, trascura di mettere in evidenza l'aumento della forza militare come uno degli elementi essenziali della nuova politica, anzi da più parti si sostiene che la forza militare è una condizione per ottenere le desiderate alleanze, e per ottenerle su un piede di parità. La « Rassegna settimanale » di Sonnino giudica « per noi ormai questione d'esistenza il destarci e uscire dall'isolamento » e « stringere le nostre alleanze »:

È però presto detto — soggiunge —: stringiamo le nostre alleanze! Nessuno vorrà saperne, perché quando ci domanderanno come condizione fondamentale dell'alleanza, quante centinaia di migliaia di uomini siamo in grado d'inviare oltre la nostra frontiera, noi risponderemo che siamo pronti a difendere il nostro territorio. Ognuno si congratulerà con noi di questa forza, ma, non potendosene giovare, non ci farà di certo il favore di accettarci in un contratto di cui non divideremmo i pesi e gli svantaggi ¹².

La nuova politica estera, dunque, esige un diverso ordinamento dell'esercito. Fu il ministro Ferrero, avendo Pelloux come segretario generale, a proporre, alla fine del 1881, il nuovo ordinamento basato su 12 corpi d'armata e 25 divisioni (due per ogni c.d.A., più la divisione speciale autonoma per la Sardegna), e di qui cominciò la grande disputa, che ebbe come principali protagonisti militari il Ricotti e il Pelloux, e fu almeno per un quindicennio al centro di tutte le discussioni sulla politica militare. Pelloux, che due anni prima aveva scritto un libro in difesa dell'ordinamento Ricotti ¹³ e per rivendicare al bilancio della guerra gli aumenti necessari per attuarlo pienamente, ora, nell'82, collaborò, invece, alla riforma Ferrero e ne divenne il principale sostenitore.

¹² R., *Lettere militari. Le necessità militari*, « Rassegna settimanale », vol. 9, p. 50 (n. 212, del 22 gennaio 1882). Le « Lettere militari » che la rivista viene pubblicando in questo periodo sono siglate con varie iniziali (F., T., R.) dietro le quali si può presumere che si celino ufficiali dell'esercito. Si sarebbe tentati di vedere dietro la sigla R. il generale Ricotti, e alcune delle idee sostenute nell'articolo (non tutte, però) conforterebbero questa ipotesi; come anche la conforterebbe la presentazione calorosamente favorevole dell'interpellanza Ricotti alla Camera nel numero seguente della rivista. Ma non ci sentiamo di spingerci più in là di una cauta supposizione.

¹³ Tutte le tesi di Ricotti erano allora accettate da Pelloux, il quale del resto lo dichiarava esplicitamente: « Qualche giornale, esaminando i nostri *Appunti*, ha detto che ci dimostriamo partigiani degli ordinamenti militari stabiliti dalle leggi Ricotti, ma che vogliamo queste leggi applicate nello spirito e nella lettera. Non possiamo dir altro se non che questa è la interpretazione la più chiara, la più semplice e la più esatta del nostro concetto ». *Appunti*, cit., p. 196.

Ricotti difendeva il principio teorico della « qualità », ma si basava anche con molta concretezza sulle disponibilità del bilancio: non possiamo avere, diceva, un esercito forte e numeroso, perché non possiamo spendere, e allora, poiché dobbiamo scegliere tra la qualità e la quantità, si scelga la qualità, perché è meglio avere dieci corpi ben armati, ben equipaggiati, ben istruiti, che dodici corpi a prezzo di deficienze nell'armamento, nella durata dell'istruzione, nei servizi; meglio un esercito di prima linea di 300.000 uomini ben istruiti che uno di 400.000 insufficientemente armati, equipaggiati ed istruiti.

La questione della spesa condiziona tutto il dibattito sull'esercito. Gli oppositori dell'ordinamento Ferrero, con a capo il Ricotti, avevano ragione di sostenere che la sua attuazione avrebbe portato a una spesa molto superiore a quella di 200 milioni assegnata allora al bilancio ordinario della guerra. Gli aumenti che si erano avuti dal 1876 al 1881 erano stati insufficienti — si argomentava — per realizzare l'ordinamento Ricotti. Come si poteva presumere che uno stanziamento di una decina di milioni in più sarebbe stato sufficiente non già per attuare l'ordinamento esistente sulla carta, ma il nuovo che prevedeva cinque divisioni in più? La previsione di una spesa molto maggiore, sulla quale insisteva tanto il Ricotti¹⁴, si rivelò fondata alla prova dei fatti; anzi, si rivelò assai modesta la sua previsione di una spesa ordinaria che avrebbe dovuto raggiungere i 210 o 215 milioni¹⁵. Il Ricotti concludeva che meglio era star-

¹⁴ V. specialmente A. P., *Camera, Discussioni*, 29 aprile 1882.

¹⁵ Le spese ordinarie annue accertate (consuntivo), che erano di circa 165 milioni nel triennio 1874-76, erano salite a 190 milioni nel triennio 1880-1882, con un aumento, dunque, di 25 milioni. Nel 1883 toccavano già i 200 milioni, e di qui cominciarono a salire, con una media di quasi dieci milioni all'anno, nel corso di sei esercizi, fino a raggiungere nel 1889-90 la punta massima di 258 milioni, (tabella in BAVA-BECCARIS, *op. cit.*, p. 85). Su questa base la cifra di 260 milioni fu poi spesso indicata come quella necessaria al bilancio ordinario per mantenere l'ordinamento su dodici corpi d'armata, e coloro che avevano sostenuto la possibilità di realizzarlo con 200 milioni o poco più furono tacciati di malafede o almeno di imprevidenza.

Ricordando le discussioni dell'82, e riferendosi chiaramente alla linea tenuta allora dal Ricotti, il Plebano additerà addirittura nella cattiva coscienza dei fautori dell'ordinamento dell'82 l'origine dello squilibrio fra la « potenza militare » e la « potenza economica del paese » resosi manifesto nel 1888-89. A. PLEBANO, *Storia della finanza italiana dalla costituzione del Regno alla fine del secolo XIX*, vol. III, p. 23. E, con la forma retorica della reticenza, Giustino Fortunato parlando alla Camera nel 1897 aveva dato voce allo stesso rimprovero: « Io certo non penso, che l'Amministrazione della guerra ci abbia scientemente ingannati, il 1882 e il 1887, facendoci votare prima l'aumento di due corpi d'esercito, poi lo sdoppiamento dei reggimenti d'artiglieria, dietro l'assicurazione di preventivi interamente fallaci, col fine occulto, che cosa fatta capo ha ». A.P. *Camera, Discussioni*, 4 maggio 1897, pp. 305-306.

sene ai 200 milioni e migliorare la qualità dell'esercito entro i limiti dell'organico del 1873, dandogli le qualità offensive che gli mancavano, e che solo un migliore armamento, una più lunga istruzione della truppa, quadri meglio preparati¹⁶ e lo sviluppo delle armi speciali avrebbero potuto, a suo giudizio, garantire.

Secondo la tesi ministeriale, alla quale aderiva il Pelloux, il *porro unum necessarium* era, invece, di aumentare il numero delle grandi unità, e si sosteneva che ciò fosse imperiosamente richiesto dalla stessa configurazione geografica del paese. Partendo infatti dalla ipotesi di una guerra sulle Alpi ma anche sul mare, non si sarebbe potuto portare tutta la forza sul confine terrestre, e tanto meno portarne una parte oltre confine in adempimento ad obblighi di alleanza, lasciando così sguarnita la penisola e le isole. Occorreva, dunque, un esercito di prima linea di 400.000 uomini, per poterne lasciare una parte ragguardevole a protezione delle coste, dei maggiori porti, della capitale. L'ordinamento su dodici corpi d'armata è, appunto, quello che consente di inquadrare in guerra 400 mila uomini nell'esercito di prima linea.

Il punto più rilevante del programma Ricotti era, e rimase sempre, l'aumento della forza delle compagnie in tempo di pace, cioè del numero di uomini da tenere alle armi, e quindi il dissenso principale con Pelloux riguardava la durata della ferma. Riducendo la ferma, usando del sistema dei congedi anticipati, come farà Pelloux quando sarà ministro, si potevano risparmiare somme cospicue e dedicarle all'aumento dei comandi, ma le compagnie venivano così ridotte per gran parte dell'anno a poche decine di uomini assorbiti nei servizi di caserma anziché dediti all'istruzione militare; un esercito di « ramazze », di piantoni e di attendenti, dicevano i sostenitori della qualità.

Pelloux spiegò in varie occasioni le ragioni di fondo per le quali preferiva non aumentare la forza della compagnia, ma destinare piuttosto le risorse finanziarie disponibili ad aumentare l'organico di guerra. In astratto, « militarmente parlando » — diceva —, sarebbe desiderabile che la compagnia di fanteria sul piede di pace fosse eguale alla compagnia sul piede di guerra, ma poiché evidenti ragioni, non solo finanziarie ma anche sociali, si oppongono a una simile equiparazione, bisogna « che la forza della compagnia in tempo

¹⁶ « In tempo di pace le compagnie forti danno mezzo ad abituare al comando ed al maneggio delle numerose masse di guerra ». Ricotti in D. FARINI, *Diario di fine secolo*, a cura di E. Morelli, Roma, 1961, p. 78.

di pace scenda a quel punto che corrisponda alle esigenze finanziarie da una parte, e che dall'altra non comprometta le esigenze militari », non comprometta, cioè, l'istruzione delle truppe. Il criterio « quantitativo » che Pelloux difende è: « tenere in tempo di pace la minima forza con tutti i quadri necessari, per potere alla occorrenza, in tempo di guerra, inquadrare la massima forza »¹⁷. Pelloux non nega, naturalmente, l'importanza dell'argomento fondamentale di Ricotti, che le compagnie troppo esigue di numero sono insufficienti all'istruzione, ma contesta che i danni che l'istruzione subisce in conseguenza dell'esiguità delle compagnie, siano tali da compromettere la qualità del soldato, perché il periodo della forza minima è limitato ai quattro o cinque mesi invernali che sono i meno adatti per l'istruzione: « io vi domando: chi verrebbe oggi a spendere 10 o 12 milioni di più all'anno, per tenere una forza maggiore nelle caserme durante l'inverno? »¹⁸.

Sul terreno propriamente politico-militare, Pelloux e i difensori della quantità partono dall'ipotesi della guerra difensiva. La compagnia grossa in tempo di pace è propria — dicono — degli eserciti preordinati per l'offesa, come quelli contrapposti della Francia e della Germania, per i quali si prevede che in caso di conflitto il successo sarà assicurato a quello di essi che riuscirà a vibrare il colpo maggiore all'inizio delle ostilità. Quello francese e quello tedesco « sono ordinamenti per fare la guerra da un momento all'altro, immediatamente quando occorre »¹⁹. Per essi quindi è necessario che l'esercito sul piede di pace si avvicini il più possibile al piede di guerra, a quel principio, cioè, che in astratto rappresenta l'*optimum* di ogni esercito, ma che ragioni politiche, sociali, finanziarie non consentono mai di applicare integralmente. Il caso dell'Italia è ben diverso da quello della Germania e della Francia: « esse non guardano ai mezzi occorrenti per tenersi su un piede che in verità di pace non può chiamarsi; mentre noi stiamo in tutt'altra posizione politica e geografica, dietro la grande barriera delle Alpi che costituisce l'unico nostro confine continentale! »²⁰. Da un lato, dunque, la posizione geografica e la condizione dei rapporti internazionali,

¹⁷ Discorso pronunciato dall'onorevole Pelloux alla Camera dei deputati nella seduta del 31 maggio 1885, Roma, 1885, pp. 27-28.

¹⁸ Discorsi pronunciati al parlamento del Regno nella discussione del bilancio della guerra, esercizio 1893-94 dall'onorevole Luigi Pelloux ministro della guerra (giugno 1893), Roma, 1893, p. 16.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 18-19.

²⁰ *Op. cit.*, p. 9.

ma dall'altro i limiti finanziari, impediscono all'Italia di tenere alle armi una forza non solo pari ma neppure proporzionata, in rapporto alla popolazione, con quella francese o tedesca: per giungere a tanto, secondo Pelloux, « il nostro bilancio della guerra dovrebbe essere non di 246, ma ben 400 milioni »²¹.

Il modello di Ricotti invece, è quello prussiano, e ora tedesco. La Germania, infatti, teneva alle armi compagnie di 140 uomini, mentre l'Italia si accontentava di 80-90 uomini. Ricotti, ministro nel 1885, avrebbe voluto portarla almeno a 100 uomini, e questo aumento portava una spesa di 5 milioni all'anno. « Ma — obiettava Pelloux sul piano tecnico — questo aumento di dieci o dodici uomini per compagnia, è egli tale da cambiar la natura delle compagnie in tempo di pace? da permettere che questa compagnia possa veramente manovrare sempre coi suoi ufficiali, coi suoi graduati senza il bisogno di ripieghi, come si è sempre fatto, formandone due per battaglione, alle volte tre per due battaglioni? »²². Dato che non si poteva arrivare ai 140 uomini della compagnia tedesca, dato che non si poteva avere, in pace, una forza che si avvicinasse a quella di guerra, tale da rendere autonoma la singola compagnia nell'istruzione, tanto valeva rinunciare a questo « perfezionamento » e destinare quei cinque milioni alle armi speciali o alle dotazioni di mobilitazione che aumentano il patrimonio dello Stato, e fanno lavorare le industrie, laddove il denaro speso per mantenere la truppa più a lungo alle armi ha effetti socialmente negativi. Aumentando la « quantità », cioè la forza di guerra, sosteneva insomma Pelloux, si sarebbe potuto transigere sulla « qualità », e cioè accorciare le ferme e realizzare così le economie necessarie per creare il nuovo ordinamento.

La disputa, ogni volta che si riaffacciò, non si mantenne però sul terreno strettamente tecnico, ma investì l'orientamento politico generale.

Il Ricotti, dopo essersi battuto nell'82 contro l'introduzione del nuovo ordinamento, rimase poi sempre convinto delle sue idee, e quando dall'ottobre 1884 all'aprile dell'87 fu nuovamente ministro della guerra, nel sesto e settimo ministero Depretis, non potendo, come pur avrebbe voluto, abolire due corpi d'armata, mantenne tuttavia il concetto basilare della riduzione degli organici a favore

²¹ *Op. cit.*, pp. 90-91.

²² *Discorso ... 31 maggio 1885*, cit., pp. 28-29.

della qualità, e ripiegò allora sulla riduzione delle compagnie da quattro a tre per ogni battaglione elaborando il sistema così detto « ternario ». Ma neanche questo gli riuscì, né allora né nel breve periodo in cui fu per l'ultima volta ministro per pochi mesi nel 1896, dopo Adua. Non gli riuscì, fra l'altro, perché l'ordinamento dell'esercito di prima linea su 12 corpi d'armata, creato nell'82, perfezionato nell'87 dal ministro Bertolé-Viale, era divenuto praticamente intangibile a partire dal 1888, quando fu stipulata la convenzione militare della Triplice che precisava la consistenza degli impegni italiani per la difesa della Germania in caso di aggressione da parte della Francia ²³: con l'impegno che fu allora assunto di inviare 6 corpi d'armata (ridotti poi a 5) e 3 divisioni di cavalleria, cioè la metà delle nostre forze di prima linea, a combattere a Nord delle Alpi, la possibilità di ritornare all'ordinamento su 10 corpi d'armata era esclusa, e ciò spiega perché lo stesso Ricotti nel '96 proponesse altre soluzioni ²⁴.

²³ Testo della Convenzione in GIOACCHINO VOLPE, *L'Italia nella Triplice Alleanza (1882-1915)*, Milano, I.S.P.I., 1941², pp. 112-115 e fonti ivi cit. Il gravoso impegno fu successivamente escluso nell'ipotesi che la Francia « prendesse l'offensiva contro l'Italia con forze così considerevoli (12 corpi d'armata) da obbligare l'Italia ad impiegare tutte le proprie forze nel difendersi », *op. cit.*, p. 115 n.

Nel 1895, come è detto più avanti, Pelloux fu designato comandante della III Armata, destinata a combattere sul fronte del Reno.

²⁴ Il carattere confidenziale e particolare della Convenzione, che giuridicamente non fa parte del Trattato, va sempre tenuto presente nell'interpretazione di tutte le discussioni sulle spese militari che si susseguono in questi anni. Durante la discussione riservata dell'aprile 1892 tra Cosenz Farini Ricotti e il presidente del consiglio Rudinì, il Cosenz accennando ai cinque corpi d'armata da inviare in Germania suscita curiose reazioni da parte di Ricotti e di Rudinì: « Ricotti: "Io lo ignoro". Cosenz: "Anzi lei aveva un tempo proposto sei corpi". Ricotti: "Io non ho proposto niente". Rudinì: "Io non so niente; il trattato non reca nessun impegno di forza maggiore o minore da tenere sotto le armi; io non ho firmato nulla". Ricotti: "Le riduzioni da me proposte, nulla indeboliscono, nulla tolgono, nulla impediscono; anzi danno maggior forza all'esercito" ». (FARINI, *Diario cit.*, pp. 77-78). E durante la crisi del marzo 1896, seguita alla sconfitta di Adua, di nuovo il Ricotti non solo ripete che la Triplice e la convenzione militare non costituiscono per l'Italia alcun obbligo circa la forza e gli organici dell'esercito, ma ammette soltanto che esistano a questo proposito « impegni personali fra le due *Corone* » (FARINI, p. 878, v. anche l'opinione di Rudinì a pp. 893, 984).

In parlamento gli antitriplicisti più volte allusero agli impegni militari della Triplice e talvolta in forma tale che lascia intendere una conoscenza abbastanza sicura dei patti: « Noi — dice l'Imbriani alla Camera nel '97 — abbiamo bisogno di un esercito atto alla difesa; non abbiamo bisogno di eserciti i quali debbano varcare le Alpi in aiuto di altri. E se dovesse prendere l'offensiva dovrebbe essere per sostenere i diritti nazionali, non per andare ad offendere i diritti degli altri, né per andare a sostenere altri diritti che non ci toccano, o altre pretese, o altre conquiste, o altri interessi che non sono i nostri. Invece l'ordinamento dei dodici corpi di esercito consacra proprio questo sistema ampolloso che noi riteniamo letale per il nostro paese ». A.P., *Camera, Discussioni*, 31 maggio 1897, p. 1227.

Le spese militari straordinarie

Con le riforme dell'87, che consolidarono l'ordinamento su 12 corpi e aumentarono l'artiglieria e la cavalleria, le spese ordinarie per la Guerra salirono, nel bilancio 1888-89, a 250 milioni e si avvicinarono nel bilancio seguente a quasi 258 milioni, superando dunque del 25 per cento le ottimistiche previsioni di Ferrero e di Pelloux nell'82. In quello stesso esercizio un balzo molto più brusco fu compiuto dalle spese straordinarie, sicché il bilancio della guerra raggiunse un'altezza eccezionale.

Le spese straordinarie sono quelle destinate alle fortificazioni e agli armamenti. La loro ascesa incomincia anch'essa al principio del decennio 1880 sotto lo stimolo delle vicende politiche che abbiamo ricordate. Una commissione presieduta dal generale Mezzacapo, che lavorò dal 1880 al 1883 per elaborare un minuzioso progetto di difesa del territorio, giunse alla conclusione che occorreva la spesa di un miliardo per le sole fortificazioni; con l'aggiunta della cifra che si valutava necessaria per l'armamento, il complesso delle spese straordinarie saliva a un miliardo e 200 milioni, cifra astronomica e tale da non potere neppure essere presa in considerazione per uno scaglionamento in bilanci successivi²⁵. Come osservò, infatti, lo stesso Pelloux, anche a voler prevedere uno stanziamento annuale, pesantissimo, di 50 milioni, ci sarebbero voluti quarant'anni per esaurirla: era evidente che non si poteva fare un piano a così lunga scadenza perché in un tal lasso di tempo troppi fattori tecnici e politici sarebbero in ogni caso intervenuti a renderlo praticamente inutile. Si rinunciò, quindi, a una ripartizione del miliardo in annualità a lungo termine, e si preferì la politica degli acconti, che furono concessi dal parlamento con varie leggi. Nei quattro esercizi finanziari dal 1884-85 al 1887-88 si ebbe, così, un cospicuo ma tollerabile aumento delle spese straordinarie, che dopo essersi mantenute per tre esercizi intorno ai 47 milioni in media, salirono nel quarto a quasi 76. Era già un onere considerevole, ma occorre ricordare

²⁵ Una lettera di Pelloux a Rudinì del 18 febbraio 1892 riepiloga limpidamente tutta la questione delle spese straordinarie. V. anche il discorso di Pelloux sul disegno di legge presentato dal ministro Ricotti per spese straordinarie militari, in *A.P., Camera, Discussioni*, 31 maggio 1885; e il discorso di Pelloux al Senato il 29 giugno 1905, che rifà tutta la storia delle spese straordinarie militari: *Discorso del senatore Luigi Pelloux pronunciato in Senato nella tornata del 29 giugno 1905*, Roma, Forzani e C. Tipografi del Senato, 1905, pp. 41 ss. Cfr. BAVA-BECCARIS, *op. cit.*, pp. 86-87.

che quelli sono gli anni dell'espansione della spesa pubblica, gli anni di Magliani.

Il balzo improvviso del 1888 è, invece, la conseguenza diretta del primo periodo della politica estera di Crispi e della tensione con la Francia, che portò alla convinzione che si fosse sull'orlo della guerra: nel febbraio di quell'anno, negli stessi giorni in cui si firmava la unilaterale convenzione militare della Triplice, che prendeva in considerazione soltanto l'ipotesi della guerra sul Reno, si ebbe la rottura delle trattative commerciali con la Francia e l'inizio della guerra doganale con tutte le ben note conseguenze, sicché parve allora prender corpo l'ipotesi di una guerra non sul Reno ma nel Mediterraneo. Di qui venne l'accelerazione degli armamenti navali e delle spese per le fortificazioni, in particolare di quelle costiere, sicché nel dicembre 1888, Crispi si presentò alla Camera a chiedere la deliberazione di cento milioni di spese straordinarie nel bilancio della guerra. Era ancora un acconto sul famoso miliardo e rotti, ma un acconto di un'entità assai maggiore che per il passato. La Camera lo concesse, e così, nel 1888-89, rispetto al già alto bilancio precedente le spese straordinarie vennero raddoppiate passando da 76 milioni a 152. Sommando l'ordinario e lo straordinario, la spesa della guerra oltrepassò i 400 milioni, vale a dire poco meno di 1/4 della spesa globale. E questo in un bilancio che presentava un disavanzo di 234 milioni.

Crispi aveva un bel dire che non si trattava di spese nuove, ma già deliberate, che si sarebbero in ogni caso dovute effettuare nel corso di due o tre bilanci, e che ragioni supreme di sicurezza imponevano invece di anticipare su un solo bilancio²⁶. Sta di fatto che la ripercussione politica di quelle deliberazioni, che il parlamento non poté rifiutare, sotto il ricatto della difesa nazionale, sotto la minaccia di una guerra, fu enorme, e le conseguenze durarono a lungo²⁷.

Il parlamento che allora accettò la richiesta di Crispi non aveva ancora chiara percezione della gravità della crisi economica, che era appena agli inizi. L'elemento politico, la rottura doganale con la Francia, con la sua evidenza e con la sua drammaticità, offuscava,

²⁶ F. CRISPI, *Discorsi parlamentari* cit., pp. 231-33 e 756.

²⁷ Giustino Fortunato ricorderà dieci anni dopo quella vigilia di Natale del 1888, quando « il militarismo [poté] giungere fino in quest'Aula, e pretendere, dalla coscienza dei deputati, centinaia di milioni sotto minaccia di danni imminenti e misteriosi ». *A.P., Camera, Discussioni*, 4 maggio 1897, p. 396.

anzi, la percezione del più grave fenomeno economico, col quale si apriva un periodo di depressione settennale. Il disagio economico appariva, insomma, solo una conseguenza di fatti politici, e perciò fu relativamente facile convincere il parlamento ad occuparsi solo di questo aspetto più evidente ed intelligibile, ad affrontare cioè il problema in termini di potenza politica e militare a tutto danno del bilancio: i soli termini, del resto, che Crispi, sordo affatto alla percezione dei fenomeni economici, fosse capace di prospettare. Accadde così che il bilancio 1888-89, mentre fu il primo che risentì nelle entrate il declino del gettito fiscale, fu quello che registrò le più alte spese militari di tutta la storia d'Italia dall'unità alla guerra di Libia. Ma le ripercussioni della crisi sulle entrate dello Stato portarono prima alla caduta di Magliani, poi alla successiva crisi ministeriale del marzo dell'89, con l'avvento ai dicasteri finanziari di Giolitti (tesoro) e Seismit-Doda (finanze), che inaugurarono la politica di contenimento della spesa: le spese militari straordinarie scesero allora nel 1889-90 al livello della media del triennio precedente²⁸, per scendere poi ancora nei bilanci successivi fino a livelli inferiori a quelli precedenti l'82. Complessivamente, tuttavia, in un decennio queste spese inghiottirono oltre 563 milioni, cioè poco meno della metà della somma complessiva prevista (1.200 milioni), per la quale si pensava che ci sarebbero voluti almeno quarant'anni: dunque, lo Stato si era addossata in dieci anni una spesa che i più arditi avevano reputata non sopportabile neppure in un ventennio²⁹.

L'aspetto più sorprendente delle deliberazioni del dicembre 1888, è che una spesa straordinaria così cospicua venga decisa proprio mentre si effettua la grande svolta della politica finanziaria, negli stessi giorni in cui da destra e da sinistra si tira a fuoco incrociato contro l'altezza delle spese, e si costringe Magliani a dimettersi e Crispi a liberarsi di lui. L'attacco contro Magliani, che fu condotto da Giolitti, si basava sulla dimostrazione che negli ultimi bilanci la progressione delle spese non si accordava con quella delle entrate:

²⁸ Cioè a 47 milioni pari alla media degli esercizi '84-'85, '85-'86, '86-'87.

²⁹ Per l'esattezza, gli esercizi che abbiamo considerato, dal 1882 al 1890-91 sono nove e mezzo, poiché nel 1884 si ebbe un bilancio semestrale (gennaio-giugno) per colmare il passaggio dall'esercizio finanziario coincidente con l'anno solare a quello dal 1° luglio al 30 giugno che ebbe inizio appunto col bilancio '84-'85.

La cifra globale della spesa straordinaria è stata ricavata dalla tabella in BAVA-BECCARIS, *op. cit.*, p. 95 e corrisponde alla somma complessiva degli stanziamenti indicata dallo stesso autore (p. 87): 480 milioni più 82 per le ferrovie strategiche, totale 562.

ebbene, l'aumento totale delle spese nel periodo dal 1881 al 1887-'88 è dovuto per il 51 % ai bilanci militari ³⁰. Eppure, su questo terreno lo stesso Giolitti è estremamente prudente, e non fa mancare il suo voto favorevole alle spese militari, perché pone la sua candidatura alla successione di Magliani e sa bene che l'opposizione alle spese straordinarie militari gli sbarrerebbe l'accesso al ministero. Respinge, dunque, le imposte richieste da Magliani per far fronte alle spese straordinarie militari, tende a minimizzare la portata della nuova spesa definendola di « non grande entità » e « assolutamente straordinaria », giustificandola perché per quasi la metà già deliberata con leggi precedenti, ma soprattutto condanna come impopolare e politicamente pericoloso il « fare apparire la connessione diretta fra imposte gravemente impopolari e le spese militari » ³¹. Questa era la sostanza politica: questa la più grave critica di Giolitti a Magliani: l'aver fatto apparire una connessione diretta fra imposte e spese militari, e specialmente con un'imposta impopolare come l'aumento del prezzo del sale; il provvedimento — dice Giolitti — « oltre ad essere insopportabile sarebbe pure altamente impolitico » ³². Si delinea da questo momento la politica di Giolitti, che costituirà la base del suo accordo con Pelloux nel '92. Chiamato a inaugurare la nuova politica finanziaria basata sulla riduzione della spesa, Giolitti, come ministro del tesoro, chiese ed ottenne nei bilanci militari ordinari tutte le riduzioni che una buona amministrazione avrebbe potuto consentire, ma non sollevò mai né da ministro del tesoro né poi da presidente del consiglio la questione dell'ordinamento dell'esercito, nella quale andò invece ad impigliarsi Rudinì nel '92.

Quanto alle ripercussioni delle spese straordinarie dell'88, Pelloux stesso ammetterà che « malgrado la loro grande utilità, esse furono di grave peso alla finanza dello Stato, di un peso così grave, che si può dire che esse furono la causa principale della reazione che si manifestò, e tentò poi di farsi troppo larga strada contro le spese militari » ³³. E tuttavia, quella spesa massiccia concentrata in pochi anni, se provocò forti e durevoli reazioni politiche, costituì per buona parte, soprattutto quella destinata alla marina, una par-

³⁰ G. GIOLITTI, *Discorsi parlamentari*, Roma, 1953, p. 481 e Tabella C a p. 486.

³¹ *Op. cit.*, p. 479.

³² *Op. cit.*, p. 483.

³³ *Discorso pronunciato dall'on. Pelloux alla Camera il 9 maggio 1894 discutendosi il bilancio della Guerra*, Roma, 1894, p. 25.

tecipazione dello Stato agli investimenti industriali; mentre la parte destinata alle fortificazioni contribuì ad assorbire una aliquota della mano d'opera meno qualificata (manovali, muratori) colpita dalla disoccupazione edilizia. Insomma, l'aumento delle spese straordinarie militari, proprio perché incoerente con la politica di riduzione della spesa, e in particolare della spesa per le opere pubbliche, ne costituì un correttivo, ed attenuò in parte, sull'inizio, le conseguenze sociali della crisi. Tanto è vero che, quando le spese straordinarie furono nuovamente contratte a 20 milioni, si resero necessari, naturalmente, licenziamenti in massa: nei soli stabilimenti militari, senza tener conto cioè dei lavori di fortificazione, Pelloux ridusse di oltre la metà del numero degli operai occupati, che passarono da 14.000 a poco più di 6.000³⁴. Secondo le cifre che egli stesso fornisce, il costo medio di un operaio occupato negli stabilimenti d'artiglieria è di 1.000 lire all'anno, e poiché la manodopera rappresenta il 40 % del costo, di fronte ai 6 milioni occorrenti per il salario stanno 9 milioni per le materie prime e le spese generali. Per tenere occupati 6.000 operai occorrono quindi circa 15 milioni di spese straordinarie. Se vi si aggiungono le spese per le fortificazioni, per i fabbricati e altre, si vede come la cifra di 15 milioni e mezzo, che rappresenta la media arrotondata del periodo 1891-92/1895-96 sia veramente modesta, tanto più se si tiene presente che questa riduzione avvenne quando si iniziava, al ritmo di 100.000 fucili all'anno, la fabbricazione del fucile modello '91 che esigeva una spesa di 8 o 9 milioni. Queste cifre dicono chiaramente come dopo il *boom* dal 1889 al 1891, le spese per gli armamenti e le fortificazioni fossero ridotte all'osso, e infatti Pelloux, da ministro, preferì ridurre al minimo le spese straordinarie piuttosto che toccare l'organico.

Pelloux ministro della guerra (1891-1893)

Pelloux fu chiamato a reggere il ministero della guerra nel primo gabinetto Rudinì, nel febbraio 1891. Era deputato da tre legislature, apparteneva alla sinistra, ma ad una sinistra generica giacché tutta la sua attività parlamentare si era applicata soltanto alle que-

³⁴ *Discorso ... 9 maggio 1894* cit., pp. 40-41. Sono, come si vede, cifre arrotondate, che tuttavia hanno un valore indicativo. Cfr. anche il citato discorso elettorale del novembre 1892 e il discorso al Senato del 1905.

stioni militari; non aveva fino allora una collocazione politica precisa in uno dei tanti gruppi che costituivano la sinistra né era legato direttamente a nessuno dei capi delle varie frazioni. Il ministero di cui entrò a far parte era un governo di coalizione, caratterizzato dall'accordo Rudinì-Nicotera e dal programma di risanamento del bilancio per mezzo della riduzione della spesa. Il ministro della guerra vi aveva dunque un compito preciso, nel quale erano messe a dura prova le sue indubbie qualità di amministratore ma anche la sua fermezza di uomo politico: trovare il punto di equilibrio che consentisse di mantenere l'ordinamento dell'87 entro i limiti delle spese ordinarie ridotte di circa nove milioni rispetto al bilancio precedente e di quattordici milioni rispetto a quello dell'89-90. Pelloux ci riuscì a prezzo di severe economie, la più importante delle quali fu ottenuta col ritardo della chiamata della leva da novembre a marzo, col ridurre, cioè al minimo la forza delle compagnie nel periodo invernale. Ricotti, come sappiamo, giudicava questo sistema insufficiente a garantire l'istruzione della truppa e dei quadri.

Ligio al suo antiafricanismo, e in pieno accordo con la linea tenuta tanto dal Rudinì quanto dal Giolitti, un'altra sensibile riduzione Pelloux la ottenne sulle spese d'Africa. Infine, cercò, anche a prezzo di impopolarità ogni altra limitazione di spesa, e giunse persino a togliere la razione di foraggio ai capitani di fanteria: una riduzione che in se stessa può oggi farci sorridere ma che richiedeva allora un certo coraggio per il malcontento che non mancò di suscitare fra gli ufficiali inferiori, i quali ne venivano direttamente colpiti, e di riflesso in tutti i quadri. (Pelloux ricorda nei *Souvenirs* che persino il principe di Napoli faceva la fronda sulla questione del cavallo ai capitani ³⁵!). Così si fece la fama, meritata del resto, di cane da guardia dell'ordinamento su dodici corpi, di ostinato difensore a qualunque prezzo di quella che era in parte sua creazione; ma, costretto nelle strettoie di un bilancio insufficiente, non poté evitare che l'ossatura organica dei dodici corpi d'armata rimanesse una scheletro senza muscoli e polpa. Preso dal problema del

³⁵ Si veda il riepilogo che Pelloux stesso fornisce delle economie da lui realizzate sul bilancio della guerra: 9 milioni sull'Africa, 8 sulla forza bilanciata, 6 sulle spese straordinarie, 4 su voci minori (compreso il cavallo tolto ai capitani di fanteria): complessivamente 27 milioni. *Discorso agli elettori di Livorno*, cit., pp. 25-26.

Si tenga presente tuttavia che queste cifre si riferiscono a momenti diversi. Le riduzioni incisero, come è ovvio, solo in piccola parte sul bilancio 1891-92, già avanzato quando Pelloux diventò ministro (febbraio 1891); pienamente, invece, su quello 1892-93, affidato completamente alla sua gestione.

bilancio, Pelloux parve allora ai suoi avversari politici come l'uomo che per la difesa di un ordinamento, che per lui era diventata una questione di principio, trascurasse financo il morale dei quadri e delle truppe pur di riuscire a far quadrare le cifre. Quel che il Ricotti andava sostenendo da tempo con argomenti tecnici, Leopoldo Franchetti lo riassunse con efficacia raccogliendo l'eco di tutte le opposizioni che dal basso e dall'alto investivano la politica militare dell'intransigente generale savoiaro forte dell'appoggio del re:

L'anima dell'esercito è chiusa per voi. Siete separato dall'esercito, dalla subordinazione formale, dalle forme esterne, apparenti della disciplina. E siete poi soprattutto separato dall'esercito dalla nube di cifre che da quindici anni vi copre la vista e vi para la veduta della realtà. Da quindici anni, onorevole ministro della guerra, il vostro ingegno, la vostra energia, le vostre qualità di primo ordine sono impigliate, impegnate in questo problema che avete imposto a voi stesso ed al paese, di un esercito di dodici corpi con un bilancio insufficiente. Da quindici anni il vostro lavoro è di far tornare le cifre, e le cifre vi hanno invaso talmente, hanno assunto una tale tirannia sopra il vostro valente intelletto e sopra il vostro tempo, che non potete più vedere altro e che siete cieco alla realtà. Permettetemi di dirvelo (e non ve lo dico con sentimento di poca deferenza per voi, perché so quanto soffrite in questa lotta e quanto sieno alti i vostri obiettivi), permettetemi di dirvelo, a me che non sono militare; sono convinto che abbiate sbagliato strada.

Voi siete assediato dal problema contabile. Come del resto succede in grado maggiore o minore a tutti i ministri della guerra di tutti i paesi, eccettuata la Germania, per voi l'ufficiale e soprattutto il soldato, non è un uomo, con le virtù ma anche le debolezze umane, che una lunga tradizione di secoli ha insegnato a correggere con la educazione militare; per voi il soldato è una astrazione contabile, è un dato numero di giornate di presenza nel bilancio ³⁶.

La sua innegabile buona volontà di armonizzare il bilancio della guerra con il bilancio generale dello Stato nel quadro di una politica di compressione della spesa, la severità dimostrata nel tocare impietosamente le spese minori, e l'abilità nell'escogitare i ripieghi non valsero, tuttavia, ad evitare che durante la sua prima amministrazione sorgesse nuovamente l'alternativa fra la riduzione delle spese militari e l'imposizione di nuovi oneri al contribuente.

Il programma del ministero Rudini consisteva tutto nel risanamento del bilancio. Nella previsione per il 1891-92 il Luzzatti, ministro del tesoro, aveva anzi annunciato addirittura un avanzo,

³⁶ A.P., *Camera, Discussioni*, 5 maggio 1897, p. 345.

ma queste troppo rosee previsioni si rivelarono fallaci all'inizio del 1892, per la diminuzione delle entrate, che frustrava la paziente ricerca delle economie ottenute da tutti i ministeri e, con la leale collaborazione di Pelloux, anche da quello della guerra. Questi, fra l'altro, aveva acconsentito a ridurre le spese straordinarie, già stabilite in 20 milioni, a soli 16 milioni, e ad iscriverne solo 4 nel preventivo con l'intesa che gli altri 12 si sarebbero chiesti con legge speciale « nei primi mesi del '92 »³⁷. Ora, quando nei primi mesi del '92 cominciarono le grosse difficoltà, Luzzatti tornò ad impugnare la lesina chiedendo anche dal ministro della guerra un'ulteriore riduzione di spesa³⁸. Pelloux rispose non solo dichiarando che era impossibile trovare nuove economie a breve scadenza, ma reclamando l'esecuzione dei patti per quanto riguardava le spese straordinarie, poiché quei 12 milioni erano necessari ed urgenti per il normale funzionamento degli stabilimenti militari, e rinunziarvi avrebbe voluto dire, a parte ogni considerazione relativa alla difesa, licenziare ancora altre migliaia di operai, anzi addirittura smobilitare gli stabilimenti militari³⁹. La questione si fece grossa perché coinvolgeva tutto il programma governativo, e le pretese dei ministri fautori della riduzione del bilancio della guerra e soprattutto di Giuseppe Colombo, ministro delle finanze, si spostarono dalle spese straordinarie alle spese ordinarie con un azzardato tentativo di rimettere in discussione l'ordinamento dell'87. Il deputato Perrone di San Martino presentò alla Camera una mozione con la quale si chiedeva la nomina di una commissione « per vedere se sia possibile fare nell'ordinamento militare modificazioni, le quali, senza menomare la potenza dell'esercito, portino notevoli economie sul bilancio della guerra, e realizzino quei perfezionamenti che furono adottati negli eserciti stranieri »⁴⁰. Il dibattito si concluse con il ritiro della

³⁷ L'accordo risulta da uno scambio di lettere fra Rudinì e Pelloux del 22 e 24 luglio 1891, nonché dalla lunga lettera di Pelloux a Rudinì del 18 febbraio 1892, già citata. La spesa straordinaria era stata fissata in 20 milioni. Pelloux aveva però acconsentito a portarla a 16 perché non si poteva ancora iniziare la fabbricazione del fucile modello '91, essendo ancora allo studio le ultime modifiche di carattere tecnico. La fabbricazione, una volta iniziata, al ritmo di 100.000 fucili all'anno, assorbì circa 8 milioni sui 20 destinati alle spese straordinarie nel bilancio consolidato. Questa somma fu trovata con la vendita delle piastre borboniche di proprietà del tesoro. (*Discorsi parlamentari, giugno 1893* cit., pp. 94 e 101; *Discorso ... 9 maggio 1894* cit., p. 45).

³⁸ *Luzzatti a Pelloux*, 22 gennaio 1892. La somma delle nuove economie suggerite dal ministro del tesoro era di 782.000 lire.

³⁹ *Pelloux a Rudinì*, 18 febbraio 1892 cit. e *Discorso agli elettori di Livorno*, cit.

⁴⁰ *A.P., Camera, Discussioni*, 26 febbraio 1892.

mozione da parte dello stesso proponente, pago probabilmente di aver sollevato la questione di fronte alla Camera e all'opinione pubblica e non desideroso di creare difficoltà al governo. Pelloux, che proprio in quei giorni stava sostenendo una difficile difesa del suo bilancio in seno al governo sospetta, anzi, che il Perrone fosse strumento dello stesso Rudinì⁴¹: la cosa non è impossibile, ma non si può escludere che l'iniziativa fosse stata spontanea oppure combinata piuttosto che col Rudinì, col Colombo, e che viceversa il Perrone nel ritirare la sua mozione seguisse un suggerimento del presidente del consiglio.

Quell'episodio parlamentare era stato una spia del dissenso che andava logorando il governo Rudinì, che si era andato a cacciare imprudentemente nell'alternativa o di ridurre l'esercito o di metter nuove imposte. Pelloux cercava ancora una soluzione pacifica proponendo ai suoi colleghi di risolvere le difficoltà nell'ambito del suo ministero con l'istituzione della tassa militare, offrendo cioè di sostenere lui stesso l'impopolarità del nuovo tributo. In realtà, di tutte le imposte possibili, la tassa militare era quella che avrebbe sollevato le maggiori obiezioni politiche, quella che avrebbe messo più chiaramente in evidenza l'alternativa inevitabile fra introduzione di imposte o riduzione delle spese militari; era, quindi, una ingenuità prospettarla quasi come un affare interno al ministero della guerra⁴². A questo punto il Colombo, che, fermo nella difesa del programma del governo, si opponeva all'introduzione di nuove imposte, si irrigidì nella richiesta di riduzione di due corpi d'armata, e con le proprie dimissioni aprì la crisi. Nella discussione, voluta dal re, fra il presidente del consiglio e tre alti consulenti in materia militare, — il Cosenz, il Farini e il Ricotti — si scontrarono nuovamente le opposte tesi sull'ordinamento dell'esercito, sui dodici o dieci corpi d'armata. Cosenz e soprattutto Farini sostennero il punto

⁴¹ *Souvenirs*, cap. XXVII.

⁴² Della tassa militare e dell'opportunità di introdurla in Italia, sull'esempio dell'Austria-Ungheria, della Svizzera, della Francia, « per sopperire a bisogni urgenti dell'esercito », Pelloux aveva trattato in un articolo riportato in appendice agli *Appunti* cit., pp. 221-237.

L'equità della tassa si basava sul concetto « che debba concorrere col danaro al miglior incremento della forza dell'esercito chi non presta nei tempi ordinari alcun servizio sotto le armi e chi lo presta limitatissimo » (*op. cit.*, p. 221). Quanto alla sua entità, Pelloux avrebbe voluto che essa coprisse « l'annualità [l'interesse] di un prestito, per far fronte ad una parte delle spese straordinarie ». *Brogliaccio del 1894-96*, novembre 1894, p. 30. Indichiamo con questo nome un registro commerciale, rilegato, di cm. 29 x 19, nel quale Pelloux scrisse, fra il novembre del '94 e il marzo del '96, una serie di annotazioni contro la politica di Crispi e di Mocenni.

di vista di Pelloux, e Ricotti rimase soccombente⁴³. Rudinì andò a farsi il *karakiri* alla Camera proponendo la tassa sugli zolfanelli, e Giolitti venne al governo dopo essersi impegnato col re a tenere ai loro posti i ministri militari. Pelloux aveva vinto, col sostegno del re, la sua prima grossa battaglia politica.

Con Giolitti, Pelloux riuscì a realizzare quel « consolidamento » del bilancio della guerra in 246 milioni (ordinario e straordinario) che considerò poi sempre come il suo più grande successo⁴⁴. Consolidare il bilancio della guerra significava, infatti, evitare di veder suscitata la questione militare ad ogni difficoltà di bilancio, come era avvenuto negli ultimi quattro anni, evitare di porre in antitesi i bisogni della difesa con le esigenze finanziarie, sottrarre insomma l'esercito all'alea delle discussioni politiche e impedire così di dare facile alimento all'antitriplicismo e all'antimilitarismo. E in questo Giolitti e Pelloux andavano perfettamente d'accordo.

Giolitti ebbe molti dispiaceri dai suoi colleghi nel ministero del '92-'93; non da Pelloux, il quale fu di tutti i ministri il più affiatato con il capo del governo. E, d'altra parte, Giolitti sostenne sempre il programma militare di Pelloux come parte integrante del programma del governo, intervenendo personalmente, nella discussione alla Camera del dicembre '92 a dichiarare che i dodici corpi d'armata non si toccavano e impedendo così il rinnovarsi delle discussioni politiche intorno all'ordinamento dell'esercito. Per impedire queste discussioni, Pelloux auspicava, anzi, addirittura un quinquennato o sessennato militare, un accordo, cioè, che garantendo un finanziamento sicuro per un certo periodo di anni sottraesse l'esercito alle oscillazioni della politica e della finanza⁴⁵. Era, questo, un disegno

⁴³ FARINI, *Diario* cit., pp. 102-109. PELLOUX, *Discorso agli elettori di Livorno*, cit., pp. 16-17.

⁴⁴ In aprile, durante la crisi del ministero Rudinì, Pelloux aveva recisamente respinto un bilancio di 246 milioni: « Al quesito se: " con 246.000.000 di bilancio, tra ordinario e straordinario, e comprese le partite di giro, si può provvedere per l'esercizio 1892-93 al necessario? " rispondo assolutamente di *no*. Il bilancio è troppo notoriamente deficiente in taluni capitoli, perché io mi possa prendere una responsabilità simile ». *Promemoria* in data 21 aprile 1892. Può darsi che l'irrigidimento fosse concordato col re, deciso ormai a disfarsi di Rudinì. Certo è che Pelloux accettò quella somma da Giolitti, mentre l'aveva respinta appena pochi giorni prima quando l'offerta era venuta da Rudinì.

⁴⁵ « Sono stato, altre volte l'ho detto, gratissimo all'on. Giolitti per avere nel 1892 troncato le discussioni sulla questione militare, discussioni che giorni or sono l'on. presidente del Consiglio qualificò infeconde. Sarò altrettanto grato all'on. Crispi (e gli sono già grato per gli sforzi che fa) se riuscirà a troncarle definitivamente, in modo che per alcuni anni non se ne debba più sentire parlare; anche se occorresse per ciò un quinquennato o un sessennato militare. (*Mormorio a sinistra*). Signori miei, non gridate; non è la prima volta che io propongo questo; l'ho proposto altra volta

che andava in realtà oltre le norme e la prassi costituzionale, perché avrebbe creato quasi un privilegio dell'amministrazione militare, ed è il solo accento propriamente militarista che risuoni nei programmi di Pelloux. Tuttavia, quando nel 1901 fu stabilito per legge il consolidamento del bilancio della guerra, Pelloux lo criticò, perché fissava non solo un minimo ma anche un massimo di spesa precludendo ogni possibilità di aumento anche se la situazione finanziaria generale lo avesse acconsentito.

Il principio finanziario del consolidamento del 1892 è, invece, che tutte le economie che si realizzano nel bilancio della guerra non si riversino a vantaggio del tesoro, ma vengano utilizzate nell'ambito dello stesso ministero⁴⁶. È, dunque, solo il ministro della guerra a decidere su quali capitoli si debba risparmiare e a beneficio di quali altri si debbano utilizzare le somme recuperate. Nell'ambito del bilancio consolidato il ministro della guerra veniva a godere di una piena autonomia per tutto ciò che riguardava le questioni propriamente militari; avendo come solo limite la disponibilità finanziaria globale prestabilita, poteva infatti regolarsi in tutte le questioni relative all'ordinamento, al reclutamento, alla politica dei quadri, secondo criteri tecnici, senza sottoporre ogni questione al parlamento e neppure al consiglio dei ministri: era questo l'obiettivo al quale tendeva Pelloux, interprete dell'esigenza più volte manifestata da vari settori politici di sottrarre le questioni della difesa nazionale alle troppo frequenti discussioni parlamentari e di stampa, che era anche un'esigenza particolarmente sentita dal re, capo supremo non soltanto nominale delle forze armate. Nella crisi del '92 e, come vedremo, più ancora in quella del '96, l'azione del re non è, infatti, quella di uno spettatore e neppure soltanto di un arbitro fra le opposte tendenze, ma è di partecipazione e di intervento attivo.

nel 1889 [...]. Urge che il Ministero della guerra sia messo nella condizione di poter seguire una via sicura, di poter spendere le somme di cui dispone nel modo migliore». *Discorso ... 9 maggio 1894*, cit., pp. 68-69.

L'anno prima Pelloux rispondendo dal banco del governo al Prinetti, che domandava l'istituzione di una commissione per studiare l'ordinamento dell'esercito, aveva dichiarato di non poterla accettare « perché sarebbe precisamente creare uno stato di cose, che io desidero assolutamente che sia finito; sarebbe rimettere in discussione il nostro ordinamento in modo ufficiale, mentre è invece desiderabile che non sia più posto in discussione. D'altra parte, la composizione di questa commissione sarebbe difficile; e diventerebbe, come disse benissimo l'on. Afan de Rivera, un consiglio di tutela sul ministro della guerra ». *Discorsi ... giugno 1893*, cit., p. 78.

⁴⁶ « È mio parere che se si destinassero quelle economie a sollievo dell'erario, senza pensare all'esercito, si porterebbe addirittura un danno immenso alla nostra potenza militare ». *Discorso ... 9 maggio 1894*, cit., p. 59.

Ritorno e sconfitta di Ricotti

Nel biennio crispino, Pelloux, fu messo in disparte, e dovette, anzi, assistere impotente alla liquidazione di buona parte dell'opera sua per opera del suo successore, il generale Mocenni, al quale rivolgerà ripetutamente l'accusa di avere abbandonato il principio del consolidamento accettando una riduzione del bilancio della guerra. Mocenni, tuttavia, non aveva diminuito l'organico, ma in seguito alla battaglia di Adua quella questione si riaccese, per l'ultima volta, nella primavera del '96, per concludersi con la definitiva sconfitta di Ricotti e con il ritorno di Pelloux al ministero.

Nelle terribili giornate del marzo 1896 e delle manifestazioni antimilitaristiche e antimonarchiche, Umberto I non poté non accogliere l'indicazione del nome di Ricotti come successore di Crispi. Il sentimento nazionale offeso avrebbe potuto essere appagato dalla scelta, per tutto ciò che il nome di Ricotti notoriamente significava di contrario alla politica crispina. L'anziano generale, il cui prestigio rimaneva intatto, rappresentava le migliori tradizioni militari del Risorgimento e la tradizione politica della destra, mentre erano note le sue idee contrarie all'impresa d'Africa e il suo orientamento lontano da ogni tendenza militarista. Il re temeva però, e non si ingannava, che Ricotti avrebbe voluto la riforma dell'ordinamento dell'esercito, e tentò di porgli come condizione che non toccasse l'esercito, né con la soppressione dei due famosi corpi d'armata né con altre riduzioni dell'organico⁴⁷; ma in quel momento il re non aveva la forza di imporre condizioni: era lui, o meglio era la monarchia stessa, che aveva bisogno del generale Ricotti. Perciò il re fu costretto ad accettare le condizioni che il Ricotti dettò a lui, e dovette accontentarsi di evitare il male maggiore, cioè la diminuzione dei corpi d'armata⁴⁸. Ricotti, da parte sua, non ambiva al potere, non desiderava essere il capo del governo, carica per la quale sapeva di non avere le doti necessarie, ma desiderava invece moltissimo di essere ministro della guerra per riformare l'esercito. E, infatti, le sole condizioni che pose riguardavano proprio la

⁴⁷ D. FARINI, *Diario*, cit., pp. 875, 878.

⁴⁸ FARINI, *op. cit.*, p. 879. L'« ultimatum » di Ricotti, come lo chiama Farini, viene consegnato al re alle 7 del mattino del 7 marzo e porta la data del 6 sera. Il giorno dopo, l'8, Ricotti riceve dal re l'incarico di formare il ministero. Questa precisazione cronologica è necessaria per intendere come l'equivoco invocato più tardi dal re a giustificazione del suo mutamento di condotta verso Ricotti, in realtà non sussista.

riforma dell'ordinamento dell'esercito e, ottenuto questo, cedette la presidenza al marchese di Rudinì e tenne per sé il portafoglio della guerra.

L'alternativa per Ricotti è quella che conosciamo: o aumentare di una trentina di milioni il bilancio della guerra o ridurre gli organici a beneficio della qualità. Esclusa, ovviamente, la prima ipotesi e ben sapendo per ormai lunga esperienza quali resistenze insuperabili avrebbe incontrato un rinnovato tentativo di diminuire i corpi d'armata, Ricotti, riprendendo il suo progetto dell'85, propose di ridurre di un quarto il numero delle unità elementari (compagnie di fanteria, squadroni di cavalleria, batterie d'artiglieria) lasciando inalterato il numero delle grandi unità⁴⁹. Lo scopo principale al quale mirava era di aumentare la forza media della compagnia di pace senza aumento di spesa. Combinando la riduzione del numero complessivo delle unità, con l'aumento del contingente, otteneva questo scopo, perché un minor numero di compagnie avrebbero inquadrato un maggior numero di soldati. La forza media della compagnia sarebbe salita, così, a non meno di 100, venendo a trovarsi a un livello intermedio fra quello dell'esercito austriaco e quello dell'esercito francese, dei due eserciti, cioè, ai quali occorreva riferirsi come possibili antagonisti. La compagnia di fanteria nei mesi estivi, più adatti all'istruzione, avrebbe raggiunto la forza di 130 o 140 uomini, vicina a quella tedesca e, tale, secondo Ricotti, « da potere attendere col massimo profitto al proprio addestramento e da costituire un buon nucleo per l'incorporamento dei richiamati in caso di mobilitazione ». Infine, l'aumento del contingente avrebbe consentito la formazione dell'esercito di guerra con un minor numero di classi, con l'evidente vantaggio di avere un esercito formato da classi più giovani⁵⁰.

⁴⁹ Il piano Ricotti, presentato per iscritto al re il 7 marzo, al primo punto propone « di ridurre di un quarto almeno le unità elementari di tutte le armi (compagnie, squadroni e batterie) pur lasciando sussistere i 12 corpi d'armata quali oggi si trovano costituiti in tempo di pace ». Il progetto nella sua formulazione definitiva, dopo le modifiche introdotte, come è detto più avanti, dal Senato, risulta dalla relazione Ricotti al disegno di legge presentato alla Camera: *A.P. Camera, Legisl. XIX, 1^a sess. 1895-96, Documenti, Dis. di legge e relazioni*, n. 56-C; seduta del 15 giugno 1896.

La diminuzione proposta era del 22 per cento per le compagnie di fanteria e per le batterie, e del 16,67 (cioè, precisamente di un sesto) per gli squadroni. Come media generale la riduzione del numero delle unità elementari risultava quindi del 21,56 per cento. In cifre assolute, si scendeva da 1920 unità elementari a 1506, con una diminuzione di 414.

⁵⁰ E questa, infatti, un'altra critica capitale di Ricotti all'ordinamento dell'87 e alla sua pratica attuazione in regime di spesa contratta: che « l'ordinamento in vi-

Dal punto di vista finanziario il piano Ricotti entrava nei limiti del bilancio 1896-97 quale egli l'aveva trovato dopo le riduzioni apportatevi nel '94 dal ministero Crispi, e cioè in 234 milioni⁵¹, ed era questo, anzi uno dei suoi punti di forza, poiché dopo la sconfitta patita in Africa e dopo le spese di guerra (che venivano calcolate a parte) non sarebbe stato possibile al nuovo ministro della guerra presentare, come suo primo atto, una richiesta di aumento sul bilancio di previsione; né il Ricotti lo avrebbe mai chiesto, avendo anzi sempre proclamato la sua volontà di contenere al minimo le spese militari. La sua convinzione, tenacemente sostenuta, era insomma, che si potesse avere un ordinamento migliore con una spesa minore. Accettato come un dato obiettivo e irrefutabile il limite finanziario, Ricotti sceglieva entro questo ambito obbligato la soluzione che si ispirava al principio della « qualità ». Il momento politico era quanto mai favorevole ad una riforma così profonda. La vena antimilitarista, che la concentrazione delle spese straordinarie su pochi bilanci aveva incautamente destata a partire dal 1889, si era ingrossata di fronte al disastro di Adua. Il paragone tra lo sforzo al quale era stato sottoposto il paese per alimentare le spese militari e la sconfitta patita in Africa, con la conseguente perdita di prestigio, era troppo stridente e troppo amaro. Il piano Ricotti, che

gore, mantenendo un numero di unità sproporzionato alle risorse del bilancio, non permette d'incorporare un contingente di leva numeroso quanto il numero delle unità richiederebbe ». Secondo Ricotti, con un contingente di 70.000 uomini, come quello che consentiva il bilancio consolidato di Pelloux, sarebbero occorse 12 o 13 classi per formare l'esercito di prima linea. Con l'aumento del contingente a 92.000, l'esercito di prima linea si sarebbe formato con sole sei classi, e quindi i soldati più anziani avrebbero avuto 26 anni. *Relazione alla Camera*, cit.

⁵¹ Durante le discussioni parlamentari del '96 e del '97 gli avversari del Ricotti cercarono di dimostrare che, dopo le modifiche che il suo progetto aveva subite in Senato, le differenze finanziarie fra il bilancio Ricotti e il bilancio Pelloux erano divenute minime o nulle. In realtà, lo stesso Ricotti, già nell'« ultimatum » del 6 marzo aveva scritto che, nonostante le riduzioni da lui proposte, sarebbe forse stato impossibile mantenere la spesa nei limiti del preventivo 1896-97 e probabilmente la si sarebbe dovuta aumentare di 5 o 6 milioni (FARINI, *op. cit.*, p. 879). Il Colombo sostenne, invece, che fra il bilancio Ricotti e quello Pelloux c'era una differenza di 14 milioni.

Ricotti infatti prevedeva per l'Africa 10 milioni contro i 7 di cui si accontentava Pelloux per poterne riversare 3 nella spesa ordinaria. Dunque, sosteneva Colombo, detratta l'Africa da entrambi i bilanci, quello di Ricotti portava una spesa di 225 milioni (235-10) mentre quello di Pelloux portava a 239 (246-7). Si tratta, naturalmente di previsioni, poiché un consuntivo Ricotti non ci fu, anzi non ci fu neppure un inizio della sua gestione sulle basi proposte; ma l'argomento ebbe grandissimo peso nella discussione. V. il discorso di Colombo e le obiezioni di Marazzi e di Pelloux, *A.P., Camera, Discussioni*, 3 giugno 1897, pp. 1378-1385. Pelloux si limitò ad obiettare che non poteva accettare la differenza di 14 milioni, implicitamente ammettendo quella, del resto inoppugnabile, di 11 milioni.

proponeva in sostanza un esercito più piccolo e più efficiente, trovò in quell'atmosfera un'accoglienza molto favorevole in parlamento, ma incontrò viceversa una invincibile opposizione negli ambienti militari e nel re.

Il re aveva accettato *obtorto collo* e con riserva mentale le condizioni di Ricotti, costretto dalla situazione penosa nella quale si trovava la monarchia all'indomani di Adua e dall'urgenza improrogabile di fare un governo, ma sperando tuttavia che, col ritorno graduale alla normalità, si sarebbe potuto evitare che i progetti del ministro della guerra giungessero in porto. Alla fine trovò un alleato insperato nel presidente del consiglio: il marchese di Rudinì, che si era troppo scottato nel '92 con la questione militare per aver voglia di ripetere l'esperimento, ma che d'altra parte non avrebbe potuto scoprirsi avversario del Ricotti, sia perché doveva a lui la presidenza, sia perché non poteva smentire le idee sempre professate in materia di spese militari, favorì discretamente quel temporeggiare nel quale erano riposte le speranze del re. Pare anche che Pelloux si fosse curato di ricordare a Rudinì gli impegni militari della Triplice⁵².

Il re e il presidente del consiglio non tenevano conto della decisione e della tenacia del generale Ricotti. Quando questi, ai primi di giugno presentò al senato il suo disegno di legge, il re, pretendendo che esso andasse oltre i limiti previsti dagli accordi di marzo, ottenne dal generale qualche modifica apprezzabile, che non mutava la sostanza del nuovo ordinamento ma era piuttosto una concessione da parte di Ricotti su una questione, se così si può dire, di principio: che non si parlasse di « sistema ternario », che cioè le riduzioni non fossero presentate come l'applicazione di una teoria e quindi come definitive, ma semplicemente nella loro nudità di fatto⁵³. Con questo secondo accordo, veniva confermata l'esistenza

⁵² *Becchi a Pelloux*, lett. datata « Roma, venerdì », sicuramente del maggio '96. Si felicita di un incontro tra Pelloux, Rudinì e Engelbrecht, addetto militare tedesco a Roma, del quale ha avuto evidentemente notizia dallo stesso Pelloux, e commenta: « Mi immagino dove è arrivato, se Ella stessa la chiama una carica a fondo! [...]. Si ricorda che quando venne al Ministero trovò che Le pareva che non avessero letto bene i papé della Cassaforte? Che succeda ora lo stesso? ». I papé sono naturalmente la Convenzione militare della Triplice.

⁵³ Ricotti cedette al re su questi punti: conservare inalterato il numero dei reggimenti di bersaglieri, costituire i reggimenti di cavalleria su 5 squadroni, portare a 144 (anziché a 112 come proposto) il numero delle batterie da campagna.

Nel presentare il progetto così modificato alla Camera Ricotti avvertiva che questi aumenti rappresentavano a suo parere « l'estremo limite delle concessioni possibili, per avere nelle compagnie, negli squadroni, nelle batterie una forza di pace tale, che dia loro il mezzo di potere quandochessia essere uno strumento di forza e di coesione, non di debolezza e di disordine ». *A.P., Camera, Relaz. cit.*, p. 7.

del primo, cioè l'impegno preso dal re al momento della costituzione del governo. La discussione al senato e l'approvazione del disegno di legge avevano però reso di pubblica ragione il nuovo ordinamento e suscitato una notevole reazione negli alti gradi dell'esercito⁵⁴. A questo punto il re, spalleggiato dai generali, col favore passivo del presidente del consiglio, credette giunto il momento di passare all'offensiva, e cominciò a far sapere, anzi a dire apertamente, che lui era contrario e ad invitare i deputati, e specialmente gli ufficiali deputati, a combattere Ricotti alla Camera⁵⁵. Il re, insomma, si mise a capo di una specie di congiura contro il ministro della guerra, che mirava da un lato a suscitare la più forte opposizione possibile alla Camera, dall'altro a defenestrare Ricotti con la collaborazione di Rudinì per mezzo di una crisi extraparlamentare.

Se Pelloux avesse fatto parte del parlamento, sarebbe toccato probabilmente a lui il compito di battersi col suo eterno avversario, ma aveva rinunciato a presentarsi candidato alle elezioni politiche del 1895 ed era allora comandante del corpo d'armata di Verona; in sua assenza, fu opposto al Ricotti un altro generale deputato, l'Afan de Rivera, un napoletano intelligente e ambizioso, al quale Umberto I affidò personalmente l'incarico di battersi alla Camera contro il ministro della guerra.

Mentre il re andava sobillando i deputati contro il ministro della guerra, il presidente del consiglio puntava ancora sulla carta del rinvio, ma il Ricotti tirava avanti per la sua strada. Approvata la legge dal senato il 13 giugno, due giorni dopo la presentò alla Camera con procedura d'urgenza; e quando la Camera ebbe eletto una commissione sicuramente favorevole all'approvazione, al re e al partito dei generali non rimase ormai altra soluzione che le dimissioni di Ricotti. Nonostante l'impegno posto da Afan de Rivera nel combatterlo, infatti, la maggioranza della commissione si espresse a favore del disegno di legge Ricotti, così come lo aveva approvato il Senato. Rudinì cercò ancora di convincere Ricotti a rimandare la discussione in aula: si era al 3 luglio, e davanti alla Camera stava la legge sul commissariato civile in Sicilia; Rudinì tentava, dunque, di arrivare alle vacanze estive e rinviare all'autunno la discussione della legge militare, ma Ricotti non volle saperne e, sostenuto nel ministero dal solo Perazzi, l'11 luglio si dimise. Pelloux, che non

⁵⁴ Corrispondenza Becchi e Afan con Pelloux, e FARINI, *op. cit.*, pp. 970, 990 e passim.

⁵⁵ FARINI, *op. cit.*, pp. 956-57, 961, 993.

aveva potuto partecipare direttamente alla « congiura », aveva seguito ora per ora le vicende romane attraverso la fitta corrispondenza col Becchi, suo fedelissimo ex capo di gabinetto, e con Afan de Rivera. Battuto Ricotti, la sua successione era certa. Nel rinnovato ministero Rudinì il portafoglio della guerra andò a Pelloux, che in quella occasione fu nominato senatore, mentre al generale Afan de Rivera, toccò il posto di sottosegretario.

In tutta questa vicenda la Corona si era imposta al parlamento più palesemente di quanto non fosse accaduto in altre occasioni e quindi con più grave lesione del prestigio della Camera, la quale si era vista sottrarre la possibilità di discutere una legge di fondamentale importanza mediante la sostituzione del ministro proponente, voluta dal re proprio e soltanto a questo scopo. L'azione del re e dei generali fu giudicata in parlamento « un pronunciamento di colonnelli e di generali » e una manifestazione di « militarismo »⁵⁶. Vittima ne era stato il generale Ricotti, che aveva sempre impostato i problemi militari avendo di mira l'interesse generale dello Stato, senza pretendere di soverchiare mai le possibilità della spesa pubblica⁵⁷.

Militarismo? Nonostante il clamore delle polemiche successive (al tempo di Ferri e dei suoi attacchi contro i « succhioni » della marina, al tempo della guerra di Libia e della settimana rossa, nel dopoguerra), è difficile sostenere e dimostrare l'esistenza nella storia d'Italia di una corrente di militarismo, nel senso di supremazia dei militari di mestiere sul personale politico e quindi di una loro influenza in senso bellicista sulla politica estera⁵⁸. Il defenestramento di Ricotti nel '96 è certo un episodio che può essere qualificato

⁵⁶ Il duro giudizio è del senatore Boccoardo, ma Giustino Fortunato lo fa suo citandolo alla Camera (A.P., *Camera, Discussioni*, 4 maggio 1897, p. 306).

⁵⁷ Sono significative le parole del Ricotti, riferite dal Farini, durante la discussione del 1892, sulla quale ritorniamo più avanti: « Ricotti esordisce dicendo che 240 milioni gli paiono tutto quello che l'Italia può e deve spendere per l'esercito; che se anche il ministero volesse darne di più non li accetterebbe: spendere più di 240 milioni sarebbe un *vero tradimento* del paese ». FARINI, *op. cit.*, p. 76.

Per il Boccoardo e per il Fortunato, Ricotti è, fra i ministri della guerra, « il solo che a noi abbia esposta la verità, tutta la verità intorno al pauroso dilemma fra un bilancio di 270 milioni e la riduzione dei quadri ». A.P., *Camera*, cit., p. 306.

⁵⁸ Ricaviamo la definizione dal maggior studioso della storia del militarismo (quello vero, prussiano), il Ritter, il quale del resto ammette che il termine è « impreciso », « nebuloso e ambiguo ». GERHARD RITTER, *Staatskunst und Kriegshandwerk. Das Problem des « Militarismus » in Deutschland*, München, 1960, Trad. ital. col titolo *I militari e la politica nella Germania moderna*, Torino, 1967, pp. XIV e XV.

Giustino Fortunato (*op. e loc. cit.*), servendosi questa volta di una citazione dal Bonghi, definiva, non diversamente, il militarismo come « la prevalenza dei criteri militari nella politica delle nazioni ».

correttamente di « militarismo » perché la volontà dei circoli militari, capeggiati dal re, si impose alla volontà del parlamento e dello stesso governo; ma fu un episodio limitato, nel quale la posta in giuoco era l'assegnazione di una decina di milioni in più nel bilancio della guerra e l'ordinamento dell'esercito, cioè, ancora una volta, soltanto la politica militare *stricto sensu*: un momento aggressivo lungo una linea di svolgimento che è piuttosto difensiva. La polemica contro il « militarismo » fu in realtà polemica contro l'altezza relativa delle spese militari nel bilancio dello Stato; ma si trattava, appunto, di altezza relativa: le spese militari erano alte se considerate in rapporto alla ripartizione delle limitate disponibilità fra i vari settori, ma nella polemica venne spesso trascurato l'altro termine di paragone, del quale chi aveva la responsabilità della difesa dello Stato doveva pur tener conto in primo luogo, e che era rappresentato dalle spese militari delle altre potenze (cosa che da parte dello stesso Pelloux fu più volte ricordata)⁵⁹.

Quanto a Pelloux, i suoi non riusciti tentativi di rendere autonoma la politica militare, di sottrarla alle discussioni parlamentari e di stampa, con l'istituzione del « quinquennato » o del « sessennato », con la tassa militare (che in linea di principio avrebbe costituito il caso singolare di una imposta riscossa e amministrata dal ministro della guerra) non solo rimasero senza effetto pratico, ma sono anch'essi l'espressione di un « militarismo » difensivo: i militari italiani potevano, cioè, pretendere, come massimo, una certa autonomia nell'ambito del governo, non una loro supremazia sul governo dello Stato, che è cosa ben diversa. Un tentativo di affermare questa supremazia non ci fu neppure quando Pelloux fu presidente del consiglio. Anzi, è da ricordare che, lungi dall'avvalersi della sua posizione politica per privilegiare oltre i limiti dell'equo

⁵⁹ Dal punto di vista militare l'unico paragone valido è quello fra la potenza degli eserciti e quindi fra le spese in cifre assolute, tenuto conto, s'intende, della posizione strategica di ciascun paese e delle ipotesi di guerra che ne derivano. Il Rochat osserva che l'incidenza delle spese militari sul bilancio italiano « fu sempre all'incirca uguale e talvolta superiore rispetto all'Austria-Ungheria o alla Francia, che pure erano tanto meno gravate da debiti statali »; ma ciò non toglie che in cifra assoluta le due grandi potenze confinanti con l'Italia spendessero molto di più: ed è proprio qui la principale ragione dell'altezza relativa delle spese militari italiane. Che poi spesso il denaro venisse speso male, è vero, ma è un'altra questione. Cfr. G. ROCHAT, *L'esercito italiano nell'estate 1914*, « Nuova rivista storica », 1961, a. XIV, p. 297 s.

Per il confronto fra le spese militari delle grandi potenze, v. A. J. P. TAYLOR, *L'Europa delle grandi potenze. Da Metternich a Lenin*, trad. ital., Bari, 1961, pp. 16-20.

il bilancio dell'esercito, Pelloux entrò in conflitto col suo ministro della guerra, il generale Mirri, che pretendeva maggiori stanziamenti, tanto che il Mirri dovette dimettersi ⁶⁰.

Ministro della guerra quasi per tre anni consecutivi, dal febbraio '91 al dicembre '93 e poi per un anno e mezzo dal luglio 1896 al dicembre 1897, Pelloux realizzò due riforme che riguardano l'efficienza dell'esercito nel momento fondamentale e delicatissimo del passaggio dal piede di pace al piede di guerra: i limiti d'età per il collocamento a riposo degli ufficiali (in particolare di quelli di grado elevato), e il sistema di mobilitazione.

La mancanza di un limite d'età era una grave lacuna della legislazione, che fu colmata solo con la legge Pelloux del 1897 sull'avanzamento degli ufficiali. Fino allora i generali venivano messi a riposo a loro domanda, e quindi gli alti gradi dell'esercito, ai quali sarebbe toccata in caso di guerra la responsabilità delle sorti del paese, erano ingombri di persone anziane e malandate, che si sarebbero dovute eliminare in fretta al momento della mobilitazione. I rischi che comportava questo stato di cose erano evidenti, ma la difficoltà di modificarlo senza urtare interessi e suscettibilità era tale che si preferì a lungo ignorare il problema e rinviarne la soluzione ⁶¹, soprattutto

⁶⁰ Un appunto manoscritto di Pelloux (s.d., ma certo del gennaio 1900) contiene le ragioni del suo rifiuto alle richieste del Mirri. Vi primeggia il suo desiderio di non rimettere in discussione la « questione militare »:

« Come si fa — scrive Pelloux — a non aver riguardo a buttar in aria, o a contraddire tutto ciò che ho fatto io con tanto stento, e con tanta difficoltà? Come si fa a proporre a me, presidente del Consiglio, da un ministro che ha accettato il portafoglio della Guerra, dopo che io gli avevo detto chiaramente che non c'era da pensare ad un aumento qualsiasi del bilancio, come si fa, a venire, quasi per sorpresa, e senza nemmeno discutere con me, a domandare un aumento di cinque milioni all'anno? [...].

« Come si fa, dopo che io ho tante volte dichiarato che il bilancio della guerra doveva non oltrepassare i limiti di 239 milioni, a voler proprio, mentre io sono Presidente del Consiglio, aumentarlo di 5 milioni? »

« Bisogna ignorar completamente o non rendersi alcun conto, di quanto è avvenuto al Parlamento, a proposito della questione militare! [...].

« La conclusione è che non si può pensare, oggi, ad alcun aumento del bilancio della guerra.

« Sarebbe voler la rovina dell'esercito.

« Si tirerebbe immediatamente fuori la questione della marina: la necessità di aumentarla riconosciuta da tutti; e, siccome le spese militari non si possono, né si devono assolutamente aumentare non si farebbe altro che creare una agitazione pericolosa, turbare profondamente il morale dell'esercito, e forse arrivare questa volta alla riduzione dei corpi d'esercito, tanto vagheggiata da taluni ».

In seguito alle dimissioni del Mirri, Pelloux prese l'*interim* della guerra dal 7 gennaio al 7 aprile 1900.

⁶¹ In una lettera al re del 23 settembre 1891, Pelloux dichiara di non poter aver fiducia in alcuni dei generali che coprono le più alte cariche dell'Esercito « specialmente per quanto riguarda le condizioni fisiche e l'età di essi. Mi sento, lo con-

perché il ministro della guerra, sempre un militare di carriera, era spesso inferiore per grado o per anzianità ai generali che avrebbe dovuto eliminare dal servizio attivo. In questa condizione si trovava anche Pelloux, il quale tuttavia con concreto senso politico e con tatto, affrontò il problema fin dal suo primo periodo di ministro, prima preoccupandosi di creare, di fatto, una situazione normale, eliminando, cioè, con l'aiuto del re, i generali più anziani o malandati in salute, e poi sanzionando nella legge il limite d'età.

La riforma del sistema di mobilitazione fu uno dei punti programmatici pregiudiziali che Pelloux pose all'accettazione del portafoglio della guerra. Lo Stato maggiore generale aveva riconosciuto, proprio allora, nel gennaio 1891, che il sistema di mobilitazione vigente non presentava garanzie di buon esito e tanto meno di rapidità⁶². Il difetto consisteva nel sistema di reclutamento a base nazionale: in tempo di pace a ciascun reggimento di fanteria affluivano i contingenti di leva di due regioni, diverse da quella nella quale il reggimento aveva stanza. In caso di mobilitazione il soldato doveva presentarsi al reggimento dove aveva prestato il servizio di leva, sì che la maggior parte dei richiamati per raggiungere i loro corpi

fesso, non poco preoccupato quando penso alla possibilità di una guerra non lontana; e questa mia preoccupazione di cui ebbi già l'onore di far parte a V.M. si fa più viva oggi appunto che sto preparando il bollettino di mobilitazione [...]. Questa difficile situazione va dunque fin d'ora studiata e risolta: bisogna trovare i rimedii necessari per evitare tardive penose disillusioni, e forse peggio. Il farlo ora che dura la pace toccherà purtroppo interessi e suscettibilità, ma toccherà interessi e suscettibilità personali, individuali; il farlo al momento della guerra, e certamente anche con precipitazione, potrebbe riuscire fatale».

Rudini condivide le preoccupazioni di Pelloux e appoggia la sua azione presso il re: «Io non prevedo ora la guerra ma una guerra può venire di sorpresa, e quindi noi dobbiamo tenerci pronti per qualunque eventualità. Non è nei brevissimi giorni, che precedono la mobilitazione, che si potrebbero fare i mutamenti indispensabili negli alti gradi. E se si facessero allora, ne seguirebbe sicuramente un vero scompiglio». *Rudini a Pelloux*, 24 settembre 1891.

⁶² *Discorso ... 9 maggio 1894*, cit., p. 9; *Discorso agli elettori di Livorno*, cit., p. 38; *Discorso ... 29 giugno 1905*, cit., pp. 53-57. Cfr. G. ROCHAT, *op. cit.*, pp. 299-300; P. PIERRI, *L'Italia nella prima guerra mondiale*, Torino, 1965, pp. 44-45; dove è un rapido interessante paragone col sistema tedesco ed austriaco.

Pelloux aggiunge anche un'altra ragione a sfavore del reclutamento territoriale, e cioè la necessità di evitare che il primo, e presumibilmente il più cruento, periodo della guerra venisse a gravare esclusivamente sulle popolazioni più vicine al confine:

«In Italia, stante la sua conformazione, ragioni di giustizia si oppongono al reclutamento completamente territoriale! È evidente! Gravissima ne sarebbe, sotto il punto di vista demografico, la conseguenza per le popolazioni di frontiera!»

«Anche la forma geografica dell'Italia è ragione che si oppone politicamente e militarmente al reclutamento territoriale! Potrebbe facilmente avvenire che il sangue dei settentrionali che sono alla frontiera pagasse le folle di un Crispi qualunque!». *Brogliaccio del 1894-96*, novembre 1895, p. 81.

avrebbero dovuto attraversare in lungo e in largo il paese in direzioni diverse; era facile dedurre quali inconvenienti logistici e quali ritardi questo sistema avrebbe portato nel tempo preziosissimo dei primi giorni di guerra. Una riforma radicale, tecnicamente riconosciuta la migliore, si sarebbe avuta con l'istituzione del reclutamento territoriale, che, oltre a tutto avrebbe portato grandi economie; ma vi si opponeva una invincibile obiezione politica: istituire il reclutamento territoriale avrebbe significato togliere all'esercito nazionale la sua più importante funzione del tempo di pace, che consisteva nel fondere gli italiani delle diverse regioni, nell'essere il grande crogiuolo unitario nel quale si raccoglievano i siciliani con i lombardi, i calabresi con i veneti; nell'essere, insomma, strumento potentissimo di formazione della coscienza nazionale. Si sa quanto la stessa diffusione della lingua nazionale parlata sia stata dovuta al servizio militare obbligatorio con reclutamento nazionale⁶³. Perciò, la classe dirigente, che, ancora alla fine del secolo ed oltre, temeva la debolezza e la precarietà dell'unità nazionale e tutto subordinava al suo rafforzamento, non poteva rinunciare ad usare l'esercito come strumento di unificazione nazionale. Nel prevedere le conseguenze catastrofiche del reclutamento territoriale l'immaginazione di certi patrioti si spingeva molto in là evocando i fantasmi della repubblica in Romagna, del separatismo in Sicilia, dello « stato di Milano » e via dicendo⁶⁴. A favore del reclutamento a base nazionale, e dei frequenti cambi di guarnigione, si erano poi venuti ad aggiungere, specialmente a partire dal '94, motivi di ordine pubblico. Quali garanzie avrebbero offerto reggimenti reclutati sul posto nel '94 in Sicilia, nel '98 a Milano? O di fronte a un'eventuale, sempre temuta (e che venne, alla fine, nel '14) insurrezione repubblicana nella Romagna e nelle Marche?

Anche Pelloux era convinto che il sistema territoriale fosse « il sistema dell'avvenire »⁶⁵, per evidenti ragioni finanziarie, per ragioni sociali (perché più confacente agli interessi delle famiglie e quindi al morale dei soldati), e infine soprattutto per le ragioni militari inerenti alla mobilitazione; ma soggiungeva che bisognava arri-

⁶³ TULLIO DE MAURO, *Storia linguistica dell'Italia unita*, Bari, 1963, pp. 96-97.

⁶⁴ FARINI, *op. cit.*, passim.

⁶⁵ *Discorsi ... giugno 1893*, cit., p. 50. Pelloux risponde a Fortunato Marazzi, generale e deputato, che si era pronunciato a favore del reclutamento territoriale.

varci per gradi, quando la saldezza dell'unità nazionale avesse escluso ogni timore; e perciò, pur nella sua disperata ricerca di economie, non mise mano a questa riforma, radicale, che avrebbe dato grande sollievo al bilancio. Non solo le ragioni finanziarie ma perfino quelle propriamente militari vennero, dunque, sacrificate ad altre esigenze, ritenute più alte come quelle che involgevano la stessa ragion d'essere dell'esercito nazionale; tanto che si venne meno al principio che l'esercito di pace esiste solo in funzione della guerra e che alla sola efficienza bellica deve essere subordinato ogni criterio dell'ordinamento di pace. Lo stesso comitato di Stato maggiore generale, organo tecnico, che non poteva sconfinare dai suoi limiti, pur additando gli inconvenienti del reclutamento a base nazionale al momento della mobilitazione, dichiarò, infatti, che il reclutamento territoriale non si poteva adottare e si limitò a raccomandare provvedimenti speciali nelle zone di frontiera, dove la mobilitazione avrebbe dovuto essere più rapida, a suggerire, cioè, di inquadrare nei corpi di frontiera i contingenti locali. Non era possibile, tuttavia, applicare questo sistema soltanto a una parte dell'esercito: se i contingenti delle regioni settentrionali fossero stati richiamati nei reggimenti destinati ad operare sulle Alpi, essi sarebbero stati sottratti ai reggimenti che si trovavano nelle altre regioni. Di qui la necessità di estendere a tutto l'esercito il sistema proposto per i corpi vicini alla frontiera: fu questo, appunto, il sistema di mobilitazione misto, cioè nazionale per il reclutamento, regionale per la mobilitazione, adottato da Pelloux. La principale critica che gli fu rivolta era questa: che i richiamati venivano a far parte di corpi diversi da quelli nei quali avevano prestato il servizio di leva, sicché non conoscevano i loro superiori e i loro commilitoni e non erano conosciuti da loro; che quindi il sistema misto non giovava a mantenere lo « spirito di corpo ». Ma — rispondeva Pelloux —, se questo inconveniente era riconosciuto tollerabile per i corpi vicini alla frontiera destinati ad entrare subito in combattimento, tanto più esso poteva essere tollerato per il rimanente dell'esercito, dove ci sarebbe stato il tempo di creare l'affiatamento fra i quadri e la truppa. L'adozione di questo sistema garantiva, d'altra parte, che per parecchi anni non si sarebbe passati al reclutamento territoriale, ed era ciò che voleva Pelloux ⁶⁶. Ma il momento in cui la saldezza del-

⁶⁶ « Al di là di questa garanzia — spiega Pelloux — credo che non si possa andare, perché credo che ben pochi della Camera possano sostenere che il sistema territoriale non arriverà mai; davvero mi pare che dir questo sarebbe quasi come

l'unità nazionale e la tranquillità sociale avrebbero reso possibile il passaggio al reclutamento territoriale non venne mai, e le conseguenze della subordinazione del criterio strettamente militare a criteri politici si videro nella cattiva prova della mobilitazione del 1915⁶⁷.

Il liberale Pelloux

« Nel mondo militare — ha lasciato scritto Giolitti — Pelloux rappresentava, allora, avanti le sue posteriori trasformazioni, un elemento molto liberale »⁶⁸, e secondo Gaspare Finali, neanche le posteriori trasformazioni sarebbero sufficienti a modificare il giudizio sul liberalismo di Pelloux:

Il prode savoiaro che volle essere italiano, che aperse la famosa breccia di Porta Pia, il deputato liberale di Livorno, figura nella storia parlamentare come un reazionario! Accusa ingiusta, contro la quale stanno gli atti di tutta la sua vita, e la fede degli uomini liberali che gli furono compagni responsabili⁶⁹.

In realtà, questa reputazione Pelloux la conservò intatta fino al 1899, non oltre. Come ricorda lo stesso Finali, il momento in cui la sua inclinazione verso il liberalismo progressista si manifestò più apertamente e persino arditamente fu nel 1892, ma la parte dei *Souvenirs* nella quale la verità appare più alterata dalla passione è proprio quella che riguarda la partecipazione di Pelloux al ministero Giolitti del 1892-93: offuscato dal suo antigiolittismo, successivo alla rottura del '99 e sempre più inaspritosi negli anni seguenti, Pelloux ci ha lasciato di quel periodo un'immagine deformata; come se egli avesse accettato allora di rimanere al suo posto di ministro per

disperare della salvezza della nostra unità. (*Bravo!*). L'ordinamento misto quindi non porta nessuna conseguenza in questo momento; solamente tranquillizza, direi, quelli che hanno paura del sistema territoriale». *Discorsi ... giugno 1893*, cit., p. 73. Pelloux, insomma, come risulta anche più chiaramente dalla corrispondenza con Becchi e dal *Brogliaccio*, introducendo il sistema misto aveva inteso procrastinare l'introduzione del reclutamento territoriale.

Contro la soluzione trovata da Pelloux si pronunciò la Commissione di generali nominata da Mocenni nel 1894, che propose, invece, il reclutamento a base regionale: *Relazione sugli studi compiuti dalla Commissione dei generali nominata con lettera ministeriale n. 4004 in data 14 giugno 1894*, a stampa, s.n.t., in copie numerate (copia n. 17 in Arch. Pelloux), pp. 129-136.

⁶⁷ P. PIERI, *op. cit.*, pp. 43-46, 68-69.

⁶⁸ GIOVANNI GIOLITTI, *Memorie della mia vita*, Milano, 1922, vol. I, p. 62.

⁶⁹ GASPARE FINALI, *Memorie*, Faenza, 1955, pp. 579-580.

obbedienza al re e quasi vincendo una repugnanza politica. È vero il contrario: a parte il pieno accordo con Giolitti nella politica militare, fu proprio quello il periodo nel quale Pelloux partecipò al governo non soltanto in veste di ministro tecnico, ma con piena, attiva e perfino entusiastica adesione all'indirizzo politico generale. In quel ministero, che si qualificò di sinistra pura e progressista, Pelloux si sentì perfettamente a suo agio, tanto che, quando le elezioni generali politiche del 1892 furono impostate intorno al tema della ricostituzione dei partiti, uscì per la prima volta allo scoperto con una netta e chiara presa di posizione politica; anzi, su questo terreno, si spinse forse più avanti dello stesso Giolitti, trattenuto da prudenza governativa e da una naturale diffidenza per le idee generali. Tanto esplicita fu allora la dichiarazione di Pelloux di appartenere a un partito politico, che il re (il quale, pure, era accusato di sostenere fin troppo apertamente il partito di Giolitti) la giudicò eccessiva, e glielo fece sapere ⁷⁰. Il fatto stesso che Pelloux pronunciò nel '92 il suo primo discorso politico di fronte ai suoi elettori è molto significativo. Il collegio era sicuro e, con l'appoggio del governo per giunta, la sua candidatura non correva pericoli; c'era, è vero, il ritorno al collegio uninominale, che poteva far sorgere qualche incognita, ma soprattutto vi fu, per la prima volta, da parte dell'ufficiale deputato Pelloux, la precisa intenzione di impegnarsi come uomo politico.

La storia del suo collegio elettorale è una storia tipica per sapere quanto vi fosse di democrazia in Italia prima e dopo l'allargamento del suffragio dell'82: una storia di quelle che piacevano a Gaetano Salvemini, abbastanza simile, del resto, a quella che racconta Giolitti circa il modo come gli venne attribuita la prima volta la rappresentanza del collegio di Dronero ⁷¹. Pelloux ereditò il collegio di Livorno II da suo cognato Benedetto Brin nel 1881, e diventò deputato senza alcun bisogno di impegnarsi nella lotta elettorale ⁷².

⁷⁰ V. la lettera di Rattazzi a Pelloux del 28 ottobre 1892 cit. in G. MANACORDA, *Il primo ministero Giolitti*, « Studi storici », 1961, a. II, p. 77-78.

E da notare che Pelloux aveva mandato al re il testo del discorso « prima di pronunciarlo », come si rileva dalla lettera di Rattazzi; ma la risposta di Rattazzi è datata 28 ottobre, e il discorso era già stato pronunciato il 20, sicché Pelloux non poté introdurre quelle modifiche, nella parte relativa ai partiti, che il re avrebbe desiderato.

⁷¹ G. GIOLITTI, *op. cit.*, pp. 27-29.

⁷² Brin era allora ispettore del genio navale, e la sua ultima elezione, avvenuta il 14 novembre 1880, era stata annullata « per essere completo il numero dei deputati impiegati dello Stato ». Pelloux, come segretario generale, non rientrava fra gli impiegati.

Si era ancora al tempo del suffragio ristretto, e il dominio di Brin nel collegio era assoluto, tanto che i suoi avversari non raccoglievano più di 3 o 4 voti. Andandosene, Brin poteva dunque disporre a suo piacimento del collegio e pensò bene di tenerlo in famiglia. Ci fu un tentativo da parte moderata di conquistare il collegio, e a questo scopo fu contrapposto a Pelloux un personaggio dal nome localmente autorevole e dotato di larghe disponibilità finanziarie, il conte Florestano De Larderel, il quale però riuscì a conquistare solo 363 voti contro i 541 che andarono a Pelloux. Il rapporto fra il vincitore e il vinto si era sensibilmente modificato rispetto all'ultima elezione di Brin che era avvenuta due mesi prima con 578 voti contro 2 andati a un candidato insignificante; ma la piccola differenza fra i voti presi da Brin e quelli ereditati dal cognato, e il confronto fra il numero dei votanti e degli astenuti mostrano come il De Larderel avesse ottenuto solo i suffragi degli elettori che fino allora aveva preferito astenersi. Il 93,6 % degli elettori di Brin avevano, invece, disciplinatamente votato per il suo erede ⁷³.

In questo modo il colonnello Pelloux, segretario generale del ministero della guerra, iniziò la sua carriera politica. Mantenere il collegio, anche dopo l'allargamento del suffragio e lo scrutinio di lista, fu cosa altrettanto agevole quanto l'averlo conquistato. Regolarmente rieletto nell'82, nell'85, nell'86, soltanto nel 1890 Pelloux si sentì in dovere di esporre il suo programma in una lettera agli elettori ⁷⁴. Subito dopo la prima elezione si era limitato a diriger loro una lettera di ringraziamento ⁷⁵, nella quale dopo essersi detto « devotissimo alle liberali istituzioni che ci reggono » e fervente monarchico, indicava sobriamente il motivo del suo riserbo politico: « la posizione che occupo attualmente nell'amministrazione dello Stato mi dispensa dal formulare un programma politico », cioè a dire: come segretario generale non poteva avere un programma diverso da quello del governo.

Nel 1890 la condizione era mutata. Pelloux non era più segretario generale, aveva il grado di maggior generale e, soprattutto, desi-

⁷³ Il 14 novembre 1880 (ultima elezione di Brin) si erano avuti 583 votanti su 1549 elettori iscritti; il 9 gennaio 1881 (prima elezione di Pelloux) i votanti furono 846 su 1544 iscritti. La differenza nel numero dei votanti è di 363, esattamente i voti riportati dal De Larderel, sicché la lieve diminuzione nei voti di Pelloux rispetto a quelli di Brin non trova corrispondenza nei voti andati all'avversario ma in schede nulle o bianche.

⁷⁴ *L'onorevole Luigi Pelloux agli elettori del collegio di Livorno nelle elezioni generali del 23 novembre 1890*, cit.

⁷⁵ Minuta in archivio Pelloux.

derava cominciare, pur sfumatamente, a distinguersi in seno alla maggioranza crispina in vista di un prossimo mutamento di governo; così sembrerebbe dalla sua adesione alla critica corrente contro Crispi, perché accentrava in sé tutta la direzione politica del governo, e dal connesso auspicio della ricostituzione dei partiti costituzionali. Questi accenti politici della lettera agli elettori sono tuttavia limitati dall'affermazione che la campagna elettorale in atto non avrebbe dovuto affrontare temi relativi a « ciò che si usa chiamare politica generale » ma rimanere nei limiti della « politica essenzialmente amministrativa », e infine dalla esplicita approvazione della politica interna ed estera del governo. Tutto sommato, l'ufficiale deputato Luigi Pelloux non aveva mai manifestato fino al 1892 tendenze precise in fatto di « politica generale », anzi, aveva deliberatamente ammesso di volersi astenere da simili scelte. La sua collocazione parlamentare nella sinistra aveva significato fin dall'inizio accettazione della politica governativa, anche se non gli aveva impedito di esercitare talora un'opposizione tecnica nelle questioni militari. La « ricostituzione dei partiti », prudentemente rivendicata contro Crispi, è, alla fine del 1890, un motivo sostenuto in quel momento specialmente dalla destra. Dire che Pelloux lo adoperi già in vista di una sua candidatura a ministro della guerra in un governo orientato a destra è forse dar troppo credito all'intuizione: è vero, però, che tre mesi dopo sarà ministro nel governo Rudinì.

Il tono e il contenuto è radicalmente diverso nel discorso elettorale del novembre '92, dove la « ricostituzione dei partiti » è presentata come già in atto, e Pelloux dichiara di avere sempre appartenuto « a quella parte della Camera che si usa chiamare progressista » e di non avere rinunciato alla sua qualifica politica neppure entrando a far parte del ministero di coalizione presieduto da Rudinì ⁷⁶. Con Rudinì c'era stato un accordo di governo sulla base di un programma di politica militare, e la collaborazione era durata fino a quando era durato l'accordo; con Giolitti, invece, all'accordo molto più solido nel programma militare, si accompagna la convergenza nell'orientamento politico generale:

Per tutto il tempo che fui alla Camera, come semplice deputato, appartenni sempre allo stesso gruppo parlamentare cui apparteneva l'at-

⁷⁶ « Nel Gabinetto Rudinì, lo riconosco e lo dichiaro altamente, i miei colleghi mi hanno sempre considerato come appartenente alla parte progressista della Camera ». *Discorso ... agli elettori di Livorno*, cit., p. 13.

tuale Presidente del Consiglio; conoscevo il suo modo di vedere su molte questioni importantissime, e lo dividevo perfettamente.

Avendo egli fatto un giorno, alla Camera, un discorso in cui recisamente dichiarava, e con infinita ragione secondo me, che era ormai tempo di cessare dal mettere ogni giorno in discussione le nostre istituzioni militari, io non potei non manifestargli la mia viva approvazione (*Bravo!*).

Nulla quindi di più naturale che la mia accettazione ad entrare nel Gabinetto da lui formato. Egli ha creduto di offrirmi il portafoglio della guerra, ed io l'ho accettato; perché non avevo alcuna ragione di non far parte di un Ministero il cui capo aveva concetti i quali concordavano perfettamente coi miei, e di più apparteneva a quella frazione della Camera, cui avevo sempre appartenuto.

Questa raffigurazione non è soltanto di comodo elettorale, ma corrisponde alle profonde convinzioni di Pelloux. Se ne ha la riprova nell'invito che egli rivolge ai radicali perché entrino nella rinnovata sinistra costituzionale. Le caratteristiche del collegio spiegano, anzi, come Pelloux non avesse atteso il ministero Giolitti per tendere la mano oltre le frontiere dei partiti costituzionali, ai capi del partito radicale⁷⁷: già nella lettera agli elettori del 1890 aveva espresso l'augurio « che il partito radicale che, sebbene esiguo di numero, conta uomini di grande ingegno e di forte carattere, riconoscendo lealmente come sono incrollabili le istituzioni che ci reggono, contribuisca esso pure alla costituzione di due partiti di governo ». Nel 1892 questa è una direttiva governativa, e quindi Pelloux non ha che da insistere sulla speranza espressa due anni prima, compiacendosi di vederla già in parte realizzata, di vedere, cioè, « gli uomini più notevoli del partito radicale, entrare francamente, lealmente, senza sottintesi, nell'orbita delle nostre istituzioni ormai incrollabili, e contribuire anche essi alla formazione di due partiti di governo, portandovi il fecondo concorso del loro carattere e della loro intelligenza ».

Il discorso di Livorno fu il primo ma fu anche l'ultimo che Pelloux pronunciò davanti ai suoi elettori. Durante il governo Crispi la sua posizione di generale in servizio attivo e deputato d'oppo-

⁷⁷ Nel 1890 (scrutinio di lista, collegio di Livorno) vinsero Pelloux e Matteo Maurogordato, entrambi candidati governativi, quest'ultimo però tallonato con breve scarto dal radicale Rodolfo Manganaro. Nel 1892 (collegio uninominale di Livorno II), Pelloux ebbe 3.211 voti contro 1.061 andati al radicale Giuseppe Merga, seguito a ruota dal moderato Dario Cassuto.

Sulla vita politica di Livorno in questi anni v. NICOLA BADALONI, *Democratici e socialisti livornesi nell'Ottocento*, Roma, 1966.

sizione (oppositore, soprattutto, del ministro della guerra) non fu delle più facili. Andando con Rudinì e poi con Giolitti, Pelloux si era posto fra gli avversari di Crispi, e nella aspra lotta personale che divise Crispi e Giolitti le sue simpatie furono sempre per Giolitti ⁷⁸.

L'opposizione di Pelloux al governo Crispi aveva motivi precisi: Crispi e Mocenni, avevano accettato riduzioni nel bilancio ordinario della guerra, distruggendo il principio del bilancio consolidato, e seguivano, ciononostante, una politica di guerra in Africa ⁷⁹. Ma Pelloux dovette constatare quanto fosse difficile per un ufficiale deputato stare all'opposizione. Ai forti aumenti fiscali proposti dal governo, la Camera aveva opposto la richiesta di diminuzione dei bilanci militari, e il governo aveva dovuto cedere qualcosa su questo terreno. Pelloux intervenne concedendo a un giornale un'intervista di tono fortemente critico nei confronti del ministro della guerra. Era un deputato ex-ministro che difendeva la propria opera, ma era anche un generale in servizio che attaccava il ministro della guerra: Mocenni lo richiamò alla disciplina, con grande, non del tutto ingiustificato, sdegno di Pelloux ⁸⁰. Dello stesso genere fu l'in-

⁷⁸ V. i rallegramenti di Pelloux per la conclusione favorevole a Giolitti del famoso processo per sottrazione di documenti: *Dalle carte di Giovanni Giolitti, Quarant'anni di politica italiana*, Milano, 1962, vol. I, p. 243.

⁷⁹ « Il tradimento verso il paese consiste appunto nella riduzione del bilancio; E con ciò, fanno le pazze spese d'Africa!!! Traditori! ». *Brogliaccio 1894-96*, novembre 1894, p. 41. « Ah! son cignaletti bene!!! E veder disfare l'Esercito per scuire i denari in Africa! ». *Becchi a Pelloux*, lunedì [ottobre 1895?].

⁸⁰ *Un'intervista con l'on. Pelloux sulle economie militari*, firmata Salvador, « Il Folchetto », 12 aprile 1894.

Il rimprovero ministeriale venne comunicato a Pelloux per via gerarchica con lettera del comandante del corpo d'armata di Roma, generale San Marzano: « il Ministero [...] m'incarica di fare noto a V.S. che esso ritiene superfluo confermare ancora una volta quanto esplicitamente espresse sulla piena libertà del Deputato Pelloux, libertà che nessuno, ed il Ministero non meno d'altri, gli contesta; ma ritiene salda la convinzione che a qualunque Ufficiale dell'Esercito, rivestito dell'ufficio di membro del Parlamento, sono pure imposti riguardi tanto più delicati, fuori del recinto parlamentare, quanto è più elevato il posto che occupa nella gerarchia militare » (16 aprile 1894).

Pelloux in uno sfogo scritto a margine della lettera si indigna per essere stato trattato « come un sottotenente che ha tardato alla manovra » dal suo successore, che avrebbe dovuto almeno parlargli di persona, e aggiunge: « Non accetto queste osservazioni, a qualunque estremo, a qualunque scandalo dovessi arrivare! Disposto persino, ed è tutto dire, ad abbandonare il servizio! ». Non si arrivò a questi estremi, ma questo incidente spiega come al contrasto politico si aggiungesse una forte avversione personale per Mocenni. Quanto alla sostanza, pochi giorni dopo il rimprovero disciplinare, Pelloux parlò alla Camera sul bilancio della guerra, mantenendo ferma la sua opposizione alla diminuzione delle spese. (*A.P., Camera, Discussioni*, 9 maggio 1894).

Anche altri generali furono richiamati all'ordine dal ministro nel '94 per la stessa

cidente (questa volta, pubblico), che gli occorre in senato con Giolitti nel 1902⁸¹. Si dimostrava, nell'uno come nell'altro caso, l'anomalia della posizione degli ufficiali in servizio membri del parlamento.

In seguito all'incidente con Mocenni, Pelloux era già praticamente tagliato fuori dalla vita politica, quando il governo Crispi indisse le elezioni generali nel maggio del 1895. Al principio dell'anno aveva lasciato il comando della divisione di Roma ed era stato nominato comandante del corpo d'armata di Verona e designato comandante dell'armata del Reno. Ineccepibili, anzi correttissimi dal punto di vista militare, la promozione e il trasferimento offrivano tuttavia al governo il vantaggio di allontanare da Roma un oppositore. Il politico cedette il posto al militare, e Pelloux, rinunciando a presentarsi alle elezioni politiche del 1895, rimase escluso dal parlamento per un anno, fino a quando, cioè, nel luglio 1896, ritornò ministro della guerra e fu nominato senatore. Durante questo periodo crebbe la sua avversione alla politica di Crispi, soprattutto per le vicende della guerra in Africa.

Contro la politica coloniale

Pelloux era sempre stato « antiafricanista », come allora si diceva, e non ne aveva mai fatto mistero. E ben lo si comprende, quando si pensi come tutta la sua azione politica fosse stata assorbita dai problemi del bilancio della guerra, nella continua ricerca del difficile equilibrio fra i limiti finanziari e l'esigenza di avere un esercito capace di far fronte all'eventualità di una guerra in Europa e agli impegni derivanti dalla Triplice. Nel quadro di questa politica militare non ci poteva essere posto per le imprese coloniali. Fin dall'annuncio della prima spedizione in Africa, infatti, il suo primo intervento è caratteristico: è un richiamo alla necessità di sostituire prontamente « tutto quel che si manda fuori del territorio del regno, tanto di soldati quanto di materiale », in modo da mantenere intatto il nostro ordinamento militare sul piede di pace⁸². Ad im-

ragione: « è ora che questi generali finiscano di discutere sui giornali », dice Crispi. (FARINI, *op. cit.*, p. 478).

⁸¹ *A.P., Senato, Discussioni*, 25 aprile e 23 maggio 1902. Cfr. *Souvenirs*, cap. XLII.

⁸² *Discorso ... 31 maggio 1885*, *cit.*, pp. 36-37.

presa iniziata, poi, dichiara apertamente in parlamento la sua opposizione alla politica coloniale:

Io confesso che ho avuto sempre poca simpatia per la nostra politica coloniale, sulla quale non voglio d'altronde pronunziarmi così su due piedi con un giudizio troppo reciso, ma io ho avuto sempre il doloroso presentimento che quella spedizione avrebbe finito per riuscire non poco a detrimento della nostra situazione militare.

A questa impresa, a questi possedimenti nel continente nero, io confesso che per ora preferivo l'esercito nostro completo sul continente bianco; e potremmo averlo se non fosse per questa spedizione, la quale ci tiene ormai là impegnati, perché come ben disse già l'onorevole ministro degli affari esteri: bandiera inalzata, non si ripiega mai!⁸³.

Il suo antiafricanismo si viene, quindi, facendo sempre più reciso a mano a mano che si viene aggravando la questione delle spese militari, e si fa evidente la contraddizione fra i criteri classici, basati sui rapporti di forza in Europa, e le spese in Africa che, considerate sotto questo profilo, non possono non apparire come sperperi: quando si discute se l'Italia sia in grado o no di mantenere i dodici corpi d'armata, quando il bilancio dello Stato è investito da cifre enormi per le fortificazioni che devono completare la difesa territoriale, è una « pazzia », secondo Pelloux, spendere 20 milioni l'anno in Africa. Venti milioni sono il costo per il mantenimento di un corpo d'armata, oppure sono la somma annua normalmente destinata alle spese per l'armamento e per le fortificazioni del territorio nazionale; sono una cifra che permetterebbe di portare il bilancio della guerra molto vicino a quel punto in cui l'alternativa fra la « qualità » e la « quantità », fra le compagnie forti di Ricotti o i dodici corpi d'armata di Pelloux, sarebbe praticamente superata. Gli argomenti di Pelloux sono, nel quadro della politica militare, l'applicazione dell'antiafricanismo dei due partiti fautori della riduzione delle spese, la destra di Rudinè e Luzzatti e la sinistra di Giolitti, e la sua azione di ministro della guerra dal '91 al '93 fu quindi nelle questioni coloniali perfettamente consona all'indirizzo dei due governi di cui fece parte.

L'opposizione al governo Crispi aumentò, viceversa, a mano a mano che questo si venne ingolfando nella guerra africana, perché a Crispi e a Mocenni Pelloux non perdonava di avere da un lato

⁸³ *Discorsi dell'onorevole Pelloux pronunciati nelle tornate del 15 e 17 dicembre 1886*, Roma, 1887, pp. 27-28.

diminuito le spese ordinarie per l'esercito, dall'altro di essersi cacciati nella guerra con mezzi insufficienti. Quando poi, alla fine del 1895, si sparse in tutti gli ambienti politici l'allarme per la piega che stavano prendendo gli avvenimenti militari in Africa, Pelloux fu, naturalmente, tra coloro che temettero il peggio⁸⁴. Il suo orientamento generale e quello del momento erano ben noti al governo e alla pubblica opinione. Fu quindi motivo di generale sorpresa che il 23 febbraio del 1896 (quando in realtà il decreto che nominava Baldissera comandante delle truppe in Africa in sostituzione di Baratieri era già firmato) si spargesse improvvisamente la notizia che il nuovo comandante era invece Pelloux, e che il governo lasciasse passare quattro giorni prima di smentire la notizia⁸⁵. L'interpretazione più probabile di questo curioso episodio è quella che si ricava da una lettera di Alberto Pelloux alla madre: che si era trattato « di una scaramuccia crispina per fare partire Baldissera senza che nessuno lo sapesse »⁸⁶. La scelta del nome di Pelloux come

⁸⁴ « Brutta condizione — annota Pelloux nel novembre 1895 — è quella di avere a capo del governo un uomo che, in momenti difficili come questi, può esser trascinato a giuocare qualunque carta, anche la più pericolosa, pur di tentare di salvare la sua posizione personale ». *Brogliaccio 1894-96*, p. 83.

Giudizi analoghi affiorano nelle lettere di suoi corrispondenti: « Intorno all'Africa — gli scrive il Dal Verme alla vigilia di Adua —, debbo confessarti che pur mantenendo le mie antiche moderate convinzioni coloniali, sono irritato quanto mai contro Crispi, Baratieri, Mocenni, Blanc (in questo preciso ordine di precedenza) che con un colpevole eccesso di fiducia e conseguente leggerezza di apprezzamento della situazione, hanno condotto il paese a queste terribili strette » (*Dal Verme a Pelloux*, 7 febbraio 1896).

⁸⁵ La notizia è riferita con grande risalto dai giornali serali del 24 e da quelli mattutini del 25 febbraio. Alcuni la danno come sicura: cfr. per tutti « La Stampa » di Torino del 25, che naturalmente vede con simpatia la nomina del generale giolittiano. Altri giornali, invece, mostrano il loro disappunto meravigliandosi che il comando non sia andato a Baldissera (« La Nazione » e « La Capitale », del 24-25 febbraio).

« L'Esercito italiano », trisettimanale, del 27 febbraio, dà ancora come incerta la notizia ma tesse intanto un ampio e significativo elogio dell'antiafricanismo di Pelloux e così conclude: « Qualche studioso di psicologia militare potrebbe forse analizzare fino a qual punto una così decisa e oramai pienamente giustificata avversione alla politica che ci ha obbligati a sostenere una guerra sciocca e dispendiosa, una guerra al di sopra dei nostri mezzi militari e finanziari, potrebbe fino ad un certo punto influire sull'azione del Comandante in Capo; ma noi non siamo dilettanti di studi di questo genere, quando si tratta di agire e di agire energicamente. Certo, Comandante o non Comandante, l'opinione del Generale L. Pelloux sull'indirizzo della politica africana entra, ora che il suo nome si discute, come elemento importantissimo della presente situazione, come guarentigia di discrezione negli obiettivi e di ferma resistenza al momento opportuno ad una politica, che ha così gravemente compromesso le sorti del paese e molti ci saranno grati di averla ricordata ». Che è una notevole testimonianza di antiafricanismo negli ambienti militari.

⁸⁶ Alberto Pelloux alla madre, Torino 27 febbraio 1896. Nello stesso fascicolo sono contenute varie lettere e telegrammi di rallegramenti per la nomina. Anche Al-

schermo si spiegherebbe proprio con i suoi buoni rapporti personali con Baratieri. Non si può neppure scartare tuttavia un'altra ipotesi: che la notizia fosse stata fabbricata e propalata da altri, allo scopo di costringere il governo a rompere la segretezza da cui era stata circondata la nomina e la partenza di Baldissera.

Dopo Adua, Pelloux scrive a Baratieri, rievocando il « doloroso presentimento » di dieci anni prima:

Non è il caso ch'io le ripeta ciò che ho sempre detto e pensato di quella impresa. Ormai tutti conoscono il mio modo di vedere in proposito, dal primo giorno fino ad oggi; e se avevo il triste presentimento che si sarebbe finito male, non credevo certamente che si finisse con un disastro simile ⁸⁷.

Responsabile principale del disastro: Crispi, che per salvare se stesso ha spinto il paese e l'esercito nel baratro ⁸⁸. Pelloux, non poté sottrarsi al penoso dovere di chiedere le dimissioni a Baratieri pur dopo la sentenza assolutoria. Poi, come ministro della guerra fece tutto il possibile perché la politica coloniale fosse completamente liquidata, sostenendo, in base a un rigoroso ragionamento militare e finanziario, che si dovesse abbandonare la colonia ⁸⁹. La condizione militare della colonia gli appariva incerta, e possibile una ripresa delle osti-

berto e Riccardo Pelloux in lettere del 25 febbraio dirette alla madre avevano espresso il desiderio di partire col padre.

Il fascicolo reca questa soprascritta in lapis di mano di Pelloux: « Comando mio in Africa lasciato credere dal ministero ». Nessun cenno in proposito nei *Souvenirs*.

⁸⁷ Pelloux a Baratieri, 28 luglio 1896 in *Carteggio di Oreste Baratieri 1887-1901 con note biografiche a cura di Bice Rizzi*, Trento, 1936 (Collana del Museo trentino del Risorgimento), p. 125-126. Cfr. anche le lettere di Afan de Rivera e Rosano a pp. 126-127.

⁸⁸ « Eppure tutti lo sapevano, a cominciare dal Re, che lo diceva egli stesso (lo disse a me fra altri!) che Crispi era una canaglia e che Mocenni era per lo meno un imbecille!

« Nel 1894, dicembre, quando il Parlamento fu prorogato, ebbi a dire al Re: che era ben sperabile di non vedere la casa di Savoia, ricca di tanti secoli di splendore e di gloria, farsi scudo ad un furfante, ad una canaglia come Crispi! Al che egli rispose che ben lo conosceva; che non voleva turbare quel vecchio, al momento delle nozze di sua figlia; ma che passate queste avrebbe trovato modo di sbarazzarsene ». *Brogliaccio 1894-96*, marzo 1896, pp. 91-92.

⁸⁹ Le citazioni che seguono sono tratte da una lunga e particolareggiata risposta di Pelloux a Rudinì circa le condizioni militari della Colonia Eritrea (Rudinì a Pelloux, 12 novembre 1896; Pelloux a Rudinì, 21 novembre 1896). Prima di rispondere al presidente del consiglio Pelloux aveva interpellato il capo di Stato maggiore generale Saletta. Il contenuto della lettera di Pelloux a Rudinì è poi fuso in un rapporto del 27 dicembre intitolato « Considerazioni circa la occupazione militare della Colonia Eritrea », che risulta essere stato mandato in visione anche al ministro degli Esteri Visconti-Venosta.

lità tanto da parte dei capi tigrini e dei Dervisci, quanto anche dall'esercito scioano. Partendo da questa ultima eventualità, la più grave e quindi quella che doveva stare alla base di ogni previsione militare, sarebbe stata necessaria per la difesa della colonia, secondo le previsioni accettate anche da Baldissera e dallo Stato Maggiore, una forza pari a due corpi d'armata. L'invio di questa forza dall'Italia avrebbe richiesto tre mesi di tempo data la limitata ricettività del porto di Massaua e le giornate di marcia necessarie per raggiungere l'Altipiano: sarebbe quindi stato necessario munire le testate delle valli che dall'altipiano convergono su Massaua con fortificazioni tali da consentire ai presidî permanenti di resistere nel frattempo; e per rendere possibile la resistenza sarebbe stato anche necessario aumentare questi presidî mantenendo stabilmente in Africa maggiori forze. Ma Pelloux non si ferma all'aspetto militare locale: la difesa della colonia eritrea non può essere considerata isolatamente; ciò che gli sta più a cuore è la previsione della possibilità dell'insorgenza contemporanea di complicazioni in Africa e in Europa: argomento, ci tiene a sottolinearlo, che « è sempre stato, da dieci anni a questa parte, quello che mi ha suscitato la più profonda antipatia contro le nostre ambizioni, che per disgrazia furono anche in recenti periodi vere pazzie, africane! ». È assurda, sostiene, la sola ipotesi di indebolirci in Europa per tenere la colonia:

Possiamo noi ammettere un solo istante di poter impegnare due corpi d'armata in Africa, anche solo temporaneamente, anche per pochi mesi, nel caso non solo di complicazioni europee, ma solo di pericoli di complicazioni? La risposta, per parte mia, non ammette il minimo dubbio, e mi dispenso persino dall'enunciarla! Se si accettasse una eventualità simile, correremo alla rovina la più sicura, la più completa, materiale e morale. Due corpi d'armata di meno in Europa con gli obblighi e gli impegni che ci creerebbe la guerra in Africa, vorrebbe dire per noi: o la incapacità di difendere il territorio nostro, o mancare a sacrosanti patti che ci impegnano in caso di guerra; e forse tutti e due i disastri insieme. Dunque, oltre al richiedere gravissime spese permanenti nella colonia, l'eventualità di dover difendere la linea del Mareb, compromette anche la nostra situazione militare in Europa!

Impossibile, quindi, secondo Pelloux e secondo lo Stato maggiore, tenere l'altipiano anche con una frontiera più ristretta di quella della linea Mareb-Belusa-Muna. L'unica ipotesi militarmente accettabile è quella di ritirarsi a Massaua, ma anche in questa ipotesi bisogna rendere la colonia militarmente autonoma, costituendovi

un ordinamento militare speciale capace di inquadrare in caso di pericolo 50.000 uomini traendoli dalle riserve locali. Solo in questo modo si potrà evitare il rischio di non giungere in tempo con i rinforzi dall'Italia o quello, ben più grave, di dover impegnare reparti dell'esercito nazionale in Africa nel momento in cui scoppiasse la guerra in Europa. Questa soluzione, sebbene possibile dal punto di vista militare, non eliminava, naturalmente, il problema della spesa, perché, avverte Pelloux, avrebbe richiesto « tutta un'organizzazione militare, nientemeno che simile a quella di una potenza europea! E così dev'essere — aggiungeva — data la potenza militare che siamo andati a cercare al nostro confine! ». Occorre, dunque, un esercito coloniale « con piede di pace naturalmente fortissimo, poiché le riserve locali per portarlo al piede di guerra in caso di mobilitazione non sarebbero sufficienti, con qualunque sistema di milizia si volesse adottare; quindi grandi magazzini d'ogni specie nella colonia; quindi fortificazioni moltiplicate [...]; quindi grandi lavori di viabilità per rendere più facili i rifornimenti, e diminuire l'enorme quantità di quadrupedi necessari, in tempo di guerra, e che la colonia non saprebbe nemmeno ove e come procurarsi ». La spesa che Pelloux prevedeva era di 30-35 milioni all'anno in tempi tranquilli, che sarebbero saliti a somme quattro o cinque volte maggiori in caso di complicazioni « col nostro potente vicino »⁹⁰. La conclusione non può essere che una: « l'abbandono completo della colonia » da lui sempre, ed ora più che mai, considerata « come una causa seria di grave indebolimento della nostra potenza e della nostra influenza in Europa ».

Nell'antiafricanismo di Pelloux, che non ha, come s'è visto una motivazione esclusivamente tecnica e amministrativa, si rivelano, con particolare evidenza, le caratteristiche di una concezione politica, la cui ispirazione fondamentale è la conservazione, all'interno come all'estero, dei risultati del Risorgimento. Lo Stato che Pelloux vuole conservare, come l'*optimum* raggiunto una volta per sempre, è la monarchia costituzionale prodotta dal Risorgimento. E se rifiuta, con tanto costante fermezza, la politica coloniale, la rifiuta in ragione dei rischi che essa può far correre alla solidità di quella costruzione, cioè per motivi intrinsecamente non diversi da quelli che lo trovano

⁹⁰ Al rapporto Pelloux si riferisce Rudinì alla Camera, citandone espressamente le conclusioni circa la spesa necessaria per mantenere un esercito coloniale capace di far fronte autonomamente a qualsiasi evenienza. *A.P., Camera, Discussioni*, 15 maggio 1897, e cfr. *A.P., Camera, Discussioni*, 16 dicembre 1898, p. 1073.

fermo e intransigente fautore della resistenza contro i nemici interni delle « istituzioni ». Nella politica internazionale la sua visione non va oltre il quadro classico dell'equilibrio delle potenze in Europa. Il colonialismo era, insomma, un elemento che esorbitava da una formazione ideologica che risaliva al 1870; così come ne esorbitava il socialismo. Vi poteva rientrare, invece, l'aumento del prestigio e della potenza del regno nel concerto delle nazioni europee, ma Pelloux non avrebbe mai cercato questo aumento di potenza in Africa. Senonché, quella trasformazione dei rapporti internazionali dalla dimensione europea alla dimensione mondiale, che aveva sospinto anche il regno d'Italia a partecipare alla gara coloniale si accelerò alla fine del secolo con l'aprirsi della questione dell'Estremo Oriente, e allora proprio il governo presieduto da Pelloux fu preso nel giuoco col tentativo di partecipare a fianco delle grandi potenze alla politica di espansione in Cina. È il primo segno di un mutamento nelle concezioni di Pelloux, che si manifesterà compiuto al tempo della guerra di Libia; ma allora, nel 1911, siamo in un'epoca in cui i timori per la fragilità del Regno, che tanta parte hanno ancora nella psicologia politica della fine dell'800, sono molto attenuati o scomparsi.

I moti del '98

Questi orientamenti in politica estera sono sufficienti a spiegare come Pelloux potesse collaborare e con Rudinè e con Giolitti, non mai con Crispi; ma la sua disponibilità tanto per l'una quanto per l'altra alternativa anticrispina indica non una posizione politica indipendente, ma piuttosto il limite di Pelloux politico, il quale non è né pretende di essere il capo di un partito, anzi è un funzionario al di fuori dei partiti, come fu osservato, del resto, dai contemporanei⁹¹; e qui è anche la ragione del suo orientamento sostanzialmente conservatore, nonostante il progressismo professato. Uomini come Domenico Farini e come Pelloux non esprimono nella lotta politica esigenze interessi aspirazioni di gruppi sociali in movimento, ma, da grandi funzionari, hanno a cuore la pura e semplice difesa dello

⁹¹ « Temo, temo assai che egli [Pelloux], con la sua mente, non solo non abbracci la soluzione delle grandi questioni politiche, ma che neppure ne sospetti l'esistenza; né sospetti il grave peso che ne grava gli omeri ». FARINI, *op. cit.*, p. 1347.

« Io dico che Pelloux pur sapendo *comandare* e anche amministrare, non sa *governare* ». *Dal Verme a Martini*, 15 luglio 1899, in *Documenti diplomatici italiani*, Terza serie, vol. III, p. 189.

Stato, o, come essi preferiscono dire, delle « istituzioni », e sono quindi dei puri conservatori, che possono diventare reazionari quando il movimento sociale minaccia lo *statu quo* politico e sociale. Crispi, Sonnino, Rudinì, Giolitti, Zanardelli, con il corteggio dei loro partigiani, esprimono, con maggiore o minor coerenza e continuità, linee politiche di lunga prospettiva, sorrette da ideali generali, nonostante gli adattamenti empirici che accettano nell'urto concreto con le altre forze politiche; la coerenza di un Pelloux, la continuità della sua linea politica è limitata, invece, al campo tecnico-amministrativo e tende a ridurre a questa dimensione anche i problemi che ne esorbitano. Se non si tiene presente questo, non si spiega come il « progressista » si mutasse in reazionario quando passò da compiti amministrativi all'esercizio del potere politico. A questa sua qualifica di saggio ed equilibrato amministratore, di fedele servitore dello Stato, Pelloux dovette, in un momento eccezionale, la fortuna politica che lo portò a capo del governo dopo i moti del '98.

Fu gran ventura per lui l'essersi trovato fuori dal governo nei primi turbinosi mesi di quell'anno, tanto che può dirsi che le sue maggiori fortune incominciarono con le dimissioni da ministro della guerra nel dicembre del 1897. Quando, alla fine d'aprile del 1898, il governo Rudinì trasferì i poteri civili nelle mani dei comandanti militari nelle regioni dove si erano verificati i moti, Pelloux, che comandava allora il corpo d'armata di Roma, fu inviato a Bari. Vi giunse il 4 maggio, munito di poteri straordinari, che cumulavano nella sua persona il comando dell'XI corpo d'armata, la prefettura di Bari e la direzione generale di polizia in tutte le province delle Puglie, della Basilicata e della Calabria, sicché da lui dipendevano i prefetti di Foggia, Lecce, Potenza, Catanzaro, Cosenza e Reggio Calabria. Il governo gli aveva affidato questi poteri « nell'intento di assicurare il completo e soprattutto il sollecito ristabilimento dell'ordine pubblico »⁹², ma già il primo telegramma di Pelloux da Bari assicurava il governo che la Puglia era tranquilla⁹³; né vi furono nei giorni seguenti, nelle tre regioni affidate alla sua amministrazione, disordini di qualche entità. Senonché, appena quarantotto ore dopo,

⁹² *Telegramma Rudinì - San Marzano a Pelloux*, del 4 maggio 1898.

⁹³ « Qui tranquillità mi sembra ristabilita almeno al presente ». *Pelloux da Bari al ministro della guerra*, 4 maggio 1898. Nella relazione finale sulla missione in Puglia, Pelloux confermerà: « dopo il mio arrivo, non vi furono più disordini né tumulti, se si eccettua qualche tentativo di dimostrazioni d'indole locale, o sempre per il così detto rincaro del grano ». *Relazione sulla mia missione a Bari, Riservatissima e personale*, A. S. E. il Ministro dell'Interno, Roma, 21 giugno 1898.

il 6 maggio, cominciavano i tumulti a Milano, che segnarono il salto di qualità anche nella repressione, perché il governo non si limitò a trasferire i poteri di pubblica sicurezza all'autorità militare, come aveva fatto in Puglia e in Romagna, ma decise la proclamazione dello stato d'assedio. Rudinì, nel darne comunicazione a Pelloux, gli diede facoltà, in caso di sommossa, di fare altrettanto nelle province a lui sottoposte, gli rinnovò l'autorizzazione due giorni dopo, in seguito ai moti di Napoli, gli diede infine carta bianca: quando ritenesse giunto il momento di proclamare lo stato d'assedio in parte o in tutto il territorio sottoposto alla sua giurisdizione, avrebbe potuto farlo liberamente e indicare come data del decreto quella del giorno precedente alla promulgazione ⁹⁴.

Pelloux non si valse di queste larghissime facoltà, perché, per sua stessa ripetuta testimonianza, la situazione nelle province da lui dipendenti non era tale da richiedere il ricorso allo stato d'assedio; ma nella valutazione della situazione, della quale, come s'è visto era arbitro assoluto, non scambiò per sommosse gli incidenti che si verificarono qua e là e, soprattutto, non ritenne che fosse opportuno ricorrere a mezzi eccezionali laddove potevano bastare i mezzi ordinari. A Rudinì, che sollecitava il suo giudizio sulla situazione del paese invitandolo a indicare quali provvedimenti d'ordine generale ritenesse opportuni e lo avvertiva che nessuna difficoltà avrebbe impedito di prendere « quei provvedimenti che fossero necessari per restaurare ovunque l'impero della legge e l'autorità del governo », (che voleva dire abbastanza chiaramente: sono pronto anche a proclamare lo stato d'assedio in tutto il regno), Pelloux rispose sconsigliando lo stato d'assedio laddove a mantenere l'ordine pubblico potessero bastare i mezzi ordinari ⁹⁵.

Questa linea di condotta, dichiarata ed applicata, corrisponde alla sua profonda convinzione che i compiti dell'esercito non doves-

⁹⁴ *Telegrammi di Rudinì a Pelloux* del 7, 9 e 11 maggio 1898. La facoltà di datare il decreto al giorno precedente era stata richiesta da Pelloux, con telegramma dell'11, nel caso « ora non probabile » che avesse dovuto dichiarare lo stato d'assedio.

⁹⁵ « Rispondo telegramma odierno 17085 esprimendo E. V. parere seguente: Se, come è a ritenersi, repressione energica moti Milano ed altri luoghi produrrà il suo effetto, è da sperare che coi provvedimenti già adottati e coi mezzi di cui ora si dispone l'ordine possa essere materialmente mantenuto in tutto il Regno continuando ben'inteso gli arresti e scioglimento società di cui può essere il caso e pur sorvegliando efficacemente stampa in fatto di esagerazioni eccitamenti notizie false e via dicendo. Se poi agitazione continuasse crederèi opportuno proclamare stato assedio nelle interè regioni in cui disordini avessero luogo. Questa è l'impressione mia tenuto conto dello stato in cui trovansi province questa circoscrizione ». *Pelloux a Rudinì*, 9 maggio 1898.

sero essere confusi con quelli della polizia; che solo in casi veramente eccezionali, solo in cospetto di una ribellione politica, contro le « istituzioni », potesse essere ammesso il ricorso all'esercito per mantenere l'ordine. L'esercito è fatto per la difesa esterna, per la guerra, e in ragione di questi scopi che ne definiscono la natura, l'esercito è il luogo dell'unità nazionale: usandolo con leggerezza come strumento di repressione lo si pone inevitabilmente contro una parte della popolazione e si dà pretesto all'antimilitarismo. Alla fine del '93 Pelloux non era stato favorevole, d'accordo anche in questo con Giolitti, alla repressione militare in Sicilia⁹⁶, e una delle critiche che rivolgerà più tardi alla libertà consentita da Giolitti ai movimenti operai e contadini al principio del '900, sarà di aver avuto come conseguenza il troppo frequente impiego delle truppe in servizio di ordine pubblico. Lo stato d'assedio, poi, porta di conseguenza i tribunali militari, e questa è per Pelloux una ragione di più per non farvi ricorso, perché nei tribunali militari si vedono giovani ufficiali costretti ad assumere le funzioni di difensori dei sovversivi; insomma, si mescola l'esercito per un verso e, peggio che mai, anche per l'altro, alle lotte politiche⁹⁷. È, dunque, ancora una volta, il militare con la sua gelosa ma fundamentalmente sana concezione dei compiti propri dell'esercito, che ha il sopravvento; ma è anche il liberale Pelloux che crede nella validità delle « istituzioni », nella bontà delle leggi saggiamente e tempestivamente applicate, e teme che il frequente ricorso a mezzi eccezionali, dimostri, invece, la loro impotenza. Pelloux, reagirà sempre con sdegno, e con ragione, contro la leggenda, posteriormente formatasi nella polemica politica (e riecheggiata poi spesso anche in sede storica) che attribuiva a lui la responsabilità degli stati d'assedio, e si compiacerà, per ritorsione polemica, di mettere in evidenza come, non lui, ma quel « liberalone » di Zanardelli

⁹⁶ FARINI, *op. cit.*, pp. 432 e 1334.

⁹⁷ Ai prefetti e ai sindaci della Puglia che chiedevano un aumento dei presidi militari locali per garantire nell'avvenire l'ordine pubblico, Pelloux faceva osservare che « assai pericoloso era lo ammettere che l'Esercito Nazionale dovesse servire per tutelare la sicurezza pubblica; che l'Esercito era fatto per la difesa dello Stato; che, se disgraziatamente scoppiasse una guerra, con principi simili bisognerebbe poter contare su *due* eserciti; *uno*, interno, per la sicurezza pubblica, *l'altro* per la guerra; che così si andava direttamente all'assurdo e via dicendo ». (*Relazione, cit.*). E ancora, in altro luogo della stessa Relazione: « l'esercito non è fatto per vegliare alla sicurezza pubblica, né per sedare tumulti o disordini ». Su questo argomento Pelloux ritornerà spesso in periodo giolittiano, accusando Giolitti di non saper prevenire i disordini e quindi di impiegare troppo spesso l'esercito in servizio di ordine pubblico. V., oltre ai *Souvenirs*, specialmente il discorso al Senato sullo sciopero generale del 1904 (*A.P., Senato, Discussioni*, 5 dicembre 1904).

si fosse trovato a far parte del ministero che aveva proclamato gli stati d'assedio. Si giunse persino, nel corso di quelle polemiche a parlare della sua presenza a Milano nei giorni della repressione; e l'equivoco fu dovuto forse al fatto che a dar man forte alle truppe di Bava-Beccaris, troppo provate da giornate intere di bivacco nelle strade, furono fatti affluire nella capitale lombarda rinforzi provenienti dal corpo d'armata di Alessandria e da quello di Piacenza, quest'ultimo comandato dal generale Leone Pelloux; il quale, peraltro, giunse a Milano quando la sparatoria era finita⁹⁸. Della moderazione dimostrata durante la sua missione a Bari, Pelloux ebbe, invece, allora ampio riconoscimento; la sua fama di liberale ne uscì rafforzata, e ad essa si dovette in buona parte il suo avvento alla presidenza del consiglio.

Pelloux non escludeva, beninteso, che a Milano si fossero verificati quei pericoli che impongono il ricorso agli estremi rimedi⁹⁹, ma riteneva che, almeno in Puglia, la responsabilità principale dei moti ricadesse sulla debolezza delle autorità che non avevano saputo prevenire i moti con la buona amministrazione, né poi reprimerli usando con la dovuta energia i mezzi che fornisce la legge ordinaria: reazione, sì, quando è necessaria, ma il più possibile con mezzi legali, i quali il più delle volte sono sufficienti, purché li si sappia usare. La debolezza delle autorità nell'usarli è all'origine dei moti, e in questa conclusione si fa palese una concezione dell'arte di governo tutta conclusa nel giusto dosaggio di libertà e autorità nei rapporti tra lo Stato e il cittadino, nella proba amministrazione, nella severa applicazione delle leggi con assai scarsa considerazione dei movimenti dal basso, la cui legittimità, per gravi ed evidenti che ne siano le cause, non è ammissibile:

Il disagio economico, il rincaro del grano e della farina, la miseria furono soltanto un opportuno pretesto: ma la causa vera dei disordini fu la rilassatezza assoluta del principio d'autorità; la persuasione che non si sarebbe mai ricorso a misure gravi di repressione; la debolezza

⁹⁸ I giornali (cfr. per tutti l'«Avanti!» e «La Sera» di Milano del 12 maggio 1898) parlarono infatti della presenza del generale Pelloux a Milano senza precisare di quale dei due si trattasse.

⁹⁹ Nel corso del dibattito sul bilancio dell'Interno, il 18 dicembre 1898, Giolitti affermò che «se a Milano vi fosse stato il generale Pelloux non avremmo avuto fatti così gravi. La repressione sarebbe stata fin dal primo giorno più energica, ma forse si sarebbe evitata la necessità dei tribunali militari». Pelloux tuttavia non accettò questo elogio e ci tenne a dichiarare che se si fosse trovato a Milano probabilmente non se la sarebbe potuta cavare come se l'era cavata a Bari. (A.P., *Camera, Discussioni*, 18 dicembre 1898, pp. 1184 e 1195).

fenomenale dimostrata da tanto tempo dalle autorità locali nel chiudere gli occhi sulla licenza sfrenata della stampa, sulla propaganda sovversiva, sull'incitamento all'odio di classe.

Il malessere economico, Pelloux lo ammette, c'era davvero in Puglia, c'era « miseria estrema accanto a sfondate ricchezze »; ma riconduce il problema sociale a un problema di ordine pubblico quando asserisce che proprio per questa intrinseca pericolosità della situazione, era dovere delle autorità impedire la propaganda sovversiva, perché

molto facile sarebbe stato, se lo si tollerava, il lavoro dei sobillatori che non avrebbero avuto altro a fare che a rilevare colla loro propaganda, lo stato davvero miserando delle classi non abbienti, di cui purtroppo le classi agiate, salvo lodevoli eccezioni, si curano poco.

Occorre, dunque, mantenere o ristabilire l'ordine, verificare gli strumenti a ciò preposti, per poter prevenire piuttosto che reprimere. Dopo, s'intende, verranno gli studi per riconoscere quali sono le condizioni sociali, « che hanno potuto far sì che il germe del veleno seminato dagli agitatori avesse così facile presa e così rigoglioso sviluppo », e le riforme necessarie per porre rimedio a « tanti malanni che, alla fine del secolo XIX, costituirebbero una vera vergogna se si lasciassero sussistere; od almeno non si tentasse in tutti i modi di porvi riparo ».

Pelloux non è tenero nel giudizio sulle classi abbienti « poco curanti del malessere delle plebi, e che vi speculano sopra », e da buon conservatore animato da spirito paternalistico, auspica un governo illuminato che non prenda « solo la parte dei proprietari contro i *proletari*, senza pensare a migliorare la sorte di questi ultimi »; un governo che provveda, con la buona amministrazione e con le buone leggi, con i lavori pubblici, con la vigilanza sulle amministrazioni locali.

All'origine dei moti, per Pelloux, c'è, dunque, una carenza dello Stato e soprattutto delle autorità che localmente lo rappresentano: dei prefetti, che non studiano le condizioni economiche e sociali delle loro province, dove risiedono generalmente per periodi troppo brevi, ma sono ridotti al rango di agenti elettorali del governo e persino dei partiti locali; dell'autorità giudiziaria, cui Pelloux fa carico soprattutto di non intervenire contro la stampa sovversiva; degli uni e degli altri, che non hanno saputo usare gli strumenti che la legge pone nelle loro mani per mantenere l'ordine e per promuovere,

nell'ordine, il progresso armonico della società. La conclusione che Pelloux ricava dalla sua esperienza di governo nel Sud contiene *in nuce* il suo programma di governo: sono — si chiede — sufficienti le leggi vigenti o bisogna renderle più severe? La risposta è chiarissima:

L'ordine si può tenere, sempre che lo si voglia, anche colle leggi esistenti, ma l'esperienza ha dimostrato che non sempre il governo e i suoi agenti hanno voluto servirsi dei mezzi a loro disposizione, e potrebbero ancora nell'avvenire non servirsene. Occorre pertanto non solo che colle leggi *si possa* mantenere l'ordine; ma occorre, e più, che le leggi siano tali che l'ordine *non possa non essere* mantenuto.

Così il problema dell'ordine pubblico si ingigantiva fino a diventare sostanza di un programma di governo.

Il primo ministero Pelloux

Quando Pelloux scriveva queste parole, era già il 21 giugno. Quattro giorni prima il governo Rudinì, presentatosi alla Camera con il programma delle leggi contro le libertà, era stato costretto a ritirarsi. Prendendone la successione, Pelloux si trovò di fronte proprio quelle leggi e il problema della loro sorte; ma, quali che fossero le sue intime convinzioni in materia, la natura composita delle forze politiche che lo sostenevano, la necessità di raccogliere intorno a sé non solo una forte maggioranza ma, potenzialmente almeno, l'unanimità dei « costituzionali », infine le particolari circostanze nelle quali Rudinì era definitivamente caduto, lo indussero a sospendere la presentazione dei cosiddetti « provvedimenti politici ». Per tutto il secondo semestre del '98, Pelloux temporeggiò abilmente sul più grave problema posto sul tappeto dai moti di maggio e dalla repressione: aveva la sua soluzione, ma la serbava *in pectore* per quando, sedati gli strascichi più gravi dei moti, ristabilita la « normalità », sarebbe giunto a suo giudizio il momento opportuno per riproporli. Per intendere la prima fase della sua politica di capo del governo e ministro dell'interno bisogna, dunque, rifarsi alle circostanze della sua ascesa al potere.

Rientrato a Roma alla fine di maggio, Pelloux si trovò in piena crisi ministeriale. Il ministero lacerato dai contrasti interni fra la sinistra di Zanardelli e la destra di Visconti-Venosta, e da ultimo indebolito dalla morte di Brin, si era dimesso, e il marchese Rudinì,

avuto il reincarico, procedeva alla ricomposizione di un governo sulla base di un programma di reazione che si compendia nei famosi disegni di legge. Rudinì, che prevedeva forti resistenze da parte della Camera, ma sapeva di poter contare sull'appoggio del re, aveva disegnato di giungere, se fosse stato necessario, allo scioglimento della Camera e all'emanazione dei « provvedimenti politici » per decreto-legge. Espose questi propositi a Pelloux offrendogli il portafoglio degli esteri. Pelloux rifiutò. Rifiuto ben ponderato perché rispondente a una profonda avversione non al programma in sé ma al modo previsto per la sua attuazione ad ogni costo, anche contro la volontà del parlamento: Pelloux, lo sappiamo, non era contrario ad un aumento dei poteri dell'esecutivo e del giudiziario nel controllo delle libertà di stampa e di associazione e a limitare il diritto di sciopero nei pubblici servizi, ma avrebbe voluto che ciò si facesse per mezzo di leggi regolarmente votate dal parlamento, e non con procedimenti che rasentavano il colpo di stato e che avrebbero potuto mettere a gravi rischi lo stesso istituto monarchico. Con questa sua avversione di principio collimava poi perfettamente il calcolo politico: rifiutando la lusinghiera offerta degli esteri, evitava di legare la propria sorte a quella incerta di Rudinì, riservandosi per più alti destini. E i fatti gli diedero presto ragione. Dopo un fallito tentativo di Gaspare Finali, il re trovò finalmente in Pelloux la soluzione della difficile crisi.

La scelta era quella che meglio temperava l'esigenza di un governo d'ordine e di piena fiducia della Corona con l'altra, di tener conto dei rapporti di forza in parlamento. La Camera, infatti, era quella uscita dalle elezioni del '97, per governare con la quale Rudinì aveva dovuto allearsi con l'ala zanardelliana della sinistra. Se il governo fosse andato a un uomo della destra o del centro, sarebbe stato inevitabile il ricorso alle elezioni a breve scadenza, cosa praticamente impossibile nelle condizioni del paese e sommamente deprecata dalla sinistra, la quale ritrovò la sua unità proprio nel sostenere l'avvento di Pelloux al governo. Un uomo, dunque, che desse garanzia di governare energicamente senza far correre alle istituzioni i rischi di pericolose avventure, sicuramente devoto alla monarchia e ben accetto alla maggioranza parlamentare, capace di raccogliere almeno temporaneamente l'unanimità dei partiti costituzionali, e quindi di garantire l'ordine e avviare il ritorno alla normalità: questi requisiti parvero raccogliersi nel generale Pelloux grazie al suo passato politico lontano e recente.

Quando fu noto il nome del presidente del consiglio incaricato, ci fu chi credette di vedere in lui il militare che avrebbe continuato l'opera di reazione incominciata da Rudinì, e chi temette invece che egli avrebbe riportato la sinistra al potere. Insomma, si era in dubbio, come mostrano questi giudizi contraddittori, se si dovesse vedere in lui il generale obbediente agli ordini del re, o il liberale anticrispino sostenuto da Giolitti. Pelloux mise ogni cura, e vi riuscì, a far dileguare subito il primo sospetto; quanto al suo colore politico, non avrebbe potuto nasconderselo, ma si guardò bene dal farsene una bandiera, come nel '92, e dal presentarsi come il capo di un governo di partito. Nel complesso la nuova formazione governativa ebbe una base parlamentare chiaramente definita, ma i *leaders* della sinistra preferirono rimanerne fuori ed evitare di dare al governo una caratteristica di parte che ne avrebbe diminuito la forza, perfettamente d'accordo in ciò con lo stesso Pelloux, al quale non interessava affatto in quel momento assicurarsi l'appoggio della sinistra, che aveva già, ma al contrario cattivarsi la benevolenza o almeno la neutralità della destra e del centro per convalidare la propria qualità di capo di un governo di unità nazionale sostenuto da tutti coloro che fossero « francamente devoti delle istituzioni ». Perciò si presentò al parlamento con il programma di rientrare « poco per volta e al più presto possibile nello stato normale ». Il che significava, prima di tutto, far cessare lo stato d'assedio, nelle province dove era in vigore, appena possibile; togliere ai comandanti di corpo d'armata la direzione della pubblica sicurezza; lasciar risorgere i giornali sospesi e soppressi; tollerare la ricostituzione delle associazioni disciolte, particolarmente di quelle cattoliche. Tutte cose che Pelloux promise e mantenne con successo, fino all'indulto concesso nel marzo del '99, e che dimostravano la sua volontà di ritornare alla normalità, cioè di governare con la legge e secondo la legge.

Governo legale, dunque, ma severo e vigile: era la linea di condotta sostenuta da Pelloux e cara a molti uomini d'ordine, punto teneri verso l'uso delle libertà come strumento di democrazia, ma seriamente pensosi di salvaguardare la legalità costituzionale. Qui, però, si apriva il problema più grave. Che cosa avrebbe fatto Pelloux dei « provvedimenti politici » presentati alla Camera dal suo predecessore? Li avrebbe mantenuti o li avrebbe abbandonati? In altri termini, il ritorno alla normalità significava semplicemente il ritorno allo *statu quo ante*, oppure il governo riteneva necessario rendere più severe le leggi limitando quelle libertà dal cui abuso — così si

riteneva — erano stati resi possibili i moti dell'aprile e del maggio? La domanda gli fu posta subito, al suo primo presentarsi alla Camera, e ripetuta poi con insistenza, dalla destra e dal centro, mentre dal settore zanardelliano della sinistra gli si faceva intendere chiaramente che i veri liberali, che ora lo sostenevano, non lo avrebbero seguito su quel terreno ¹⁰⁰.

Pelloux chiese ed ottenne l'approvazione della legge temporanea ed eccezionale che legalizzava la situazione di fatto creata dai provvedimenti repressivi e fu qualificata, appunto, come un « *bill* d'indennità », mitigandola tuttavia rispetto al progetto presentato da Rudinì. Questa legge riconosceva per un anno all'esecutivo la facoltà di proclamare lo stato d'assedio, di militarizzare i ferrovieri e gli agenti delle poste e telegrafi, di inviare al domicilio coatto le persone pericolose; e, infine, rinviava di un anno le elezioni amministrative. Il vero problema politico era rappresentato, però, dalle cinque leggi a carattere definitivo proposte da Rudinì, che tendevano a rendere stabili alcune norme della legge temporanea (come, appunto, la facoltà concessa al governo di militarizzare ferrovieri e postini) e in più introducevano il divieto permanente di associarsi e di scioperare per gli addetti ai pubblici servizi e dure limitazioni della libertà di stampa, di associazione e di insegnamento.

Le convinzioni di Pelloux in materia, le conosciamo: bisognava fare leggi tali per cui l'ordine non potesse non essere mantenuto, per cui cioè non fosse possibile ai prefetti e ai procuratori del re tollerare l'abuso delle libertà; ma nel luglio del 1898, egli fu abbastanza avveduto politico per comprendere che non conveniva scatenare intorno al tema delle libertà una battaglia parlamentare che avrebbe diviso nettamente in due parti la Camera e, con ogni probabilità, avrebbe compromesso la stabilità del governo. Conveniva attendere: il ritorno graduale alla normalità doveva precedere l'approvazione delle leggi che avrebbero dovuto instaurare la nuova e definitiva normalità, tale da garantire l'ordine pubblico anche contro ogni debolezza delle autorità preposte al suo mantenimento. Pelloux, infatti, temporeggiò abilmente per sei mesi, non disse che avrebbe abbandonato quei progetti, rispose evasivamente alle pressioni di Sonnino: a luglio rimandò la questione alla ripresa parlamentare autunnale, a

¹⁰⁰ Sonnino particolarmente insistette su questo punto in luglio e in dicembre (*A.P., Camera, Discussioni*, 11 luglio 1898, p. 6833; e 17 dicembre 1898, p. 1125).

Per le esplicite riserve da parte zanardelliana v. Niccolò Gallo in *A.P., Camera, Discussioni*, 11 luglio 1895, pp. 6827-6828.

dicembre si attaccò alle vacanze di Natale, infine al principio del '99, grazie anche al successo ottenuto con la conclusione dell'accordo commerciale con la Francia, ritenne la posizione del governo ormai abbastanza solida da consentirgli di iniziare l'attuazione del suo programma in materia di pubbliche libertà, e il 4 febbraio ripresentò alla Camera i « provvedimenti politici », attenuati tuttavia rispetto a quelli proposti da Rudinì. La loro storia, che occupò quasi un anno di vita parlamentare, è troppo nota perché debba essere qui ripetuta se non per correggere alcune deformazioni correnti.

Pelloux si decise a presentare i provvedimenti politici nel febbraio del '99, perché in luglio sarebbe venuta a scadere la legge temporanea, e allora il governo, in caso di torbidi, non avrebbe più potuto disporre legalmente di mezzi eccezionali per mantenere l'ordine pubblico, senza peraltro avere approntato nuovi mezzi legali, ed era ciò che Pelloux voleva evitare: voleva evitare, cioè, di trovarsi in una condizione di cose simile a quella che aveva provocato, a suo giudizio, la pericolosa condizione del maggio 1898.

L'ordine non era in alcun modo minacciato al principio del '99, anzi le condizioni del paese erano buone anche dal punto di vista economico, il raccolto era stato eccellente, e, di più, si notavano ormai evidenti i segni di quell'accelerato sviluppo industriale che del 1898, l'anno « terribile », fanno in realtà, l'anno in cui si manifestò il « decollo » dell'industria italiana. Pelloux stesso lo nota nei *Souvenirs*, attribuendone il merito al suo buongoverno: ma l'importante è che lo noti. Non il cattivo raccolto del '97, dunque, e la carestia con relative conseguenze, ma un raccolto eccezionalmente buono; non aumento della disoccupazione, ma apertura di nuovi stabilimenti e assorbimento di forze lavoratrici; e quindi non scioperi e neppure propaganda sovversiva. L'agitazione politica si limitava, infatti, alla richiesta di amnistia per i condannati dai tribunali militari, e Pelloux assecondò queste richieste, che intimamente riteneva giuste sulla linea di una graduale liquidazione della repressione, con la concessione dell'indulto. E, dunque, non pericoli imminenti e prevedibili e neppure un cedimento alle pressioni del centro-destra, che non si spiegherebbe perché il governo non aveva preso impegni da quella parte e non era seriamente minacciato nella sua stabilità; nulla di tutto questo, ma il deliberato perseguimento di un piano politico, elaborato al cospetto della paura del '98 e inteso a garantire l'ordine pubblico col fornire al governo mezzi legali di repressione, fu ciò che indusse Pelloux al mal passo.

Né Pelloux intendeva con la presentazione dei provvedimenti politici modificare bruscamente la sua linea di governo o mutarne le basi parlamentari; cercò, anzi, secondato da Giolitti, di evitare di giungere su quel terreno alla rottura con la sinistra. Giolitti accettava il divieto di sciopero nei pubblici servizi, respingeva le più gravi limitazioni alla libertà di stampa (che poi caddero), era disposto a una transazione sul diritto di riunione, era certamente contrario alle disposizioni assai dure circa il diritto di associazione, ma non per caso sorvolò abilmente su questo punto essenziale quando enunciò i motivi del suo voto favorevole al passaggio della legge in seconda lettura. Pelloux, da parte sua, era pronto a qualche concessione¹⁰¹ e, insomma, mentre il testo della legge era già di fronte alla Camera, Pelloux e Giolitti trattavano ancora, e le loro posizioni non erano così lontane che non si potesse prevedere un possibile punto d'incontro. Disposti, dunque, a concessioni reciproche sui provvedimenti politici, Giolitti e Pelloux giunsero invece bruscamente alla rottura quando la politica interna si complicò con la politica estera, quando, cioè, l'azione diplomatica del ministro degli esteri Canevaro, per ottenere una concessione in Cina, si risolse in un disastro e provocò la crisi del ministero.

A determinare la crisi concorsero anche le difficoltà incontrate nella politica finanziaria. Una riforma urgente si imponeva per ritoccare il sistema tributario almeno in quella parte che era stata la causa più evidente e clamorosa dei moti: il dazio comunale sulle farine e i farinacei. Non era una riforma facile, perché non sarebbe stato possibile sottrarre ai fragili bilanci dei comuni quello che era uno dei principali loro cespiti d'entrata senza compensarli adeguatamente da altre fonti; ma era tuttavia politicamente così importante da consigliare una certa dose di audacia a un governo che avesse voluto dare un segno evidente della sua volontà di non ridurre a mero problema di polizia la questione della tranquillità sociale; e dal punto di vista strettamente finanziario la soluzione non era impossibile, se si considera che la ripresa economica si manifestava già nell'aumento dell'entrata fiscale. Il ministro delle finanze, il Carcano, alla ripresa parlamentare di novembre presentò una serie di provvedimenti con i quali, con tanto lodevole scrupolo finanziario ma con altrettanto scarso senso di opportunità politica, si proponeva di ad-

¹⁰¹ Lettere di Roux e Lacava a Giolitti in *Dalle carte Giolitti*, cit., 355 e cfr. GIOLITTI, *Memorie*, cit., p. 143.

dossare allo Stato una parte dell'onere derivante dalla riduzione dei dazi comunali, e si introducevano nuove tasse governative per colmare questa perdita, autorizzando, per il rimanente, i comuni a rifarsi con l'aumento di altri tributi locali¹⁰². Accadde quel che era inevitabile accadesse di fronte ad una proposta di spostamento degli oneri tributari: il ministero trovò alla Camera forti resistenze, ed ebbe anzi proprio su questo terreno, così qualificante, la misura della incertezza e della labilità della maggioranza.

Dal liberalismo alla reazione

La crisi ministeriale del maggio 1899 e la contemporanea rottura con Giolitti segnano il passaggio di Pelloux dalla prima alla seconda maniera, dall'influenza di Giolitti a quella di Sonnino. Chiamato ai primi di maggio a rispondere dinanzi alla Camera sulla politica italiana in Cina, e constatata la vastità dell'opposizione, Pelloux si dimise e fu incaricato di formare il nuovo governo. Non aveva inteso, abbiamo detto, con la presentazione dei provvedimenti politici mutare le basi politiche del ministero, ma di fatto aveva già perduto l'appoggio di Zanardelli e non aveva ancora superato tutte le riserve di Giolitti, sicché non aveva più nella sinistra quella sicura e larga base di consenso che lo aveva sostenuto al momento del suo avvento al potere, né avrebbe potuto riguadagnarla se non abbandonando o attenuando di molto le leggi politiche e sconfessando l'impresa cinese: due cose ormai che non avrebbe potuto fare neppure se lo avesse voluto. La politica estera e la politica interna degli ultimi mesi costituivano nel loro insieme uno spostamento di linea politica, al quale non poteva non conseguire uno spostamento della base parlamentare del governo, e la crisi doveva servire proprio a questo: a ristabilire la coerenza fra la formula governativa e la linea politica. Quello che a qualche osservatore contemporaneo parve improvviso spostamento di Pelloux dalla sinistra alla destra fu in realtà un adeguamento ormai inevitabile ai nuovi contenuti della politica governativa quali si erano venuti delineando fra il febbraio e l'aprile del 1899. Se, fino allora, Pelloux si era barcamenato fra Giolitti e Sonnino¹⁰³, dando la preferenza al primo (continuando con coerenza

¹⁰² A. PLEBANO, *op. cit.*, pp. 546-551.

¹⁰³ Cfr. Roux a Giolitti, *Dalle carte Giolitti*, cit., p. 356.

il filogiolittismo del '92-'93) e tenendo il secondo come carta di riserva (continuando, ma soltanto in apparenza, l'anticrispismo del '94-'96), ora si risolse per Sonnino, che lo sosteneva tanto nella questione cinese quanto nella legge di pubblica sicurezza. Le trattative per la formazione del secondo ministero Pelloux furono condotte sotto la guida di Sonnino, che vi mise uomini suoi e fu l'arbitro del nuovo governo, nel quale tuttavia egli non volle entrare, come colui che si riservava ormai per la presidenza ed affidava al Pelloux il compito di spianargli la strada eliminando, con le leggi sull'ordine pubblico, l'ultimo strascico del '98. Per questo Sonnino rifiutò il portafoglio degli esteri, che Pelloux insistentemente gli offriva, e caldeggiò invece il ritorno di Visconti-Venosta, la cui presenza garantiva la sistemazione dell'affare cinese, confermava la volontà del governo di continuare la nuova politica estera inaugurata nel '96 e assicurava a Pelloux l'appoggio della destra rudiniana¹⁰⁴, con la quale del resto egli aveva mantenuto i più stretti contatti proprio nel maneggio di delicate questioni internazionali. Tutta la fase conclusiva dei negoziati per l'accordo commerciale con la Francia, che giunsero a conclusione nel dicembre del '98, si era svolta, infatti, senza l'intervento diretto del ministro degli esteri, per opera del Luzzatti, inviato da Pelloux in missione a Parigi; e allo stesso Luzzatti, Pelloux aveva affidato, subito dopo la conclusione dell'accordo commerciale, un'altra delicata e riservatissima missione: quella di prendere contatto con gli ambienti finanziari di Parigi, per avviare la conversione della rendita¹⁰⁵.

¹⁰⁴ « Non esiste ombra di accordi fra Giolitti e Rudinì. Il meglio sarebbe per non pregiudicare nulla che Pelloux ricomponesse il Ministero con Visconti Venosta la cui presenza basterebbe per determinare l'adesione dei moderati fra i quali non c'è nessuno che non apprezzi l'opera di Pelloux ». *Luzzatti a Pelloux*, s.d., ma maggio 1899.

¹⁰⁵ Varie lettere di Luzzatti a Pelloux riguardano le trattative per l'accordo commerciale e sono citate in parte in *Luigi Luzzatti, Memorie tratte dal carteggio e da altri documenti*, Bologna, 1935, vol. II, p. 527.

Circa la missione riservata per la conversione della rendita, v. la lettera aperta inviata da Pelloux ai giornali il 1° luglio 1906, riportata nel cap. L dei *Souvenirs*. Nell'archivio è conservata la minuta della lettera con la quale Pelloux affida a Luzzatti l'incarico: « Ella ha parlato con S.M. il Re e con me più volte della possibilità di avviare a Parigi indagini e trattative nell'intento di preparare una libera e spontanea conversione dal quattro al netto al tre e mezzo degli interessi della rendita Italiana.

« Io concordo interamente coi Suoi studi e coi Suoi meditati disegni e perciò anche in nome di S.M. il Re La prego di recarsi a Parigi e di iniziare le pratiche opportune ad apparecchiare questa grande opera redentrice del nostro bilancio, la quale oltre agli aiuti esteriori richiede una serie di provvedimenti interni quali Ella mi ha indicati.

« Nessuno avrà notizia di questo incarico che per riuscire ha bisogno del più

Giolitti si trovò, dunque, con l'apertura della crisi ministeriale, ad aver perso di fatto ogni possibilità di continuare ad essere il mentore di Pelloux e il suo presunto successore, e a veder passare queste carte nelle mani di Sonnino. Allora, con una di quelle decisioni, solo in apparenza improvvise, e nelle quali si rivelava la sua straordinaria capacità di riguadagnare da una posizione di debolezza una posizione di forza, prese l'iniziativa della rottura, cogliendo a pretesto un'allusione pubblica di Pelloux a un suo presunto assenso alla spedizione in Cina ¹⁰⁶; scelse, insomma, di separarsi da Pelloux sulla questione cinese poiché non si era separato da lui sui provvedimenti politici; ma doveva rompere, e subito, doveva prendere lui l'iniziativa, doveva passare all'opposizione prima che fosse formato il nuovo ministero, che, senza questo suo gesto clamoroso e brusco, avrebbe segnato una sua sconfitta politica. Agli occhi degli osservatori la interpretazione più facile era che Pelloux fosse andato con Sonnino perché Giolitti era passato all'opposizione; ma era almeno altrettanto vero che Giolitti era passato all'opposizione, perché Pelloux, per forza di cose, si era affidato a Sonnino. Sarà poi Giolitti stesso a fornire di questo episodio un'interpretazione che restituiva a sé medesimo la coerenza di liberale democratico e applicava la qualifica di perfetto reazionario a Pelloux, il quale con l'impresa in Cina aveva nuovamente dimostrato la verità di « quella legge fatale che ad ogni movimento reazionario all'interno corrisponde un tentativo di diversione all'estero » ¹⁰⁷.

Pelloux come Crispi, dunque, e infatti alla formazione del secondo ministero Pelloux non era mancato, ultimo significativo suggello, il benessere di Crispi. Crispi però era ormai poco più che un simbolo e quasi una metafora, mentre la tendenza che aveva preso le mosse dal suo biennale governo e che consisteva in un sistema di reazione politica e di paternalismo sociale di ispirazione ruralistica, aveva il suo esponente politico e il suo ideologo rigoroso in Sonnino. La politica di Sonnino nei confronti di Pelloux, sembra essere guidata da questa direttiva: servirsi del governo presieduto dal generale savoiaro per operare quelle riforme costituzionali, le limitazioni delle libertà politiche, che erano quasi un « programma

assoluto segreto affidato soltanto a S. M. il Re, a me e a Lei ». *Pelloux a Luzzatti*, 10 marzo 1899.

¹⁰⁶ *Giolitti a Pelloux*, 6 maggio 1899; *Pelloux a Giolitti*, 7 maggio 1899, *Dalle carte Giolitti*, cit., I, p. 364-365. Nelle carte Pelloux esiste una minuta di questa risposta redatta in termini più aspri, che poi Pelloux ritenne conveniente mitigare.

¹⁰⁷ G. GIOLITTI, *Discorsi extraparlamentari*, Torino, 1952, pp. 213-214.

minimo » rispetto al ritorno allo Statuto, da lui annunciato nel '97, ma sufficiente tuttavia, come premessa indispensabile all'azione di un governo conservatore e riformatore, la cui direzione Sonnino riservava a se medesimo. Questa direttiva è ben visibile nelle varie fasi dell'azione di Sonnino: nel pungolare prima, insistentemente, Pelloux perché presenti le leggi politiche; nel sostenerlo poi, una volta presentate le leggi; infine, nel guidare la lotta parlamentare per la loro approvazione.

A questa priorità, che Sonnino assegnava alla legislazione limitativa delle libertà nei tempi del suo programma, si dovettero in buona parte gli errori di tattica parlamentare che il partito di maggioranza commise durante quella celebre battaglia. L'ostruzionismo dell'estrema nel giugno del '99 non occupò più che otto sedute; ma quando il governo risolse di spezzarlo facendo ricorso al famoso decreto-legge, riconobbe con quel gesto che gli « ostruzionisti » avevano vinto la loro battaglia costringendo la maggioranza a far ricorso ad un mezzo eccezionale e non costituzionale, ad agire cioè non come maggioranza. Pelloux, il legalitario Pelloux, che un anno prima si era mostrato sinceramente scandalizzato del proposito manifestatogli da Rudinì di emanare per decreto i « provvedimenti politici », ora si lasciò andare ad imboccare lui stesso quella strada pericolosa, abbandonando quello che era stato fino allora un punto ben fermo del suo programma: fare leggi più severe in materia di ordine pubblico, ma farle costituzionalmente, col parlamento.

L'espedito insolito al quale Pelloux fece ricorso per vincere l'ostruzionismo: di stralciare dai disegni di legge che stavano innanzi alla Camera le norme relative al diritto di associazione e alla libertà di stampa per farne un decreto-legge, riservando così al parlamento solo l'alternativa di prendere o lasciare, cioè di approvarle in blocco o di respingerle, approvando o respingendo, nel tempo prestabilito di venti giorni, la conversione in legge del decreto; questo espedito, che rivela ancora una volta i suoi scrupoli costituzionali (voleva una legge, non gli bastava un decreto), invece di aggirare l'ostacolo, lo aggravò, perché sollevò contro il governo la resistenza di molti deputati « costituzionali », per nulla disposti a vedere calpestati i diritti del parlamento¹⁰⁸, e offrì in sostanza ottimo argomento alla sinistra per allearsi, obiettivamente anche se non ancora esplicitamente, con l'estrema.

¹⁰⁸ Cfr. la relazione di minoranza di Tommaso Villa, in *A.P., Camera, Documenti*, Legisl. XX, 3^a sess. 1899-1900, n. 15-A (143).

Per quanto riguarda la libertà di stampa il decreto estendeva la responsabilità penale oltre che al gerente agli autori e cooperatori delle pubblicazioni incriminate, esentando dalla pena il primo quando i secondi fossero condannati e residenti nel Regno, e estendeva la responsabilità civile solidalmente al proprietario del giornale e al proprietario della tipografia. Più gravi erano le limitazioni alle libertà di riunione e di associazione: facoltà senza limiti all'autorità di pubblica sicurezza di vietare per ragioni di ordine pubblico gli assembramenti e le riunioni pubbliche; divieto di « portare o esporre in pubblico insegne, stendardi o emblemi sediziosi »; facoltà al ministro dell'interno di sciogliere, con decreto motivato, le associazioni « dirette a sovvertire, per vie di fatto, gli ordinamenti sociali o la Costituzione dello Stato ». Era, questa, la stessa formula della legge crispina del '94, in base alla quale nell'ottobre di quell'anno era stato sciolto il Partito socialista, il che era più che sufficiente a far ritenere che questi articoli fossero specificamente diretti contro il movimento operaio e socialista, e d'altronde la larghezza dei poteri discrezionali concessi all'esecutivo, nonché i precedenti del '94 e del '98 non lasciavano dubbi circa la possibile applicazione di queste norme.

Tuttavia gioverà notare a questo punto, anche per correggere il luogo comune che ha fatto del suo nome il simbolo esclusivo dell'estremismo reazionario, che Pelloux non fu fra i più intransigenti avversari dell'associazione operaia. Nelle discussioni che ripetutamente si accesero in parlamento intorno a questo tema, si sostenne da parte degli estremisti della reazione l'inesistenza del diritto di associazione nello Statuto albertino; si cercò di dimostrare che quel diritto non poteva, in ogni caso applicarsi ad associazioni così vaste come le federazioni di mestiere, che per la loro stessa grandezza avrebbero costituito un pericolo pubblico; si propose quindi che alle leghe fosse vietato di federarsi; si additò, insomma, espressamente nel « movimento operaio » un fenomeno incompatibile con le istituzioni liberali ¹⁰⁹. Pelloux non si spinse a questi eccessi. Non conte-

¹⁰⁹ Si veda la discussione al Senato e in particolare il discorso di Luigi Miceli (*A.P., Senato del Regno, Discussioni*, 22 aprile 1902): « [...] questione principale, questione urgentissima per l'Italia è ormai quella che riguarda l'esteso ed arditissimo movimento operaio; quella che riguarda l'organizzazione delle classi lavoratrici, che da tanto tempo si è lasciata compiere, senza interporre regole o freno da parte del governo. Si è giunti in Italia fino a vedere federazioni di leghe che contengono trentamila operai dei più diversi mestieri, e pronti, alla voce dei loro segreti e palesi comandanti, ad insorgere contro le istituzioni del paese, che sono effetto del sangue versato dalle passate generazioni. (*Vivissimi applausi*). [...] in tutte le più celebri

stava il diritto di coalizione a scopo di rivendicazioni economiche, salvo che per i pubblici servizi, ma accusava i socialisti di servirsene come « pretesto » per l'organizzazione a scopi politici rivoluzionari: il suo nemico non era il movimento operaio ma il socialismo. Certo, questa distinzione si rivelava inconsistente al contatto con la realtà; tuttavia, non solo, nelle intenzioni di Pelloux, l'art. 3 del decreto del '99 non era diretto contro le leghe di mestiere, almeno non contro quelle che non rivelassero carattere socialista¹¹⁰, ma di fatto, mentre il decreto era in vigore (almeno per il governo), esso non fu usato nemmeno per impedire la ricostituzione dei circoli socialisti. Pelloux stesso lo ricorda, a testimonianza della sua politica liberale, e un testimone non sospetto come Arturo Labriola lo confermerà, sia pure per sostenere la sua tesi estremistica, che il governo borghese e monarchico di Zanardelli e Giolitti non fosse migliore di quello di Pelloux¹¹¹.

La rimozione delle urne che avrebbero dovuto raccogliere il voto a scrutinio segreto nella tumultuosa seduta del 30 giugno 1899 per opera dei deputati dell'estrema, impedì che il decreto divenisse legge ed ebbe come conseguenza la chiusura della sessione parlamentare.

opere di diritto pubblico, antiche e moderne, non troverete detto, fuorché da scrittori anarchici, socialisti o peggio, che non sia condannabile quel Governo il quale lasci costituire associazioni formidabili, con venti o trenta mila aderenti o soci, le quali volessero e facilmente potessero inceppare l'azione dei pubblici poteri, costituendo un continuo pericolo per lo Stato. Io credo che le leghe [leggi: federazioni] come sono costituite sono già sul terreno del delitto [...]. Io so che le nostre leggi permettono agli operai di coalizzarsi per fare sapere ai padroni, sieno essi proprietari o capi industriali, i loro lamenti e le loro pretese; e fin qui siamo d'accordo. Io desidero ed ho sempre sostenuto che gli operai di città e di campagna abbiano un'arma efficace per resistere alle ingiustizie ed ai soprusi, e per adoperarsi a migliorare la loro condizione. Ma con le leghe non si tratta di miglioramenti di posizioni con forme legali, oneste e tali da non compromettere la pace pubblica e l'organismo dello Stato. Esse sono aggregazioni che hanno lo scopo diretto, ispirato dai socialisti di tenere l'Italia in perpetua agitazione, ritenendo che quanto maggiori disordini e sventure possano creare, tanto più si scredita il sistema monarchico costituzionale, da cui siamo governati, e così si affretta l'avvento del socialismo e del proletariato al governo della nazione ».

¹¹⁰ « L'onorevole ministro dell'interno ha detto ieri che tutto questo movimento, tutte queste agitazioni agrarie, tutte queste leghe avevano solamente carattere economico: lo so anch'io che sono tutte presentate così; sarebbero bene ingenui se andassero a presentarle in altro modo! Ma si sa che l'intenzione del proletariato è ben chiara, e l'organizzazione di questo proletariato si fa colle leghe a pretesto economico ». *A. P., Senato, Discussioni*, 25 aprile 1902.

Si veda inoltre il discorso pronunciato da Pelloux al Senato, per illustrare la sua interpellanza sullo sciopero generale del settembre, il 5 dicembre 1904.

¹¹¹ « È ben strano e rasenta l'ingratitude contrapporre il periodo zanardelliano a quello pellouxiano, quando, dopo tutto, fu proprio sotto il ministero del Pelloux che si ricostituì il disciolto Partito e riapparvero i soppressi giornali! ». *ARTURO LABRIOLA, Ministero e socialismo*, Firenze, 1901, p. 9.

Così, l'espedito che avrebbe dovuto costringere la Camera alla approvazione del decreto era fallito, dimostrandosi quanto fosse assurda la pretesa di risolvere con una astuzia procedurale una questione nella quale erano in giuoco le libertà politiche. L'atto violento dei deputati dell'estrema non fu, infatti, che la manifestazione della pattuglia di punta di una opposizione che era ormai assai più vasta: se Pelloux avesse avuto contro solo l'estrema, non gli sarebbe stato difficile averne ragione, ma a partire da quel momento non solo venne a costituirsi di fatto un fronte di opposizione parlamentare, che andava da Giolitti e Zanardelli ai socialisti, e che era tuttavia pur sempre una minoranza, ma entrarono in azione altri strumenti di garanzia della legalità con la riserva della Corte dei Conti e infine con la sentenza della Cassazione che ritenne il decreto del 22 giugno un semplice disegno di legge presentato al parlamento. Negli organi di controllo dello Stato, nella magistratura, dunque, Pelloux incontrò una resistenza non prevista che lo mise in una situazione insostenibile. Presidente della prima sezione penale della Cassazione di Roma, che emise quella sentenza, era allora Tancredi Canonico, un liberale che aveva avuto frequenti contatti con Giolitti, un uomo le cui tendenze politiche Pelloux non ignorava certamente, tanto è vero che lo aveva vanamente invitato ad entrare nel suo secondo ministero proprio allo scopo di mantenere un legame con i « piemontesi »¹¹². Non è, dunque, difficile rilevare nella sentenza del massimo organo giudiziario, una chiara presa di posizione politica, che è anch'essa indizio della coscienza diffusa della portata della lotta in corso, e nello stesso tempo della disposizione prevalente ormai in larghi strati della classe dirigente verso una soluzione liberale.

La breve ripresa della lotta parlamentare nell'aprile 1900 mostrò il governo non tanto isolato alla Camera quanto lontano ormai dalla reale atmosfera del paese, e il ricorso alle elezioni si impose come l'unico mezzo per ristabilire il divario che si era creato in un anno di sterili lotte parlamentari fra l'azione del governo e la vita sociale. Da questa situazione Pelloux uscì correttamente con il ricorso alle elezioni politiche generali: secondo quanto egli afferma, avrebbe anzi offerto al re le sue dimissioni, ma il re avrebbe preferito le elezioni. Le elezioni del 1900 sono l'ultima manifestazione del legalismo di Pelloux, della sua volontà di modificare la costituzione solo con mezzi costituzionali:

¹¹² *Sonnino a Pelloux*, 12 maggio 1899; *Pelloux a Visconti-Venosta*, 13 maggio 1899.

Pelloux — osserverà più tardi un commentatore politico — mentre tentava, da un lato di imbavagliare le pubbliche libertà, dall'altro lasciava liberi i cittadini di esprimere la loro volontà, di darsi il governo che meglio fosse loro piaciuto, di darsene perfino uno capace di mandare per aria le stesse... leggi liberticide!¹¹³

Il paradosso è solo apparente, tuttavia, e non si spiega solo con il legalismo di Pelloux, perché l'esito liberale della lotta politica del 1899-1900 ha le sue ragioni profonde nel mutamento che era in corso nella società italiana. Il quadro dei progressi economici, dello sviluppo con ritmi fino allora sconosciuti di tutti i settori dell'economia nazionale, che Paolo Boselli, ministro del tesoro nel secondo gabinetto Pelloux, tracciò alla Camera dei deputati il 28 novembre 1899, se pure è abbellito comprensibilmente da tinte rosee e ottimistiche, risponde sostanzialmente alla realtà, come oggi sappiamo ancor meglio. E, del resto, gli indici che Boselli adoperava a sostegno della sua rappresentazione delle cose, sono gli stessi che confortano oggi l'interpretazione storica che addita negli ultimi anni del secolo una svolta decisiva nello sviluppo capitalistico italiano: aumento delle importazioni di carbon fossile, di macchine e di materie prime, raddoppio in un biennio del consumo dell'energia elettrica; ripresa di antiche industrie come quelle della lana e della seta e rigoglio di quella cotoniera, apertura di nuovi stabilimenti industriali, impetuoso aumento delle società per azioni, aumento dei depositi presso le banche e le casse di risparmio, ripresa dell'edilizia ecc. ecc. Lo stesso Pelloux riprende l'argomento nei *Souvenirs*, e ascrive a merito e vanto della sua opera di governo lo straordinario sviluppo della economia nazionale nel biennio della sua presidenza, ma proprio qui si rivela la contraddizione della sua politica: con quel quadro lusinghiero dei progressi del paese contrasta, infatti, singolarmente l'azione di governo intesa a preparare leggi reazionarie e quasi paralizzata in questo vano sforzo. E qui è la ragione del suo insuccesso. Il generale, il probo amministratore, il difensore delle istituzioni, il saggio tutore dell'ordine pubblico, chiamato a reggere lo Stato per ristabilire la normalità e per garantirla in avvenire, non era fatto per percepire con larghezza di visione il nesso fra il progresso sociale e la scelta di una politica ad esso coerente, era anzi portato a ridurre alla sua misura di custode dell'ordine il grandioso fenomeno che si svol-

¹¹³ SKANDER (pseud., l'autore dice di appartenere all'estrema e scrive contro Giolitti), *Da Pelloux a Giolitti*, nel giornale «La Vita», Roma, 22 giugno 1909.

geva sotto i suoi occhi, tanto da rimpicciolirlo a semplice effetto dei suoi sistemi di governo:

La tranquillità pubblica che due anni or sono era profondamente turbata — dirà nel discorso elettorale del giugno 1900 — ora è perfetta in tutto il territorio dello Stato. E questi due anni di assoluta tranquillità, i quali danno sicuro affidamento per l'avvenire, hanno giovato all'economia nazionale assai più di qualunque riforma legislativa. Condizione prima del salutare risveglio della vita economica, dei continui progressi dell'agricoltura e dell'industria, dello incremento e della feconda attività delle libere associazioni a scopo economico, è l'ordine pubblico, che abbiamo mantenuto e manterremo imperturbato. Al paese, noi abbiamo garantito e garantiremo la pace interna, senza la quale i frutti del lavoro sono compromessi; e l'assistenza del Governo, dovunque essa si dimostri di reale utilità, non gli mancherà.

Così abbiamo contribuito, assai più validamente e sinceramente che non con pompose promesse o pericolose lusinghe, al bene e al miglioramento reale delle classi lavoratrici ¹¹⁴.

Su questa visione paternalistica dei doveri dello Stato, nella quale non c'è posto per il rinnovamento politico che si generi dal movimento delle forze sociali, borghesi o proletarie, messe in moto dal progresso economico, si conclude l'opera di Pelloux. Il suo tentativo di un riaccostamento alla sinistra dopo le elezioni, fu solo il pretesto opportunamente offerto ai più qualificati rappresentanti della destra nel governo (Visconti-Venosta, Carmine, Bonasi) per aprire la crisi a cui seguirono le dimissioni, e con esse la scomparsa di Pelloux dalla scena politica e, qualche anno dopo, il suo ritiro dal servizio attivo nell'esercito. A questa decisione, così importante nella vita di Pelloux, concorsero ragioni di famiglia insieme con ragioni politiche, cioè con il desiderio di non dipendere più come ufficiale da un governo del quale non condivideva l'indirizzo politico generale. Fu, infatti, il già ricordato incidente con Giolitti in senato, a proposito dello sciopero dei ferrovieri nel 1902, che lo indusse infine a lasciare il servizio riprendendo così la piena libertà di parola come senatore.

L'imprevedibile: un re « socialista »

Cominciava così la sua lunga vecchiaia. In realtà, Pelloux aveva appena passata la sessantina ed era ancora nel pieno vigore delle

¹¹⁴ Bozza in Arch. Pelloux.

forze, ma era ormai in un atteggiamento non tanto di opposizione quanto di incomprendimento del nuovo. La pregiudiziale antisocialista è elevata a misura di tutte le cose, e il socialismo è considerato soprattutto come il nemico della monarchia: l'« abbasso il re! » di Bissolati è citato ripetutamente nei *Souvenirs* come la bestemmia infausta che non avrebbe mai potuto permettere un *modus vivendi* fra la monarchia costituzionale e il socialismo; il giovane re non meno del suo ministro è oggetto di scandalo e di condanna, e viceversa la figura di Umberto I è idealizzata, come se il suo regno fosse stato l'età dell'oro dello Stato italiano.

Pelloux aveva lasciato il governo da poche settimane, quando Umberto I fu ucciso. I *Souvenirs* forniscono interessanti particolari sulla diminuzione del servizio di sicurezza intorno alla persona del sovrano che si sarebbe verificata proprio nei giorni dell'attentato. Certo, per Pelloux la scomparsa di Umberto I fu, come e forse più che altri, il segno drammatico della fine di un'epoca. Il suo legame personale con Umberto I era stato strettissimo, e in questo rapporto i *Souvenirs* non lasciano scorgere ombra alcuna: nulla avrebbe guastato, fino all'ultimo momento, l'amicizia del re per il suo generale e la piena fiducia in lui. Sembra, tuttavia, che lo stesso re Umberto, stanco della lotta vanamente combattuta intorno al famoso decreto, tirasse alla fine un sospiro di sollievo al momento delle dimissioni di Pelloux: le cose erano ormai giunte a un punto tale che neppure nel re, nonché nel parlamento e nel paese, Pelloux riscoteva più quella fiducia che due anni prima lo aveva innalzato al potere ¹¹⁵.

Nei primi tempi del nuovo regno, Pelloux considerava ancora come possibile un suo ritorno al potere ¹¹⁶, ma a mano a mano che prese coscienza della portata definitiva della svolta politica del 1900, l'antipatia, che era del resto di vecchia data, per Vittorio Emanuele, crebbe fino a diventare profonda avversione, come risulta dai giudizi che egli dà sul giovane re nella prima stesura dei *Souvenirs* e in

¹¹⁵ L'episodio è testimoniato da una lettera del 10 settembre 1900 di Vittorio Ceresa ex-capo di gabinetto di Pelloux, che intrattiene con lui un'assidua e interessante corrispondenza fino alla sua morte, avvenuta nel 1911: « Tra gli innumerevoli miei difetti — scrive il Ceresa — ho anche quello di non mai perdonare, nemmeno ai morti, le ingiustizie. E per quanto io viva né dimenticherò né perdonerò mai il famoso... ah finalmente si respira! Che schianto! che disillusione! Quante credenze, quanta fede perduta! Morale della favola: con che sugo? ». Il passo della lettera è, come si vede, allusivo e non esplicito — e si capisce il perché —, ma mi parrebbe difficile darne un'interpretazione diversa da quella proposta, che è suggerita anche dalla vicinanza delle date: a quale altro morto illustre poteva riferirsi il Ceresa appena quarantadue giorni dopo il regicidio di Monza?

¹¹⁶ Risulta dalla citata corrispondenza Ceresa.

altri appunti. L'ultima volta che Pelloux ebbe occasione di parlare con Vittorio Emanuele fu nel 1902: gli disse tutto il male possibile di Giolitti e cercò di parlargli bene di Sonnino, ma tutto finì lì; il colloquio non ebbe, e non poteva avere, nessun seguito politico. Quale dovette essere il contenuto di quel colloquio risulta, più che dal resoconto che Pelloux ne fece subito in una lettera alla moglie¹¹⁷ dall'espresso riferimento alla *Bozza di un discorso non fatto* che egli avrebbe esposto nel corso della conversazione al Quirinale. Della quale tuttavia Pelloux non dovette ripetere certo al sovrano i giudizi che si riferivano alla sua sacra persona e che sono più aspri di quelli affidati più tardi alla prima stesura dei *Souvenirs*¹¹⁸. A parte qualche tratto realistico, come quelli sulla avarizia del nuovo sovrano¹¹⁹, nei quali è sottinteso il paragone tra la regalità mondana della corte di Umberto e Margherita e il tono sobrio e dimesso di quella dei loro successori, a tutto vantaggio — s'intende — dei primi; e qualche

¹¹⁷ La lettera è priva di data e in parte cifrata (decifrata da noi col cifrario). Eccone la parte relativa al colloquio:

« Très chère, j'attends une lettre ce matin, et en attendant je t'écris pour te donner des nouvelles un peu précises de mon entretien d'hier! Reçu très bien, me demandant tout de suite *se avevo fretta!* et puis peu à peu, causerie très longue de toute sorte d'arguments! Mais enfin, il est arrivé où il avait l'intention, et a fini par me dire qu'il désirait beaucoup savoir ce que je pensais!

Je lui ai dit que, puisqu'il le désirait, je lui dirais clairement mon opinion, d'autant plus *serena ed imparziale*, qu'il pouvait considérer ma voix, comme venant *d'outre tombe!* Et alors, peu à peu, je lui ai dit tout, ou à peu près tout, ce que j'ai préparé pour un *eventuale discorso* au sénat (sans lui dire, bien entendu, que j'aurais parlé au sénat), mais je lui ai dit tout ce que j'avais trouvé à préparer! De manière que maintenant il ne pourra pas être étonné si je parlerai. Il m'a demandé tant de choses à propos d'une possible crise; de l'état de la chambre; de l'opposition actuelle; de ses chefs; me disant que Sonnino passait pour *antipathique*, ce que j'ai cherché à combattre, en expliant qu'on lui faisait cette reputation pour *l'éloigner* parceque on craignait le retour de la politique *pellusiana!* ecc. Qu'au bout de compte... qui de plus antipathique que Giolitti! et cependant il est bien au pouvoir, où il fait tant de mal en nous menant droit au précipice!!! que Sonnino au contraire même s'il était antipathique à quelques-uns... ferait au moins tout le possible pour sauver les institutions! tandis que l'autre fait tout le possible pour les abîmer!!! *Tableau!* Je crois que Sa Majesté rit encore de l'ecce de rire qui lui est venu.

« [...] Avec le Roi, j'ai parlé toujours *serenamente* ma *vigorosamente!!!* ... assai! Il est arrivé à me demander *deux fois*, si j'étais *content* du Ministro della Guerra ».

Il discorso al Senato al quale allude Pelloux non fu mai pronunciato, ma se ne conserva un abbozzo sotto forma di appunti, con la soprascritta, di mano di Alberto Pelloux *Bozza di discorso non fatto* (1902), che abbiamo più volte citata. Contiene alcuni spunti che Pelloux utilizzò nei discorsi parlamentari del 1902, 1903 e 1904.

¹¹⁸ V. le varianti segnalate in nota ai *Souvenirs*.

¹¹⁹ « Lista civile. Impiego. Esagerata economia! in tutto! [...]. Intervento alle manovre, accettando inviti un po' da tutti, e senza mai offrire un bicchiere d'acqua [...]. Vita moderna! Avarizia spinta all'estremo [...]. Perché strombazzare sempre, per mezzo dei giornali... i regali che fa il Re... della sua fotografia? ... Sembra che regali un tesoro! Una fotografia! ... anche colla firma ... vale ... poco!!! ».

nota psicologica, per quanto astiosa, forse non priva di verità (« carattere doppio, gesuitico, anche bugiardo talvolta »); a parte, ancora, i rimproveri contro lo stile non abbastanza regale del giovane monarca, a cui mancava in primo luogo *le physique du rôle* (un Re che non monta volentieri a cavallo e preferisce l'automobile!¹²⁰); a parte queste ed altre annotazioni che confermano le numerose altre testimonianze sul mutamento dell'atmosfera di corte seguito all'avvento al trono del giovane re, sono naturalmente i giudizi politici quelli che più ci interessano, e che meglio rivelano le ragioni dell'ostilità di Pelloux contro di lui. Vittorio Emanuele, nell'interpretazione di questo intransigente monarchico, è l'affossatore della monarchia, fattosi socialista per paura, per salvare se stesso scioccamente credendo così di salvare l'istituto o, addirittura, senza neppure crederci:

Vuol essere socialista, e non è che un ingenuo, o peggio.

Come tratta chi non crede tale! Forcaiuoli.

Nel medio evo sarebbe stato uno dei peggiori tirannelli!!! [...].

V. E. III in sostanza ha voluto prevenire il caso di Luigi XVI, cui il 10 agosto 1792, alle Tuileries, fecero mettere il berretto frigio!!!... Ha preferito di metterselo, appena salito al trono! [...].

[...] tirannello mancato, e socialista in parodia per viltà [...]

È chiaro che in queste manifestazioni di rancore c'entra molto, moltissimo, l'amarezza dello sconfitto, costretto a ritirarsi dalla vita politica; e infatti fra i principali capi d'accusa contro Vittorio Emanuele, Pelloux mette il « suo contegno verso i servitori più fedeli di suo padre » e « specialmente verso alcune delle più spiccate individualità dell'esercito »; ma il punto in cui tutte le accuse di carattere personale, tutte le critiche allo stile del giovane monarca acquistano un senso e un'unità è la critica al progressismo politico: ciò che Pelloux non gli perdona è di essere un « socialista », e, come tale di essersi consegnato, mani e piedi legati, ai « traditori delle istituzioni », Zanardelli e Giolitti. Non solo Pelloux non accettò mai l'idea di Giolitti, che lo Stato monarchico costituzionale fosse capace di accogliere in sé anche i socialisti e dar loro cittadinanza politica, ma la respinse come insidiosa e pericolosissima:

Socialismo è sinonimo di nemico della monarchia, malgrado tutte le gesuitiche proteste, e le più che gesuitiche ed ingenuo credulità del Governo!

¹²⁰ « Un Sovrano — s'indigna Pelloux — non può perdere 6 od 8 ore al giorno, per fare lo chauffeur in automobile! Riviste passate a piedi a Francoforte, ed altrove! ».

Come volete che il socialismo ammetta una lista civile (così sfarzosamente e regalmente impiegata!), ammetta le spese militari, ammetta che il Re fa la pace e la guerra! Ma sono semplicemente *assurdità!!!* [...].

Nel nostro paese, i più moderati dei socialisti proclamano che il loro scopo finale è la rivoluzione! E voi ... li aiutate! Non ci sono molte parole per definire la vostra condotta! O ignoranti o traditori.

Quale rivoluzione? È chiaro che per Pelloux « rivoluzione » vuol dire fine delle « istituzioni », ma i soli repubblicani temibili sono i socialisti per la forza del numero che hanno raccolto intorno alle loro idee, e perché essi mirano effettivamente a scuotere e rovesciare l'assetto sociale su cui poggia lo Stato liberale monarchico-costituzionale. Certo, in linea teorica, per Pelloux, come per ogni monarchico, « la Monarchia non ha ragione di essere se non rappresenta sempre tutto l'insieme della società della nazione, senza distinzione di classi »; ma questo principio è richiamato nel contesto delle accuse a Vittorio Emanuele III, il quale avrebbe invece sposato la causa del proletariato venendo meno all'imparzialità, favorendo una classe a favore di un'altra, lasciando indifesa, la borghesia dagli assalti del proletariato:

La borghesia già stentava a reggersi con un governo che la difendeva! che cosa sarà di essa con una monarchia ed un governo alleati apertamente coi socialisti!?!?

Laddove i socialisti gradualisti salutavano nel governo Zanardelli-Giolitti l'avvento al potere di una vera borghesia, vittoriosa finalmente sui « residui feudali », Pelloux, tratto *malgré lui* a ragionare in termini di lotta di classe per quella legge che impone di mutare nella polemica politica i concetti degli avversari, sostiene la interpretazione opposta, certo assai più lontana dalla realtà: gli scioperi avrebbero provocato aumento di salari, col risultato di diminuire i capitali disponibili per gli investimenti e quindi di aumentare la disoccupazione; e poiché la disoccupazione aumenterà ancora col progresso delle scienze e della tecnica ed anche in conseguenza dell'aumento della popolazione, il solo rimedio possibile è l'« emigrazione ben regolata ». Così, all'uomo che aveva scambiato lo slancio delle forze produttive negli ultimi anni del secolo per un effetto del suo buongoverno; al quale non sarebbe, viceversa, mai venuto in mente che proprio negli inizi promettenti di un rigoglioso sviluppo capitalistico stava la ragione dell'esito liberale della lotta politica tra reazione e libertà, sfuggiva il senso profondo degli avvenimenti dei quali era stato spettatore e protagonista.

Nel periodo giolittiano Pelloux andò sempre più estraniandosi dalla vita politica, e riservò le sue sempre più rare apparizioni in senato a qualche caso, in cui erano in giuoco questioni militari, come l'affare Rogier-Mangiagalli, che era uno strascico della grave questione della sostituzione del materiale d'artiglieria da campagna, venuta in luce con l'inchiesta del 1907. La commissione d'inchiesta aveva severamente criticato la condotta seguita dal ministero della guerra dal 1904 in poi, negli acquisti del materiale di artiglieria da campagna, dimostrando come le incertezze, i continui cambiamenti e i contratti svantaggiosi, specialmente con la casa Krupp, si fossero risolti in un enorme sperpero ¹²¹. Pelloux non intervenne allora sulla sostanza della questione, alla quale nei *Souvenirs* dedica tuttavia una pagina polemica, ma si mosse, invece, a difendere i due generali, ritenuti dal governo i principali responsabili degli errori compiuti, contro il ministro della guerra, il « civile » Casana e contro Giolitti.

Sempre minore era ormai la sua attenzione verso le altre questioni che agitavano il paese e i governi e che esorbitavano dalla sua competenza specifica, e forse soltanto una sua sortita merita un discorso un po' ampio, oltre a ciò che egli stesso ne dice nei *Souvenirs*: il suo intervento del 1910 nella polemica sui rapporti fra Stato e Chiesa; e non tanto per l'intrinseco valore della polemica, quanto perché ci introduce in un argomento che ha rilevanza nella biografia di Pelloux e che non può essere trascurato in una ricostruzione della sua personalità.

Stato e Chiesa

Le opinioni di Pelloux in fatto di religione sono velate nei *Souvenirs* da un laico pudore che dà al racconto un tono di distac-

¹²¹ Le relazioni della commissione d'inchiesta sono otto, raccolte in altrettanti fascicoli. Della fornitura del materiale d'artiglieria tratta ampiamente la terza relazione, che fu all'origine dello scandalo: COMMISSIONE D'INCHIESTA PER L'ESERCITO (Legge 6 giugno 1907, n. 287), *Relazione sui seguenti temi: Nuovo materiale di cannoni da campagna, Vicende dei contratti con la Casa Krupp, Potenzialità degli stabilimenti militari di costruzione delle artiglierie, Mitragliatrici*, Roma, 1908. Il tema è poi ripreso nell'ottava relazione per la parte relativa ai contratti: COMMISSIONE D'INCHIESTA PER L'ESERCITO (Legge 6 giugno 1907, n. 287; 28 giugno 1908, n. 301; 30 giugno 1909, n. 412), *Ottava Relazione concernente i temi: Contratti dell'Amministrazione militare, Stabilimenti di Artiglieria [...], Conclusioni finali*, Roma, 1910.

Cfr. *Souvenirs*, capp. LI, LII, LIII, e il discorso di Giolitti alla Camera (14 dicembre 1908), che diede origine alla lettera aperta di Pelloux, ora in *Discorsi parlamentari*, cit., vol. II, pp. 1133-1135.

cata obiettività, ma in realtà di voluto riserbo, ogni volta che sfiora l'argomento. Le pagine sulla fanciullezza e sulla giovinezza rievocano con moderato spirito critico l'educazione rigorosamente cattolica ricevuta in famiglia, nel collegio dei Fratelli delle Scuole cristiane e infine all'Accademia militare di Torino, dove il cappellano don Bernardo Michelotti — dice Pelloux con una punta qui non celata di critica all'*ancien régime* — era un vero e proprio direttore spirituale. Nessun accenno, però, ma un pudico significativo silenzio, a proposito dei lutti della famiglia reale nel '57, al significato di castigo divino contro le leggi Siccardi che fu loro attribuito da parte clericale e che tanto turbò l'animo di Vittorio Emanuele II: un pudico silenzio, come di chi abbia voluto evitare tanto di aver l'aria di condividere quei pregiudizi anche soltanto registrandoli, quanto di condannarli con l'irrisione. Riserbo, dunque, che sembra essere quello di un credente e di un patriota che non vuole turbare la sua adesione alla rivoluzione nazionale con problemi di coscienza religiosa (non certo un caso raro, anzi molto frequente): dove però i due termini non hanno lo stesso valore, non sono indifferenti. Il riserbo dei *Souvenirs* sembra rispecchiare fedelmente il criterio morale e politico che regolò la condotta del suo autore: la volontaria separazione dei due ordini di problemi, quasi una applicazione nel foro interiore del principio della libera Chiesa in libero Stato; purché sia chiaro che l'impegno morale, la devozione fino al limite del sacrificio è votata allo Stato, e nello Stato si riconosce la ragione e il fine delle proprie azioni. Nessun problema di coscienza trapela, neanche fra le righe, a proposito della sua partecipazione diretta all'atto finale dell'eversione del potere temporale: né dai *Souvenirs*, né dalle carte private risulta che l'ufficiale di artiglieria al quale toccò in sorte di aprire la breccia di Porta Pia si sia trovato a dover superare un conflitto fra la disciplina militare e la sua coscienza di cattolico; e non c'è dubbio che nella prima, nei suoi doveri di soldato, Pelloux riconoscesse il fondamento primo e indiscusso della sua etica ¹²².

¹²² Nella lettera aperta a Luzzatti del 25 novembre 1910, a proposito delle reazioni suscitate dalla rinnovata protesta papale per la violenza subita nel 1870, Pelloux scrive: « In quanto allo scaldarsi a freddo, ed al meravigliarsi perché la breccia di Porta Pia fu ricordata come una *violenza*, ci manca forse il coraggio civile di riconoscerlo? Bisogna pur ammettere che *violenza fu*, causata da supreme necessità di patria, ma *violenza!* che toccava a noi di far accettare dal mondo civile. » « Giornale d'Italia », 27 novembre 1910.

Sui sentimenti cattolici di Pelloux e della famiglia, non vi sono dubbi. Il Farini si scandalizza perché Pelloux manda i suoi figli a scuola al collegio Massimo tenuto dai Gesuiti (*op. cit.*, p. 1369). Risulta con sicurezza che il figlio Alberto, ufficiale dell'esercito, poi docente di mineralogia all'Università di Genova e Linco, era

Quanto ai rapporti fra Stato e Chiesa, il suo ideale fu e rimase la legge delle Guarentigie, la libera Chiesa in libero Stato, e come uomo di governo Pelloux si tenne correttamente su questa linea, senza quei cedimenti che temeva da lui il Farini, sospettosissimo verso chiunque non fosse un anticlericale. Basterebbe ricordare l'opposizione mantenuta alla partecipazione della Santa Sede alla prima conferenza internazionale del disarmo, contro l'opinione del ministro degli esteri Canevaro, ma con l'appoggio della maggioranza dei colleghi di gabinetto¹²³. Tanto Pelloux quanto Canevaro nutrivano desideri di conciliazione, e ci furono anche allora, come c'erano sempre stati, contatti discreti e riservati con ambienti vaticani, ma non approdarono a nulla che portasse la questione romana neppure sul terreno di un inizio di trattative¹²⁴.

Diverso è il discorso per quanto riguarda il movimento cattolico, cui certo Pelloux guardò con qualche comprensibile simpatia come ad un contrappeso al movimento socialista. Non approvò lo scioglimento delle organizzazioni cattoliche decretato da Rudinì nel '98, si trattenne prudentemente da ogni reazione all'Enciclica *Spesce volte*, con la quale Leone XIII protestò (5 agosto 1898: al governo c'era già Pelloux) contro gli scioglimenti, e tollerò il risorgere dei comitati disciolti. La sua preferenza non andava, naturalmente, verso i cattolici intransigenti, ma verso conservatori e conciliatoristi.

È sicuro, d'altra parte, che Pelloux ebbe qualche contatto con la massoneria, tramite Nathan, ma questi contatti non andarono al di là di limitate operazioni segrete di governo¹²⁵, mentre ai tentativi di proselitismo fatti dal Nathan, Pelloux rispose con un rifiuto¹²⁶.

Tutto sommato, se in politica interna, come gli suggeriva il suo antisocialismo, Pelloux considerò con moderato favore l'utilità della

cattolico praticante. Il maggiore dei figli di Alberto, Luigi, dottore in medicina e in filosofia e docente di filosofia nell'Università Cattolica di Milano, fu sacerdote. Su di lui, si veda GIUSEPPE VIOLA, *Un contemplativo nel mondo, Don Luigi Pelloux*, Brescia, 1965.

¹²³ D.D.I., Terza serie, vol. III, cfr. WICKHAM STEED, *Trent'anni di storia europea 1892-1922*, Milano, 1962, pp. 139-140.

¹²⁴ Rapporto anonimo (forse di Vittorio Serra Caracciolo) su un colloquio con il cardinal Parrocchi il 21 novembre 1898.

V. anche i colloqui con Pelloux e Canevaro, riferiti da W. STEED, *op. cit.*, p. 130, e FARINI, *op. cit.*, 1437, 1493.

¹²⁵ V. nota 138.

¹²⁶ Nell'archivio Pelloux si conserva un fascicolo contenente circolari massoniche e qualche numero della « Rivista massonica », con questa soprascritta di Alberto Pelloux: « Circolari massoniche comunicate da Nathan che avrebbe desiderato che Papà si facesse massone (ne ebbe un energico rifiuto e la dichiarazione che sarebbe stato ben strano che un Cavaliere di Malta si fosse ridotto a far ciò!) ».

organizzazione cattolica delle masse come argine conservatore, non pensò (come a un certo momento aveva pensato Crispi) di usare i « neri » contro i « rossi »; non era principalmente in questa direzione che si svolgeva la sua politica, ma piuttosto sulla linea sonniniiana che voleva difendere lo Stato liberale contro rossi e neri mediante la limitazione del diritto di associazione. La sua linea politica rimase in sostanza quella di un cattolico in religione e liberale in politica, che non faceva pubbliche professioni di fede religiosa ma ci teneva a dichiararsi « né clericale né anticlericale »¹²⁷.

Il suo intervento nella polemica del 1910, largamente riportato nei *Souvenirs*, è il documento più importante del suo modo di vedere in materia di rapporti fra Stato e Chiesa e di libertà religiosa. L'episodio è noto¹²⁸. Il sindaco Nathan nella commemorazione del 20 settembre 1910, con la quale si aprivano le celebrazioni del cinquantenario del Regno e della proclamazione di Roma capitale, pronunciò un discorso a tinta fortemente massonica, nel quale, in nome della scienza, del progresso e del libero pensiero, la Chiesa di Roma era attaccata come « fertilizio del dogma » e « regno dell'ignoranza »; e con esplicito riferimento alla recente condanna del modernismo si rimproverava al papa « la proscrizione contro gli uomini e le associazioni desiderosi di conciliare le pratiche e i dettati della loro fede con gli insegnamenti dell'intelletto, della vita vissuta, delle aspirazioni morali e sociali della civiltà ». Il discorso, poi, contrapponeva, ravvivando antichi motivi, l'una all'altra Roma, quella delle scienze e del progresso a quella del dogma e dell'oscurantismo; il sindaco massone, come gli fu poi rimproverato anche da parte liberale, aveva parlato da papa a papa, o da antipapa a papa, contrapponendo religione a religione. Inconsueto non era il contenuto del discorso, non diverso nella sostanza da tanta letteratura massonica, ma il fatto che esso fosse pronunciato dal sindaco di Roma nell'esercizio delle sue funzioni. Di qui l'altrettanto insolita reazione del papa, il quale non era certo uso reagire direttamente a singoli attacchi massonici, ma questa volta reagì con una lettera al cardinal vicario, che oltre a respingere l'offesa portata « contro la divina essenza della Chiesa, contro la veracità dei suoi dommi e contro l'autorità dei suoi Con-

¹²⁷ Lettera aperta a Luzzatti, 25 novembre 1910, cit.

¹²⁸ I testi della polemica sono raccolti in *Nathan e Pio X*, Roma, 1910. Cfr. A.C. JEMOLO, *Chiesa e Stato in Italia negli ultimi cento anni*, Torino, 1963, p. 374; A. CARACCILO, *Roma capitale dal Risorgimento alla crisi dello Stato liberale*, Roma, 1956, pp. 253-254.

cili », conteneva anche una protesta temporalista, quale da molto tempo più non si udiva.

La polemica che divampò violenta vide naturalmente schierati gli uni contro gli altri clericali e anticlericali con i soliti eccessi verbali, ma dall'un estremo all'altro riapparvero tutte le posizioni, tutto lo spettro dell'iride, che rivelò, ancora una volta, come in questa materia le sfumature si susseguissero ininterrotte, e innumerevoli fossero i modi di far convivere, o di non far convivere, patria e religione, cattolicesimo e laicismo. In questa gamma Pelloux con il suo intervento, energico nella forma quanto prudente e ponderato nel contenuto, venne a situarsi nella destra moderata; in quella zona, se possiamo usare una formula, in cui il « liberale cattolico » veniva a trovarsi contiguo al « clericomoderato ». Ne è riprova la discreta messe di insulti, per lo più anonimi, che ricevette da parte anticlericale, e i molto più numerosi consensi da parte cattolica¹²⁹. Pel-

¹²⁹ Fra questi sono da ricordare quello di Filippo Crispolti, che gli inviò il testo del suo discorso al XX congresso cattolico di Modena, e quello di Paolo Campello, la cui lettera merita di essere riferita:

« Illustre Senatore, forse per la prima volta rimpiango di non aver accettato l'onore, immeritato, di far parte dell'alto Consesso, perché se non altro avrei ora potuto battere le mani vedendola entrare nell'aula senatoria. Rimpiango pure la morte dell'amico Vitelleschi che avrebbe fatto eco, non ne dubito, alle sue nobili parole, le quali saranno forse provvidenziali per rialzare il coraggio nelle persone dabbene. Per parte mia ho provato una vera consolazione vedendo che almeno abbiamo un uomo di Stato non vittima della paura. Paura che dalla capitale scende fino alle più piccole città di provincia, ove è penoso vedere con qual timidezza le autorità curvano il capo davanti ai sovversivi!

« Io non so se lei si ricorda di me. Ma io non ho mai dimenticato le sue cortesie ed ho sempre avuto fiducia nel suo coraggioso ed illuminato patriottismo. Suo devotissimo Paolo Campello ».

Nel fascicolo c'è anche l'estratto della recensione di Isidoro Del Lungo ai *Ricordi di 50 anni* del Campello pubblicata nella « Rassegna nazionale » del 16 ottobre 1910, accompagnato da un biglietto di visita dell'insigne filologo « con pieno consenso ed ossequio ».

Tra le adesioni alla lettera aperta è poi da ricordare quella di Enrico Filiziani, direttore della « Vera Roma », il giornale temporalista della capitale.

Un posto a parte, anche come testimonianza dell'eco internazionale che ebbe l'episodio Nathan merita infine il commento di tono nettamente temporalista che gli dedicò Henry Bordeaux in un giornale parigino: « Ni la conquête ni la prétendue loi des garanties n'ont eu le pouvoir de clore la question romaine. Chacun sait, en Italie, les complications quotidiennes qu'elle entraîne. Le roi n'est point libre dans sa capitale où il n'est pas le premier. Il n'y peut recevoir ni un empereur d'Autriche ni un roi d'Espagne. Le président de la République française, pour y être venu, a provoqué une rupture qui, non satisfaite de troubler notre paix intérieure, menace d'atteindre tôt ou tard notre protectorat d'Orient. Et voici que le sot discours du maire attire des protestations de tous les points du monde: Canada, États-Unis, Espagne, Allemagne. Cette situation de fait, aucune loi italienne ne la modifiera, et c'est ici que la protestation du général Pelloux, pour loyale qu'elle soit, apparaît incomplète. Le pape ne peut dépendre, dans Rome, du gouvernement italien. Seule, une entente des nations assurera son indépendance. Et si son pouvoir ne nous apparaît point diminué par la perte du domaine temporel, la catholicité

loux, che dichiara di parlare a nome degli « uomini d'ordine », critica duramente il governo Luzzatti per non aver preso provvedimenti contro Nathan, il quale ha abusato della sua carica, « sia pur elettiva », per darsi a manifestazioni tali da « recare al paese un danno gravissimo offendendo per di più una delle principali leggi dello Stato »; e contesta al sindaco di Roma il diritto di approfittare di quella occasione per proclamare « i suoi dogmi e le sue teorie anticattoliche ». Al governo, Pelloux chiede « un impegno formale che affidi coloro che intendono che non vadano perduti quarant'anni di una fortunata esperienza, la quale aveva dimostrato, con sommo vantaggio dell'Italia la possibilità della coesistenza in Roma del Sommo Pontefice e del Re; del potere spirituale a fianco del potere civile, consacrando così il grande principio della *libera Chiesa in libero Stato* ».

L'episodio Nathan si spense abbastanza rapidamente e non influì in modo sensibile sulle celebrazioni del cinquantenario del Regno. Se ebbe qualche conseguenza pratica, essa va ravvisata piuttosto nella direzione contraria a quella a cui mirava il Nathan, perché servì piuttosto a rafforzare almeno localmente le posizioni cattoliche verso la riconquista del comune di Roma. Quando si pensi che l'amministrazione capitolina del Blocco del popolo dovette cedere il passo nelle elezioni del 1913 alla coalizione clericomoderata e nazionalistica, si può ben pensare che l'inasprimento della lotta ideologica, onde il papa aveva preso occasione nel 1910 per lanciare un appello ai cattolici, abbia avuto qualche parte nel successo conseguito tre anni dopo dai cattolici. Vero è, però, che questo successo si colloca in ben più vasto quadro, nel generale mutamento del clima politico e dei rapporti di forze, che si era venuto rivelando nella crisi aperta dalla guerra di Libia. Non sarà dunque, inutile, a conclusione di queste note, seguire le reazioni politiche di un vecchio conservatore di fronte agli avvenimenti internazionali ed interni di quei dieci anni che dalla guerra di Libia al dopoguerra trasformarono tanto profondamente la società italiana e misero in crisi lo Stato liberale, anche se nessuna delle sue sortite dal ritiro di Bordighera ebbe più un'eco così vasta come quella del 1910.

tout entière est intéressée à la sauvegarde de cette indépendance, qui ne saurait dépendre de la volonté d'une seule nation. Voilà pourquoi les débats qui vont s'ouvrir devant les Chambres italiennes sur les paroles de M. Nathan ont une importance mondiale ». HENRY BORDEAUX, *Le général Pelloux*, in « L'écho de Paris », 9 dicembre 1910.

Dalla guerra di Libia alla guerra mondiale, al dopoguerra

Pelloux, come risulta anche dalle ultime pagine dei *Souvenirs*, approvò la guerra di Libia¹³⁰. Non v'è più traccia, nel 1911 e 1912, della sua antica avversione alle imprese coloniali e delle ragioni che la giustificavano. Approvò l'impresa, disapprovando tuttavia i limiti puramente coloniali, entro i quali Giolitti si sforzò di mantenerla; criticò, cioè, la condotta politica e diplomatica della guerra, con gli argomenti che furono propri dei nazionalisti¹³¹. Fu tra coloro che avrebbero voluto una guerra totale contro la Turchia e che giudicarono frutto di eccessiva timidezza o incapacità da parte del governo italiano il carattere limitato della guerra: che era, invece, una scelta politica meditata, imposta dai rapporti con le grandi potenze, disposte a permettere l'occupazione italiana della Libia, non disposte ad aprire una guerra generale con la Turchia. Pelloux, invece, irridendo alle preoccupazioni di Giolitti e di San Giuliano verso le potenze e il concerto europeo, si rammarica che l'Italia non abbia agito risolutamente portando un colpo mortale alla Turchia, e quindi critica la guerra limitata, disapprova la pace « troppo poco vittoriosa » conclusa a Losanna, e più ancora il fatto che l'Italia abbia stipulato la pace proprio nel momento in cui scoppiava la guerra balcanica. Negli eserciti balcanici esalta « i continuatori della nostra guerra », coloro che hanno saggiamente approfittato « senza curarsi delle minacce delle potenze » della situazione che era stata creata dal conflitto italo-turco « provocando quella guerra, per evitare la quale noi ingenuamente ci eravamo imposti riserve che ci tennero poi piedi e mani legate ». Nell'imminenza della guerra balcanica, l'Italia, dunque, secondo Pelloux, non avrebbe dovuto firmare la pace, ma continuare la guerra a fianco dei popoli che rivendicavano la loro indipendenza.

Come si vede, sono queste le tesi nazionalistiche più spinte, e non occorre tanto ricordare qui la confutazione che ne fece Giolitti¹³², quanto piuttosto mettere in luce quanto fosse mutato in Pelloux il modo di considerare la politica internazionale e l'even-

¹³⁰ Votò a favore dell'annessione, anzi, non essendo stato presente alla seduta in cui il senato unanime approvò l'annessione, ci tenne in una seduta successiva a dichiarare ugualmente il suo voto favorevole: *A.P., Senato, Discussioni*, 26 febbraio 1912, p. 7001.

¹³¹ *Lettera del Senatore Pelloux al Presidente del Senato e lettera aperta agli onorevoli Senatori*, Roma, Tip. del Senato, 1912. La lettera è datata da Bordighera, 5 novembre 1912. Fu riportata da vari giornali.

¹³² Discorso alla Camera il 4 marzo 1914, ora in *Discorsi parlamentari*, cit., pp. 1687-1695, e cfr. *Memorie*, cit., II, pp. 469-472.

tualità di un conflitto europeo. Il Pelloux ministro della guerra e presidente del consiglio nell'ultimo decennio dell'800 aveva sempre parlato ben altro linguaggio, e tutto si sarebbe potuto dire di lui tranne che fosse un guerrafondaio. Certo, ora viveva lontano non solo dalle responsabilità di governo, ma anche dalla vita politica, dall'ambiente di Roma, dove attraverso i contatti con gli ambienti del governo e del parlamento avrebbe meglio potuto misurare le ragioni della condotta politica e diplomatica della guerra di Libia e quindi valutare più serenamente lo sforzo compiuto da Giolitti e da San Giuliano per mantenere l'impresa nei limiti della conquista della Libia ed evitare la guerra totale contro l'Impero ottomano: ormai attingeva le sue informazioni soltanto dalla lettura dei giornali e giudicava gli avvenimenti usando come unico criterio la sua ferma pregiudiziale antigovernativa. Si potrebbe ben attribuire a lui l'osservazione di Giolitti che « chi non è al governo in queste contingenze non conoscendo i dietroscena non vede la ragione degli atti compiuti; e viceversa questa ragione il governo non può dir-la »¹³³, ma non si tratta solo di questo. La solitudine, l'isolamento potrebbero spiegare l'incomprensione, rafforzata dal preconetto, ma qui c'è, invece, una posizione politica aggressiva, che rivela un mutamento generale dell'ordinamento di Pelloux, un suo avvicinarsi alle tendenze nazionalistiche, come accadeva a molti uomini della vecchia destra. Pelloux, insomma, che nella sua seconda maniera di governo, non aveva disdegnato un tardivo avvicinamento a Crispi, ora compiva intera la sua parabola, accettando in politica estera il nazionalismo e con esso addirittura l'idea di una guerra europea. La riprova di questa evoluzione, ormai compiuta, si ebbe di fronte allo scoppio della guerra mondiale.

Quando scoppia la guerra in Europa, Pelloux ha settantacinque anni, e quasi non si muove più dal ritiro di Bordighera. Non solo l'età, ma più ancora la morte del secondogenito Riccardo, in seguito a malattia contratta nella guerra di Libia, hanno contribuito ad allontanarlo ancor più dalla vita politica; ma qualcuno si ricorda di lui, in quel principio d'autunno del 1914, quando il governo Salandra cerca di chiamare a raccolta tutte le forze atte a preparare l'opinione pubblica al passaggio dalla neutralità all'intervento: un giornalista va a intervistarlo a Bordighera il 29 settembre, e pare che non si tratti di una iniziativa individuale¹³⁴. L'intervista di Pelloux è per-

¹³³ *Memorie*, cit., II, p. 382.

¹³⁴ Giacomo Gandolfi, pubblicista in Sanremo, il 24 settembre scrive a Pelloux:

fettamente in linea con la politica ormai adottata, se pure non pubblicamente, dal governo. L'intervento a fianco degli imperi centrali è escluso; restano in teoria due possibilità: o mantenere la neutralità o intervenire a fianco dell'Intesa¹³⁵; in pratica, l'orientamento è a favore della seconda soluzione, alla quale si cerca di preparare l'opinione pubblica. L'intervista va inserita quindi nel quadro di questa propaganda.

Pelloux esclude l'ipotesi di un intervento a fianco degli imperi centrali e dà a tutta la conversazione un tono decisamente antiaustriaco: tutta dell'Austria, anzi del suo decrepito imperatore¹³⁶ sarebbe la responsabilità di aver scatenato una guerra « diretta, in fondo, contro ben noti interessi nostri ». Pelloux applicava qui all'interpretazione degli avvenimenti del 1914 la concezione della Triplice che aveva sempre avuta, e che del resto era largamente condivisa da molti che, pur triplicisti convinti, avevano conservato sempre le riserve patriottiche contro l'Austria: alleanza di convenienza con l'Austria, alleanza di sentimento con la Germania aveva pubblicamente definita la Triplice nel 1890¹³⁷, e da presidente del consiglio aveva sovvenzionato l'irredentismo non disdegnando su questo terreno il tramite massonico¹³⁸. La previsione di una guerra sul confine orientale, infine, era stata sempre presente a Pelloux, e non solo

« Sono ritornato da una tournée in Francia ed ho trovato lettere di alcuni miei giornali che mi pregano di chiederle un'intervista, con apprezzamento sulla situazione in Italia ». Se veramente la richiesta era venuta da vari giornali, è abbastanza probabile che l'iniziativa fosse partita se non proprio dal governo, da ambienti ad esso molto vicini. L'inchiesta fu pubblicata integralmente da vari giornali (v. per tutti « La Stampa » e il « Secolo XIX » del 30 settembre 1914), e in riassunto da altri. Il testo, come si rileva da una lettera di Gandolfi del 27 settembre, era stato riveduto da Pelloux.

Cfr. BRUNELLO VIGEZZI, *L'Italia di fronte alla prima guerra mondiale*. Vol. I; *L'Italia neutrale*, Milano-Napoli, 1966, p. 638.

¹³⁵ Il giorno stesso in cui i giornali pubblicavano l'intervista di Pelloux, Salandra riassumeva in questi termini la situazione nella nota relazione riservata al re. A. SALANDRA, *La Neutralità italiana*, Milano, 1928, pp. 330-331.

¹³⁶ Richiesto di dire il suo parere sulla responsabilità della guerra, Pelloux risponde con una pesante battuta, che « a suo tempo non sarà forse fuor di luogo il vedere se, nell'interesse del bene generale, non sarebbe opportuno, con un comune consenso, stabilire i limiti d'età anche... per i sovrani regnanti! ». Il 21 maggio 1915, nella lettera alla moglie citata più avanti, torna a prendersela con « quel vecchio rimbambito di Vienna », che ha vissuto troppo.

¹³⁷ « L'on. Crispi lo disse a Firenze; le alleanze sono qualche volta anche di convenienza; e la nostra colle potenze centrali potrebbe qualificarsi: di *sentimento* o di *convenienza*, secondo che si riferisca all'una od all'altra delle due potenze ». *Discorso agli elettori di Livorno*, cit., p. 9.

¹³⁸ Nell'archivio Pelloux si conserva questa ricevuta: « Dichiaro di aver ricevuto dal signor Ernesto Nathan lire italiane 5.000 (cinquemila) che ho disposto a norma delle istruzioni verbali impartitemi a scopi di difesa nazionale. Trieste, 7 aprile 1900. Venezian ».

come un dovere professionale dell'ufficiale generale ispettore delle truppe alpine e comandante del corpo d'armata di Verona, ma in fondo vagheggiata come un'ipotesi preferibile all'altra, prevalsa a lungo per le note ragioni nello Stato maggiore italiano, di una guerra sulle Alpi occidentali¹³⁹. E qui c'entrava, si capisce, anche un certo mai dismesso amore per la Francia, nel quale convergevano le naturali simpatie del savoiaro e il ricordo di Solferino, che, per quanto poi logorato da tanta retorica, contava qualcosa nella mentalità di chi nel 1859 aveva vent'anni ed era appena uscito dall'Accademia militare di Torino. Come comandante designato dell'armata italiana del Reno, Pelloux aveva, viceversa, dovuto considerare a lungo, per non dire accarezzare, l'ipotesi di una guerra che lo avrebbe visto occupare un alto comando inquadrato nell'esercito tedesco; e delle attenzioni che per questo gli riservava Guglielmo II, delle onorificenze che gli elargiva, dell'«amicizia» che gli professava, si era assai compiaciuto non senza un po' di ingenua esaltazione, abbastanza normale del resto in un militare di carriera¹⁴⁰. L'idea di una guerra contro l'Austria, dunque, e non contro la Francia, non poteva dispiacergli, tanto che nel 1914, si affrettava ad accoglierla e a proporla pubblicamente come la sola ipotesi accettabile per un patriota, ma altrettanto gli ripugnava l'ipotesi di una guerra contro la Germania. Qui l'alleanza, per Pelloux — e ancora una volta per molti altri con lui —, era stata sincera e senza riserve, la convenienza si era perfettamente congiunta al «sentimento», e non c'erano interessi contrastanti, non ragioni nazionali da invocare, sicché, se sarebbe stato assurdo un intervento contro l'Intesa, «non meno assurdo — dice Pelloux — sarebbe stato, oltreché ripugnante al sentimento nostro, lo schierarci contro la Germania, ciò che, volere o no ci sarebbe stato rinfacciato come un odioso tradimento»¹⁴¹.

¹³⁹ V. specialmente il discorso al Senato del 29 giugno 1905, a pp. 15-22 del Popuscolo cit.

¹⁴⁰ Durante la visita di Guglielmo II a Venezia, nel 1896, Pelloux, che da pochi mesi era stato designato comandante della III armata, destinata a operare sul Reno, ricevette dall'imperatore un'altissima onorificenza accompagnata da manifestazioni di particolare simpatia, che egli descrive con grande compiacimento in tre lettere alla moglie. Nell'ultima lettera così riepiloga: «Impossible de te dire toutes les amabilités de l'empereur, hier, pendant et après le dîner. Je te raconterai cela; par lettre cela ne se peut pas, d'autant plus que tout cela (y comprise la grosse décoration) se rattache à la mission que j'aurais à remplir, *in data eventualità!*». (Lettera datata «Lundi, 6 heures», sicuramente del 13 aprile 1896).

¹⁴¹ Nella lettera alla moglie del [21] maggio 1915 Pelloux ripete ancora il suo rammarico per la rottura con la Germania, conseguenza inevitabile della ormai decisa guerra contro l'Austria, e testimonia di non esser solo in questo sentimento: «Il Senato è stato splendido; e questo sta bene; ma... quanti ho capito

Certo, la rottura con la Germania è un grosso dispiacere. Ma che fare? Non si può restar fuori dal conflitto, ed è qui, nella motivazione generale della necessità di parteciparvi che Pelloux appare perfettamente in linea col più puro interventismo di destra e con le posizioni già prese al cospetto della guerra di Libia. La guerra porterà grandi mutamenti nella carta d'Europa, e l'Italia non può rimanere assente da questo sconvolgimento « in cui saranno discusse e risolte questioni di vitale importanza per essa »:

Dunque alla liquidazione definitiva noi dovremo prendere certamente parte — ed una parte di non lieve importanza. Ora ciò vuol dire che noi dobbiamo, ad ogni costo essere preparati ad entrare in azione, se occorrerà.

A queste considerazioni internazionali si accompagnano, non meno significative, le dichiarazioni di Pelloux sulla politica interna. Ci tiene a proclamare pubblicamente la sua piena fiducia in Salandra con palesi allusioni antigiolittiane: niente coalizione, niente « grande ministero » che servirebbe solo a « coloro che, approfittando di una ora tragica per tutti, vorrebbero pescare nel torbido, e vorrebbero venire o tornare a galla ... ». Salandra, si ricordi, era stato ministro per la prima volta nel secondo ministero Pelloux, quando questi nel maggio del '99 aveva imbarcato destri e crispini; anche San Giuliano aveva avuto allora il suo primo portafogli (ma poi era andato con Giolitti), mentre Sonnino, come sappiamo, pur senza farne parte, era stato il vero artefice di quel ministero: ora (morente ormai Di San Giuliano, Sonnino di lì a pochi giorni gli sarebbe succeduto agli esteri) Pelloux, vede chiudersi l'odiato periodo giolittiano e venire al poterè gli uomini del suo partito: di quella destra, cioè, ricostituitasi proprio alla fine del secolo con la confluenza dei crispini con una parte della destra tradizionale, e contaminatasi negli ultimi anni al contatto con l'estrema destra nazionalista e con i cattolici conservatori. E non nasconde la sua piena soddisfazione:

Tutti i miei amici sanno che, *da parecchi anni*, ho previsto, augurato e vivamente desiderato l'assunzione al governo dell'attuale presidente del consiglio on. Salandra. Dal giorno in cui, con grande soddisfazione, l'ho visto arrivare al potere, nulla, assolutamente nulla è avvenuto che potesse diminuire questa mia fiducia.

che pensavano molto al di là di quello che pensavo io!!!... Tanti sono proprio afflitti dalla rottura colla Germania ».

Interrogato esplicitamente circa la preparazione militare, Pelloux non esitava a definirla « buonissima, benché forse in un passato prossimo non corrispondesse a quello che doveva essere »¹⁴².

Consenso politico, ottimismo sulla preparazione militare, fiducia negli uomini, porteranno coerentemente Pelloux all'interventismo, nel quale però egli esalterà non solo la guerra patriottica, risorgimentale, ma anche la fine del giolittismo e la rivincita del suo partito. Vedere, nel maggio del 1915, Giolitti trattato pubblicamente di traditore, era come vedere i propri desideri, confidati al manoscritto dei *Souvenirs*, prendere finalmente corpo. Il 21 maggio Pelloux andrà al Senato a votare con entusiasmo i pieni poteri al governo:

Non ti parlo delle sedute di ieri alla Camera e al Senato! — scrive alla moglie — avrai visto i giornali.

Al Senato c'erano 306 Senatori, cosa mai vista sino ad oggi.

Quante conversazioni, e quante simpatie dimostratemi da vecchi e anche nuovi colleghi.

C'era persino De La Penne, bene abbastanza. Vi saluta tanto! per contro, non c'era Spingardi! Quei ... famosi traditori più in vista sono tutti scappati ... e anche si dice che qui, *alcuni* erano e sono abbastanza inquieti per la loro pelle!

Salandra, *in mezzo ai suoi colleghi*, vedendomi prima di entrare nella aula del Senato, stringendomi la mano disse loro: *Ecco il vero amico fedele!!!* e tante altre strette di mano¹⁴³.

L'euforia, e il tono di rivincita tradiscono la soddisfazione dopo la lunga attesa. Alla grande svolta del 1914-1915 Pelloux aveva dato, con l'intervista e con il voto al senato il suo piccolo contributo, che certo non è sensibile per il suo peso politico, ma ha valore come testimonianza di una presenza significativa a fianco di quelle forze politiche delle quali egli era stato quindici anni prima l'esponente più in vista¹⁴⁴. Alla rinascita di quelle forze non poteva tuttavia corrispondere una rinascita dell'uomo, in età avanzata e ormai da tempo fuori dalla vita politica attiva; né come politico né come

¹⁴² Sulla dibattuta questione della preparazione militare italiana e della possibilità di entrare in guerra nell'autunno 1914, v. ora, oltre al citato articolo di Rochat, VIGEZZI, *op. cit.*, specialmente a p. 705 e la bibliografia ivi cit.

¹⁴³ *Lettera alla moglie*, [21] maggio 1915.

¹⁴⁴ L'azione di Pelloux a sostegno del governo Salandra-Sonnino conferma il giudizio di Giuliano Procacci sull'intervento come operazione anche di politica interna, attraverso la quale si intravedeva « la possibilità di ricostituire quel blocco di potere di tipo "prussiano", che era stato sconfitto agli inizi del secolo, e di operare una trasformazione in senso autoritario e novantottesco dello stato liberale ». G. PROCACCI, *Appunti in tema di crisi dello Stato liberale e di origini del fascismo*, « Studi storici », a. VI, 1965, p. 229.

militare Pelloux poté dare una qualsiasi partecipazione alla guerra. Rimase a Bordighera a seguire appassionatamente sulle carte le alterne vicende del conflitto. Andava ogni tanto a trovare la regina Margherita nella sua villa, a rievocare forse i bei tempi del regno umbertino, mentre dalla casa della regina madre era informato sui più recenti bollettini dal fronte.

Il giorno dell'armistizio con l'Austria Pelloux, scrivendo al figlio, manifestava insieme con l'entusiasmo per il presente l'ottimismo per l'avvenire: la vittoria ormai certa dell'Intesa sulla Germania avrebbe avuto « conseguenze incalcolabili per il risorgimento dei nostri paesi », bisognava guardare al dopoguerra senza timori¹⁴⁵; ottimismo presto smentito dalla realtà, che rivelò di quali ostacoli fosse seminata, in politica interna e in politica estera, la strada che avrebbe dovuto condurre alla realizzazione dei disegni della destra tradizionale. Ma in quel mondo turbinoso, così nuovo e diverso, chi si ricordava più dell'ottantenne uomo politico in ritiro? Se lo dimenticò anche Nitti, quando, nel settembre del 1919, convocò il consiglio della Corona, al quale come ex-presidente del consiglio Pelloux avrebbe avuto diritto di partecipare. Fu un episodio curioso e senza dubbio una dimenticanza, una *gaffe*, spiegabilissima, del resto, ma il vecchio generale si rifiutò di considerarla tale e la ritenne « un'esclusione voluta ». Quello che avrebbe detto al consiglio della Corona, lo disse pubblicamente in una lettera aperta a Nitti, rivelatrice dell'animo suo al cospetto dei tempi:

Se fossi stato chiamato, avrei protestato contro la manovra con cui il Ministero vacillante tentava di salvarsi dal fiero colpo venutogli da Fiume italianissima, scoprendo la Corona.

Avrei protestato contro le faziose agitazioni, fomentate dai traditori e dai disfattisti, troppo tollerate da due anni, e che minacciano prossima la rovina della Patria diletta.

Avrei protestato contro le recenti umilianti rinunce alle nostre sacrosante, giuste, rivendicazioni, meritato compenso agli immensi sacrifici, degno premio ai trionfali successi delle gloriose armi nostre.

Avrei infine indicato quale sia, a parer mio, la migliore soluzione per

¹⁴⁵ « Ora, si può guardare all'avvenire con fiducia!!! Io, e lo sanno tutti, non ho mai dubitato, come ricordi tu stesso! ma è sempre meglio veder *compito* ciò che si sperava. Se la Germania, col suo pazzo delinquente di Kaiser, non molla, avremo ancora una coda di campagna in Baviera! Ma poco importa! Ciò servirà a dare un po' di tempo per preparare con miglior coscienza e maggior tranquillità il *dopoguerra*! Anche per questo confesso che non *temo*. La vittoria decisiva dell'Intesa, avrà, secondo me, conseguenze incalcolabili per il risorgimento dei nostri paesi!!! ». *Lettera al figlio Alberto*, s.d. ma del 4 o 5 novembre 1918.

uscire felicemente dalla intricatissima situazione attuale, cioè: l'annessione pura e semplice, circondata da opportune, grandi, efficaci cautele, che avrei proposte ¹⁴⁶.

Poche altre, e indirette, testimonianze ci permettono di intravedere, quasi in uno specchio, nei risentimenti e nelle invettive di cui son piene le lettere dei suoi corrispondenti, quale fosse il suo giudizio sugli uomini e sugli eventi del dopoguerra:

Siamo ridotti al punto di dovere contare su Giolitti — gli scrive l'amico di giovinezza De La Penne — come su l'unico capace di salvare questo disgraziato Paese. Durante la guerra non ho mai dubitato della nostra vittoria, oggi non so più che cosa debbo pensare. Penso però che i nostri alleati meritano tutto il nostro rancore e il nostro odio ¹⁴⁷.

Lettere precedenti dello stesso De La Penne chiariscono, se ce ne fosse bisogno, le ragioni del rancore e dell'odio nel sentimento nazionalistico esasperato dalla questione adriatica ¹⁴⁸.

¹⁴⁶ La lettera, di cui si serba copia nell'archivio, fu pubblicata da vari giornali. Il settimanale nazionalista «La Riscossa nazionale» di Torino, del 28 settembre 1919, la riporta facendola seguire da questo commento, firmato «Il forcaiuolo»:

«Bravo Pelloux! Lo schiaffo è giunto in pieno ed ha colpito giusto. Se l'Italia politicante e trafficante non avesse smarrito ogni pudore, se la viltà e l'ipocrisia non dominassero là dove si foggiano i governi e le leggi, per dio, oggi il vecchio Pelloux dovrebbe ritornare a reggere con la sua ferma mano la nave dello Stato.

«E tutti i traditori, i vigliacchi e i venduti tremerebbero di paura nei loro nascondigli.

«Su, vecchio presidente. C'è molta gente oggi in Italia che bisognerebbe mettere al muro. Ma bastano un nome e un ricordo a sgomentarle. Il vostro nome e il ricordo del '98. Allora ci fu chi, tuttavia, pagò di persona, se non intieramente, con qualche anno di carcere. Ma oggi la vigliaccheria è più diffusa, e l'esempio di Turati, che dal reclusorio faceva indirizzare suppliche al Re per essere liberato, troverebbe troppi imitatori. Oggi i rivoluzionari da operetta del socialismo italiano sono tutti... Turati.

«Il vostro nome intemerato, senatore italiano, io lanciai contro di loro:

«Viva Pelloux!».

Pelloux inviò poi una seconda lettera aperta ai giornali, nella quale, dopo aver contestato la sincerità della dimenticanza di Nitti, aggiungeva: «Avrei anche potuto con argomenti poderosi difendere il nostro benemerito e valoroso esercito contro le basse indegne caluniose insinuazioni, che sono lanciate in modo generico contro le nostre forze militari, dal portavoce del governo, e purtroppo anche da qualche membro del governo stesso. Avrei domandato categoricamente spiegazioni sullo stranissimo regime di sorveglianza di polizia, di spionaggio al quale sembra che il ministro dell'interno voglia sottoporre truppe ed ufficiali di qualsiasi grado dei nostri valorosissimi combattenti». *Un'altra fiera lettera del generale Pelloux*, «L'Idea nazionale», 28 settembre 1919.

¹⁴⁷ *De La Penne a Pelloux*, 14 giugno 1920.

¹⁴⁸ «I croati ci hanno sempre odiato, hanno cambiato nome ma sono sempre croati e sempre ci odiano e non abbiamo che a continuare a odiarli anche noi; ma è doloroso vedere i nostri alleati mettersi contro di noi e dimenticare già tutto quello che abbiamo fatto per loro, ma la nostra vittoria ci ha messo in posizione da

E quanto alla politica interna, un altro sopravvissuto della fin di secolo rispecchia lo stato d'animo di questi uomini ormai lontani dalla possibilità di avvicinarsi con spirito critico alla nuova realtà politica e sociale del paese. È il generale Bava-Beccaris, che scrive:

Del resto con questa camera nessun ministero può avere una maggioranza sicura. Il partito popolare che dovrebbe costituire un forte nucleo di resistenza ai socialisti ha molti elementi che parteggiano più per questi che non per i costituzionali, i quali poi a loro volta sono fiacchi, divisi, e senza una guida ¹⁴⁹.

L'unico barlume d'un'idea politica è nel ritorno della tesi dell'utilizzazione dei cattolici in funzione conservatrice, ma, nello sconcolato scetticismo del protagonista dei fatti del '98 a Milano, anche questa è solo un'eco sbiadita di altri tempi.

Qui si fermano le testimonianze di cui disponiamo. Non sappiamo se l'età tarda abbia permesso al vecchio conservatore, che non voleva esser chiamato reazionario, di riconoscere nella reazione in forma demagogica che fu lo sbocco della crisi postbellica, l'erede legittima del tentativo fallito del 1899-1900. Il rappresentante del governo ai funerali di Pelloux, Gino Sarrocchi, ministro dei lavori pubblici, pronunciò un discorso tutto orientato in questo senso, esaltando in Pelloux l'uomo che aveva tentato di affermare in mezzo ai torbidi parlamentari una superiore volontà di governo, e paragonando il parlamento del 1899 con quello del 1919, quando però le « forze del male » non avevano prevalso ¹⁵⁰. Anche nella commemorazione alla Camera dei deputati, l'oratore, che era il Baistrocchi, tentò debolmente di rivendicare Pelloux come un precursore ¹⁵¹, ma

parlare alto e reciso e spero che tutto finirà bene. Il momento attuale però non è meno antipatico e scoraggiante » (*De La Penne a Pelloux*, 20 dicembre 1918).

« Se quei cari nostri alleati volessero realmente farci dei torti, vorrei sapere che cosa farebbero se tutti i nostri Orlando e Sonnino, con quanti italiani sono là, senza più dir nulla si alzassero e prendessero il treno e se ne venissero quietamente a casa, ne segnassero i confini come li vogliamo e poi il primo croato che ci insulta lo andassimo a prendere e lo portassimo alla Pantelleria! Son certo che ci verrebbero dietro e si vergognerebbero dell'indecente loro condotta. È un momento abbastanza brutto ed io mi sento scosso nel mio secolare ottimismo ». (*De La Penne a Pelloux*, 13 aprile 1919).

¹⁴⁹ Bava-Beccaris a Pelloux, 29 gennaio 1920.

¹⁵⁰ Cfr. P.E. BORDEAUX, *Le général Louis Pelloux*, cit., pp. 26-27 dell'estratto.

¹⁵¹ A.P., *Camera, Discussioni*, 12 novembre 1924. « Onorevoli colleghi, — dice Baistrocchi nella perorazione —, in questo momento critico che attraversiamo, nel quale si specula e si impreca contro le libertà conculcate, il nostro pensiero reverente e commosso deve rivolgersi alla memoria di questo grande soldato e ministro del Re... » ecc.

Mussolini a nome del governo si associò formalmente e asciuttamente alla commemorazione senza raccogliere il suggerimento: non era quello il tipo di precursore che la propaganda fascista amava evocare. La reazione militare e legittimista faceva parte, sì, della sostanza, non della forma del fascismo; e poi, Pelloux, aveva sempre avuto una cattiva stampa, non era un « mito ». A che cosa avrebbe giovato l'appropriarsene?

La morte

Il nipote Luigi ci ha lasciato un racconto particolareggiato degli ultimi giorni e delle ultime ore di vita del generale. Sono pagine traboccanti d'affetto ma scrupolosamente precise, ispirate dalla trepida attenzione verso il fenomeno della morte propria di un giovinetto che stava per iniziare allora gli studi di medicina e che poi si sarebbe volto alla filosofia e infine avrebbe abbracciato il sacerdozio.

Negli ultimi giorni il generale si faceva portare ancora i giornali, l'« Eclairer » di Nizza e « Il Secolo XIX » di Genova, ma la lettura lo stancava e preferiva farseli leggere:

Qualche volta con la nonna io parlavo di politica; e il nonno caro ci stava a sentire, cercando di afferrare ciò che il suo povero udito gli consentiva, dicendo anche talora, qualche parola. Ma il suo atteggiamento abituale era il silenzio, che non rompeva che assai di rado, quando gli si rivolgeva la parola ... La nonna gli faceva la lettura del Corriere della Sera, e ricordo ancora qualche parola sulla vita politica di quei giorni, che alla sua mente stanca doveva parere intricata e difficile, e tante volte diceva: « Non ne capisco più niente! », mentre talora esprimeva sapidi giudizi ...

Riaffioravano, invece, come suole, ricordi lontani: quando sopraggiunse il delirio « credeva di essere a Porta Pia », e il giorno seguente, al nipote che compiva diciott'anni disse: « Oggi è anche il mio anniversario, quello della mia entrata all'Accademia militare di Torino ». Si confessò e si comunicò, « poi — continua il racconto del nipote — ci chiamò intorno a lui, tracciò con la mano tremante una croce, e ci disse: “la Croce”; poi ci salutò tutti, dandoci la mano ». Si spense, a ottantacinque anni, il 26 ottobre 1924.

GASTONE MANACORDA

NOTIZIA SUL TESTO DEI SOUVENIRS
E SULL'ARCHIVIO PELLOUX

Fra le carte di Luigi Pelloux sono conservati tre manoscritti dei *Souvenirs*. Il primo consta di 37 foglietti (l'ultimo dei quali numerato da 37 a 43) in formato di cm. 19 × 13 1/2 circa, scritti su di una sola facciata, ed è un abbozzo sommario che abbraccia il periodo dall'infanzia fino al 1896; sebbene in alcune parti presenti una stesura quasi definitiva, non offre tuttavia varianti apprezzabili, e pertanto non se ne è tenuto conto nel preparare la presente edizione.

Il secondo ms (A) è la prima stesura vera e propria. Consta di foglietti in formato c.s., scritti su di una sola facciata e numerati da 1 a 179, con saltuaria subnumerazione indicata in esponente con cifre romane o con avverbi numerati latini, più tre pagine finali numerate da 1 a 3. In A si alternano parti sommariamente abbozzate, talvolta con la semplice indicazione di argomenti da svolgere, e parti nelle quali la narrazione è compiuta. Scritto di getto, A presenta spesso una stesura più sincera e più vivace di quella definitiva: i giudizi sono più recisi, non temperati da riguardi verso le persone; lo stile è più discorsivo, e l'italiano vi si mescola di frequente al francese; i passi dei discorsi parlamentari e delle « lettere aperte », riportati abbondantemente dall'autore negli ultimi capitoli, qui sono rappresentati dai ritagli originali di stampa (atti parlamentari e giornali) mentre in B sono tradotti in francese; i titoli dei capitoli sono aggiunti in margine; i titoli dei paragrafi mancano per la maggior parte.

Il manoscritto definitivo (B) consta di foglietti in formato 18 × 11 circa, scritti su una sola facciata e numerati da 1 a 616, più qualche foglio intercalato.

Le differenze tra A e B sono molte, così da rendere impossibile la segnalazione di tutte le varianti. Si sono pertanto segnalate solo le varianti notevoli per il contenuto, le più importanti delle quali riguardano notizie o giudizi su personaggi, talvolta nominati in A e indicati solo allusivamente in B: le più significative sono quelle che riguardano le persone dei due re, Umberto I e, soprattutto, Vittorio Emanuele III.

Nell'edizione si è seguito fedelmente il testo di B, ma si sono corrette le sviste evidenti, in particolare quelle che risultano tali dal confronto con A; si sono sciolte le abbreviazioni, tranne quelle ovvie ed usuali, e si sono uniformati e corretti gli accenti. Si è invece rispettata la punteggiatura, salvo lievissimi ritocchi dove si è creduto di riconoscere una svista; si sono pure rispettate quasi sempre le maiuscole, sebbene l'uso non ne sia uniforme. Laddove il testo oscilla tra due grafie, si è preferita di regola quella corrente nel francese odierno. Es.: *très robuste* e non *très-robuste*, sebbene l'uso del *trait d'union* sia prevalente in Pelloux, e simili. Ma si sono rispettate le particolarità che sono costanti nel ms. Es.: Pelloux scrive sempre *budjet* e non *budget*; *Ménabréa* e non *Menabrea*; *évènemens* e non *événements*, ecc.

Nel licenziare per le stampe la presente edizione mi è gradito porgere un vivo ringraziamento al dott. Riccardo Pelloux, il quale con impareggiabile cortesia e con grande liberalità, mi ha permesso la consultazione dell'importante archivio di Suo nonno, e rivolgere un devoto omaggio alla memoria del sacerdote professor Luigi Pelloux, il maggiore di età dei due nipoti, figli entrambi di Alberto Pelloux, al quale sono dedicati i *Souvenirs*. Da don Luigi, deceduto il 23 aprile 1959, avevo avuto le prime notizie sulla consistenza dell'archivio e la promessa che avrei potuto liberamente consultarlo. Di queste carte, che la famiglia ha conservate a Bordighera tenendole riservate per ragioni di rispetto verso terzi e nell'attesa che il tempo ne consentisse un esame storico, solo due piccoli nuclei erano stati finora segnalati e in parte pubblicati: le lettere di Luzzatti, comunicate da Alberto Pelloux ed Elena Carli (cfr. LUIGI LUZZATTI, *Memorie tratte dal carteggio e da altri documenti*, Volume secondo (1876-1900), Bologna, 1935, pp. 527 n., 529, 547); e quelle di Baratieri, comunicate al colonnello Bellavita e pubblicate

da Bice Rizzi (*Carteggio di Oreste Baratieri 1887-1901 con note bibliografiche a cura di B. R.*, Trento, 1936).

Tutti i documenti citati nell'Introduzione, e che non recano diversa indicazione, provengono dall'archivio Pelloux.

G. M.

QUELQUES SOUVENIRS DE MA VIE

A MON CHER
PETIT-FILS LOUIS PELLOUX
JE DÉDIE
CES SOUVENIRS QUI POURRONT
PEUT-ÊTRE LUI SERVIR DANS
LES ÉPREUVES DE LA VIE

PRÉFACE

On trouvera peut-être un peu singulier qu'ayant servi le Piémont et l'Italie toute ma vie, j'écrive ces souvenirs en français plutôt qu'en italien.

La raison en est que, malgré les soixante ans que j'ai passés hors de mon pays natal, le français est encore la langue qui m'est restée la plus familière. J'ajoute toutefois que ces souvenirs de ma vie commencent à une époque où la langue française était encore une langue officielle de l'État. Je ne vois donc pas le besoin que j'en change.

La dédicace que je fais de ces souvenirs à mon petit-fils, expliquera à ceux qui les liront les motifs qui me poussent à raconter brièvement les circonstances principales d'une vie qui n'a pas été sans de grandes émotions, sans de grandes satisfactions et sans de grandes responsabilités; d'une vie qui, après tout, n'a pas été non plus sans quelque intérêt pour notre pays. Elle expliquera aussi pourquoi, malgré mon propos bien délibéré de ne pas sortir des limites de la plus grande modestie, et d'éviter autant que possible ce qui pourrait sembler trop flatteur pour moi, j'ai dû appuyer un peu sur quelques bons souvenirs de mon enfance, voire même de ma jeunesse, en considération de l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'éducation et sur la formation du caractère de mon cher petit-fils! Auquel je puis bien dire aujourd'hui sur le déclin de ma vie, que, si j'ai commis quelques fautes, ou quelques erreurs dans ma carrière politique et militaire, je n'ai rien à me reprocher; car mon intention a toujours été de faire ce que je croyais *mieux*; fidèle à ce principe que j'ai toujours eu pour règle de ma vie:

Fais ce que dois, advienne que pourra!

Aussi, j'écris ces mémoires sans trop me préoccuper de ce que l'on pourra en dire. Je les écris pour accéder au désir de ma famille, et de quelques bons amis!

Ils contiennent du reste, ces mémoires, des vérités que l'on oublie trop facilement, et dont il est bon de rafraîchir quelquefois la mémoire.

C'est un honnête homme qui écrit, et par conséquent, tout ce qu'il affirme ne peut être révoqué en doute: quand je doute de mes souvenirs, je n'affirme plus, et je le dis!

J'écris, sans me demander comme Massimo d'Azeglio, si je ne tombe pas dans un piège que me tend mon amour-propre, et sans m'inquiéter, comme le Général Della Rocca¹ de ce que pourront trouver à redire amis et adversaires! Du reste, d'adversaires, je n'en connais que deux espèces: ceux qui le sont en conscience, parcequ'ils voient les choses d'une manière différente, et... les *autres*!... c'est-à-dire ceux qui sont sans scrupules, et sans conscience: ceux-là... je les respecte; de *ceux-ci*... je *m'en moque*!

¹ Gen. ENRICO DELLA ROCCA, *Autobiografia di un veterano. Ricordi storici e aneddotici*(1807-1893), Bologna, Zanichelli ed., 1897-98.

ENFANCE

CHAPITRE I

MA NAISSANCE, MA FAMILLE, MES PREMIÈRES ÉTUDES

Naissance. Je suis né le 1^{er} mars 1839, à La Roche en Savoie, petite ville du Faucigny alors, et maintenant du département français de la Haute Savoie.

Mon père. Mon père, Joseph Pelloux, docteur en médecine, d'une honorable famille dont plusieurs membres avaient occupé, et occupaient encore un rang distingué dans l'armée, dans la magistrature et dans le clergé, fut plusieurs fois Syndic, Maire et Député au Parlement.

Etant étudiant à Turin, en 1821, il avait pris part au mouvement politique de cette année, avec Charles Albert. Exilé, il continua ses études à Paris, servit en Espagne comme Médecin Militaire, et put enfin rentrer en Savoie en 1828.

Député de Bonneville en Faucigny à la VI^{me} et à la VII^{me} Législatures du Parlement Sarde, il ne prit guère part aux travaux de cette dernière, qui avait été élue après la signature du traité qui cédait la Savoie et Nice à la France.

Il passa à l'Empire qui le confirma Maire de La Roche et lui donna plusieurs signes manifestes du compte dans lequel il le tenait.

Ma mère. Ma mère, Virginie Laffin, d'une très honorable famille d'Alex en Savoie, petite ville du Genevois alors, et maintenant du département de la Haute Savoie. Pauvre femme! qui a laissé d'elle le plus charmant souvenir à tous ceux qui ont pu l'approcher, j'ai le vif regret qui m'a toujours accompagné dans ma vie, de ne pas en avoir conservé la mémoire, car elle mourut en 1841, quand j'avais seulement deux ans, que j'avais de plus en grande partie passés chez ma nourrice, hors de La Roche.

Mes frères. J'avais deux frères plus âgés que moi: l'aîné, Ernest, employé du gouvernement (receveur) qui passa en France; l'autre, Léon, qui fut mon compagnon d'armes pendant toute sa vie, et mourut à Turin le 30 juillet 1907, Lieutenant Général, Sénateur.

J'avais aussi une soeur, Adèle, née en 1841, quelques mois seulement avant la mort de notre pauvre mère.

Autres parents. Grand'mère. Une grand'mère, un grand-père, et un oncle, frère de mon père, étaient les autres membres de la famille, qui faisait en communauté une vie patriarcale dans la vieille maison des Pelloux, à La Roche.

Parmi ces derniers, je dois faire une mention spéciale de notre bonne grand'mère, qui, très verte et très robuste encore dans un âge très avancé, fit tout ce qui était humainement possible, tâchant de remplacer pour mes frères et pour moi, les soins d'une bonne mère qui nous avait si tôt manqué.

Ce fut la surveillance constante et assidue de cette bonne vieille grand'maman, qui non seulement accompagna pendant nombre de années notre enfance, mais qui guida nos premiers pas dans les études, que nous fîmes, d'abord à la maison paternelle, sous de bons maîtres choisis, puis aux écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, et ensuite au Collège Royal de La Roche, qui jouissait alors d'une grande renommée dans tout le Duché de Savoie.

Grand'mère, qui allait tous les jours, dans quelle saison que ce fût, et quel temps qu'il fût, à la messe de très bonne heure (cinq heures du matin) ne sortait cependant jamais sans s'être assurée que nous étions déjà levés pour travailler à nos devoirs et étudier les leçons que nous devons apprendre.

La vie à la maison. Pendant ce temps de notre enfance, nous menions toutefois à la maison une vie assez agréable; entremêlée de congés, de promenades, de longues excursions, et d'exercices d'un sport relativement assez développé pour l'époque. Et cela surtout pendant l'hiver, pour les différens exercices sur la glace, et en été, pour des ascensions, proportionnées à nos forces, des tant de montagnes qui nous environnaient.

Je me rappelle encore avec délice aujourd'hui ces journées d'hiver, où il ventait et neigeait dru et menu comme il arrive dans les montagnes, et où nous devions, malgré tout, grimper deux ou trois fois par jour une rude montée pour arriver au Collège Royal! Nous nous amusions beaucoup à cela; mais comme cela au fond ne pouvait

pas être très hygiénique, on finissait, quand cela durait un peu trop, par atteler le traîneau, ou une voiture de la maison, pour nous accompagner là-haut, à une distance qui n'arrivait pas à trois cents mètres !

D'un autre côté, à cette époque, mon père qui avait une quantité de parents, d'amis, de connaissances, tous à peu près dans des conditions de fortune aisées, et quelques-uns aussi dans des situations importantes, en Piémont ou en Savoie, avait souvent de nombreux invités, ce qui nous apportait toujours d'agréables distractions !

Je cours après mes frères. Dans mes premières études, je me trouvais dans une situation qui aurait pu m'être nuisible, et qui au contraire finit par m'être très favorable.

Je m'explique.

Mes deux frères étant plus âgés que moi, l'un de deux ans et demi, l'autre d'un an et demi, il advint naturellement, par la force des choses, qu'ils étaient plus avancés que moi dans leurs études : mais comme j'avais beaucoup d'amour-propre, de facilité au travail et une excellente mémoire, je m'acharnais à étudier le plus et le mieux que je pouvais, pour tâcher de les rattraper.

Ce fut dans cette espèce de course au clocher, qu'il m'arriva d'étudier, seul et presque sans aide, et d'apprendre l'arithmétique : chose dont je fus longtemps excessivement fier !

Carrière militaire. J'ai dit que mon père avait de nombreuses connaissances en Savoie et en Piémont ; parmi elles, il y en avait plusieurs de haut placées. C'est en causant, ou dans sa correspondance assez fréquente avec eux que ces amis lui conseillèrent de nous acheminer, mon frère Léon et moi, à la carrière militaire, pour laquelle nous avions une grande et naturelle inclination ; comme du reste, à cette époque, c'était chose assez fréquente, chez beaucoup de jeunes garçons de bonnes familles de la Savoie et du Piémont !

1848. Le Statut. Il faut ajouter aussi qu'on était arrivés à cette période agitée de 1848-49 ; de la constitution, de la guerre avec l'Autriche ecc. ecc. . . . Un grand réveil dans le pays ! Salué avec enthousiasme par la jeunesse, tout en causant un peu d'inquiétude aux personnes d'un âge avancé, qui avaient traversé les terribles épreuves de la fin du 18^{me} siècle.

Parmi ces personnes-là, se trouvait précisément notre grand'mère qui, proche parente de membres élevés du clergé, appartenait à une vieille bourgeoisie assez conservatrice, même légèrement aristocrati-

que, et se rappelait les inquiétudes mortelles éprouvées pendant les années de la Terreur où il fallait secourir des parens cachés au fond des forêts, et où chaque imprudence pouvait se payer par la guillotine. Aussi quand, dans les premiers jours de mars 1848, arriva la nouvelle de la constitution, apportée par la malle poste royale, qui avait pour la circonstance arboré le drapeau tricolore, et mon père, et nos parens plus jeunes, et nous-mêmes enfans, nous nous réjouissions de cela comme d'un grand bonheur, bonne grand'mère nous disait: ne vous réjouissez pas tant, mes enfans! car *constitution* peut vouloir dire *révolution*! Mais, naturellement on la laissait dire, et le résultat de tout cela était que notre enthousiasme naturel pour la carrière militaire redoublait par la force des événemens!

Les Voraces. Ce qui est certain c'est que la *constitution* (appelée le *Statut*) de 1848 fut accueillie avec joie, et fêtée par de grandes allégresses dans toute la Savoie! Seuls, les exaltés, ceux qui s'étaient laissé séduire par les idées révolutionnaires de France voulaient la république; et il se forma à Lyon un attroupement de jeunes savo-yards qui partirent en bandes vers la Savoie, annonçant la révolution, et qui arrivèrent à Chambéry le 12 avril 1848! Les autorités sardes s'enfuirent; mais bientôt la garde nationale et la police attaquèrent les factieux et les firent tous prisonniers, les enfermèrent, et puis les accompagnèrent à la frontière française.

Par suite de l'épouvante qu'ils avaient jetée parmi les populations, et comme terme de mépris, une fois qu'ils avaient été battus, on les appela *Les Voraces*. C'est le nom qui resta de cette échauffourée!

Collège de marine. Mais revenons à nous! Une fois décidé que mon frère Léon et moi nous aurions entrepris la carrière militaire, mon frère Léon qui avait atteint l'âge voulu, demanda d'être admis dans le Collège de la Marine Royale de Gênes.

Il fut admis aux examens; mais, à la visite sanitaire qu'il dut subir selon la règle, on le trouva robuste, mais pas assez pour la marine.

Académie militaire. On conseilla alors à mon père de le faire admettre à la R. Académie Militaire de Turin; et comme il fallait pour cela attendre une année encore, on le fit entrer au Collège de La Motte Servolex, près de Chambéry, établissement très recherché des Frères de la Doctrine chrétienne, pour lui faire suivre un cours spé-

cial de préparation aux examens requis pour l'admission à l'Académie.

Dès lors aussi, on décida que lorsque mon frère irait à Turin, je viendrais moi-même à La Motte, pour m'y préparer, à mon tour, à entrer à l'Académie une année plus tard.

En attendant, pour commencer, tout en restant à la maison et continuant mon cours régulier d'études du Collège Royal de La Roche, on me donna de très bons répétiteurs pour les matières qu'on n'y enseignait pas.

CHAPITRE II

LA MOTTE-SERVOLEX

La Motte. Au mois d'octobre 1851, à la suite de très bons examens, mon frère Léon entra à l'Académie Militaire de Turin; et à la même époque, j'entrai moi-même au collège de la Motte. J'avoue que j'éprouvai un peu de peine à ce changement de vie, qui comportait comme première condition, de devoir quitter la maison paternelle.

Habitué à la vie douce et tranquille de la famille; bien soigné, bien aimé, bien caressé par tout le monde, je partis de la maison pour La Motte . . . je dirais presque, *la mort dans l'âme*, si le mot n'était pas un peu trop gros pour l'occasion!

Que dire puis? Quand mon père qui m'y avait accompagné, en repartit, me laissant seul au milieu de tant de camarades presque tous inconnus pour moi! Les premiers momens furent durs, bien durs; mais grâce aux prévenances et aux petits soins qu'eurent pour moi les frères de La Motte, tout cela se calma peu à peu, et je finis par me trouver très bien.

On me met dans la première classe. Je dois dire toutefois, pour faire mieux comprendre ce changement, que, vu les connaissances assez avancées que j'avais dans les différentes matières d'étude, on me destina de suite, malgré mon âge de seulement 12 ans et demi, dans la première classe du collège, où tous mes camarades n'avaient pas moins de 15 ans! J'en éprouvai un véritable chagrin, car cela me séparait de ce qu'on appelait *le petit camp* (le nôtre, celui où l'on m'avait mis était le *grand camp*) où précisément se trouvaient les quelques élèves de mon âge que je connaissais, comme appartenant à des familles de Chambéry, et ailleurs, amies de la mienne.

On me consola en me disant que dans mon intérêt, on ne pouvait pas faire autrement, et je finis par en prendre mon parti.

Du reste mon assiduité, mon activité, ma bonne conduite, aidées d'une grande facilité à apprendre, et d'une excellente mémoire, me rendirent en peu de temps l'élève favori; et peu de mois après, j'étais le premier de la première classe, c'est-à-dire le premier de tout le Collège.

J'ai bien un peu honte d'écrire tout cela, et j'avoue que ma modestie devrait peut-être me retenir; mais je dois passer sur cette considération, à cause de l'influence que cela eut dans ma vie d'alors, et puis bientôt après dans toute ma carrière.

Parents et amis. Je passai près d'une année à la Motte; mais ces 9 à 10 mois sont restés profondément imprimés dans ma mémoire, et je les rappelle toujours avec un bien vif sentiment de reconnaissance pour ces bons frères, qui prirent tant à coeur la tâche dont ils avaient voulu se charger.

Pendant le temps passé à La Motte, plusieurs fois j'eus le plaisir d'y voir des parents, des amis et des connaissances de ma famille, qui habitaient Chambéry et qui venaient me trouver; et plusieurs fois aussi, on me permit d'aller leur rendre visite moi-même pour quelques heures.

La fête du Statut. Dans une de ces courses que je fis alors dans la vieille capitale du Duché de Savoie, j'éprouvai un jour une émotion extraordinaire. C'était en 1852, le jour de la fête *du Statut*. La journée, le second dimanche de mai (alors) était splendide, et dans la matinée je me trouvais chez un parent à nous, dont la maison avait la façade sur la place où se passait la revue des troupes, et en même temps sur la rue par laquelle elles devaient *défiler*, après la revue, comme d'usage avant la fin de la parade.

Soit la revue, soit le défilé firent sur moi une grande impression, car c'était la première fois que je voyais autant de troupes réunies; la plus grande ville que j'eusse vue quelquefois avant ce jour-là était Genève, où on ne passait guères de *revues militaires comme les nôtres!*

Je veux devenir artilleur. Je fus particulièrement impressionné par le défilé d'une belle batterie d'artillerie; de cette artillerie piémontaise qui s'était couverte de gloire en 1848-49, et qui devait tant se distinguer encore en 1859-60, avant de devenir l'artillerie italienne.

L'impression qu'elle fit sur mon imagination presque encore enfantine, fut telle que dans mon for intérieur, je *décidai* que je serais *officier d'artillerie*! Oui, j'avais décidé cela; et le hasard voulut que j'eusse le bonheur d'y réussir!

Je me souviens que cette batterie tant admirée par moi, était commandée (comme on me dit alors) par un Capitaine qui s'appelait Balbo Berton de Sambuy, qui, comme lieutenant, s'était beaucoup distingué dans les campagnes 1848-49; et dont je devais plus tard retrouver sous mes ordres le fils, Capitaine d'artillerie lui aussi, quand je commandai la Division de Rome en 1894, excellent officier et très sympathique comme son père!

Coup d'État du 2 décembre. Je ne veux pas oublier de dire que je me trouvais à La Motte quand le coup d'État du Prince Louis Napoléon Bonaparte, Président de la république française vint le 2 décembre 1851, étonner la France et l'Europe.

La nouvelle nous en fut donnée par les Frères, nos supérieurs, eux-mêmes! Un d'eux, qui avait particulièrement soin de moi, parce qu'il avait été quelque temps au Collège des Frères de la Roche, et qu'il connaissait ma famille, m'aborda pendant que nous étions en récréation dans la grande cour de l'établissement et me donna la *grande nouvelle*! (comme il l'appelait) en me disant le peu de détails qu'il savait, et ne cachant pas toute la joie que lui et ses confrères éprouvaient pour cet événement; chose du reste qui ne doit pas étonner de leur part quand on pense aux circonstances, et aux conditions de la France en ce moment-là, leur ordre religieux étant essentiellement français.

Je sors de La Motte. Aux premiers jours de juillet 1852, se produisit un petit incident, que je dois raconter ici, à propos de ma prochaine sortie du Collège.

Devant aller à Turin, avec mon père, au mois d'août pour y recevoir les dernières répétitions des matières d'études, avant de me présenter aux examens d'admission à l'académie militaire, ma famille désirait m'avoir pour quelques semaines en congé à La Roche, avant que je partisse pour le Piémont, où je serais puis resté un an sans revenir, car alors c'était un voyage d'au moins 24 heures. Mon père écrivit donc en conséquence au Frère Supérieur de La Motte, pour lui exprimer son intention de me retirer du Collège.

Le Frère Supérieur (le Frère Calix) répondit par une charmante lettre que je voudrais insérer ici, ce que je ne fais pas, uniquement

parceque cela n'intéresserait pas assez le lecteur. Il insistait vivement pour que je restasse à La Motte jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'à la mi-août, pour pouvoir, disait-il: *après avoir travaillé avec tant de succès, prendre la grosse part qui me revenait de la moisson des lauriers*. Il finissait en disant que, si toutefois mon départ du Collège était décidé, il priait mon père, pour l'honneur et la décharge de la maison, de vouloir bien se rendre à La Motte, au jour qu'il choisirait: *pour, ajoutait-il, faire subir à notre élève, devant des juges de votre choix, de Chambéry ou d'ailleurs, un examen sur le programme académique. Par là, vous jugerez si nous avons répondu à votre confiance, et à notre devoir!*

Malgré ces insistances si flatteuses pour moi, mon père ayant dû persévérer dans sa résolution, les bons frères préparèrent tout, pour que cet examen spécial qu'on voulait me donner, eût lieu avec une certaine solennité, et firent de nombreuses invitations à Chambéry pour la circonstance! Mon père vint au jour fixé, et ce fut pour moi l'occasion d'un véritable succès, et l'on me chargea de prix et de couronnes.

Je partis le soir même avec mon père pour rentrer à La Roche.

J'ose dire qu'on me regretta beaucoup à La Motte, où je laissais de bons et nombreux amis; et les Supérieurs me rappelaient comme un des meilleurs élèves qu'ils eussent eus jusques-là.

CHAPITRE III

DIFFICULTÉS CAUSÉES PAR MON ÂGE

Je vais à Turin. Après quelques semaines de vacances dans la famille, je me rendais à Turin, pour ma dernière préparation, qui devait me mettre à même de me présenter avec confiance aux examens d'admission pour l'Académie Militaire surtout pour ce qui regardait les mathématiques, et aussi la langue italienne que je connaissais encore fort peu. Mais là, à Turin, un grave contre temps nous attendait, mon père et moi.

Défaut d'âge. On s'aperçut alors qu'il me manquait cinq mois pour atteindre l'âge fixé pour entrer à l'Académie.

Vraiment, *on s'aperçut* n'est pas le mot à employer ici. On doit dire plus exactement: que l'on *m'objecta* ce défaut d'âge: car si, du fond de la Savoie, je vins à Turin avec mon père, c'est parce que l'on nous avait dit d'y venir, et cela de la part du Ministère de la Guerre! Et le Ministère de la Guerre avait depuis de longs mois, la demande de mon père accompagnée de mon extrait de naissance qui disait bien clairement que j'étais né le 1^{er} mars 1839, et non pas avant!

Mais il y a à ajouter que l'on savait tellement qu'il me manquait quelques mois pour avoir l'âge requis, que le Général Comte Jaillet de St-Cergues, Commandant la Brigade de Savoie, ami de notre famille, en ayant personnellement parlé au Ministre Général de La Marmora, celui-ci lui avait répondu: Eh bien, puisque vous dites que le jeune homme est si bien préparé, et si avancé dans les études, écrivez à son père de l'amener à Turin, et l'on tâchera d'arranger cela!

Mon père avait été vivement contrarié quand, sous le prétexte de mon défaut d'âge, les bureaux du Ministère de la Guerre refusèrent de m'admettre aux examens!

L'inconvénient était d'autant plus grave que, si l'on ne m'admettait pas à ce moment-là, j'aurais dû perdre une année entière; et comme on verra bientôt, cela aurait eu des conséquences incalculables sur ma carrière, qui, au lieu d'être très brillante comme elle a été réellement, bien au dessus de ce que j'ai jamais osé penser, ni espérer, n'aurait pas dépassé les limites d'une *aurea mediocritatis* [sic].

Une heureuse combinaison vint arranger tout cela, sans qu'il fût nécessaire d'insister trop vivement auprès du Ministre de la Guerre pour lui rappeler la promesse.

Dans des conditions semblables de défaut d'âge, quoique moins sensibles, se trouvait un autre candidat à l'admission à l'Académie, Savoyard lui aussi. C'était le jeune Albert de Maugny, fils du Lieutenant Général Comte De Nicod de Maugny, ancien gouverneur des Princes Victor Emanuel et Ferdinand de Savoie. Le Général De Maugny se trouvait être ami intime de mon père. Ils se concertèrent ensemble; et grâce à l'intervention de puissans personnages, parmi lesquels le Général Jaillet, le Comte de Santa Rosa, le Premier Secrétaire du Ministère de la Guerre, et autres, avec lesquels ils étaient liés, et tenant compte de la demi promesse par laquelle on m'avait fait venir de la Savoie, le Ministère consentit enfin à ce que de Maugny et moi, nous nous présentions aux examens.

Nous réussîmes tous deux, et je puis même dire sans trop de vanterie que, de mon côté, je réussis d'une manière brillante; car, quoique ne connaissant encore que bien peu la langue italienne, que j'étudiais seulement depuis moins d'une année, je fus classifié le second sur une trentaine de candidats admis.

ADOLESCENCE

CHAPITRE IV

CINQ ANS À LA ROYALE ACADEMIE MILITAIRE DE TURIN

J'entre à l'Académie. Après cela, quoique admis conditionnellement aux examens, le Ministère ne pouvait plus me refuser l'admission définitive à l'Académie! car alors mon admission aux examens eût été une absurdité, pour ne pas dire une *tromperie*! Plus tard, on voulut bien m'insinuer que si l'on m'avait admis aux examens conditionnellement, c'était parce qu'on pensait que, ne connaissant guère la langue italienne, il était probable que je n'aurais pas réussi; mais cette petite insinuation du reste parfaitement inutile et oiseuse, ne m'impressionna en aucune manière, connaissant fort bien comment les choses s'étaient passées.

Bref, quand toutes les formalités furent accomplies, j'entrai à l'Académie le 18 octobre 1852. Je cite cette date, qui n'a aucun intérêt par elle-même, mais je la cite parce que le hasard a voulu que ce même jour entrât avec moi un jeune Niçois qui devait être mon ami le plus intime dans la jeunesse, dans l'âge mûr, et dans la vieillesse. Ce jeune Niçois était le Marquis Louis Durand de la Penne, qui a quitté le service actif en 1905, ayant atteint les limites d'âge prescrites par la loi. Il était Inspecteur Général du Génie Militaire, et maintenant il est mon collègue, au Sénat du Royaume. Il n'est pas nécessaire de dire qu'en entrant à l'Académie, j'y retrouvais mon frère Léon, entré l'année précédente.

Cinq ans à l'Académie. Je n'ai certainement pas l'intention de parler avec beaucoup de détails, des cinq années que je passai dans la Royale Académie Militaire de Turin. Ce serait trop long, et peu intéressant. Je dois par conséquent résumer autant que possible;

car j'ai à mentionner par la suite, des évènements d'une bien autre importance, qui demanderont beaucoup de place, et beaucoup de temps, pour être racontés avec l'ampleur qu'ils méritent.

Vacances en Savoie. Et d'abord je dirai avec quelle impatience, j'attendais chaque année la fin du cours régulier des études, pour aller avec mon frère passer nos vacances dans notre famille à La Roche, en Savoie.

Le voyage, un peu long, car alors il n'y avait pas le chemin de fer, était cependant très intéressant, avec ce classique passage du Mont Cenis, dans les berlines de la Poste Royale, ou bien dans ces fameuses grandes diligences françaises, qui toujours se faisaient entre elles une concurrence acharnée, conduisant leurs voyageurs à un train d'enfer jusqu'à Chambéry. Cette concurrence était telle que la police avait dû s'en mêler et défendre aux conducteurs des voitures, de chercher à se dépasser sur la route, autrement qu'aux *relais de chevaux*.

De Chambéry d'autres services de voitures, tous fort bien organisés, nous portaient à Genève, ou Annecy, et de là à La Roche.

Où l'on nous attendait naturellement à bras ouverts; et, dès le lendemain de notre arrivée, commençait un programme, préparé d'avance, de promenades et d'amusements de toutes sortes, qui prenait toute la durée des vacances; jusqu'à ce que, hélas! arrivait le jour toujours si triste du départ pour rentrer à Turin.

Certainement les 24 heures de poste pour rentrer étaient bien moins gaies que celles pour aller en vacances!

On accélère les cours d'études. Pendant les cinq ans que je passai à l'Académie, le cours dont je faisais partie eut la chance inespérée de profiter d'une accélération de carrière, due à la guerre de Crimée; mais surtout d'une accélération d'études, particulière au cours d'*armes savantes* auquel j'appartenais. (On appelait alors armes savantes l'artillerie et le génie). L'accélération de carrière, tout-à-fait relative du reste, consistait en ce que le gouvernement ayant eu besoin d'un certain nombre d'officiers pour les formations spéciales des troupes envoyées en Crimée, on avait dû anticiper les promotions du dernier cours d'études de l'Académie, qui fournissait les officiers à toute l'armée: infanterie, cavalerie, artillerie et génie.

Bien plus importante fut au contraire, pour notre carrière, l'accélération des études, imposée à mon cours, d'*armes savantes*.

Les cours d'études étaient alors de 5 ans pour les armes de ligne, et de 6 pour les armes savantes. Les deux premières années se fai-

saient en *commun*, la séparation des cours commençant seulement à la troisième année: de sorte que les armes de ligne à partir de ce moment de la séparation, finissaient leurs cours, après trois ans, et les armes savantes, après quatre: mais en compensation, et pour ne pas perdre d'ancienneté, la dernière année du cours des armes savantes les élèves avaient le grade effectif de sous-lieutenants.

Eh bien, la grande innovation pour mon cours fut que les *quatre années* d'études spéciales pour les armes savantes se feraient en *trois ans* seulement!

C'était bien un peu un tour de force, vu la quantité et la difficulté des matières d'études; que tout le monde du reste n'était pas unanime à approuver; mais enfin on y réussit... plus ou moins! comme on verra bientôt.

Par suite de cette innovation, ma carrière, déjà si heureusement favorisée par la combinaison qui m'avait fait admettre à l'Académie en 1852, tandis que, par raison d'âge, je n'aurais dû y entrer qu'en 1853, venait par le fait, à recevoir une formidable poussée, qui fut la cause principale de mes avancemens postérieurs, bien plus rapides que je ne pouvais sans doute l'imaginer!

Année 1855. Deuils dans la famille Royale. Pendant ces cinq années d'octobre 1852, au mois d'août 1857 que je passai à l'Académie, plusieurs évènements se produisirent qui causèrent beaucoup d'impression dans le Royaume de Sardaigne. J'en rappelle d'abord de bien douloureux qui nous frappèrent beaucoup, nous tous, jeunes gens élevés comme nous l'étions dans un milieu qui attenait de si près à la Cour, et à la dynastie de Savoie, pour laquelle nous avions tous une véritable adoration! Je veux parler de ces malheureux mois de janvier et février 1855, pendant lesquels vinrent à mourir coup sur coup: la reine mère, veuve de Charles Albert, la reine Marie Adélaïde, l'épouse du Roi Victor Emmanuel, et son nouveau-né le prince Charles Albert; puis enfin le prince Ferdinand de Savoie, duc de Gênes, frère du roi, qui vint à manquer quelques jours avant celui où il aurait dû partir pour la Crimée, ayant été nommé Général en chef du corps d'expédition Sarde!

Ces morts si rapprochées de membres de la famille Royale, furent un vrai coup de foudre, qui produisit un sentiment indicible d'épouvante (de sgomento!) à Turin et dans tout le Royaume.

Je me rappelle comme si c'était d'hier les grandioses funérailles des deux reines bien aimées, et du frère du Roi si bon et sympa-

thique qui s'était couvert de gloire dans la campagne de 1848-49! Et j'écris ces lignes précisément quelques jours après que, à bref intervalle, sont encore montées à la grande basilique de Superga, la princesse Clotilde et la reine Maria-Pia. A toutes ces fonctions comme de *prammatica*, l'Académie militaire intervint à sa place, au premier rang de l'armée. Nous fûmes placés devant le palais de Chablais, en face de la cathédrale où devait chaque fois avoir lieu la fonction solennelle.

L'hiver était extrêmement rigoureux et notre uniforme d'alors ne comportait pas de manteau, ni de capote, en y ajoutant que notre tunique était d'un drap très fin. Nous devions rester à la position de *Présentez les armes*, pendant un temps infini, c'est-à-dire pendant que les longs, interminables cortèges défilaient devant nous.

Malgré cela, je dois bien dire, parce que alors on en fit l'observation, personne de nous ne se ressentit de ce strappazzo et de cette fatigue extraordinaire dans des conditions atmosphériques vraiment mauvaises! C'est que nous étions tous jeunes, robustes et pleins de vie!

Les trois fonctions furent parfaitement semblables, et eurent lieu par un froid excessif.

Impossible de dire la profonde impression qui nous en resta; mais le cours de nos idées se trouva bientôt changé, car, peu de temps après, nous assistions à la revue des troupes qui partaient de Turin, et allaient s'embarquer à Gênes pour l'Orient.

Instruction militaire. Plusieurs fois l'Académie militaire recevait la visite de princes ou de souverains, qui venaient à Turin pour y voir la famille Royale, et à qui on voulait nous montrer! Nous étions en effet un bataillon modèle. Notre instruction militaire était fort soignée soit pour le détail, soit dans les manoeuvres d'ensemble. Nous étions fort admirés dans toutes les parades, et dans toutes les revues. Pendant l'automne nous prenions part aux exercices tactiques de la garnison de Turin.

Chaque année, à peine fini le cours régulier des études, nous faisons un voyage d'instruction, qui quelquefois prenait des proportions assez importantes. Le dernier auquel je pris part en 1856, consista à visiter toute la Vallée d'Aoste jusqu'au Grand et au Petit S. Bernard; puis descendus en Savoie dans la Tarentaise, nous remontâmes toute la Maurienne en rentrant à Turin par le Mont Cenis, après avoir visité les fortifications de Lesseillon.

C'est du reste, je crois, le voyage le plus long qu'ait jamais fait l'Académie Militaire.

Plus tard, en 1875, quand j'y étais moi même Directeur de l'Instruction Militaire, je commandai le bataillon dans un autre voyage assez intéressant, où nous parcourûmes la frontière du Mont Cenis au Col de Tende.

Instruction religieuse. Mais si notre instruction militaire était très soignée, je dois dire que notre instruction religieuse ne l'était pas moins. Elle était même poussée à un point qui aujourd'hui étonnerait beaucoup de monde!

Nous avions, dans le personnel dirigeant de l'Académie: le Directeur Spirituel, l'Aumônier en chef et d'autres aumôniers en sous-ordre. Le directeur spirituel était le fameux Don Michelotti que beaucoup d'élèves ont connu.

Il faut dire cependant que tous ces aumôniers n'étaient pas chargés seulement du service religieux, mais aussi de l'instruction morale, et étaient en même temps professeurs de langue italienne, d'histoire et autres.

La vie interne. Mon frère Léon et moi, nous fûmes toujours très bien classifiés, soit pour les études, soit pour la conduite. Cela va sans dire que tous deux nous avions le *chiffre Royal*, qui était une distinction qui se donnait à un élève chaque fois qu'il passait six mois sans punitions, et sans laisser à désirer dans les études.

Le chiffre royal était un distinctif en argent que l'on portait sur le képy, avec un numéro qui indiquait le nombre de chiffres que l'élève avait, c'est-à-dire, combien de fois il était resté six mois sans être puni. Je me souviens que, quand je fus nommé sous-lieutenant, j'avais le chiffre N^o 7.

Avec cela, nous avions toujours, comme prix, des sorties extraordinaires du dimanche; ce qui n'était pas à dédaigner, car alors, on ne pouvait sortir qu'un dimanche par mois (accompagnés des parents, bien entendu)! et l'on n'avait qu'un jour de parler dans la semaine!

Comme prix, nous avions aussi pendant la saison d'hiver, de nombreuses permissions pour le Théâtre Royal. Pour nos sorties du dimanche, qui étaient très fréquentes, presque tous les dimanches et tous les jours de fête, nous avions à Turin une quantité de connaissances amies de notre famille.

Je puis citer une quantité de familles Savoyardes ou Piémont-

aises qui avaient pour nous une complaisance et une bienveillance extraordinaires, et venaient alternativement nous prendre le dimanche pour passer la journée avec elles. Était-ce parceque, étant si loin de notre famille à nous, on voulait peut-être un peu nous dédommager? Ces familles étaient celles: du Comte de Cholex, du Général Gonnet, du Comte Avet, du Marquis Natto, du Comte de Santa Rosa, du Général Jaillet de St-Cergues, la Comtesse Gibellini, la famille Rosset ecc.; sans compter quelques familles de nos camarades de cours à l'Académie, parmi lesquelles je ne dois pas oublier celle des deux frères *Savio*, nos chers camarades et collègues de cours qui tous deux devaient bientôt mourir au champ d'honneur, capitaines d'artillerie, l'un à Ancône et l'autre à Gaeta! Mais j'aurai à en parler.

Esprit de camaraderie. L'esprit de camaraderie était très grand et très vif à l'Académie Militaire, quelquefois même exagéré; et plus tard, dans la carrière quand il advenait que d'anciens élèves de l'Académie se rencontraient, ils devenaient bientôt des amis intimes, même s'ils ne s'étaient jamais vus auparavant.

C'est peut-être précisément pour cela que l'on rappelle quelque exception bien rare; celle entr'autres du cours des bossus (*dei gobbi*!).

Les bossus. Comme l'Académie formait un bataillon de 4 compagnies, il fallait trouver dans le bataillon même les sous-officiers et les caporaux; car si dans l'établissement il y avait les officiers effectifs, il n'y avait naturellement pas des hommes de troupe.

Ces sous-officiers et caporaux étaient donc pris dans le cinquième cour, le dernier! celui qui devait recevoir la promotion à sous-lieutenant à la fin de l'année. Mais ces soi-disant sergens et caporaux, bien et dûment galonnés en argent ou en laine blanche, s'étaient toujours considérés ni plus ni moins que les élèves qu'ils avaient dans leurs pelotons, ou leurs escouades, et n'exigeaient aucune distinction spéciale de leur part. On leur obéissait, comme, dans un collège civil ou religieux, les élèves obéissent à leur chefs d'escouade, ou à leurs pions.

Or il advint, en 1850 si je ne me trompe, que les élèves sergens ou caporaux voulurent prendre trop au sérieux leurs grades, et poser en vrais supérieurs!

On en rit un peu, et même beaucoup; cela suscita même une espèce de petite révolution, mais les choses restèrent comme avant; mais on leur donna le sobriquet de *bossus* (*gobbi*) probablement pour

dire *sournois*, et le nom leur resta longtemps, même après leur sortie de l'Académie, tout en restant cependant bons amis avec leurs anciens camarades.

Les nouveaux. Une chose qui choquait un peu dans ces temps-là avec cet esprit de vive camaraderie, était la mauvaise habitude qu'il y avait de maltraiter quelquefois les élèves derniers entrés dans l'Académie, *les nouveaux*, comme on les appelait; et il a fallu bien longtemps pour extirper cette tare.

Pour moi, je n'eus jamais à en souffrir le moins du monde, ni mon frère non plus, pour une raison que je vais dire. A l'Académie se formaient parfois des coterie d'élèves qui se trouvaient toujours ensemble dans les récréations et dans les momens de liberté. Parmi ces coterie, il y en avait une, qui s'était formée depuis nombre d'années, pour des raisons évidentes. C'était celle des Savoyards composée de jeunes gens très forts, très agiles, très indépendants, mais surtout très unis entre eux, précisément parcequ'ils étaient tous d'une même province, et très éloignés de leurs familles.

Par suite de cela, jamais un Savoyard, nouvel entré, eut à subir le plus petit désagrément, car la coterie ne le permettait pas! Comme du reste eurent toujours à s'en convaincre, à leurs dépens, ceux qui se hasardèrent parfois à vouloir les vexer, avec leurs petites persécutions! Aussi il en passa bien vite l'envie à qui que ce soit d'essayer encore!

Mon défaut d'âge en 1856. J'ai déjà dit comment en 1856, par suite de l'accélération causée par la guerre de Crimée, les élèves du dernier cours, qui correspondait au nôtre, eurent une anticipation dans leur nomination à sous-lieutenans, avant l'époque normale. Cela arriva naturellement aussi aux élèves qui suivaient le cours des armes savantes; et nous étions 8 dans ce cas là. Mais aux derniers examens, moi seul je réussis dans toutes les matières, tandis que mes compagnons de classe échouèrent tous, dans une ou deux matières. Malgré cela, afin qu'ils ne fussent pas dépassés par leurs camarades des armes de ligne qui avaient déjà eu leur promotion anticipée à cause de la guerre on les nomma tous, *officiers-élèves*. On fit une seule exception, et ce fut pour moi... qui n'avais pas l'âge de 18 ans, voulu par la loi!

Pour me consoler de ce déboire, on me donna le grade de *fourrier-major*, et l'on couvrit de galons d'argent les manches de mon uniforme. Je fis même, avec ce grade, le voyage d'instruction de

1856 en Savoie dont j'ai parlé plus haut: ce qui me donna le petit avantage de faire ce voyage avec un peu plus d'aise que les simples élèves.

JEUNESSE

CHAPITRE V

À L'ÉCOLE D'APPLICATION

Sous-lieutenant. Et maintenant, j'arrive à ma nomination à sous-lieutenant, le 1^{er} mars 1857, exactement le jour où j'accomplissais les fameux 18 ans d'âge exigés par la loi.

De ce jour, je considère que je commence ma jeunesse, tout ce qui précède appartenant à mon enfance et à mon adolescence.

J'étais sous-lieutenant moins ancien que mes compagnons de cours, qui, on l'a vu, avaient été promus l'été précédent; mais nous passons tous ensemble (les uns dans l'artillerie, les autres dans le génie) le même jour, soit le 8 août 1857, moi toujours moins ancien entre tous, à cause de ce défaut d'âge, qui avait retardé ma promotion à sous-lieutenant, jusqu'au 1^{er} mars de cette même année!

Dîner de sortie de l'Académie. À notre sortie de l'Académie en l'année 1857, eut lieu comme toujours le fameux dîner *classique* à l'hôtel d'Europe (Trombetta) à Turin; dîner auquel prenaient part chaque année, tous ceux qui quittaient définitivement l'Académie Militaire, à quelconque arme fussent-ils destinés: infanterie, cavalerie, artillerie ou génie.

Je conserve un souvenir spécial de cette sympathique réunion, de l'année 1857, car là je vis pour la dernière fois plusieurs de nos anciens camarades de l'infanterie et de la cavalerie, qui tombèrent peu de temps après, à Montebello, à Palestro et à S. Martino! sans compter que les deux frères Savio, nos camarades d'artillerie, en étaient aussi!

Elève à l'École d'application. Une fois sous-lieutenant d'artillerie ou de génie, nous devons tous faire deux années à l'École d'applica-

tion de Turin où nous avons encore à étudier des matières assez difficiles entremêlées d'équitation, d'escrime, d'écoles pratiques, et de différents exercices.

D'autre part, par suite de l'accélération des cours d'études à l'Académie militaire dont j'ai parlé déjà plusieurs fois, je me trouvais avoir rejoint mon frère Léon, qui normalement était du cours qui précédait le mien.

Notre père à Turin. Par une heureuse combinaison, notre père avait été, en cette même année 1857, élu député à la VI^me Législature Sarde, par le Collège de Bonneville en Faucigny. Il vint donc passer une bonne partie de l'hiver à Turin, avec nous; mais il ne voulut gêner en rien notre vie de jeunes officiers que nous faisons avec nos camarades de l'École d'application.

On sait quelle était, à cette époque, la vie à Turin, des jeunes officiers qui sortaient de l'Académie. Ils étaient reçus à bras ouverts; ils étaient les préférés, les benjamins de la Société de la Capitale du Piémont; de cette Société si fière, si revêche, et si peu accessible en général.

Le temps passait donc très rapidement entre nos études, notre service, et la vie matérielle, accompagnée de nombreuses distractions, qui constituaient bien un peu de danger pour des jeunes gens, qui devaient encore étudier et apprendre de très graves matières du programme d'études de l'École d'application. Mais, tant bien que mal, tout se passa assez heureusement pour nous.

Entre la première et la seconde année de l'École d'application, on faisait un cours d'instructions militaires pratiques assez développé, les officiers d'artillerie, à La Vénérie Royale; les officiers du génie, dans la place forte de Casale.

À La Vénérie, nous avons notre logement et la table commune dans le Château Royal. Devant nous, à portée immédiate était la grande place d'armes. Les manèges pour l'équitation, et les salles d'exercices étaient aussi dans le Château: de manière que, somme totale, nous n'avions guère à sortir pendant la semaine, sauf pour des promenades à cheval.

Mais, le samedi soir, comme des oiseaux qui s'échappent d'une volière qu'on leur ouvre, immédiatement après le dîner, nous filions pour Turin, où l'on arrivait en une demi-heure de voiture.

On rentrait à La Vénérie, dans la nuit du dimanche au lundi,

car régulièrement le lundi matin, à 5 heures, nous devions nous trouver à cheval en place d'armes!

Ce bon temps durait deux mois; puis on nous donnait quelques semaines de vacances complètes, que, avec mon frère, nous ne manquions pas de courir passer dans notre chère Savoie!

Après cela, commençait à Turin la seconde et dernière année de l'École d'application: qui se passa pour nous comme la première, y comprise la présence à Turin de notre père, venu pour assister aux travaux de la Chambre des Députés.

Je dois dire ici que, pendant les deux ans de l'École d'application, j'eus la chance de me distinguer beaucoup dans les instructions pratiques, et dans tous les exercices, ce qui me valut de très beaux points de mérite annuel. J'avais le point 10 (maximum) dans toutes ces instructions, non seulement comme de mérite annuel, mais aussi dans l'examen final sur chaque exercice.

Je rappelle à ce propos, que je voltigeais à cheval, à toutes les allures, comme un véritable clown, et que le Général Dabormida, Commandant général de l'Arme d'artillerie, qui était le Chef de la Commission chargée de nous examiner avant la sortie finale de l'École d'application, ne se rassasiait jamais de me voir voltiger, à tel point que plusieurs fois il me demanda de recommencer, si je n'étais pas trop fatigué.

Tout cela, sans doute, des souvenirs assez futile! mais je les rappelle avec plaisir au déclin de la vie: d'autant plus qu'ils contribuèrent eux aussi à me faire faire la brillante carrière que j'ai parcourue!

Bals de cour et Désio. J'ai déjà dit qu'à la sortie de l'Académie, et pendant l'École d'application, les jeunes officiers d'artillerie et de génie, étaient accueillis à bras ouverts par la Société de Turin!

Il n'y avait pas bal de quelque importance, auquel nous ne fusions invités, et en même temps très recherchés, car en général nous dansions très bien! et il n'y avait à cela rien d'extraordinaire, car pendant plusieurs années de l'Académie, nous avions un excellent maître, de danse, le Chevalier Désio, attaché à la Cour Royale de Turin.

Je me rappelle, entr'autres choses, que, à l'Académie, chaque fois qu'il y avait quelque nouvelle danse, ou quelque nouveau ballet à apprendre, il nous appelait, mon ami De La Penne et moi, nous l'enseignait en quelques minutes, et puis nous la faisait danser, devant nos camarades, en nous accompagnant de son violon!

Aussi, plus tard, aux bals de cour, nous étions ses favoris, et il nous trouvait toujours de bonnes et jolies danseuses.

Vie mondaine à Turin. Si je ne craignais de trop m'attarder dans le récit des divers incidents de notre vie de jeunes officiers à Turin, j'aurais à raconter ici nombreuses petites histoires assez intéressantes de théâtres, de bals, de soirées, de soupers; du théâtre D'Augennes, du Café de Paris, et de la joyeuse compagnie que nous y rencontrions! Je veux toutefois raconter ici un épisode assez gracieux qui nous arriva au théâtre Royal à Turin, le soir du grand bal paré, masqué et costumé au mois de janvier 1859.

Cavour et les Zouaves. Le Comte de Cavour était dans sa loge d'avant-scène au 1^{er} rang à droite, et par conséquent tout à la portée de ceux qui voulaient l'approcher de la scène du théâtre.

Nous camarades et moi, huit en tout, nous nous étions costumés ce soir-là, avec de très élégants costumes de Zouaves. Nous nous présentâmes tous ensemble devant sa loge, et nous mîmes à causer avec lui avec toute la déférence et le respect, mais aussi avec la liberté que les circonstances du moment pouvaient permettre.

Il nous reconnut facilement, car nous ne tenions pas le moins du monde à conserver l'incognito! au contraire! et tout en causant, nous lui disions que nous étions à sa disposition; qu'il comptât bien sur nous, si la guerre arrivait comme nous le désirions tous, et autres choses semblables.

Il badina quelque temps avec nous, puis il finit par nous congédier, en nous disant, tout sérieux: *Merci, mes jeunes amis, sans aucun doute, je compte sur vous.*

Inutile de dire l'effet que ces mots produisirent sur nos jeunes têtes! Après cela, il n'y avait plus pour nos jeunes têtes le moindre doute que la guerre allait éclater à une brève échéance.

Hélas! de cet heureux temps, nous ne restons plus que deux en ce monde: le Général De La Penne et moi; et au moment de cette petite anecdote que je viens de raconter, cette joyeuse période de notre vie allait bientôt prendre fin.

CHAPITRE VI

LIEUTENANT D'ARTILLERIE

Le cri de douleur. On était au commencement de l'année 1859, et l'écho résonnait encore du fameux cri de douleur évoqué dans un discours qui restera dans l'histoire, prononcé peu de temps avant par le Roi Victor Emmanuel dans une occasion mémorable.

Les esprits étaient agités, les têtes montées, et les fameuses arcades de la place Château et de la Rue du Po n'entendaient que des conversations animées et patriotiques dans tous les dialectes de l'Italie.

On ne parlait que de la guerre prochaine, de l'alliance avec la France, de l'indépendance, de la liberté, de l'unité de la patrie!

Dans ces conditions, le Gouvernement crut de devoir accélérer la fin des cours de l'École d'application d'artillerie et du génie; où du reste, on n'étudiait plus guères! Le mot suivant indique la situation: le Commandant Général d'artillerie demandant un jour au Commandant de l'École, des nouvelles sur les études de ces jeunes officiers, celui-ci lui répondit en Piémontais: *Comment voulez-vous qu'ils étudient? Ils ont tous dans leur poche le Discours de la Couronne!*

On parla longtemps de cette sortie! qui descrivait si bien une situation!

Alexandrie. Aussi le 3 avril, c'est-à-dire trois mois avant l'époque ordinaire l'École finit pour nous. Nous fûmes nommés *Lieutenans*, et envoyés aux troupes, tous destinés à quelque compagnie d'artillerie de place (de forteresse).

Nous allions donc quitter Turin, pour la retrouver puis dans des conditions bien différentes.

La guerre. Alexandrie fut notre première garnison, à mon frère et à moi. Nous y étions depuis peu de jours quand arriva l'*ultimatum* de l'Autriche, suivi de la déclaration de guerre.

Alexandrie pouvait d'un jour à l'autre être investie, car l'armée piémontaise, à elle seule, n'aurait pas pu l'empêcher, ayant à pourvoir à trop d'autres choses. On pensa donc de suite à la défense des ouvrages extérieurs de la place.

Mon frère fut destiné à commander l'artillerie du fort appelé : *du chemin de fer* ; et moi, je fus destiné à commander celle du fort *d'Acqui*, ainsi appelé parce qu'il était sur la route qui d'Alexandrie, va à Acqui.

Ces deux forts étaient détachés à 1500 mètres de l'enceinte principale, et étaient les premiers que l'on rencontrait en amont en partant de la rive droite du Tanaro.

Entre temps, les Français commençaient à arriver par le Mont Cenis, et par Gênes ; et la première quinzaine de mai vit ces mouvemens de l'armée alliée, tandis que les Piémontais devaient nécessairement se borner à la défensive, sous la direction des Généraux La Marmora et Ménabréa.

Ce n'est pas que l'armée sarde ne fût pas prête ; car dès le mois d'avril nous avons 70.000 hommes environ réunis, formant une bonne petite armée de cinq divisions d'infanterie (Castelborgo, Fanti, Durando, Cialdini et Cucchiari) et d'une division de cavalerie (De Sambuy) sans compter les volontaires en voie de formation sous le Commandement du Général Garibaldi.

La rive droite de la Doire Baltée était fortifiée, et en un bon état de défense.

Général Frossard. Dans les premiers jours de mai le Général Frossard, Commandant Général du Génie de l'armée française en Italie, le même qui onze ans plus tard, Commandant du V^{me} Corps d'armée, devait perdre la première bataille de la guerre entre la France et la Prusse, vint par ordre de l'Empereur Napoléon, se rendre compte de l'état des travaux de défense du Piémont ; et à cette occasion, il voulut naturellement visiter les fortifications d'Alexandrie, qui, je l'ai déjà dit, pouvait d'un moment à l'autre être investie par les Autrichiens.

Il visita entr'autres le fort d'Acqui où je commandais l'artillerie, et il resta longtemps à causer avec moi, ayant même l'air de causer avec plaisir.

Était-ce parcequ'il était satisfait des réponses que je lui donnais, dans l'espèce d'interrogatoire qu'il me fit? était-ce parceque je parlais couramment le français? et un bon français?

Je ne savais trop qu'en penser, quand tout-à-coup il me dit: *Mais savez-vous, mon lieutenant, que vous parlez parfaitement bien le français!!*

Je le remerciai en souriant, et je me le tins modestement pour dit, sans toutefois ajouter que j'étais Savoyard, avec le secret désir, un peu chauvin de ma part, qu'il pensât que en général les officiers sardes connaissaient bien le français!

Mais mon silence *réticent* ne devait pas avoir un succès de longue durée; car un moment après, le général, regardant le fort du *Chemin de fer* qui venait après le fort d'Acqui, dans la ligne des ouvrages détachés de la place, me demanda qui commandait l'artillerie de ce fort-là. À quoi, sans hésiter, je répondis que c'était mon frère! M'ayant alors demandé mon nom, je le lui dis.

Savoyards tous deux, alors? me répliqua-t-il?

Oui, *mon général*, dus-je lui répondre! Tableau! Mon truc était découvert! et je parlais bien le français non pas parceque je l'avais appris en Piémont, mais bien parceque c'était la langue naturelle de mon pays natal.

Bref, le Général me salua avec des expressions tout-à-fait sympathiques et flatteuses, puis, me tendant la main il me dit: *Au revoir, jeune capitaine! car j'espère que nous nous reverrons!*

Voulait-il, par ces mots, faire une allusion à la prochaine cession de la Savoie à la France, que sans doute il connaissait? Je ne saurais le dire; mais ce n'est pas impossible.

L'Empereur débarque à Gênes. L'empereur Napoléon débarquait à Gênes le 12 mai, et venait de suite établir le quartier général impérial à Alexandrie.

Le quartier général du roi Victor Emanuel, après plusieurs pérégrinations suggérées par le Général Della Rocca, chef d'État-Major, qui aurait voulu l'établir à Acqui, mais heureusement en fut empêché, était à Occimiano et San Salvatore.

Une fois les Français arrivés, toute crainte cessait évidemment pour Alexandrie: aussi, il n'était plus nécessaire que les troupes séjournassent dans les forts détachés, où suffisait un simple service de garde. On nous laissa donc, nous aussi, rentrer à Alexandrie, en service ordinaire de garnison.

À cette époque, il n'était pas rare de rencontrer l'Empereur qui déployait beaucoup d'activité personnelle. Il m'arriva de le rencontrer, le lendemain de la bataille de Montebello, à la gare du chemin de fer, où je me trouvais pour cause de service. On attendait l'arrivée, qui était annoncée d'un convoi de blessés, venant précisément de Montebello.

Le train arriva en effet, et l'Empereur allant d'une voiture à l'autre saluait les blessés, s'informait de leur état, leur disant quelques mots d'encouragement, et des complimens. Il s'arrêta un peu plus, près d'un soldat de Novare Cavalerie, blessé à une jambe, mais dans une tenue parfaite, un uniforme d'une propreté extraordinaire pour ce moment-là.

L'Empereur le regardait avec une certaine complaisance, quand, me trouvant tout près, je dis à haute voix : *Mais, c'est le Comte Coriolis !* En effet, c'était lui, un volontaire français légittimiste. Je l'avais rencontré à Turin, quelques mois auparavant, dans une famille de la plus pure aristocratie piémontaise, dont il était un peu parent, et où j'avais fait sa connaissance.

Naturellement, en apprenant cela, on en prit aussitôt tous les soins, qui du reste ne manquaient pas non plus aux autres blessés. Par bonheur, sa blessure n'était pas grave, et en quelques semaines il fut guéri.

Magenta. Parc à Milan. Quelques jours après, le 4 juin 1859 eut lieu la célèbre bataille de Magenta, qui fut une grande victoire de l'armée française, à laquelle, sur le soir, put prendre part aussi une partie de la 2^{me} division Sarde.

À la suite de cette victoire, les alliés entrèrent à Milan le 8 juin, pour continuer leur marche à travers la Lombardie, à la poursuite de l'armée autrichienne, qui se retirait, non sans avoir essayé d'opposer un peu de résistance, ce qui donna lieu à la bataille partielle de Melegnano, où les Français furent encore vainqueurs !

Une fois occupée Milan, on pensa à y établir un dépôt de l'artillerie Sarde, sous la forme d'une section du parc principal de l'armée piémontaise. On m'y destina avec une demi-compagnie d'artillerie de place. Le Major Bonelli fut destiné comme Directeur de ce parc, qui fut établi, à Milan même, dans un ancien Couvent, qui se trouvait sur le *Corso de Porta Comasina*.

Pour arriver à Milan, nous prîmes le chemin de fer jusqu'à Tre-cate; mais depuis là, nous dûmes marcher à pied, avec de grands

embarras, et pas mal de confusion, pour passer le pont du Tessin, à Buffalora. Nous traversâmes puis le champ de bataille de Magenta qui présentait encore un aspect, qui ne laissait pas de doute sur la grandeur de la bataille qui s'y était livrée, jusque dans l'intérieur du village même.

Une fois à Milan, l'essentiel pour nous était de recevoir le matériel à mesure qu'on nous en annonçait l'arrivée à Trecate par le chemin de fer. De Trecate à Milan, il devait être transporté, par le moyen du train auxiliaire de l'armée sarde; ce qui n'était pas sans présenter quelques difficultés, au milieu de l'immensité des provisions, des munitions, de l'armement, et des matériaux de toutes sortes, qui affluaient à cette mesquine tête de ligne que constituait la gare de Trecate.

Tout cela me mit dans la nécessité de venir plusieurs fois de Milan à Trecate, et viceversa, avant que la ligne de chemin de fer fût complètement remise en état.

Les matériaux que notre section de parc de Milan recevait en plus grande partie étaient des fusils, et des cartouches, la plupart destinés aux volontaires du Général Garibaldi, ce qui me donna l'occasion de plusieurs entrevues avec lui, et avec son Chef d'État-Major le Colonel Clemente Corte.

Laveno. Mais en dehors de pourvoir à l'armement des nouvelles formations des corps de troupes volontaires, nous avions aussi à penser à d'autres services, que les circonstances nous imposaient quelquefois.

Ainsi je dus me rendre à Laveno, avec un petit détachement d'artillerie du parc de Milan, pour y remettre en ordre, et surtout en état de sûreté les poudrières du fort de Laveno, qui étaient dans un état épouvantable.

Aussitôt Laveno abandonné par les Autrichiens, la populace de ce village se précipita dans le fort pour y prendre tout ce qui pouvait lui convenir! Mais, il ne restait pas grand'chose, sauf cependant les munitions de toute espèce qui se trouvaient dans les magasins à poudre.

Et pour ces gens-là, c'était sans doute une bonne aubaine! car ils n'étaient pas habitués à avoir de la poudre, sous le gouvernement précédent. Seulement ils volèrent tout cela, au risque de sauter en l'air.

Les munitions du fort étaient essentiellement des gargousses pour canons contenues dans des caisses en bois, ou bien des raquettes

toutes préparées. Comme ceux qui entrèrent dans les magasins ne voulaient pas se charger du poids des projectiles, n'en voulant qu'à la poudre, ils éventraient les caisses, séparaient violemment les boulets, et les obus, du sachet qui contenait la poudre, en en répandant une quantité sur les parquets des magasins. Comme, d'autre part, les magasins étaient dans les souterrains du fort, et très obscurs, ils étaient entrés là-dedans, avec des chandelles, et même des torches, trouvées là près! au risque d'enflammer tout cela, et de produire une formidable explosion!

Aussi, quand j'entrai là-dedans avec mes artilleurs, munis de bonnes lanternes, et avec toutes les précautions voulues, l'aspect de ce désordre incroyable nous fit une grave impression. C'étaient *par terre*: des caisses de munitions éventrées, des projectiles, obus et boulets, mêlés à de la poudre qui couvrait tout le parquet en tas plus ou moins gros, selon ce qui en était tombé, quand les voleurs cassaient en deux les gargousses pour en retenir seulement la poudre, et l'emporter. Aussi, pour faire notre ouvrage sans trop de danger, il fallait s'arrêter d'abord à la porte des magasins, mettre en ordre l'intérieur en s'avançant peu à peu, à mesure que l'espace qu'on laissait derrière nous avait été soigneusement mis en ordre.

Nous dûmes rester là deux jours entiers pour cette délicate besogne; et j'avoue que je poussai un soupir de soulagement quand je pus consigner les clés au syndic de l'endroit; heureux lui-même que ce fut fini.

La vie à Milan. Rentré à Milan, je repris mon service du parc, avec le major Bonelli. Nous étions, et nous fûmes pendant plusieurs semaines, les seuls officiers sardes d'artillerie qui se trouvaient à Milan.

On admirait beaucoup notre uniforme, qui était, on le sait, assez élégant. Combien de fois, dans ces soirées d'été [me] promenant sur le Corso, ou dans les jardins publics pour y prendre un peu d'air, combien de fois ne m'est-il pas arrivé d'entendre dire, après que j'étais passé: *Che bèl üniform! Peccà ch'el sia giall e nèr!* ce qui voulait dire: *Quel joli uniforme! Dommage qu'il soit jaune et noir!* On sait que le jaune et le noir étaient les couleurs du drapeau autrichien!

Solferino. S. Martino. Villafranca. Mais je m'attarde à ces sornettes, quand bientôt arrive à Milan la nouvelle d'une autre grande bataille! d'une autre grande victoire des troupes alliées, à Solferino et S. Martino, suivie après deux semaines, de celle de l'armistice de Villafranca!

L'enthousiasme! la joie inénarrable, et bientôt la douleur, l'humiliation, presque le désespoir!

Il faut avoir vécu ces momens-là, avoir participé aux alternatives de joie, de bonheur suivies bientôt après de sentimens les plus opposés, au milieu desquels, il arrivait d'entendre parler de trahison, de menaces à l'Empereur. Aussi le retour à Milan de Napoléon III qui avait promis l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique fut-il presque désastreux! Et, si n'avait été la présence avec lui du roi Victor Emanuel, il est plus que probable qu'on l'aurait sifflé!

Et cependant! quelle injustice! quelle ingratitude! Le pauvre Empereur avait fait pour l'Italie tout ce qu'il était humainement possible à cette époque; comme sa conduite ultérieure le démontra du reste, jusqu'à l'évidence!

Après Villafranca, l'armée française rentra en France, laissant en Lombardie une armée d'occupation, commandée par le Maréchal Vaillant qui vint établir son Quartier Général à Milan.

C'est lui, le Maréchal Vaillant, qui, au grand dîner qu'il donna le 15 août pour célébrer la fête de l'Empereur, prononça ce fameux *toast*, qui eut alors tant d'écho, et qui fut trop vite oublié, en buvant à la santé du Roi Victor Emanuel et de l'armée piémontaise.

Toast du Maréchal Vaillant. Je tiens à le reporter dans ces pages; car il me fit alors, et plus tard, chaque fois que j'y pensais l'effet d'être le plus beau toast militaire, la plus belle apologie de l'armée Sarde et de son valeureux chef.

Le voici:

Messieurs!

Je vous propose de boire à la santé de Sa Majesté le Roi. Au Roi Chevalier qui tient dans ses mains la vieille et noble épée de la maison de Savoie, qu'il reçut dans un jour de deuil, des mains défaillantes d'un héros, et qu'il fit briller d'un si vif éclat au soleil de Palestro et de Solferino. . .

Au vaillant Capitaine, au rude Soldat, qui ne craint ni le chaud ni le froid, ni la faim, ni la soif, dont le corps de fer défie la fatigue, dont le coeur de lion défie le péril.

Au chef de cette belle et solide armée, dont le drapeau s'est uni à l'Aigle français sur les rivages de la Mer Noire et dans les plaines du Po, et qui s'est partout montrée la digne émule de la nôtre.

À l'armée piémontaise!

Au roi Victor Emanuel: à sa gloire, à son bonheur.

Vive le Roi!

Rien de plus beau, selon moi, n'a été prononcé depuis longtemps dans le style militaire. Ces mots encore aujourd'hui me font frissonner quand je les relis.

Je quitte Milan. Après l'armistice de Villafranca, je quittai Milan, pour rejoindre la Compagnie à laquelle j'étais destiné. C'était la 14^{me} compagnie, en ce moment à Gênes, commandée par le Capitaine Quaglia, qui fut bientôt un de mes meilleurs amis, et tel se montra aussi dans la suite.

Je restai seulement deux mois à Gênes. Nous étions logés sur la grande terrasse de la caserne alors appelé *Pio Nono* qui actuellement se trouve au dessus de la gare de *Piazza Principe*. Nous dînions tous ensemble chez Frillo, avec le général Da Moirano qui commandait l'artillerie à Gênes.

Vie de garnison tranquille, avec quelques manoeuvres d'artillerie de montagnes; société assez agréable, théâtre assez bon: bref un bon entr'acte en attendant les nouveaux évènements qui ne pouvaient pas tarder.

En effet, peu de temps après nous étions destinés à l'artillerie de campagne, et je fus envoyé à la 6^{me}, commandée par le Capitaine Casanova appartenant à la 3^{me} Division (Mollard) de l'armée, batterie qui était accantonnée à *Castiglione delle Stiviere*.

Je restai là à peu près quatre mois, dans un séjour pas bien brillant, et où nous nous serions discrètement ennuyés, n'avaient été les attentions qu'on avait pour nous!

À Castiglione, je ne savais tellement que faire, que j'appris à broder; exercice dans lequel je me perfectionnai plus tard, dans d'autres moments de loisir. Il y avait du reste déjà quelque temps que je désirais apprendre à broder, et ce qui m'avait donné ce goût de la broderie, c'était d'avoir vu à Turin de superbes tapis faits par le Marquis Natto, chez qui nous allions quelquefois passer le dimanche quando nous étions encore à l'Académie! C'est juste d'ajouter toutefois que le Marquis Natto était goûteux; et la broderie lui servait à passer le temps, quand la maladie le clouait sur son fauteuil!

Pendant cet hiver de Castiglione nous avions quelquefois des réunions, des dîners, des soirées, des bals même à Montechiari, à Medola, à Castiglione, à Desenzano; sans oublier Lonato où était le quartier général de la Division, et où la belle Madame Mollard

(née di San Giorgio) recevait volontiers les officiers de la division que commandait son mari.

Bal à Medola. Au commencement du mois de mars 1860, il y eut un grand bal à Medola, donné par les officiers du Régiment de cavalerie Monferrato.

En y arrivant, j'appris qu'on avait eu dans la journée la nouvelle que de grandes promotions avaient eu lieu dans l'armée, par suite de l'augmentation des cadres, portée par les annexions au Piémont, de la Lombardie et des Duchés.

On me demandait à moi, si j'avais quelque nouvelle de mon côté, et si je n'avais pas été nommé capitaine moi aussi!

J'étais bien loin d'y penser: je n'étais Lieutenant que depuis le 3 avril 1859, c'est-à-dire depuis onze mois seulement. D'autre part, je ne connaissais pas du tout à quel point d'ancienneté je me trouvais, sachant tout au plus que je devais être le dernier de mes camarades, qui étaient tous passés avant moi, parceque, je n'avais pas pu être nommé S. Lieutenant en même temps qu'eux, à cause de ce fameux défaut d'âge dont j'ai déjà parlé! Somme totale, je ne pensais pas même à la possibilité d'une promotion à ce moment-là!

Je quittai Medola après le bal; je rentrai à Castiglione vers six heures du matin, et j'allais tranquillement me coucher, assez fatigué, car je ne m'étais pas épargné, et j'avais dansé toute la nuit. Je recommandai seulement à mon ordonnance de me réveiller à 2 heures de l'après-midi (c'était un dimanche), parceque je voulais monter à cheval; ce que je fis effectivement.

On m'annonce la promotion. Mais je sortais à peine de la cour de la maison où j'avais mon logement, quand j'aperçus, à cheval, venant vers moi, un bon ami à moi, le lieutenant Gusberti de la 5^{me} batterie accantonée à Montechiari, qui venait précisément me trouver pour m'annoncer que nous étions tous deux nommés Capitaines.

Le lieutenant Gusberti, qui me précédait immédiatement en ancienneté, appartenait à un cours d'ingénieurs, recruté pendant la guerre de Crimée, pour les armes d'artillerie et du génie, qui se trouvait parallèle à notre cours à nous, de sorte que les individus des deux cours se trouvaient en quelque sorte entremêlés. Il se trouvait immédiatement avant moi, car son cours précédait le mien, au moment où on le recluta.

Je laisse à deviner quelle joie fut la mienne en recevant cette nouvelle, aussi inattendue!!

Il faut répéter ici ce que j'ai déjà dit plus haut; c'est qu'alors je ne savais pas le moins du monde quelle était ma place d'ancienneté, car je ne connaissais pas le moins du monde l'Annuaire Militaire.

Le dernier promu sur 21. J'appris, puis, quelques jours après, par le bulletin officiel qu'on avait fait 21 capitaines d'artillerie; que j'étais précisément le 21^{me}; mais j'appris aussi, en même temps, que tous mes camarades de cours à l'École d'application d'artillerie à Turin qui me précédaient en ancienneté comme Lieutenans, n'avaient pas été promus! On m'avait donc remis à la place que comportait le résultat des examens de l'École d'application, sans plus tenir aucun compte du retard que m'avait causé le défaut d'âge.

J'étais le premier aux examens de sortie de l'École; on tint donc compte, de ce résultat, et l'on me remit à la place que j'avais toujours tenue, pendant que j'étais à l'Académie.

CHAPITRE VII

CAPITAINE AU COMMANDEMENT DE TURIN

Capitaine à 21 ans. La date de la promotion était du 11 mars 1860; j'avais donc 21 ans et onze jours; et je n'étais resté Lieutenant que onze mois. Et cependant dans tout cela, il n'y avait rien d'anormal! C'était l'heureux résultat qu'avait eu pour moi l'entrée à l'Académie, un an avant l'époque où j'aurais dû y entrer; et puis aussi d'avoir accompli en 3 ans, au lieu de 4, les cours d'études d'armes savantes à l'Académie: en ajoutant à tout cela la chance d'être passé, le premier encore, aux examens de la sortie de l'École d'application!

Me voilà donc capitaine à 21 ans, tout en ayant physiquement l'apparence d'être beaucoup plus jeune. À tel point que, à Turin, lorsque je passais sous les arcades de Po, avec mon képy à trois galons d'or, beaucoup de monde croyait que je m'étais trompé, et que j'avais mis le couvrechef d'un autre officier, et se retournaient en riant!

Je fus destiné au Commandement Général d'Artillerie à Turin, et plus spécialement à la Direction du Matériel sous le bon Général Ansaldi. Mon frère fut aussi destiné au Commandement Général, à la dépendance directe du Général Dabormida.

Savoie et Nice à la France. Nous étions tous deux enchantés de nos destinations, quand quelques jours après seulement, éclata pour nous une nouvelle bien douloureuse, un véritable coup de foudre dans un ciel serein: l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice à la France!

C'était le prix de l'alliance française en 1859! À dire la vérité la condition de l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique n'était pas remplie; car Venise était encore restée à l'Autriche! Mais la Sardaigne sut

en prendre bien vite une juste et éclatante revanche, en occupant les Duchés, puis les Légations, et enfin, en passant *le Rubicon*!

Pas moins, c'était pour nous Savoyards, une bien dure épreuve, qui nous causa un bien vif chagrin, une bien grande douleur et nous mit dans une grande agitation.

On le comprendra facilement, si l'on pense à ce qui dut se passer dans nombre de familles Savoyardes ou Niçoises, qui se trouvaient avoir quelques uns de leurs membres en Italie, séparés d'elles-mêmes!

Il y eut bien, pour tous, la faculté d'option! mais, à quel prix, pour beaucoup?

Bon nombre se décidèrent à opter pour l'Italie; surtout parmi les officiers de terre et de mer, et parmi les nombreux fonctionnaires de l'État, de la diplomatie, et autres.

Quant à nous, le doute n'était pas possible, et il arriva ce qui devait arriver.

Mon frère Léon et moi, nous optâmes pour l'Italie, où nous avions fait nos études, où nous avions tous nos camarades, où nous avions toutes nos sympathies; mais le reste de notre famille devint français.

Comme je l'ai déjà dit, mon père était alors Député au Parlement Sarde du Collège de Bonneville en Faucigny. Il avait été élu en 1857 dans la VI^{me} Législature, et en 1859 dans la VII^{me}.

Il avait, le 15 mai 1860, signé avec la plupart des autres députés Savoyards, la fameuse lettre adressée au Président de la Chambre des Députés italienne; lettre qui commence comme ci-après:

« Monsieur le Président,

« Les Savoisiens ont été appelés à donner leur suffrage, sur cette question: *La Savoie veut-elle être réunie à la France?*

« L'unanimité s'est prononcée pour l'affermative, et nous pouvons attester l'indépendance qui a présidé à ce grand acte. Ce suffrage a été provoqué par le Roi, en exécution d'un traité, librement signé par lui: deux ordes du jour de la Chambre des Députés donnaient d'avance leur adhésion à ce suffrage; les adresses des deux Chambres au roi, sanctionnaient implicitement le traité.

« Après cette manifestation, libre et légale de la volonté de la Savoie, qu'irions-nous faire à la Chambre? Quelle autorité auraient nos quelques voix, lorsque la grande voix du suffrage universel s'est fait entendre avec tant d'unanimité? . . . ».

Et la lettre continuait avec les plus chaleureuses expressions de souhaits et de bon souvenir pour l'auguste Maison de Savoie, et pour la Nation piémontaise ...

Dans ces conditions-là mon père ne pouvait pas ne pas opter pour la France! et c'est ce qu'il fit. Comme j'ai déjà dit au commencement de ces Souvenirs, en parlant de ma famille, l'Empire l'accueillit fort bien, et lui donna de nombreuses preuves de l'estime qu'on avait pour lui.

Citoyen de Turin. Nous restâmes donc Italiens, mon frère et moi, et nous fûmes naturalisés citoyens de la Ville de Turin, qui avait offert de reconnaître comme tels tous les Savoyards et les Niçois qui auraient opté pour l'Italie.

Et en même temps nous restions dans cette ville, notre nouvelle patrie, où notre service comme capitaines d'artillerie nous retenait tous deux.

Nous ne devons cependant pas y rester longtemps, surtout mon frère bientôt appelé à d'autres destinations par d'autres évènements; car il en partit au mois de septembre 1860 pour prendre part à la campagne dans l'Italie moyenne, et ensuite dans l'Italie méridionale, chose pour laquelle je le jalousai un peu!

Quant à moi, j'y restai jusqu'au mois de mai 1861, époque où j'allai prendre le commandement d'une batterie d'artillerie de campagne, à Florence.

En attendant, la vie que je faisais au Commandement de l'artillerie à Turin (Direction du Matériel) était essentiellement une vie de bureau; et quant à la manière de passer le temps, elle était encore la même que lorsque nous étions S. Lieutenants à l'Ecole d'application: voyant à peu près le même monde, les mêmes familles, les mêmes connaissances, ayant et nous procurant les mêmes distractions.

À cette époque, avec plusieurs camarades nous prenions nos repas au Café de Paris, et il m'arriva alors de me lier d'une grande intimité avec un major d'artillerie, le Comte Vincent Bottilia de Savoulx, qui avait voulu venir partager notre table et qui plus tard, en plusieurs circonstances, très importantes pour moi, et pour ma carrière, me montra, comme on verra par la suite, tout l'intérêt qu'il me portait, et toute la sympathie qu'il avait conservée pour moi!

Au Café de Paris, notre table était dans une petite salle de l'entresol, et nous étions généralement 6 ou 7, tandis qu'une petite table à côté de la nôtre (il n'y en avait que deux en tout) vint pendant quelque temps, occupée par Massimo d'Azeglio, et par sa fille, la Marquise Ricci.

Au mois de septembre 1861, notre joyeuse réunion de Turin

eut, comme je l'ai déjà dit, un peu de débandade par suite de la guerre qui commençait dans l'Italie centrale contre les troupes du Pape; entr'autres partirent mon frère, et les deux frères Savio, passés capitaines depuis peu. Moi je restai à Turin, mais très occupé naturellement, à cause des grands mouvements de matériel qu'occasionnaient les opérations militaires.

Les frères Savio. Je viens de nommer les deux frères Savio, capitaines d'artillerie tous deux, nos bons camarades et nos bons amis à l'Académie d'abord, puis à l'École d'application. Nous étions très liés aussi avec leur famille. Aussi, quelle douleur éprouvai-je le 21 septembre, quand le Général de Pettinengo, Directeur Général au Ministère de la Guerre me fit appeler, et me dit: « Je sais que vous êtes ami de la famille Savio: le pauvre Capitaine Alfred est mort hier sous Ancône; je viens d'en recevoir la nouvelle; et je vous prie de me faire le sacrifice d'aller annoncer ce terrible malheur à sa pauvre mère ».

On peut s'imaginer avec quelle douleur je me délivrai de ce terrible fardeau!

Je ne m'attendais guères à la répétition d'une scène semblable, le 23 janvier 1861, quand le pauvre Capitaine Émile tombait lui-même sous Gaeta, à la batterie des Capucins!

Trop confiant, je dirais même trop imprudent, après la mort de son frère Alfred, il disait avec la plus grande persuasion que sa famille ayant déjà largement payé son tribut de sang à la patrie, il ne courait plus lui-même aucun danger! et le 22 janvier un éclat d'obus le frappait à la tête, et l'étendait raide mort.

Je n'osai pas cette fois me charger encore de porter une si douloureuse participation; mais je ne puis me rappeler sans frémir, la scène qui se passa quand je dus revoir la pauvre Niobé, après qu'elle avait eu la participation de ce nouvel, irréparable malheur.

On donna la médaille d'or à la Valeur Militaire au pauvre Capitaine Emilio, on avait donné celle d'argent à son frère!

Leur souvenir ne nous a jamais quitté jusqu'aujourd'hui.

Mais, après avoir rappelé les deux amis perdus, il me faut reprendre le fil de ma narration.

Comte de Cavour. J'eus dans l'hiver 1860-61 plusieurs fois l'occasion de parler d'affaires militaires avec le Comte de Cavour qui était alors Ministre de la Marine, et qui dut de temps à autre, prendre l'intérim du Ministère de la Guerre.

Dans ce temps-là, je me souviens fort bien que plusieurs fois, la Direction du Matériel d'artillerie à Turin eut à faire de grandes expéditions d'armes de canons, de munitions, de matériaux dont nous ignorions la destination, et que nous recevions l'ordre d'adresser tout simplement : *Au Commandement de la Marine Royale à Gênes.*

Une fois, pendant l'hiver, nous dûmes aller au Camp de S. Maurice, avec le Comte de Cavour, pour d'intéressantes expériences d'artillerie, qui regardaient aussi la Marine. Pendant le déjeuner, je me trouvai presque en face de lui, et il me parla, avec beaucoup de sympathie, de la Savoie, de ma famille, de mon père qu'il avait connu à la Chambre des Députés, des officiers Savoyards qui avaient opté pour l'Italie, à l'occasion de l'annexion de leur patrie à la France.

Il me parlait de telle sorte, qu'on eût pu supposer qu'il regrettait la cession avenue : à tel point, qu'il me venait sur les lèvres de lui répondre : Mais alors, pourquoi nous avez-vous donnés à la France ?

Printemps 1861. Après la prise de Gaeta, une grande partie des troupes qui avaient été envoyées dans l'Italie Méridionale furent rappelées dans le Nord ; et je retrouvai alors mon frère et quelques-uns des camarades, qui revenaient, après avoir gagné plusieurs décorations que je leur enviais bien un peu ; et notre petite coterie rede vint un peu plus animée ; ce à quoi n'avait pas peu contribué l'arrivée à Turin de mon bon ami le Capitaine De La Penne. Il appartenait au Génie, mais, en dehors de son service, il passait sa vie avec nous ; et je rappelle plusieurs équipées que nous fîmes ensemble, à Turin, et à Milan aussi ! où nous fîmes quelque escapade !

CHAPITRE VIII

JE COMMANDE UNE BATTERIE EN TOSCANE

Batterie au 7^{me} Régiment. Au mois de mai 1861, je fus destiné au Commandement d'une batterie du 7^{me} Régiment d'artillerie, à Florence. C'était le comble de mes aspirations! Aussi, tout en regrettant ce que je laissais derrière moi, je partis avec enthousiasme.

La destination de Florence toutefois était un peu provisoire; car on savait déjà qu'à l'automne le régiment, qui était de nouvelle formation, aurait été envoyé prendre son siège stable à Pise. Cependant ces quelques mois passés à Florence, à cette époque, peu après l'annexion de la Toscane au royaume d'Italie, furent si bien remplis que j'en conservai toujours le plus agréable souvenir; et on le comprendra facilement. J'eus là l'occasion de connaître une société charmante, qui nous recevait avec une très grande sympathie, et nous comblait d'attentions, de gentilleses, d'invitations, qui, en dehors du service occupaient tout notre temps.

Mais à l'automne, il fallut partir pour Pise, où toutefois, par suite des nombreuses connaissances de Florence, nous connûmes bientôt toute la société.

Livorno et Orbetello. Après Pise, je fus envoyé au commencement de 1862, en détachement à Livorno, où je restai jusqu'au moment où pendant le mois d'août je fus envoyé, avec un bataillon de bersailleurs, en colonne mobile à Orbetello, pour surveiller la frontière pontificale, contre un éventuel tentatif d'invasion par Garibaldi et ses volontaires.

Il y avait alors, en Italie, un peu partout: en Lombardie, en Toscane, dans les provinces méridionales, une certaine effervescence,

causée par des mouvemens populaires, suscités par ci et par là, par les partis avancés qui alors consistaient essentiellement du parti *garibaldin*.

Cette expédition de 1862 de Garibaldi finit, comme on sait, par le fait d'armes d'Aspromonte, où il fut blessé, et ensuite conduit prisonnier au fort de Varignano, à Spezia.

Un écho de ces agitations, nous l'avions eu à Livorno, à l'occasion de l'anniversaire de Curtatone et Montanara; quand, invités à une fonction commémorative de ces glorieux faits d'armes, on distribua à tous les officiers présents (et c'était la plus grande partie des intervenus à cette fonction) une brochure de F. D. Guerrazzi, offensive pour l'armée et pour le drapeau national. Cela donna lieu à une grave question, à laquelle je dus prendre part moi-même, et qui se termina, à notre pleine satisfaction, par les excuses les plus complètes que finit par nous faire Guerrazzi, qui nous fit cadeau de son dernier ouvrage: *Il buco nel muro*.

La question fut même portée à la Chambre des Députés, à Turin, où quelque énergumène prétendait nous accuser d'avoir violé le domicile de Guerrazzi; question dans laquelle le Ministre de la Guerre nous donna pleinement raison.

Je rappelle cette petite expédition à Orbetello, dont j'ai parlé plus haut, parceque, au moment où l'on fit partir ma batterie de Livorno, en l'embarquant sur un bâtiment à vapeur, je me trouvais en congé régulier, à La Roche, en Savoie. Une dépêche télégraphique de Livorno m'annonçait ce départ de ma batterie pour une destination inconnue, et me disait de la rejoindre le plus tôt possible, en passant par Livorno, où j'aurais trouvé des ordres précis.

Je partis immédiatement, ce n'est pas même nécessaire de le dire; et de Livorno, je dus me rendre à Orbetello, en traversant toute la maremme toscane, dans une petite charrette, au plus fort de l'été!

Après Aspromonte, nous rentrâmes à Livorno, puis à Pise; d'où, à l'automne nous partîmes avec les deux autres batteries de ma brigade pour aller en détachement à Rimini, en y demeurant jusqu'à l'été 1863, et revenant puis au siège du régiment, où je ne restai plus que quelques semaines, comme on verra bientôt!

Le détachement de Rimini ne présenta rien de particulièrement intéressant. Nous nous y trouvâmes toutefois très bien; et je m'en souviens, comme d'un séjour qui me fut particulièrement agréable.

Chute de cheval à Rimini. La veille du jour, où je devais quitter cette garnison de Rimini, je dus courir à la hâte à la caserne d'artillerie

qui se trouvait hors de la ville sur la route de Pesaro. Mon cheval, ma fameuse *Miss Ella*, une belle irlandaise, bien connue alors par beaucoup d'officiers qui l'avaient vue à Turin, à Florence, et à Pise, fit un faux pas sur une pierre roulante; et comme j'allais très vite, elle s'abattit; peut-être un peu par ma faute, pour l'avoir un peu abandonnée. Le pire est qu'elle me projeta en avant, et fit panache, en me tombant sur la hanche! C'était une forte contusion; je fis ce que je pus sur le moment pour me soigner au quartier, duquel je étais tout près; et le lendemain je voulus partir à cheval avec ma batterie; mais après la première étape, je dus me mettre au lit 24 heures, et ensuite rentrer à Pise par chemin de fer.

Cela n'eut pas de graves conséquences, en ce sens que je n'avais rien de cassé; mais plus tard, à plusieurs reprises, je dus me soigner; et aller aux bains d'Acqui, pendant quelques années, à quelque intervalle de trois, quatre ans, et même plus!

Miss Ella. À cette belle bête, *Miss Ella*, arriva quelques mois après, vers la fin de la même année, à Pavie, où j'avais été destiné au 6^{me} artillerie, un malheureux accident. Elle reçut du cheval de mon lieutenant, un coup de pied qui lui cassa l'épaule droite.

Ce fut toute une grosse affaire pour la rentrer à l'écurie qui, heureusement, n'était pas trop loin! Elle y resta 50 jours, non pas *suspendue*, mais bien établie et appuyée, dans un *box* solide, qu'on confectionna autour d'elle, de manière qu'elle pût reposer, en s'appuyant sur des sangles, et qu'on pût en même temps soigner la blessure de l'épaule, *ouverte*.

Tout cela fut fait, *malgré l'avis du vétérinaire en chef du régiment, qui voulait, au contraire, qu'on abattît la pauvre bête*. Mais j'insistai, et je voulus absolument qu'on tentât la guérison! Bref, après 50 jours on put enlever tout l'échafaudage dont elle était entourée. Elle était parfaitement guérie, sans aucune espèce de claudication, montrant seulement une petite plaie qui peu à peu se cicatrisa et disparut complètement.

Ceci était au commencement de 1864, et il suffira d'ajouter que le 24 juin 1866, à la bataille de Custoza, je montais cette belle jument! Ce fut un cas très rare de vétérinaire pratique, dont les journaux techniques parlèrent beaucoup (sans dire toutefois que les vétérinaires ne voulaient pas essayer la cure!).

Je quitte le 7^{me} Régiment. J'ai dit plus haut qu'une fois rentré à Pise de mon détachement de Rimini, pendant l'été 1863, je n'y restai

plus que quelques semaines. En effet, étant survenue, pour des raisons qui n'avaient pas grande importance, une question personnelle entre un capitaine (napolitain) et un lieutenant (des Romagnes) de notre régiment, il s'en suivit un duel entr'eux; et, par une simple combinaison du hasard, je dus être un des seconds du Lieutenant. Les conséquences furent sans gravité; toutefois le Ministère de la guerre craignit voir surgir une question régionale, parce qu'il y avait dans cette affaire un capitaine napolitain! On se trompait du tout au tout: mais, pour couper court, on changea de régimens tous ceux qui avaient eu part à cet incident.

Quant à moi, je fus destiné au 6^{me} régiment à Pavie.

CHAPITRE IX

CAPITAINE AU 6^{me} RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Le 6^{me} Régiment à Pavie. Le Colonel qui commandait le 6^{me} Régiment d'artillerie, était le Colonel Bonelli, le même sous les ordres duquel je m'étais trouvé à Milan, quand il était Major, et dirigeait là la Section du parc principal, qui y avait été établie au mois de juin 1859.

La batterie à laquelle j'étais destiné était la 6^{me}, qui faisait brigade avec les batteries 4^{me} (De Miranda), et 5^{me} (Rodini), avec le Major Maselli pour Commandant.

Le 6^{me} Régiment était établi dans le Château de Pavie, et fort bien caserné, avec tous les moyens de service et d'instruction désirables.

Il avait une brigade normalement détachée à Crema, et une autre détachée à Milan.

À l'automne de 1864, ma batterie fut détachée à Crema; puis en avril de 1865, elle rentra de nouveau à Pavie.

Sanseverino Alphonse m'introduit chez ses parens. J'étais, à cette époque, comme du reste plus tard aussi, très lié avec un capitaine d'artillerie, Alphonse Sanseverino qui avait beaucoup de parens à Crema, et près de là. C'est ce même Sanseverino qui, ayant puis quitté le service, devint Préfet, fut Sénateur, Président du Conseil d'administration des Chemins de fer de la Méditerranée, Président de la Banque Commerciale de Milan, etc. etc. ...

Ayant appris que j'allais en détachement à Crema, il me fit connaître, et me recommanda beaucoup à ses parens, et à ses connaissances, qui me firent le meilleur accueil. À tel point que bientôt

toutes les familles marquantes de l'endroit me recevaient comme un des leurs: chose qui étonnait un peu mes camarades, car *jusqu'alors*, les officiers ne fréquentaient guères la société locale.

Mon mariage à Crema. Je connus de la sorte, entr'autres, une très honorable famille de cette ville, et peu de temps après, j'épousais Mademoiselle Catherine Terni de Gregorj. De ce mariage j'eus trois enfans: Albert, né à Crema le 10 décembre 1868, aujourd'hui Capitaine d'État-Major; Riccardo, né à Rome le 20 mai 1872, aujourd'hui Capitaine de Corvette dans la Marine Royale, en ce moment en route pour Tripoli avec 4 torpilleurs, et Umberto, né le 14 mars 1879, mort le 25 janvier 1880.

Ma femme appartenait à la vieille et noble famille des Terni de Gregorj. Son frère, engagé sous Garibaldi pendant la campagne de 1866, fut décoré de la *médaille d'argent à la valeur militaire*, pour sa brillante conduite, comme simple soldat au combat du Caffaro. C'est un des premiers citoyens de Crema, et en ce moment le premier: Syndic de sa ville natale: Conseiller provincial, Président de plusieurs sociétés et instituts...

Sa soeur, Sophie, épousa le 23 mars 1870, le Commandeur Brin, Inspecteur du Génie Naval, qui fut en 1876, et plus tard aussi, Ministre de la Marine, et en 1892, Ministre des Affaires étrangères. C'était l'ingénieur bien connu, dans toute l'Europe comme l'inventeur des grands batimens cuirassés. Il mourut en 1898, au mois de mai, étant de nouveau Ministre de la Marine.

Il l'avait été dans les cabinets Depretis, Cairoli, Crispi et Di Rudinì; et il avait été Ministre des Affaires étrangères avec Giolitti en 1892.

Mon voyage de noces. Je me mariaï à la fin d'octobre, et je partis immédiatement, en voyage de noces pour Lucerne, et puis La Roche en Savoie: à Lucerne, ma femme désirait voir la tombe de son père, mort du choléra en cette ville, en 1855; à La Roche, je voulais la faire connaître à ceux de ma famille qui ne la connaissaient pas encore.

Je parle de ce voyage, parceque, pendant les premiers jours, il s'accomplit d'une manière vraiment désastreuse, à cause du temps horrible, et du passage du St. Gothard, en traîneau, par une tourmente d'une extrême violence, et qui devait impressionner beaucoup une jeune mariée de 20 ans, qui était habituée jusque là, à la vie la plus tranquille et la plus dorlotée!

Mais, après le St. Gothard, le temps se remit, et le reste du voyage

jusqu'à La Roche, puis le retour en Lombardie, par le Mont Cenis et Turin s'accomplirent sans inconvénients!

École d'application. Maintenant, quoique ayant appartenu au 6^{me} régiment d'artillerie, comme commandant de batterie, depuis la fin de 1860 jusqu'à la fin de 1868, je dois rendre compte d'une petite interruption de quelques mois, au commencement de 1866, passés comme Adjudant-Major de l'École d'application d'artillerie et Génie à Turin.

Marié, comme j'ai dit, à la fin d'octobre 1865, quelques semaines après, on apprit que, dans les prochains changements de garnison, ma batterie aurait été envoyée en détachement à Palerme.

Cette nouvelle tout-à-fait inattendue, ne laissa pas de causer à ma femme une surprise peu agréable! Elle comptait, pour les premières années de mariage, de ne pas trop s'éloigner de la maison paternelle et de sa mère, qui y vivait seule et veuve; mais elle en prit bravement son parti, et pensa à combiner le mieux possible ce déplacement, quand viendrait le moment de le faire.

On ne parlait pas encore de la probabilité d'une prochaine guerre; probabilité qui pour nous aurait été de bon augure; car, sans doute dans ce cas-là, notre détachement à Palerme n'aurait pas pu avoir lieu.

Nous étions dans ces conditions-là quand, au mois de mars 1866, on m'offrit la place d'Adjudant-Major en 1^{ère} de l'École d'application d'artillerie et génie, à Turin, à la dépendance immédiate du Lieutenant Colonel Bottilia de Savoulx, mon bon ami, dont j'ai déjà parlé plus haut.

Il y avait cinq ans que je commandais une batterie (depuis le mois de mai 1861); je n'avais donc pas de motif pour refuser une destination, honorifique pour moi, car elle montrait qu'on me considérait comme un officier d'assez de mérite, puisqu'on m'appelait à ce poste de confiance.

J'acceptai donc; mais avant de donner une réponse définitive, je fis toutes les réserves possibles pour le cas, où la guerre viendrait à éclater; car en ce moment-là, on commençait à considérer comme possible cette éventualité.

On me promit alors formellement, que si la guerre éclatait, j'aurais immédiatement de nouveau le Commandement d'une batterie; et je savais que je pouvais compter sur cette promesse. En effet, je ne me trompais pas, comme on va voir.

Au commencement de juin, comme d'habitude, l'École d'application alla au Camp de S. Maurice, pour le cours ordinaire d'instructions pratiques, école de tir etc. etc.

Avant notre départ de Turin pour le camp, le Lieutenant Colonel Bottilia, qui était Commandant en 2^{de} de l'École, avait été destiné lui-même au Ministère de la Guerre, à la Direction du personnel d'artillerie. Naturellement, cela me rassura complètement sur l'avenir.

CHAPITRE X

GUERRE DE 1866

Retour au 6^{me} Régiment. En effet, avant même que la guerre fût déclarée, je fus appelé au commandement de la 1^{ère} batterie du 6^{me} régiment, appartenant à la 3^{me} Division de l'armée; batterie qui peu de jours après devait se couvrir de gloire dans la malheureuse journée de Custoza.

À peine connue ma destination, je quittai le camp de S. Maurice, et je partis pour rejoindre ma batterie, qui se trouvait à Lodi.

Le hasard voulut qu'à la gare de Turin, je montasse, sur le train direct pour Milan, dans le coupé même où se trouvait le Général Brignone, qui était précisément le Commandant de la 3^{me} Division. Je ne le connaissais pas encore: m'ayant demandé où j'allais, il fut très étonné de m'entendre lui répondre, que j'allais prendre le commandement d'une batterie de sa division! Il ne savait pas que cette batterie venait de se rendre vacante, par suite de la promotion à major, du capitaine qui la commandait.

Il me demanda mon nom, et quelques détails sur la carrière que j'avais parcourue jusques-là; il me dit qu'il avait été en Savoie avant 1860, où il avait connu ma famille, me parla de la division, qui devait quitter Lodi le lendemain pour marcher en avant, me donna quelques conseils pour n'avoir pas à m'arrêter à Milan; mais... somme totale!... il n'avait pas l'air immensément satisfait d'apprendre que sa 1^{ère} batterie allait avoir un capitaine tout fraîchement destiné, et qui... par dessus le marché, avait l'apparence d'être très jeune!

Pour le tranquilliser, je crus devoir lui dire que j'avais déjà commandé pendant cinq ans une batterie de ce même régiment, et de

lui expliquer par quel hasard, j'en avais été absent depuis seulement deux mois. Il me sembla qu'il fut très satisfait d'apprendre cela; et je le comprends fort bien.

Il me dit de ne partir de Milan pour Lodi qu'après m'être bien assuré que mes chevaux étaient embarqués sur le même train que moi, pour éviter quelconque danger de m'en trouver séparé, dans des momens semblables, et avec la grande confusion qu'il y avait à la gare de Milan.

Il me répéta que la Division serait partie le lendemain matin de Lodi, de très bonne heure, et serait allée faire étape à Crema, où j'aurais pu rejoindre ma batterie.

C'est en effet ce que je fis; et je trouvais ma batterie logée à la caserne *Casaccia*, attigue précisément à la maison Terni, la maison de la famille de ma femme. Je pris là la consigne régulière du lieutenant Cucchi qui la commandait provisoirement, et le lendemain je partis, rangé à mon poste, dans la colonne de cette belle division de grenadiers, qui faisait une splendide figure dans son ensemble, et devait être, sous peu de jours, si rudement éprouvée.

J'avais pour compagnon dans la brigade, le Capitaine Fineschi qui commandait la 2^{me} batterie, tandis que le Capitaine Tavallino, Commandant de la 3^{me} batterie, avait été détaché, avec sa batterie, à la réserve d'artillerie du corps d'armée, sous le Commandement du Colonel Bonelli, le Commandant effectif du 6^{me} régiment d'artillerie auquel appartenait presque toute l'artillerie du 1^{er} Corps d'armée.

CHAPITRE XI

BATAILLE DE CUSTOZA

Passage du Mincio. Partie de Lodi le 11 juin, la Division Brignone arriva le même jour à Crema; le 12, à Orzinuovi; le 13 à Bagnolo de Brescia; le 14 à Castiglione delle Stiviere, où nous restâmes jusqu'au 20 juin.

Le 20, la guerre était déclarée; le même jour, nous partîmes de Castiglione delle Stiviere, et le 23 nous passâmes le Mincio aux Moulins de Volta, établissant le camp de la Division à Pozzuolo sur la gauche du fleuve, où nous restâmes la nuit, protégés par une bonne ligne d'avant-postes, et ayant laissé les gros bagages sur la rive droite.

La 3^{me} Division avait l'ordre d'aller le 24 juin prendre position à Sona, en suivant l'itinéraire: Valeggio, Custoza, Sommacampagna. En conséquence de cet ordre, elle partit de Pozzuolo le 24 juin à 4 heures du matin, se dirigeant sur Valeggio et Custoza.

Je n'entends pas faire ici le récit de la bataille de Custoza; je me limiterai seulement à raconter très simplement ce qui arriva à ma batterie.

Premiers coups de canon. La division en marche, à peine dépassé le village de Valeggio, sur la route de Villafranca, avait fait une courte halte pour laisser reposer les troupes, quand tout-à-coup on entendit une cannonade assez vive sur notre gauche, dans la direction du Nord, et aussi en avant de nous, dans la direction de Nord-Est, entre Sommacampagna et Villafranca . . .

Nous reprîmes immédiatement la marche, sans trop savoir d'où provenaient ces coups de canon; les uns disaient qu'ils venaient du

côté de Peschiera, et les autres qu'ils venaient de la plaine au Nord de Villafranca.

À 7 heures du matin, la tête de la Division arrivait à Torre Gherla à trois kilomètres à peu près de Valèggio.

Ma batterie se trouvait, dans l'ordre de marche, entre le 1^{er} et le 2^d Régiment des Grenadiers de Sardaigne.

J'avais avec moi quatre pièces seulement, ma troisième Section, commandée par le Lieutenant Olivero, étant détachée à l'avant-garde de la Division . . .

Le Général La Marmora. En ce moment, on me signala de la queue de ma petite colonne, l'arrivée du Général en Chef, La Marmora. Il était accompagné d'un seul aide de camp, un officier de cavalerie.

Il s'arrêta quand il fut arrivé à la tête de la batterie, où je me trouvais, me demandant si je savais où était le Général Brignone. Je lui répondis que je l'avais vu, un quart d'heure auparavant, et qu'il devait à cette heure se trouver à la tête de la Division.

Alors le Général La Marmora reprit le trot pour le rejoindre. Je le retrouvai un peu plus tard sur la hauteur de Monte Croce, qui parlait avec Sa Majesté le Roi. En effet, à peine eut-il rejoint le Général Brignone, le Général en Chef lui avait ordonné d'occuper les hauteurs de Custoza, en plaçant la Division sur l'arrête de Monte Torre et de Monte Croce, et faisant front vers Villafranca. Quand il monta lui-même à Monte Croce, on lui fit observer que les positions au Nord étaient occupées par les Autrichiens.

C'est alors qu'il répondit par cette phrase bien connue: Oui! nous sommes sur les position de 1848, et il envoya son aide de camp pour presser le mouvement de la division. Celle-ci avait dû quitter, près de Torre Gherla, la route de Villafranca, traverser le Tione, en s'engageant sur le chemin de Prabiano, et revenir puis vers les Cascines Coronini et le Gorgo, entre Custoza et Monte Croce. Les grenadiers de Sardaigne montèrent alors à droite sur le Monte Torre et le Monte Croce, tandis que les grenadiers de Lombardie, un peu plus tard, occupèrent les hauteurs vers Custoza. Ils avaient avec eux la Batterie Fineschi (la 2^de de la Brigade).

Entre temps, ma batterie qui se trouvait entre le 1^{er} et le 2^d Régiment des Grenadiers de Sardaigne, ne put pas suivre la direction prise par l'infanterie, ce qui lui aurait occasionné un long détour inutile. On m'ordonna de traverser les prés de Torre Gherla, et de rejoindre, par là, le chemin du Gorgo qui venait de Prabiano et se

reliait au chemin de Staffalo et de Sommacampagna. Il fallait cependant, pour prendre cette espèce de *raccourci*, pratiquer un passage dans une grosse haie qui bordait la route au dessus d'un pré qui était assez incliné et par lequel nous devions arriver.

Arrivée du Roi. Pendant que mes pièces et mes caissons étaient arrêtés, attendant que le passage fut praticable, arriva Sa Majesté le Roi. Il avait suivi le chemin que nous avions suivi nous-mêmes ! Je lui dis alors, après avoir répondu à quelques demandes qu'il me fit, de vouloir bien passer le premier, par cette ouverture que nous avions faite; mais au contraire, il me répondit qu'il verrait volontiers ma batterie faire ce passage (pas trop facile à dire vrai) et qu'il passerait ensuite.

Mes 4 pièces, et mes 4 caissons (j'avais les autres à l'avant-garde de la division comme j'ai déjà dit) attelés tous de 6 vigoureux chevaux, conduits par des conducteurs excellents, firent brillamment cette petite montée, se rangeant ensuite, au bord de la route, dans la direction de Staffalo pour laisser passer le Roi; puis nous nous remîmes en route. Il pouvait être alors de 7 $\frac{3}{4}$ à 8 heures du matin.

Pendant que nous avançons *doucement* dans ce fond de vallée, pour ne pas dépasser l'infanterie qui était sur les collines à droite et à gauche de nous, et nous tenir au contraire toujours un peu en arrière, trois coups de canons furent tirés l'un après l'autre à bref intervalle, et partis évidemment d'une position ennemie devant nous, que nous ne pouvions pas voir, et nous firent arrêter, naturellement ! Aussitôt, de la hauteur à droite j'entendis appeler *Artillerie ! Artillerie !* puis arrivait un officier d'État-Major le Lieutenant Perrucchetti qui me porta l'ordre du Général Brignone de monter au plus vite. Quelques minutes après, par un passage, pas facile non plus, mes 4 pièces étaient sur la crête entre Monte Torre et Monte Croce. J'avais laissé mes caissons parqués au bas de la hauteur, à droite de la route; car je n'étais pas assez sûr qu'ils pussent monter. Du reste, comme on verra, ils eussent été pour nous, là-haut, d'un singulier embarras !

Quand j'arrivai sur la crête, je revis S. M. le Roi, qui parlait avec le Général La Marmora. Ce dernier me demanda où j'allais, et je lui répondis qu'on m'avait appelé pour aller au Monte Croce, où je me dirigeai en effet, en tournant à gauche.

C'était en ce moment que l'on avait fait faire *front en arrière*, aux grenadiers qui étaient sur la crête et tournés vers la plaine de Villafranca.

Ce changement de front avait été causé immédiatement par les trois obus, qui peu de minutes auparavant, avaient passé sur nos têtes!

Arrivé à la croix de Monte Croce, je retrouvai ma troisième section déjà en batterie à gauche de la croix; et je plaçai mes autres 4 pièces sur le même alignement à droite. Ma batterie était ainsi toute réunie, et nous étions prêts à commencer le feu, quoique, à dire vrai, la position que j'occupais ne fût pas des meilleures; bien au contraire; car elle était étroite, entièrement découverte, et exposée au feu concentrique de plusieurs positions légèrement dominantes.

Il y eut un moment d'incertitude, quelque officier disant que l'on ne distinguait pas assez, si les troupes et les pièces d'artillerie qu'on voyait à Casa del Sole, à Bosco de' Fitti, à la Pezzarana et à la Palizzara étaient des nôtres, ou étaient autrichiennes; mais, ayant regardé avec ma jumelle, je crus pouvoir dire au Général Brignone: Général, ce sont les Autrichiens! et il y a au moins trois batteries en position (24 pièces). Au même instant, arrivait de Staffalo, montant au galop par les Vegruzzi, une patrouille de cheveu-légers de Lucca, qu'on avait envoyée en reconnaissance de ce côté, qui confirma aussi que nous avions les Autrichiens devant nous.

Là-dessus, le Général Brignone m'ordonna d'ouvrir le feu contre les troupes que je pouvais mieux voir. Alors, les Autrichiens ouvrirent contre ma batterie un feu d'enfer qui nous couvrit d'obus et d'éclats d'obus; et qui dans la première demi-heure nous causa beaucoup de mal. Plus tard, ils durent changer la hausse, car leur tir devint long et beaucoup de leurs projectiles, passant par dessus Monte Croce, et Monte Torre, arrivèrent jusque dans les parages de Pozzo-Moretto.

Nous tînmes brillamment la position tant que cela nous fut possible, quoique dans ces conditions de graves infériorité, quant à l'artillerie, ayant contre nous d'abord 24, puis 32, puis enfin 40 pièces autrichiennes.

Aujourd'hui, on connaît bien exactement la conduite de la 3^{me} division à la bataille de Custoza, et celle de son héroïque Commandant, qui surpris dans des conditions très difficiles, la conduisit vaillamment, et se couvrit de gloire.

Aujourd'hui, de mon côté, je puis bien dire dans la plus parfaite connaissance de cause, que, si nous n'avions pas défendu Monte Croce, comme nous l'avons défendu, avant dix heures du matin, le centre de l'armée aurait été *enfoncé*; Monte Torre et Monte Croce

auraient été occupés par l'ennemi, et l'armée italienne coupée en deux tronçons.

Ma batterie fut *admirable* ! Je puis le dire bien hautement, avec la profonde conscience de ne rien exagérer. J'ajoute que, si j'avais été moins *novice* dans la vie, et si je n'avais pas été trop modeste, j'aurais demandé qu'on lui donnât la *médaille d'or* à la *valeur militaire* : et elle l'aurait eue, si l'on considère ce qui fut donné comme réponse à quelque autre fraction de l'artillerie du 1^{er} Corps d'armée, qui fut bien bien loin de se distinguer comme la 1^{ère} batterie du 6^{me} régiment.

C'est un témoignage que je suis heureux de prononcer, à la mémoire de ces braves, tant qu'il m'est donné de pouvoir encore le faire.

Je le puis d'autant plus que, cette batterie ce n'est pas moi qui l'avais préparée, puisque j'en avais pris le commandement 12 jours seulement avant la bataille de Custoza. Avant ce jour-là, elle était commandée depuis longtemps par le Capitaine Paoletti.

Quant à nos pertes, j'avais eu bien vite mes deux officiers blessés ; la moitié des servants et plusieurs conducteurs étaient morts ou blessés (les morts dans la proportion de 40 contre 60 blessés ! et cela s'explique par le feu d'artillerie qui les frappa!).

J'avais perdu nombre de chevaux ; un avant train, atteint par un obus autrichien avait sauté ; et je n'aurais pu continuer le feu, si l'on ne m'avait donné en aide des grenadiers du 2^{me} régiment, qui était près de ma position.

Entre temps, le Major Abate, Commandant de ma brigade, qui se trouvait non loin de nous, craignant que ma batterie ne pût plus tenir contre l'énorme supériorité de l'artillerie ennemie, fit appeler l'autre batterie de la Division, la 2^{me} (Capitaine Fineschi) qui était avec la Brigade Grenadiers de Lombardie : ce que voyant, le général Brignone, qui n'approuvait pas ce mouvement parceque la position de Monte Croce était trop exposée et très étroite ; et aussi, parceque de la sorte les grenadiers de Lombardie n'avaient plus d'artillerie, m'ordonna de me retirer, *comme je pourrais*, non sans ajouter que *nous avions fait tout ce qui était possible*, me disant de prendre la route que j'avais déjà parcourue le matin, pour venir sur Monte Croce. (Il me fit puis donner la médaille d'argent à la valeur militaire ne pouvant pas, d'après les ordres généraux donnés par le ministère, me proposer pour la Croix militaire de Savoie, avec une annotation des plus flatteuses que puisse ambitionner un officier d'artillerie!).

Je me retire. Je me retirai, *vraiment comme je pus*, avec mes 4 pièces, car une était renversée avec l'affût abîmé, et une autre avait été retenue par le Commandant de la Brigade, Major Abate, pour remplacer momentanément une de la batterie Fineschi, qui n'avait pas pu se mettre en batterie; mais ne voulant pas trop m'éloigner du champ de bataille, je plaçais les pièces qui me restaient dans une très bonne position sur la lisière de Torre Gherla, où je m'arrêtai, cherchant puis, avec le Lieutenant Olivero légèrement blessé, et mon fourrier Giraud, de me former une escorte avec des grenadiers du 3^{me} Régiment qui descendaient des hauteurs de Custozza, un peu à la débandade, et couraient dans la direction de Valeggio, tirant même en l'air des coups de fusil pour les décharger.

Ce ne fut cependant pas sans peine que j'arrivai à Torre Gherla, car lorsque je me retrouvai sur la grande route qui va de Villafranca à Valeggio, qui est assez élevée sur la campagne qu'elle longe, je me trouvai enveloppé dans une fuite de train de bagages, et autres, venant de la direction de Villafranca, appartenant je ne sais trop à quelle troupe, qui, par miracle, ne renversa pas mes pièces dans les champs, et qui les aurait renversées si je n'étais pas accouru à la tête de ma colonne, en menaçant le premier conducteur de ma première pièce de lui brûler la cervelle, avec mon revolver, s'il ne s'arrêtait pas immédiatement!

L'effet fut superbe; ma colonne s'arrêta, et tout ce train qui fuyait débarrassa la route, non sans semer plusieurs de ses voitures, et de son chargement, dans les fossés.

Nouvelle rencontre du Roi. J'étais en batterie à Torre Gherla, depuis quelques instants, quand arriva le Roi. Il venait de Villafranca, ou du moins, de cette direction-là. Il me demanda comment les choses s'étaient passées pour nous, depuis qu'il nous avait vus le matin; et alors lui montrant mes pièces prêtes à faire feu, je lui répondis: *Majesté, voici ce qui me reste! et je compte m'arrêter ici, mais je suis sans aucune escorte.* Je lui racontai puis succinctement les péripéties de la matinée sur Monte Croce.

Il tâcha, lui aussi, de faire arrêter, pour les grouper autour de ma batterie les grenadiers du 3^{me} Régiment qui... *fuyaient* (c'est le mot!) vers Valeggio; puis voyant qu'il n'y réussissait pas non plus, il continua sa route; non sans une phrase amèrement énergique pour le 3^{me} Régiment de grenadiers, et me *conseilla* (il ne m'en donna

pas *l'ordre précis*) de me retirer, moi aussi, sur Valeggio. Ce que, du reste, je pensais déjà de faire quand ce serait nécessaire.

J'arrivai à Valeggio vers deux heures de l'après-midi; et je restai là jusqu'à ce que arriva le Général Brignone, avec les troupes de la division qu'il avait avec lui, y compris ce qui restait de la 2^{me} batterie, qui était venue me remplacer sur Monte Croce. Le Major Abate avait eu le bras emporté: on le croyait mort.

Peu après, le général Brignone fut rejoint par les Colonels Boni et Manassero et les grenadiers du 1^{er} et 2^d régiments de Sardaigne qui étaient restés avec eux. Comme on sait, les deux généraux de Brigade: le Prince Amédée de Savoie, qui commandait les grenadiers de Lombardie, et le Général Gozzani de Treviglio, qui commandait les grenadiers de Sardaigne avaient été blessés.

Le Général Brignone, quand il eut sous la main, sa division un peu réunie, se décida à quitter Valeggio! et à se retirer à Pozzuolo, où nous mêmes le camp.

Quel dommage que pour une différence de quelques minutes, le général Brignone ne fût plus à Valeggio, quand arriva l'ordre du Roi de tenir ce village! Bien certainement, il l'aurait tenu! *lui!*

À Pozzuolo, où la division mit son campement, nous étions encore sur la rive gauche du Mincio, c'est-à-dire en plein territoire autrichien! Nous étions, malgré le grave combat que la division avait dû soutenir, tellement persuadés de ne pas avoir été battus, que, de là, de Pozzuolo, j'écrivis à ma femme, à Crema, pour la tranquilliser, une lettre (que je conserve) partie le soir même, par Volta, et qui porta le timbre de la poste correspondant.

CHAPITRE XII

LA RETRAITE ; PUIS MARCHE SUR L'ISONZO

À Volta. Nous restâmes à Pozzuolo, la nuit du 24; et au point du jour du 25 juin, je reçus l'ordre de faire atteler ma batterie sans aucun signal de trompette pour repasser le Mincio avec les autres troupes de la Division; et quelques heures après, mes pièces étaient en position, en haut à droite de Volta Mantovana dans un champ duquel on dominait tout l'espace jusqu'au Mincio, et d'où l'on pouvait battre presque d'enfilade, la route qui de Volta va aux Moulins de Volta.

Nous restâmes là le 25 et le 26 juin; puis le soir de ce dernier jour commença définitivement la retraite de l'armée sur la ligne de l'Oglio.

À Volta, où il n'y eut, pendant ces deux jours, 25 et 26, aucune espèce d'alarme, je reçus dans mon campement deux visites qui me causèrent le plus vif plaisir.

Le Général Brignone. La première fut du Général Brignone qui vint pour visiter notre position, qui resta longtemps avec nous, causant avec moi, et aussi avec mes artilleurs, ne cachant pas sa grande satisfaction pour notre conduite de la veille à Monte Croce, et se réjouissant de voir, malgré la terrible secousse, notre moral aussi élevé. Il eut la bonté de me dire à moi-même que personne en me voyant à Monte Croce aurait pu supposer que c'était la première fois que je me trouvais au feu, ajoutant que lui-même, dans ses campagnes, n'avait jamais eu à essayer un feu semblable à celui que nous avons essuyé de l'artillerie autrichienne!

Je répondis à ce compliment, qui me flattait beaucoup, venant

de lui, que c'était peut-être parceque je n'avais jamais vu le feu, que je pensais que: *c'était toujours comme ça!*

Le Colonel Bonelli. L'autre visite que j'eus à Volta fut celle du Colonel Bonelli, Commandant l'Artillerie de réserve de notre Corps d'armée: celui qui, la veille avait si vaillamment combattu à Monte Vento, et qui insista beaucoup pour qu'on restât à Valeggio, dans la soirée du 24 juin.

Lui aussi, qui était informé de la part glorieuse que nous avions eue à la bataille de Custoza, m'exprima en termes chaleureux, et on ne peut plus sympathiques, toutes ses félicitations pour notre conduite.

Je ne pouvais rien désirer de plus! surtout en pensant que, peu de jours avant, à Lodi, il m'avait presque reproché d'avoir quitté le régiment au mois de mars, pour aller à l'École d'application de Turin, courant ainsi le risque de ne pas avoir un commandement de batterie, si la guerre éclatait. À quoi, j'avais répondu, en riant: *Mon colonel, me voici!*

Je n'ai pas ici à faire des considérations d'un ordre général sur la bataille de Custoza; mais, il est bien certain que, si au lieu de repasser le Mincio, on s'était arrêté à Valeggio, la journée du 24 aurait été à nous; et si le 25, les Autrichiens se seraient présentés, la victoire était à nous!

Mais... la Providence avait voulu autrement!

Le souvenir de Custoza est, de toute ma vie militaire, celui dont j'ai plus le droit d'être orgueilleux! Pendant bien des années, au 24 juin, j'ai reçu des souhaits, des félicitations, *officielles* du 6^{me} régiment d'artillerie, sans compter celles de nombre d'amis!

La retraite. La retraite s'effectua jusqu'à l'Oglio; puis, au commencement de juillet, le gouvernement ayant décidé la formation d'une grande *armée d'expédition*, qui devait entrer en Autriche, et dont la 3^{me} division devait faire partie, on reprit la marche en avant nous dirigeant, par la droite du Po, à Ferrara, avec l'itinéraire suivant, si bien je me rappelle: Vescovato, Solarolo Raineri, S. Giovanni in Croce, Casal-Maggiore, Guastalla, Concordia, Mirandola, Finale, Bondeno et Ferrara.

Après une seule journée de halte à Ferrara, nous continuâmes par Polesella, Rovigo, Dolo, Trebaseleghe, où le 21 juillet nous eûmes la douleur d'apprendre la bataille de Lissa, puis par Treviso, Codroipo, aller finir à l'Isonzo, où malheureusement la paix nous arrêta.

Nous restâmes plusieurs mois accantonés à Passeriano, Udine, Codroipo, Polcenigo, pour aller enfin nous échouer à Vicence, où nous passâmes une partie de l'hiver, et où je fus rejoint par ma femme.

Je reçus là en décembre la triste nouvelle de la mort de mon père, advenue à La Roche, ce qui m'obligea à faire un voyage d'un mois en Savoie.

À la fin de janvier 1867, nous rentrions en garnison ordinaire à Pavie. Je passai là toute l'année, dans le *train train* de la vie du régiment, avec le seul diversif de l'École de tir à Cerano, sur les bords du Tessin. Au commencement de 1868, je vais encore une fois en détachement à Crema; et là, au mois d'octobre, je me résignai à demander l'expectative pour réduction de corps.

CHAPITRE XIII

QUELQUES DÉTAILS DE FAMILLE

Je vais en expectative. Avant de continuer ma narration, je dois expliquer ici les raisons pour lesquelles, moi, si passionné pour la vie militaire, j'avais été amené à demander d'être mis pour quelque temps en non activité de service, profitant de la circonstance que le Ministère de la guerre avait ouvert, pour les officiers qui le désiraient, l'expectative pour réduction de corps, c'est-à-dire sans aucune perte de temps de service et d'ancienneté.

Ma femme, en trois ans de mariage, avait eu deux fausses couches: l'une en mai 1866 à Turin, l'autre en juin 1867 à Pavie.

En 1868, quand je me trouvai de nouveau en garnison à Crema, elle eut une troisième grossesse; et il y avait lieu de craindre une troisième fausse couche. Nous étions donc, moi et sa famille, dans une assez vive appréhension. Un médecin très habile, grand praticien, consulté à propos, déclara que ma femme devait passer au lit tout le temps que devait encore durer sa grossesse. Dans ces conditions, je ne pouvais guères la quitter, et je tâchai de rester à Crema. Aussi au moment où j'aurais dû rentrer à Pavie avec ma batterie au mois d'octobre, profitant de la possibilité que j'avais de pouvoir aller en expectative pour réduction de corps, je demandai d'être mis dans cette position, et on me l'accorda aussitôt. De la sorte, je pus rester près de ma famille, qui fut tranquilisée.

En effet, le 10 décembre naissait heureusement mon fils Albert, celui qui est aujourd'hui Capitaine d'État-Major, après avoir été un excellent lieutenant des alpins, puis capitaine pendant plusieurs années dans un régiment d'infanterie.

Nommé major. Le 30 décembre, on me rappelait en service effectif (actif), avec le grade de major au 9^{me} régiment, de nouveau à Pavie, parceque, pendant cette même année, le 6^{me} régiment avait changé de siège, allant à Vigevano prendre celui du 9^{me} régiment, qui lui-même était transféré à Pavie.

Je me rendis donc à Pavie, où je passai seul les premiers mois de 1869.

AGE **MUR**



CHAPITRE XIV

MAJOR AU 9^{me} ARTILLERIE. PAVIE. FLORENCE

Major à Pavie. J'ai précisément atteint trente ans; je suis officier supérieur, je dois donc considérer ma jeunesse comme finie: et pour moi l'âge mûr commence.

Le 9^{me} régiment d'artillerie était alors commandé par le Colonel Corte Celestino; mais celui-ci, peu de temps après, il était nommé Major Général, commandant d'artillerie à Florence, et remplacé à Pavie par le Colonel de Fornari.

Les quelques mois que je passai en siège du régiment furent on ne peut plus tranquilles: je ne commandais aucune brigade, car toutes avaient déjà leurs titulaires, et je devais attendre que quelque vacance se produisit. Je n'attendis pas longtemps; car au commencement de l'été 1869, je fus envoyé prendre le commandement de la 2^{de} brigade, détachée à Florence, et composée des batteries 5^{me}, 6^{me}, 8^{me}, commandées par les Capitaines Segre, Castagnola et Rogier.

Major à Florence. Je fais à Florence une vie de garnison, bien tranquille, avec ma petite famille. J'avais avec moi ma belle-soeur Sophie Terni de Gregorj, soeur de ma femme. Nous habitons rue St. Antoine N° 15, où demeurait aussi le Colonel Gonnet du Génie, ami de ma famille, Savoyard comme moi. Il m'amena un jour l'Ingénieur Brin, Chef de Division au Ministère de la Marine, qui revint plusieurs fois, et puis souvent, et finit par demander en mariage ma belle-soeur Sophie; ce qui naturellement occasionna une spéciale correspondance avec ma belle-mère à Crema, et le mariage fut décidé, et fixé pour le 23 mars 1870.

Grandes manoeuvres 1869. En l'année 1869, eurent lieu dans les environs de Florence de grandes manoeuvres de corps d'armée, auxquelles je pris part avec ma brigade. On me donna même à cette occasion, à expérimenter pour le train, un nouveau matériel d'artillerie de campagne *Mattei-Rossi*, ainsi appelé du nom de ces deux officiers qui l'avaient inventé. On essaya aussi une section Stanhopa, ancienne invention déjà, du général Cavalli.

Ces épreuves donnèrent des résultats peu concluants, surtout pour la stabilité dans les marches, et dans les manoeuvres. Aussi, on n'alla pas plus loin.

Mouvement séditionnel à Pavie. Au mois de mars 1870, et précisément, le 23, anniversaire de la bataille de Novare, eut lieu à Pavie un mouvement séditionnel dans la caserne St. François; mais il fut bien vite réprimé, et n'eut aucune conséquence. À la suite du procès qui s'ensuivit, un Caporal Barsanti fut condamné à mort, et fusillé. C'est cela qui, plus tard, donna occasion à la formation de *cercles Barsanti*, que le gouvernement eut quelquefois la honteuse faiblesse de tolérer! Certainement, aujourd'hui, étant donné le chemin que les institutions nationales sont en train de parcourir, personne ne s'étonne plus de cela, et d'autres choses semblables.

Société de Florence. La Société que je retrouvai à Florence en 1869 et 1870 était encore celle que j'avais connue en 1861; mais, depuis 1865, Florence était capitale, provisoire c'est vrai, mais bien capitale du royaume d'Italie; et cela avait apporté dans le monde, et dans la société, tout un nouveau contingent, celui de la diplomatie, de la politique, de l'administration de l'État. Aussi la ville était-elle plus brillante qu'en 1861, mais par contre moins intime, et par tant je dirais presque . . . moins agréable. C'est vrai que pour moi, cela n'avait aucune importance, habitué comme j'étais, à une vie tout intime de famille.

Aux connaissances que j'avais déjà, et que je ne voulais et ne devais pas négliger, s'en étaient adjointes quelques-unes de nouvelles: entr'autres, celle du général Ménabréa, qui avait été ami de mon père; famille que je finis par voir beaucoup, surtout pour avoir le plaisir de la conversation, toujours si agréable et si intéressante du Général, qui du reste, me démontrait, déjà alors, une sympathie qui ne s'est jamais démentie, tant qu'il a vécu!

Rencontre avec le Général La Marmora. Je ne veux pas oublier de rap-

pelier ici, une rencontre très agréable qu'il m'arriva de faire à cette époque-là !

Commandant de brigade d'artillerie de campagne, il m'arrivait de me rendre à la place d'armes (alors aux *Cascine*) toutes les fois que mes batteries y allaient. Après les exercices, je les faisais rentrer à leur caserne, accompagnées par les officiers de service, et de mon côté, je rentrais seul, faisant encore quelquefois une petite promenade pour mon compte.

Un jour, au printemps, en sortant de place d'armes, et en entrant sur l'avenue des *Cascine*, qui est le long de la place d'armes, je vis un beau cavalier, très grand, d'un âge déjà avancé, avec une tournure élégante de militaire, avec un très beau cheval, qui m'arrêta, et de la manière la plus aimable me dit : Pardon, major, si je vous dérange ! mais, n'êtes-vous pas le capitaine qui commandait la 1^{ère} batterie, de la Division Brignone, à Custozza . . . ? Oui, mon général, lui répondis-je de suite, en me mettant à la position militaire, car je venais de reconnaître le Général de La Marmora en habit bourgeois.

Il me demanda alors de l'accompagner, ou, pour être plus exact, il m'accompagna lui-même un moment vers la rentrée en ville, au Lung'Arno, et me parla de la bataille de Custozza, comme si cela avait été un évènement de la veille. Il rappelait parfaitement les détails de l'affaire ; au point que je devais presque en conclure que c'était là la plus grande occupation de sa pensée et de sa mémoire !

J'eus, puis, plusieurs fois, l'occasion de le rencontrer encore ; de l'accompagner, et de faire encore d'autres conversations sur le même sujet.

Je cite ici cet incident, parceque je fus frappé de constater l'insistance du vieux Général à se torturer la mémoire, pour y trouver et démontrer la logique de ce qu'il avait fait le 24 juin 1866, et le plaisir qu'il y prenait.

Notre vie continuait tranquille à Florence, quand, au milieu de juillet 1870, éclata, comme un coup de foudre l'incident d'Ems, et à bref délai, la guerre entre la France et la Prusse était déclarée.

Réductions militaires en 1869. Cet évènement, d'une gravité énorme se produisit à un moment où nous étions dans un tel degré de désarmement, que nous étions réduits à la plus complète impuissance. C'était la conséquence de la politique inaugurée en 1869 par le Cabinet Lanza, qui, il faut bien l'avouer, commit en cela, une erreur

impardonnable! C'est à cette époque qu'étant un soir au Café Gilli, avec mon beau-frère Brin, et le Ministre des finances S[ella] j'entendis, avec mes propres [oreilles] celui-ci dire dans le cours d'une conversation familière: « Oh, quant à l'armée, il suffit qu'il y en ait assez pour pouvoir assurer le rendement des impôts ». (Textuel).

Aussi, est-il à peine nécessaire de dire, que nous n'étions dans la possibilité de traiter avec personne! et il n'y a pas à s'étonner si de longues négociations pour une alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, ne purent aboutir à rien! . . . Il aurait, pour cela, été nécessaire d'être à même d'envoyer, *immédiatement*, au moins 150.000 hommes au secours de la France; et à ce moment-là, nous n'étions pas même en mesure d'en envoyer 40.000!

On sait assez le reste; en un mois et demi, la France était battue, à ne pouvoir pas s'en relever, et l'Empire, tombant effondré, faisait place à la République française, qui dure encore aujourd'hui!

Une fois que l'Empire n'existait plus, il était assez naturel que l'Italie pensât à l'occupation de Rome; car le seul engagement, qu'il [y] eût à ce sujet, était avec l'Empereur Napoléon.

On pense à occuper Rome. Le gouvernement ne pouvait pas ne pas profiter du moment, car évidemment jamais une occasion semblable se serait représentée.

Et comme dès le commencement, la guerre allait mal, on pensa de suite à préparer, et puis à former un corps d'armée d'expédition, auquel fut destinée la division de Florence. Au commandement de ce Corps d'armée était destiné le Général Cadorna.

Vers la fin d'août, on me fit changer mon matériel de 9, avec un nouveau matériel de 12 de bronze, rayé, d'un tout nouveau modèle qui n'était pas encore en service, et avec lequel on comptait en cas de besoin ouvrir les portes de la Ville éternelle.

Mais comme on voulait encore tenir caché ce projet d'expédition à Rome, on m'ordonna d'instruire mon personnel, dans la manoeuvre de ces nouveaux canons avec le plus *grand secret possible!* (sic), comme si une chose semblable pouvait se réaliser! Aussi, après deux ou trois jours le secret était éventé; et après avoir essayé de m'en faire un reproche, à moi, je me justifiai de telle manière qu'on renonça à pousser plus loin ce secret de Polichinelle!!!

Il suffit du reste pour en démontrer . . . qu'on me pardonne l'expression! . . . la bêtise!!, de dire que, dans le même temps que je devais instruire mon personnel, je devais chaque jour atteler plus

de 300 chevaux de remonte, que l'on venait de me donner...! et je n'avais pas encore reçu un seul homme en plus du pied de paix ordinaire.

Je devais donc atteler comme je pouvais, et pendant toutes les heures de la journée! et toutes les heures de la journée, on voyait promener, dans les parages de Fortezza da Basso, ces colonnes de gros canons tout neufs qui attiraient l'attention du public, ne fût-ce que parceque ces 18 canons reluisaient au soleil, comme pouvaient reluire des canons de bronze tout neufs.

CHAPITRE XV

EXPÉDITION ITALIENNE À ROME

Je pars pour Rome. Enfin, après quelques jours on me fit partir, pour Rome, par chemin de fer jusqu'à Terni, pour rejoindre les autres troupes de la Division de Florence, qui étaient déjà en route depuis plusieurs jours.

De Terni, nous eûmes à faire quelques étapes, assez longues, et par une route très accidentée, mais sans aucun inconvénient, malgré la pesanteur de ce gros matériel que je traînais avec moi, et quoique j'eusse dans mes trois batteries, plus des deux tiers de chevaux de nouvelle remonte, quelques-uns desquels reçus à Florence, un jour seulement avant mon départ. Je reçus plus tard de grands éloges pour cette marche faite d'une manière aussi heureuse.

Quand nous arrivâmes à Stimigliano, il y eut un moment d'hésitation. Le général Cadorna, encore indécis sur la situation, aurait voulu aller sur la via Cassia en évitant de passer devant Civita Castellana; mais on ne savait pas s'il y avait, par Ponzano, une route praticable à l'artillerie et au train pour arriver sur la route directe de Rome, en tournant par le Sud-Est le mont Soracte et St. Oreste.

On ne savait trop à qui s'adresser pour savoir cela, car jusqu'à ce moment, on n'avait pas encore déclaré ouvertement que nous marchions sur Rome.

Le Commandant de l'artillerie du Corps d'expédition, Général Corte, désirait beaucoup de pouvoir donner ces explications au Général Cadorna; mais il ne savait trop comment s'y prendre, car on ne rencontrait presque personne à qui pouvoir parler.

En paysan avec Allason. Je lui proposai alors, d'aller moi-même

habillé en paysan, avec le Lieutenant Allason, des pontonniers, faire une reconnaissance nocturne, pour nous en assurer, et il accepta. À Stimigliano, nous avions l'équipage de pont du corps d'armée commandé par le Capitaine Della Croce. Allason se chargea de trouver les habits pour nous deux, et le soir à 8 heures $\frac{1}{2}$ après avoir passé le Tibre sur un ponton de notre équipage, nous nous dirigeâmes d'abord à Ponzano; en continuant après l'avoir dépassé, tant que nous trouvâmes la route praticable. Mais, elle finit, après quelque kilomètre, pour devenir toujours plus étroite, et à se transformer en sentiers plus ou moins importants.

Nous revînmes alors sur nos pas, et nous rencontrâmes deux gardes (champêtres!) peut-être de quelque prince romain, armés de fusils de chasse, qui nous demandèrent où nous allions. Nous leur répondîmes avec la plus grande indifférence, leur demandant néanmoins si la route où nous étions arrivait jusqu'à la via Cassia. Ils nous répondirent que *non*, comme nous le supposions déjà; mais ils durent avoir quelque soupçon, car ils nous demandèrent avec quelle espèce de voitures nous aurions voulu passer? Je touchai du coude le Lieutenant Allason, tenant nos mains dans nos poches, où nous avions chacun un revolver, et nous dîmes tout simplement qu'il s'agissait de chars plutôt pesants. Ils nous dirent alors que ce n'était pas possible! Sur ce, nous les laissâmes aller de leur côté; et, nous . . . allâmes du nôtre.

Repassant par Ponzano, nous nous dirigeâmes, toujours sur la rive droite du Tibre, sur une route, qui longeait le fleuve en aval, pour un certain temps; mais ce n'était qu'un chemin d'exploitation de campagne, car bientôt il cessa.

Nous n'avions plus rien à faire; nous rentrâmes donc à Stimigliano, repassant le Tibre avec notre ponton, qui nous avait attendu pendant près de six heures, là où il nous avait débarqués le soir avant. Il était alors 3 heures du matin. Je remontai à Stimigliano où se trouvait le quartier général de l'artillerie; mais là, j'appris que notre reconnaissance était parfaitement inutile, car dans la nuit même était arrivé l'ordre de remonter jusqu'à Ponte Felice (Borghetto) pour passer sur la rive droite et par là nous diriger sur Nepi, Baccano, Posta della Storta.

On repasse sur la Flaminia. Arrivés à cette dernière localité, il fallait repasser de la via Cassia sur la via Flaminia, ce qui nécessita la formation d'un pont militaire à l'auberge *Grottarossa*.

Je n'ai pas à rendre compte, car ce serait trop long, de ces différents changemens d'itinéraire et de direction. Du reste ces explications se trouvent, très détaillées dans l'histoire de la *délivrance de Rome*, en 1870, par le général Cadorna.

Le fait est que de la via Cassia, on dut encore repasser sur la Flaminia; et le 18 septembre on passa encore de la Flaminia à la Nomentana.

Passage du Tibre. Pour passer de la via Cassia à la Flaminia, il fallait passer le Tibre sur un pont militaire.

L'ordre était de le passer *de jour*; mais quand vint le tour de ma brigade de le passer, il était 8 heures du soir, la nuit était venue; et je ne sais trop par quel équivoque on m'ordonna de passer quand même!

Je n'étais pas très tranquille à ce propos. Avec un matériel très pesant, les deux rampes du pont très raides, des chevaux dont quelques-uns encore peu habitués, les torches des pontonniers qui étaient dans chaque barque, tout cela me donnait à penser, car il n'était pas impossible qu'un quelque inconvénient se produisit dans une voiture quelconque, et alors les conséquences pouvaient être graves! Bref, je décidai que, le pont n'étant pas excessivement long et personne ne devant plus le passer après nous, ce soir-là, toutes mes voitures (et il y en avait 63!) passeraient à un intervalle de temps, tel qu'on ne devait pas s'engager sur le pont, si la voiture qui précédait n'avait pas déjà atteint la rive opposée... Et le mouvement commença; je passai le premier enveloppé dans mon manteau, car il faisait frais; et à peine de l'autre côté, je m'arrêtai sur un petit mamelon qui dominait la route.

Là... je comptais, à mesure qu'une de mes voitures passait, et quand enfin, je pus dire 63, je poussai un soupir de fameuse satisfaction!... Je respirai!

Le lendemain, mes batteries prirent leur campement dans une grande prairie attenant à la Cascina de Casal de' Pazzi, où le Général Cadorna avait précisément établi son Quartier Général.

Le 19, je fis, avec le Général Corte, Commandant de l'artillerie quelques reconnaissances dans le secteur formé par la route via Salaria, et par la rue Nomentana, car on avait au Quartier Général, décidé d'entrer par une brèche pratiquée à droite de Porta Pia, si les troupes du Pape défendaient Porta Pia et Porta Salaria comme elles semblaient en avoir l'intention.

On décida de placer une batterie dans le jardin de Villa Albani, et deux plus en arrière à Villa Macciolini.

Le soir même, à Casal dei Pazzi, nous en fîmes la proposition au Général Cadorna qui accepta de suite; et immédiatement je donnai les ordres en conséquence à mes batteries qui comme je l'ai déjà dit, étaient campées à Casal dei Pazzi.

Brèche de Porta Pia. Le lendemain, 20 septembre, le temps était superbe.

J'arrivai aux positions choisies, de Villa Albani, et de Villa Macciolini, à 5 heures $\frac{1}{2}$.

Toutes les divisions (il y en avait 5) avaient l'ordre d'ouvrir le feu avec leur artillerie, contre différents points de l'enceinte; plus pour faire du bruit, et attirer de plusieurs côtés l'attention de la garnison, que pour chercher à faire brèche; car il était bien entendu, pour tout le monde, que la brèche serait pratiquée par l'artillerie de réserve, la mienne, la seule du reste qui eût des pièces assez puissantes pour être sûrs qu'elle aurait renversé tous les obstacles qu'on pouvait rencontrer.

À peine arrivé en position, quelques minutes après 5 heures et demie, je fis ouvrir le feu.

L'ordre que j'avais reçu était: de *tâcher de faire brèche dans le mur d'enceinte, compris entre Porta Pia, et Porta Salaria, et plus précisément, à droite du premier torrione qui se trouve à droite de Porta Pia.*

Je fis de mon mieux pour exécuter l'ordre reçu; et en moins de 4 heures, chaque pièce ne devant tirer qu'un coup toutes les 5 minutes, une large brèche était ouverte, qui pouvait donner passage aux colonnes d'assaut.

Nous avions tiré en tout 845 obus.

Nous perdîmes le lieutenant Paoletti, blessé au ventre d'une balle de fusil partie de Villa Patrizi (en avant de Porta Pia). Il mourut dans la nuit suivante. Nous eûmes en outre un chef de pièce mort, et plusieurs artilleurs blessés.

On me donna, à moi la croix de l'Ordre Militaire de Savoie, *pour ma conduite dans les opérations de la campagne romaine*; et plusieurs médailles d'argent et mentions honorables furent distribuées à mes batteries.

Retour à Pavie. Le Général Cadorna me dit le 21 ou le 22 septembre qu'il voulait que ma brigade restât de garnison à Rome, et qu'il

allait le proposer au Ministère de la Guerre à Florence; mais, entre temps, arriva l'ordre que mes batteries rentrassent à Pavie, siège de notre régiment, d'où elles étaient absentes depuis plus de deux ans.

Enquête Driquet. Avant notre départ de Rome, le 24 ou le 25 septembre, si bien je me rappelle, je fus appelé de Ponte Nomentano, où nous étions campés, à Rome, à l'hôtel de Rome, pour être reçu par le Général Driquet, venu de Florence d'ordre du Ministère de la Guerre pour faire une enquête sur la manière avec laquelle avait fonctionné le service d'intendance militaire pendant les opérations dans la campagne romaine. On disait que le pain, le sel avaient manqué aux troupes, et le fourrage et l'avoine aux chevaux!... J'ai su plus tard que quelque chose de semblable était en effet arrivé, pour quelques corps. Mais, comme nous n'avions absolument jamais manqué de rien; comme au contraire, on m'avait offert, si je pouvais, de prendre près de Posta della Storta, trois jours d'avoine, et j'avais accepté (à la condition toutefois de l'envoyer prendre, à quelques kilomètres de distance) mes réponses au Général Driquet furent très faciles! J'appris puis, que j'étais peut-être le seul qui eusse reçu tout ce qui nous revenait, et à temps! Il n'y a du reste rien d'étonnant dans cela, si l'on tient compte des plusieurs changements d'itinéraire *imprévus*, quand déjà les dispositions de l'intendance militaire avaient été prises en vue *d'autres* mouvements!

De Rome à Pavie. Nous fîmes toute la route de Rome à Pavie par étapes ordinaires. À Florence, mes trois batteries rendirent à la Direction territoriale d'artillerie le matériel de 12 qu'on leur avait donné pour l'expédition de Rome, et reprirent celui qu'elles avaient auparavant; ce qui fut cause que nous nous arrêtâmes là 48 heures.

Rencontre avec le Général Ménabréa. Pendant ce court séjour je rencontrai sur l'escalier du Ministère de la Guerre, le général Ménabréa, avec qui nous avions, au mois de juillet beaucoup causé sur la guerre franco-prussienne au moment où elle avait été déclarée. Il était alors persuadé que la France aurait le dessus; et quand je me permettais de hasarder quelque doute, il me disait qu'il n'y avait pas de raison de supposer le contraire: à quoi modestement je répondais que la Prusse était bien supérieure à la France sous deux points de vue: le *Commandement*, et la *mobilisation*!

Du reste, le Général Cadorna aussi pensait comme le Général Ménabréa.

Bref, quand je rencontrai ce dernier dans l'escalier du Ministère de la Guerre, il eut la franchise de me rappeler lui-même nos conversations antérieures... ajoutant toutefois, malgré sa bien connue sympathie pour la France que je partageais avec lui: Aujourd'hui les choses sont à tel point que pour la tranquillité de l'Europe, il serait à désirer que la France fût obligée à la paix, et ne pût plus la compromettre pour longtemps!

À Florence, je dus naturellement faire ma visite au Ministre de la Guerre, Général Ricotti; qui eut la bonté de me dire que je m'en étais très bien tiré; compliment dont je fus très flatté, car ce n'était pas chose trop ordinaire de sa part.

Le voyage de Florence à Pavie ne présenta rien de bien intéressant; et on comprendra que, dans les derniers jours, nous avions hâte d'arriver. On était déjà en novembre.

À Mezzana Corte, sur la droite du Pô, nous rencontrâmes notre Commandant de régiment, le colonel de Fornari, venu au devant de nous! Il fut on ne peut plus aimable; quoique, je ne sais trop pour quoi, il n'avait pas montré beaucoup de plaisir, en apprenant que notre brigade était destinée à faire part du corps d'expédition! On aurait presque dit que, s'il l'eût pu, il l'aurait empêché, et aurait mis des bâtons dans les roues. À ce point que le Ministère de la Guerre dut presque le rappeler à l'ordre...

L'hiver 1870-71 à Pavie. Je passai tout l'hiver, et même une partie du printemps à Pavie. Puis au mois d'avril 1871, je fus destiné au Ministère de la Guerre, près la Direction Générale d'artillerie, comme Chef de la Section du personnel d'artillerie, à la place du major Quaglia.

Je me retrouvai là avec mon ami De La Penne, chef lui-même de la Section du Personnel du Génie. Notre Chef de division, qui nous appelait *ses deux bras*, était le Colonel Bottilia de Savoulx dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler: et dont je devrai parler encore, tellement il se trouve mêlé à ma vie militaire, par suite de la sympathie qu'il avait pour moi, et de l'intérêt qu'il me portait.

CHAPITRE XVI

MINISTÈRE DE LA GUERRE. ACADÉMIE MILITAIRE

À Florence, puis à Rome. Je passai deux ans et demi à ce poste de Chef de section au Ministère de la Guerre, d'abord à Florence, puis à Rome, quand le Ministère de la Guerre s'y transporta. Ce temps passé dans l'administration centrale me fut d'une très grande utilité; j'y pris beaucoup de connaissances pratiques, qui me servirent grandement plus tard.

C'était l'époque des grandes réformes du Général Ricotti, Ministre de la Guerre venu après le Général Govone. Dans toutes ses mesures pour l'organisation de l'armée il s'occupait beaucoup de son éventuelle mobilisation; et cela avait naturellement beaucoup d'attinence avec le service d'artillerie. Aussi le Ministre se servait beaucoup de tout le personnel qui pouvait l'aider dans son oeuvre sans se préoccuper du service spécial auquel ces officiers étaient attachés.

Ainsi, par exemple, moi qui étais au personnel de l'artillerie, je pris une grande part à la compilation de ces trois petits livres qu'on appelait alors les tomes I, II et III de la mobilisation.

Pour cela, je devais souvent me trouver en rapports directs avec le Ministre, avec le service de l'État-Major au Secrétariat Général, qui était plus particulièrement chargé des études de mobilisation.

En ce temps-là, comme toujours du reste, je faisais ma vie tranquille de famille, un peu préoccupé toutefois des fièvres que mon fils Albert avait contractées à Pavie, et dont le climat de Rome alors, n'était pas fait pour le délivrer facilement.

Naissance de Riccardo. Le 20 mai 1872, ma femme accoucha d'un second garçon, mon fils Riccardo. La maison où il naquit n'existe

plus; elle était située dans la rue des *Tre Cannelle* à côté du palais où se trouve en ce moment, l'avocature *Ervariale*, et a été remplacée par un grand bâtiment dont l'Hôtel Laurati fait partie.

Détails un peu insignifiants si l'on veut, même très insignifiants pour le public; mais non point pour mon petit-fils, à qui je dédie mes souvenirs, et qui connaîtra avec plaisir tout ce qui se rapporte à son oncle Riccardo, qu'il aime tant.

Question chevaline. Au mois de septembre 1872, je publiai sur la Revue Militaire italienne un travail qui fit grand bruit; dans lequel je considérais la question de la mobilisation éventuelle de l'armée, en rapport avec la production chevaline du pays¹.

Ce fut ce travail-là, très apprécié du reste par les personnes compétentes, qui décida le Ministre à présenter au Parlement un projet de loi pour la réquisition des chevaux et mulets en cas de guerre. Ce projet fut adopté; mais, il ne se passa pas longtemps avant qu'on dût l'amplifier beaucoup, et changer même le principe de la réquisition en celui de la *prescription* effective.

Tout cela naturellement combiné avec un recensement, le plus exact possible, des quadrupèdes existants dans le royaume, qui, peu à peu, devint périodique.

Pendant l'été 1873, les fièvres de mon fils Albert s'aggravèrent, et les médecins conseillaient un changement de climat. Je me décidai à demander un changement, et comme j'étais en très bonne vue au Ministère de la Guerre, où l'on comprenait bien que ma demande n'était pas un caprice, mais bien une nécessité absolue, on me dit que l'on m'aurait destiné à la Royale Académie Militaire de Turin, comme Directeur des instructions pratiques militaires, cette place devant se rendre vacante sous peu.

À l'*Académie Militaire*. En effet, on m'y destina en décembre 1873, et j'y restai jusqu'au mois de mai 1876, quand une circonstance des plus extraordinaires lança ma vie dans une tout autre direction.

Je dois dire ici par incidence que, dans l'espace de temps que j'avais passé au Ministère de la Guerre en 1871-72-73, j'avais eu l'occasion de m'occuper beaucoup de gymnastique, de tir, d'escrime. Quand je quittai Rome pour me rendre à ma nouvelle destination à Turin, j'étais Président de la Société de Gymnastique, escrime

¹ *Della questione equina in Italia considerata sotto il punto di vista della mobilizzazione dell'esercito* per Luigi Pelloux maggiore d'Artiglieria. (Estratto dalla *Rivista Militare Italiana*). Roma, Voghera Carlo, Tipografo di S. M., 1872, pp. 78.

et tir de Rome; et cette circonstance, à mon arrivée à Turin, me mit de suite en rapport, et même en une certaine intimité, avec le Comte Ricardi de Netro, l'apôtre fervent, si universellement regretté, de la gymnastique. En conséquence de cela, je devins bientôt un des membres les plus actifs de la Présidence de la Société de Turin, et je m'en occupai toujours pendant que je restai en cette ville: d'autant plus que ce sport rentrait dans le nombre de mes attributions, à l'académie.

La vie à Turin. Du reste, la vie à Turin passa bien tranquillement, soit dans l'intérieur de l'académie, soit en dehors. Pendant ce temps, j'eus aussi à m'occuper d'autres travaux, et pour en citer un, le Ministre de la Guerre, Général Ricotti, me chargea de préparer une instruction pour régler la tactique de l'artillerie de campagne.

Cela n'aboutit à rien de définitif en ce moment-là; mais j'eus une correspondance, à propos du manuscrit, qui allait de Rome à Turin, et de Turin à Rome, et sur lequel le Ministre écrivait en marge ses observations, auxquelles je répondais de la même manière. C'est même uniquement pour cela que je rapporte ici cette circonstance! parce que dans ces observations, et ces réponses, il y en avait d'assez drôles!

Voyages d'instruction. Pendant les vacances, j'avais à conduire les élèves en voyage d'instruction.

En 1875, une grave maladie de typhus me survint — et se déclara au cours d'un long voyage que je faisais à pied en Suisse, avec mon frère Léon, et notre ami commun, le major de cavalerie Medici de Marignano.

Je rentrai comme je pus de Grindelwald à Turin, où je restai 45 jours au lit, et je guéris à temps, pour entreprendre avec les élèves de l'académie, le voyage normal d'instruction du Mont Cenis au Col de Tende au mois de septembre et octobre.

Sports. Pendant le temps passé à l'académie, je m'exerçais toujours beaucoup à l'équitation, et à la gymnastique, dans laquelle je rivalisais avec succès, avec les plus forts champions, parmi nos élèves.

Quant à la vie de société à Turin, c'était bien toujours la même, avec cette différence que Turin n'étant plus capitale, la société en était plus restreinte, ce qui du reste n'était pas un mal.

À l'Académie, on avait alors deux généraux: le Général Cavalli, Commandant en 1^{ère} et le Général Castellazzi, Commandant en 2^{de}.

Pendant l'hiver, nous allions régulièrement au Théâtre Royal, où il y avait une loge, pour les officiers de l'Académie militaire.

Mais tout cela allait changer, bien improvisément pour moi, et à un moment, où j'étais bien loin de m'y attendre.

Crise du 18 mars 1876. Par suite de la crise ministérielle du 18 mars 1876, je me trouvai d'un coup lancé, de la place de directeur de l'instruction militaire de l'Académie à celle de Chef de la Division d'État-Major au ministère de la Guerre; c'est-à-dire d'une place de l'importance du grade de major d'artillerie ou de Génie, à une autre correspondant au grade de Colonel d'État-Major.

Cela eut, comme on verra bientôt, des conséquences incalculables sur ma carrière, à laquelle je n'avais du reste jamais guères pensé! tout en apportant un profond changement dans toute mon existence qui allait prendre une toute autre direction.

Général Mezzacapo Ministre. La crise du 18 mars 1876 avait porté au Ministère de la Guerre le Général Louis Mezzacapo, qui avait choisi pour son Secrétaire Général le Général Domenico Primerano: napolitains tous les deux.

Je rappelle ici, une fois pour toutes, que le *Secrétaire Général* était alors ce qu'on appelle aujourd'hui le *Sous-Secrétaire d'État*.

Au moment de la crise, la place de Chef de la Division d'État-Major, qui correspond à peu près, à Chef d'État-Major du Ministre, ou à Chef du Cabinet Militaire, était occupée par le Colonel Corvetto d'État-Major, qui était aussi député au Parlement pour le Collège de Cagli, et naturellement appartenait au parti de la *droite*.

Comme la crise du 18 mars avait été toute politique, et avait précisément été la substitution de la *gauche* au pouvoir, à la place de la droite qui avait gouverné jusqu'alors, c'était chose évidente que le Ministre Mezzacapo ne pouvait pas conserver le Colonel Corvetto à une place, qui devait avoir toute la confiance du Ministre.

CHAPITRE XVII

CHEF DE LA DIVISION

On pense à moi. Il fallut donc penser à le remplacer; et . . . l'on pensa à moi! Je vais dire comment cela put arriver.

Le Général Primerano, Secrétaire Général, avait été Chef d'État-Major du Général Cadorna, à Florence d'abord, et ensuite dans l'expédition de Rome en 1870. Il avait de la sorte eu l'occasion de me connaître, soit à Florence où je commandais une brigade d'artillerie, soit dans la campagne de Rome, où l'on a vu que j'avais eu l'heureuse chance d'ouvrir la brèche de Porta Pia, avec cette même brigade.

J'étais entré dans toute sa sympathie.

D'un autre côté, se trouvait en ce moment-là, Directeur Général d'artillerie et Génie, au Ministère de la guerre, le général Bottilia de Savoulx, celui-là même dont j'ai déjà parlé plusieurs fois dans ces mémoires; qui m'avait vu au travail avec lui, qui savait que je connaissais déjà relativement beaucoup de choses dans le service du Ministère de la guerre, par suite de l'apprentissage que j'y avais fait dans les trois années 1871, 1872, 1873, où j'avais eu occasion de travailler sous la direction, souvent immédiate, du Ministre Ricotti.

Il paraît que, causant entre eux, les généraux Bottilia et Primerano, du choix de la personne qui aurait pu prendre la place du Colonel Corvetto, ils tombèrent d'accord sur mon nom, et décidèrent de me proposer au Ministre Mezzacapo.

Il y avait cependant, à ma nomination, une double difficulté; c'était que je n'appartenais pas au Corps de l'État-Major, mais à l'artillerie, et que j'étais seulement Major.

Mais le Ministre, une fois décidé à me prendre, décida en même temps de passer tout simplement sur ces deux difficultés, et me fit appeler à Rome par un ordre télégraphique au Commandant du Département Militaire de Turin.

Je pars de Turin. Je reçus cet ordre le 11 mai, à minuit, au moment où, avec les autres officiers de l'Académie, je rentrais du Théâtre Royal.

Ce fut le bon général Castellazzi qui m'annonça cette nouvelle; il avait même pour cela attendu ma rentrée du théâtre, à cette heure avancée, voulant me la communiquer lui-même.

Il m'engagea beaucoup à accepter, quand il vit mon hésitation bien naturelle, et mon regret de devoir quitter l'Académie; il me dit que ce serait une grande faute de ma part, si je refusais; me prédit une carrière hors ligne, que je n'avais pas le droit de refuser ni pour moi, ni pour ma famille. Et pour bien me convaincre qu'il me parlait en véritable ami il m'ajouta que je devais en avoir la preuve évidente, seulement en pensant au chagrin que c'était pour lui et pour sa famille, de nous voir quitter l'Académie.

Bref, je dus me résigner, et comme l'ordre du Ministère était de me faire partir immédiatement, il fut décidé que je partirais le lendemain soir; comme je partis effectivement, après avoir fait, dans la journée, ma visite de départ au Commandant du Département militaire.

Je vais occuper ma place. À peine arrivé à Rome, et tout en n'étant toujours que Major d'artillerie, je pris immédiatement possession de mon nouveau poste, et la direction du Service d'État-Major au Ministère.

À mon départ de Turin, j'avais eu un signe précurseur, de l'espèce d'étrange jalousie, avec laquelle ma destination serait accueillie par quelques officiers de l'État-Major, et surtout par quelques anciens camarades à moi!, élèves de l'Académie militaire avec moi, qui malgré tous leurs efforts, n'avaient pu alors entrer dans les armes savantes (artillerie et génie) et qui réussirent plus tard à passer dans l'État-Major, par suite de la très grande augmentation de l'armée.

Je dis cela parceque, sortant de ma visite au Commandant Général, je rencontrai un de ces officiers, mon ancien compagnon d'études, qui resta tout penaud, lorsque m'ayant demandé pourquoi je partais de Turin, je lui répondis que j'allais à Rome à la place de Corvetto, et dans son embarras trop visible, ne trouva rien de mieux

à me dire que cette pauvre phrase: « *Oh, mon cher, moi à ta place, je préférerais aller commander une brigade d'artillerie!* ».

Et moi à lui, plutôt ironiquement: « *J'en ai déjà commandé une, brigade d'artillerie, et il paraît assez bien, puisque cela m'a donné l'occasion d'y gagner la croix de l'ordre militaire de Savoie!* », et je sortis sans ajouter un mot.

Du resté, j'avais été prévenu par le Général Bertolé, Commandant lui-même du Corps d'État-Major, qui me reçut à Rome en se réjouissant beaucoup avec moi, mais qui me dit en bon piémontais que je ne devais pas m'étonner si ma destination avait fait *arricciare il naso* à plusieurs! que je ne devais cependant pas m'en préoccuper outre mesure, ecc., ecc. . . . C'est ce que je fis!

Au Ministère, à la Division d'État-Major, je retrouvai un vrai *travailleur*, le Capitaine Tarditi, avec qui j'avais travaillé déjà en 1871-1873. J'y trouvai aussi le Major Osio, que j'eus plusieurs fois sous mes ordres, et que je devais choisir plus tard comme mon chef d'État-Major éventuel, au Commandement de la III^{me} armée en cas de guerre, comme je dirai plus tard.

On règle ma position. Pour régler ma position, on fit d'abord mon passage de l'arme d'artillerie au Corps d'État-Major, en date du 14 mai 1876. C'était à ce qu'il paraît ce qu'on reconnut comme plus pressé, pour ôter de suite cette anomalie de voir un officier d'artillerie à la direction du Service d'État-Major au Ministère de la Guerre.

Puis, une semaine après, le 21 mai, on me nomma Lieutenant Colonel.

Ma tâche au Ministère. Je me mis de suite à l'ouvrage, et nécessairement, moi qui jusqu'alors n'avais eu d'autres occupations que celles que me donnait ma carrière militaire, je dus bientôt m'occuper aussi d'affaires politiques et parlementaires.

Le fonctionnaire qui occupe la place de Chef de la Division d'État-Major du Ministère est en effet le collaborateur le plus intime du Ministre dans les relations avec le Parlement, pour tout ce qui regarde essentiellement l'administration; le Secrétaire Général s'en tenant généralement aux relations qui regardent les questions plus particulièrement politiques.

Et dans ce moment-là, la tâche n'était pas facile; surtout si j'ajoute que le Ministre Mezzacapo ne me connaissait pas personnellement, et en me prenant à cette place de confiance, s'en était remis à ce qu'on lui avait dit de moi!

Je devais préparer pour lui une série de rapports sur tant de choses différentes, toutes plus ou moins importantes, à commencer par l'état où se trouvaient : l'armée, l'armement, le matériel, les travaux qui regardaient la défense nationale, etc. etc. . . . sans oublier le budget !

J'appréciai alors combien me furent d'une grande utilité : mon excellente mémoire, mon activité et ma facilité de travail ; mais aussi et surtout la pratique que j'avais acquise dans les services divers du Ministère de la Guerre, pendant les trois ans que j'y avais déjà passés comme Chef de Section à la Direction Général d'Artillerie.

Rapports avec le Parlement. J'ai déjà dit que ma tâche n'était pas facile : on en jugera par ce que je vais dire maintenant.

L'opposition de droite. Le Ministère tombé du pouvoir en mars 1876, et la *droite* qui le soutenait ne manquèrent pas de soulever au nouveau Ministère, qui était un vrai Ministère de gauche (Depretis) une série de difficultés, lui mettant toutes les fois qu'ils le pouvaient, des bâtons dans les roues, pour l'empêcher de marcher, pour entraver tout ce qu'il entreprenait, espérant de la sorte montrer au pays que la *gauche* n'était pas à même d'administrer et de gouverner.

C'était du reste chose assez compréhensible que la gauche eût plus de difficultés à administrer et gouverner, que la droite ; et cela pour une raison bien simple !

Depuis 1848, si l'on excepte huit mois en 1862, et sept mois en 1867, le pays avait toujours été gouverné par la droite, sous les Ministères : De Launay, d'Azeglio, Cavour, La Marmora, Ricasoli, Farini, Minghetti, Ménabréa et Lanza.

On comprendra donc fort bien que la gauche, en arrivant au pouvoir en 1876 ne pouvait guères compter, exception faite de Depretis, que sur des hommes un peu novices, pour manier les affaires.

Et pour la même raison, on comprendra fort bien que la droite, forte de sa supériorité passée, cherchât à la regagner, et fit opposition au Ministère Depretis, dans toutes les questions où elle pouvait le faire, sans donner prise à la soupçonner d'un parti pris !

La vie ministérielle était donc assez pénible, et demandait de grands efforts pour résister aux nombreux assauts qui se répétaient contre le gouvernement.

Et particulièrement difficiles, pour le Ministère de la guerre, étaient

les discussions au Parlement, mais surtout à la Chambre des Députés, où se trouvaient des adversaires formidables, surtout l'ex-Ministre de la Guerre, Général Ricotti, dans les questions militaires, et l'ex-Ministre des finances, Sella, dans les questions relatives au budget de la Guerre . . .

Armement des troupes. Aussi y eut-il quelques luttes mémorables, qui occupèrent pendant de longs mois l'opinion publique et la presse politique de notre pays.

Je n'ai pas à évoquer, et à rappeler ici tout ce qui se passa alors. Cela prendrait trop de place dans ces quelques souvenirs de ma vie, et ne s'y rattache pas assez directement; mais toutefois je ne puis pas passer sous silence une très vive discussion qui s'engagea à la Chambre des Députés, à propos d'une demande extraordinaire de 15 millions présentée par le Ministre de la Guerre Mezzacapo en mars 1877 pour l'armement des troupes: d'autant plus qu'à cette discussion, il m'arriva, quoique n'étant pas député, de prendre, indirectement et accidentellement, une part assez importante.

Qu'on me pardonne donc cette petite digression!

En arrivant au Ministère, le Général Mezzacapo dut bientôt reconnaître la vérité de certains bruits qui couraient vaguement, dans le monde politique et militaire, sur l'état de l'armement des troupes, qui, disait-on, ne correspondait pas précisément à ce qu'il aurait dû être en raison de l'importance des sommes qui avaient été accordées, dans ce but, par le Parlement.

Le Ministre, qui désirait, avant toute autre chose, pousser avec vigueur la préparation de l'armée, et l'armement du pays, était bien résolu à demander les fonds nécessaires pour cela.

Préoccupé de l'état de choses qu'il avait reconnu, et voulant marcher sur un terrain solide, avec *les pieds de plomb*, il fit d'abord faire toutes les recherches nécessaires pour bien constater l'état des choses, et me chargea, moi personnellement, de lui faire là-dessus un rapport bien circonstancié, qu'il voulait présenter au Parlement, en même temps qu'un projet de loi, dans lequel il demandait 15 millions pour la fabrication de nouveaux fusils, avec leurs cartouches, et leurs accessoires.

Emploi des fonds accordés par le passé. En somme il s'agissait de ceci:

De 1871 à 1876, toutes les sommes destinées pour l'armement des troupes, avaient été dépensées par l'administration de la guerre

avec la plus parfaite régularité; mais comme dans ce laps de temps, le budget ordinaire avait, pour les exercices annuels de tir, des fonds absolument insuffisants; à tel point que pour faire faire aux troupes une école de tir, à peine à peine suffisante, on était obligés de se servir des cartouches, qui auraient dû former les dotations pour la mobilisation de l'armée.

Tout cela était la conséquence nécessaire de l'insuffisance manifeste du budget ordinaire de la guerre, qui laissait par force nombre de services en souffrance dans l'administration militaire; comme cela arrivait aussi d'autre part dans les différentes administrations de l'État.

En outre, le Ministère de la Guerre avait subi quelque perte, assez sensible, par suite de la fabrication défectueuse de plusieurs millions de douilles (bossoli). Si l'on ajoute à cela qu'avec les sommes destinées à la fabrication des fusils, on avait cru pouvoir aussi fabriquer des sabres de cavalerie, et des revolvers, on ne s'étonnera pas si, au lieu d'avoir, en fin de compte, tous les fusils, et toutes les cartouches qu'on espérait produire, il s'en fallait, et de beaucoup. Les documens de la Chambre des Députés de la Session 1876-1877 (actes parlementaires N.os 43 et 43 A) en disent assez là-dessus. Et tout cela, naturellement, ne pouvait pas être passé sous silence dans le rapport que le Ministre m'avait chargé de lui faire!

Quand ce rapport fut connu à la Chambre des Députés, il causa un grand émoi! Ce furent des récriminations sans fin, de la part des Ministres passés et de leurs amis. On jeta les hauts cris; on accusa le Ministre Mezzacapo d'avoir voulu dénigrer son prédécesseur! Mais tout le monde devait bientôt se convaincre que le Ministre n'avait rien dénigré du tout! et n'avait dit que la vérité.

Et, *quoique* ce malheureux ou bienheureux rapport démontrât dans celui qui en avait été, sinon l'auteur, du moins le compilateur, une certaine connaissance assez approfondie des choses dont il parlait, on voulut de la part de beaucoup de monde, me faire l'honneur de m'en attribuer la paternité!

On a vu qu'on ne se trompait guères.

La discussion à la Chambre. Quand ce projet de loi, si mouvementé dès sa présentation, vint en discussion à la Chambre des Députés, je dus, n'étant pas député, me borner à y assister de la tribune des Ministères, qui se trouvait alors dans le haut de la salle, à droite, un peu en arrière, et sur le même alignement que le banc du gouvernement en bas dans la salle.

Rapporteur du projet de loi était le vieux député Mezzanotte, très versé sur la matière, et à qui l'on avait procuré toutes les informations dont il pouvait présumablement avoir besoin.

Il soutint très bien son rôle. À un certain point de la discussion, l'ex-Ministre Sella, voulant démolir les argumentations du rapport, se mit à lire dans le volume des Actes Parlementaires, un certain passage d'un document, qui au premier abord semblait lui donner raison, à lui Sella; mais qui malheureusement pour la thèse qu'il soutenait, ne correspondait pas du tout, aux circonstances que l'on discutait en ce moment. M'en étant de suite aperçu, de la tribune, j'envoyai au Ministre, dans la salle, un petit mot au crayon, pour rectifier ce que disait et lisait le député Sella, qui n'était pas exact: chose que le Ministre ne pouvait pas connaître dans tous ses détails, si on ne les lui rappelait pas.

Il lut mon petit billet, se retourna vers la tribune du Ministère, et me fit de la main un petit signe de complaisance, et de remerciement; puis, à peine put-il prendre la parole, il confuta ce que venait de dire Sella, se servant pour cela de ce que je lui avais écrit.

Il s'en suivit une très vive et très courte discussion, qui montra clairement que le Ministre avait raison, et que Sella avait tort; et en quelques minutes, la loi fut emportée, et votée à une très grande majorité.

Le Ministre me remercie. Rentré au Ministère, à la Pilotta, après la séance, le Ministre me fit appeler pour me dire tout simplement qu'il tenait à me remercier de suite, du grand service que je venais de lui rendre.

J'ai cité ce petit incident, pour montrer que, si de mon côté, je tâchais de mériter la confiance du Ministre, celui-ci savait l'apprécier et me témoigner sa reconnaissance.

À tel point que, vers la fin de 1877, le général Primerano, ayant manifesté son intention de quitter le Ministère, le Général Mezzacapo m'offrit, le cas échéant, cette place de Secrétaire Général, à moi simple Lieutenant Colonel d'État-Major. Le Général Primerano ayant puis cédé à la prière du Ministre pour qu'il restât, je continuai dans mes fonctions de Chef de la Division d'État-Major.

Ce dernier petit incident que je viens de raconter se produisit, quand avait eu lieu la crise partielle du ministère Depretis, vers la fin de 1877, alors que Nicotera, Ministre de l'Intérieur dut se retirer à la suite de la nomination des 60 Commandeurs, *du sucre*, et aussi

de la publication de cette fameuse dépêche télégraphique (truquée) de la jambe du Grand Duc Vladimir!!!¹ Nicotera avait été remplacé par Crispi, et il n'y avait pas eu d'autre changement, pour alors.

Mais une crise générale allait se produire à une brève échéance, c'est-à-dire le 23 mars 1878 quand Depretis fut remplacé par Cairoli.

Promotions militaires en mai 1877. Si le Général Mezzacapo ne resta pas Ministre de la guerre dans la nouvelle combinaison, la cause s'en doit rechercher dans la fâcheuse impression produite dans une partie du public, plutôt piémontais, par un grand mouvement dans l'État-Major Général de l'armée en mai 1877, consistant en de nombreuses *mises* à la retraite des plus anciens généraux, et de nombreuses promotions, faites au choix pour les remplacer. Cette fâcheuse impression dépendait aussi de la manière dont ces *mises* à la retraite vinrent à connaissance des intéressés.

Il suffira de dire, pour citer un cas, que le Lieutenant Général Petitti de Roreto, Commandant Général du département militaire de Milan, apprit sa *mise* à la retraite le lendemain matin du jour où le Décret avait été signé, en lisant la dépêche télégraphique que le concernait, dans un journal, chez son coiffeur. Chose qu'on aurait dû et pu facilement éviter!

Ce grand mouvement de généraux, du reste nécessaire dans l'intérêt de l'armée, fut en grande partie attribuée à l'action du Secrétaire Général Primerano, et donna beau jeu à l'opposition pour miner la position du Ministre Mezzacapo: d'autant plus qu'un de ceux qui avaient eu le plus grand avantage dans les promotions était précisément son Secrétaire Général, et que parmi ceux qui avaient remplacé les généraux retraités le 14 mai 1877, il s'en trouvait qui ne valaient pas ceux qu'ils remplaçaient.

Grandes manoeuvres 1877. En 1877, eurent lieu de grandes manoeuvres dans les environs de Novi, sous la direction supérieure du Général Cosenz. Le Roi Victor Emmanuel, le Prince Humbert y assistèrent, ainsi que le Ministre Mezzacapo que j'accompagnai. Malheureuse-

¹ Nel dicembre 1877 alla Camera fu lanciata contro Nicotera l'accusa di aver abusato dei suoi poteri di ministro permettendo che venissero comunicate ai giornali favorevoli al ministero notizie pervenute dall'estero attraverso telegrammi privati. Lo spunto fu offerto da un telegramma, diretto ad un cittadino russo residente a Roma, che annunciava che il granduca Vladimiro, figlio dello Zar, era stato ferito a una gamba nel corso della guerra russo-turca. Sull'episodio v. U. PESCI, *I primi anni di Roma capitale*, Firenze, 1907, pp. 129-130, e cfr. P. VIGO, *Annali d'Italia. Storia degli ultimi trent'anni del secolo XIX*, vol. II, pp. 225-227. V. anche L. STEFANONI, *Storia d'Italia contemporanea*, Roma, 1885, vol. II, pp. 202-203.

ment, ce furent les dernières auxquelles assista le Roi Victor Emanuel II, qui aimait beaucoup le Ministre de la Guerre. C'était lui du reste, lui-même qui, comme Chef Suprême de l'armée, avait voulu ce grand mouvement dans l'État-Major Général.

Certainement, si, le 23 mars 1878, quand Cairoli remplaça Depretis, le Roi Victor Emanuel avait encore été vivant, le Général Mezzacapo aurait continué à être Ministre de la Guerre.

Mais... le Grand Roi était mort le 9 janvier 1878!

CHAPITRE XVIII

LA MORT DU ROI VICTOR EMANUEL ET DU PAPE PIE IX

Maladie et mort de Victor Emmanuel. L'année 1878 était à peine commencée que le plus grand malheur venait frapper l'Italie, causant la plus grande émotion partout, et jetant dans la plus profonde douleur notre pays.

Cet évènement appartient à l'histoire; et comme tel, je n'aurais pas à m'en occuper longuement dans ces mémoires, si une circonstance fortuite ne m'avait pas obligé à entrer dans quelques détails, qui rentrent dans les souvenirs de ma vie, et de la charge que j'occupais alors au Ministère de la Guerre.

Dès le 1^{er} janvier au soir, le Roi se sentit indisposé: on crut pouvoir attribuer cela à la fatigue des réceptions qu'il avait eues dans la journée; mais le lendemain il se sentit mieux et l'inquiétude se calma. Le 4 il sentit quelques frissons, mais il n'y prit garde. Même ce jour-là il reçut Léon Gambetta.

Le 5, la nouvelle, quoique prévue, de la mort du pauvre Général La Marmora (Alphonse) lui causa une grande impression, et le soir éclata une violente fièvre avec une pleuro-polmonite.

Grande émotion dans toute l'Italie à la publication du premier bulletin! Des nombreuses dépêches arrivent de tous côtés au Palais du Quirinal! Le Pape envoie prendre des nouvelles.

Le 8, le bulletin annonce que la maladie s'est aggravée.

Le 9 au matin, l'état du Roi est de plus en plus grave. Le Malade reçoit les Sacraments; et vers les 2 heures $\frac{1}{2}$ de l'après-midi il rend le dernier soupir!!

Consternation générale!

Le Prince Humbert prend le nom de Humbert 1^{er}, quoiqu'il fût

le 4^{me} de ce nom dans la Dynastie de Savoie; mais c'était le 1^{er} Humbert, roi d'Italie. En effet, sa première parole adressée aux Italiens fut: Votre premier roi est mort: son successeur vous prouvera que les Institutions ne meurent pas!

Funérailles du Roi. On décida que le Grand Roi, le Père de la patrie serait enseveli au Panthéon, quoiqu'il y eût de vives insistances pour le transport à Superga, comme le prouve l'adresse des Romains aux Turinais, signée par des milliers de citoyens.

Il fallut de suite penser au cérémonial à suivre pour régler les funérailles, qui devaient être superbes et grandioses.

Comme Chef de l'État-Major au Ministère de la guerre, on m'avait fait assister aux réunions des Ministres, dans lesquelles on devait fixer les détails de la grande fonction. J'avais même été chargé de chercher, dans les documens diplomatiques que possédait le Gouvernement, comment on s'était réglé à l'étranger, dans le cas de mort d'un souverain constitutionnel; et j'avais trouvé tout ce qui pouvait être utilement consulté à ce sujet.

Le jour des funérailles fut fixé au 17 janvier, pour donner aussi le temps d'arriver aux princes et envoyés extraordinaires, qu'on annonçait de toute l'Europe; et dont ce n'est pas le cas de faire ici l'énumération!

Il m'est impossible de décrire la grandiosité de ces funérailles: spectacle inoubliable pour ceux qui y ont assisté, et qui, comme solennité dépasse de beaucoup celle du 4 juin 1911, cependant déjà si imposante, de l'inauguration du splendide monument que l'Italie a voulu élever à son premier Roi, à l'époque des fêtes cinquantenaires de la proclamation de Rome à Capitale du Royaume.

Il faut remonter bien bien loin dans l'histoire pour y trouver quelque chose qui s'approche à tant de magnificence unie à un si triste recueillement.

Le long et superbe cortège sorti du palais du Quirinal, par le grand portail de la place Monte Cavallo, un peu avant 10 heures du matin, et arriva au Panthéon après 1 heure $\frac{1}{2}$ de l'après-midi.

Ce ne fut pas sans peine que cet immense cortège fut acheminé sans inconvénient, et en conservant rigoureusement l'ordre qui avait été fixé jusque dans ses moindres éléments, car le moindre changement aurait abouti à une confusion, et à un désordre incalculable, auquel je ne sais trop comment on aurait pu réparer, si le cas s'en était présenté.

Et c'est ici que je dois dire ce qui me concerne personnellement dans cette solennelle occasion.

Ayant pris part aux réunions où l'on avait préparé tous les ordres pour les funérailles, j'étais plus à même que personne de savoir si ces ordres un peu rigoureux seraient observés par tout le monde.

Me trouvant vers 9 heures du matin à la grande porte du Palais, par laquelle le cortège devait déboucher, je vis de suite que, sans une grande énergie, et au besoin sans une grande rigueur pour exiger de tout le monde l'obéissance aux prescriptions ministérielles, qui du reste avaient été portées à la connaissance du public, et en même temps pour régler convenablement la délicate question de l'ordre des précédences, on n'en serait pas venu à bout. Mais c'était là un service qui concernait les Maîtres de Cérémonie et le Préfet du Palais; et je n'avais pas à m'en mêler. Bientôt cependant le Préfet du Palais, Comte Panissera di Veglio me pria de prendre la direction de tout cela; et j'acceptai à la condition qu'on me laissât faire ce que je croirais nécessaire.

Je me mis de suite à l'oeuvre, me servant, pour disposer la formation et la marche du cortège, d'un certain nombre de bersailleurs, qu'on avait mis à ma disposition.

Le fait est que dix minutes avant 10 heures, le grand Cortège sortait du Quirinal, et sans aucune encombre, sans aucun inconvénient, il arrivait au Panthéon, après environ 4 heures de parcours.

Le soir de ce même jour, le Roi Humbert, qui avait naturellement été informé de tout, avait la bonté de me faire remercier, et me faisait savoir qu'il me destinait en cadeau, un cheval à choisir parmi les chevaux de chasse du feu Roi!

Ce fut le Colonel Lahalle, aide-de-camp de service en ce jour, qui m'en informa de suite.

Ce fut le premier cheval que me donna le Roi Humbert; car quelques années après sachant que j'aimais beaucoup les bons et les beaux chevaux, il eut à m'en donner plusieurs, superbes, l'un après l'autre.

Mort de ma belle-mère à Crema. Tandisque, très occupé à Rome par mon service, et par les graves évènements qui s'y préparaient, ma belle-mère, la noble dame Hortense Rosaglio, tomba gravement malade à Crema, et après une douloureuse maladie, elle succomba le 7 janvier 1878, l'avant veille de la mort du Roi. Je ne pus pas accompagner ma femme, qui craignant que la maladie ne fût fatale, désirait

la voir. Elle partit donc seule, me laissant nos deux garçons dont je ne pouvais, d'autre part, pas m'occuper beaucoup; et qui, habitués à voir leur mère constamment près d'eux, me donnèrent assez de fil à tordre avec leurs lamentations, bien naturelles, et je ne réussissai à les tranquilliser un peu, qu'au moyen de force joujoux que je leur apportais chaque fois que je rentrais à la maison!

Enfin, après quelques jours, ma femme dut se décider à revenir, mon second fils Riccardo étant tombé malade lui aussi; mais de la sorte elle ne put fermer les yeux à sa pauvre mère quand elle mourut.

Mort du Pape. Un mois après la mort du Roi Victor Emanuel II, le février 1878, mourait aussi le pape Pie IX dans le palais du Vatican; immédiatement se réunissait le Conclave qui, le 20 février proclama souverain pontife le Cardinal Pecci de Carpineto, qui prit le nom de Léon XIII. C'était la première fois que se réunissait un Conclave à Rome, depuis que la Ville éternelle était Capitale du royaume d'Italie. Tout se passa fort bien, et sans le moindre inconvénient, à la grande satisfaction de tout le monde!

Crispi était depuis deux mois Ministre de l'Intérieur, Mezzacapo était encore Ministre de la Guerre, et Depretis, Président du Conseil.

CHAPITRE XIX

UNE SÉRIE DE MINISTÈRES EN TROIS ANS

Bruzzo Ministre de la Guerre. Bientôt après, le Ministère Depretis tombait, et lui succédait le Ministère Cairoli (23 mars 1878), qui choisit pour Ministre de la Guerre, le Lieutenant Général Bruzzo. Celui-ci, à son tour, choisit pour Secrétaire Général, le Major Général Milon, Commandant en second du corps de l'État-Major, qui me déclara de suite son intention de me conserver comme Chef de la Division d'État-Major du Ministère. J'y restai en effet jusqu'au mois de septembre 1880, sous tous les ministres qui se succédèrent à la Pilotta pendant ce temps-là soit : *Bruzzo, Bonelli, Mazé de la Roche*, puis encore *Bonelli*, qui tous avaient gardé le Général Milon comme Secrétaire Général; puis enfin Milon lui-même est nommé Ministre, et me choisit pour son Secrétaire Général le 30 septembre de l'année 1880.

Entre temps, le 7 juillet 1878, deux mois après ma promotion de Colonel (30 mai 1878) j'avais été nommé Aide Aide-de-camp honoraire de Sa Majesté le Roi Humbert. C'était une preuve de sympathie que le Roi avait voulu me donner, comme récompense de mes services, au Ministère de la guerre.

Passanante. Cette malheureuse année de 1878, commencée par tant de deuils, finit bien tristement! Je me souviens de ce jour néfaste où, arrivant à Naples pour y rejoindre le Ministre de la guerre, qui y avait accompagné le Roi, quelques heures auparavant, je m'aperçus à la gare d'une grande et générale émotion!

Tous les visages semblaient consternés, et j'appris que venait d'avoir lieu le sacrilège attentat de Passanante... En y passant,

il me sembla de revivre encore ces quelques journées si tristes, que nous tous, mais surtout la pauvre Reine Marguerite, nous passâmes dans une profonde douleur au Palais Royal de Naples, avant de rentrer à Rome.

Lanterne magique. Ce malheureux évènement fut la cause de la chute du Ministère Cairoli, quoique Cairoli se conduisit personnellement très bien dans cette fatale circonstance... Le 14 décembre succédait à Cairoli, un nouveau Ministère Depretis avec le Général Mazé de la Roche, Ministre de la guerre. Ce nouveau Ministère ne dura que quelques mois, et le 14 Juillet 1879 il était remplacé par un nouveau Ministère Cairoli, avec de nouveau le Général Bonelli pour Ministre de la guerre.

C'était, ou ce fut, comme on voit une véritable lanterne magique; et tout cela, naturellement, ne tournait pas à l'avantage de l'administration militaire.

Bien au contraire!

Enfin, en 1880, le Général Milon succéda au Général Bonelli, puis à la mort de Milon, en mars 1881, vint le Lieutenant Général Émile Ferrero qui fut Ministre jusqu'en septembre de l'année 1884.

Appunti sulle nostre condizioni militari. C'est ici le moment de dire comment en 1879 et 1880 j'avais publié sur l'*Italia Militare*¹, l'organe officieux bien connu du Ministre de la Guerre, quelques articles anonymes sur notre situation militaire: articles qui firent grand bruit, et dont on me soupçonna bientôt d'être l'auteur. Beaucoup de mes amis me conseillèrent de les réunir dans une brochure, que j'intitulai: *Appunti sulle nostre condizioni militari*.

On en discuta beaucoup dans la presse, et je puis bien dire, sans trop me flatter, que ces *appunti* eurent un grand succès.

À cette époque, je jouissais déjà de la plus grande confiance, accompagnée de la plus grande sympathie du pauvre Général Milon, qui étant d'une santé un peu précaire, se reposait beaucoup sur moi pour l'aider.

Dans l'été de 1879, voulant me donner un témoignage de sa bienveillance, j'oserai presque dire, de sa reconnaissance, il m'offrit de m'envoyer en Russie pour y assister aux grandes manoeuvres, aux-

¹ « L'Italia militare », 1879, nn. 122-135, 142, 144, 147; 1880, nn. 4, 5 e 6. Lo studio fu poi raccolto in volume: *Appunti sulle nostre condizioni militari*. Nuova edizione riveduta con l'aggiunta di una seconda parte. Roma, Voghera Carlo, Tipografo di S.M., pp. 237.

quelles le gouvernement impérial russe avait invité une mission italienne.

Ces manoeuvres étaient celles qui devaient avoir lieu près de St. Pétersbourg; et les troupes qui devaient y prendre part étaient la Garde Impériale, et le Corps d'armée de St. Pétersbourg.

CHAPITRE XX

MA MISSION EN RUSSIE

Mes rapports avec les officiers étrangers à Rome. Je dois dire avant tout que, dans les rapports que j'avais fréquemment avec les Attachés Militaires étrangers, par suite de mes fonctions de Chef du Service d'État-Major au Ministère de la guerre, je me trouvais au mieux avec eux tous, et particulièrement bien avec le Général Novitsky, Agent Militaire russe à Rome.

Quand il sut que j'étais destiné pour intervenir aux grandes manoeuvres de Russie, il s'empressa de me recommander d'une manière toute spéciale, à son Ministre de la guerre, qui m'accueillit en effet d'une manière tout-à-fait charmante et vraiment inouïable.

J'étais aussi pourvu d'une quantité de recommandations pour les attachés militaires des autres puissances en Russie; pour le Comte Nigra, notre Ambassadeur près du Czar; pour le Comte de Collobiano, Conseiller à notre Ambassade.

J'en avais aussi pour beaucoup de généraux russes que m'avait données le Général Blegno d'Artillerie, qui avait été lui-même en Russie quelques années auparavant; et d'autres enfin pour des officiers supérieurs de la Garde Impériale m'avaient été données par le Général De Sonnaz, premier Aide-de-camp de Sa Majesté. Parmi ces officiers de la garde, beaucoup parlaient couramment le français; mais c'était bien différent dans les Corps de ligne.

Parmi les recommandations des attachés militaires à Rome, je dois rappeler plus particulièrement celles: de Philipsborn pour Liegnitz, et celle de Ripp pour le Comte Bechtolsheim.

Enfin, le Général Balegno, outre les recommandations dont il m'avait abondamment pourvu, m'avait donné par écrit plusieurs *conseils très pratiques*, qui me furent de la plus grande utilité, dans plusieurs circonstances.

Départ. Muni de tout cet arsenal, je partis donc assez tranquille de Rome, accompagné par le Capitaine d'État-Major, Comte Radicati de Passerano, que l'on m'avait adjoint.

Je fis le voyage très rapidement, ne m'arrêtant que le temps strictement nécessaire pour les changemens de train, exception faite pour Vienne et Berlin, où je m'arrêtai une journée; et j'arrivai à St. Pétersbourg, le 18 juillet au soir.

Le Ministre de la Guerre. Il me fait lui-même un programme de séjour. Le Général Milioutine, Ministre de la Guerre, que je vis immédiatement le lendemain, me fit, je l'ai déjà dit, l'accueil le plus favorable; commençant par me remercier lui-même de toutes les attentions qu'il savait que j'avais eues, et que j'avais à Rome, pour leur Agent Militaire le Général Novitsky.

Il me dit qu'il allait me faire préparer un programme pour tout ce que je pourrais faire, durant mon séjour en Russie, que je calculais de deux mois à peu près; programme dans lequel il ferait insérer, me dit-il, non seulement toutes les manoeuvres, et tout ce qui pourrait m'intéresser militairement parlant, mais encore tout ce qui pourrait intéresser un simple touriste voyageant pour son amusement particulier.

En effet, ce programme, que je reçus dès le lendemain, me prenait, dès mon arrivée, et m'accompagnait jusqu'à Varsovie à mon départ, pour rentrer en Italie. Cette combinaison me fit me trouver fortuitement à Alexandrow, dans la première quinzaine de septembre, *le jour*, ou mieux, *la nuit* après l'entrevue des deux Empereurs: Alexandre II de Russie, et Guillaume 1^{er} d'Allemagne, comme j'aurai plus loin, occasion de le rappeler.

Manoeuvres et visites militaires. Naturellement, ma première occupation fut une série de visites, de présentations officielles, et autres; puis, nous partîmes de St. Pétersbourg pour le camp de Krasnoé-Sélo, où devait avoir lieu la première série des Grandes Manoeuvres.

Le Ministre de la Guerre destina pour m'accompagner, pendant tout le temps que je resterais en Russie, le capitaine d'artillerie Evreinoff, un de ses aides-de-camp à lui.

Kronstadt. Pendant un des jours de repos entre les différens exercices et les manoeuvres de la première période, je visitai un jour la forteresse de Kronstadt, où, c'est bien le cas de le dire, on n'eut vraiment aucun secret pour moi.

Visite d'un intérêt tout-à-fait extraordinaire, ce n'est pas même le cas de le dire!

Je revins à Krasnoé-Sélo, en passant par Oranienbaum, et la Villa Impériale de Peterhof.

La seconde période des manoeuvres se développa à Tzarskoé-Sélo. Ce fut la plus intéressante; quoique je doive prémettre ici une observation de caractère général qui se rapporte aussi bien à la première qu'à la seconde période.

Après une campagne, comme celle de 1877-78 dans les Balkans, les manoeuvres, même les plus grandes manoeuvres ne pouvaient pas intéresser beaucoup les officiers russes, qui revenaient de la guerre d'Orient, surtout sur des terrains aussi connus par eux, que ceux des camps de Krasnoé-Sélo, et de Tzarskoé-Sélo. Aussi, faut-il bien avouer qu'on s'en apercevait un peu.

J'eus l'occasion d'approcher une quantité d'officiers supérieurs et généraux qui avaient fait la campagne des Balkans, et chez qui les souvenirs de la dernière guerre: Plewna, Schipka, et autres noms glorieux étaient encore trop vifs, pour que l'on prit trop au sérieux ces manoeuvres du temps de paix.

Malgré cela cependant, je vis beaucoup de choses on ne peut plus intéressantes.

En fait de manoeuvres, il y en eut quelques-unes de très importantes. Toutes cependant finissaient par se ressentir un peu de la présence de l'Empereur, et de ses déplacements et de ceux du Quartier Général Impérial, qui étant fixés d'avance, faisaient que les troupes finissaient par pivoter autour de l'Astre Principal, qui du reste intervenait directement, quand il croyait de le faire: même si cela n'avait pas été prévu, et même si cela venait à créer une situation invraisemblable.

Aussi, les juges de camp n'avaient-ils presque aucune importance dans certains moments, où ils auraient été plus nécessaires.

De ces possibles invraisemblances, je causais un jour avec le très sympathique Général Skobeleff (qui assista à deux ou trois manoeuvres), qui les relevait lui-même, et ne me cachait pas ses impressions, tout en me priant de ne pas les répéter. Comme aussi, il me priait de ne pas parler de ses impressions sur la Garde Impé-

riale, pour laquelle il ne montrait certainement pas une grande prédilection !

Tous les jours des manoeuvres, auxquelles intervenait l'Empereur, il avait dans son État-Major, tous les Ambassadeurs des grandes puissances, excepté l'Italie, le Comte Nigra étant civil. Il y avait : Chauzy pour la France, Lord Dufferin pour la Gr. Bretagne, Schweinitz pour l'Allemagne, Kalnock pour l'Autriche, Chakir-pascià pour la Turquie. Je reçus de tous ces personnages de nombreuses manifestations de sympathie, et même quelques invitations.

Radicati enveloppé dans une [. . . ¹] *des Circassiens de la Garde.* Il arrivait parfois dans ce grand État-Major Impérial des épisodes assez curieux et amusants. J'en cite un parceque le Capitaine Radicati se trouva un moment dans une situation assez scabreuse, dont il sut du reste se tirer parfaitement.

L'Empereur, toujours avec cet État-Major vraiment imposant et très brillant, était suivi par l'escadron des Circassiens de sa garde, tous montés sur des chevaux arabes ou orientaux, superbes et très vifs.

Quand, pendant une manoeuvre, le Tzar avait occupé une position bien favorable pour suivre les mouvemens des troupes, il s'y arrêtait généralement aussi longtemps que possible. Or, il advint un jour que, se trouvant dans une de ces positions, on rappela son attention sur un mouvement de cavalerie qui se dessinait dans une direction presque tout opposée.

L'Empereur se retourna vers cette direction, et vint de la sorte à se trouver en face de son État-Major et de son escorte, qui, un peu habitués à ces brusques changements, tâchaient de débayer immédiatement le front, tournant en rond, à droite et à gauche, autour de l'Empereur, aussi rapidement que le permettait le galop de leurs chevaux, pour lui laisser libre le champ de vue. Le Capitaine Radicati, qui se trouvait un des derniers de l'État-Major, et par conséquent à toute proximité de l'escadron d'escorte, n'ayant pas vu tout de suite le mouvement qui se produisait, se trouva emporté dans le tourbillon du galop des Circassiens, qui firent pirouetter son cheval deux ou trois fois, et enfin disparurent. Ce fut vraiment un miracle si Radicati ne tomba pas; et ce fut aussi fort heureux, car on en aurait beaucoup ri: vu que même une certaine hila-

¹ Parola illeggibile.

rité de bon aloi se manifesta dans l'État-Major de l'Empereur, bien qu'il ne fût pas tombé.

Programme des manoeuvres et inspections. Pendant la période des manoeuvres, avaient aussi lieu une série d'inspections et de revues spéciales de l'Empereur, à des écoles ou à des fractions de troupe, à St. Pétersbourg, et dans les environs, ou à Krasnoé-Sélo, ou à Tzarskoé-Sélo; revues et inspections dans lesquelles Sa Majesté s'occupait des moindres détails. Puis, il y avait aussi des courses à cheval d'officiers, et de gradués et de soldats de troupe.

Quant aux manoeuvres proprement dites, leur programme contemplait: des exercices de tir de campagne; des manoeuvres contre un ennemi *marqué*; des manoeuvres de division contre division; de corps d'armée contre corps d'armée, et enfin une manoeuvre d'armée d'ensemble.

Parmi les manoeuvres contre un ennemi *marqué*, à signaler une tout-à-fait spéciale, pour l'époque: c'est-à-dire la marche d'une colonne avec effectif de guerre, contre un ennemi en positions sur un terrain inconnu. Cet ennemi, composé de toutes les armes, était représenté par une série de cibles à *silhouettes*, disposées selon le thème de la manoeuvre.

Exécution de ces programmes. Ce programme général de manoeuvres fut généralement assez bien observé: toutefois le 12 du mois d'août, eut lieu une manoeuvre soi-disant de Corps d'armée contre Corps d'armée, mais qui effectivement fut une manoeuvre de deux Corps d'armée réunis, sous une même direction. En tout 58 bataillons, 36 escadrons, 164 pièces d'artillerie. La clôture: une brillante concentration de 120 pièces en batterie sur les hauteurs, et une non moins brillante charge de cavalerie, de la Division de grosse cavalerie de la Garde. C'est alors que le Ministre de la Guerre, qui se trouvait près de moi, me fit cette singulière et judicieuse observation:

Observation du Ministre de la Guerre. Vous voyez, Colonel! quel beau spectacle!... Mais cela coûte cher! et quand je pense qu'avec cet argent, on pourrait avoir au moins 10 régiments de dragons au lieu de ces quatre là... je vous avoue que je les préférerais! mais... comment oser dire une chose semblable à l'Empereur?... Ce serait comme si l'on voulait priver un enfant de ses plus beaux jouets!

Superbe vraiment fut, un autre jour, une manoeuvre de cavalerie de deux divisions: la division de la garde, composée des régiments

Chevaliers Gardes, Garde à cheval, Cuirassiers de l'Empereur, Cuirassiers de l'Impératrice; et une autre formée pour la circonstance, de Grenadiers à cheval, Lanciers, Dragons et Hussards.

Tous les chevaux de chaque régiment avaient le même manteau. Caractéristique, le manteau gris des hussards de la Garde. Tous les autres, bais, noirs, ou alezans.

Entre les journées de manoeuvres, ou de revues, j'intercalais, comme je l'ai déjà dit, une quantité de visites à des établissemens militaire et autres, écoles militaires, palais impériaux, musées, etc. etc. . . . :

Le palais d'hiver, et musées et galeries annexes;

La forteresse Pietro Paolosk;

L'école des Ingénieurs, dans l'ancien château Michel (où fut assassiné Paul 1^{er});

Le palais de l'Ermitage (où se trouve suspendu à un pilier le bâton de maréchal du Maréchal Davoust);

Les églises de Kasan, et autres;

Kronstadt, Oranienbaum, Peterhof, Gatschina;

Le grand hôpital Militaire;

L'Arsenal de Construction;

Le Laboratoire à la Liteinaja;

La poudrière d'Ockta;

Le Laboratoire des fusées (Vasili-Ostrow);

Le Musée d'artillerie, splendide, surtout pour ce qu'il contient de souvenirs historiques;

La collection des modèles des différentes places fortes de l'Empire, dans le palais où se trouve l'Ecole des Ingénieurs, magnifique et très intéressante.

La grande fonderie d'Aboukow; . . . et autres encore . . .

À cette époque 1879, presque tous les laboratoires étaient montés avec des machines automatiques, de modèle américain (Greenwood).

CHAPITRE XXI

MISSION EN RUSSIE (SUITE)

Séjour à Tzarskoé-Sélo. Le 16 août, commença la période des manoeuvres de Tzarskoé-Sélo, entremêlées là aussi de revues, de visites, de fêtes militaires et autres. Je n'ai pas à parler du superbe palais impérial, de style italien, bâti en 1744, et qui a une façade de près de 300 mètres!

Le premier jour des manoeuvres, précisément le 16 août, nous restâmes à cheval de 7 heures du matin, à 1 heure $\frac{1}{2}$ de l'après-midi sans en descendre une seule fois.

C'est ce jour-là que l'Empereur m'annonça qu'il envoyait à nos manoeuvres en Italie, le Lieutenant Général baron Driesen, Commandant la Division de Cavalerie de la Garde. Quelques jours après, la baronne Driesen me disait qu'elle aurait tant désiré de pouvoir accompagner son mari, et qu'elle était désolée qu'on ne le lui permît pas.

Le 17 août, eurent lieu les courses militaires, et le lendemain 18, la grande fête militaire et dynastique, toujours si brillante.

La grande fête du 18 août. Le jour du 18 août a en Russie, ou pour mieux dire, à la Capitale, une double solennité! C'est une fête militaire pour la garde impériale, et c'est en même temps une fête de la Cour Impériale en l'honneur de l'Empereur d'Autriche-Hongrie, dont le 18 août est le jour anniversaire.

Ces deux fêtes se célèbrent annuellement à Tzarskoé-Sélo, avec la plus grande solennité.

La fête militaire, qui est celle du Régiment Préobrajensky, le 1^{er} régiment d'infanterie de la garde, et d'une brigade d'artillerie de la garde impériale se célèbre dans la matinée. Celle de l'Empe-

reur d'Autriche-Hongrie, consiste dans un grand dîner de cour, et une soirée au théâtre Impérial.

La fête militaire comprend la revue des troupes, les défilés, les fonctions religieuses; puis vers midi le grand déjeuner donné au régiment Préobrajensky, et à la brigade d'artillerie de la garde, dont c'est la fête. Le menu de ce déjeuner est régulièrement écrit sur un carton illustré qui rappelle les gloires du 1^{er} régiment des grenadiers de la Garde.

L'Empereur se montre toujours à ce déjeuner qui a lieu sous une immense tente, dressée pour la circonstance, dans une grande prairie attenante au parc Impérial.

Toutes les années, en hommages aux mêmes traditions, dont on est toujours rigoureusement conservateurs, les mêmes scènes se répètent; et, *entr'autres*, en 1879, je vis celle-ci qui se renouvelle depuis bien des années: c'est à la descente de voiture de l'Empereur quand il arrive pour visiter le grand déjeuner des troupes, le baiser traditionnel du souverain sur la tête chauve d'un vieillard, en habit civil, avec le frac d'étiquette, qui porte au cou la croix de St. Georges, et les traditionnels sanglots de bonheur de ce vieillard, un brave qui avait encore pris part aux guerres de la Russie contre l'Empereur Napoléon 1^{er}.

De là, après avoir visité le régiment Préobrajensky, et la brigade d'artillerie de la garde, le Czar, avec tous les invités rentre au Palais Impérial, où a lieu le déjeuner de la Cour; après lequel, grande promenade dans le parc, avec la visite de ses innombrables curiosités, parmi lesquelles, entr'autres choses des plus intéressantes, le Musée des armes, où se trouve, en proportions réduites, la copie faite par l'auteur lui-même, du monument équestre au duc Emanuel Philibert de Savoie, qui se trouve sur la place St. Charles à Turin.

Le soir, grand dîner en l'honneur de l'Empereur d'Autriche, dans l'immense salle du Palais. Réunion splendide, à laquelle assistent 360 invités, parmi lesquels, se trouvait la députation bulgare extraordinaire, envoyée à l'Empereur Alexandre II pour le remercier de l'indépendance obtenue, grâce à lui.

Après le dîner, soirée au théâtre dans le Parc Impérial, où, entr'autres spectacles, on donne un ballet Monténégrin. Très choisie naturellement cette réunion aussi: car, en dehors de quelques invités venus de St. Pétersbourg, c'était à peu près les mêmes qu'au grand dîner de la Cour.

Au théâtre, plusieurs beautés de haut rang à admirer! entr'autres

la soeur du Général Skobeleff, qui était l'objet des regards, très . . . comment dirais-je? . . . très chauds, et tendres! . . . de Sa Majesté.

Les dernières manoeuvres à Tzarskoé. Le 19, et le 20 août, eurent lieu les deux dernières manoeuvres de la Garde et du Corps d'armée de St. Pétersbourg.

Ce furent deux manoeuvres soi-disant de Corps d'armée contre Corps d'armée. Après la manoeuvre du dernier jour, le 20, l'Empereur parla aux jeunes élèves nommés officiers la veille, et on leur distribua leurs brevets. Parmi ces nouveaux officiers deux grands ducs: les princes Serge et Paul.

On nous distribua aussi à nous, officiers étrangers, les décorations que l'Empereur nous avait données; puis, après le déjeuner au Quartier Général, comme à l'ordinaire, l'Empereur nous salua et l'on rentra à St. Pétersbourg.

Visites de départ. Le lendemain, 21, visites de congé, qui naturellement occupent une grande partie de la journée. Je vis à cette occasion, très longuement notre ambassadeur, le Comte Nigra, avec qui nous causâmes de tant de choses très intéressantes. Il me parla beaucoup de l'Empereur, de la grande impression que lui avait causée l'attentat Solowief, dont il avait été l'objet l'année précédente; impression pénible, surtout parceque, complètement désarmé, il n'avait pas eu moyen de réagir. Nigra me parla aussi de la guerre 1877-78, et de tant de considérations auxquelles le résultat de cette guerre avait donné lieu, et finalement me chargea pour Sa Majesté le Roi Humbert, de plusieurs communications très confidentielles, qu'il avait cru de ne pas devoir encore faire par courrier.

Moscou. Toula. Après St. Pétersbourg, nous devons aller à Moscou; nous partîmes donc le soir même du 21 août, et nous restâmes à l'ancienne capitale de la Russie le 22-23-24-25, visitant tout ce qu'il y a de plus intéressant dans cette ville à demi orientale, et traités, comme toujours, supérieurement bien par le Gouverneur Prince Dolgouroucky, et les autorités militaires, toutes.

Le 26 nous partîmes pour Toula, où je devais visiter cette grandiose fabrique d'armes. En y arrivant, je reçus une invitation que la Marquise Pucci me faisait pour aller la voir, à sa *villa*, malheureusement trop éloignée, vu que nous ne pouvions nous arrêter que 24 heures à Toula!

C'est le Général Bestoujef, Directeur Général de la fabrique d'ar-

mes, qui m'avait fait cette invitation, de la part de la Marquise, que nous ne connaissions pas; mais qui, ayant su que des officiers italiens devaient venir, avait dit au Général qu'elle aurait eu le plus grand plaisir à nous avoir chez elle.

Je dus donc me borner à lui faire exprimer tous nos regrets, et nos remerciemens.

Le 27, je visitai la fabrique d'armes accompagné par le Colonel Drouginine. Là aussi, toutes les machines sont de modèle américain (Greenwood).

Le grand salon de la direction, comme partout du reste, non seulement dans les établissemens militaires, mais aussi dans les établissemens civils, avait les portraits de l'Empereur, des princes de la famille impériale ecc. . . . Je note ici que dans la plupart des magasins des villes russes il y a toujours le portrait de l'Empereur.

Nous partîmes de Toula le soir même du 27, nous dirigeant sur Varsovie, pour y assister à d'autres manoeuvres, où devait se trouver l'Empereur.

Varsovie. Le 28, par Orel, Smolensk, Vitebsk à Dunaborg; le 29 de Dunaborg à Varsovie. À Vilna j'apprends par l'ambassadeur de France Général Chanzy que l'Empereur se trouve là, et qu'il partira dans la journée pour Grodno et Varsovie.

En effet, nous remarquons de grandes précautions sur la route à parcourir. Gardes, agens de police, Cosaques, falots espacés à des distances quelquefois très courtes selon que la route est plus ou moins découverte.

Nous arrivons à Varsovie le 29 au soir. Par une équivoque, ou pour mieux dire par suite d'un oubli de la Maison Impériale, on ne nous attendait pas, ni nous ni les officiers français; mais tout fut immédiatement arrangé, avec force gentillesse, et grandes expressions de regret. On nous logea à l'hôtel de l'Europe, ainsi que le Général Chauzy, et la mission française.

Le lendemain 30 août, nouvelle présentation à l'Empereur qui est avec nous d'une courtoisie, *vraiment hors ligne*, (comme il l'est rarement, quoique toujours très aimable) au dire des officiers russes qui se trouvaient présents.

Manoeuvres à Varsovie. Pour ce court programme de manoeuvres, on avait concentré 65.000 hommes entre Varsovie et les environs; mais seulement 33.000 prirent part à la grande revue de l'Empereur, c'est-à-dire les troupes de Varsovie, et des environs immédiats.

Ces 33.000 hommes étaient formés comme ci-après :

Une division de la Garde (Régiments de Lythuanie, Empereur d'Autriche, Roi de Prusse, et Régiment de Volhynie);

Deux divisions de ligne du V^{me} Corps (Commandant Général Radetzky), mais sur des formations spéciales, entr'autres 8 bataillons de réserve;

8 brigades d'artillerie, dont 3 de la Garde;

7 régimens de cavalerie, dont 2 de la Garde;

1 escadron de l'escorte de l'Empereur.

Pour la revue, on forma ces troupes sur six lignes parallèles: 4 d'infanterie, une de cavalerie, et une d'artillerie.

Après la revue, les troupes défilèrent, allant se replacer après le défilé, aux mêmes emplacements où elles se trouvai[en]t auparavant; et l'Empereur, repassant devant toutes les six lignes, se faisait présenter les sous-officiers ou soldats, décorés de la croix de St. Georges.

Superbes toutes ces troupes, soit à la revue soit au défilé, soit après dans leur marche libre, pour rentrer dans leurs cantonnemens, quand les *chanteurs* venaient se mettre à la tête de leurs régimens, pour accompagner la marche de leur chant.

Particulièrement admiré par moi, dans cette occasion, le régiment de la garde, des hussards de Grodno, avec son magnifique uniforme *vert* et *amarante*; avec ses jolis petits chevaux, tous bais marrons *pommelés*, tous de même grosseur et de même taille, au point qu'ils se ressemblaient tous à s'y méprendre.

Le Colonel Torriani-Missori. Ce jour-là, en revenant de la revue, je fus accompagné par le Colonel Torriani-Missori, aide-de-camp, du Vice-Roi, Comte Kotzebue, qui eut l'extrême amabilité de le mettre à ma disposition pour tout le temps que je resterais à Varsovie, quoique j'eusse déjà avec moi le Capitaine Evreinoff, qui avait de son Ministre, le Général Milioutine, l'ordre de m'accompagner jusqu'à la frontière.

Le Colonel Torriani-Missori, depuis longtemps au service de la Russie, et qui alors était veuf de la fille du Gouverneur Général de la Sibérie, où il était resté assez longtemps de garnison à Irkursk, était Italien, et précisément de Milan: c'était le frère de l'aide-de-camp, bien connu, et si sympathique, du Général Garibaldi.

C'est pour cela que le Comte Kotzebue avait eu la bonté de le destiner à m'accompagner, quoiqu'il fût du même grade que moi.

Il me fut d'une grande utilité, d'une courtoisie et d'une amabilité tout-à-fait exquises. J'aime à lui rendre encore ce témoignage de reconnaissance dans ces souvenirs de ma vie!

Séjour et manoeuvres. Le lendemain, 31 août, était un *dimanche*. Le matin eurent lieu les fonctions religieuses au palais Lazienky, où demeurait l'Empereur; puis dans la journée, je fis une série de visites en ville et au palais; un peu à tout le monde...

À six heures du soir, dîner à la villa Impériale, dans les splendides salles qui dominent les jardins en pente vers la Vistule, qui coule à leur pied; puis après le dîner, *théâtre*. C'est à cette représentation, au théâtre, que j'appris que le surlendemain mardi l'Empereur serait parti de Varsovie pour avoir à Alexandrow, une entrevue avec l'Empereur d'Allemagne. En effet, peu de jours auparavant, était arrivée une mission allemande, présidée par le Général Manteuffel pour combiner cette rencontre, à laquelle on pensait évidemment, déjà depuis un peu de temps. C'est même ce qui m'expliqua pourquoi je n'avais pas revu le Général Skobelev, qui, à Tzarskoé-Sélo, m'avait promis de me voir à mon passage à la gare de Vilna. On l'avait envoyé, lui aussi, quelque part pour cette combinaison.

Le 1^{er} septembre, grande manoeuvre; mais spécialement de cavalerie.

Le soir, grand bal de Cour à la Villa Lazienky. J'y rencontrai deux jeunes dames polonaises, la Comtesse Potoska et la Comtesse Oskoska, qui avaient demeuré quelque temps à Florence, et qui étaient enthousiastes de l'Italie. Comme alors j'étais encore un assez bon danseur, je dansai avec elles: et, même assez bien, car, au grand étonnement de tout le monde, l'Empereur eut l'extrême amabilité, de traverser la salle dans toute sa longueur, pour venir me faire ses complimens, et me serrer la main! Puis, il s'arrêta un moment avec moi, me demanda des nouvelles du Roi Humbert et de la Reine Marguerite, comme jamais il ne manquait de le faire, toutes les fois (et elles furent assez fréquentes) que j'eus l'honneur de me trouver près de lui; soit à la Cour, soit à quelque revue, soit à quelque manoeuvre.

Le lendemain 2 septembre, dernière manoeuvre, de corps d'armée contre corps d'armée; mais plus précisément *exercice* plus que *manoeuvre*: de 62 bataillons, de 28 escadrons et de 84 pièces d'artillerie.

Et avec cela, eurent fin les grandes manoeuvres, auxquelles je devais assister en Russie.

Il me restait cependant à voir encore à Varsovie, quelque établissement militaire assez intéressant :

d'abord, le grand Hôpital Militaire, fort bien tenu, ayant un nombre très restreint de malades, en comparaison du grand nombre de troupes, alors présentes ;

le grand dépôt de 600 pigeons voyageurs de Varsovie, outre la station ordinaire.

En dehors de Varsovie, il y a en Pologne, ou du moins il y avait alors 10 stations de 300 pigeons voyageurs, chacune.

Je n'entre pas dans des détails qui seraient très intéressants, qui n'ont rien à faire avec ces mémoires. J'ajoute seulement que à Varsovie il y avait des pigeons belges, anglais, et aussi de Bagdad, que l'on considérait, là, comme les races les plus fortes et les meilleures ; qui volent jusqu'à 48 heures sans s'arrêter.

Départ de l'Empereur pour Alexandrow. Le soir du 2 septembre, il y eut encore un dîner de Cour, à Villa Laziensky ; puis l'Empereur partit pour la frontière allemande.

Visite au Ministre de la guerre. Le 3 septembre, je fis ma visite de congé au Ministre de la Guerre Général Milioutine. J'eus avec lui une très longue conversation ; je le remerciai beaucoup de toutes ses attentions, et de son amabilité à mon égard et surtout de m'avoir rendu possible de voir beaucoup de choses que je n'osais pas espérer.

Il me répondit en souriant : Oh, mon colonel, je crois bien que vous pouvez vous vanter d'avoir vu, chez nous, *beaucoup plus que n'ont jamais vu grand nombre de nos officiers !*

Départ. Je partis de Varsovie dans la soirée, directement pour Berlin ; mais à la frontière il y avait la visite des passeports et des bagages. D'autre part il était presque impossible de passer dans la gare d'Alexandrow où se trouvaient les deux trains impériaux (l'entrevue des deux empereurs avait eu lieu sur ces mêmes trains) ; et, sans l'amabilité du Général Werder, et du Major de Liegnitz, je n'aurais jamais pu m'en tirer avant un bon nombre d'heures . . .

Enfin, après fort peu de temps, je pus enregistrer mes bagages pour Berlin, et prendre le train, avec mon grand soulagement de n'avoir pas dû perdre une journée, comme il y en avait eu le danger un moment. Je saluai là le Capitaine Evreinoff, en le remerciant bien de son bon service.

JE RENTRE À ROME. SITUATION QUE J'Y TROUVE

Arrivée à Paris. Le 4 septembre, sans m'arrêter à Berlin, je pars pour Paris en suivant l'itinéraire que voici : Spandau, Stendal, Hanovre, Minden, Bielefeld, Dusseldorf et Cologne, où je me rencontrai avec un officier français qui rentrait des manoeuvres de Suède, et avec qui je continuai le voyage.

Le 5, j'arrive à Paris, et je descends au Grand Hôtel; puis je me rends à l'Hôtel du Louvre, pour présenter mes hommages au prince Amédée, Duc d'Aoste, qui s'y trouvait, et ensuite à l'Ambassade d'Italie.

Le lendemain 6 septembre, je rencontre, par hasard, devant le Café Richelieu, mon beau-frère Brin, le Général Mattei et le Colonel Rossi d'artillerie; et naturellement, nous parlâmes de tant de choses!

Je repartis le soir même pour Genève, La Roche, Turin et Milan où j'arrive le 9 septembre, trouvant à l'hôtel une invitation à Monza, de la part de S. M. le Roi, pour la matinée du lendemain 10.

À Monza chez le Roi. Il n'est pas nécessaire de dire que j'eus à Monza une très longue audience du Roi, qui me fit une quantité d'interrogations sur mon voyage et sur mon séjour en Russie; et je lui dis, sans rien oublier, tout ce que le Comte Nigra, ambassadeur à St. Pétersbourg, m'avait chargé de lui dire.

Je l'informai aussi sur la manière vraiment charmante dont j'avais été traité en Russie; je lui dis que le Lieutenant Général baron Driesen, que Sa Majesté l'Empereur envoyait à nos manoeuvres, était un des Commandants de Division de cavalerie de la garde Impériale.

D'un autre côté, j'avais déjà préalablement informé le Général De Sonnaz, Premier Aide de Camp du Roi, de la splendide hospitalité qu'on avait en Russie pour les missions militaires étrangères qui y venaient pour assister aux manoeuvres.

Aussi, déjà avant mon arrivée, et pour changer le système, un peu trop mesquin, qu'on avait en Italie de traiter les officiers étrangers, ou pour mieux dire, pour *ne pas les traiter du tout*, le Roi avait décidé d'inviter, lui personnellement, tous les officiers étrangers qui allaient arriver pour les grandes manoeuvres, et il avait fait louer, pour son compte, tout le grand Hôtel *Excelsior* à Varese.

Les années suivantes, et puis normalement ensuite, les officiers étrangers qui, auparavant devaient courir à la recherche de logis et de victuailles pour leur propre compte, furent régulièrement invités, et défrayés, par le soin du Ministère de la Guerre.

C'est aussi à la suite de mon voyage en Russie, que fut décidé l'envoi d'un attaché militaire à St. Pétersbourg. Avant cette époque, la Russie avait un *agent* Militaire du grade de général à Rome, et nous, n'avions personne à St. Pétersbourg . . .

Le 11 septembre, commençaient nos manoeuvres: il y eut une grande revue à Busto Arsizio, où je fus invité par le Roi, et où je trouvai le Général Driesen qui venait d'arriver de Russie.

Le 12, je repartis pour Rome.

Situation militaire à Rome. En arrivant, je trouvai une situation, bien peu brillante, militairement parlant. J'en avais été du reste régulièrement informé, par l'intéressante correspondance que m'envoyait le Lieutenant Colonel d'État-Major Ferrero-Gola, qui me remplaçait au Ministère pendant mon absence.

Les changemens continuels de Ministères, mais surtout les derniers continuels changemens des Ministres de la guerre, qui en étaient la conséquence, n'avaient pas donné des bons fruits.

On attaqua à tout propos l'administration militaire sans aucun motif, et le Ministre Bonelli, qui était revenu au Ministère tout à fait contre son gré, n'était pas de force à réagir et à résister . . . On alla jusqu'à proposer une enquête sur l'administration de la guerre, qu'il accepta presque, sans se rendre compte de la gravité de la chose, qui eût été un vrai vote de blâme contre lui. Heureusement on finit par n'en rien faire.

On alla clopin clopant jusqu'à l'été 1880 époque à laquelle le Ministre Bonelli se décida à se retirer. On lui donna pour successeur

son Secrétaire Général, le Général Milon, de santé précaire comme j'ai déjà eu occasion de dire.

Le Général Milon Ministre. Il me déclara de suite que pour Secrétaire Général, il comptait sur moi, et n'aurait accepté personne autre.

Cependant, dans le Conseil des Ministres on lui faisait opposition à ce propos (Baccarini qui voulait qu'on choisit le député Colonel Gandolfi) en disant au Ministre Milon qu'il n'était pas député, ni moi non plus, et que cela aurait présenté des inconvénients au point de vue parlementaire.

Il laissa dire, sachant que dans quelques semaines, ou mieux dans quelques jours, on allait le nommer député à Bari; et une fois nommé, il demanda formellement au Président du Conseil Cairoli, que l'on me nommât Secrétaire Général pour le Ministère de la Guerre. On n'osa plus, alors, lui faire des difficultés, et le 30 septembre 1880, je fus nommé.

CHAPITRE XXIII

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE LA GUERRE ET, PAR RICOCHET, DÉPUTÉ MALGRÉ MOI

Secrétaire Général. J'occupai cette place avec le Ministre Milon, puis avec le Ministre Ferrero, jusqu'en octobre 1884; quand, le Ministre Ferrero, s'étant retiré pour raisons de santé, Depretis avec cette enviable liberté d'esprit et de coeur qu'on lui connaissait, trouva commode d'inaugurer son transformisme, qui devait être si fatal à nos institutions parlementaires, pour préparer la réussite des conventions des chemins de fer. Il choisit alors pour Ministre de la Guerre, le Général Ricotti, que, aux mois de mai et juin précédents, il m'avait tant recommandé de combattre aussi vivement et aussi vigoureusement que j'aurais pu, quand, Commissaire royal, à la Chambre des députés, par suite de la maladie du Ministre Ferrero, j'eus à y soutenir la discussion de quelques projets militaires.

Evidemment, je ne pouvais pas rester Secrétaire Général avec Ricotti! mais cependant, il y eut une espèce de tentative à ce propos; car par décret royal, je fus nommé Secrétaire Général per *intérim*, et je restai dans cette position du 16 octobre au 6 novembre 1884.

Le Ministre Milon, étant bientôt tombé gravement malade, peu de mois après sa nomination, on dut donner l'intérim du Ministère de la Guerre à l'Amiral Acton Ministre de la Marina; et nécessairement plus que jamais, j'eus la main aux affaires. Pendant l'automne de 1880 avait eu lieu le voyage des Souverains en Sicile, dans les Calabres et dans les Pouilles. Dans ces deux dernières régions, ils étaient accompagnés par le Lieutenant Général Emile Ferrero qui commandait alors le Corps d'Armée de Bari. C'est à cette occasion que le Président du Conseil Cairoli le connut, et l'approcha un peu :

aussi, quand au mois de mars 1881, le Ministre Milon mourut, Cairolî pensa tout de suite au Général Ferrero pour le remplacer.

Député de Livourne. Entre temps, le collège de Livourne en Toscane, s'était rendu vacant par suite de l'annulation de l'élection de l'Inspecteur de Génie Naval *Brin* parceque le nombre des employés de l'état se trouvait déjà complet, au moment de l'élection partielle, où on l'avait élu.

On pensa alors à moi pour le remplacer, l'occasion étant tout à fait propice, sous prétexte que depuis trois mois, j'étais Secrétaire Général.

Je me débattis tant que je pus contre cette intention du gouvernement, qui, je le dis bien franchement, ne m'allait pas du tout. Mais le Président du Conseil insista tellement que je dus me résigner, à la condition toutefois que je n'aurais fait aucune manifestation préalable; que je n'aurais pas posé ma candidature, et que je n'aurais pas même déclaré d'accepter le mandat si j'étais élu.

À Livourne, on me connaissait un peu personnellement, y ayant été de garnison en 1862. D'autre part, depuis 1876, toutes les années, ma famille venait y passer plusieurs mois de l'été. J'étais beau-frère du député sortant; et puis... j'étais Secrétaire Général (l'actuel Sous-Secrétaire d'État), ce qui n'était pas à dédaigner pour les électeurs! pour beaucoup, au moins!

J'avais toutefois contre moi un formidable adversaire, le Comte de Larderel, Livournais, bien connu, très riche, très charitable, très généreux, et par tant très influent.

Aussi la veille du jour fixé pour l'élection, beaucoup retenaient que je serais battu! On avait même, il faut bien le dire, préparé, dans une grande *villa* sur les collines de l'Ardenza, un grand dîner, avec nombreuses invitations, pour fêter la victoire... du Comte Larderel, bien entendu!

Mais, mes adversaires se trompaient; et le 9 janvier 1881, c'est-à-dire encore avec le suffrage restreint, je fus élu par 541 voix, contre 363 données à mon adversaire. Et de la sorte... le dîner de l'Ardenza fut assez mal digéré par les convives. Ils le méritaient du reste; car, quoique plus tard, ils devinssent, presque tous, mes amis politiques, cette manifestation projetée n'était pas du dernier bon goût!

Comme on était sous un Ministère de gauche, et comme le Comte de Larderel était soutenu par la presse de droite, on en arriva bien

vite à dire que j'étais le candidat de la démagogie, un démagogue moi-même, un socialiste, voire même un républicain, ou un anarchiste ! On voulut aussi me faire passer pour franc-maçon ; et plusieurs, même dans le plus haut monde le crurent ! Heureusement, peu de temps après, ma nomination dans l'Ordre de Malte, comme ayant bien mérité de l'ordre, en le faisant admettre sur le même pied que la Croix Rouge en cas de guerre, avait fait justice de tout cela ! Et après, on en a bien rabattu : ayant les soi-disants libéraux d'aujourd'hui (de vrais démagogues ennemis des institutions) voulu au contraire me faire passer pour un réactionnaire et un . . . *forcaiuolo* de la pire espèce !

Je note ceci en passant, pour dire, comme c'est bien toujours le cas de dire : *Voilà comme on écrit l'histoire !*

Bêtises alors, bêtises aujourd'hui : j'en riaais alors, j'en ris aujourd'hui !

Depuis cette première élection de janvier 1881, j'ai toujours été réélu à Livourne jusqu'en 1895, au moment où, ayant été nommé Commandant du Corps d'armée de Vérone, je crus en conscience de devoir donner ma démission, ne pouvant plus guères m'occuper de mes électeurs.

Je dois toutefois, pour signaler les choses *mirobolantes* qui peuvent arriver à propos d'élections politiques même à Livourne, rappeler que, en 1892, étant Ministre il m'arriva d'avoir contre moi, un candidat, qui se posait impudemment, et assez sottement, comme *candidat ministériel*, l'avocat Cassuto ! qui a fini par réussir bien des années après !

Il est inutile de dire qu'en 1892, je le battis à plates coutures !

Comme j'ai déjà dit, le pauvre Ministre Milon ne se remit pas, et mourut au mois de mars 1881.

Le Général Emile Ferrero Ministre. On choisit pour le remplacer le Lieutenant Général Ferrero, Commandant du XI^{me} Corps d'armée (Bari).

Appelé à Rome, il faisait des difficultés pour accepter : je me rappelle même qu'alors il me dit en riant : Mais, pourquoi ne vous prend-on pas vous, pour Ministre ? Vous êtes plus au courant des affaires que qui que ce soit ! vous êtes Vice-Ministre depuis longtemps ; ce ne serait qu'une promotion bien simple et bien naturelle !

Enfin, il finit par accepter, et me dit qu'il désirait que je restasse à la place de Secrétaire Général. Je restai en effet tant qu'il fut Ministre, c'est-à-dire jusqu'à l'automne 1884.

Le Ministère du Général Ferrero, qui dura près de 3 ans et demi, répara le néant qui, pour des causes indépendantes de leur volonté, s'était produit dans l'administration militaire sous les quatre ministres précédents: Bruzzo, Mazé de la Roche, Bonelli et Milon.

On doit à lui, la loi de la réorganisation de l'armée sur les bases que, substantiellement elle conserve encore aujourd'hui . . .

Quelques solitaires ont voulu blâmer alors la formation sur douze Corps d'armée, et l'on a même quelquefois parlé d'en réduire le nombre! Rien de plus désastreux si cela était arrivé! et aujourd'hui, pendant que j'écris ces pages (1911) on en est déjà à parler au Sénat, d'une possible et désirable nouvelle organisation sur 15 Corps d'armée!

Au Ministère Ferrero aussi, est dû le vif essor que prirent, sous son Ministère, les ouvrages de la défense nationale, et les travaux de fortifications sur nos frontières de terre et de mer.

Triple alliance. On était alors au commencement de la triple alliance, et c'est alors que j'eus l'occasion de connaître assez intimement les Attachés Militaires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, mais plus particulièrement le premier, alors Capitaine Von Engelbrecht, maintenant Lieutenant Général en retraite. Notre amitié dure encore maintenant; car il ne se passe pas une année sans que nous trouvions moyen de nous rencontrer pendant quelques jours! Ce sont alors des conversations infinies, dans lesquelles nous rappelons une quantité de circonstances d'ordre militaire, politique et diplomatique; car lui, aussi bien que moi, a fini par avoir une vie assez mouvementée!

J'ai lieu de croire avoir assez aidé le Ministre Ferrero, dans mes fonctions de Secrétaire Général; mais où je lui fus certainement très utile, ce fut à la Chambre des Députés, où rompant avec une vieille tradition, qui n'avait aucune raison d'être, comme l'a démontré du reste la création des Sous-Secrétaires d'État, je fis un important discours dans la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée.

Débats parlementaires. J'avais lieu, et raison, de croire que, nouveau dans la vie parlementaire en présence d'adversaires formidables et d'une vieille expérience, le Ministre craignait un peu le moment où, dans la discussion de ce projet de loi, il aurait dû prendre la parole. Sans rien lui en dire, je fis en sorte de pouvoir parler moi aussi, et de parler *avant lui*. J'ai déjà dit que c'était contre la tradition; mais cela réussit fort bien.

Sous prétexte d'un motif personnel, d'un *fatto personale*, combiné avec un de mes amis, qui était un personnage politique de marque¹, je traitais les argumens qu'avaient traités les plus forts adversaires du projet ministériel, qui était en discussion, et, modestie à part, car ce n'est pas le cas en ce moment, je les démolis assez bien: de sorte que la tâche du Ministre pour le discours qu'il devait faire le lendemain, se trouva considérablement simplifié!

Et, ce qui plus est, j'obtins moi-même un grand succès parlementaire.

Aussi, après la séance de la Chambre des Députés, quand nous rentrîmes à la Pilotta, dans la voiture du Ministre, il me remercia beaucoup, me dit que je lui avais rendu un grand service, et qu'il n'avait plus aucune préoccupation pour ce qu'il aurait à dire lui-même le lendemain!

Plus tard, quand la santé un peu délabrée du Ministre Ferrero ne lui permettait plus d'aller à la Chambre, je fus plusieurs fois chargé de soutenir, comme Commissaire Royal, quelques discussions militaires assez importantes; dans lesquelles occasions, je m'en tirai assez heureusement. Aussi quelque méchant insinuait-il que le vrai Ministre c'était moi, et qu'on ne faisait à la Pilotta que ce que je voulais! Semblable fable avait déjà été éditée sous le Ministre Mezzacapo, et sous d'autres aussi.

Crises ministérielles. Pendant que le Général Ferrero fut Ministre de la Guerre, il y eut plusieurs crises ministérielles, ou pour mieux dire, plusieurs nouvelles incarnations du Ministère Depretis, trois ou quatre, si je ne me trompe, et à chaque fois, instruits par les leçons de l'expérience, on craignait un peu, pour le choix du nouveau ministre de la guerre; mai fort heureusement, il n'en fut jamais question, car Depretis ne pensa jamais, à cette époque-là, de donner un successeur au Ministre Ferrero; et je crois qu'il n'y aurait peut-être pas même songé, en octobre 1884, si le Général Ferrero ne s'était pas trouvé, pour cause de santé, dans l'absolue impossibilité de continuer.

Il arriva même, une fois, qu'à peine ouverte la crise, Depretis

¹ *A.P., Camera, Discussioni*, 28 aprile 1882. Il deputato che offrì al Pelloux il pretesto del « fatto personale » è Francesco De Renzis. Due giorni dopo, nella tornata del 30 aprile, il Pelloux riprese la parola polemizzando col Ricotti. In opuscolo: *Sul riordinamento dell'esercito. Discorsi del deputato Luigi Pelloux pronunziati alla Camera dei Deputati nelle tornate delli 28 e 30 aprile 1882.* Roma, Tipografia Eredi Botta, 1882, pp. 44.



Luigi e Leone Pelloux



Pelloux a cavallo alla destra di Umberto I



Il generale Luigi Pelloux

negociations avec Mettelich pour la paix
de la g'neralite avec laquelle la Majeste
le Roi avoit bien voulu se charger de par-
tir de la somme qui auroit e'te necessaire
pour conclure, comme j'ai dit plus haut.

Chapitre XLII

La Mort du Roi

Depêche
de
Cours
n. 23, etc.
et au soir

Je me trouvais à Weigen en Suisse,
dans l'Oberland Bernois, quand le ma-
tin du 30 juillet, j'ai reçu une dépêche
arrivée dans la nuit du 29 au 30, de
Rome, et à moi adressée par le Comte Ca-
zasa, mon ancien Chef de Cabinet à la Pré-
sidence du Conseil, et que le Président Sa-
racco avait conservé au même Villa-Celli-
Diploche, qui me confirma, et fut aussi con-
cuse: J'ai l'immense douleur d'annoncer
à V. E. un horrible malheur. Le pauvre
Roi Humbert est mort, assassiné hier soir
à Rome, en sortant d'un festin de gym-
nastique.

Personne ne pourra jamais s'imaginer
quel horrible coup fut pour moi cette
catastrophe! L'Italie perdait son souverain
Digne tout à fait incomparable, et, mon oncle,
entre le poste du Roi adieu, je perdais
un ami comme on se perd un plus d'aucun
la vie.

m'envoya appeler et me dit, en me remettant un petit carton: Je vous prie de dire au Ministre Ferrero que je compte toujours sur lui, et vous pouvez lui montrer, sur ce petit carton, le nom des collègues qu'il aura dans le nouveau Ministère!

Croix Rouge. Ordre de Malte. C'est pendant que le Général Ferrero était Ministre de la Guerre, que la Croix Rouge italienne fut solidement fondée, car auparavant ce n'était qu'une larve, abandonnée à l'initiative privée.

En même temps, l'Ordre de Malte aussi voulut être reconnu par le Gouvernement; mais, il rencontrait assez de difficulté; car, à propos de je ne sais quelles subtilités politiques, on ne voulait le reconnaître que comme une simple *section locale* de la *Croix Rouge*! J'eus beaucoup de peine à vaincre ces préjugés; mais à force de patience et de temps, j'y réussis, moi personnellement. C'est pour cela que l'Ordre voulut déclarer officiellement que j'avais *bien mérité*! et me nomma Chevalier.

Première loi sur le tir national. C'est aussi pendant que le Général Ferrero était Ministre de la Guerre qu'on réussit à porter à bon port la loi sur le *tir national*, qui, au fond aurait été plus justement intitulée: *Loi sur l'éducation militaire de la jeunesse*. On verra plus tard pourquoi on lui conserva le titre de *Loi sur le tir national*.

Pendant le Ministère Ferrero. Pendant que le Général Ferrero fut Ministre de la Guerre, il ne se produisit aucun événement extraordinaire, qui apportât quelque grande difficulté à l'administration militaire.

Le désastre de Casamicciola en 1883, et l'explosion du choléra en 1884, furent des évènements douloureux sans doute, mais non pas tels qu'ils pussent apporter au Gouvernement la moindre préoccupation.

Un petit incident à citer dans ce période de temps, uniquement parcequ'il souleva un peu de mécontentement à Rome, contre le Ministère de la Guerre, fut l'abolition de la course des *barberi*, pendant le carnaval. Et, de fait, l'abolition ne fut pas tant parceque le Ministère ne voulait plus de ces courses de *barberi*, courses vraiment barbares, pendant lesquelles il arrivait toujours quelque malheur, que parceque l'administration militaire refusa tout simplement le concours de la troupe pour ce service-là.

On essaya une année de les faire sans la troupe; mais il y arriva

tant d'inconvénients, qu'on dut en reconnaître l'impossibilité, et plus tard, on n'y pensa plus!

Démission en octobre 1884. Commandant de la Brigade Rome. Le Ministre Ferrero, ayant dû démissionner au mois d'octobre 1884, naturellement je le suivis, et je fus alors nommé Commandant de la nouvelle Brigade d'infanterie, *Rome*, qui se trouvait en voie de formation, à Rome même. Mais avant de prendre effectivement mon nouveau Commandement, je restai encore trois semaines au Ministère de la Guerre, ayant été, comme j'ai déjà dit, nommé par Décret Royal, Secrétaire Général *par intérim*.

Enfin, le 7 novembre, j'allai occuper mon nouveau poste; ce qui produisit un autre changement notable dans mon existence.

CHAPITRE XXIV

QUELQUES MOTS SUR MA FAMILLE

Ma famille. Je dois interrompre un moment la narration de ma vie militaire et politique, pour dire quelques mots sur ma famille, à l'existence de laquelle, les nombreux changemens advenus dans ma carrière ne pouvaient pas ne pas faire sentir un peu d'influence plus ou moins favorable, et aussi plus ou moins agréable!

J'ai dit, au chapitre XVI de ces mémoires qu'en 1873, étant Chef de Section au Ministère de la Guerre, j'avais dû demander une nouvelle destination par suite de la santé de mon fils Albert, qui ayant été pris, encore tout enfant, par les fièvres intermittentes à Pavie en 1869, n'avait jamais pu s'en délivrer.

Aussi avais-je été assez grave préoccupé, quand, en 1871, je fus destiné au Ministère de la Guerre. En effet le climat de Rome ne lui allait guères et au mois de mars 1873, je dus en toute hâte envoyer ma famille à [Turin]¹ d'autant plus qu'en mai 1872, était né à Rome même, mon second fils Riccardo; et nous n'étions pas tranquilles pour lui non plus.

Pour ces raisons, ma destination à Turin à l'Académie Militaire, où je restai deux ans et demi, fut providentielle; car pendant ce temps-là, mes deux enfans se remirent complètement; et de ce côté je n'eus plus de graves préoccupations.

À tel point qu'en 1876, quand je dus retourner à Rome, au Ministère comme Chef de la Division d'État-Major, je ne pensais même

¹ Lacuna nel testo. Dal cap. XVI non risulta che la famiglia fosse stata inviata in altra località prima del trasferimento di Pelloux all'Accademia militare di Torino. Perciò « Torino » sembra l'integrazione più plausibile.

pas à la possibilité d'une rechute. C'est vrai qu'à peine commencée la bonne saison, ma famille partait pour Livourne, où elle restait jusqu'à l'automne.

Et ce fut fort heureux que mes enfans aient pu s'habituer au climat de Rome, car ma famille resta fixée dans cette résidence depuis 1876 jusqu'en 1895, quand je fus nommé Commandant du Corps d'armée de Vérone; époque à laquelle mon fils Albert était depuis 8 ans déjà officier des troupes alpines, et mon fils Riccardo était déjà sous-Lieutenant de vaisseau.

En un mot, pendant que ma famille avait sa résidence à Rome, mes enfans purent faire leurs premières études dans les écoles de la capitale, entrer au Collège Militaire et en suivre le cours, et puis, quand vint le moment, aller l'un à l'École Militaire de Modène, et l'autre à l'Académie navale de Livourne.

Mais j'aurai à en reparler plus tard, et par conséquent, je coupe court pour le moment, à ces souvenirs de famille, et je reprends l'histoire de ma vie!

CHAPITRE XXV

COMMANDANT LA BRIGADE DE ROME, PUIS INSPECTEUR DES TROUPES ALPINES

Brigade de Rome. Je commandai la Brigade de Rome depuis le mois de novembre 1884, jusqu'au mois d'août 1887, époque à laquelle je fus nommé Inspecteur des *Alpins*. Je me souviens à ce propos que le même bulletin militaire qui portait ma nomination d'Inspecteur des *Alpins* portait aussi la nomination de mon fils Albert, au grade de sous-Lieutenant du 4^{me} Régiment d'*Alpins*.

Je rappelle brièvement quelques souvenirs des trois ans, où je tins ce Commandement de Brigade d'infanterie.

D'abord et avant tout, la distribution, précédée de la bénédiction, des drapeaux aux deux régimens 79^{me} et 80^{me}, de ma brigade.

Ces drapeaux avaient été préparés par un grand Comité de Dames romaines, qui avaient voulu en faire cadeau aux régimens qui portaient le nom de leur ville.

La fonction, très solennelle et très sympathique eut lieu sur la place de la grande caserne du Maccao; où l'on avait élevé un autel pour le service religieux.

En 1885, la Brigade eut le camp de Palestrina, qui dura 45 jours. J'étais logé au Palais Barberini, et les deux régimens étaient campés à proximité de la ville. Nous eûmes la visite du Général de division, D'Oncieu de la Bâtie, puis, plus tard, celle du Commandant du Corps d'armée, le Général Pallavicini.

Tout s'y passa fort bien, et nous ne reçûmes que des éloges.

En 1886, le camp eut lieu à Rieti. Il fut plus court; mais, outre ma brigade d'infanterie, j'avais trois batteries d'artillerie, et deux escadrons de cavalerie.

Pendant le temps que je commandais la Brigade, je menais une vie fort active, m'occupant avant tout de mes régimens. J'étais dans un bon séjour; très bien vu de tout le monde, même par ceux que j'avais eus comme adversaires politiques, dans mes fonctions de Secrétaire Général et de député. Le Ministre de la Guerre Ricotti, lui-même avec qui j'avais eu à la Chambre des divergences assez graves, me témoignait beaucoup de bienveillance. Il voulut m'en donner une preuve en me nommant membre d'une Commission, pour la réorganisation de l'artillerie, présidée par le Général Cosenz.

Le temps, assez long, que mon Commandement me laissait libre, je l'occupais aussi activement que possible, me tenant au courant de toutes les questions militaires qui se traitaient au Parlement; m'occupant de gymnastique, d'escrime, d'équitation, de tir; et quelquefois j'avais aussi à m'occuper d'autres affaires pour le compte de quelque Ministère.

Afrique. C'est à cette époque, en 1885 qu'eut lieu l'expédition de Massaua, qui avait été précédée de peu par l'occupation d'Assab.

J'avoue bien franchement, et du reste on le sait assez, que je n'avais pas une grande sympathie pour cette entreprise coloniale. Il me semblait qu'il nous manquait encore trop de choses, en Italie, pour nous amuser à aller en chercher, si loin, d'autres, qui n'étaient pas indispensables, ni même nécessaires; et qui devaient puis nous procurer une série d'événemens, tous glorieux sans doute, mais certainement non pas tous heureux! jusqu'à la catastrophe d'Adua le 1^{er} mars 1896.

Ministre Bertolé. Au mois d'avril 1887, le Général Bertolé-Viale avait succédé au Ministre Ricotti, qui s'était retiré à la suite du combat de Dogali, en Afrique. Au mois d'août, Crispi avait succédé à Depretis qui était mort.

À peine arrivé au Ministère, en avril 1887, le Ministre Bertolé présenta à la Chambre des Députés un projet de loi de modifications à l'organisation de l'armée, qui regardaient essentiellement l'artillerie et la cavalerie, et qui portaient une augmentation de 11 millions annuels au budget ordinaire de la guerre. Nommé membre de la Commission parlementaire qui devait examiner ce projet de loi, j'en fus désigné *rapporteur*.

Le Ministre désirait beaucoup que ce projet de loi fût voté par les deux Chambres avant les vacances parlementaires.

Fêtes de Florence. Il y avait au mois de mai de cette même année 1887 de grandes fêtes à Florence pour l'inauguration de la façade de la cathédrale, et pour célébrer le centenaire de Donatello.

La Chambre des Députés dut y intervenir officiellement représentée par une Commission spéciale, pour faire part de laquelle le sort me désigna.

Cette circonstance n'avait pas causé beaucoup de plaisir au Ministre Bertolé, qui, préoccupé de son projet de loi, craignait qu'elle m'aurait empêché de travailler à mon rapport, ce qui en aurait retardé la discussion. Je le rassurai cependant bien vite, en lui promettant qu'à peine revenu de Florence à Rome, j'aurais lu mon rapport à la Commission, et immédiatement après, je l'aurais présenté à la Chambre.

Je tins parole, j'ose même dire *brillamment*; et avant la fin du mois de mai, on put commencer la discussion¹.

Cela ne m'avait pas empêché d'assister à toutes les fêtes de Florence sans exception, y compris le grand bal historique du Palazzo Vecchio, dans la salle des Cinq Cents . . . C'est vrai que je ne me reposais pas beaucoup; car à quelle heure que ce fût, à peine rentré à l'hôtel d'une fonction quelconque, civile, militaire ou religieuse, d'un dîner, d'une soirée, d'une réception, d'un spectacle, soit d'une fête quelconque, je me remettais à l'ouvrage pour des heures, et des heures sans discontinuer!

Aussi, mon rapport était-il imprimé et distribué 48 heures après mon retour à Rome.

Inspecteur des Alpines. Le Ministre me fut très reconnaissant de ce tour de force. Il ne me le cacha pas, et bientôt après me le démontra clairement, en m'en donnant une preuve éclatante.

Dans la nouvelle loi, dont j'avais été rapporteur, et qui fut promulguée avant la fin du mois de juin, il y avait entr'autres innovations, la création d'un Inspecteur des Bersaillers, et d'un Inspecteur des Alpines. Un beau jour, le Ministre me fait appeler, et me tient ce petit discours, assez aimable comme on va voir: « Mon cher Pelloux, je veux connaître votre avis sur une future destination, celle de l'Inspecteur des Bersaillers. Je ne vous demande pas votre avis sur celle de l'Inspecteur des Alpines, car pour celle-ci, j'ai déjà fait

¹ La relazione Pelloux al disegno di legge « Modificazioni alla legge sull'ordinamento dell'esercito e servizi dipendenti dall'amministrazione della guerra » fu presentata alla Camera il 2 maggio 1887. (*A.P., Camera, Legisl. XVI, 1^a Sess. (1886-1887), IX, 184 A*). La discussione ebbe inizio il 26 maggio.

mon choix pour l'officier général qui y sera destiné, et je crois avoir bien choisi . . . Je désire maintenant choisir l'Inspecteur des Bersailleurs». Et là-dessus, il me nomma quelques généraux de brigade d'infanterie. Enfin, il se décida pour le Général Testafochi.

Je me préparais à le quitter, quand peut-être un peu surpris de ne pas me voir curieux de connaître quel était le prédestiné à l'Inspecteurat des Alpains, il me dit : « Quant à l'Inspecteur des Alpains, c'est *vous* qui serez nommé ».

Je fus très étonné, et aussi très flatté je l'avoue, car je pensais qu'il y aurait destiné quelque officier général, qui eut déjà commandé comme Colonel un régiment de ce corps-là ! Aussi je le remerciai beaucoup, en l'assurant que j'aurais fait de mon mieux pour mériter la confiance qu'il avait en moi !

Je fus nommé au mois d'août 1887, et j'occupai cette place jusqu'au commencement de février 1891, c'est-à-dire jusqu'au jour où je fus nommé Ministre de la Guerre dans le premier Ministère Di Rudinì !

Ces trois ans et demi furent certainement des plus intéressants dans ma carrière militaire. D'autant plus que peu de temps après avoir été nommé Inspecteur, je reçus la destination *éventuelle* de Chef d'État-Major de la 1^{ère} armée en cas de guerre : celle qui aurait été commandée par le Général Pianell, et dont la mission était la défense de notre frontière occidentale.

Dans ce temps-là, les destinations éventuelles des Commandans d'armée étaient secrètes, et naturellement cela portait quelques inconvéniens pour les études préparatoires qui étaient nécessaires en temps de paix. Mais bientôt ces inconvéniens furent reconnus, et on les élimina en renonçant à des mystères, qui, au fond finissaient par être des secrets de Polichinelle . . .

Transports pour les Alpains. Une des premières propositions que, en ma qualité d'Inspecteur des Alpains, je fis au Ministère de la Guerre, qui l'accepta immédiatement, fut celle de donner à chaque compagnie un petit train d'équipage, suffisant pour leur service de transports en temps de paix, et qui aurait formé le noyau de l'équipage complet pour les transports en temps de guerre.

Ce fut une réforme très appréciée dans le Corps, et qui suffit pour donner de suite une tout autre portée aux grandes excursions que les Alpains doivent faire chaque année !

Je choisis, pour faire cette proposition un moment qui était on ne peut plus favorable.

L'expédition du Général de San Marzano en Afrique avait pris fin, et le corps d'expédition rentrait avec les colonnes qui avaient été préparées pour les services de transports. Il y avait là une quantité de mulets, pourvus de tous leurs attirails, qui allaient être vendus aux enchères, pour peu d'argent.

Je demandai alors au Ministre Bertolé, qui me l'accorda, d'assigner 500 de ces mulets aux Alpains, en leur donnant naturellement aussi les hommes nécessaires pour les conduire et les soigner.

Cela suffit pour changer la physionomie des compagnies; et j'ai lieu de croire que les Alpains m'en furent très reconnaissants, car pour eux, c'était une très sensible amélioration de leurs services.

Voyage avec le Général Pianell. Dans ces années passées comme Inspecteur des Alpains, j'eus l'occasion de faire avec le Général Pianell, un voyage très intéressant dans les Alpes, depuis le Mont-Viso, jusqu'au col Melogno dans l'*Apennin Ligurien*² . . . Nous étions accompagnés par un excellent Capitaine des Alpains, le capitaine Ferrero, attaché à mon bureau d'inspection, maintenant Colonel en retraite à Rome.

Nous n'avions personne d'autre avec nous.

Le bon Général Pianell, qui avait déjà la vue un peu basse, était dans le commencement assez préoccupé de ce voyage, qu'il désirait cependant beaucoup de pouvoir faire. Je lui promis de lui préparer un itinéraire convenable: assez avancé pour qu'il pût parfaitement se rendre compte des différens passages des Alpes, et tel en même temps qu'il pût le faire à dos de mulet, là où n'était pas possible le passage, même de petits chars de montagne . . .

Tout se passa très bien: le Général fit même des sentiers à pied, et après un mois, nous nous séparâmes à Finalmarina. Il ne savait comment assez me remercier; et une fois rentré à Vérone, sa résidence ordinaire, il m'écrivit une chaleureuse et très charmante lettre, que je conserve comme un bon souvenir de cet homme éminent.

Les Alpains à Rome. Au mois d'octobre 1888, comme on sait, l'Empereur Guillaume II vint en Italie, et le 18 octobre eut lieu une grande revue militaire à Centocelle près de Rome.

Le Ministre de la Guerre me demanda si je croyais qu'un certain nombre de bataillons alpins, auraient pu y faire une bonne figure. Comme ces bataillons sont toujours isolés, et souvent les compagnies

² Il Col. di Melogno si trova nelle Alpi Marittime.

aussi, surtout pendant l'été, et comme d'autre part il s'agissait d'une revue qui aurait lieu, précisément au moment où les troupes alpines rentrent de leur séjour dans les montagnes à leurs résidences ordinaires d'hiver, je n'osais pas trop m'aventurer à donner une réponse affirmative. Aussi, répondis-je au Général Bertolé que pour être sûrs, il aurait fallu avoir tous ces bataillons réunis à Rome, au moins une dizaine de jours avant la revue, pour les faire un peu marcher ensemble, les mettre au pas, pour ainsi dire.

Sur ce, le Ministre décida de faire venir 3000 alpins à Rome, où ils durent arriver au plus tard pour le 10 octobre; en même temps, le Ministre m'ordonna d'en prendre le commandement direct, et de les préparer sur la formation d'une brigade d'infanterie, de deux régimens de 1500 hommes.

La chose réussit supérieurement bien, et au dire de tout le monde, compétent ou non, jamais en Italie aucune troupe n'avait fait une si belle figure dans une revue, et dans un défilé.

On ne cessait pas, les jours suivants, de nous faire des éloges, et des compliments officiels et non officiels: tellement que je finis par trouver cela un peu exagéré, en ajoutant que ce n'était pas flatteur, pour les autres troupes qui avaient pris part à cette parade.

Non si passa. Avant que les alpins partissent de Rome pour rentrer dans leurs garnisons, les officiers se réunirent pour un grand banquet, au restaurant Morteo, situé au Palais Ruspoli sur le Corso. C'est à ce banquet que je prononçais ces trois mots qui eurent tant de retentissement dans toute l'Italie: *Non si passa!* (on ne passe pas!), qui furent comme une révélation, qui soulevèrent un enthousiasme extraordinaire. À tel point qu'un peintre militaire bien connu, *Quinto Cenni*, en fit une figure allégorique, reproduite à milliers et milliers d'exemplaires, que l'on trouve encore aujourd'hui dans bon nombre de chambrées de casernes alpines!

Il est bon toutefois de rappeler ce qui donna lieu à cette phrase si heureusement réussie et qui fit tant de bien au moral des troupes Alpines. Le Commandant du Corps d'armée de Rome, m'avait adressé une fort belle lettre, de la part du Ministère de la guerre, pour nous complimenter à propos de la revue, et du défilé devant l'Empereur d'Allemagne; lettre on ne peut plus flatteuse pour nous. Cette lettre m'était arrivée quelques heures avant. Je jugeais à propos de la communiquer immédiatement aux officiers profitant de l'occasion qui se présentait de les trouver tous réunis pour ce banquet dont je

viens de parler, en la leur annonçant dans le toast que je voulais porter à S. M. le Roi.

En effet, je trouvai moyen de finir ce toast en disant :

« Rappelez-vous, Messieurs, que, par ces éloges nous nous trouvons solennement engagés devant notre pays ! et cet engagement est d'autant plus grand, vu la sympathie générale qui nous accompagne, vu la confiance illimitée qu'ont en nous nos populations ; pour qui les Alpains représentent, symbolisent à notre extrême frontière, aux portes de l'Italie, un boulevard sur le front duquel est écrit : *on ne passe pas !* ».

Je crus vraiment, quand j'eus fini, que la salle allait s'écrouler, ébranlée par des applaudissements, et des vivats infinis !

Je dois ajouter à propos des Alpains à Rome, qu'après la revue de Centocelle, ils eurent encore une fois l'occasion de figurer en présence de l'Empereur Guillaume, et ce fut quand l'Empereur alla rendre visite au pape Léon XIII. Ils furent alors disposés en cordon du Pont Saint Ange au Palais du Vatican.

Saccarello. Si toutefois les Alpains ont des précieux et agréables souvenirs à conserver, leur brève histoire registre déjà quelques journées bien tristes, sans compter les glorieux tribus de sang qu'ils ont déjà payé à la patrie, dans une journée de deuil en Afrique.

Je veux ici rappeler seulement le grand malheur qui vint frapper le corps, en 1890 et précisément le 14 décembre, le désastre du Saccarello.

Le 15 décembre 1890 au matin, de très bonne heure (vers 3 heures), je fus réveillé dans mon appartement de Rue Torino N^o 41, par un appel au Ministère de la Guerre, où l'on avait à me communiquer de très graves dépêches, reçues de la Division militaire de Coni. Ces dépêches annonçaient qu'un grand malheur était arrivé à un détachement de 6 alpins, commandés par un officier, sur le Mont Saccarello ; et que d'un autre détachement d'égale force, envoyé au Col dei Signori, on n'avait aucune nouvelle !

Nous étions très étonnés, le Ministre et moi, d'apprendre qu'on eût ordonné ces deux excursions qui n'étaient pas conformes aux réglemens, ni prévues dans le programme d'instruction annuelle, et nous ne savions pas nous en rendre raison. Aussi, m'ordonna-t-il de partir immédiatement pour me rendre sur les lieux et constater l'état des choses . . .

Je pris le premier train qui partait pour Gênes ; et avant de par-

tir, j'eus le temps d'apprendre par une autre dépêche de la Division de Coni, qu'au Saccarello l'officier (Tanturi de Parme) et 4 soldats étaient morts; et que le détachement de Col dei Signori était rentré à Ormea. Le Lieutenant Etna, qui le commandait et deux soldats avaient eu les pieds gelés.

L'impression de ce très grave accident, fut énorme!

Ce fut la conséquence d'une imprudence blâmable. À la suite d'une recommandation d'ordre général du Chef d'État-Major de l'armée aux Commandants des Divisions, les Alpains devaient pendant l'hiver pousser quelques reconnaissances dans les zones montueuses, pour se rendre compte de la praticabilité des différens passages et sentiers.

Chose toute naturelle au fond! mais qui demandait beaucoup de prudence dans l'exécution.

Aussitôt vérifié comment ce désastre avait pu arriver, et après avoir assisté à Brigue Maritime, aux funérailles de ces pauvres victimes du devoir, et adressé quelques paroles émues, à leur mémoire, je revins à Rome; et d'accord avec le Ministre on prit des mesures pour que des malheurs semblables, autant que possible, n'arrivasent plus.

Mes fonctions d'inspecteur exigeaient naturellement que je fisse de fréquentes visites aux troupes, dans toutes les saisons, et sur toute la frontière. Je les accompagnais parfois dans leurs grandes excursions, car j'étais alors, comme j'ai toujours été, un très fort marcheur, surtout dans la montagne, et je trouvais une certaine satisfaction d'amour-propre à faire voir à mes alpins que je marchais comme eux. Aussi, pendant tout le temps que je fus leur inspecteur, jamais je ne me servis de mulet, préférant toujours aller à pied.

Peu après le désastre du Saccarello, je dus faire quelques inspections administratives. Il m'arriva d'en faire une, au commencement de janvier 1891, à des compagnies qui se trouvaient au Mont-Cenis. Je restai là deux ou trois jours, logé dans la fameuse chambre verte de l'Hospice, qu'on appelait aussi la chambre de Napoléon I^{er}, et dans la quelle on hébergeait les étrangers de marque qui passaient à l'Hospice! Cela n'empêchait pas qu'il y fît très froid; et ce n'était pas agréable pour moi qui avais beaucoup à écrire; car dans mes moments libres, je préparais un rapport pour la Chambre des Députés.

Autres occupations. Car, en dehors de mes inspections, des excursions, des visites aux troupes, de tout enfin ce qui exigeait le grade mili-

taire que j'occupais, il me restait toujours du temps disponible, que je trouvais à employer autrement.

J'étais à cette époque, Président de la Fédération nationale de Gymnastique, Président de la Direction Centrale du Tir national. Je dus en 1889 préparer le premier grand concours de gymnastique, et en 1890 le premier grand concours de tir international.

D'autre part, les travaux parlementaires me prenaient aussi une partie de mon temps, ayant été plusieurs fois rapporteur de divers projets de loi, et du budget de la guerre! C'est même un peu cette dernière circonstance qui décida, en février 1891, mon entrée dans le premier Ministère Di Rudiní, comme je dirais bientôt.

Bref, j'étais tenu à une vie d'une très grande activité, qui nécessitait même de ma part de nombreux déplacements, et dans toutes les saisons.

Mort du duc d'Aoste. C'est dans un de ces déplacements, vers la moitié de janvier 1890, que j'eus à apprendre la grave maladie, qui devait bientôt être suivie de la mort, du prince Amédée, duc d'Aoste.

Je me trouvais de passage à la gare de Pise, rentrant à Rome d'une visite d'inspection, quand je vis s'arrêter, et repartir immédiatement, le train Royal, venant de Rome. Je demandai quelque information au Chef de gare, qui me dit que le Prince Amédée était tombé très gravement malade à Turin, et que Sa Majesté le Roi Humbert était immédiatement parti de Rome pour aller le voir, espérant le trouver encore vivant, mais n'y comptant pas trop.

En effet, le 18 janvier 1890, le pauvre Prince manquait; et le Roi avait presque à peine pu le voir.

CHAPITRE XXVI

UN PEU DE POLITIQUE

Je passe à l'opposition. Quand je me trouvais à Tenda, au mois de décembre 1890, pour l'enquête que le Ministre Bertolé m'avait envoyé faire pour rechercher la responsabilité du grave accident du Saccarello, je reçus une dépêche de mon beau-frère Brin, alors Ministre de la Marine, qui m'annonçait que j'avais été élu Membre de la Commission Générale du budget de la Chambre des députés, et me disait de lui faire savoir par télégraphe à quelle section de cette Commission je désirais être destiné.

C'était une question oiseuse, ou pour mieux dire, un prétexte quelconque pour me faire croire à la bonne volonté du Ministère à mon égard; ce qui me causa une certaine surprise, et en même temps me fit un peu sourire! car on avait l'air de me compter parmi les *fidèles*; ce qui n'était pas!

Il faut savoir que, dans les élections générales de novembre 1890, j'avais été élu député de Livourne pour la cinquième fois, malgré le manque de tout appui de la part de Crispi, qui ne me pardonnait pas ce que j'avais dit à mes électeurs, avant les élections; quand j'avais regretté que, depuis 3 ans, Crispi fût à la fois Ministre de l'Intérieur, et Ministre des Affaires Étrangères, et j'exprimais l'espoir qu'un tel état de choses aurait fini bientôt!

Une fois élu, le Ministère chercha à me combattre dans l'élection des Membres de la Commission Générale du budget, mais j'avais au contraire réussi avec une fort belle votation.

Alors, pour faire à mauvais jeu, bonne mine, et couvrir un peu l'échec qu'il avait subi, Crispi me fit envoyer par Brin la dépêche dont j'ai parlé plus haut.

À cette dépêche je répondis par une simple lettre à mon ami Brin, en lui faisant bien comprendre que je n'étais pas dupe de ces petites manoeuvres, et je ne lui cachai pas que le Ministère ne devait plus me compter parmi les fidèles de sa majorité.

En effet, bientôt se présenta pour moi l'occasion d'en donner la preuve, et ce fut dans la fameuse votation du 31 janvier 1891, dans laquelle le Ministère Crispi fut renversé à l'occasion des *sante memorie!*

Le 14 février, le nouveau ministère était formé sous la Présidence du Marquis de Rudini, qu'on appela le ministère de la lésine (*lesina*) parcequ'il avait déclaré qu'il pousserait les économies jusqu'à la limite la *plus outrée!*

Malgré les inconvéniens qui pouvaient et devaient en résulter, il faut avouer que, après les dépenses exagérées du Ministère Crispi, ce fut un véritable soulagement pour le pays; et de là commence la résurrection financière et économique de l'Italie, malgré quelque interruption, causée essentiellement par notre situation en Afrique, sous le nouveau Ministère Crispi (de 1894 au mois de mars 1896), et par les désordres du commencement de 1898.

CHAPITRE XXVII

MON PREMIER MINISTÈRE DE LA GUERRE AVEC DI RUDINI

Ministre de la Guerre avec Rudini. Comment et pourquoi pensa-t-on alors au pauvre auteur de ces mémoires, pour en faire un Ministre de la Guerre?

Sans doute, à cause de plusieurs professions de foi que j'avais eu l'occasion de faire à propos de l'exagération où l'on avait porté le budget de la guerre, sous le précédent Ministère Crispi (près de 400 millions); de mes déclarations répétées, comme député, puis comme candidat aux élections générales, puis comme rapporteur de projets de loi militaires, et du budget de la guerre; et enfin de ce que je disais dans mes rapports, dans mes lettres, et même dans mes conversations particulières! bien loin de penser que cela m'aurait porté à la *Pilotta*.

C'est même le cas d'en rappeler ici quelque chose; car, commençant aujourd'hui ma responsabilité directe comme Ministre, je dois bien préciser les raisons du programme que, dans l'intérêt même de l'armée, et de la défense nationale, je crus de pouvoir et de devoir adopter.

Déjà, dans ce fameux rapport, dont j'ai parlé, que je fis à Florence pendant les fêtes de la cathédrale en 1887, tout en concluant pour l'approbation d'un projet de loi qui augmentait de 11 millions annuels le budget ordinaire de la guerre, j'arrivais à dire des choses assez graves, et à donner des avertissemens assez sérieux; entr'autres ceux-ci¹:

¹ Cfr. n. 1 al cap. XXV.

« ... Quand on pense qu'annuellement on dépense des millions et des millions pour les budgets militaires, et qu'une bonne partie de ces millions pourrait au contraire être employée à soulager tant de besoins de toutes sortes; à réaliser tant de réformes indispensables, si souvent invoquées; quand on pense que tout cet argent se dépense, se gaspille, se dissipe, non pas pour des luttes destinées à conquérir et conserver l'indépendance et la liberté, mais uniquement parce que quelques puissances se disputent le primat politique ... »

« Evidemment, nous faisons tous fausse route et l'homme, qui dans un avenir plus ou moins rapproché, réussira à reconduire les nations à diminuer tous ces armemens, et toutes ces dépenses, aura bien mérité de l'humanité, et sa gloire sera solide et durable, bien plus que celle des plus grands conquérants qu'ait enregistrés l'histoire ... ».

Et, trois ans plus tard en juin 1890, comme rapporteur du budget de la guerre, je disais, au nom de mes collègues, et au mien²:

« Les embarras actuels du Trésor sont tellement connus, que l'on doit faire tout ce qui est humainement possible pour y pourvoir. Et à ce but doivent concourir, *toutes sans exceptions*, les administrations de l'État, en y contribuant jusqu'aux limites permises, sans compromettre les différents services ... et, pour le Ministère de la guerre, compromettre les services voudrait dire ruiner matériellement et moralement la puissance de l'Italie.

« C'est pour cela que, préoccupés de ce danger, et pour éviter, que dans une recherche tumultuaire d'expédients en faveur du Trésor, on arrivât jamais à des mesures qui seraient funestes pour la solidité de l'armée et pour la défense du pays, nous avons voulu étudier si le budget militaire est susceptible (et à notre avis il l'est) de quelques économies, et de réformes telles qui porteraient à des économies assez sensibles pour un avenir assez prochain ... »

« Si l'administration de la guerre voudra étudier, et résoudre, ce problème, elle aura bien mérité du pays, et, en même temps elle aura sauvegardé l'intérêt militaire, en faisant que les populations ne se laissent pas entraîner injustement à considérer l'armée comme une des causes principales du malaise général, mais continuant au contraire à la soutenir, à l'accompagner de leur sympathie et de leur affection; cette sympathie et cette affection qui ont toujours été sa gloire, et qui, si jamais viendra le jour des grandes épreuves,

² A.P., Camera, Legisl. XVI, 4^a Sess. (1889-1890), *Stampati*, II, n. 467 A.

seront sa force, et seront le puissant ressort qui la poussera, dans les voies de la valeur, de l'abnégation et du sacrifice ».

Je dois rappeler qu'au moment où j'écrivais ces lignes, le pays était sous l'impression des énormes budgets militaires 1888, 1889, 1890 voulus par Crispi (qui en 1894 arrivait à se contenter d'un budget inférieur de 15 millions à celui, déjà si réduit, que j'avais moi-même!).

L'impression de ces énormes budgets devenait de jour en jour plus fâcheuse!

C'est dans ces conditions que je fus appelé à entrer dans le premier ministère Di Rudinì.

Étant donnés les précédents que je viens de rappeler, je ne pouvais guère refuser; mais je mis comme condition absolue, que l'on n'aurait pas touché à *l'organisation de l'armée*, car je désirais avant tout me prémunir contre l'éventualité d'une proposition de réduction de deux ou trois Corps d'armée, que je savais être le *dada* de Ricotti, et de plusieurs de ses amis, et . . . n'étant pas trop sûr que Di Rudinì n'y pensât pas . . . lui aussi! En effet, j'ai puis dû me convaincre que . . . *il y pensait!*

Puis, pour bien établir clairement la situation, et pour que tout le monde sût où, et jusqu'où je voulais aller, le 2 mars je présentai au Parlement un rapport sur les économies que je comptais réaliser dans l'administration militaire.

Mon rapport 2 mars 1891. Dans les considérations préliminaires de ce rapport, je fus d'une si grande clarté, que tout le monde dut le reconnaître, même ceux qui ne partageaient pas ma manière de voir.

Je commençai en effet, comme voici ³:

« La nécessité absolue de réduire les dépenses au minimum possible a été plusieurs fois affirmée par le Parlement.

« Pour l'administration militaire, cette nécessité a été encore manifestée d'une manière spéciale l'année passée, quand la Commission Générale du budget soumettait à votre appréciation le budget de la guerre pour l'année 1890-91 . . .

« Nous nous trouvons en effet dans un moment tel que ce serait une grave faute, et même plus qu'une faute, de nous refuser à apporter au budget de la guerre toutes les économies qui sont réalisables, à la condition absolue toutefois de ne point diminuer notre

³ A.P., Camera, Legisl. XVII, 1^a Sess. (1890-1891), *Stampati*, III, n. 40/bis. Disegno di legge presentato dal Ministro della Guerra Pelloux il 2 marzo 1891.

puissance militaire. Je crois, pour ma part, qu'il est bien plus dans l'intérêt de l'armée de faire aujourd'hui tous les efforts possibles, d'apporter, au secours du budget général de l'État, le plus pressé concours de l'administration militaire, en faisant même si c'est nécessaire, un suprême effort, que de résister au courant qui nous y porte, et qui pourrait, si on lui opposait des obstacles, rompre les digues, et entraîner dans la ruine notre puissance militaire, par des mesures tumultueuses.

« J'espère cependant de pouvoir vous rassurer et vous tranquilliser contre toute crainte que notre situation militaire puisse en aucune manière être compromise: et si les économies que je compte de faire, pourront, sous quelque point de vue, sembler regrettables, comme du reste il arrivera dans toutes les administrations gouvernementales, non seulement elles ne touchent pas à notre puissance, mais en partie elles sont destinées à l'augmenter par la suite ».

En somme, je répétais comme Ministre de la Guerre, ce que j'avais conseillé quelques mois auparavant, comme simple rapporteur du budget de la Guerre.

Cheval aux Capitaines d'infanterie. Je dois dire de suite que, parmi les mesures que je proposais, il y en eut une qui souleva de grandes discussions, un peu aussi parcequ'elle avait été montée artificiellement. Ce fut celle par laquelle je proposais de revenir sur une concession, très récente du reste, et très contrastée même quand on la discuta, par laquelle on avait accordé aux Capitaines d'infanterie les indemnités nécessaires pour pouvoir tenir un cheval de service. Cette mesure apportait à elle seule une économie de 1.600.000 francs au budget de la guerre.

Elle n'était donc pas à dédaigner surtout par moi, qui, en maintes circonstances avais déclaré, avec la plus profonde conviction, que j'étais absolument contraire à cette concession.

Il y avait du reste bien plus à dire!

C'est qu'une Commission, composée des 12 Commandans de Corps d'armée, et du Chef d'État-Major, avait, avec 12 voix contre une seule, c'est-à-dire à la presque unanimité exprimé le même avis, c'est-à-dire qu'il n'était pas nécessaire d'accorder le cheval aux Capitaines d'infanterie.

Du reste, j'étais convaincu que cette concession aurait eu pour conséquence un ralentissement dans la carrière des officiers inférieurs. Et je ne me trompais pas.

Mais... on voulait faire de l'opposition; on ne voulait pas que je trouvasse là une économie de plus d'un million et demi. On permit, par ci, par là, quelques protestations (rares heureusement), et plus spécialement dans une grande garnison, où le Commandant supérieur ne fit pas précisément son devoir; car il soufflait dans le feu par dessous main, et je ne m'étais pas gêné, pour lui faire comprendre que je le savais ⁴!

Il y avait aussi alors près du Roi quelqu'un ⁵ qui faisait à ma proposition une guerre souterraine.

Malgré tout cependant, cette proposition, comme du reste toutes les autres que j'avais faites, furent approuvées par le Parlement.

Mon ami Carcano et Sani. À propos de ce que je viens de dire, je dois ici une petite réponse à mon ami personnel et ancien cher collègue, le député Paul Carcano, qui dans son très intéressant et très important article *Finances et Trésor* inséré dans le second volume du beau livre *Cinquante ans d'histoire italienne* ⁶ a écrit cette phrase, à page 48, en parlant du premier Ministère Di Rudinì:

Pour la question militaire le Ministre Pelloux recourut à des expédients, qui furent puis critiqués avec une singulière compétence par Jacques Sani!

Vraiment? ... Ce serait un peu le cas de dire ici, si ce n'était pas par trop commun: *Adagio, Biagio!* (doucement! mon ami!).

La phrase de mon ex-Collègue dans mon 1^{er} Ministère est lancée en l'air, un peu trop sans se donner la peine d'y penser!

Comme je vais le démontrer.

Personne ne respecte certainement plus que moi la haute compétence du Général Commissaire Jacques Sani, mon cher collègue, ami personnel et politique au Sénat, dans tout ce dont il s'est occupé, et par tant son avis sur les questions militaires mérite qu'on en tienne compte!

⁴ In A, 29IV segue questo capoverso: « Ce n'est peut-être pas une des dernières causes de la souveraine antipathie qu'il avait pour moi! ... quoique chaque fois que j'avais l'occasion de le voir, il était presque trop *obséquieux*!! (La véritable cause de l'antipathie était probablement dans la grande affection qu'avait son père pour moi; ce dont il ressentait une vraie jalousie, comme on verra par la suite!) ».

Se ne deduce che il comandante di una grande guarnigione cui si allude nel testo era il principe di Napoli. Quanto alla gelosia che il principe manifestava per le attenzioni che il re riservava al generale Pelloux, vedi l'episodio relativo al viaggio del re a Palermo narrato più avanti e la nota 10.

⁵ Nel ms segue « (Rattazzi) », cancellato con un tratto di penna.

⁶ PAOLO CARCANO, *Finanze e Tesoro*, in *Cinquanta anni di storia italiana. Pubblicazione fatta sotto gli auspici del governo per cura della R. Accademia dei Lincei*, Milano, 1911, vol. II, X.

Mais, dans son affirmation citée plus haut, l'ex-Ministre Carcano s'arrête à la surface, sans pénétrer le moins du monde dans l'argument dont il s'occupe!

Il aurait mieux fait, sur ce sujet, d'imiter le Général Bava-Beccaris, qui dans le même livre *Cinquante ans d'histoire italienne*⁷, s'est limité en parlant de l'armée italienne à en raconter l'histoire sans trop la discuter! Et il était assez compétent pour le faire!

En effet: dans les mesures que j'ai prises en arrivant en 1891 en venant au Ministère de la guerre quelles sont celles qui ont soulevé un peu de discussions?

Il y en a deux essentiellement: celle par laquelle j'ai retiré la concession d'un cheval aux capitaines d'infanterie, et celle par laquelle j'ai diminué le nombre des hommes présents sous les armes en temps de paix!

Il suffira pour réfuter l'argumentation de mon ami Carcano, citer deux faits incontestables, et qu'il peut parfaitement vérifier par lui-même:

1^o - Ma détermination relative aux chevaux des capitaines d'infanterie, avait l'avis favorable des 12 plus anciens Lieutenants-Généraux de l'armée, contre *un seul* contraire!

2^o - Mon système de diminuer la force présente sous les armes, a été suivi, et même *amplié* (ce qui à mon avis était un mal), par mes nombreux successeurs! et si on s'est arrêté sur cette pente, c'est uniquement parceque l'ordre public toujours menacé, par les conséquences de la fameuse politique libérale inaugurée, il y a dix ans, avait besoin d'un bon nombre de dizaines de mille hommes en plus sous les armes, pour le faire respecter.

Et je n'ajoute rien là dessus! Ce serait dommage!

Le tort de mon ami a été de vouloir faire un peu de politique dans une étude technique et statistique.

Sans Secrétaire Général. Une particularité assez singulière qui m'arriva la première fois que je fus Ministre de la Guerre, fut celle de devoir rester sans Secrétaire Général.

Je ne m'en ressentis guères: habitué au travail comme je l'étais, et aussi à m'occuper un peu de tout!

Je dois toutefois expliquer comment je me trouvais dans cette position. Il y avait dans le Ministère deux courants: l'un aurait

⁷ FIORENZO BAVA BECCARIS, *Esercito italiano, sue origini, suo successivo ampliamento, stato attuale, in Cinquanta anni, cit.*, vol. I, X.

voulu que je choisisse le général Af[an de Rivera], et l'autre qui ne le voulait absolument pas.

À moi, la chose était parfaitement indifférente. Aussi, dis-je à mes collègues que j'avais trouvé le moyen, non pas de *résoudre*, mais de *tourner* la difficulté, en les contentant tous!

Et ce moyen était tout simplement de renvoyer ce choix à une époque... indéterminée, voulant par là faire comprendre que je n'aurais choisi personne. C'est ce que je fis.

Explosion de la poudrière de Monte Verde. Il y avait à peine deux mois que j'étais Ministre, quand une explosion formidable vint, à 7 heures du matin du [23]^s avril, mettre en émoi toute la population de Rome.

C'était la grande poudrière de Monte Verde sur la rive droite du Tibre (assez près de S. Paolo) qui sautait.

Les dommages matériels furent sensible; près de 300.000 kilogrammes de poudre sautèrent; une quantité des beaux vitraux de la basilique de Saint Paul furent brisés; quelques constructions, pas solides à dire vrai, dans le voisinage de ce magasin à poudre s'écroulèrent; mais, fort heureusement, le nombre des victimes humaines fut presque nul! quelque chose de miraculeux! Seule une jeune fille qui se trouvait à travailler dans la campagne, assez loin de Monte Verde, fut tuée par une pierre qui la frappa à la tête. Il y eut un officier de génie, et un soldat d'artillerie blessés gravement, et quelques autres blessés légèrement.

Jamais, on ne put établir la cause de ce désastre. Une enquête technique, faite par une commission compétente, présidée par le Général Ricotti ne put arriver à une conclusion certaine. On supposa, et c'est probable, que l'explosion fut causée par un léger incendie qui se produisit, dans la salle d'entrée qui précédait le grand magasin, par la décomposition spontanée d'artifices qui s'y trouvaient momentanément déposés, et qui à la vérité n'auraient pas dû y rester. C'était du reste une grave imprudence par elle-même celle de conserver un magasin de poudre aussi considérable, à la porte de Rome.

Comme toujours dans les malheurs publics le Roi Humbert arriva immédiatement sur les lieux du désastre.

État-Major Général de l'armée. Une question qui devait me créer

^s Pelloux ha lasciato in bianco l'indicazione del giorno.

quelque difficulté à moi simple Major-Général, ou le moins ancien des Lieutenants-Généraux, après que j'avais été nommé à ce grade en juillet 1891, était celle de la Constitution de l'État-Major Général de l'armée; et cela était du reste chose assez naturelle. J'en eus le premier indice en l'automne 1891, mais il ne m'arrêta nullement dans ce que j'étais décidé à faire.

Je me trouvais alors à Palerme, comme Ministre auprès du Roi Humbert, qui y était allé avec la Reine Marguerite pour y inaugurer et visiter l'exposition nationale.

Leurs Majestés y restèrent plusieurs jours, presque deux semaines. Il y avait aussi, avec Leurs Majestés, le Prince Héritaire, accompagnée de Son Premier Aide-de-Camp, Général Comte Morra di Lavriano.

Causant un jour avec le Roi de la formation de l'État-Major Général de l'armée, comme il se trouvait en ce moment, et de l'opportunité qu'il y aurait eue de déterminer un peu de mouvement dans les grades supérieurs, au moyen de quelques mises à la retraite parmi les plus anciens officiers généraux, non seulement le Roi y consentit, mais il m'encouragea beaucoup à mettre en exécution ce projet. Il me demanda à cette occasion quels Commandants de Corps d'armée, je pensais de devoir éloigner du service actif, et si je ne prévoyais pas quelque difficulté de leur part, quand je les aurais invités à demander leur retraite.

Je lui répondis que je compterais inviter les trois généraux X.Y.Z.⁹ (commandans de Corps d'armée), et que, pour donner plus de poids à cette invitation, je la leur aurais envoyée de Palerme même, pour leur faire comprendre que, puisque je me trouvais près de Sa Majesté, il était évident que Sa Majesté connaissait et approuvait les pas que je faisais.

M'ayant puis le Roi demandé ce que je prévoyais de la réponse de ces généraux, je lui dis textuellement: *Les généraux X. et Y. enverront leur demande de mise à la retraite sans aucune objection: peut-être le général Z. rejimbera-t-il un peu, mais ce sera le cas de passer*

⁹ Il generale Z è quasi sicuramente da identificare con il generale Bocca, come si rileva da una minuta di lettera a lui diretta dal Pelloux nel settembre 1891, e mandata in visione al Re.

Non si possono invece identificare con certezza X e Y. Nel rapporto al Re del 23 settembre 1891, cit. nell'Introduzione, Pelloux riassume tutta la questione dello sfoltimento degli alti gradi e propone di mettere a riposo « otto o nove generali ». Fra essi sono compresi, oltre al citato Bocca, i comandanti di corpo d'armata Avogadro, Dezza e De Vecchi, fra i quali sembrerebbe, dunque, che debbano essere identificati i due personaggi indicati con X ed Y.

autre: car, des trois c'est lui qui devrait s'en aller le premier, vu le peu de zèle qu'il a pour le service.

Ma prévision s'avéra en plein.

Les deux premiers, tout en exprimant leur regret de quitter l'armée, demandèrent leur retraite: le troisième protesta, disant qu'on n'avait rien à lui reprocher, qu'il valait autant que quelconque autre; qu'il commandait très bien son Corps d'armée, et autres choses semblables; que du reste, si on voulait le mettre à la retraite, qu'on le mît d'autorité, mais qu'il ne la demanderait pas.

Je lui répondis que je proposerai au Conseil des Ministres sa mise *en disponibilité*, et je le fis immédiatement. Alors il se décida à demander sa retraite; mais il ne me l'a jamais pardonné, et plus tard j'eus l'occasion de bien lui montrer que je ne m'en souciais guères!

Question d'étiquette. Pour délicate qu'elle soit, à Palerme se présenta une petite question d'étiquette que, dans ces mémoires, je ne puis et je ne dois absolument pas passer sous silence. D'autant plus que ce petit incident, assez grave pour moi, explique peut-être bien des choses qui se sont passées plus tard, et que je ne puis pas taire non plus.

Je sais trop bien qu'en fait de sympathie et d'antipathie, il est inutile de se mettre à raisonner; comme aussi je sais assez qu'il y a en ce monde, des caractères qui ont ce travers de ne savoir pas assez résister à l'un ou à l'autre de ces deux sentimens.

Pendant que Leurs Majestés se trouvaient à Palerme, un beau jour, un personnage de la cour, un bon ami personnel à moi, de longue date, me dit: Je crois devoir t'avertir d'une chose assez délicate, pour le cas où tu croirais d'en parler à Sa Majesté le Roi. On a observé¹⁰, que, depuis que tu es ici, jamais Sa Majesté ne sort en voiture dans l'après-midi, sans que, sous un prétexte ou sous un autre, ce soit toi qui l'accompagne seul avec lui dans sa *victoria*¹¹ . . . !

J'avoue que je tombais des nues en entendant une chose semblable, dont je ne comprenais pas la visée, ni la portée!

¹⁰ Pelloux aveva scritto: « Le Prince Héréditaire a observé », parole cancellate con un tratto di penna e sostituite con « On a observé ».

In A l'episodio non è narrato, ma vi si trova questo appunto, sviluppato nella stesura definitiva: « jalousie du prince héréditaire, à Palerme, parceque le Roi voulait toujours que je l'accompagnasse à la promenade », (29^V). Cfr. n. 4.

¹¹ Segue nel ms la frase seguente, cancellata con un tratto di penna e sostituita con i puntini di sospensione: « Peux-tu lui dire de se faire accompagner quelquefois par le Prince? peut-être que cela lui ferait plaisir! ».

Était-on jaloux de cela? Et dans le cas, qui étaient les jaloux? ¹² Aurait-on voulu de moi que je répétasse ce propos au Roi? . . . Mais si jamais j'avais fait une sottise semblable, le Roi, qui me montrait tant de sympathie, aurait pu supposer que ces promenades en voiture avec lui m'ennuyaient!!! . . . Bien entendu, je n'en soufflais pas mot!

La motion Perrone di San Martino. Il y avait à peine un an que le Ministère était formé, et on semblait aller de l'avant, en assez bons termes, entre nous, quand un beau jour je me trouvais lancée dans les jambes, à la Chambre des Députés, la fameuse motion Perrone di San Martino, qui était ni plus ni moins qu'une motion qui tendait à la réduction de l'armée ¹³! Il n'est pas nécessaire de dire l'accueil que je lui fis; mais en même temps je dus soupçonner, très gravement soupçonner, que celui qui m'avait procuré cet obstacle, était tout simplement le Président du Ministère dont je faisais partie, le Marquis de Rudiní.

Comme la manoeuvre était par trop maladroite, elle déplut à beaucoup de monde, y compris nombre d'amis du Ministère.

Aussi, quand la discussion en vint à la Chambre, beaucoup de mes amis, bien surs du reste de vaincre, voulaient à tout pris, faire voter sur cette motion, un ordre du jour de confiance, personnellement *pour moi*.

Le résultat n'était pas douteux; mais favorable à mois comme il aurait été, cela devenait un vote sinon de blâme, au moins de désapprobation indirecte envers le Président du Conseil.

Aussi je priai de n'en rien faire: la motion fut purement et simplement repoussée à une grande majorité, et la chose finit là.

Mais la position de tout le Ministère en resta considérablement ébranlée; et le seul résultat obtenu, mais considérable celui-là, fut

¹² Seguono nel ms le seguenti righe cancellate e sostituite con quelle che seguono nel testo fino alla fine del paragrafo: « Et je n'hésitai pas à répondre à l'ami Morra, qui le comprit de suite, que ce qu'il me disait me semblait peu adapté à ma position auprès du Roi en ce moment! et qu'on prétendait de moi une drôle de [*illeggibile*]. Bref, on n'en reparla plus et je dois m'abstenir de tout commentaire ».

¹³ *A.P., Camera, Discussioni*, 26 febbraio 1892, p. 6444, Mozione Perrone di S. Martino: « La Camera delibera di nominare una Commissione per vedere se sia possibile fare nell'ordinamento militare modificazioni, le quali, senza menomare la potenza dell'esercito, portino notevoli economie sul bilancio della guerra, e realizzino quei perfezionamenti che furono adottati negli eserciti stranieri ». Il dibattito continuò nella tornata del 27 febbraio (p. 6479 sgg.) e si concluse col ritiro della mozione da parte del Perrone.

que la Chambre avait montré clairement de ne pas vouloir entendre parler de réduction de l'armée.

Entre temps du reste, peu à peu, j'avais obtenu l'approbation du Parlement pour toutes les réformes que j'avais proposées, la situation du Ministre de la Guerre était donc aussi bonne que possible. Aussi, quand peu après, Di Rudiní tomba, il se forma un nouveau Ministère dans lequel, des Ministres précédents, il n'entra que moi, Ministre de la Guerre, et *par ricochet*, le Ministre de la Marine, que le Roi pria de rester, parceque je n'y serais pas resté *seul*.

Chute de Rudiní. À brève échéance, le Ministère Rudiní tombait, surtout par la faute de Luzzatti qui, *en ce moment-là*, poussait le Président du Conseil à se défaire de moi, dans l'espoir de trouver un individu quelconque à ma place, qui se prêtât à la réduction de l'armée, et le poussait aussi à se défaire de Colombo, pour prendre aussi les Finances.

Il est certain que, lorsqu'il donna sa démission, Rudiní comptait refaire le Ministère, et le refaire sans Colombo et sans moi. Je dirai bientôt pourquoi je puis hasarder cette affirmation; mais avant, je veux et je dois bien dire que, dans toute cette crise, il y eut la main du Ministre de la Maison Royale, Urbain Rattazzi, mort dans ces derniers temps à la suite d'une longue et cruelle maladie. Le Ministre Rattazzi fut chargé par le Roi de bien faire comprendre à Rudiní qu'il n'entendait consentir, et qu'il ne consentirait jamais à une diminution de l'armée. Aussi quand Rudiní tomba, il était déjà certain que ce ne serait pas lui qui serait chargé de former le nouveau Ministère: et cependant il y comptait, et comptait s'en tirer avec une crise partielle, se débarrassant comme j'ai déjà dit de moi, et de Colombo aussi, s'il pouvait, pour faire plaisir à Luzzatti.

À tel point qu'à un ami, le Comte Bojana qui franchement lui reprochait d'avoir lâché le Ministère un peu trop facilement, il répondit avec une grande naïveté: *Mais, trouvez-vous donc que ce soit peu de chose de m'être délivré de Colombo et de Pelloux? . . .*

Le résultat final fut le premier Ministère Giolitti, dans lequel seuls nous restâmes: moi comme Ministre de la Guerre, et l'Amiral De St. Bon comme Ministre de la Marine.

Pendant tout le temps de la crise qui dura une dizaine de jours, le Roi ne cessa pas, à chaque occasion qui se présentait, de faire voir à tout le monde quelle sympathie, quelle préférence je dirais presque,

il avait pour moi. Et le hasard voulut qu'il eût à cette époque plusieurs occasions de le montrer.

Conférence internationale de la Croix Rouge. J'ajoute que précisément, au moment de la crise, se réunissait à Rome la Conférence internationale de la Croix Rouge qui dura du 21 au 27 avril. Je fus chargé du discours d'ouverture; et à la sortie de la séance d'inauguration, on disait: *Le Ministre de la guerre a parlé d'une manière qui ne ressemble guères indiquer un ministre tombé!*

Évènemens pendant le 1^{er} Ministère Rudini. Je n'ai guère à m'étendre sur les évènemens plus ou moins importans, qui se passèrent pendant le premier Ministère Di Rudini. Pour ce qui regarde le Ministère de la guerre, j'indique sommairement les manoeuvres de 1891, l'inauguration du monument à Charles Emanuel III au Sanctuaire de Mondovi, avec l'intervention du plus grand nombre de bataillons alpins qu'il me fut possible d'y réunir; puis les manoeuvres dans la Vallée d'Aoste, auxquelles j'accompagnai le Roi, qui tint son quartier Général au Château de Sarre; d'où je partais chaque matin, de très bonne heure avec lui, en victoria, pour rejoindre le point de rendez-vous choisi: où nous montions à cheval, ou à dos de mulet, selon qu'il s'agissait d'une manoeuvre de troupes de ligne, ou de suivre les troupes alpines dans quelque manoeuvre dans la haute montagne.

Souvenirs ceux-ci, qui me sont tous restés imprimés dans la mémoire, bien plus vivement que toutes les scènes de ma vie politique, pourtant si tourmentée.

Tor di Quinto. Roccagiovine. C'est à cette époque que je fondai le cours de cavalerie de Tor di Quinto, qui a donné, et donne toujours de si brillants résultats. On me fit quelque opposition parceque je voulais destiner à la direction de ce cours, le Marquis de Roccagiovine qui n'était pas militaire; mais j'insistai, et pour trancher la difficulté, je le fis nommer Capitaine de la Milice territoriale.

CHAPITRE XXVIII

MON SECOND MINISTÈRE DE LA GUERRE, AVEC GIOLITTI

Ministère Giolitti. Le premier Ministère Giolitti dura une année et demie, de mai 1892 à novembre 1893. Il fut assez mouvementé.

Il avait été formé avec la condition expresse de ne pas toucher à l'armée. Aussi la première chose que l'on fit, fut une espèce de consolidation du budget de la guerre; non pas une consolidation légale, comme celle qui vint plus tard, après 1901, et qui ne pouvait pas être faite d'une manière plus inopportune; mais une consolidation admise tacitement par le gouvernement dans son programme financier.

On était d'accord que le budget de la guerre serait *normalement* de 246 millions, dans lesquels étaient compris 7 millions pour les dépenses militaires en Afrique, et cela non pas dans le sens qu'il ne pourrait jamais dépasser ce chiffre-là, si les circonstances le rendaient nécessaire; mais bien dans le sens que l'on ne serait jamais descendu au dessous.

Carenzi. Je choisis alors pour Secrétaire Général le Général Carenzi qui commandait alors¹

En arrivant au pouvoir, Giolitti dut faire les élections générales, qui lui furent favorables, et avec la nouvelle chambre il vivota un an et quelques jours. Puis il finit par tomber misérablement, par suite de ses tripotages avec la banque *romaine*, et après avoir montré une faiblesse impardonnable à propos de ce qu'on appelait les *faisceaux siciliens* et des désordres dans la province de Massa et Carrara².

¹ La frase non è terminata.

² I moti della Lunigiana scoppiarono in realtà nel gennaio 1894: Giolitti, dimissionario sin dal 23 novembre 1893, aveva lasciato il governo il 15 dicembre.

Ajoutons son indifférence à propos des douloureux faits d'Aigues-Mortes, qui nous mirent à deux doigts d'une guerre avec la France, et l'on aura, à son compte, un passif assez considérable, qui n'est certainement pas compensé par la réussite des fêtes centenaires de Christophe Colomb à Gênes; réussite du reste dans laquelle, il n'entra pour rien; ni par la fête d'inauguration de la tour de *San Martino della battaglia*.

Mon discours à Livourne en 1892. À l'occasion des élections générales de 1892, mes électeurs de Livourne voulurent absolument que j'acceptasse un grand dîner, où j'aurais prononcé un discours électoral. C'est généralement peu dans mes habitudes d'accepter des dîners, et autres manifestations de ce genre. C'est même, je crois, la seule fois que j'y consentis; mais je ne pouvais pas faire autrement.

Dans ce discours³, je donnai beaucoup d'éclaircissements, sur ce que j'avais fait comme Ministre de la guerre, avec Di Rudini; j'insistai sur mon programme, et sur toutes mes déclarations passées. À part cela, ce fut un peu une paraphrase de mes discours précédents, et je fis une confutation assez bien réussie d'une quantité de sornettes que mon ex Collègue Colombo avait débitées quelques jours auparavant à Milan, sur notre situation militaire, dans un moment où elle était certainement aussi bonne qu'on pouvait le désirer.

Chute de Giolitti. On rappelle sans doute, par tous ceux qui ont dû y assister, la triste séance du 23 novembre 1893, à la Chambre des Députés; quand furent lues à la Tribune les conclusions de la Commission d'enquête sur la banque *romaine* qui marquaient au front comme un *déploré* (deplorato) le Président du Conseil, qui devait honteusement faire sa première fuite, et se trouvait par le fait chassé du Gouvernement.

Le jour même, le Ministère entier donna sa démission.

Et il arriva alors une chose qui étonna tout le monde: c'est que Crispi qui était tombé si mal le 31 janvier 1891 était rappelé au pouvoir! de la même manière du reste que Giolitti, tombé ignominieusement le 23 novembre 1893, a pu être rappelé en 1901, après la mort du pauvre Roi Humbert.

On comprend facilement que, sur mon second ministère de la

³ *Discorso dell'onorevole Luigi Pelloux agli elettori di Livorno. 20 ottobre 1892.* Roma, Voghera Enrico Tipografo delle LL.MM. il Re e la Regina, 1892, pp. 61.

guerre, avec Giolitti, je n'aie pas à entrer dans beaucoup de détails. On m'avait conservé à cette place, au seul but d'empêcher qu'on ne touchât à l'organisation de l'armée: modestement je réussis dans cette tâche. La consolidation tacitement concordée du budget de la guerre était un grand résultat obtenu. Mais, malheureusement, le Ministère Crispi, qui reprenait le pouvoir, celui-là même qui avait poussé les dépenses militaires à l'excès en 1888, 89 et 90, et qui était tombé, un peu pour cela aussi, par suite de la réaction qu'il avait suscitée, allait donner au pays le plus flagrant spectacle d'une absurde contradiction, en renonçant à 15 millions sur le budget de la guerre que j'avais déjà réduit à tel point que beaucoup s'en préoccupaient; préparant ainsi nos désastres d'Afrique.

CHAPITRE XXIX

MINISTÈRE CRISPI, AVEC MOCENNI MINISTRE DE LA GUERRE. JE VAIS COMMANDER LA DIVISION DE ROME

Mocenni Ministre de la Guerre. La crise dura plus de trois semaines, et le 15 décembre on avait enfin, un nouveau Ministère Crispi, avec Mocenni Ministre de la Guerre; qui, selon un bruit très répandu, s'était offert lui-même, au Ministre du trésor déjà désigné, Sonnino, en lui promettant une vingtaine de millions d'économie; mais non plus sur le budget militaire qu'avait le Ministre Crispi de la première manière! simplement sur le budget de la guerre que j'avais déjà tant réduit moi-même, *ce que les amis de Crispi n'avaient tant reproché*, c'est-à-dire en promettant quinze millions d'économies sur les fameux 246 millions consolidés, y comprises les dépenses d'Afrique.

Et Crispi accepta tout cela, et y joignit une autre faute, celle de *conserver* pendant tout le temps qu'il fut au pouvoir ce Ministre de la Guerre!

C'était en effet une faute impardonnable de la part de Mocenni, faute que l'Italie devait bientôt payer chèrement; car la défaite d'Adua fut la conséquence immédiate de la situation qui se créa alors!

Ricotti accepte le budget Mocenni. Ce qui apparaît plus extraordinaire au milieu de tout cela, c'est qu'après Adua, et après Mocenni, ce fut le général Ricotti qui devint Ministre de la Guerre, en acceptant le misérable budget de son prédécesseur!

Malgré cela, avec des moyens si limités, dans une détresse semblable; il n'osa pas même proposer cette fameuse réduction de 2 ou de 3 corps d'armée, dont il avait tant parlé précédemment, . . . quand

il n'était pas ministre. Il y a là la preuve la plus évidente, et c'est pour cela que je le rappelle d'une manière spéciale, que, puisque j'avais, moi ministre, quinze millions de plus, disponibles sur le budget ordinaire, j'avais eu toutes les meilleures raisons du monde, de n'avoir jamais voulu entendre parler d'aucune réduction organique de l'armée, et de m'en tenir au contraire, tant que c'était nécessaire, à une provisoire réduction de la force présente sous les armes, en recourant à mon système de la force *maxima* et *minima*. J'avais toujours pensé que, dans un avenir plus ou moins prochain, on aurait pu assigner des sommes majeures au budget de la guerre!

Expédients que j'ai dû adopter étant Ministre. Je fais ici une espèce de digression; mais c'est le moment le plus indiqué pour la faire! Je me suis trouvé dans la nécessité de recourir à des expédients, quand j'ai été Ministre de la Guerre. J'aurais certainement préféré ne pas avoir à les adopter; mais c'était inévitable. Et j'ai le droit de dire, de dire bien haut, qu'en faisant ce que j'ai fait, j'ai sauvé l'armée; car, si j'avais consenti à abolir 2 ou 3 corps d'armée, *comme sans moi on aurait probablement fait*, on n'aurait pas pu penser à les reconstituer de bien longtemps, et aujourd'hui nous serions considérablement moins forts que nous ne sommes réellement! Voilà ce qu'oublie trop facilement les détracteurs à bon marché, et les critiques qui n'y entendent guères, de mon oeuvre comme Ministre de la Guerre.

J'ajoute que, toutes les fois que j'ai été Ministre de la Guerre, et je l'ai été 4 fois, dont une fois par intérim, j'ai toujours bien répété, et bien accentué la déclaration que, avec le budget dont je disposais, je comptais pouvoir aller de l'avant, mais, que je ne pensais pas pouvoir parer à toutes les éventualités possibles, comme majeure cherté des vivres ou des fourrages; changemens d'armement, de matériel, ou de matériaux différens rendus nécessaires par les progrès de l'industrie; augmentation de l'armement général en comparaison de ce que faisaient ou feraient les autres puissances, etc. etc.

Et tout cela est arrivé! et nous a surpris. Quand? . . . quand on avait encore diminué *mon budget*, ce budget que je reconnaissais moi-même être déjà bien modeste!

Pour toutes ces raisons, je dois répéter que bien blâmable fut la conduite de Mocenni, qui à la fin de 1893, dans le seul but de se faire accepter comme Ministre de la Guerre, promettait inconsciemment une vingtaine de millions d'économie; et ce qui est bien pire, c'est

qu'en acceptant un budget tout-à-fait insuffisant, il voulait encore se donner le luxe de dépenses qui, dans ces conditions-là, ne devaient absolument pas se faire, comme par exemple, dépenser une dizaine de millions pour anticiper la venue sous les armes de la dernière levée!

Mais j'aurai à revenir sur tout cela.

Je suis nommé Commandant de la division de Rome. Le Général Mocenni, avant d'être mon successeur au Ministère de la Guerre, commandait la Division de Rome. Il était assez naturel que ayant quitté le Ministère on me destinât à Rome pour le remplacer; et cette nomination me causa, je l'avoue, une très grande satisfaction, soit sous le rapport militaire, soit pour des considérations de famille.

J'allais donc, après mes trois ans de Ministère reprendre la vie active; comme j'étais allé commander la Brigade de Rome, après mes quatre ans de Secrétariat Général. Ces heureuses combinaisons du hasard eurent pour résultat que je me tins toujours assez en contact avec la vie essentiellement militaire.

Je me consacrai avec passion à mon nouveau service, tout en m'occupant aussi un peu de la vie parlementaire, car il me restait toujours un certain temps disponible pour cela.

Mon fils Albert mon aide-de-camp. Quand je fus nommé Commandant de la Division militaire de Rome, je choisis pour un de mes deux aides-de-camp, mon fils Albert, lieutenant alors dans les Alpines. C'était là une chose tout-à-fait naturelle, conforme même aux vieilles et bonnes traditions de l'armée piémontaise, dans laquelle on avait vu fréquemment des cas semblables! Et bien, la sottise, la mesquinité de mes adversaires politiques était telle que, dans une certaine presse, on voulut m'en faire un grief, en m'accusant de favoritisme, de népotisme, et autres bêtises du même genre.

Mais, c'était vraiment trop bête! Ça ne prit pas! Non seulement! mais un journal de Milan très répandu, et d'un grand bon sens, fit un tel massacre de cette sornette que personne n'osa plus en parler.

Je sus plus tard que la personne qui avait cru se lever contre ces ignorants, était un brillant capitaine d'État-Major, milanais bien connu qui avait fait brillamment la campagne de 1859 comme volontaire, et celle de 1866, comme officier d'État-Major.

Discussion à la Chambre. Pendant l'année 1894, il m'arriva plusieurs fois de devoir prendre la parole à la Chambre des Députés; et la

première fois ce fut pour défendre mon administration comme Ministre, que Crispi essaya quelquefois de dénigrer en la dénaturant. *On* m'accusait d'avoir affaibli l'armée avec mes économies! et *on* oubliait qu'on avait accepté, après moi, sur mon budget diminué, une autre diminution de plus de 15 millions! Aussi, j'eus beau jeu, et je répondis comme c'était le cas; et, sans le vouloir expressément, je fis une bonne défense de ce qu'avait fait Giolitti dans les derniers mois de son ministère, quand il s'était enfin décidé à mettre à la raison les *fasci siciliani!*

C'est dans une de ces discussions qu'il m'arriva de dire (ce que je pensais du reste) qu'il était bien préférable avoir un Ministre de la Guerre, bourgeois mais bon, à en avoir un *militaire* mais *incapable!* Mocenni, après la séance, s'en plaignit beaucoup avec moi; ayant cependant le bon sens de me dire que, s'il arrivait un jour qu'on choisît un Ministre de la Guerre, civil, j'en aurais, moi, un peu de responsabilité! J'avais du reste dit cela d'une manière tout-à-fait abstraite, et pour démontrer qu'avant tout, on devait avoir un excellent Chef-d'État-Major de l'armée, et des très bons Chefs à la tête des différens services.

C'est encore ce que je pense aujourd'hui; et s'il m'est arrivé, il n'y a pas longtemps, d'avoir au Sénat un débat très vif avec un Ministre de la Guerre, civil, cela ne change absolument rien à la thèse que je soutiens en principe!

Civil, soit! mais capable!

Manoeuvres en 1894. Je me rappellerai toujours avec le plus grand plaisir les manoeuvres de campagne estives que je fis à la fin de l'été 1894, avec ma division. Tout se passa aussi bien que je pouvais le souhaiter: j'avais un bon Chef d'État-Major, de bons commandans de troupes, et des troupes excellentes. La santé fut parfaite, car, en raison du nombre, nous eûmes moins de malades qu'en temps ordinaire, dans la garnison de Rome.

Voyage en Bavière. Après ces manoeuvres, je pris un congé de 15 jours, pour respirer un peu d'air, ce qui ne m'arrivait plus depuis assez longtemps. Je cite ce détail parceque, ayant dit à mon Commandant de Corps d'armée le général De San Marzano, que je comptais passer quelques jours dans les montagnes de la Suisse, il me montra le désir d'avoir quelque notice sur quelques points de la vallée du Rhin entre Coire et le lac de Constance; et je lui promis de les lui apporter.

Je réussis en effet à me procurer toutes les informations d'ordre militaire qui m'intéressait, sans que personne pût soupçonner de parler à un officier italien.

Entr'autres, un cocher que je pris à Andermatt, pour me conduire par le Col de l'Oberalp et la vallée du Rhin supérieur jusqu'à Hanz, me fut très utile en fait de renseignemens. Il était de Chamonix, et il avait servi, sous l'Empire, dans les Cuirassiers: il se complaisait, me prenant peut-être pour un officier français, à me montrer, du sommet de l'Oberalp, les positions de la Furka, du St. Gothard, et autres localités, où l'on avait préparé une série de forts, de redoutes, de retranchemens, d'emplacements pour batteries: tout cela à l'adresse de... ces bougres d'Italiens (Pardon!).

Naturellement, je lui laissais dire tout ce qu'il voulait, car cela m'intéressait; mais je ne savais me rendre compte de ce fait, qu'un cocher français (de Chamonix) et à qui par conséquence la défense de la Suisse ne pouvait pas importer beaucoup, prenait du plaisir à parler des Italiens avec une espèce d'acharnement hostile!

Peut-être avait-il eu récemment maille à partir avec quelque Italien? ou bien, était-ce parceque Crispi était de nouveau au pouvoir? Je ne lui demandai rien, ne voulant pas éveiller des soupçons.

D'Hanz, j'allai à Coire; puis je me dirigeai sur Bregenz, partie en chemin de fer, et partie en voiture pour traverser le passage du Lützensteig, qui était une des positions qui m'intéressaient.

Par la Bavière, je rentrai en Italie.

Difficultés où se trouve Mocenni. Mocenni, s'étant illusionné de pouvoir administrer le budget de la Guerre, avec 15 millions de moins que je n'en avais moi-même, se trouva bientôt à de telles difficultés qu'il ne savait plus comment se tourner. Il prit une quantité de mesures irréfléchies, et tumultuaires, qui ne faisaient qu'augmenter ses difficultés. Il cherchait des économies, précisément où il n'y en avait pas! Il voulut *décentrer*, et le fit précisément là où le principe de justice et de discipline réclamait une direction unique, de la part du Ministère de la Guerre. Il eut l'audace de proposer la dévolution des Conseils de discipline aux Commandants des Corps d'armée. Heureusement le Conseil d'État, demanda s'ils étaient *fous!* Enfin, il en arriva à son fameux *Décret-Loi* (Decreto legge) sur l'organisation de l'armée ¹!

¹ R. D. 6 novembre 1894, n. 503, « Modificazioni alle leggi sull'ordinamento del Regio esercito e dei servizi dipendenti dall'Amministrazione della Guerra ».

Parallèlement, il avait nommé une Commission de Généraux pour lui suggérer toutes les économies possibles: commission de laquelle il va sans dire que nous ne faisons pas partie, ni le Général Ricotti, ni moi.

Il obtint un bien maigre résultat: quelques propositions insignifiantes et même peu pratiques; entr'autres, celle de *diminuer 100 rations de café aux troupes pendant l'année*. Ce qui ne fait pas trop d'honneur au génie inventif de ces messieurs, qui durent remercier *bien amèrement*, Mocenni de la piteuse figure qu'il leur avait fait partager, avec . . . lui-même.

Et, pendant qu'il ne savait pas comment se tourner, il s'amusait à vouloir faire des nouveautés! comme celle que j'ai déjà énoncée, d'anticiper la venue de la levée sous les armes, ce qui coûtait au moins 10 millions!

Mais je ne dois pas insister là-dessus; cela ne regarde qu'indirectement ces mémoires².

Et, avec cela, comment s'étonner si on nous a portés à Adua? C'était tout simplement inévitable!

² A, 33IV: « Mais je ne dois pas insister là-dessus; c'est du reste trop pénible! ».

« Ces Messieurs du Ministère, Crispi et compagni, avaient l'air de dire que j'avais abîmée l'armée avec mes économies! . . . et en même temps, ils diminuent [sic] de quinze millions le budget que j'avais moi et faisaient des dépenses qui coûtaient des millions de plus que ceux qu'ils avaient.

« Et l'on s'étonne si l'on a pu arriver à Adua! C'était inévitable.

« Jamais Ministère n'avait été, jusqu'alors, aussi fatal au pays que le fut ce malheureux Ministère Crispi ».

CHAPITRE XXX

COMMANDANT DU CORPS D'ARMÉE DE VÉRONE.

COMMANDANT DE LA III^{me} ARMÉE

Commandant du V^{me} Corps. Au mois de janvier 1895, je fus nommé Commandant du V^{me} Corps d'armée à Vérone; et presque de suite après, je fus désigné par Décret Royal au Commandement éventuel de la III^{me} armée en cas de guerre.

C'était une insigne distinction, je l'avoue, mais j'avais si peu de confiance dans le Ministère qui me la conférait, que je n'en eus pas seulement une minute le sentiment de la reconnaissance. J'avais peur, j'avais presque le pressentiment qu'un grand malheur planait sur nous. Je jugeais plusieurs des ministres absolument au dessous de leur tâche . . . étant données les graves conditions où nous étions.

Un incident, dont je parlerai bientôt, la visite que me fit le Général Baratieri à Vérone, me démontra avec quelle légèreté Crispi, Blanc, et Mocenni traitaient notre situation en Afrique.

On n'avait d'autre but à Rome que de *parader*, de *promettre*, et surtout de *blâmer le passé!* tout cela accompagné d'une insuffisance, d'une imprévoyance, d'une présomption vraiment phénoménales. Il y aurait un volume à écrire là-dessus!

Drapeaux à Rome en 1895. Il y a, dans tout ce fatras, un petit incident, d'ordre militaire, tellement grotesque que je ne puis résister au désir de le raconter.

À l'occasion du 20 septembre 1895, qui correspondait au 25^{me} anniversaire de la brèche de Porta Pia, le gouvernement, qui voulait en faire une commémoration solennelle, pensa de faire venir à Rome tous les drapeaux de l'armée, pour prendre part au cortège

de rite. Seulement on avait oublié de régler l'arrivée à la capitale de ces glorieux trophées de l'armée nationale, et de prévoir où ils devaient se rendre en arrivant à Rome . . .

Qu'advint-il? Quand ils arrivèrent à la gare, on ne savait que répondre à ceux qui les accompagnaient, et qui demandaient où ils devaient aller les déposer? Dans ce désarroi, quelqu'un se rappelant qu'en 1878, à l'époque de la mort du Grand Roi, on les avait déposés dans le grand salon des Gardes au Quirinal, proposa de faire de même! Mais, on objecta avec raison que . . . ce n'était pas tout à fait la même chose! car si en 1878 on les avait déposés au Quirinal, c'était parceque, précisément de là, ils devaient puis partir pour suivre immédiatement le corps inanimé du Père de la Patrie, quand toute l'Italie, présente ou représentée, l'aurait accompagné au Panthéon!

Enfin, ne sachant que trouver de mieux, on les envoya à la caserne du Maccao dans un corps de garde, ou quelque chose d'approchant, ces pauvres enseignes!

Baratieri à Vérone. Et maintenant, venons à la visite que me fit Baratieri à Vérone, avant de rentrer en Afrique, après un congé qu'il était venu passer en Italie en 1895.

J'avais toujours été très lié avec Baratieri, depuis que le Général Mezzacapo l'avait voulu à la Direction de la Rivista Militare, en 1876, quand j'étais Chef de la Division d'État-Major au Ministère.

Baratieri était venu en Europe pour solliciter du gouvernement les moyens dont il avait besoin pour conduire à bonne fin, son programme, qu'on doit croire qu'il avait combiné d'accord avec le Ministère. Mais il ne put rien obtenir, ou du moins fort peu de chose!

Il était vraiment découragé quand il arriva à Vérone, où il avait désiré de venir dans une espèce d'incognito, pour passer quelques heures avec moi. Je l'encourageai autant que je pus; mais je lui recommandai par dessus tout, de ne pas quitter l'Italie, sans être parfaitement d'accord avec le gouvernement.

Il me raconta alors toutes ses peines, tous ses déboires, les graves embarras où il se trouvait, en me disant qu'il n'avait pas les moyens nécessaires pour faire ce qu'on exigeait de lui.

Il me dit de ses entrevues avec Crispi, avec Blanc (celui-ci ne s'en intéressait pas beaucoup!), avec Mocenni, avec Sonnino, toutes peu satisfaisantes en effet. Crispi lui disait de combiner avec Mocenni; celui-ci lui disait de combiner avec Sonnino, et ce dernier le renvoyait à Crispi, de qui il attendrait lui-même les ordres; lui

ajoutant toutefois qu'il ne pouvait guères disposer de sommes un peu importantes. Enfin, d'Hérode à Pilate, comme on voit; ou pour être plus vrais, de Pilate... à Pilate!

Avant son départ, je lui dis qu'en bon ami, je croyais devoir lui donner un conseil, c'est-à-dire que si à Rome on ne lui accordait pas tout ce dont il croyait avoir besoin, il dégagèât sa responsabilité, et ne retournât pas en Afrique.

On sait qu'il partit de Rome sans avoir rien, ou presque rien obtenu!

On sait aussi le reste!

Le 1^{er} mars 1896, Baratieri était abîmé à Adua; et immédiatement après, Crispi tombait pour ne plus s'en relever.

Empereur Guillaume à Venise. Pendant que je commandais le Corps d'Armée de Vérone, au commencement d'avril 1896, l'Empereur d'Allemagne vint à Venise, où vint aussi le Roi Humbert pour le recevoir.

Selon les prescriptions règlementaires, je m'y rendis de mon côté, pour rester auprès des Souverains, tant qu'ils s'y trouvèrent. Ce fut à cette occasion que l'Empereur me donna la Grand' Croix de l'Aigle rouge en brillants; et comme je le remerciais de cette décoration qui était supérieure à celle qu'aurait comporté mon grade, selon les usages diplomatiques, il me répondit avec sa gracieuseté bien connue: J'ai voulu donner une distinction spéciale au commandant de l'armée... [du Rhin]¹!!! faisant ainsi allusion au Commandement dont j'aurais été investi, selon les accords pris avec la Triple Alliance, au cas où la guerre aurait éclaté.

J'eus occasion de causer beaucoup avec lui, qui me montra beaucoup de bienveillance, et de sympathie personnelle. Il me dit bien clairement qu'il n'avait jamais été enthousiasmé de ce que nous faisions en Afrique; me parla de la position dangereuse dans laquelle nous nous trouvions, et des surprises qui pouvaient nous en venir, et qui étaient venues, d'autant plus vite que nous avions été toujours relativement très faible là-bas, en comparaison de ce que nous aurions dû être.

¹ « du Rhin » è cancellato con un tratto di penna.

CHAPITRE XXXI

POUR LA TROISIÈME FOIS, MINISTRE DE LA GUERRE

Ricotti Ministre de la Guerre en 1896. J'ai dit que bientôt après Adua, Crispi était tombé. C'était bien du reste le moins qui pouvait lui arriver!

Il fut remplacé par un nouveau Ministère Di Rudiní, qu'avait formé le Général Ricotti, qui lui en avait puis laissé le Présidence se contentant de garder pour soi le Ministère de la Guerre, avec le budget de Mocenni, comme j'ai déjà dit précédemment. Chose que l'on ne peut guères comprendre dans une personne douée comme il l'était, d'une intelligence vraiment supérieure; car il savait bien mieux que personne, que c'était un budget tout à fait insuffisant! et en effet, ne pouvant pas s'y retourner lui-même, et n'osant pas proposer une réduction dans le nombre de corps d'armée, que personne ne voulait, il imagina son fameux système ternaire, très mal accueilli par l'opinion publique, dont personne ne voulut non plus!

Aussi dut-il se retirer aux premiers jours de juillet; ce qui fut cause d'une crise partielle à la suite de laquelle plusieurs autres changemens se produisirent dans le Ministère, et qui nécessita plusieurs jours pour être résolue.

Je remplace Ricotti. Je me trouvais à Venise, en visite d'inspection, quand un matin au moment où je sortais de l'Hôtel, on me remit une dépêche, renvoyée à moi de Vérone, qui était du Marquis de Rudiní, et qui commençait par ces mots: *Decifri da sè* (déchiffrez vous même). On m'appelait à Rome, et l'on me pria de partir immédiatement.

Je pris seulement le temps de passer à Vérone, pour quitter mon uniforme, m'habiller en bourgeois, et partir.

À l'offre que l'on me fit du portefeuille de la guerre, je répondis que je n'aurais pu l'accepter qu'à la condition qu'on aurait rendu au Ministère de la guerre, tous les millions auxquels Mocenni avait renoncé à la fin de 1893, et que l'on serait revenu à mon budget consolidé de 246 millions. On me le promit; mais Luzzatti, qui devait entrer dans la nouvelle combinaison, comme Ministre du Trésor, essaya tout de suite de me flouer¹ et dans une entrevue que j'eus avec lui, chez le Marquis de Rudini, il me dit que c'était bien entendu qu'on aurait rendu au budget de la guerre, tous les millions qu'il avait en 1893, mais que cette restitution se ferait en plusieurs exercices: d'abord 2 ou 3 millions pour l'exercice 1896-1897; et successivement les autres! De la sorte, je n'aurais atteint mes 246 millions qu'en 4 ou 5 ans! Et pendant ce temps-là, il en aurait passé de l'eau sous les ponts du Tibre . . .

Naturellement, je les envoyai tous . . . promener, comme je devais le faire; et je déclarai au Marquis de Rudini que, le soir même, je serai reparti pour rejoindre mon poste à Vérone.

Au moment où j'allais à la gare, je reçus un mot de Brin, Ministre de la Marine, qui m'avertissait, de la part de Rudini, de ne pas partir; que tout était arrangé; que Luzzatti avait cédé, et que tous les millions que je demandais auraient été portés en augmentation au budget de la guerre 1896-1897.

Après ces négociations préliminaires, le 11 juillet commença mon troisième Ministère de la guerre, qui dura jusqu'au 3 décembre 1897. Je choisis pour Sous-Secrétaire d'État, le Général Afan de Rivera, celui-là même que l'on avait voulu m'imposer en 1891.

Afan de Rivera. Je note, en passant, qu'une autre condition que j'avais mise fut acceptée sans difficulté. C'était que, en cas de guerre, j'aurais conservé le Commandement de la troisième (III^{me}) armée.

J'ai su plus tard, par le Roi lui-même, que ce fut le Général Ricotti qui me proposa pour le remplacer. Du reste, en me donnant la consigne, il eut l'amabilité de me dire qu'il était content que je fusse son successeur, plutôt qu'un autre!

Organisation de l'armée. Mon premier soin fut de présenter au Parlement les projets de loi nécessaires pour réparer à l'oeuvre délétère

¹ Sotto a « flouer » Pelloux ha scritto « duper ? », ma non si è risolto a scegliere fra i due verbi.

de Mocenni; pour retirer les projets de loi de Ricotti et son système ternaire, et pour revenir substantiellement au projet d'organisation que j'avais présenté en juillet 1893, qui était resté lettre morte par suite de la chute de Giolitti au 23 novembre suivant. Projet que je réussis enfin à faire voter définitivement en juin 1897.

Encore l'Afrique. Une de nos préoccupations plus graves en 1896, 1897, et plus tard aussi, était celle que nous causait la situation en Afrique, par suite de la défaite d'Abba-Garima.

Il y avait à régler plusieurs questions de la plus haute importance: d'abord: faire rentrer en Italie les milliers de prisonniers que nous avions en Abyssinie; puis combiner la délimitation des frontières, et enfin, signer une paix définitive telle que l'ont pût vivre une vie tranquille en Afrique, et en Europe aussi!

Il y avait, au milieu de tout cela, une question très délicate. C'était celle des indemnités que le Négus aurait pu prétendre de nous, pour le maintien des prisonniers pendant leur captivité, et aussi pour dédommager quelques-uns des chefs à la dépendance de Ménélick, des territoires qu'ils auraient dû nous céder pour en arriver à une délimitation de frontières, qui fût satisfaisante pour nous.

Tout cela était naturellement déjà acheminé, quand je vins remplacer le Général Ricotti au Ministère de la guerre.

Aussi, je n'eus pas à prendre une bien grande part aux différentes négociations, qui du reste, se déroulaient avec une lenteur désespérante, vu le défaut de communications rapides entre l'Italie et l'Abyssinie.

Je veux, et je tiens toutefois à rappeler, que lorsqu'on vint à parler, dans un Conseil de Cabinet, de l'éventualité de renoncer à la possession d'Adi-Caié, je m'y opposai formellement, arrivant jusqu'à offrir ma démission pour le cas, où l'on y aurait consenti².

Quant aux autres négociations, elles firent lentement leur cours; mais la principale, qui était le retour des prisonniers, et qui avait été poussée aussi vivement qu'il avait été possible, elle était résolue; ce qui était l'essentiel, et pour le reste on avait le temps de négocier avec toute la prudence que pouvait conseiller le suprême intérêt du pays.

Comme on verra la conclusion définitive ne devait arriver qu'à moitié de l'année 1900.

² A, 36^{ter}, segue cpv.: « Cette petite question fut résolue selon mon point de vue; ce qui évita une cession qui aurait causé une profonde douleur dans le pays ».

Attentat Acciarito. Le 22 avril 1897 fut un autre jour bien néfaste pour notre pays. Un misérable assassin avait attenté aux jours de notre souverain bien-aimé, au moment où il se rendait aux courses des *Capannelle*, à Rome. Heureusement, il ne réussit pas même à le blesser; mais pas moins, cet horrible forfait était d'autant plus grave, que c'était *un autre* indice que les partis anarchistes relevaient la tête, pleins de haines, de rancoeurs et de menaces, et qu'on pouvait tout s'attendre d'eux!

On a voulu dire et prouver qu'Acciarito n'avait pas de complices! Et bien, pour tant de raisons que je ne puis certainement pas dire ici, j'ai la plus profonde conviction qu'il en avait.

Seulement on n'a pas *su*, ni assez *voulu*, les chercher *à temps*. Quand on se décida à les chercher vraiment, il était trop tard pour les découvrir.

Un moment on crut les avoir trouvés; mais certaines révélations, *à sensation*, faites à l'occasion du procès de Teramo, en firent perdre la piste...

Bien plus! On fit plus tard tourner les choses de telle manière, qu'on en arriva à demander que je fusse, *moi-même*, mis en état d'accusation, pour avoir, comme Ministre de l'Intérieur, fait en 1898 et 1899 tout mon possible pour qu'un crime aussi monstrueux et si plein de menaces pour notre pays fut découvert en entier!

Qui sait? ... si la vérité entière était apparue! ... qui sait si le terrible attentat du 29 juillet 1900, à Monza, aurait pu s'effectuer?

Je n'en dis pas davantage; mais je répète que j'ai, comme je *dois avoir* la plus profonde conviction³ qu'Acciarito avait des complices!

Quant à moi, j'appris un jour, *plus tard*, par une copie de sentence que je reçus que la Commission d'enquête de la Haute Cour de Justice (le Sénat) s'était occupé de moi aussi. Mais, naturellement elle me mit hors de cause avec une sentence pleinement favorable; et, je répète, je n'appris tout cela qu'en recevant la copie de cette sentence⁴!!

³ « que j'ai ... conviction ».

A, 36IV: « que je sais positivement ».

² Come risulta dall'archivio dell'Alta Corte presso il senato, nel 1908 venne aperta un'istruttoria a carico di Pelloux, in connessione con un procedimento promosso dall'Acciarito contro il vicedirettore carcerario Angelelli « per abuso continuato di autorità commesso in Roma nel dicembre 1898 e il 30 aprile 1900 ». Pelloux venne prosciolto con ordinanza della commissione istruttoria per inesistenza di reato.

Conséquence de l'attentat Acciarito fut que l'on pensa à renforcer le service de surveillance, autour de Sa Majesté. Mais, le roi ayant montré un peu de contrariété pour les mesures qu'il s'agissait de prendre, le Président du Conseil, eut, à mon avis, le tort de ne pas insister assez ! Mais j'aurais bientôt à revenir sur ce triste argument.

Pourquoi je quittai le Ministère à la fin de 1897. J'ai dit que mon troisième Ministère de la Guerre dura jusqu'au 3 décembre 1897 ; je dois maintenant dire pour quel motif, je donnai ma démission. Plusieurs, amis et adversaires, trouvèrent ce motif trop futile ! Mais bien au contraire, pour moi, sous le point de vue de la justice, de la logique, de la régularité de la carrière des officiers, et du respect pour les droits acquis, il avait la plus grande importance !

Il s'agissait d'un amendement à un article d'un projet de loi que j'avais présenté au Parlement ; article qui pour l'avenir donnait quelques avantages aux officiers qui viendraient à se trouver dans une certaine position spéciale (l'expectative pour raisons de famille). L'amendement qu'on y présenta à la Chambre des Députés tendait à rien moins qu'à donner ces mêmes avantages, à tous ceux qui *s'étaient* trouvés dans cette même position par le passé !

C'était donner à la loi le caractère de la *retro activité*, en bouleversant l'ancienneté d'une quantité de monde !

Une véritable absurdité ! et une énorme injustice.

J'avais, dans la discussion, déclaré plusieurs fois que je ne pouvais absolument pas accepter un amendement semblable, et j'en avais bien clairement exposé les motifs. Malgré ma déclaration, plusieurs fois répétée, cet amendement, après une votation incertaine, finit par être voté, dans une votation *par division*, avec une majorité de deux voix seulement. Mais, ce qui était plus grave pour moi c'était que trois ou quatre députés, des plus dévoués au Président du Conseil, votèrent contre moi !

Je donnai immédiatement ma démission, et je la déclarai irrévocable !

On fit tous les efforts possibles pour me faire revenir sur ma détermination, mais tout fut inutile. Je résistai même aux très vives et très affectueuses instances que Sa Majesté le Roi qui m'honorait depuis longtemps d'une vive sympathie, et d'une confiance que j'ose dire très grande, voulut encore m'adresser personnellement, en me faisant appeler au Quirinal.

La question fut définitivement tranchée, quand, protestant de ma dévotion la plus illimitée envers le Roi, je lui ajoutai en souriant: *Votre Majesté appartient à la maison de Savoie: elle peut être pour cela un peu obstinée: mais moi, je suis Savoyard, et comme tel je suis plus qu'obstiné, je suis têtu comme un mulet!*

Notre bon souverain me prit les mains dans les siennes, les serra bien fort, et me congédia, en me disant en piémontais, comme en piémontais avait eu lieu toute notre conversation: *Au fond, je comprends que vous avez raison! mais nous [nous] retrouverons plus tard.* Et en effet, nous nous retrouvâmes quelques mois plus tard. Sa Majesté eut la bonté de me demander qui, à mon avis, aurait pu être mon successeur, et je lui indiquai le Général Di San Marzano qui avait déjà été choisi par Zanardelli, quand celui-ci essaya au mois de novembre 1893, de faire un Ministère, qui échoua la veille du jour où il devait prêter serment au Roi.

Et en effet, ce fut lui qui me succéda.

En me retirant, je présentai au Parlement un rapport sur les conditions de l'armée en décembre 1897, comme j'avais déjà fait en novembre 1893.

CHAPITRE XXXII

COMMANDANT DE CORPS D'ARMÉE À FLORENCE, PUIS À ROME

Je vais à Florence. En quittant le Ministère de la Guerre, en décembre 1897, je fus destiné au Commandement du Corps d'armée de Florence, pour y remplacer le Général Morra de Lavriano, qui venait d'être nommé Ambassadeur en Russie.

Quelques considérations. Pendant les 4 années que j'avais passées comme Secrétaire Général et les 4 années et demie passées comme Ministre de la Guerre, ayant un si nombreux personnel à ma dépendance, je ne pouvais pas ne pas m'attirer quelques animadversions, quelques antipathies, ayant eu la main dans beaucoup d'affaires de discipline, d'avancement et d'autres, dans lesquelles il fallut quelquefois user un peu de sévérité; et il est facile en ce monde de rencontrer des individus qui, traités simplement comme la justice réclame, se croient des persécutés!

Malgré cela, lorsque je quittai le Ministère en 1897, j'étais très bien vu par la généralité, j'avais un très grand nombre d'amis, et je fus regretté par beaucoup de monde.

Limites d'âge. J'ai dit plus haut que, pour un Ministre de la Guerre, une des tâches les plus difficiles était celle qui regardait les mouvements dans l'État-Major Général de l'armée, et surtout la mise à la retraite des Généraux. En mon temps, il n'y avait pas encore la loi sur le service auxiliaire et sur les limites d'âge! Du reste, il faut bien dire que, même avec les limites d'âge, les difficultés pour un Ministre de la Guerre, s'il sent vraiment son devoir et sa responsabilité, ne se trouvent pas de beaucoup diminuées: car si la loi dit qu'un officier général ne peut pas rester dans l'armée active au delà d'un

certain âge, elle ne prétend pas du tout qu'un officier général ne puisse pas être mis à la retraite s'il n'a pas encore rejoint cet âge là!

Malheureusement, ce qui a beaucoup contribué à créer une situation si difficile pour les cadres de l'armée dans ces dernières années, c'est précisément la faiblesse, je dirais presque la *mollesse*, apportée par le Ministère de la Guerre dans l'épuration des cadres. Et de la sorte, la loi sur les limites d'âge qui aurait du faciliter l'avancement et la carrière des officiers a eu l'effet contraire.

Ce qui me fait un peu reconnaître aujourd'hui la vérité de ce que me dit plusieurs fois l'ancien Ministre Louis Mezzacapo, c'est-à-dire qu'un Ministre qui a l'énergie nécessaire, et qui connaît son devoir, n'a aucun besoin d'une loi sur les limites d'âge!

Mais, dans toute chose, il y a le *pour* et le *contre*! Certainement, par exemple, en Allemagne il n'y a aucun besoin d'une loi semblable!

Trêve donc à toute considération là dessus.

Trois mois à Florence. Je ne restai qu'une centaine de jours au Commandement du Corps d'armée de Florence, où je fis une vie bien tranquille, et sans qu'il se passât rien qui puisse mériter une spéciale mention. Je retrouvai là une société très aimable, que en grande partie je connaissais déjà, ayant plusieurs fois demeuré en cette ville sympathique, comme j'ai déjà rappelé plusieurs fois!

Commandant le corps d'armée de Rome. Ma sortie du Ministère Di Rudinì en décembre 1897, avait provoqué une crise partielle, à la suite de laquelle, l'entrée de nouveaux élémens apporta dans le Cabinet une orientation . . . comment dirai-je? . . . un peu avancée? . . . qui n'était pas ce qu'on pouvait désirer de mieux en ce moment! L'entrée au Ministère de quelques personnages soi-disant libéraux, comme Zanardelli, Cocco-Ortu et autres qui remplaçaient des hommes un peu plus conservateurs, donnait au Ministère une teinte . . . passablement différente de celle du Cabinet précédent, quoique le Président du Conseil fut toujours le Marquis de Rudinì.

Du reste, il ne faut pas oublier que ce grand libéral de Zanardelli était le même que cinq mois plus tard, devait signer les fameuses ordonnances des états de siège, et des tribunaux militaires, voulus par Rudinì; et dont plusieurs socialistes et compagnie, dans leur ignorance, ou leur mauvaise foi, ont plusieurs fois essayé de m'adosser la responsabilité! . . . à moi! qui non seulement n'y entrais pour

rien, mais qui ne voulait pas entendre parler de les appliquer, lorsque Commissaire Royal extraordinaire pour les Pouilles et les Calabres, le gouvernement central m'y invitait comme il m'en avait donné les moyens!

Ce nouveau Ministère Di Rudiní, du 14 décembre 1897, eut une triste existence, et finit par être dominé par Cavallotti, pendant le peu de temps que celui-ci vécut encore, et devait bientôt aboutir aux troubles du commencement de mai, à Milan et ailleurs!

Ce fut pendant ce Ministère, dans le mois de mars 1898, que de Florence je fus transféré au Commandement du Corps d'armée de Rome, qui était toujours resté vacant depuis décembre 1897, quand le Général Di San Marzano m'avait remplacé au Ministère de la Guerre.

J'arrivai à Rome le jour même des funérailles de Cavallotti, tué comme on sait dans un malheureux duel avec le député Macola. C'était donc à Rome un moment de grand désordre moral! qui n'annonçait rien de bon pour l'avenir!

Commandeur Becchi. Peu de semaines après mon arrivée à Rome, je perdis, là, un ami intime à moi, le Commandeur Becchi, Directeur Général au Ministère de la Guerre, qui m'avait toujours été on ne peut plus dévoué, et dont je conserve une très volumineuse correspondance, des plus intéressantes que l'on puisse imaginer, surtout pour les différentes époques auxquelles elle se rattache¹. Ce qui veut dire qu'elle correspond généralement à mes absences de la Capitale.

Pendant que je commandais à Rome, ce qui correspond à la fin de mars, et au mois d'avril 1898, il y eut plusieurs curieux incidents parlementaires, tandis que d'autres incidents d'un ordre différent eurent lieu à Rome et à Turin, à l'occasion du Cinquantenaire de la Concession du Statut en 1848.

Aux premiers jours de mai, des troubles éclatèrent un peu partout! C'est alors qu'on proclama l'état de siège, accompagné des tribunaux militaires à Milan et dans plusieurs provinces du Royaume.

Commissaire Royal à Bari. C'est alors aussi que je suis nommé Commissaire Royal extraordinaire, à Bari, pour les Pouilles et les Calabres; Préfet de Bari, et Commandant provisoire du XI^me Corps d'armée.

J'ai déjà dit que je *refusai* d'y appliquer l'état de siège, et les tribunaux militaires. Je me limitai à suspendre quelque journal, en

¹ Sulla corrispondenza Becchi-Pelloux cfr. l'Introduzione.

application de la loi Communale et Provinciale; je fis arrêter deux ou trois individus, qu'il valait mieux tenir à l'ombre pour le moment; je fis une proclamation assez réussie à la population; et... ce fut tout!

Mort de Brin. Les désordres cessèrent immédiatement, et ne se reproduisirent plus, sur aucun point du territoire sur lequel j'exerçais mes fonctions! Ce fut au point que le pauvre Brin, mon beau-frère, qui devait mourir quelques jours après, et qui était Ministre de la Marine avec Rudiní, m'écrivit une bonne lettre, *sa dernière je crois!* qui commençait en badinant par ces mots: *C'est le cas de t'appliquer les trois V. de César: je suis venu, etc. etc.*, puis il continuait à me dire tant de choses très aimables! de la part aussi de Rudiní.

Le pauvre homme mourut quelques jours après, le 24 mai 1898.

Rudiní pensa alors à modifier encore une fois son Ministère, et non sans peine réussit à en former un dernier, celui de 28 jours.

On m'appela même de Bari à Rome pour m'offrir le portefeuille des Affaires Étrangères, à la place de Visconti Venosta. Je vins; mais, pour déclarer que je ne pouvais pas accepter. J'eus un très long entretien avec le Roi, un autre très court avec Rudiní; je refusai, et je repartis pour Bari, d'où peu de jours après, et vu la tranquillité parfaite, dans toutes les Pouilles et les Calabres, j'étais rappelé à mon Commandement effectif du Corps d'armée de Rome.

Ce Ministère de 28 jours, le dernier de Rudiní, fut celui, dans lequel, sous prétexte de l'ordre public, on parla de demander au Roi de suspendre la Constitution! On peut supposer la réponse qu'ils auraient eue s'il avait osé le faire! Mais, on s'arrêta à temps.

Ce fut aussi ce Ministère-là qui présenta à la Chambre des Députés les mesures, concertées avec le nouveau Ministre de Grâce et Justice Bonacci, pour la sûreté publique: mesures autrement graves, que celles que je présentai plus tard!

Enfin après peu de jours encore, éclata une nouvelle crise, incurable cette fois, et qui devait aboutir à la chute définitive de Rudiní!

CHAPITRE XXXIII

MON PREMIER MINISTÈRE

On me charge de former le Ministère. Après plusieurs sondages, et relatives tentatives manquées avec Finali, Saracco et Visconti Venosta, le Roi se décida à m'appeler pour me charger de former le nouveau Ministère!

On comprendra facilement les terribles hésitations qui m'assailirent à ce moment suprême de ma vie, si l'on se reporte au moment que nous traversions et à la situation extrêmement grave dans laquelle se trouvait le pays!

Je dois dire que les esprits étaient alors tellement inquiets, et l'opinion publique tellement préoccupée que la désignation d'un Lieutenant Général Sénateur à former le nouveau Ministère fut accueillie favorablement par presque tous les hommes politiques, heureux au fond qu'on trouvât qui se chargeât de ce fardeau si pénible et si pesant.

Il est facile d'en parler à son aise après coup, en oubliant toutes les transes par lesquelles on a dû passer pour réussir à ramener l'ordre et la tranquillité dans le pays.

Mon dévouement à mon Roi et à ma patrie me décidèrent à accepter.

Je cherchai avant tout à former un Ministère aussi libéral que possible, demandant leur appui aux chefs de la gauche constitutionnelle, et cet appui, ils déclarèrent tous de me le donner! Je devais bientôt voir quelle naïveté c'était de ma part, de me fier à la parole, et aux promesses de certains d'eux.

Je réussis du reste à former un Ministère qui fut bien accueilli.

Je pris possession de la direction du gouvernement le 29 juin 1898; et toute personne de bon sens, impartiale, et sereine reconnaîtra que ce moment était bien des plus difficiles que le pays eût traversés depuis 1848.

On aurait dit que nous étions au bord d'un abîme, dans lequel l'Italie allait précipiter, et s'effondrer!

Il est facile après coup, il est facile aux censeurs à bon marché, aux ambitieux qui m'avaient promis leur appui avec de louches intentions, de critiquer et de dénigrer tout ce que mon premier, et mon second Ministère aussi (juin 1898 - juin 1900) furent inéluçablement obligés de faire dans les circonstances où ils se trouvèrent¹.

Je ne pouvais cependant pas, tout d'un coup, abolir les états de siège et les tribunaux militaires, là où Rudini et Zanardelli les avaient établis! C'eût été l'abdication complète du gouvernement! Il fallait au moins le temps de s'y reconnaître; car enfin, c'est de la dernière absurdité de prétendre qu'on devait barrer d'un coup de plume les procès (très nombreux) qui étaient en cours, quand plusieurs graves condamnations avaient déjà été prononcées!

On a vite oublié que, peu de jours avant que j'arrivasse au pouvoir, dans un Conseil du précédent Ministère, quelqu'un des membres, plusieurs même, avaient osé discuter si ce n'était pas le cas de proposer au Roi la suspension des franchises constitutionnelles! Et ce ne fut que sur l'observation d'un de leurs collègues, qu'ils ne devaient pas croire d'être *indispensables* pour le salut du pays, que la crise ministérielle fut décidée! Crise d'autant plus grave que la Couronne n'avait aucune espèce d'indication sur la solution à lui donner!

Je crois devoir rappeler ici ce grave incident pour montrer à quel point était arrivée la nervosité de tout le monde; y comprises même les personnes qui devaient être les plus prudentes, les plus sages, et qui devaient à tout prix conserver le calme qu'exigeait d'eux l'énorme responsabilité qui pesait sur leurs épaules en ce moment!

À dire la vérité, tout en acceptant de me charger du pouvoir, je craignis que ma qualité de Général en activité de service ne fût un obstacle à la réussite de ma mission.

Le seul héritage que je reçus de mes prédécesseurs, était les fa-

¹ « de faire . . . trouvèrent ».

A, 43-44-45: « de faire et de subir pour remettre l'ordre dans le pays tout en s'étudiant d'arriver au plus tôt à la pacification des esprits! ».

meux projets de loi que Rudini, d'accord avec Bonacci, avait présentés à la Chambre des Députés, pour sauvegarder l'ordre et la sureté publique; et ce fut précisément l'arme dont on se servit pour me combattre: d'abord l'extrême gauche, puis leurs alliés de la gauche constitutionnelle comme on verra bientôt.

Mon programme. En l'état de choses, mon programme fut assez clair, et assez simple; et j'eus plusieurs fois à le répéter au Parlement: Rétablir l'ordre et arriver à la pacification des esprits par une politique conservatrice et libérale en même temps: *conservatrice* pour sauvegarder l'ordre et les institutions, *libérale* dans tout le reste.

Au 12 juillet 1898, le Parlement suspendit ses travaux, après m'avoir accordé l'exercice provisoire, et après un vote de confiance de la Chambre envers moi, avec 206 voix favorables, et 40 contraires. J'avais, dans la discussion, plusieurs fois bien fait comprendre qu'après les vacances, j'aurais présenté quelques projets de loi sur les *associations*, sur *la presse* et sur *l'ordre public*.

En un mot, tout le monde savait que j'aurais énergiquement sauvegardé la tranquillité; que je n'aurais pas laissé violer impunément les lois par des minorités factieuses; mais aussi que j'aurais fait tout mon possible pour oublier, faire oublier et éloigner les causes qui avaient pu servir de prétextes aux mécontentemens populaires, et aux désordres qui en avaient été la conséquence.

Clôture de la Session. Le 12 juillet 1898 mit aussi fin à la 1^{ère} Session de la XX^{me} Législature. La 2^{me} fut inaugurée à la moitié de novembre suivant; et jusque vers le commencement du printemps 1899, rien ne survint d'extraordinaire.

Réveil économique. La tranquillité était revenue dans le pays qui, confiant dans l'énergie du gouvernement pour le maintien de l'ordre, prit son essor commercial et industriel d'une manière on ne peut plus brillante: car bon gré mal gré, c'est de cette époque que date vraiment notre résurrection économique.

Les états de siège et les tribunaux militaires avaient disparu partout, à peine la chose avait été matériellement possible, et l'on pensait aux mesures de clémence que dans l'intérêt de la pacification on aurait pu conseiller à Sa Majesté. Et cela bien que beaucoup de personnes très marquantes et très sérieuses conseillassent au gouvernement de ne pas trop se hâter, pour des raisons qui avaient aussi leur bonne part de valeur. Mais on n'en tint pas compte:

quoiqu'on n'arrivât pas à une *amnistie* proprement dite, comme d'autre part beaucoup la réclamaient.

Enfin, on peut dire que dans la seconde moitié de 1898, on était rentré dans l'ordre naturel des choses!

C'est alors qu'on vit, presque tous à la fois, surgir une quantité vraiment extraordinaire d'établissements industriels, et de fondations commerciales.

Je ne veux pas fatiguer ceux qui auront la patience de lire ces *souvenirs* par une énumération qui serait trop longue, de tous ces établissements du Nord au Midi de l'Italie; de Venise à Girgenti et Trapani; de Gênes à Siracuse.

Le passé se liquide, la confiance renaît, un intense mouvement d'industrie, de commerce et de crédit se dessine: et il est incontestable que cela provient de la confiance qu'on a, non seulement en Italie, mais dans toute l'Europe, pour le gouvernement qui est au pouvoir.

Et la preuve nous la trouverons bientôt dans l'accord commercial avec la France, conclu sous mon premier Ministère; et de suite après, les premières démarches pour préparer à Paris, la conversion de la rente italienne.

Accord commercial avec la France. L'accord commercial était tel évènement qui sans être essentiellement politique, avait pour nous une très grande valeur économique immédiate, en dehors des très grandes conséquences politiques qu'il pouvait avoir ensuite.

Cet accord commercial avait été étudié déjà avant moi, par le Ministère Di Rudinî, étant Ministre des Affaires Étrangères le Marquis Visconti Venosta, et Ministre du Trésor, l'honorable Luzzatti, qui, par ses relations avec les hautes personnalités de la Finance française, y avait beaucoup aidé. Mais la chute de Rudinî en juin 1898 avait rompu les négociations! Je les repris immédiatement à peine arrivé au pouvoir étant Ministre des Affaires Étrangères l'Amiral Canevaro, et me servant aussi de l'oeuvre de l'ex-Ministre Luzzatti, qui, avec son patriotisme bien connu, s'y prêta officieusement avec la meilleure bonne volonté. Enfin, dans les premiers mois de 1899, on finit par conclure l'accord à notre très grande satisfaction!

Légion d'honneur. À cette occasion, le Gouvernement français, m'envoya par l'Ambassadeur Barrère, avec lequel j'étais dans les rapports les meilleurs, la nomination à Chevalier Grand Croix, décoré du Grand Cordon de la Légion d'Honneur.

Je sais assez que toutes ces décorations internationales entre Chefs ou Membres de Gouvernement, plus qu'au mérite individuel de ceux qui les reçoivent sont dues à la place qu'ils occupent; mais cette nomination, à ce grade suprême de la Légion d'Honneur, ne pouvait pas ne pas me causer une vive satisfaction, à moi, italien d'élection, mais originaire de la Savoie, maintenant française!

Et je ne pouvais pas oublier que, pendant que j'avais été Inspecteur des troupes Alpines, puis Ministre de la Guerre, c'est-à-dire de l'été 1887 à la fin de 1893, de l'autre côté des Alpes, j'avais passablement perdu de la sympathie de mes compatriotes!!! et l'on me regardait, bien à tort, comme un ennemi passionné de la France.

Aussi, cette décoration du Grand Cordon de la Légion d'Honneur conféré à moi, arrivait à bon point pour rappeler que c'était moi qui avais eu l'heureuse chance de conclure l'accord qui devait renouer la plus cordiale amitié entre les deux pays!

Voyage en Sardaigne. Peu de temps après la conclusion de l'Accord Commercial, leurs Majestés le Roi et la Reine firent leur voyage en Sardaigne. Voyage si longtemps désiré, depuis si longtemps annoncé, mais que les circonstances n'avaient jamais permis d'effectuer. Enfin, en avril 1899, je réussis à tout combiner; et j'accompagnai Leurs Majestés dans ce voyage, avec le Ministre Lacava des Travaux Publics.

À cette occasion, eurent lieu deux manifestations internationales, qui devaient causer à l'Italie une bien grande satisfaction!

La première fut la visite de la flotte française à Cagliari, pendant que le Roi s'y trouvait. La flotte française était commandée par l'Amiral Fournier, et il y eut alors de grandes fêtes; revues, parades, dîners à la Cour et sur la flotte, avec démonstrations de grandes sympathies de part et d'autre.

La seconde, fut la visite de la flotte anglaise de la Méditerranée, au Golfe des Oranges, où se rendirent expressément Leurs Majestés sur le Yacht *Savoia*, et la flotte italienne, venant de Cagliari. La flotte anglaise était commandée par l'Amiral H . . . ; et là, aussi, comme à Cagliari pour la flotte française, il y eut grandes fêtes, revues, parades, dîner, et grandes manifestations de sympathie de part et d'autre.

Projets de loi politiques. J'ai dit que de juillet 1898 aux premiers mois de 1899, rien n'était plus venu troubler la tranquillité politique. Alors cependant quelques nuages se dessinèrent sur l'horizon.

Le 16 février le Ministère, selon la promesse qu'il en avait faite, avait présenté au Parlement ces projets de loi, généralement connus sous le nom de *mesures politiques* (*provvedimenti politici*).

Ce n'est pas le cas d'en parler longuement ici; il suffira de dire, que ces projets avaient été élaborés, sur des données d'ordre général, par deux Ministres spécialement, Fortis et Finocchiaro-Aprile, celui-ci aujourd'hui Ministre de Grâce et Justice dans le Ministère radicalo-socialiste de l'ex-obstructionniste Giolitti, l'allié de ce dévoué futur Ministre, ennemi jusqu'alors de la défense du pays, qui en 1900 osait crier dans la Chambre des Députés: *À bas le roi!* (et qui, aujourd'hui, écrit des articles, pleins de patriotisme, où, à propos de Tripoli, il prêche à nos ennemis, intérieurs et extérieurs, la manière de nous empêcher d'en tirer profit (10 octobre)².

Du reste, la preuve que la présentation de ces fameuses *mesures politiques* était acceptée favorablement par la grande majorité du Parlement, on l'eut de suite.

Le gouvernement demanda que ces projets de loi fussent discutés avec le système des trois lectures.

La discussion en première lecture dura une vingtaine de jours, jusqu'au 4 mars, et finit par un vote de confiance la plus explicite, de 310 voix contre 93, c'est-à-dire avec une majorité de 217 voix . . .³ Mais, ce qui est essentiel à rappeler, c'est que ce vote vint après mes formelles déclarations, dans lesquelles, entr'autres choses, je *disais*, comme on trouve dans le texte officiel des actes parlementaires⁴.

« Nous désirons que l'on passe à la *seconde lecture* sans équivoques, et sans aucun sous-entendu . . .

« Pour nous, le passage à la seconde lecture, quelconque restriction mentale que d'aucuns veuillent y faire, signifie l'acceptation des idées générales qui sont le fondement de notre loi; et en reconnaît la nécessité. Il signifie aussi que nous acceptons d'y apporter toutes les améliorations que la majorité, si nous l'aurons, voudra bien nous aider à y porter.

« Malgré tout ce qu'on a dit, nous croyons avec nos amis qui voteront cette loi, de ne rien faire de restrictif pour la liberté! Il est donc bien clair que, sous quelconque forme qu'on décide le pas-

² Allude probablement all'articolo di Bissolati, *Il nuovo compito nostro*, « Il Secolo », 7 ottobre 1911, ora in LEONIDA BISSOLATI, *La politica estera italiana*, Milano, 1923, pp. 232-235.

³ A., 49: « (entr'autres *Giolitti!*) ».

⁴ A.P., *Camera, Discussioni*, 4 marzo 1899.

sage à la seconde lecture, après une discussion comme celle qui a eu lieu, ce passage veut dire par lui même une vraie question de *confiance explicite* ».

Il semble donc que je devais pouvoir compter sur tous les 310 qui votèrent le passage à la seconde lecture!

Mais, c'est un peu naïf de compter sur la mauvaise foi! Certains gens expliquent la morale, seulement à leur profit!

N'a-t-on pas vu dernièrement, quand le gouvernement fuyait encore une fois, à propos du renvoi de la discussion sur le *Monopole des assurances*, le Ministère se vanter, avec une audace incomparable, d'avoir avec sa fuite obtenu un grand succès (!) parcequ'il avait trouvé la grossière plaisanterie de dire que tous ceux qui votaient le renvoi, *votaient la confiance en lui!!!* peu de jours après qu'il avait déclaré que jamais il n'aurait consenti à aucun renvoi!!!...

De même alors, en 1899, quand je croyais qu'avec un vote de confiance de 310 voix contre 93, j'aurais pu marcher tranquillement, parceque dans ce vote, il n'y avait pas ombre de contradiction, je m'illusionnais sur ce que certains individus entendent en politique par les mots: bonne foi. Moi pour qui la bonne foi était toujours la même, soit en politique, soit dans la vie ordinaire.

Rappeler ici la séance 8 juillet 1911, à propos de moi. On verra plus tard, à ce propos, un singulier incident, arrivé à la Chambre des députés, le 8 juillet 1911, que je dois toutefois rappeler ici en peu de mots, et qui démontre comment certaines gens entendent la bonne foi! Quand le Président du Conseil, ne sachant plus que dire, est acculé dans une impasse sans aucun moyen d'en sortir, imagina cette fameuse sortie contre Salandra, mon ami personnel, mon ex-collègue, et mon ami politique encore aujourd'hui!

Quand il lui dit cette colossale sottise ⁵!

On chercha ⁶ à créer de nouveaux obstacles à mon premier Ministère, en cherchant de battre le Ministre de la Marine à propos de l'achat d'un bâtiment à l'étranger; puis de battre le Ministre des Affaires Étrangères à propos d'un incident ⁷ dans les mers de la

⁵ Su questo episodio parlamentare v. l'ultimo capitolo dei *Souvenirs*.

⁶ « On chercha ».

« Ceux-là même qui, tout en ayant voté le fameux vote de confiance, enrageaient de la *fame del potere*, et n'avaient aucune envie de maintenir leur parole, furent les premiers à chercher ».

⁷ « incident . . . Ministère! ».

A, 51: « incident arrivé en Chine, et dans lequel ces fameux patriotes firent preuve

Chine. Et quand celui-ci eut fait réembarquer les marins débarqués à *San Mun*, à cela forcé par l'opposition que cette occupation rencontrait à la Chambre des députés, ce fut un vacarme général; on accusa le gouvernement de ne pas savoir défendre l'honneur du pays, et le prestige de notre drapeau! On pleurait comme des cocodrilles [*sic*] sur la dignité de la patrie foulée aux pieds par le Ministère!

Rabagas était un pauvre Sire en comparaison de ces patriotes-là!

Pendant la discussion parlementaire qui suivit ce petit événement, comprenant que j'aurais sans doute une majorité, mais pas assez forte pour assurer l'avenir, je présentai au Roi les démissions du Cabinet; et ainsi finit mon premier Ministère.

de fort peu se soucier de l'honneur et de l'amour propre national! Et tout cela, en faisant mine d'indignation contre le Ministre des Affaires Étrangères, qui n'avait pas pu faire à moins devant ce *tolle* général que de faire réembarquer les marins débarqués à San Mun!

« C'est bien vraiment les cas de s'écrier, avec tout le mépris qu'ils méritent: Quels toupets et quels jésuites! ».

CHAPITRE XXXIV

PENDANT MON PREMIER MINISTÈRE

Un temps d'arrêt. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire que je m'arrête un peu sur quelques évènements plus ou moins importans, qui se produisirent, sous mon premier Ministère, c'est-à-dire entre juin 1898 et mai 1899.

Comme on a vu plus haut, lorsque, étant Commandant du V^{me} Corps d'armée à Vérone, on m'appela au Ministère de la Guerre en juillet 1897, j'avais mis, pour une de mes conditions, à l'acceptation, qu'en cas de guerre j'aurais conservé le Commandement de la III^{me} armée, pour lequel j'étais désigné. Je renouvelai la même condition pour accepter la Présidence du Conseil en 1898, et Sa Majesté le Roi eut la bonté d'y consentir.

Cela toutefois portait, de soi-même, la nécessité de continuer certaines études que j'avais en cours, et de tenir toujours en plein ordre certains documens, relatifs, à la préparation d'une mobilisation éventuelle. Tout cela était facile, en 1896, pour moi qui étais Ministre de la Guerre; mais ne l'était plus en 1898, quand j'étais Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur. Je dus donc former près de moi, à côté de mon cabinet politique, un autre petit cabinet militaire, un embryon d'État-Major éventuel auquel furent attachés le Major Lombardi d'État-Major, et mon fils Albert, déjà destiné au Service d'État-Major, à la suite des résultats obtenus à l'École de guerre, et au cours d'application pour l'État-Major. Cela contribua à me tenir encore en contact avec l'armée.

D'autre part, je devais suivre avec un intérêt bien naturel, tout ce qui se passait au Ministère de la Guerre, et au Ministère de la Marine.

Mais une chose de capitale importance me préoccupait par dessus tout.

La sûreté personnelle du Roi. J'ai déjà dit qu'en 1897, à la suite de l'attentat Acciarito, contre S. M., mon prédécesseur au Ministère de l'Intérieur, le Ministre Di Rudinî, avait voulu renforcer le service de la sûreté personnelle du Roi, et à cet effet avait même déjà prédisposé quelques mesures de détail; mais le roi Humbert, avec son fanatisme bien connu, n'avait voulu entendre parler d'aucun changement dans son entourage, et le Marquis de Rudinî n'avait pas insisté.

Toutefois en juin 1898, en me remettant la consigne du Ministère, il m'en avait informé.

À la suite des désordres éclatés en Italie en mai 1898, je ne pouvais pas ne pas me préoccuper de cette question qui m'intéressait à un suprême degré. Je pensai à plusieurs avertissemens qui venaient de faits assez récents: l'assassinat du Président de la République française; l'attentat Acciarito, fini par un procès qui laissait bien des doutes, peut-être parce qu'on avait désiré d'en arriver trop vite à une sentence. Je pensais à tant de manifestations hostiles, au mouvement de révolte et de haine que révélaiient les désordres récents. Je voulus donc tâcher d'amener Sa Majesté à accepter les mesures projetées; mais au premier moment, j'eus à essayer une espèce de refus, une grande contrariété à ce propos, et je dus, non pas *replier*, ni perdre de vue la chose, mais bien préparer et attendre le moment de la réaliser.

Assassinat de l'Impératrice d'Autriche. Bientôt, au commencement de septembre, un tragique évènement, l'assassinat, à Genève, de la pauvre Impératrice d'Autriche, qui perdait la vie sous les coups d'un assassin qui, cette fois encore, était un italien, me conseilla de revenir sur mon projet, et au besoin, de forcer la main au Roi, et de lui imposer bon gré mal gré, ces mesures de surveillance, dont jusqu'alors il n'avait jamais voulu entendre parler.

La chose était par elle-même fort simple; il s'agissait d'augmenter le nombre des agens qui devaient faire ce service, mais surtout de les choisir avec le plus grand soin. Sa Majesté avait alors, attaché à sa personne, le Commandeur Galeazzi, assez connu pour qu'il soit besoin de le présenter: on résolut d'adjoindre à lui un autre fonctionnaire du meilleur choix, et de redoubler le nombre des agens inférieurs pour que le service de surveillance fût toujours le plus intense possible.

Quant au fonctionnaire à adjoindre au Commandeur Galeazzi, mon choix était déjà fait, et j'avais décidé d'y destiner un fonctionnaire très habile, attaché à la Préfecture de Turin, l'Inspecteur Piano.

J'ordonnai donc au Préfet de Turin, le Marquis Guiccioli, de m'envoyer à Rome ce fonctionnaire, à qui j'entendais donner une mission de grande confiance, et d'une importance extraordinaire.

Le Marquis Guiccioli, de crainte de perdre cet employé vraiment hors ligne, essaya de parer le coup, ignorant ce dont il s'agissait précisément, et me fit une réponse un peu hésitante, me représentant quelques circonstances, qui auraient pu conseiller de surseoir.

Je renouvelai par télégraphe l'ordre d'envoyer de suite en mission à Rome l'Inspecteur Piano en même temps que, par lettre, j'informais le Préfet de Turin, des motifs de cette détermination.

On verra plus tard, comment par une fatalité qu'on ne pourra jamais assez déplorer, cette mission prit fin en juin 1900, vingt jours après que j'eus abandonné le pouvoir, et 10 jours avant la tragédie de Monza, du 29 de ce même mois!!!

Réunion de la Conférence anti-anarchiste. Au mois de novembre 1898, et précisément le 24, se réunit à Rome la Conférence internationale contre les anarchistes, que le gouvernement italien proposa immédiatement après l'assassinat de l'Impératrice Elisabeth. Cette conférence ne produisit peut-être pas tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre, parceque l'on ne suivit pas assez, de la part de quelques puissances, le programme qui avait été concerté. Parmi les mesures combinées, il y en avait qui ne dépendaient que de mesures administratives, tandis que d'autres nécessitaient, dans quelque pays, des mesures législatives.

Pas moins, quelque résultat pratique fut obtenu, et l'échange de ces conversations entre les représentants des différentes puissances fut très utile.

Conférence pour le désarmement. Ce fut aussi pendant mon premier Ministère que la Russie invita les puissances à une Conférence internationale pour tâcher d'en venir, sinon à un désarmement effectif, à une réduction des dépenses militaires.

Après tout ce que j'avais dit, écrit et répété à satiété comme député et comme Ministre de la Guerre contre cette manie d'augmentation des dépenses militaires, que rien cependant n'a pu arrêter jusqu'aujourd'hui, il était bien naturel que le gouvernement que je présidais aurait adhéré immédiatement à cette invitation. Cette

conférence cependant n'aboutit pas à de grands résultats, et ce qui est plus curieux, c'est que peu d'années après, une grande et terrible guerre était déchaînée par celui-là même qui avait voulu cette Conférence, et reçu aussi le prix Nobel pour son oeuvre en faveur de la paix.

À propos de cette Conférence, il a couru un bruit inexact que je crois de devoir rectifier. On a dit que l'Italie s'était opposée à ce que le Pape fût invité à se faire représenter dans un tentatif aussi précieux pour l'humanité.

L'Italie, à dire la vérité, ne s'est pas ouvertement opposée à cette invitation; elle s'est bornée à observer ce qui aurait pu en résulter de fâcheux. On comprenait parfaitement que le Pape eût pu être bien naturellement appelé à contribuer à une oeuvre qui avait un but aussi élevé et charitable; et considérée sous ce rapport l'invitation au Pape semblait toute naturelle, si la chose avait pu se concilier avec d'autres exigences que l'on ne pouvait et ne devait pas perdre de vue.

En effet, il pouvait en résulter pour l'Italie un double inconvénient, à l'étranger, et à l'intérieur aussi.

Dehors, quand bien même l'Italie aurait donné son adhésion de son plein gré, et avec la meilleure volonté, les intransigeants auraient crié que c'était une défaite pour nous! qu'on avait appelé le Pape comme Souverain; que nous avions dû céder, et autres sornettes semblables, qui n'auraient pas eu le sens commun, mais, précisément pour cela, n'auraient pas manqué d'un certain effet qu'il valait mieux éviter.

À l'intérieur, les partis anticléricaux auraient accusé le gouvernement d'avoir trahi son devoir, et causé une humiliation à l'Italie.

Tout bien considéré, on n'en fit rien, l'invitation officielle au Pape ne fut pas faite, et c'était ce qu'il y avait de mieux à faire.

Je me contente de dire à propos de l'Afrique, que pendant mon premier ministère, la colonie éritrée, si peu sympathique à beaucoup de monde, après Abba-Garima, ne causa point d'embarras à la métropole, et c'était déjà beaucoup.

En Europe. Enfin, dans toutes les questions internationales, l'Italie sut prendre la position qui lui convenait, sans faiblesse et sans des prétentions excessives: aussi, était-elle en ce moment entourée de la sympathie universelle, et put-elle même jouer un rôle, éminemment utile à la paix générale, à l'occasion de l'incident de Fachoda,

et de la délimitation des zones française et anglaise dans l'hinterland du nord de l'Afrique.

Tripoli. Comme cependant, la question de la délimitation des zones française et anglaise dans l'hinterland du nord de l'Afrique, a quelque rapport, sinon direct, au moins indirect, sur la situation internationale du bassin de la Méditerranée, je dois dire quelque chose à ce sujet.

L'Italie s'était, on le sait, à peu près désintéressée de ce qui pouvait arriver dans l'hinterland de l'Afrique Septentrionale, y compris le Maroc; mais elle avait bien fait comprendre aux puissances amies et alliés qu'elle faisait toutes ses réserves quant aux changements qui auraient pu se produire sur le littoral de la Méditerranée.

Cela voulait assez clairement dire qu'elle réservait entièrement la question de Tripoli, et un peu aussi celle du littoral du Maroc.

Depuis que Tunis était dans les mains de la France, l'Italie aspirait ouvertement à occuper Tripoli, pour ne pas se voir suffoquée dans sa propre mer à elle, car entre toutes les puissances de la Méditerranée, celle qui y a plus d'intérêt est précisément l'Italie!

On y pensait tellement, à l'époque où j'étais au pouvoir que, en préparant le budget de la marine pour les exercices après le 1897-98, on y fit insérer une dépense de un million, si bien je me rappelle, pour la construction de radeaux pour faciliter un éventuel débarquement de troupes et de matériels!

Et on ne le disait pas; mais on savait bien qu'il s'agissait de débarquement éventuel sur les côtes de la Tripolitaine!!!

Je ne sais pas jusqu'à quel point, ce projet a été porté après moi.

Bref, je rappelle simplement cela pour faire voir qu'à Tripoli, on y pensait depuis longtemps!

Prince de Bulgarie. À cette époque aussi, le Prince, actuellement roi de Bulgarie vint faire une visite au Roi Humbert, pour lequel il avait, et il eut toujours, une très grande sympathie personnelle.

Ce fut, à cette occasion que je le connus. La première fois que je causai un peu longuement avec lui, ce fut après un dîner au palais du Quirinal. Apprenant que j'étais d'origine savoyarde, il me parla de sa cour à lui; me dit qu'il y avait parmi ses amis, beaucoup de personnes de bonnes familles savoyardes qui lui avaient montré beaucoup de dévouement, et lui avaient été très utiles. Il se dit très content de me connaître et autres amabilités, et en ce moment même

il m'annonça qu'il me donnait tout ce qu'il pouvait me donner, en fait de décoration! et autres amabilités semblables.

Dans la suite, il me montra toujours beaucoup de bienveillance. Me trouvant à Naples en mai 1900, quand il vint une autre fois rendre visite au Roi Humbert, il me fit une longue visite au Palais Royal, où j'étais alors; et nous causâmes, comme de vieilles connaissances et de bons amis.

Au mois de juillet de cette même année, après l'assassinat du pauvre roi Humbert, il m'envoya à moi qui depuis plus d'un mois n'étais plus Ministre, une dépêche personnelle, avec ses plus vives et affectueuses condoléances, rappelant en termes chaleureux la pauvre victime des anarchistes.

Plus tard, je le retrouvai encore plusieurs fois, et il montra beaucoup de plaisir à me voir quand il venait, les hivers, passer quelques semaines auprès de sa mère, la princesse Clémentine d'Orléans à Menton sur la côte d'azur.

Naissance du duc Amédée d'Aoste. Le 21 octobre, naissait à Turin, dans le Palais De la Cisterna le premier fils du duc d'Aoste, et de la princesse Hélène d'Orléans. Comme Président du Conseil, je dus me rendre en cette ville pour y remplir les fonctions de Notaire de la Couronne.

Egales fonctions, je dus encore remplir à l'occasion de la naissance du second fils du Duc d'Aoste, le prince Aymon, qui vint au monde le 9 mars 1900.

Chaque fois intervint aussi le Président du Sénat Saracco. Je me rappelle même, à ce propos, un curieux petit incident, au dernier acte civil de naissance que l'on dut rédiger, celui de mars 1900.

La Duchesse se portant relativement très bien, voulut, avant notre départ, nous recevoir dans sa chambre, le Président du Sénat et moi: Elle était couchée sur un lit très très bas, pas plus haut de 30 à 35 centimètres au dessus du parquet. Saracco, en se baissant pour baiser la main que la Duchesse lui présentait, glissa et tomba, en posant la tête sur le lit même, mais sans aucun besoin d'aide de personne, il se releva de suite. Naturellement, les peu des personnes présentes (nous étions cinq ou six en tout) rirent beaucoup de cette petite chute! y comprise l'auguste malade!

Monte Citorio menace de tomber. Ce fut en 1898, peu de jours avant la suspension des travaux parlementaires, au mois de juillet, que

tout-à-coup, on fit un rapport formel aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pour nous avertir que la salle de Monte Citorio menaçait ruine, et qu'il serait prudent de ne plus y réunir la Chambre des Députés, à la reprise des travaux, au mois de novembre.

Il fallut immédiatement penser à remédier à ce grave inconvénient. On connaît du reste assez cette petite histoire pour que j'en parle longuement ici.

La construction de l'auletta (la petite salle), puis les différens projets pour une grande salle dans la cour même de Monte Citorio, puis enfin la décision de construire en entier un nouvel édifice, en se servant, en attendant, d'une salle provisoire qui est encore celle où la Chambre se réunit maintenant!

Je rappelle cela, comme chronique, et aussi pour dire que quelques farceurs, à la nouvelle que l'ancienne salle menaçait de tomber, prétendirent que j'avais exagéré les rapports des ingénieurs pour en profiter, et tenir la Chambre en vacances le plus longtemps possible!

CHAPITRE XXXV

MON SECOND MINISTÈRE

Mon second Ministère. Mais, reprenons maintenant le fil principal de *mes souvenirs*; et pour cela venons à mon second Ministère qui dura du 14 mai 1899 au 24 juin 1900.

Comme j'ai déjà dit, à l'occasion de la discussion sur l'incident chinois de San Mun, au commencement de mai 1899, j'avais présenté à Sa Majesté le Roi les démissions du Ministère.

Sa Majesté, sans même sentir le besoin de recourir aux consultations usuelles dans les crises ordinaires, me chargea de former le nouveau Ministère; et comme la démission du précédent Cabinet provenait de ce fait que l'opposition qu'on me faisait appartenait à la gauche extrême, cela se comprend, mais aussi à une partie de la gauche constitutionnelle, qui voulait me supplanter au pouvoir, je dus, pour chercher mes nouveaux collaborateurs, m'adresser aux autres parties de la Chambre, et former un Ministère avec prépondérance des éléments de droite, et de centre droit.

C'était évident, que je ne pouvais pas faire autrement! C'était la gauche qui nous avait combattus à la Chambre des Députés, la gauche dont les meilleurs éléments faisaient partie de mon Ministère. Où aurais-je trouvé d'autres collègues dans ce parti-là? surtout quand les chefs de groupe de ce parti étaient ceux qui n'avaient pas su cacher leur vif désir de me renverser, pour . . . me remplacer! naturellement!

Du reste la simple chronique parlementaire en dit assez là-des-sus.

Je me présente au Parlement le 25 mai. Le 25 mai je présentais au Parlement le nouveau Ministère, et je lui exposai un programme fort

simple, et plein, comme tous les programmes des Ministères en général, des meilleures intentions; ne cachant pas ce que je pensais à propos des *mesures politiques* (provvedimenti politici) que le Parlement aurait eu à discuter à bref délai.

Démission du Président de la Chambre Zanardelli. Immédiatement après ma présentation à la Chambre des Députés la Présidence de celle-ci, annonça que le Président Zanardelli avait donné ses démissions.

Sur ma proposition faite à l'instant même la Chambre rejeta ses démissions.

Selon l'habitude, ce vote de la Chambre aurait dû être participé au Président démissionnaire après la séance, et celui-ci aurait puis répondu le lendemain à la délibération de la Chambre comme il aurait cru convenable de faire.

Mais, les amis de Zanardelli avaient préparé un petit coup de scène de théâtre. On fit en sorte que le vote qui rejetait ses démissions lui fût immédiatement communiqué; et comme, d'accord avec les siens, Zanardelli aurait insisté, il avait lui-même déjà préparé une lettre à la Présidence pour déclarer qu'il ne serait pas revenu sur ses démissions.

Cette lettre inhabile, maladroite, malheureuse enfin, avait le tort très grave de vouloir critiquer et blâmer la Couronne pour la solution donnée à la crise (!) parceque le Roi n'avait pas cru nécessaire de le consulter, lui, ni le Président du Sénat.

Faute énorme, celle-là, pour un Président de la Chambre qui, une année auparavant comme Ministre de Garde des Sceaux, n'avait pas hésité à signer les Décrets des états de siège, et des Tribunaux Militaires!

D'ailleurs, qui a jamais contesté au Souverain le droit de nommer ses Ministres? Le Statut fondamental du Royaume est explicite là-dessus! Et comment Zanardelli pouvait-il voir en tout cela, la moindre violation des prérogatives du Parlement?

Opposition soi-disante constitutionnelle. Là, commence la faute de cette opposition, qui osa s'appeler constitutionnelle, et qui bientôt se serait alliée aux obstructionnistes, aux socialistes, aux républicains, à ceux enfin qui auraient crié en pleine chambre: à bas le Roi!

Chinaglia Président. Zanardelli fut remplacé comme Président de la Chambre, par Chinaglia dont il n'est pas nécessaire de vanter ici les qualités qui le rendaient si digne d'occuper cette place éminente.

Obstructionnisme. Mais, bientôt, à l'occasion de la discussion des projets de loi sur les *mesures politiques* commença l'obstructionnisme: cette parodie parlementaire, du dernier ridicule, qui mit cependant à la torture les quatre cinquièmes des députés, et qui consistait à profiter des imperfections du Règlement de la Chambre, pour faire perdre un temps infini, demandant à chaque instant un appel nominal à propos de rien, comme par exemple pour vérifier si le nombre légal était présent; prononçant des discours, très longs, infinis, qui n'avaient ni queue, ni tête, pour occuper ou mieux, pour faire perdre le plus de temps possible¹.

Jamais cependant l'obstructionnisme n'aurait pu prendre pied, s'il avait été limité à l'extrême gauche! C'est l'opposition *constitutionnelle* (!) qui lui donna de la force: et ceux qui en furent les soutiens les plus acharnés furent les deux qui attendaient avec le plus d'impatience d'*arriver*! Ce furent tout simplement Zanardelli et Giolitti.

Pour juger du ridicule de toute cette indigne comédie, il suffit de citer ce petit fait caractéristique: chaque fois que de l'extrême gauche on demandait de vérifier le nombre légal, on voyait immédiatement sortir de la Chambre, afin que le nombre légal ne se trouvât pas, non seulement les députés de l'extrême gauche, mais aussi ceux du parti de la gauche libérale qui étaient notoirement les amis de Zanardelli et de Giolitti.

Comment arriver au nombre légal, dans des circonstances semblables? . . .

Et aujourd'hui on parle tant contre le *sabotage*! mais quel pire *sabotage* peut-on imaginer que celui des institutions parlementaires?! . . .

Et d'ailleurs, quoi de plus *sot* que cette *sottise*, que l'opposition faisait débâter dans ses organes, que la responsabilité de cette situation était toute du gouvernement! qui n'avait pas l'autorité d'obtenir de ses amis, l'assiduité de la présence aux séances de la Chambre! et ne savait pas empêcher que les séances fussent nulles parceque le nombre légal manquait!

C'est précisément comme si en mai 1911, on avait fait le même reproche à Giolitti, quand ses bons amis les socialistes à chaque

¹ A, 60, cpv. « Le point de départ de l'ostruzionismo, et des violences qui en furent la suite, fut précisément l'attitude prise par Zanardelli, après la crise, soit par ses lettres, implicitement hostiles à la Couronne, soit par sa conduite postérieure, à lui et à ses amis ».

instant invoquaient un appel nominal, pour voter contre les dépenses militaires ²!

Quelle drôle de prétention, que celle de vouloir que les amis du gouvernement, présents aux séances dussent toujours arriver, à *eux seuls*, à former le nombre légal!!!

Ce serait à mourir de rire, si cela ne faisait pas honte au bon sens!

Dans une situation semblable, que devait et que pouvait faire le gouvernement?

Capituler et retirer ses projets de loi?

Cela aurait été la plus impardonnable des lâchetés, la banqueroute des institutions, l'abdication de tout principe d'autorité de la part du gouvernement!!...

² A, 61, cpv.: « Et ce bon libéralone de Zanardelli, qui me reprochait, et me faisait reprocher par ses dignes amis de ne savoir pas combattre l'obstructionnisme, et empêcher que les séances de la Chambre ne fussent nulles parceque le nombre légal manquait! ».

CHAPITRE XXXVI

LE FAMEUX DÉCRET-LOI

Comment vaincre tous ces obstacles? Il lui fallait donc chercher et trouver le moyen de surmonter tous ces obstacles qu'on amoncelait devant lui.

C'est alors, que de plein accord avec tous mes collègues du Cabinet, y compris bien entendu Baccelli et Lacava, on décida de recourir au fameux *Décret-loi!*

Ce décret royal portait que si le 20 juillet 1899, le projet de loi sur les mesures politiques n'avait pas encore obtenu la sanction du Parlement, ces mesures entreraient de plein droit en vigueur. Bien libre toutefois, le Parlement d'y porter toutes les modifications qu'il reconnaîtrait opportunes.

O ciel, ouvre-toi!! Qui pourra jamais dire le déchaînement de la violence et tous les anathèmes lancés contre nous!

L'horizon politique s'obscurcit de plus en plus; quoiqu'il se produisit alors un fait, des plus caractéristiques.

Après la publication du *Décret-loi*, qui par le fait de sa présentation au Parlement, devenait un simple projet de loi à discuter, l'extrême gauche, dans les premières séances de la Chambre, qui suivirent cette présentation, demeura dans une attitude hostile certainement, mais relativement assez tranquille. Elle laissa à Zanardelli et Cie le soin d'attaquer le Ministère; et l'attaque eut lieu de la part des principaux hommes de la gauche, qui, naturellement, parlaient tous de *Statut violé* (!), comme si le *sabotage* de la Chambre ne rendait pas impossible le respect du Statut! Comme si cette révolution contre la liberté de la discussion, et contre les institutions

parlementaires n'était pas un attentat manifeste contre le pouvoir du Roi lui-même qui avait bien le droit d'exiger que toutes les propositions soumises au Parlement par *ses ministres responsables* fussent au moins discutées!!!

Et ces *Rabagas* avaient l'audace de crier, de protester contre le *Statut violé* eux qui étaient dans un état manifeste de révolte contre le Roi, et contre les institutions!!!

Mais... il s'agissait de bien autre chose pour eux, que d'un amour passionné de la liberté! Ils voulaient prendre notre place au Ministère par la simple fringale du pouvoir! et la Chambre les battit en me donnant un vote de confiance, avec une majorité de 70 voix, par lequel elle approuvait la conduite du Ministère, et acceptait en même temps le *Décret-loi*.

Après cela, la gauche, au moins cette partie de la gauche, qui se disait constitutionnelle, et qui combattait la Constitution, aurait dû se soumettre, et se ranger du côté de l'ordre! et se séparer des socialistes, des républicains, des factieux, du parti du désordre enfin! Ah bien oui! Cela ne faisait pas son compte à la... gauche constitutionnelle! car c'était renoncer à ses aspirations! elle voulait sauver le pays, le Parlement, le Roi lui-même, quoique ses amis criaient, dans un moment de franchise: *à bas le Roi!*

La gauche... constitutionnelle continua donc son entente avec eux, et le résultat prochain de cette jolie coalition fut le douloureux spectacle qu'ils offrirent, de gens qui avaient perdu tout sentiment de dignité, qui arrivèrent même à se battre à coups de poing dans la salle, et à emporter les urnes qui contenaient les bulletins des votations!

Le soir même de cette journée honteuse un décret Royal fermait la deuxième Session de la XX^{me} Législature; le 30 juin 1899.

Puis, les vacances!

Nouvelle session. Le Parlement se réunit de nouveau le 14 novembre, au Palais *Madame* (Siège du Sénat) par un discours royal, de la Couronne, qui fut vivement applaudi. Le Roi et la Reine Marguerite y eurent une véritable ovation.

Les travaux de la Chambre recommencèrent; le député Colombo fut élu Président de l'Assemblée, et la vie politique du pays fut relativement tranquille jusqu'au mois de février 1900.

En attendant, la clôture de la session avait fait tomber le *Décret-loi*, qui était toujours en état de discussion, et, chose que mal-

heureusement, mon collègue de Grâce et Justice Bonasi n'avait pas prévu, la Cour de Cassation le déclara *caducato*, c'est-à-dire *ne pouvant plus* avoir aucun effet judiciaire.

Cela donna tout de suite occasion à la reprise des violences de l'extrême-gauche et de ses alliés Zanardelli, Giolitti et... compagnons. C'est alors qu'il fallut penser à quelque remède efficace.

On pense à modifier le Règlement de la Chambre. On décida de modifier le règlement de la Chambre, pour empêcher de nouveaux sabotages.

Le député Cambray-Digny, et plusieurs de ses collègues, quinze en tout, présentèrent une motion à cet effet, et la Chambre avec une votation de 216 voix contre 89 décida de la mettre à l'ordre du jour du lendemain; mais les factieux de l'extrême, comptant toujours sur leurs bons alliés les constitutionnels de gauche menacèrent de recourir à tous les moyens pour en empêcher la discussion. Ils commencèrent par proposer la suspensive, qui fut, dans la séance du 24 mars, rejetée par 283 voix contre 71.

Alors, se produisit une nouvelle révolte des factieux contre le fonctionnement des Institutions. Bien entendu, toujours d'accord avec leurs alliés de *l'opposition de Sa Majesté!*

Pour essayer d'en finir, et quoique la chose regardât moins le gouvernement que la Chambre des Députés, puisqu'il s'agissait du règlement de l'Assemblée élective, j'intervins dans la discussion le 29 mars, dans le but de tout concilier, et je proposai une modification à la motion Cambray-Digny, qui en atténuait un peu la portée. Ma proposition fut adoptée sans scrutin, à une très grande majorité!

Le 30 mars cependant, le désordre augmenta de la part des saboteurs; et le procès-verbal de cette séance, très-court, n'est que [le] bref récit d'une véritable ignominie. Le Président Colombo se croit obligé de donner sa démission; mais la Chambre le renomme par 265 voix, contre 158 données à Biancheri, qui avait, *mollement, trop mollement* déclaré qu'il ne voulait pas être porté.

Le 3 avril, les désordres recommencèrent avec une violence inouïe.

C'est dans cette séance, qu'on entendit dans la salle, les cris de: *Vive la Constituante!* auxquels se mêla ce malheureux cri, trop rappelé, de: *À bas le Roi!* proféré par un député socialiste¹ qui, onze

¹ Leonida Bissolati.

ans plus tard, était appelé au Quirinal pour essayer d'en faire un Ministre du Roi, et qui n'accepta pas, en alléguant un prétexte assez peu sérieux ! Il lui répugnait de devoir, dans quelques circonstances, mettre le chapeau à claque, *la feluca* ! En effet, ceux qui crient : *à bas le Roi*, n'ont pas l'habitude du chapeau à claque ; c'est vrai aussi que généralement, on ne les recherche pas pour en faire des Ministres du Roi.

Après cette scène de désordre, l'extrême gauche, toujours suivie par l'opposition de Sa Majesté, abandonnait la salle.

Une fois ces messieurs sortis, le Président Colombo fit continuer la discussion des modifications au règlement de la Chambre qui étaient à l'ordre du jour ; la Chambre les vota à la presque unanimité, et l'on prit ensuite, à l'occasion de Pâques, les vacances jusqu'au 15 mai.

Entre temps, le Gouvernement retira le Décret-loi, dont il n'aurait plus eu besoin, muni des pouvoirs que lui donnait le nouveau règlement, pour porter à terme la discussion des mesures politiques (*provvedimenti politici*).

Le 15 mai, à la réouverture des travaux parlementaires, l'extrême gauche, et compagnons fit un tel vacarme, que le Président dut lever la séance.

La Chambre est dissoute. C'en était trop ! Le soir même la Chambre était prorogée et puis dissoute par Décret Royal. La nouvelle Chambre était convoquée pour le 16 juin.

Deux mots sur la situation. Je m'abstiens de longs commentaires ; ils ne sont pas nécessaires.

Ce fut une véritable révolte contre l'autorité de la Chambre elle-même, contre le Président, contre le gouvernement, mais surtout contre le bon sens, et contre la dignité ! Ce qui est hors de doute, et ne sera jamais assez répété pour que l'histoire ne l'oublie pas, c'est que jamais ces factieux de l'extrême gauche n'auraient osé en venir là où ils arrivèrent, en fait de violences, de désordres, je dirais presque un mot plus grave encore, sans l'appui coupable et inqualifiable qui leur vint de cette nouvelle espèce de *saboteurs* qui s'appelaient . . . l'opposition de Sa Majesté.

MON INTÉRIM DE LA GUERRE EN 1900

Un temps d'arrêt. Avant de continuer le récit des évènements qui se produisirent à la suite de la dissolution de la Chambre, je dois m'arrêter un moment sur quelques questions qui se développèrent latéralement, et de quelques faits accessoires.

À la fin de l'année 1899, mon collègue le Général Mirri, Ministre de la Guerre, avait cru devoir se retirer, à la suite d'une discussion dans la presse périodique, qu'avait soulevée la publication d'une lettre par lui écrite plusieurs années auparavant, quand il commandait en Sicile¹; et j'avais, avec le plus grand regret, dû m'en séparer.

La situation politique était telle en ce moment-là, que je crus qu'il valait mieux ne pas le remplacer tout de suite!

Je prends l'intérim de la guerre. Je n'avais du reste pas trop à me préoccuper de cela, sachant qu'à chaque instant que ce fût nécessaire, je pouvais parfaitement prendre moi-même l'intérim du Ministère de la Guerre.

C'est en effet ce que je fis le 7 janvier 1900, et cet intérim je le gardai trois mois, jusqu'au 7 avril.

Il y avait alors une question palpitante, d'actualité, et qui intéressait grandement l'administration militaire: c'était d'aborder la

¹ Il 10 novembre 1899, dopo un'istruttoria durata quasi sette anni, si aprì a Milano il processo per l'uccisione di Emanuele Notarbartolo, senatore e direttore del Banco di Sicilia, avvenuta presso Palermo il 1º febbraio 1893. Il figlio dell'ucciso accusò allora pubblicamente il deputato Raffaele Palizzolo come mandante del delitto. E Giuseppe De Felice Giuffrida nell'articolo *Guerra alla mafia!* («Avanti!», 15 dicembre 1899) pubblicò una nota del 13 febbraio 1895, nella quale il generale Mirri, allora commissario straordinario per la Sicilia, dava buone referenze sul Palizzolo, che già allora era stato chiamato in causa dalla sezione d'accusa del tribunale di Palermo.

grosse affaire du changement de notre artillerie, et ensuite d'établir le plan général des dépenses militaires extraordinaires à faire dans l'avenir, les fonds jusqu'alors votés pour l'*armement*, par des lois précédentes, étant bientôt épuisés. Je tenais à mener à bonne fin un projet de loi que le Ministre Mirri avait déjà préparé à cet effet.

Dépenses militaires extraordinaires. Je présentai, le 31 janvier 1900, à la Chambre des Députés, ce projet de loi, accompagné d'un assez long rapport, dans lequel j'établissais bien clairement et bien précisément où nous en étions, en matière d'armement, de fortifications et d'autres dépenses extraordinaires militaires². Je démontrais que nous avions 400 millions au moins à dépenser, ce qui, à 20 millions par an, demandait une vingtaine d'années, et je finissais par demander l'assignation au budget de la guerre de 75 millions à dépenser en cinq ans, auxquels ajoutant les millions qui étaient encore disponibles sur ceux accordés par des lois précédentes, on aurait eu une dépense annuelle de 20 millions pour les cinq prochains exercices.

Comme, précédemment, dans la consolidation que j'avais faite, quand j'étais Ministre de la Guerre, j'avais accepté le chiffre de 16 millions pour les dépenses extraordinaires à faire annuellement, c'était une augmentation moyenne de 4 millions par année.

Avec cela, on pouvait *initier* le changement de notre artillerie de campagne; mais on ne pouvait certainement pas penser de pouvoir faire face à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter.

Comme on est loin, aujourd'hui de ces modestes aspirations!

Ce n'est pas le cas de reproduire, même seulement de résumer ici ce rapport que je présentais le 31 janvier 1900, avec mon projet de loi: mais, si la Commission d'enquête pour l'armée, créée plus tard, en avait eu connaissance, il est à supposer que quelques unes de ses conclusions à propos de la nouvelle artillerie, un peu trop *lancées en l'air*, auraient été différentes de ce qu'elles ont été! Du reste, j'y reviendrai; mais dès maintenant, j'observe qu'aujourd'hui 1911, nous n'avons encore fini de délibérer. Pauvres généraux Rogier et Mangiagalli, quelles innocentes victimes, vous avez été de qui? de quoi? . . . de donner à tout prix une satisfaction à une opinion publique fuorviée, et qui n'y comprenait guères!!!

Bref, l'essentiel est qu'alors je prévoyais 400 millions à dépen-

² A.P., Camera, Legisl. XX, 3^a Sess., (1899-1900), Stampati, V, n. 158, Disegno di legge Pelloux, Spese straordinarie militari nel quinquennio dal 1^o luglio 1900 al 30 giugno 1905, presentato nella seduta del 3 gennaio 1900.

ser en 20 ans, tandis que, comme Ministre de la Guerre, j'avais précédemment prévu 320 millions pour le même temps, quand on ne pensait pas encore de devoir changer notre matériel d'artillerie de campagne!

Et penser, que six mois après, à l'occasion des élections générales, à la fin de mai 1900, mes adversaires avaient la mauvaise foi de m'accuser de vouloir affamer les populations en demandant 400 millions de nouvelles dépenses militaires!!! C'étaient ces mêmes adversaires qui, en 1902, 1903, 1904, quand ils eurent enfin satisfait leur fringale du pouvoir, s'opposaient à toute augmentation du budget de la guerre, quand, étant donnés les grands changements avendus, et pour les tant de motifs que je dirai à son temps, des grandes augmentations étaient absolument nécessaires, et furent eux-mêmes la cause des retards subis par notre préparation militaire; et furent ainsi la cause qui rendit possible cette Commission d'enquête, dont la première conclusion aurait dû être la plus complète désapprobation pour les Ministères qui se sont succédés de 1901 à 1907!!!

Et au contraire! . . . on verra plus tard ce qui advint, et comment l'on écrit l'histoire!

J'ai dû rappeler ce qui précède à propos du défaut de préparation militaire de notre pays, parceque, par une espèce de iettatura qui nous poursuit, à propos de tout ce qui arrive de désagréable et pire, on trouve toujours mêlés les mêmes noms néfastes.

CHAPITRE XXXVIII

LA PAIX EN AFRIQUE. UN INCIDENT EN EUROPE À PROPOS D'ACCIARITO

On négocie en Afrique. Pendant mon second Ministère fut enfin résolue, et d'une manière fort honorable pour nous, la question des frontières de la Colonie Éritrée, et conclue la paix avec Ménélick. Mais tout cela mérite un récit à part, fait avec un certain ordre chronologique, pour le lier avec notre politique générale en Europe.

En 1896 et 1897 s'étaient agitées: d'abord la grave question de la délivrance de nos prisonniers en Abyssinie, puis celle de la paix et enfin celle de la délimitation définitive des frontières de la colonie.

Pour ce qui me regarde, j'avais toujours insisté, et l'on avait fini par décider que l'on aurait conservé la frontière que nous avions avant les dernières hostilités, c'est-à-dire la ligne du Mareb-Belesa . . .

Les négociations engagées par notre plénipotentiaire Ciccodicola demandaient toutefois beaucoup de temps, pour les raisons qu'on sait, la grande distance et le manque de communication télégraphique dans notre colonie et la capitale siège du gouvernement du roi Ménélick.

À force de faire, et vaillamment aidés par tous ceux qu'on avait réussi à y intéresser, les prisonniers avaient été mis en liberté et étaient rentrés en Italie après leur si douloureuse absence, mais la question de leurs frais d'entretien, de la paix et de la délimitation des frontières devaient demander encore beaucoup de temps. Enfin, au mois d'avril 1900, au moment où Leurs Majestés se trouvaient à Naples pour une exposition d'hygiène, et où je les avais accompagnées, on put enfin arriver à un résultat définitif.

Le Ministre des Affaires Étrangères, Marquis Visconti Venosta m'envoyait à Naples une dépêche pour me dire que Ciccodicola avait annoncé la conclusion des pourparlers qui avaient eu lieu entre le Négus et lui, pour la solution de toutes les questions pendantes entre nous. Le Ministre des Affaires Étrangères ajoutait que le Négus demandait une réponse confidentielle, et le plus tôt possible. En conséquence, il me priait de demander au Roi de vouloir bien le recevoir à Naples, accompagné du Ministre du Trésor Boselli et de moi bien entendu, le *jour suivant*, si c'était possible.

Je m'empressai de combiner cette entrevue qui fut fixée par le Roi pour le lendemain matin à 8 heures.

Ce que demandait Ménélick. Dans cette audience, Visconti Venosta communiqua qu'après de très longues négociations, le Négus demandait une indemnité de 4 millions, *au minimum*, pour tout définir selon nos demandes; et il expliquait cette demande par des raisons assez plausibles: entr'autres celle de devoir indemniser, lui-même, plusieurs chefs des territoires qu'il devait nous céder en acceptant la délimitation de la frontière Mareb-Belesa . . . puis, sans demander de rançon véritable pour les prisonniers, déjà relâchés depuis trois ans, il demandait d'être indemnisé lui-même des dépenses au'il avait faites pour leur entretien.

Il désirait, en outre, que *pour le moment* cette transaction restât secrète, afin qu'on eût le temps de lui envoyer la somme qu'il demandait, avant que ce traité fût connu par ses sujets.

Enfin, il demandait qu'on voulût bien lui faire une réponse la plus promptement possible, et concluait par des déclarations de son vif désir d'arriver avant tout à faire la paix avec l'Italie, et de rester pour l'avenir dans la meilleure amitié avec son Souverain.

Après cette courte exposition de l'état des choses, le Ministre Boselli déclara qu'il lui serait absolument impossible de faire ce paiement de 4 millions d'une manière secrète. Une partie de cette somme il pourrait la trouver, en la prélevant comme une anticipation sur nos dépenses futures en Afrique, puisque la paix définitive permettrait d'y réduire immédiatement nos dépenses: mais que, calculant bien tout ce qu'il pourrait faire en conscience, il lui était impossible de trouver plus de 2 millions à 2 millions et demi, si même à tant il pourrait arriver.

Une très longue conversation eut alors lieu avec le Roi sur cet argument, et la conclusion en fut que notre bon Souverain, toujours

préoccupé de faire le mieux qu'il lui était possible dans l'intérêt de son pays et de son peuple, déclara qu'il donnerait lui-même sur son trésor privé, la somme qui manquerait pour parfaire les 4 millions, qu'on finit par calculer à 1 million et demi. Nous le remercîâmes vivement de cette nouvelle preuve de son inépuisable générosité, et nous restâmes d'accord qu'on comptait sur sa promesse, et qu'on conclurait immédiatement.

Les deux Ministres Visconti Venosta et Boselli repartirent de suite pour Rome, et le Ministre des Affaires Étrangères envoya avec toute l'urgence possible, une dépêche à Ciccodicola, pour lui dire de conclure.

Ainsi fut fait; mais malheureusement la nouvelle officielle del cette conclusion qui en effet eut lieu le 10 juillet 1900, n'arriva en Italie que dans le courant du mois d'août, quand le pauvre Roi Humbert n'était plus!

Le truc Angelelli. Enfin, il me reste à dire peu de mots sur un incident qui se produisit pendant mon premier et mon second Ministère, à propos du procès d'Acciarito à la suite de son attentat contre le Roi au mois d'avril 1896.

On sait que ce procès avait été mené d'une manière un peu précipitée. On aurait dit que le Gouvernement désirait une prompt solution, pourvu d'en finir. J'ai déjà dit en passant, quelques mots à-dessus; mais il me faut y revenir avec quelques détails¹.

¹ Questo paragrafo manca in A. Evidentemente Pelloux lo inserì al momento della stesura definitiva, ma non lo completò: in B seguono due pagine bianche. Sulla questione v. la nota 4 al cap. XXI.

CHAPITRE XXXIX

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN 1900

Je ne voulais pas les élections. Combien ne s'est-on pas récriés contre ces élections générales? . . . Je le comprends, mieux que personne, moi! qui ne les voulais pas, comme ne les voulait pas Colombo, le dernier Président de la Chambre.

Le moment est venu de dire aujourd'hui qui les a voulues, qui les a le plus vigoureusement conseillées au Roi! Ce fut le Président du Sénat, Saracco, et il faut bien reconnaître qu'il avait de fort bonnes raisons pour cette solution.

Mais d'autre part, j'en avais aussi de bonnes pour ne pas les vouloir.

J'étais convaincu que le plus grand obstacle pour revenir à une situation tranquille c'était moi: c'était la présence d'un Lieutenant Général, en activité de service et Sénateur à la tête du Gouvernement; et c'est pour cela que quand vint le moment de décider la grosse mesure de la dissolution de la Chambre, en mai 1900, j'insistais au contraire, beaucoup, vivement, très vivement, pour me retirer avec mon Ministère, et laisser le champ libre à d'autres, espérant de la sorte que la paix aurait pu revenir!

Mais, répondait-on, la situation qui s'est révélée à la suite de la séance du 15 mai n'admet absolument pas d'autre issue possible que la dissolution de la Chambre des Députés! La démission du Ministère serait une lâcheté impardonnable! un triomphe de la minorité contre la majorité, du désordre contre l'ordre, un coupable abandon d'amis si nombreux, si fidèles, si dévoués, si décidés à tenir la place; qu'il n'était pas admissible que les systèmes de discussion inaugurés par les factieux de l'extrême gauche, et les autres factieux

de l'opposition qui s'étaient alliés avec eux, eussent le dessus; que cela aurait rendu impossible à jamais, une allure régulière de la vie parlementaire; que le pays devait être appelé à donner son jugement, et à condamner des actions si blâmables!

Je me rends et je me résigne aux élections. Comme les raisonnemens qui précèdent me venaient de toutes parts, et de beaucoup des hommes les plus éminents de deux chambres, je dus finir par me rendre à l'évidence de toutes ces argumentations, qui résistaient victorieusement à tout ce que je pouvais leur opposer, et les élections générales furent décidées.

Une curieuse demande. Une fois prise cette résolution, je rappelle ici une curieuse demande qui me fut faite alors. Je la rappelle incidemment, comme une curiosité... sans me permettre aucune considération, ni aucune déduction rétrospective.

Quand les élections furent décidées, S. M. me demanda à brûle pourpoint, si j'avais les moyens matériels pour les faire, car dans des circonstances semblables, il y a toujours des besoins à satisfaire, en dehors de toute idée de pression et encore moins de corruption électorale! Je lui répondis immédiatement que je n'avais besoin de rien, et que certainement il n'y avait aucun danger, qu'il eut à avoir quelconque désagrément, avec quelconque banque plus ou moins *romana!*

J'ajoute ici que, pour ces élections, j'eus des offres de concours, considérables de plusieurs côtés, et que je n'en acceptai aucune!

Et de cela, il y a une preuve matérielle évidente, c'est que un mois après je me retirai du Ministère; et en donnant à mon successeur la consigne des fonds que j'avais à ma complète disposition, je lui remis encore la somme de 330.000 francs.

Le résultat des élections. Le résultat des ces élections générales est connu; et mes adversaires voulurent le gonfler stupidement en leur faveur!

L'extrême gauche gagna, il est vrai, quelques sièges, mais l'opposition soi-disante constitutionnelle en sortit diminuée; et somme totale, je pouvais encore compter 85 voix de majorité à peu près. Malheureusement, je ne la trouvai pas aussi *solide* qu'il aurait été à désirer, pour les éventualités de nouvelles violences de la part des factieux! Il me fallait une majorité *ferme, très ferme*, et la mienne ne l'était pas assez.

Je dus le constater de suite, à l'occasion de la nomination du Président de la Chambre. J'avais proposé pour cette haute charge, le député Gallo, et Gallo, pour des raisons secondaires qui provenaient de désaccords dans la députation sicilienne, n'obtint que 242 voix contre 214 données à Biancheri!

Sur ce, le soir même, à une réunion où j'avais invité les amis du Ministère, je leur déclarai que, dans ces conditions, je ne croyais pas de pouvoir conserver la direction du Gouvernement. Ils se récrièrent tous, me disant de rester, et me promettant que le lendemain, dans la nomination des Vice-Présidents, j'aurais retrouvé toute ma majorité à sa place.

Je la retrouvai en effet; mais pour moi, cela ne pouvait plus suffire! Comme quelques-uns m'avaient manqué la veille, la même chose pouvait arriver dans quelque autre votation importante . . .

Du reste, comme je l'avais déjà dit au Roi, quand je lui exprimais l'avis que ce n'était pas le cas de dissoudre l'ancienne Chambre, j'étais convaincu que l'obstacle à la pacification générale c'était moi; et que, moi disparu, le calme et la tranquillité seraient revenus bien vite.

Et je ne me trompais pas de beaucoup!

CHAPITRE XL

JE DONNE MA DÉMISSION ET CELLE DE MON SECOND MINISTÈRE

Ma démission. Je présentai donc au Roi ma démission, et celle du Ministère, et j'indiquai au Roi comme mon successeur le plus naturel le Sénateur Saracco, le Président du Sénat, celui qui, contre l'avis de Colombo, Président de la Chambre, et contre le mien, avait proposé au Roi de recourir aux Élections Générales.

Sa Majesté chargea Saracco de former le nouveau Ministère; et celui-ci accepta.

Plus tard, il me dit qu'il s'était trouvé dans la nécessité d'accepter, parceque, ayant déjà refusé en 1891 et en 1898, il ne pouvait plus refuser cette fois-ci; d'autant plus que c'était lui, un peu, et même beaucoup, le responsable de la situation actuelle parcequ'il s'était opposé à ce que le Roi acceptât mes démissions, au mois de mai précédent.

Ainsi finit mon second Ministère.

La consigne à mon successeur. Aussitôt formé le Ministère Saracco, et précisément le jour du 29 juin 1900, je lui remis ma consigne, je me congédiai de Sa Majesté le Roi, qui me reçut de la manière la plus affectueuse; puis, je quittai Rome, et je partis pour la Suisse.

Quant à ma position personnelle comme Officier Général, je fus mis à la disposition du Ministère de la Guerre.

Ma consigne à mon successeur, fut tout ce qu'il y a de plus simple; je rappelle toutefois deux circonstances qui s'y rapportent.

Je remis à Saracco 330.000 francs de fonds secrets, et cela... *un mois après les élections générales!* Il n'y a pas de commentaire à

faire! Sinon que, lorsqu'en 1898, je reçus la consigne de mon prédécesseur, je n'avais pas reçu seulement un centime! Au contraire... je dus m'accoller quelques passivités de la caisse du Ministère, sous forme d'engagemens déjà pris pour quelques dépenses. Il n'y a du reste, en cela, rien qui ne soit tout-à-fait naturel, quand on pense aux grandes dépenses que, à cette époque, avaient occasionnées les désordres du mois de mai 1898.

Une autre circonstance que je dois rappeler de ma consigne à Saracco, parceque je devrai y revenir, c'est que je le mis au courant de ce qui était arrivé, à propos des négociations avec Ménélick pour la paix, et de la générosité avec laquelle Sa Majesté le Roi avait bien voulu se charger de partie de la somme qui aurait été nécessaire pour *conclure*, comme j'ai dit plus haut.

CHAPITRE XLI

LA MORT DU ROI

Dépêche de Ceresa du 29 juillet au soir. Je me trouvais à Wengen en Suisse, dans l'Oberland Bernois, quand le matin du 30 juillet je reçus une dépêche arrivée dans la nuit du 29 au 30, de Rome, et à moi adressée par le Commandeur Ceresa, mon ancien Chef de Cabinet à la Présidence du Conseil, et que le Président Saracco avait conservé au même titre. Cette dépêche, qui me consterna, était ainsi conçue: *J'ai l'immense douleur d'annoncer à V. E. un horrible malheur. Le pauvre Roi Humbert est mort, assassiné hier soir, à Monza, en sortant d'une fête de gymnastique!*

Personne ne pourra jamais imaginer quel terrible coup fut pour moi cette catastrophe! L'Italie perdait un souverain d'une bonté incomparable, et, moi-même, outre la perte de ce Roi adoré, je perdais un ami comme on n'en retrouve plus dans la vie¹.

Revenu de ma douloureuse stupeur, ma première pensée fut: Où était donc Piano?, et je le dis de suite à Ceresa dans ma réponse à sa dépêche.

Où était Piano? Je devais bientôt apprendre qu'il venait d'être renvoyé de la Cour, et rendu à la Préfecture de Turin: 10 jours avant l'assassinat du Roi.

Cette circonstance, d'une extrême gravité, et sur laquelle on a *trop glissé* au moment où elle s'est produite, mérite que je m'y arrête

¹ « L'Italie . . . dans la vie ».

A, 79: « Dolore. Riflessioni. Perdeva l'Italia un sovrano impareggiabile. Io stesso perdevo un amico quale non se ne ritrovano ecc. ecc. ».

un peu; aussi, parceque c'était moi qui avais mis l'Inspecteur Piano au service de la surveillance et de la vigilance à la personne de Sa Majesté le Roi.

L'Inspecteur Piano, inarrivable quant à son service auprès du Roi n'était pas très bien vu par quelques personnes de la Cour, précisément surtout, à cause de la manière assidue, et à l'occasion sévère, avec laquelle il faisait son service. J'eus l'occasion de l'observer moi-même un jour au *Forum romain* quand, dans une visite que les Souverains firent aux travaux, il dut un peu . . . rudoyer une dame, veuve d'un Ancien Ministre, qui insistait un peu trop à s'approcher; pour ne pas dire à s'accrocher, à la Reine. Piano finit par la prendre par le bras, pour l'éloigner un peu ²!

Cette dame eut à se plaindre beaucoup de cette petite scène; et, si je ne m'y étais pas formellement opposé, on l'aurait dès alors, renvoyé à la Préfecture de Turin. Mais ce qui, aux yeux de certains, avait été une grosse faute de Piano, était pour moi l'occasion d'un point de *mérite*!

D'autre part, dans le personnel de la Sûreté publique à Rome (y compris le Commandeur Galeazzi) on était jaloux que Piano perçut une haute paie assez forte.

Bref, on le jalousait et on cherchait l'occasion de s'en défaire. Le Ministère de la Maison Royale ne le soutenait pas; on doit même dire qu'il lui était hostile.

Le résultat de tout cela fut que, à peine j'avais quitté le Ministère on l'éloigna, et il partit pour Turin, le jour même où la famille Royale partait pour Monza, le 20 juillet, si je ne me trompe.

Le pire en tout cela c'est qu'aux premiers jours de juillet, le Ministère de la Maison Royale déclara au Ministère de l'Intérieur que l'on n'en avait plus besoin, et ne demanda pas même *son remplacement*! . . . par un autre fonctionnaire!

Et voilà pourquoi, à Monza le 29 juillet, à cette maudite fête de gymnastique, le pauvre Roi n'avait pas un seul fonctionnaire près de lui! Je n'hésite pas à dire que si Piano avait été là, cette horrible tragédie n'aurait pas eu lieu!

Du reste, même sans cela, c'était une faute impardonnable, à

² A, 79, cpv.: « Quelques explications. Il n'était pas bien vu! Surtout à cause de son assiduité près de la personne du Roi! et de la Reine. Souvenir! Au Forum. La Comtesse Ferraris . . . ».

La signora di cui si parla è probabilmente la moglie del senatore Luigi Ferraris, ministro di Stato, morto il 17 ottobre 1900. Pelloux, scrivendo a distanza di tempo, non ricordava che, vivo Umberto I, la Ferraris non era ancora vedova.

ce moment-là, que de laisser aller le Roi, le soir, à cette fête de gymnastique, dans un milieu aussi dangereux! et tous ceux à qui on pouvait attribuer la plus petite portion de responsabilité là-dedans, auraient dû être éloignés.

Mais, je ne puis en dire davantage à ce propos! J'ajoute seulement que bien du monde eut alors à faire les mêmes réflexions!

Depuis ce jour-là, j'avoue que toute mon ancienne et bien connue sympathie pour la gymnastique est tombée à plat! C'est plus fort que moi! et je n'ai absolument pas pu, jusqu'à présent, réussir à vaincre cette espèce de fixation!

Je pars pour Rome. Il n'est pas nécessaire de dire que je partis immédiatement de Wengen pour me rendre à Rome, ne voulant pas manquer d'assister aux funérailles du pauvre Souverain qui devait être le deuxième des Rois d'Italie ensevelis au Panthéon.

J'assistai alors, au serment du nouveau Roi devant le Parlement réuni au palais Madame.

À Rome, je rencontrai plusieurs personnages, avec lesquels j'eus occasion de parler beaucoup du feu Roi, et qui en parlaient tous avec le plus profond chagrin pour sa perte, et avec la plus chaleureuse sympathie pour sa mémoire. Je cite, entr'autres: le prince de Bulgarie, qui m'avait déjà envoyé une dépêche, à moi personnellement, à peine il avait eu la triste nouvelle; le Général Zédé, chef de la mission française envoyée à Rome pour les funérailles. Le Général allemand Von Engelbrecht, qui avait été longtemps attaché militaire à Rome, que le pauvre Roi connaissait beaucoup, m'avait lui aussi envoyé une dépêche dans cette douloureuse circonstance.

Atmosphère de Rome en ces jours-là. On peut aisément s'imaginer et se rendre compte de ce que pouvait être, en ces jours de deuil général, l'atmosphère de la ville de Rome; les propos qui se tenaient entre toutes les personnes de bien, qui se rencontraient; de l'irritation générale contre les anarchistes, et autres du même type!

Il suffira de dire qu'un sale journal, ayant eu l'impudence d'essayer de jeter sur le parti conservateur, une partie de la responsabilité qu'avaient les anarchistes et leurs alliés, on fit une telle démonstration devant les bureaux de ce journal, que la police dut accourir en grand nombre pour le défendre! Mais, l'envie leur passa de répéter des stupidités semblables!

Retour en Suisse. Aussitôt que je pus, je retournai en Suisse pour y

rejoindre ma famille; et après peu de temps, nous en repartîmes pour aller passer quelque temps à Cortina d'Ampezzo.

Nous y étions depuis quelques jours à peine, quand y arriva Sa Majesté la Reine Marguerite qui, se rendant au nouveau Grand Hôtel sur le lac Misurina, s'arrêta quelques heures à Cortina à l'Hôtel Faloria. Elle venait de Toblach et sa voiture était escortée par quelques uhlands et un officier autrichien.

Entretien avec Sa Majesté. J'allai, comme de règle, écrire mon nom à l'Hôtel Faloria, en signe d'hommage; mais, à peine eut-elle appris ma présence à Cortina d'Ampezzo, elle m'envoya Son Chevalier d'honneur, le Marquis Guiccioli pour me dire qu'elle désirait me voir. Immédiatement je me rendis à Son invitation, et je la trouvai prête à repartir, car elle comptait d'abord ne s'arrêter qu'une heure à l'Hôtel Faloria. Mais elle finit par retarder considérablement Son départ.

Elle me reçut avec la plus grande effusion, dans cette occasion si triste et si douloureuse; et pendant cette audience que cette auguste Dame voulut me donner, elle me répéta plusieurs fois: *Oh Général, vous ne pouvez pas vous imaginer, combien le pauvre Roi Humbert vous aimait!*

À mon tour, je lui appris plusieurs choses qu'elle ne savait pas! et elle fut surtout très étonnée quand je lui dis comment l'Inspecteur Piano avait été éloigné de son service auprès du Roi, et d'elle-même!

Et de mon côté, j'appris d'elle une circonstance qui donna encore plus de force aux regrets, que j'avais éprouvés, de cet éloignement: c'est que, lorsque après l'exécrable crime du 29 juillet, elle dut aller de Monza à Rome, elle avait voulu être accompagnée par ce même Inspecteur Piano, que l'on dut en toute hâte faire revenir de Turin à la Cour. Où il resta, encore longtemps après, et j'ignore jusqu'à quand.

Ce qui fait, en définitive que le hasard a voulu que Piano ne fût éloigné de la Cour, que pour le temps nécessaire à l'assassinat du pauvre Roi Humbert.

Sa Majesté la Reine Marguerite, après cette longue audience, partit pour le Lac Misurina, où elle resta quelques jours, et où j'allai encore une fois pour lui présenter mes hommages; puis, à la fin de septembre je rentrai à Rome.

Entretien avec Saracco sur l'Afrique. Un beau jour, après la rentrée de la Cour à Rome, le Président du Conseil, Saracco, me fit deman-

der où il aurait pu me voir, ayant à me parler d'une chose assez importante.

Je répondis de suite qu'il me fixât lui-même une heure, et que je me serais empressé de me rendre au Palais Braschi.

J'y vins à l'heure indiquée, et là, il me pria de lui répéter ce que je lui avais déjà raconté, à propos du moyen qui avait été combiné pour réunir les 4 millions que l'on devait payer à Ménélick, selon les accords conclus avec lui. Je lui répondis en lui répétant, mot par mot, ce que je lui avais dit à ce propos, lorsque le 29 juin 1900, je lui avais remis la consigne du Ministère.

Il me dit alors que le nouveau Roi, à qui il avait parlé de la promesse qu'avait faite le Roi Humbert, de donner à cet effet un million et demi de son trésor particulier, avait eu du Ministère de la Maison Royale l'assurance que dans les papiers du pauvre Roi assassiné, on n'avait trouvé aucun document à ce propos! à quoi, je répondis qu'on n'avait vraiment pas pensé, alors, à se prémunir d'aucun document; mais que, à parler franchement, la parole de trois ministres, comme Visconti Venosta, Boselli et moi, pouvait à la rigueur suffir dans une occasion semblable. À quoi le bon vieillard ajouta en piémontais: *Am smia tco a mi!* (il me semble à moi aussi!). Là dessus, nous nous quittâmes.

Je n'ai plus rien su depuis, à ce sujet! Mais je suppose qu'au Ministère de la Maison Royale, on aura fini par s'en persuader aussi!

CHAPITRE XLII

COMMANDANT DE CORPS D'ARMÉE À TURIN

Je vais à Turin. Après avoir quitté le Ministère, j'avais été mis à la disposition du Ministère de la Guerre, et j'y restai jusqu'à ce que le Général Tournon, qui m'avait remplacé au Commandement de Rome lorsque j'avais été nommé Président du Conseil, dut sortir de l'armée active, à cause des limites d'âge. Il y eut alors un mouvement dans les destinations des Commandants de Corps d'armée.

Il aurait été tout simple de me remettre à la place qu'occupait Tournon, et que j'avais occupé moi-même! Mais... les socialistes ne me voulaient pas à Rome, et ils le dirent clairement dans leur fameux journal.

C'en était assez pour que le Ministère (Zanardelli) ne m'y destinât pas¹! Et il se passa alors quelque chose... de... très drôle! Voici ce qui se passa:

Un beau jour, je reçois une lettre personnelle et particulière (que je conserve) du Ministre de la Guerre qui me disait qu'on désirait avoir au Commandement du Corps d'armée de Turin, un officier général qui connut bien les Alpes, et pour cela *on* avait jugé à propos de transférer Besozzi de Turin à Rome, et de me nommer, moi, au commandement de Turin!

Tout cela était passablement cousu de fil blanc! mais on y avait mis de la bonne volonté! au moins dans la forme!

Seulement, ce n'était pas très vrai, ni très habile! car, lorsque plus tard je quittai le service, on me remplaça à ce même poste de

¹ « C'en était ... pas! ».

A, 82: « C'était assez pour que le nouveau Roi ne me voulut pas non plus! ».

Turin, par un officier général qui n'avait jamais vu les Alpes! et qui s'en plaignit beaucoup, le Général Valles, napolitain, qui y mourut quelque temps après!

Bref, on m'envoya à Turin, et on savait fort bien à Rome que pour de graves raisons de santé de ma femme, j'avais dû établir ma famille à Bordighera, d'après les explicites recommandations et déclarations de mon ami Baccelli. On n'ignorait pas non plus que j'étais Sénateur du royaume; et que, ayant été deux ans à la tête du gouvernement, j'aurais eu *facilement occasion de devoir intervenir* dans les discussions du Sénat.

Enfin, cette destination à Turin m'obligeait à abandonner le commandement éventuel de la III^{me} armée en cas de guerre, pour prendre celui de la II^{me} armée, destinée aux Alpes.

C'est vrai que lorsque, académiquement, et sans rien demander du reste, j'expliquai tout cela au Ministre de la Guerre d'alors, le Général Ottolenghi, il me répondit qu'il l'avait déjà observé lui-même, mais on lui avait répondu² avec cette *aménité*: *Mais, quel besoin y a-t-il que le Général Pelloux intervienne au Sénat!*

Il y en aurait eu assez de ma destination à Turin, en 1901, pour me décider dès lors à quitter le service actif; mais je ne voulais pas le faire. Il m'était trop pénible d'abandonner, pour un motif semblable, cette armée qui avait fait la délice de ma jeunesse et de mon âge mûr.

Je résolus d'en prendre patiemment mon parti, et d'attendre. J'allai à Turin.

C'était le 6^{me} corps d'armée que j'allais commander: Vérone en 1895; Florence à la fin de 1897; Rome en mars 1898; Bari en mai 1898, et enfin Turin en 1901.

À quoi, il est bon d'ajouter que j'allais me trouver dans cette singulière position, d'avoir:

le siège de mon commandement à Turin;

la résidence de ma famille à Bordighera; et de devoir de temps à autre, aller au Sénat à Rome.

Cet état de choses ne pouvait évidemment pas durer longtemps! quoique j'y misse toute ma *meilleure bonne* volonté, et que, malgré tout, les choses marchassent bien pour ce qui regardait mon commandement.

² « mais on . . . répondu ».

A, 83: « mais que *en haut* (!!!) on lui avait répondu ».

Grève générale à Turin. En 1902, aux premiers mois, une grève générale avait éclaté à Turin. C'était le commencement de cette période³ qui passera dans l'histoire comme le règne des grèves, fruits de la faiblesse de tant de monde, mais surtout de la complicité du gouvernement qui, avec une sottise inconcevable poussait le prolétariat aux revendications sociales, et qui plus tard osa se vanter de avoir enlevé 50 à 60 millions par année aux riches, ou qui du moins passaient pour tels, pour les donner aux prolétaires. L'avenir dira avec quelle prévoyance ! et la cherté des vivres, et de tout, qui alarme tant aujourd'hui les populations, n'est sans doute pas étrangère à ces maladroites dont le seul but n'était, pour ceux qui les commettaient, que de s'attirer une facile popularité au détriment des autres !

En effet, pour peu qu'on s'arrête à y penser, il n'y a pas le moins du monde à s'étonner si la vie est devenue, et continuera à devenir plus chère pour tous, à commencer pour ceux qui ont profité directement de ce mouvement économique !

La grève de Turin se passa sans donner lieu à de trop graves inconvénients ; et pour ce qui me regarde, le Gouvernement me fit parvenir par le Préfecture de Turin ses remerciemens, pour la part que j'y avais eue⁴.

Grave incident au Sénat. Peu de temps après, dans une discussion au Sénat, il m'arriva de répéter, à propos de la sauvegarde des services publics que le gouvernement a le devoir de toujours assurer, il m'arriva de répéter une chose que j'avais déjà eu l'occasion de dire au Parlement quand j'étais Président du Conseil, c'est-à-dire que pour avoir le droit de militariser en temps de paix les *ferrovieri* (cheminots) il fallait *une loi* ; mais que tant que cette loi n'existait pas, on faisait bien de passer outre en cas de besoin.

Il se produisit alors un incident inqualifiable, mais qui suffisait pour qualifier le triste personnage qui en était l'auteur.

Le Ministre de l'Intérieur, avec cette impudence digne de lui, dont il a déjà donné et continue à donner tant de preuves, eut l'audace de dire, au Sénat, qu'en parlant de la sorte, je commettais un acte d'*indiscipline*, car j'étais Commandant de Corps d'armée !

Dans un autre milieu que celui de la Haute-Assemblée dans la-

³ « cette période ».

A, 84 : « ce règne ».

⁴ A, 85 : « pour la part que j'avais eue à ce que la grève ne dégénérât en désordre!!! ... ».

quelle je me trouvais, cela aurait mérité un encrier sur le visage de celui qui avait prononcé cette sale calomnie! Je me contentai de lui répondre comme c'était le cas⁵; et de son côté, le Sénat ne lui cacha pas sa plus complète désapprobation! Comme on va voir.

Le Ministre avait cherché de s'échauffer à froid, et de m'insulter personnellement comme général, en ayant le toupet de dire cette impardonnable sottise: *Il y a des sentimens qu'on ne peut pas contenir en présence d'un général qui vient prêcher l'indiscipline à l'armée!!*

Textuel! il ne pouvait pas contenir ses *sentimens!* . . . Ils étaient propres ses sentimes!

Je lui répondis alors, comme il résulte dans les actes parlementaires du Sénat⁶:

« Cela s'appelle changer les cartes dans les mains (approbations).

« Je n'ai jamais parlé dans le sens que m'attribue le Ministre de l'Intérieur, et j'en appelle à tout le Sénat. J'ai dit au contraire que le gouvernement avait bien fait de prendre ces mesures! . . .

« *Giolitti*: Mais, si la mesure était illégale, tout le monde avait le droit de s'y révolter.

« *Pelloux*: Et les états de siège alors? C'est une jolie trouvaille que la vôtre! J'ai dit que cette mesure devait être légalisée: rien d'autre!

« Il faut que le gouvernement prenne sa part des responsabilités qui lui reviennent.

« Il peut arriver qu'en cas d'urgence, un gouvernement prenne une mesure illégale, et je l'ai même loué pour avoir fait cela; mais il a le devoir de régulariser cela dans le plus bref délai possible.

« Cela, j'ai affirmé aujourd'hui comme en 1898 quand j'étais Président du Conseil; et que le Ministre de l'Intérieur ne vienne pas maintenant me faire dire des choses que je n'ai jamais dites!

« Du reste, écoutez, Mr. *Giolitti*! Vous avez dit des choses telles que l'on comprend où vous voudriez en venir envers moi, comme

⁵ « Le Ministre de l'Intérieur . . . calomnie! ».

A, 85: « Ce coch[on] de *Giolitti* n'eut-il pas l'audace de dire au Sénat que j'avais fait acte d'*indiscipline*, en disant cela? . . .

« Il aurait mérité que je lui envoyasse mon encrier au visage; je me contentai de lui répondre, comme il le méritait, et je lui dis qu'il faisait des passes de jongleurs, et qu'il essayait de me changer les cartes dans les mains; mais que je ne prenais des leçons de personne, et encore moins de lui que de tout autre ».

La frase è riportata per intero in B, 395, con questa variante nelle due parole iniziali « Cet inqualifiable personnage de G. », ma è cancellata con un tratto di penna, e sostituita con la lezione più ampia e con la citazione testuale della discussione in Senato.

⁶ A.P., Senato, Discussioni, 25 aprile 1902.

militaire. Et bien, apprenez que je suis prêt à laisser le service . . . mais avec la suprême satisfaction d'avoir toujours, dans toutes les circonstances, et aujourd'hui plus que jamais, fait ce qui était mon devoir. (On crie: *Non! Non! Protestations, interruptions!*)

« *Pelloux*: Je répète encore que je n'ai pas le moins du monde dit ce que le Ministre veut me faire dire! J'ai répété, comme Sénateur ce que j'avais déjà dit comme Président du Conseil! Et, voudrait-on me contester ce droit-là? et blâmer aujourd'hui ce qu'on approuvait en 1898?

« Cela n'est autre chose que de l'escamotage (très bien!), et je ne me laisse pas changer les cartes dans les mains! comme je n'accepte des leçons de discipline de la part de personne, et moins que moins . . . de vous! (approbations, mouvements) ».

Giolitti. Essaie de dire quelques mots, et commence: « J'ai dit que quand un Commandant de Corps d'armée déclare qu'un acte du gouvernement est . . . illégal . . . » mais il est interrompu par de vives rumeurs, et des cris de dénégation l'interrompent, en disant:

C'est un *Sénateur* qui parlait, et non un *général* . . .

Ainsi finit cet indigne incident!

Article 51 du Statut. Quelques jours après je présentai une interpellation au Gouvernement pour l'inviter à respecter l'article 51 du Statut du Royaume, qui déclare bien explicitement qu'aucun Membre du Parlement ne peut être recherché en aucune manière pour les opinions exprimées, dans les deux Chambres. J'attendis quelques jours, parceque dans les paroles de *Giolitti*, il y avait évidemment une sottise menace contre moi, car enfin un Ministre ne doit pas dire qu'un Commandant de Corps d'armée donnait l'exemple de l'indiscipline, et puis ne pas exiger du gouvernement qu'il soit éloigné de l'armée. J'*attendis*, et je voulais voir si l'on⁷ aurait eu le courage de provoquer quelque mesure contre moi.

Cette interpellation eut lieu le 23 mai; je répétais alors tout ce que j'avais dit auparavant, et que le Ministre de l'Intérieur s'était permis de critiquer de la manière grossière qu'on a vu, en lui donnant encore le reste de la leçon qu'il méritait, et à laquelle il se prit bien garde de répondre un seul mot.

Zanardelli me dit quelque banalité de regret, et la chose en resta là; car ce n'était pas le cas de présenter une motion qui n'aurait pu

⁷ « l'on ».

A, 190: « ce saltimbanque ».

être autre que celle-ci: Le Sénat invite le Gouvernement à respecter le Statut du Royaume!

Après cela, je me décidai à quitter le service actif de l'armée.

VIEILLESSE

CHAPITRE XLIII

JE ME RETIRE DU SERVICE ACTIF

Je demand de me retirer. Au moment où je demandai de quitter le service actif, je n'avais que 64 ans, tandis que la limite d'âge pour le grade que j'avais était de 68 ans.

J'avais été précédé dans ce pas-là par mon frère Léon, Commandant du Corps d'armée de Gênes qui, pour des raisons de santé, avait quelques mois auparavant demandé d'être mis dans la position de service auxiliaire.

On m'offre le Commandement de Gênes. Il était même arrivé alors que le Général Ottolenghi, Ministre de la Guerre, connaissant comment, pour mes conditions de famille, le commandement de Turin ne pouvait pas trop me convenir, eut la complaisance de m'offrir le Commandement de Gênes, que la retraite de mon frère Léon rendait vacant.

Je n'acceptai pas, et je remerciai le Ministre¹. Si j'avais accepté, ce nouveau poste aurait été le 7^{me} Corps d'armée que j'aurais commandé; car j'ai déjà dit que j'en avais commandé six. Tout cela, bien entendu, sans que jamais j'eusse sollicité aucun changement.

Concours hippique à Turin. Une fois ma demande parvenue au Ministère de la Guerre, on chercha à me retenir encore en service, sous plusieurs prétextes; je dois bien le reconnaître, et je m'en montrai,

¹ « Il était . . . Ministre ».

A, 86-87: « Il était même arrivé alors quelque chose de trop drôle. Ottolenghi, pour me persuader à rester, m'offrit le Commandement de Gênes (IV^{me} Corps d'armée) qu'avait quitté mon frère; mais dès-lors j'étais bien décidé à quitter, et je répondis à Ottolenghi pour le remercier, mais en ajoutant qu'il ne me semblait pas admissible que seulement pour mon intérêt particulier on fit un changement semblable ».

comme de juste, bien reconnaissant au Ministre; mais j'étais trop décidé à quitter le service pour renoncer à ma demande.

Je consentis néanmoins à rester encore à mon commandement pendant le grand Concours hippique international, dont j'étais, sinon de nom, du moins par le fait, le Directeur supérieur.

Ce fut pendant ce concours hippique pour lequel le Roi était venu quelques jours à Turin, qu'à une visite de notre Souverain à l'Académie Militaire, j'eus lieu de m'apercevoir qu'il n'avait guères connaissance de ma longue carrière militaire; et voici comment.

La girouette du Théâtre Royal. Les élèves de l'Académie faisaient des exercices différens, et Sa Majesté les regardait. Tout à coup, se tournant vers moi, il me dit: Il faut espérer que demain il fera beau temps! (Le lendemain devait avoir lieu l'inauguration du monument au Roi Humbert, à Superga). Me tournant alors vers le Théâtre Royal qui, comme on le sait forme un des quatre côtés de la grande cour de l'Académie, et regardant la girouette qui se trouvait sur le toit: Majesté, je crois qu'on peut espérer le beau temps, à juger par la direction du vent! . . . Comment, reprit-il, pouvez-vous dire cela? . . . Eh Majesté! en regardant là-haut (lui montrant la girouette du Théâtre Royal)! Cette girouette je la connais depuis cinquante ans! Sur quoi, il eut l'air de se récrier et de croire que je me trompais! et moi à lui: Non, non, Majesté! il y a cinquante ans j'étais à l'Académie Militaire, et depuis lors, j'ai toujours sans interruption, servi mon pays! Il eut l'air étonné et n'ajouta rien!

En effet, le lendemain il fit beau, et l'inauguration du monument à Superga put avoir lieu!

Réponse à Guiccioli Préfet. Pendant ce concours hippique, l'unique chose qui me retenait encore à Turin tandis que j'étais dans l'attente de mon décret de passage au service auxiliaire, plusieurs de mes amis, qui étaient à Turin pour la circonstance, me faisaient de vives instances pour que je restasse en service . . .

D'autres personnages m'en faisaient aussi, mais sur le bout des lèvres; du reste tout était inutile.

Je me souviens pourtant de l'aimable insistance de mon bon ami, le Marquis Guiccioli, Préfet de Turin, avec lequel, depuis que je commandais le 1^{er} Corps d'armée, j'avais toujours vécu dans la meilleure harmonie. Il me disait tout ce qu'il savait trouver de mieux pour me persuader à rester, et finit par me dire: *Mais, mon cher, tu as encore du temps devant toi; tu te portes parfaitement bien; les*

limites d'âge n'arrivent pour toi que dans 4 ans; pourquoi t'en aller maintenant? À quoi ne trouvant trop que répondre, car je ne voulais pas lui dire le véritable motif pour lequel je quittais l'armée, c'est-à-dire les grossièretés dont j'avais été victime, je finis par lui dire en riant: Merci, mon ami! je te suis bien reconnaissant de l'amitié que tu me montres! mais c'est précisément parceque je me porte bien que je m'en vais! De la sorte, j'espère passer quelques bonnes années encore quand je serai à la retraite, au lieu d'attendre de ne plus pouvoir me bouger! À quoi, il ne trouva plus rien à répondre, et nous nous séparâmes.

Je répète, j'avais hâte de m'en aller pour n'avoir plus à servir un gouvernement dont je n'attendais rien de bon pour mon pays!

Ce que je pensais du gouvernement. Le Roi, du reste, lui aussi n'ignorait pas ce que je pensais de ce... gouvernement.

Dans une audience qu'il m'avait donnée quelque temps auparavant à Rome, quand, Commandant à Turin, j'étais venu pour le Sénat, précisément après le malheureux, très malheureux discours de la Couronne du 20 février 1902. Dans le cours de la conversation, faisant allusion au défaut d'hommes politiques, il me nomma Sonnino, en ajoutant qu'il n'était sympathique à personne.

Je lui répondis tout simplement qu'on disait Sonnino antipathique, pour la même raison qu'on m'appelait moi, un réactionnaire, un *forcaiuolo*! moi, qui avais le droit de me vanter de ne m'être jamais plié à faire, en fait de réaction, ce qu'avaient fait tant d'autres, qui se qualifiaient de *liberaloni*!

Audience du Roi février 1902. C'est alors que je lui dis: *Du reste, même si Sonnino est antipathique, on peut au moins être sûr avec lui qu'il n'enverra pas en ruine les institutions du pays; comme il est à craindre que fassent les gouvernans d'aujourd'hui!*

Et j'osai lui parler de la sorte, pour ceci: comme dans cette audience, qui était pour moi la visite que je devais faire au Roi comme Général en arrivant à Rome, je montrais une assez marquée réticence à parler, Sa Majesté finit par me demander ce que je pensais de la solution de la dernière crise; qu'il me le demandait à moi, comme homme politique en vue; comme Général des plus élevés de l'armée, et comme ancien Président du Conseil!

Je tombai des nues et je ne cachai pas mon étonnement! car jamais il ne m'avait consulté sur quoi que ce soit, pas même à la chute de Saracco! Naturellement je lui répondis que je lui parlerais

avec la plus grande franchise, comme je fis. Sans toutefois, montrer beaucoup d'enthousiasme!

Le fait est que il me remercia, *fra i denti*, de ma franchise; mais nous [nous] laissâmes... plutôt frais². Dans cette circonstance, entr'autres choses je lui dis que si l'on continuait comme cela, on devrait bientôt considérer comme aboli l'art. 5 du Statut!!!...

Il ne me semble pas l'avoir revu depuis; et il y a de cela neuf ans! Seulement, en 1907 à la mort de mon pauvre frère Léon, il eut la bonté de m'envoyer directement ses condoléances, chose dont je le remerciai beaucoup; puis en janvier 1909, après que le Roi et la Reine étaient allés à Messine et Reggio de Calabre, à la suite du grand désastre qui avait frappé ces contrées, je me pris la liberté de lui envoyer une dépêche pour le féliciter, et il m'en remercia de suite.

² A, 88: « e ci lasciammo piuttosto freddi ».

Su questo incontro con Vittorio Emanuele, v. la lettera di Pelloux alla moglie, citata nell'Introduzione.

JE ME RETIRE À BORDIGHERA

Retraite à Bordighera. Depuis que j'ai quitté le service actif je me suis retiré à Bordighera, avec ma famille.

Comment se fait-il que, des montagnes de ma Savoie, je suis venu m'échouer sur la côte d'azur, à une vie tout-à-fait privée? Cela exige quelques mots d'explication.

Depuis l'année 1896, tous les hivers que ma femme avait passés à Rome, elle avait été éprouvée par des bronchites plus ou moins légères, accompagnées cependant de fièvres assez longues dont elle avait assez de peine à se débarrasser. L'hiver 1900-1901 fut plus grave. Ma femme eut la fièvre sans discontinuer pendant 95 jours. En cet état de choses, mon ancien collègue au Ministère, Baccelli, déclara qu'elle ne pouvait absolument pas, pour quelques années, passer l'hiver à Rome sans danger. Il me conseilla de lui chercher une résidence hivernale, ou du côté de Sorrento, ou dans la rivière ligurienne. Mes intérêts étant dans l'Italie supérieure, et d'ailleurs mes deux fils étant régulièrement acheminés dans leur carrière militaire, rien ne me retenait spécialement à Rome.

Je partis donc immédiatement pour la rivière ligurienne, accompagné de mon fils Riccardo; je m'arrêtai à San Remo, Bordighera, Menton, et j'allai même jusqu'à Nice; mais ne voulant pas fixer ma résidence en dehors du territoire italien, je décidai de chercher à Bordighera si je réussissais à y trouver une systématation convenable.

J'en laissai la commission à un propriétaire d'un hôtel que je connaissais, et 20 jours après, on m'annonçait qu'une occasion très favorable se présentait.

Le Consul d'Angleterre me faisait avertir qu'une dame anglaise qui avait une petite villa, construite depuis peu, et qui pouvait aller pour moi, ayant dû renoncer, pour des raisons de famille, à venir passer ses hivers en Italie, avait décidé à s'en défaire à un prix on ne peut plus convenable.

Je retournai de suite à Bordighera avec mon fils Albert; et, en un quart d'heure, pour ne pas dire en cinq minutes, je conclus le marché; puis en novembre 1901 nous occupâmes notre nouvelle résidence.

Et voilà comme quoi, je suis maintenant citoyen de la petite ville de Bordighera, où ma femme a retrouvé la santé, et où je fais une vie des plus simples et des plus tranquilles. Je passe à Bordighera de 8 à 9 mois de l'année; et l'été nous allons régulièrement passer 3 à 4 mois au frais, en Suisse, en Savoie, ou ailleurs.

Cela ne m'empêche pas de suivre avec le plus grand intérêt la vie de mon pays, et surtout de l'armée qui est toujours l'objet de mes plus chers souvenirs, et où j'ai laissé de si bons, et de si nombreux amis.

Sans suivre avec une trop grande activité les travaux du Sénat, j'y prends part quelquefois; et depuis 1902, en maintes circonstances, j'ai pris part à ses discussions.

Je l'ai même fait dans plusieurs occasions assez intéressantes, et assez importantes.

Nécessairement, la suite de ces mémoires sera en grande partie consacrée à rappeler ces souvenirs, sans oublier les autres sujets qui peuvent le mériter.

CHAPITRE XLV

DISCUSSIONS AU SÉNAT EN 1902

Janvier 1902. Depuis que j'ai quitté le Ministère en juin 1900, la première fois que j'intervins dans une discussion au Sénat, fut en janvier 1902. On discutait alors l'abolition du droit d'entrée, et de l'octroi sur le blé, et je voulais bien expliquer à mes collègues du Sénat la raison du vote favorable que j'allais donner à ce projet de loi.

Je voulais leur rappeler que cette abolition je l'avais proposée moi-même au Parlement, dans l'automne 1898, avec un modeste projet de loi, intitulé: *Modifications aux lois sur les droits de consommation, sur les taxes de production, et sur les tributs locaux.*

Nous disions alors, avec mes collègues du Ministère, dans le rapport qui précédait ce projet de loi¹:

« Notre premier devoir est de défendre la solidité du budget . . . ; mais d'autre part cela ne doit pas empêcher de supprimer cet impôt, digne des temps du Moyen Âge, qu'est l'octroi *sur le pain quotidien* ».

Je n'ai pas à rappeler ici ce qu'il advint de ce projet; c'est trop connu! Peu à peu, commença à se manifester dans la Chambre des Députés, une opposition de la part de ceux-là mêmes de qui j'étais en droit de moins l'attendre; vint la crise de mai 1899, et ce projet tomba.

Je dis que je regrettais le retard qu'avait eu cette mesure, pas par ma faute à moi; que j'avais été content de voir qu'elle avait été proposée de nouveau, par Vacchelli et Carcano, qui apparte-

¹ *A.P., Camera, Documenti, Legisl. XX, 2^a Sess., (1898-1899), Stampati, I, n. 44.*

naient aussi à mon Ministère en 1898. Je finissais par dire que j'étais heureux de donner mon vote favorable à ce projet, que je me réjouissais avec le Ministère qui avait réussi à le porter à bon port, surtout parcequ'il avait l'appui *même chez ses adversaires*, tandisque à moi avait été réservé un sort diamétralement opposé; c'est à dire que j'avais trouvé l'opposition, même et surtout *chez ceux qui se disaient mes amis!*

Cette clôture de mon petit discours fut vivement approuvée, et grandement savourée par mes collègues!

Avril 1902. En avril, je pris part à cette fameuse discussion, pendant laquelle arriva l'incident que j'ai déjà rapporté, avec le Ministre de l'Intérieur Giolitti et qui eut les conséquences que l'on sait.

Je n'ai pas à revenir sur ce sujet. Je veux cependant, dès maintenant, observer que, depuis cet incident, le Ministre Giolitti a montré en plusieurs circonstances que les discussions avec moi ne l'amusaient guères; et, pour prouver que je n'exagère rien en disant cela, je cite quelques exemples qu'on n'a pas entièrement oubliés:

d'abord, la discussion sur les communications du gouvernement, en décembre 1903, quand je dus pendant trois séances de suite, demander qu'il vint au Sénat pour cette discussion, quand il trouvait des prétextes peu sérieux et peu conformes à la vérité pour ne pas venir;

puis en décembre 1904, quand je l'interpellai sur les désordres du mois de septembre précédent, à laquelle occasion il chercha encore toutes sortes de prétextes pour se soustraire à cette interpellation;

et enfin, à propos de mon interpellation à propos de la conduite du gouvernement envers le Général Mangiagalli: quand il tira dehors une si sottise interprétation d'un article du règlement du Sénat, que à la première occasion le Sénat crut de n'avoir rien de mieux à faire que d'abolir cet article puisqu'il pouvait donner lieu à des absurdités semblables!

Mais assez là-dessus, j'y reviendrai; mais en attendant, procédons par ordre!

Novembre 1902. Chemin de fer Vievola-Ventimiglia. Au mois de novembre 1902, à propos de la discussion d'un projet de loi sur la concession de plusieurs lignes de chemins de fer, je crus devoir parler à propos de la ligne Coni-Ventimiglia, qui votée dès 1879, n'avait été construite que jusqu'à Vievola, où elle s'était arrêtée².

² *A.P., Senato, Discussioni, 27 e 29 novembre 1902.*

Une vive agitation s'était artificiellement produite en Piémont, en faveur d'une ligne directe Coni-Nice par Sospello, pour la substituer sans rien dire à la ligne Coni-Ventimiglia, qu'on espérait oublier: ce qui aurait constitué une flagrante injustice!

Le résultat fut que l'on décida de construire les deux lignes: Coni-Nice, et Coni-Ventimiglia, ou mieux, Vievola-Nice, Vievola-Ventimiglia; et pour éviter quelconque danger de non exécution, il fut décidé qu'on les ouvrirait en même temps l'une que l'autre. Elles sont aujourd'hui toutes deux en voie d'exécution!

Travaux du Sénat. Si en cette occasion, je parlai au Sénat pour soutenir des intérêts très légitimes, je voulus profiter du moment favorable, pour relever le peu d'égards avec lesquels, le Gouvernement traitait le Sénat, à propos de la manière dont il réglait ses travaux.

Le rapport du bureau Central du Sénat, à propos de cette loi dont je parle avait été déposé peu de jours avant la clôture ordinaire des travaux parlementaires; et ce rapport concluait en recommandant au Sénat de la voter *sans aucune modification*, pour éviter le danger qu'il pût être renvoyé à la Chambre des Députés qui était elle-même déjà en vacances!

Je disais donc, à peu près, à ce propos:

« Qu'il me soit permis avant d'entrer dans l'examen de ce projet de loi, de traiter brièvement une autre question qui trouve ici même sa place convenable.

« Trop souvent il nous arrive de nous voir présentés pour qu'on les approuve sans discussion une quantité de projets de loi, parmi lesquels il s'en trouve même de très importants!

« Un tel état de choses n'est pas admissible, et il faut changer de système. Le remède à cela n'est pas difficile, et ne consiste au contraire qu'en un peu de bonne volonté. Et j'ose en parler et donner modestement mon avis à ce propos, parceque, pendant les deux ans que j'ai été Président du Conseil, j'ai toujours tâché de faire en sorte que les travaux du Sénat fussent réglés de manière à pouvoir se suivre sans trop d'interruptions, et marcher régulièrement: chose que le Sénat a reconnu lui-même, et dont son illustre Président a eu la bonté de me manifester publiquement sa satisfaction ».

Rappelant puis les exemples récents d'un système si différent, je demandais:

« Tout cela est-il tolérable? Devons-nous admettre que nos discussions comptent si peu?

« Devons-nous borner notre action, à la simple formalité de ratifier ce qui nous vient de la Chambre des Députés? »

CHAPITRE XLVI

AU SÉNAT, EN 1903

Budget de la guerre. Juin 1903. Au mois de juin 1903, je fis un autre discours au Sénat, dans la discussion du budget de la guerre pour l'exercice 1903-1904¹.

Ce discours, écouté avec la plus grande attention par mes honorables collègues, souligné par leurs nombreuses approbations, et salué à la fin par de très vives et générales félicitations, me sembla nécessaire, à ce moment de notre vie parlementaire, pour essayer de mettre fin à des discussions oiseuses et pénibles en même temps, qui exagéraient nos besoins militaires, jetaient le doute sur la solidité de notre édifice militaire, et empêchaient que le pays eût dans l'armée la confiance qu'elle méritait effectivement.

Ce discours revêtait d'autant plus d'importance qu'il résumait clairement notre situation militaire; mais en même temps, il faisait bien ressortir les trop grandes dépenses que la politique soi-disant libérale du Ministère faisait peser sur le budget de la guerre. Dépenses qui non seulement n'étaient d'aucun profit, pour notre état militaire, mais au contraire finissaient par lui faire un mal considérable!

Sans le reproduire entièrement, ce qui pourrait enlever un peu d'intérêt à ces pages, je dois cependant le rapporter sommairement.

Je commençais par appeler les conditions du budget de la guerre, depuis le jour où Ministre moi-même en février 1891, je pris la direction de l'administration de l'armée, dont l'organisation, qui avait son origine dans la loi 1882, auquel² j'avais travaillé moi aussi, comme

¹ *A.P., Senato, Discussioni, 27 e 30 giugno 1903.*

² *Sic.*

A, 94^{ter} : « dans le projet 1882, auquel ».

Secrétaire Général, avait été définitivement consacrée par ma loi de juin 1897, après plusieurs péripéties (administrations Mocenni et Ricotti).

J'observai que pendant 6 ans, de 1897 à 1903, la situation était considérablement changée non pas tant pour des raisons militaires, que pour des raisons d'ordre politique.

Les désordres de 1898 avaient bien porté un peu de confusion, et un surcroît de dépenses; mais, sans trop d'inconvénients on en était arrivé jusqu'au moment, où par suite de la chute du Ministère Saracco en 1901 commença le règne des grèves, accompagnées de désordres, dans lesquels dominait, plus que la liberté, *la licence de la canaille*.

À la suite de tout cela, la nécessité d'innombrables services de sûreté publique, exigés un peu partout, même là où il n'y avait pas de désordres, par les Préfets, qui pour mettre à couvert leur responsabilité, et prévenir les agitations, trouvaient commode de se garantir, en se servant de la troupe, qui de la sorte était enlevée à ses instructions, et à sa préparation militaire.

On avait beau augmenter la force sous les armes, et les millions sur le budget de la guerre, cela ne suffisait jamais.

À la suite d'une situation semblable, il était naturel que finît par se manifester dans l'armée, y compris les officiers, un état de malaise, un sourd mécontentement qui jusqu'à présent n'y était pas connu. On commença à discuter ce qui, depuis nombre d'années, n'était plus objet de discussions pour personne, et était au contraire admis par tout le monde, c'est-à-dire cette organisation qui avait fini par s'imposer, et qui se recommandait par une bonne administration qui, si elle ait continué, aurait trouvé, dans de prudentes réformes et de sages économies, le moyen d'améliorer peu à peu, quelques services qui en avaient besoin.

Mais les grandes dépenses, et le détournement de l'armée de ses fonctions normales, occasionnées par le désordre qui se produisait un peu partout, vinrent tout gâter.

Les ennemis des institutions sont tous, avec plus ou moins de jésuitisme, des *antimilitaires*. Malheureusement quelquefois le parti de l'ordre, le parti conservateur alimente cet état de choses par des discussions soi-disant techniques, soi-disant dans l'intérêt de l'armée, mais tout à fait inopportunes; et la conséquence en est de jeter le doute sur notre force, sur notre organisation militaire, et de provoquer sans le vouloir les plus absurdes propositions, qui parties de là même où l'on devrait bien s'en garder, sont puis recueillies par les ennemis de l'armée!

Que n'a-t-on pas dit contre le système de la force *maxima et minima*, qui était pourtant dans de prudentes limites, la sauve garde qui avait naguères préservé l'armée contre toute réduction organique?

Malheureusement ce système, mal employé se prêtait à payer des dépenses qui n'étaient pas considérées dans le budget; car le budget consolidé, qui a ses avantages, avait l'inconvénient de laisser le Ministère maître de faire certaines dépenses, en en négligeant d'autres. Par exemple, il suffisait de tenir 100.000 hommes un jour de moins sous les armes pour économiser 100.000 francs; et comme ces 100.000 frs le gouvernement pouvait les dépenser d'une autre manière, on voit quelle tentation cela pouvait être pour un Ministre qui oubliait un instant la gravité de la chose!

La seule considération qu'une autre dépense, non prévue, peut sembler nécessaire, induira facilement à la faire, en réfléchissant que tenant pendant un certain temps, un certain nombre d'hommes de moins sous les armes, peut fournir les sommes nécessaires pour faire ces dépenses, même si elles n'ont pas été prévues!

On voit où cela peut mener!

Or il advint qu'en 1901, 1902, et encore aujourd'hui (1903) on en abusa! Il y eut même, à ce sujet, de graves discussions auxquelles je ne crus pas le cas de devoir participer, car j'avais des bonnes raisons pour cela; et je savais le peu de résultats qu'auraient pu obtenir mes observations! On aurait dit que je parlais pour défendre mon *système!!!*

La politique et l'armée. En attendant, peu de monde se rendait compte du mal énorme que faisait à notre état militaire la politique intérieure qu'on avait inaugurée, et dont la première conséquence était de détourner l'armée de ses occupations normales, pour l'employer dans une mesure exagérée et absurde au service de la sûreté publique.

Il y a seulement quelques années, quand on avait une idée plus exacte des vrais besoins de l'armée, de toutes parts on sollicitait le Ministère de la Guerre, à tenir autant que possible, les troupes réunies, dans la saison propice, pour les faire s'exercer et manoeuvrer ensemble dans des camps d'instruction, parceque on se préoccupait avant tout de la préparation de l'armée!

Mais, les temps sont bien changés! Qui se préoccupe aujourd'hui de tout cela? Les troupes ont à penser aujourd'hui à bien autre chose qu'à leur instruction!!! On les instruit... comme on peut!... et surtout, quand on peut!

Aujourd'hui leur occupation majeure est de rester consignées dans leurs quartiers, ou ailleurs cachées dans des édifices publics au moindre tremblement de feuille, pour être prêtes à protéger la liberté de travail (qu'on est même arrivés en 1911 à renoncer à protéger!); à surveiller les comices, les démonstrations; à réprimer les désordres! ou bien elles sont éparpillées dans les provinces, en de minuscules détachements de sûreté publique!

Je me demande:

Est-ce sérieux tout cela? Grèves partielles; grèves générales! Chaque jour des comices, un peu partout! contre les institutions, contre les alliés, contre tout! démonstrations de toutes sortes! menaces d'ouvriers sans travail! Cela n'en finit plus! et c'est l'armée qui fait les frais de tout cela.

Voilà ce que je rappelais au Sénat en juin 1903!

On comprend que de la sorte, il n'y avait jamais assez de troupes disponibles! et que ce ne fût pas même le cas de penser à pouvoir leur donner une instruction régulière! Et cela, non seulement pour l'infanterie, mais bien aussi pour les armes à cheval, qui, pour éviter les préférences, étaient employées aussi bien que les autres dans les services de sûreté!

Quant aux dépenses appelées *extraordinaires*, c'est-à-dire celles destinées à l'armement des troupes, au matériel pour l'armée, aux travaux pour la défense du territoire, je rappelais dans ce même discours, mon intérim au Ministère de la Guerre, au commencement de l'année 1900.

Je faisais remarquer que, dans l'opinion publique, on avait laissé se manifester sans la combattre une poussée qui aurait prétendu de la part du gouvernement; une transformation *tumultueuse* de notre matériel d'artillerie de campagne et de montagne; et j'expliquais comment ce problème pouvait être résolu avec calme et tranquillité, en indiquant comment on aurait pu se procurer une partie des fonds nécessaires, sans trop charger le budget!

Je relevais les inexactitudes et les exagérations auxquelles on était arrivés, au sujet des fortifications de la Vénétie, en dénigrant, sans le vouloir bien entendu, notre puissance militaire.

Je remarquais d'autre part qu'il était absolument inutile de pousser le gouvernement à de grosses dépenses de fortification en peu de temps, à cause de l'impossibilité de les exécuter sans y mettre le temps nécessaire; que du reste il n'y avait pas de péril en la demeure.

Evidemment, en parlant de la sorte, je supposais une situation

intérieure et extérieure parfaitement normale. Mais si cette situation venait à changer; si on laissait faire la politique dans les rues, en mettant en danger nos relations avec les puissances étrangères, toutes mes prévisions tombaient, et alors il faudrait forcément recourir à des dépenses *hâtives, et tumultueuses*.

Je finissais par conclure que, en supposant une situation tranquille, nous pouvions, pour ce qui regardait notre préparation militaire, marcher de l'avant sans trop de préoccupations!

Je pouvais d'autant mieux parler au Sénat, comme je parlais ce jour-là, que étant donnée ma position actuelle, l'absence chez moi de quelconque plus lointaine aspiration à sortir de ma vie privée, ma parole complètement désintéressée, franche et loyale sans aucune réticence, et même aussi, disons-le, inspirée à une certaine expérience, aurait pu avoir quelque utilité dans le débat.

Enfin, je tenais à envoyer un salut chaleureux autant qu'affectueux à l'armée qui représente toujours pour moi la patrie; à l'armée dans laquelle j'avais passé les années les meilleures de ma vie; dans laquelle j'avais trouvé tant de satisfaction, et la réalisation des rêves et des aspirations de ma jeunesse!

Comment pourrais-je ne pas en conserver, tant que je vivrai le plus cher et le plus précieux souvenir!?

Discours politique en décembre 1903. Dans la même année 1903, et dans une occasion non moins importante, politiquement parlant, je crus devoir intervenir en prononçant un autre discours au Sénat le 4 décembre 1903, à propos de l'arrivée à la Présidence du Conseil du Ministre Giolitti, par suite des démissions de Zanardelli, qui s'était retiré pour raisons de santé, dirent les uns, tandis que d'autres prétendent que ce fut pour quelque chose d'un peu analogue à la fameuse *jambe de Vladimir*, de la fin de 1877!!!

Discours essentiellement politique, celui que je prononçai cette fois.

Il est vrai qu'avant que le Gouvernement se décidât à... me le laisser prononcer, il y eut une petite comédie assez piquante, qui démontre bien avec quel plaisir on m'aurait empêché de parler, si ça leur eût été possible.

Je dus, pour y parvenir, rappeler le Gouvernement à son devoir, et aux égards qui étaient dus au Sénat, et mon insistance dut se renouveler pendant trois jours.

Tout cela est sans doute un peu long, et peu intéressant pour le

public, surtout pour *le bon public* qui avale tout ce qu'on veut lui faire avaler! Mais, pour ceux qui aiment la franchise et la loyauté, même en politique, cela peut être . . . amusant!

Ayant demandé, le 1^{er} décembre, de parler sur les déclarations du gouvernement, on me répondit d'attendre que le Gouvernement eût répondu à une demande analogue qu'il avait eue à la Chambre des Députés. C'était chose toute naturelle et je n'avais aucune observation à faire! Mais Giolitti ne se contentait pas de cela! il fit dire au Sénat par son collègue, le Ministre Rava, qu'avant de venir discuter au palais Madame, il voulait aussi avoir fini de discuter à la Chambre le budget de l'intérieur; *qui*, nous fit-il dire, *était inscrit le premier à l'ordre du jour!*

Je ne fis pas d'objection; mais entre temps, ayant vérifié comment les choses étaient réellement, le lendemain, 2 décembre, je relevai au Sénat que la veille Giolitti avait commis une grave inexactitude en nous faisant dire que le budget de l'intérieur était le premier à l'ordre du jour de la Chambre: *ce qui n'était pas vrai!* et j'ajoutai que, par conséquent, je considérais comme non advenu ce qui avait été décidé le jour précédent; et je demandai que Giolitti vînt répondre au Sénat, aussitôt qu'aurait fini l'analogue discussion à la Chambre, car en faisant différemment on aurait manqué aux égards que le Gouvernement devait avoir pour la Chambre haute (la Camera alta).

Le Ministre Ravà me promit une réponse pour le lendemain 3 décembre; mais, comme le lendemain, on voulait encore tergiverser là-dessus (évidemment Ravà nous disait ce que Giolitti avait voulu qu'il nous dît!) je coupai court, et je présentai cette motion:

« Le Sénat déclare qu'il est de son droit, de discuter les communications du Gouvernement, aussitôt après que l'analogue discussion aura eu lieu à la Chambre des Députés, et passe à l'ordre du jour ».

Et le Sénat décida que ma motion aurait été discutée le lendemain 4 décembre.

Il est inutile d'ajouter que le lendemain, 4 décembre, Giolitti se présentait *tout penaud* et déclarait qu'il était à la disposition du Sénat, pour discuter les communications du Gouvernement!

De la sorte ma motion n'avait plus lieu d'être; et, sans autres incidents, la discussion commença!

Sur les déclarations du Gouvernement. Démontrée de la sorte l'obstina-

tion vraiment ridicule³, avec laquelle le nouveau Président du Conseil cherchait à m'empêcher de parler, voici très succinctement ce que je dis, à cette occasion!

Je dois cependant prémettre le motif pour lequel, j'avais demandé de parler sur les déclarations du Gouvernement.

Au mois d'octobre, à la suite de l'incident provoqué par la menace de siffler le tzar s'il venait en Italie, et la décision du tzar de ne pas venir quoique le voyage fût déjà décidé dans tous ses détails, j'avais demandé d'interpeller le Président du Conseil, qui était alors Zanardelli, sur l'influence qu'une mauvaise politique intérieure pouvait avoir sur nos bons rapports avec les autres Puissances.

Les démissions de Zanardelli faisaient naturellement tomber mon interpellation; mais les considérations que je voulais faire restaient quelconque fût le Ministère au pouvoir: c'est pourquoi je demandai de suite de parler sur les quelconques déclarations que le Gouvernement aurait faites en se présentant aux deux Chambres.

Après cette petite digression nécessaire, j'arrive à mon discours.

Sans attribuer trop d'importance à la visite manquée de l'Empereur de Russie, ce n'était pas moins un évènement assez grave, qui avait causé une très mauvaise impression dans le pays; et il était assez naturel qu'on se demandât comment avait pu se produire un incident tellement en dehors de ce que doivent être les rapports entre deux pays amis.

Le Ministère Zanardelli était tombé peu de jours après qu'on eut appris la nouvelle que le tzar ne venait plus! et naturellement toute la presse... amie du Gouvernement, à dire que Zanardelli s'était uniquement retiré pour des raisons de santé!

Quoiqu'il en soit, quelle influence peut avoir eue notre politique intérieure sur cet incident?

Il est certain, bien sûr, que l'on ne doit pas faire dépendre la politique intérieure de la politique extérieure! Mais... il n'en est pas moins vrai qu'une bonne politique intérieure peut aider puissamment une bonne politique extérieure, et viceversa, le contraire!

Il peut aussi se faire que le tzar ne soit pas venu à Rome, non pas tant à cause des menaces par trop grossières de quelque député de l'extrême gauche, que à la suite d'un incident de police survenu à Naples, et qui donna lieu à la campagne *antitzariste*, incident qui aurait fait tomber en 24 heures quelconque Ministère qui n'eût pas eu

³ « l'obstination ... ridicule ».

A, 103: « l'insistance vraiment enragée ».

pour bons amis les socialistes, et les radicaux. Je veux parler de l'arrestation et de la détention illégale d'un réfugié politique, considéré et traité comme s'il eût été un délinquant coupable de crimes communs ⁴!

Quoiqu'il en soit, comment a-t-il pu advenir que le Gouvernement ait permis cette agitation? et qu'il ait même accepté à la Chambre une interrogation qui avait été causé d'un vacarme et d'un scandale déplorables? tellement déplorable que le Président de l'Assemblée dut imposer aux sténographes de ne pas tenir compte de ce que disaient les orateurs et leurs bruyants amis.

Politique intérieure et extérieure. Tout cela, c'est certain, n'a pas fait du bien à notre pays; et peut-être même a eu un contrecoup sur les fêtes de Paris, pourtant si splendides, qui étaient le résultat de cette sage politique inaugurée sous mon premier Ministère par la conclusion de l'accord commercial avec la France, et la France ne pouvait certainement pas voir de bon oeil les malhonnêtetés et les vilénies faites en Italie à son alliée!

Car, qui peut dire si les fêtes de Paris n'auraient pas eu un éclat encore plus grand, sans cet incident qu'on ne peut qualifier que *dégoûtant!* ⁵

Dans ce discours du 4 décembre 1903, j'ajoutai quelque chose de plus grave, en fait de politique étrangère.

L'amitié avec la Russie, venant après notre rapprochement à la France était une conséquence de cette politique qui devait s'appuyer sur la triple alliance fidèlement, scrupuleusement observée, parallèle à la bonne amitié avec la France et la Russie, pour bien démontrer, toujours mieux, que la triple alliance ne recélait absolument aucun danger pour personne, et moins que moins pour notre ancienne alliée, et nos compagnons d'armes de Palestro, Magenta et Solferino.

⁴ Si tratta del rivoluzionario russo Michele Gotz, sulle cui vicende in Italia v. G. MANACORDA, *L'eco italiana della prima rivoluzione russa*, ora nel vol. *Storiografia e socialismo*, Padova, 1967, pp. 123-124. La tumultuosa discussione parlamentare alla quale Pelloux si riferisce poche righe dopo, si svolse alla Camera il 5 giugno su un'interrogazione di Morgari, *A.P., Camera, Disciussioni*, 2^a tornata del 5 giugno 1903, pp. 8691-8692.

⁵ Il est bon de rappeler que nous étions à ce moment historique, dont je parlerai bientôt, quand Giolitti faisait son premier essai de démolition monarchique, en cherchant un ministre socialiste: Turati (29 novembre 1903). [N.d.A.].

A, 106: «c'était le moment où G. faisait sa première tentative d'abîmer les institutions, en prenant un ministre socialiste (Turati, 25 octobre 1903)».

Delle due diverse date indicate da Pelloux nelle due redazioni, è esatta la seconda (25 ottobre). Il ministero Giolitti si costituì, infatti, il 3 novembre 1903. Sull'invito rivolto da Giolitti a Turati, v. l'«Avanti!» del 26 ottobre.

C'était le rêve du pauvre roi Humbert, qui désirait tant ce rapprochement avec ces deux puissances, et le considérait comme le couronnement de l'édifice sur lequel reposerait la paix de l'Europe! Mais ce n'était pas chose facile que d'en arriver à l'amitié avec la Russie, dont la politique dans les Balkans ne correspondait pas beaucoup *alors* à ce que pouvait désirer l'Italie!

Mais, disait-on, la Russie et l'Autriche en ce moment représentaient le concert européen! Parlons-en peu, cependant, de ce fameux concert européen, parlons-en peu. Cela vaudra mieux! Car ses derniers exploits ne sont pas brillants!

La reconnaissance du roi de Serbie, et la conduite de l'Europe dans la question de la Macédoine ne lui font vraiment pas trop d'honneur! la reconnaissance d'un souverain arrivé au trône à la suite d'une félonie inouïe, et d'un crime des plus exécrables que l'histoire mentionne; et l'avoir laissé commettre sans intervenir une série infinie d'infamies et d'atrocités dans la Macédoine!

Mais... à tout prix on voulait la paix! et en effet on l'a eue, mais au détriment de trop de choses qu'on ne devait pas oublier.

J'ajoutai, à ce propos: « Car, mes honorables collègues, la reconnaissance du nouveau roi de Serbie est, pour les populations une véritable leçon d'anarchie! »

Et ici le compte-rendu officiel des discussions du Sénat rappelle un « *très bien!* », venu de mes auditeurs!

Et pendant que l'Autriche et la Russie s'entendaient pour arranger, selon leur convenance, la question d'Orient, que faisait l'Italie? L'Italie *faisait des démonstrations!* contre l'Autriche son alliée, et le Gouvernement laissait faire les démonstrations!

Heureusement qu'on s'est arrêté, quand on en avait assez; mais c'était trop tard, et le mal était fait.

Et je ne disais rien de nouveau, car six mois auparavant, en juin, quand on discutait le budget de la guerre au Sénat, je signalais les dangers d'une agitation trop facilement tolérée; et, déplorant le trop commode et absurde emploi de presque toutes nos troupes, dans les services de la sûreté publique, je rappelais que, à tout instant, on devait pourvoir au maintien de l'ordre: à l'occasion des comices contre les institutions, contre les alliés, contre tous et contre tout; et j'ajoutais, à propos du budget militaire, qu'il fallait rentrer dans une politique calme et tranquille, car autrement tous les calculs de prévisions étaient inutiles si « on laissait faire la politique dans les rues, en mettant en grave danger nos rapports avec les autres puissances! ».

Je ne pouvais pas parler plus clairement à propos de l'influence que peut avoir la politique intérieure sur la politique extérieure; et je parlais alors comme j'ai toujours parlé et comme je parle encore aujourd'hui.

Mais, revenons à nous!

S'il est vrai que la chute du Ministère Zanardelli est due à la maladie de son Président, il faut regretter que le Ministre Giolitti l'ait *abandonné* l'été passé; car aujourd'hui nous n'aurions pas eu une crise ministérielle, mais une simple promotion de Giolitti à la Présidence du Conseil!

Ce qui aurait évité d'essayer de faire un Ministère démocratique, avec participation des socialistes, pour en arriver à un Ministère qui a l'air d'être tout le contraire!

Puisque les socialistes étaient déjà les bons amis du Ministère et avaient déjà tant de pouvoir, quelle nécessité y avait-il de chercher à l'augmenter encore en les introduisant dans le Cabinet même? Peut-être pour imiter la France? où l'on a essayé d'un ministre socialiste, Millerand (on était alors en 1903!)? Mais on oublie qu'en France l'état des choses est bien différent de ce qu'il est chez nous; on oublie qu'en France il y a la *République*, et qu'une république peut sans contredire le bon sens, être même *socialiste*! Mais en Italie, grâce à Dieu, jusqu'à présent nous avons la monarchie; et il est assez douteux qu'un Ministre consciencieusement socialiste puisse consciencieusement faire les intérêts de *la monarchie*!

Car enfin il faudrait être trop naïf pour ne pas comprendre, et ne pas savoir que le but final auquel tend le socialisme est avant tout la destruction de la monarchie⁶.

Sur le programme du Ministère. Quant au programme que le Gouvernement a annoncé dans ses déclarations, il peut contenter trop de monde; et d'autre part il est trop long! Il contient des choses bonnes, il faut le reconnaître; mais c'est un pot pourri de tant de promesses, repêchées dans les programmes des Ministères précédents.

Le programme commence par un hymne à la liberté et finit par un hymne à la politique étrangère.

Après ce que j'ai dit de celle-ci, il est évident que je ne partage pas l'optimisme du Gouvernement, qui se fait des drôles d'illusions!

⁶ On était alors en décembre 1903! On a marché et joliment marché depuis! Aujourd'hui en 1911, on appelle les socialistes au Quirinal même pour leur offrir le pouvoir. [N.d.A.].

et si l'on trouve excellent ce qui est au dessous de la médiocrité, il faut dire que nous sommes de bonne bouche! Notre politique étrangère est ce qu'elle est; mais, brillante, non, bien sûr! et il faut, un certain courage pour affirmer cela!

Quant à l'hymne que le Ministère entonne à la liberté, à la politique libérale, je vous demande un peu: Mais qui est-ce qui ne veut pas la liberté et la politique libérale? Qui, au jour d'aujourd'hui, ayant tant soit peu d'intelligence, et faisant abstraction du sentiment de la liberté qui est inné dans l'homme, qui pourrait s'obstiner à ne pas voir, et à ne pas tenir compte de l'évolution sociale qu'ont déjà produit et que continuent à produire les progrès dans les sciences, dans l'industrie, dans tous les mouvements de l'activité humaine, et par conséquent aussi dans les idées?

Il faudrait une fameuse dose de naïveté pour cela! Comme serait bien naïf ce Ministre qui, avec certaines phrases aussi vides de sens, que contraires à la vérité, voudrait faire passer pour réactionnaires tous ceux qui ne trouvent pas que tout va pour le mieux, et ne partagent les idées du Gouvernement.

Méthode de Gouvernement. La politique intérieure n'est pas facile je le sais! mais cependant il faut faire beaucoup de différence entre la vraie liberté, et ce qui n'est au contraire que système de gouvernement! Je parle de tout cela un peu contre mon gré, parceque je vais devoir dire quelque chose qui me regarde. Je passerais outre bien volontiers; mais comme ces derniers temps il y a eu une recrudescence dans les sottises que l'on raconte, à propos de mes idées, je ne veux pas me taire.

À peine s'est produit l'incident de la visite manquée du tzar à Rome, la presse amie du Ministère a perdu la boussole et la mesure, et a enfilé une série d'âneries à ne pas y croire!

Ne sachant comment défendre leur Ministère pris en flagrant délit, on a tâché d'en reverser la responsabilité sur les Ministères précédents, et spécialement sur les miens! Oui, bien sûr! sur moi! et ils étaient plusieurs à aboyer!

Je pourrais en citer beaucoup de ces bêtises qui feraient mourir de rire! Mais je ne veux pas en fatiguer mes lecteurs.

Toutefois deux petites paroles, deux bijoux, je veux les rapporter ici, pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

Ecoutez-les:

«Après le Ministère Pelloux, qui les a renforcés et enorgueillis,

aucun Ministère aurait pu empêcher aux partis extrêmes des actes d'hostilité contre le tzar! . . . »

Et cette autre :

« La situation d'impotence actuelle provient des imprudences du Ministère Pelloux et des violences de Sonnino, qui ont donné aux partis extrêmes la force qu'ils ont, et à laquelle désormais personne ne pourrait résister ».

Textuels, l'une et l'autre!!!

C'est bien le cas, ou jamais, de dire: *Risum teneatis!*

En attendant, la vérité est que, sous mon Ministère, *jamais aucun désordre* ne s'est produit dans le pays! Il y a eu, c'est vrai, à la Chambre des Députés, les désordres des *saboteurs* et de leurs amis; mais le pays ne s'en est pas ému, et n'a pas donné signe d'un mouvement quelconque! Au contraire c'est de mon temps que commence la croissante prospérité et le bon état des finances que vante aujourd'hui le Ministère.

Je puis me vanter de n'avoir jamais dû penser à recourir aux états de siège, aux tribunaux militaires; et tout en reconnaissant la liberté de grève dans les luttes économiques entre le capital et le travail, je puis répéter bien haut, que je n'ai aucune raison d'envier et de jalouser cette politique qui, en deux ans, nous a donné une chronique sanglante constituant une série d'actes qui s'appellent: Berra, Putignano, Cerignola, Candela, Giarratana, Galatina, Torre Annunziata et autres, avec leurs nombreuses victimes, qui auraient suffi à renverser, à précipiter dix Ministères qui n'eussent pas eu pour amis les partis extrêmes!

cette politique qui a causé tant d'énormes dépenses pour la sureté publique; qui a causé la ruine de tant de malheureuses familles qui se sont trouvées sur le pavé, à la suite de grèves sans raisons et désastreuses auxquelles on les avait poussées;

cette politique enfin qui est bien vraiment celle qui, s'appuyant sur les partis extrêmes leur a donné une force qu'ils n'avaient certainement pas auparavant, et dont ils savent bien profiter.

Voilà, la voilà la politique qui les a renforcés, après les avoir aidés dans l'obstructionnisme en 1899 et 1900!

Dans son programme, comme j'ai dit plus haut, le Ministère parle *du bon état des finances et de la croissante prospérité* qui sont un encouragement pour aborder une série de réformes que le pays attend depuis longtemps; en ajoutant qu'à cette heureuse situation concourt la politique étrangère! . . . comme il dit aussi qu'a concouru la grande liberté à l'intérieur!

J'ai mes doutes sur la politique étrangère; et quant à la grande liberté je l'admets parfaitement, moi aussi, à condition toutefois qu'on fasse respecter les lois sans avoir à recourir aux répressions violentes; à la condition que les services publics et la liberté de travail soient garanties et protégées; à condition que l'ordre public soit maintenu, sans avoir à transformer nos villes en autant de camps militaires; qu'on ne laisse pas se propager la haine de classe, et qu'on arrive vraiment à la pacification des esprits qui pour le moment, est à l'état de simple désir!

Quant aux promesses faites pour l'armée, rien de plus juste! mais pour ces améliorations et pour ces satisfactions annoncées, moi qui ai été un des auteurs premiers de la consolidation du budget de la guerre, je ne vois pas où le gouvernement trouvera l'argent nécessaire, sans prendre celui qui est déjà destiné à d'autres services.

Le budget de la guerre ne peut pas pourvoir à tous les besoins nouveaux qui peuvent se présenter! je l'ai dit tant de fois!

Rien de plus désirable que de rendre meilleures les conditions des officiers inférieurs! Aucune classe de citoyens n'y a plus de droits, surtout en comparaison de ce qu'ont obtenu toutes les classes inférieures de la société, qui ont réussi à se procurer des améliorations par des pressions, des menaces, des grèves, et d'autres moyens dont les officiers ne peuvent pas se servir!! . . .

D'un autre côté, une fois lancée cette promesse, il est indispensable de la réaliser au plus vite! Je me demande alors: le budget le permet-il? et la réponse immédiate est négative!

Voulez-vous augmenter le budget? pourra-t-on me dire. Et, en reconnaissant la nécessité absolue, il me vient naturellement sur les lèvres de déplorer amèrement qu'on ait laissé naître et s'élargir une funeste campagne contre les dépenses militaires! campagne qui ne permet même plus de raisonner *équitablement* de cette question avec le calme nécessaire!

Je signale ce danger au Ministre de la Guerre; et puisque les conditions si bonnes des nos finances, grâce aux précédents Ministères, sont tellement vantées aujourd'hui, qu'il pense lui à ce qu'il a à faire!

Enfin, je venais, dans ce discours du 4 décembre, à cette conclusion:

Dans l'ordre politique, j'admets tous les progrès que la modernité des idées peut conseiller dans l'état du pays;

Dans l'ordre financier, économique et social, j'accepte tout faire dans l'intérêt des populations;

Dans l'ordre militaire, j'admets toutes les réformes qui peuvent être utiles.

Réponse à Giolitti. Le Président du Conseil, ayant voulu, dans la réponse qu'il me fit, pour me confuter, me faire dire, comme c'est son habitude, des choses que je n'avais pas dites, je lui répondis :

« Le Président du Conseil a voulu confuter trop de choses de mon discours. Je tiens seulement à rectifier quelques-unes de ses assertions. Je n'ai jamais, absolument jamais dit que la politique intérieure devait dépendre de la politique étrangère ! J'ai dit *au contraire* (!) qu'il n'était pas même à supposer une chose semblable !

« Je ne me suis pas plaint de l'expulsion d'un réfugié politique : je me suis plaint, et je répète cette plainte, que vous l'avez fait arrêter et puis détenir *arbitrairement* ! Car, vous ne vous êtes pas contenté de l'expulser, vous l'avez tenu en prison pendant plusieurs jours, tellement que la demande d'extradition a eu le temps d'arriver ! Voilà ce dont je me plains !

« Quant à la liberté des grèves, j'ai dit que j'admettais parfaitement la liberté des grèves économiques ; mais qu'il y a des grèves, comme celles des services publics que l'on ne peut pas admettre, et pour lesquelles vous n'avez rien fait, ni prévu.

« Enfin, j'ai dit, et je répète que le Ministère doit savoir gouverner de telle manière que ce ne soit pas nécessaire à tout moment de recourir à des répressions violentes et sanglantes !

« Voilà ce que j'ai dit, et je n'ai rien à y ajouter ».

Et le Sénat souligna cette conclusion avec de nombreux : *Très bien !*

Et, à la vérité, ces répressions violentes causées par la politique libérale du Ministère, étaient d'une telle fréquence, que cela ne pouvait pas continuer de la sorte !

CHAPITRE XLVII

AU SÉNAT, EN 1904

Indennità ad Ufficiali per l'Africa. En 1904, au mois de juin, on discutait au Sénat un de ces projets de loi qui faisaient partie de ce programme ministériel, dont j'ai parlé au chapitre précédent.

Il s'agissait de payer, à un certain nombre d'officiers qui avaient été en Afrique, l'indemnité *d'entrée en campagne* qu'il leur avait d'abord refusée, chose sur laquelle il avait été obligé de revenir. Je votai ce projet bien volontiers; mais je dus observer que la manière dont on voulait payer cette somme qui montait à 60.000 fr. environ ne me semblait pas régulière.

Le Ministre comptait prélever cette somme d'un chapitre du budget de la guerre, intitulé: *Pain aux troupes, et vivres de réserve!* Et pour faire cela, le Ministre s'appuyait sur ce que le budget de la guerre étant consolidé, il pouvait se servir d'une somme prise à un chapitre, pour en faire un usage différent! Un drôle d'expédient, comme on voit! Moi, je trouvais, au contraire, que cette somme de 650.000 fr. devait être *allouée* au Ministère de la Guerre, en dehors de son budget consolidé. Et j'ajoutai: Mais, dans la situation actuelle, peut-on encore parler de budget de guerre consolidé? quand, depuis trois ans, on ne fait autre chose que charger ce malheureux budget militaire d'une quantité de nouvelles dépenses? sans penser le moins du monde à observer les conditions qu'on avait reconnues nécessaires pour aller de l'avant le moins mal possible?

Si l'on fait des dépenses qui ne sont pas prévues, sans augmenter le budget, il est évident que d'autres services auront à en souffrir.

Voyons dans quelles conditions générales de politique nous étions,

quand on fit cette fameuse consolidation? et à quelles conditions techniques et administratives elle était subordonnée.

Quand on était d'accord que l'on devait peu à peu améliorer les services qui en avaient besoin, il fallait loyalement, scrupuleusement suivre cette route: et on ne l'a pas fait!

Quant à la politique générale, nous étions dans une situation bien différente de celle d'aujourd'hui! On ne parlait alors que de paix universelle; et en effet peu de temps après, la Conférence de La Haye laissait espérer presque une possible diminution, ou au moins un arrêt, dans les dépenses militaires de toutes les nations! On aurait considéré comme une folie de parler de la possibilité d'une guerre en Europe.

D'un autre côté, nos alliances solides, loyales, sincères, sur lesquelles jusqu'alors [personne] n'aurait osé soulever l'ombre d'un doute; alliances basées sur le statu quo militaire, et une entente cordiale sur le point d'être conclue avec la France semblaient assurer la tranquillité, et éloigner tout danger de complications.

Quant à la politique intérieure, nous étions dans les conditions les meilleures. Rétabli l'ordre après les douloureux évènements de mai 1898, deux années du calme le plus parfait, avaient permis de décharger l'armée de soins qui n'étaient pas son affaire, la laissant s'appliquer à ce qui doit être sa constante préoccupation: la préparation à la guerre!

Sommes-nous aujourd'hui dans ces mêmes conditions? Ce n'est pas le cas de répondre à une demande semblable!

Quant aux conditions techniques et administratives, auxquelles la consolidation du budget, devait toujours être subordonnée, les voici: faire toutes les économies possibles, mais aussi préparer des réformes modestes et raisonnables, et en destiner le fruit aux services où l'on en reconnaissait le besoin; avant tout, d'un commun accord, la force présente sous les armes.

Tout cela a manqué, non seulement, mais on a voulu faire de nouvelles dépenses, que beaucoup croient qu'on pouvait, au moins en partie, éviter.

D'accord avec ce que nous a dit le Ministre de la guerre, je crois que, quant à la force sous les armes, on peut transiger: persuadé comme je suis, et je l'ai dit comme Député, comme Sénateur, comme Ministre, que la constitution des armées modernes doit reposer sur la solidité des cadres suffisants pour recevoir en temps de guerre, le plus grand nombre possible de soldats.

Mais aujourd'hui! . . . nous sommes descendus, quant à la force présente, si bas qu'il est urgent de s'arrêter, et même de remonter. D'autre part, nos soldats ne font presque plus d'instructions, employés comme ils sont, dans une mesure ridicule au maintien de l'ordre, qui est malheureusement si souvent troublé.

Donc, les conditions techniques et administratives, auxquelles le budget consolidé était lié, n'ont pas été observées!

Nous sommes donc bien loin de ce qu'on était d'accord de faire.

J'ajoute un fait d'une gravité exceptionnelle. Dernièrement, quand on discutait son budget, le Ministre des Affaires Étrangères a dit, tout court (!), que non seulement, il n'est pas possible de faire une *grande* politique, mais il n'est pas possible de faire une politique étrangère *quelconque*, sans une armée et une marine fortes, et sans avoir les frontières défendues!

Qu'a-t-il voulu dire?

Il faudrait le savoir, et c'est aux Ministres compétents à nous répondre!

Comme il faudrait savoir aussi, si le Ministre des Affaires Étrangères a dit vrai, ce que compte faire le Gouvernement? . . . car enfin, le Ministre des Affaires Étrangères est venu je suppose à la Consulta, pour faire au moins une politique *quelconque* (qualsiasi!).

Or, je me demande si malgré tout l'optimisme possible, on peut en ce moment rester seulement 24 heures sous l'impression d'une déclaration semblable, sans prétendre une réponse qui nous tranquillise?

Je demande donc au Ministre de la Guerre, si pour la part qui le concerne *lui*, il croit que l'Italie puisse au moins faire une politique étrangère *quelconque*?

L'état de l'Europe. Regardons autour de nous:

La Russie est lancée dans la guerre terrible que l'on sait, dans l'extrême-Orient;

En Allemagne les discours de l'Empereur à Carlsruhe, à Magonza, à Saarbrücken en disent assez;

En France, si l'occasion se présente, le Président de la République ne s'en fait pas faute non plus;

En Autriche, le gouvernement demande les centaines de millions de couronnes! . . . pour quoi faire? . . . sans doute pour renforcer son alliance avec nous! (et se préparer, *j'ajoute aujourd'hui*, à respecter le traité de Berlin, en mettant la main sur la Bosnie et l'Herzégovine!);

En Angleterre, même en Angleterre, la Commission Royale pour les réformes militaires, arrive jusqu'à accepter le principe du service obligatoire;

Ne parlons pas de la Turquie! qui s'en rit, du fameux Concert Européen, et continue ses massacres un peu en Europe, un peu en Asie! Ne fut-ce que pour montrer aux puissances, comment elle est fidèle aux promesses solennelles de réformes en Macédoine et en Arménie, et comment elle leur fait avaler tout ce qu'elle veut.

Au milieu de tout cela, que fait l'Italie?

Le Ministre des Affaires Étrangères vient de le dire: elle est incapable de faire une politique étrangère quelle qu'elle soit!

Ce que j'en pense. On peut se demander pourquoi moi, qui par le passé étais généralement considéré comme un *optimiste*, je manifeste aujourd'hui des idées passablement différentes. Mais il n'y a absolument aucune contradiction en cela.

Peu de mots suffiront pour le démontrer!

Le budget consolidé, dont la première édition est la *mienne* a été admis, sous des conditions bien déterminées; et aujourd'hui, il est évident que toutes ces conditions n'ont pas été observées; au contraire, il faut en cela constater une véritable *banqueroute*, due un peu, pas beaucoup, aux évènements, mais pour tout le reste, par notre faute.

Je dois donc dire que le budget consolidé n'a plus aucune raison d'être; et certainement ce ne serait pas moi qui pourrais déclarer que le budget militaire actuel suffit pour l'avenir.

Le Ministre de la Guerre pourra me dire que: payer aux officiers les indemnités qui leur sont dues pour les services d'Afrique, et améliorer les conditions des officiers inférieurs sont des mesures qui renforcent l'armée, en satisfaisant des désirs très raisonnables, et en relevant le moral des officiers! D'accord! je suis trop juste pour ne pas le reconnaître! mais je ne puis pas admettre que pour y arriver, on se serve de fonds qui ont déjà leur précise destination!

En un mot, je résume ma pensée en disant qu'*aux besoins nouveaux on doit pourvoir par de nouvelles ressources!*

J'ai dit, tant que j'ai cru pouvoir le dire en conscience, que j'étais persuadé de la possibilité de *marcher* avec le budget consolidé! Aujourd'hui, je ne le pourrais plus. Je le déclare hautement, pour toute la responsabilité que je puis avoir eue par le *passé*; mais pour *l'avenir* j'entends la dégager complètement.

Je finissais ce discours par ces mots :

« J'espère du ministre de la guerre une réponse qui me rassure ; parceque nous tous, pour cette patrie que nous avons élevée à tant de hauteur, par tant de sacrifices d'argent et de sang, nous devons n'avoir qu'une seule pensée : *Toujours plus haut !* ».

Le Ministre ayant eu la complaisance de me répondre, je dus encore brièvement lui répliquer, à propos du budget consolidé, pour éclaircir une circonstance.

Je lui dis donc que je reconnaissais parfaitement d'avoir été un des plus grands fauteurs du budget consolidé, mais que ce n'était sous aucun de mes ministères que cette consolidation avait été établie par une loi expresse.

Mon budget était consolidé par un accord verbal du Cabinet, et il était à cette condition, déclarée devant le Parlement, que toutes les économies qui auraient pu résulter de réformes éventuelles auraient été destinées à augmenter la force *budgétaire*, c'est-à-dire la force présente sous les armes. Jamais je n'ai engagé l'avenir ; j'ai toujours dit au contraire que ce budget consolidé devait servir pour les besoins ordinaires *prévus* : la preuve en est que lorsqu'on a dû commencer la transformation de notre *artillerie*, *qui n'était pas prévue*, on a dû aller, et on continue à aller, en dehors du budget consolidé.

J'ai toujours parlé de l'armée comme elle se trouvait alors ! et c'est trop naturel ! Je vous demande, mes honorables collègues, si on devait, par exemple, changer encore une fois l'armement de notre infanterie, ce qui coûterait plus d'une centaine de millions, ne serait-ce pas absurde de penser à le faire avec le budget consolidé ???

Voilà simplement ce que je voulais éclaircir !

Mon discours du 29 juin. Mesures pour les officiers. Onze jours après mon discours du 17 juin, que je viens de résumer plus haut, on devait discuter au Sénat le budget de la guerre pour l'exercice 1904-1905.

Je dus, encore une fois, à cette occasion, relever comment le gouvernement continuait à traiter le Sénat, un peu trop... sans gêne !

Ayant demandé pourquoi, avant de discuter le budget, on ne nous faisait pas discuter le projet de loi sur les mesures en faveur des officiers inférieurs, comme on avait fait à la Chambre des Députés, puisque ce dernier projet du reste, déclaré urgent, portait, en plus, une dépense ordinaire de 3.300.000, à *prélever sur ce même*

budget? On me répondis, comme je me l'attendais du reste, qu'il fallait avant tout discuter le budget parce que le nouvel exercice commençait dans deux jours. J'observai alors que, étant données les grandes discussions soulevées dans le public, dans la presse, à la Chambre par ce nouveau budget, on ne pouvait pas prétendre que le Sénat le votât sur le tambour, sans même le discuter.

De plus, on était au 28 juin, et on avait à discuter et à voter encore deux autres budgets; et les égards au Sénat valaient bien la peine que le gouvernement demandât l'exercice provisoire, ne fût-ce que pour quelques jours! pour avoir au moins l'air de lui dire: *discutez seulement et si vous dépasserez la date du 1^{er} juillet, patience!*

Mais, on nous a mis dans une condition bien différente, et c'est contre cette condition, que je veux protester hautement.

Sur quoi, le Président du Sénat, déclare qu'aussitôt serait prêt le rapport sur ce projet de loi, on le discuterait, en ajoutant: *Quant au reste, je ne puis que m'associer à ce qu'a dit le Sénateur Pelloux.*

On commença alors la discussion du budget de la guerre, dans laquelle je dus encore prendre la parole pour un fait personnel, après le discours du Ministre.

Je commençai par me complaire beaucoup, et le remercier de quelques déclarations qu'il avait faites, et qui concordait avec ce que j'avais dit moi-même, depuis longtemps, et tant de fois, sur notre puissance militaire et sur l'état satisfaisant de nos dotations de toutes sortes, et de notre armement, puis j'arrivai à mon fait soi-disant personnel, en disant à peu près:

Dans son discours d'aujourd'hui, et aussi dans celui qu'il a prononcé le 17 juin dernier, le Ministre de la Guerre, il me semble voir un malentendu, dans lequel il serait à propos du budget consolidé. Ce malentendu n'a pas grande importance; mais je dois le rectifier.

Il y a eu deux consolidations du budget, l'une en 1892, confirmée en 1896, et l'autre en 1901: la première quand j'étais Ministre de la Guerre fut simplement une entente verbale, la seconde fut une disposition, faite par un projet de loi.

La première, la mienne fut faite, par suite de l'insistance avec laquelle on aurait voulu pousser le gouvernement à *réduire l'armée!* Cette consolidation de l'année 1892 ne fut même pas étrangère à la solution qu'a eue la crise ministérielle de cette année-là. On voulut dire alors: nous voulons conserver l'armée comme elle est, et nous croyons que, en administrant bien, cela peut se faire avec un budget normal de 246 millions, dont 7 pour l'Afrique. À la fin de 1893, vint

un autre Ministre¹ qui se contenta d'une quinzaine de millions de moins, et alors mon budget consolidé *andò per aria*.

Après la crise de mars 1896, vint encore un autre Ministre² qui se contenta du budget réduit, mais qui déclara que, pour conserver l'armée, il fallait adopter son système *ternaire*, qui par le fait, la réduisait à peu près d'un quart! D'où, nouvelle crise, qui finit par ma rentrée au Ministère de la Guerre, mais à la condition expresse d'en revenir à mon budget consolidé de 1892. Ce fut dans ces conditions, avec les 246 millions disponibles, et l'engagement d'en venir à de modestes réformes, et à toutes les économies possibles, que je pus aller de l'avant, et mes successeurs aussi, jusqu'en 1901. Et pour dire la vérité, les choses allaient assez bien.

En 1901, il y eut la *seconde consolidation*, celle faite par une loi: mais sous une toute autre forme! On ne disait plus; nous vous donnons 246 millions de budget, mais conservez l'armée comme elle est: on disait au contraire: Nous ne pouvons rien augmenter à votre budget, *arrangez-vous!* Si vous croyez conserver l'armée avec cela, conservez-la; si vous ne pouvez pas, faites-nous les propositions que vous croirez!

Et cela fut établi par loi, *pour six ans!* sauf à voir, après ces six ans, ce qu'il y aurait à faire.

Et maintenant, qu'il me semble avoir bien expliqué ces deux consolidations du budget, de 1892 et de 1901, je conclus:

Aujourd'hui personne ne peut se faire l'illusion que, étant donnée la situation générale politique, le budget actuel puisse suffire.

C'est précisément pour dire cela, que j'ai fait ici, mon discours du 17 juin; et cela me dispense d'en faire un autre aujourd'hui.

¹ Stanislao Mocenni, ministro della guerra nel ministero Crispi.

² Cesare Ricotti, ministro della guerra nel ministero Di Rudini.

CHAPITRE XLVIII

ENCORE AU SÉNAT EN 1904 : MON DISCOURS DU 5 DÉCEMBRE

Désordres de septembre 1904. Peu de mois après, au commencement de décembre, je dus encore soulever au Sénat, une très grave et très importante discussion, à propos d'une interpellation, que j'avais cru devoir adresser au Président du Conseil des Ministres.

À la suite de cette fameuse politique libérale des Cabinets Zanardelli et Giolitti, que j'ai déjà eu à critiquer plusieurs fois, de très graves désordres éclatèrent dans le mois de septembre 1904, dans plusieurs des principales villes du royaume; et, chose plus inquiétante encore, à ces désordres s'étaient ajoutées des manifestations antimilitaristes, de la part d'un certain nombre de soldats *réservistes*, qu'on avait dû appeler sous les armes, dans cette circonstance.

À la reprise des travaux parlementaires, en automne, j'avais jugé convenable d'interpeller le gouvernement sur ces désordres.

Je regrette d'avoir, cette fois encore, à signaler cette espèce d'entêtement du Ministre Giolitti à chercher toutes sortes de prétextes, plus ou moins sérieux (!) pour ne pas me répondre; comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer.

En effet le 3 décembre, le Ministre Giolitti demanda *rien moins*, que de renvoyer mon interpellation, à *un temps indéterminé*, en alléguant que les démonstrations antimilitaristes de réservistes ayant donné lieu à des procès par devant les tribunaux militaires, il n'était pas convenable de discuter, au Sénat, des faits qui formaient objet d'instructions pénales! Il ajouta même, sans trop penser à ce qu'il disait évidemment, que jamais il n'avait accepté d'interpellations dans des conditions semblables.

Cela n'était pas exact; mais quand même cela aurait été, c'était une absurdité de prétendre que dans des cas d'une extrême gravité pour le pays, on dût s'abstenir d'en parler au Parlement parcequ'il y avait des procès commencés!

J'ajoutai, du reste, que pour le moment, je renonçais à interpellier sur les manifestations antimilitaristes, mais que j'insistais pour interpellier de suite sur les désordres du mois de septembre.

Le Président du Conseil chercha à tergiverser encore; mais il dut se résigner quand je lui déclarai que jamais je n'aurais accepté le renvoi, et que j'en aurais appelé au Sénat.

Après cela on décida que mon interpellation aurait lieu le lundi suivant, 5 décembre, c'est-à-dire le surlendemain.

Je reporte sommairement ici cette interpellation, simplement parceque ce très grave discours que je dus prononcer ne peut pas être oublié dans *ces souvenirs*: quoique naturellement il doit quelquefois revenir sur des choses que j'ai déjà dites, et sur d'autres qui étaient prévues comme inévitables.

Élections générales. À la suite des désordres de septembre 1904, au lieu de se présenter devant le Parlement pour y faire juger sa conduite, le Ministre Giolitti avait calculé que probablement il serait plus avantageux, *pour lui*, de dissoudre la Chambre, et de faire les élections générales, avec cette trop facile devise: *Pour ou contre l'ordre?*

C'était bien évident que le pays, à une très grande majorité se serait déclaré *pour l'ordre!* et en effet, il sortit de ces élections une Chambre tout-à-fait conservatrice.

Fort de ce résultat, Giolitti fait sonner tous les clairons qu'il a à sa disposition, pour annoncer son triomphe, pour chanter sa renommée, et faire son panégyrique, *à lui!* pour dire que le pays a donné une preuve de sa grande confiance en lui; en deux mots, que c'est lui qui a triomphé dans tout cela! Et les clairons, à faire une grande campagne qui n'avait d'autre but que d'expliquer, de commenter, de dire que les désordres avaient eu un résultat on ne peut plus favorable aux institutions; que c'était un *petit malheur* qui avait tourné en un *grand bien* pour le pays; que ce n'était plus le cas de parler des désordres; que c'était chose oubliée; et que maintenant le pays et le Parlement n'avaient rien de mieux à faire que de se mettre à un travail tranquille et fécond!

Le fameux *Et nunc laboremus!* Quoi!

Mais tout le monde ne pensait pas comme lui; bien au contraire!

Déjà pendant les désordres j'avais demandé à interpellier le Gouvernement pour lui demander de faire en sorte que sa politique ne causât plus, comme dans ces dernières années, trop de désordres qui, malheureusement finissaient toujours par des répressions violentes et sanglantes!

Mon but était d'engager le Gouvernement à faire en sorte, qu'il ne fût pas obligé, à tout moment, à devoir recourir à l'intervention de la troupe: intervention qui, devenue si fréquente, devait évidemment finir par mettre l'armée en mauvaise vue, rendre l'armée odieuse aux populations, en dehors des très graves inconvénients d'ordre militaire dont j'avais déjà parlé tant de fois!

La dissolution de la Chambre faisait tomber mon interpellation, mais n'annulait pas les causes qui l'avaient déterminée; aussi la représentai-je sous une autre forme. Comme j'ai dit, il fut décidé [de] la discuter le 5 décembre.

Mon discours du 5 décembre. Le Sénat, pendant mon discours, me suivit avec une attention et un intérêt toujours croissants, montrant à l'évidence de consentir dans tout ce que je disais, et que voici résumé:

Le Ministère avait demandé aux électeurs: *Êtes-vous pour ou contre l'ordre?* Mais, dans la circonstance, il y avait bien d'autres demandes, que de son côté le pays aurait pu adresser au Gouvernement: et sur lesquelles on a un peu le droit d'avoir quelques explications!

Par exemple:

Quelles sont les responsabilités que peut avoir le Ministère?

Fera-t-il en sorte que ces désordres ne se répètent pas?

Fera-t-il mieux, à l'avenir, respecter le principe d'autorité, et le prestige du Gouvernement?

Comment fera-t-il cesser le désordre moral, qui, dans ces dernières années, a envahi tout l'organisme de l'État?

Défendra-t-il mieux la liberté des citoyens, contre la tyrannie de la canaille?

Compte-t-il augmenter la force de l'armée sous les armes, pour qu'elle puisse mieux correspondre aux nouvelles exigences de la politique intérieure?

Transformera-t-il nos institutions militaires, jusqu'à présent organisées pour la défense du pays contre l'étranger, en un instrument de police contre les désordres intérieurs, et contre une possible révolution?

Et pour en finir, assurera-t-il la sauvegarde des services publics?

Demandes, toutes celles qui précèdent, assez honnêtes pour que nous ayons le droit de les faire, et auxquelles je ne sais pas si on voudra ou pourra me répondre, mais que j'expose au Sénat comme des demandes assez logiques.

Jusqu'à présent nous sommes parfaitement à l'obscur sur l'avenir, parce que nous sommes en [dehors] de la route... Nous devons y rentrer! Mais quand je dis: rentrer sur la route, je m'imagine déjà que vous crierez: *réaction!! réaction!!*

Ce fameux mot, avec lequel, depuis trois à quatre ans vous venez *badauder* le public, et qui n'a pas le sens commun, comme n'en ont pas davantage une quantité de sornettes, que vous lui faites avaler!!

Qui peut sérieusement parler de réaction?

Personne ne l'a jamais pas même rêvée!

Rentrer sur la route, en ce moment veut dire: en finir avec la licence, avec le désordre, avec l'anarchie, avec la tyrannie d'en bas, avec les faiblesses coupables, avec les équivoques de toutes sortes!

Rentrer sur la route veut dire: revenir à la vraie liberté, courageusement et fortement défendue, qui est précisément ce qui a complètement manqué dans ces derniers temps! Cela veut dire en un mot, ne pas détenir le Gouvernement pour faire gouverner les anarchistes et les subversifs!!!

Je parlerai sous peu des désordres matériels; mais avant, j'ai hâte de parler de quelques incidents d'ordre moral, qui sont des plus déplorables. Pour en citer quelques-uns:

La lettre dirigée au Syndic de Turin par le Président du Conseil le 18 septembre¹! Elle est déplorable pour le moment où elle a été envoyée. Nous en reparlerons;

L'avoir dû le Président du Conseil, recevoir et avaler une vraie lettre de blâme du Syndic de Venise²;

L'avoir permis que les drapeaux, qui avaient été arborés pour

¹ Durante lo sciopero generale del settembre 1904 i consiglieri socialisti del comune di Torino chiesero assicurazioni sul non intervento della forza pubblica contro gli scioperanti. La loro richiesta fu trasmessa a Giolitti, presidente del Consiglio e ministro dell'Interno, dal sindaco di Torino senatore Frola. Giolitti rispose con un lungo telegramma nel quale ribadiva i suoi noti concetti sulla neutralità del governo. Il telegramma fu pubblicato nei giornali: v. *Importanti dichiarazioni di Giolitti*, «La Tribuna», 18-19 settembre 1904, e cfr. G. SPADOLINI, *Giolitti e i cattolici*, Firenze, 1960, p. 63, n. 1.

² Il sindaco di Venezia, Grimani, comunicò a Giolitti una protesta della Giunta comunale contro lo sciopero generale. V. «Corriere della sera», 21 settembre 1904. La lettera del sindaco è riportata in parte in L. ALBERTINI, *Venti anni di vita politica*, Parte I, vol. I, p. 145, n. 1.

saluer un évènement des plus heureux pour la maison de Savoie³, et pour le pays tout entier, fussent faites *amener* dans certains endroits; et, ce qui est pis encore, fussent en d'autres endroits exposées avec des parements de deuil;

Le très grave incident arrivé au Général Commandant du Corps d'armée de Milan;

L'accueil, déferent et presque révérencieux, fait à Rome par le Chef du Gouvernement, au Syndic d'une grande ville, qui méritait la destitution immédiate;

L'abdication du Gouvernement et de ses représentans, partout où le principe d'autorité était foulé aux pieds par la *populace* toute-puissante;

L'avoir enfin laissé commettre, et puis laissés impunis une quantité de crimes, de violations de liberté, d'actes de rébellion, commis par plusieurs Syndics, par plusieurs juntes municipales, et par bon nombre de Chambres de travail.

J'ai bien le droit d'en parler, de tout cela, moi qui, depuis plusieurs années, ai toujours, et dans toutes les occasions, signalé les dangers au devant desquels nous allions, et à qui on a toujours répondu que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles!

On est bien capables de me répondre encore aujourd'hui la même chose!

Je sais bien que cela n'amuse pas . . . beaucoup . . . plusieurs personnes, que je parle de la sorte; que j'ose rappeler des évènements qu'on voudrait faire tomber dans l'oubli! Mais il n'est pas même admissible; pas même à supposer que, de ces évènements on ne parle pas dans cette haute Assemblée, qui a toujours été la plus sûre et vigilante gardienne de nos libres institutions; et en parlant, j'use de mon droit!

Ayant fait pendant longtemps part du Gouvernement comme Secrétaire Général, comme Ministre, comme Président du Conseil; décidé depuis nombre d'années à rester en dehors de la vie publique, je conserve, et je veux user de mon droit de dire ce que la conscience me dicte, et j'entends exprimer mon jugement sur les désordres qui ont si profondément troublé et ébranlé notre pays!

La cause des désordres. Quelles sont les causes des derniers désordres? La réponse est bien simple! Ils ne sont, ces désordres, que la

³ La nascita del principe ereditario.

conséquence inévitable de la politique intérieure de ces dernières années! . . . Une suite infinie de faits partiels, tous plus déplorables les uns que les autres, ont fini par produire les désordres de septembre. J'en ai cité plusieurs, précédemment, de ces faits partiels que la presse du Gouvernement avait toujours qualifiés comme de petits incidents; *des choses de rien du tout*; des inconvénients qui n'avaient rien à voir avec les méthodes du Gouvernement! Ils étaient devenus si fréquents que ce n'est plus possible de n'y pas voir la même cause déterminante!

Je pensais aussi, sans vouloir me vanter, que moi-même, en deux ans de Gouvernement, je n'avais pas eu à regretter un seul fait semblable! D'où venait donc la différence?

Combien de fois, n'a-t-on pas dit, ici, dans cette assemblée même, que c'était une insigne imprudence de pousser, des bancs du Gouvernement, les classes prolétaires, les classes ouvrières, à des prétentions, à des revendications exagérées! comme si elles avaient besoin d'être poussées. De la sorte, on n'a pas fait autre chose que de souffler dans la haine de classe, avec ces conséquences naturelles, les douloureux conflits.

Je ne veux pas dire pour cela que les classes inférieures n'eussent pas des revendications, même très justes quelquefois, à avancer! mais il faut déplorer la manière, et les imprudentes excitations, surtout venant du Gouvernement!

Et il est arrivé ce qui devait arriver, parceque le monde ne peut pas marcher à rebours. La lutte, à laquelle on a poussé le prolétariat, s'est enflammée de telle manière que jamais la haine de classe n'a été plus aigüe!

Tandisque, d'un autre côté, nous avons vu l'esprit de rébellion se faufiler dans les administrations de l'État! cet esprit de rébellion n'est-il pas lui-même un effet des mêmes causes?

Nous sommes donc hors de route, ou sur une route bien dangereuse, tandisque l'État est désorganisé. Le vrai mot de la situation, et je ne saurais en trouver un autre.

La chronique des désordres matériels est trop connue!

Ce que j'en ai vu personnellement à Sestri Ponente, et à Sampierdarena, est tout ce que l'on peut imaginer de plus honteux. Et cela, savez-vous à la présence de qui? du Commandant du Corps d'armée en uniforme qui y a assisté impuissant à rien faire, et à la présence de la troupe, venue de Gênes en service de sûreté publique le jour avant, et qui dut assister, passive par force, à ce trop douloureux spectacle!

Et en même temps, qu'arrivait-il à Gènes, et dans tant d'autres villes importantes de l'Italie? comme, pour en citer quelques-unes parmi les plus importantes, Milan, Venise, Naples, Padoue, Turin, Vérone, Florence, Bologne, Parme, Brescia, Crémone, ecc.; villes toutes où pendant ces désordres, rien ne fut sauvegardé et protégé, de ce qui devait l'être!

J'ai déjà dit que le Gouvernement, et ses clairons... intéressés faisaient dire impudemment qu'il ne s'agissait en tout cela que de *petits malheurs*! On arrive à dire que le Gouvernement n'y pouvait rien, et méritait même des louanges!

Et l'on dirait presque que le Gouvernement, dans son inconscience le croyait réellement! car, autrement, comment expliquer l'aberration de cette déplorable lettre télégraphique, que au moment même où tout était sens dessus dessous, et le désordre au comble, le Président du Conseil adressait au Syndic de Turin, à 4 heures de l'après-midi du 18 septembre?

Qu'est-ce que le Gouvernement dit, en somme, dans un moment où l'on avait à déplorer tant de violences, tant de vexations, accompagnées par des grèves criminelles de tous les services publics; tant de violations à la liberté de travail, à la liberté individuelle des citoyens, et autres? Eh bien, dans cette lettre et en ce moment, la seule préoccupation du Chef du Gouvernement est de rassurer les conseillers socialistes de Turin, et de se *disculper*!!!

N'arrive-t-il pas, à dire, ou à faire entendre, qu'à l'avenir il ne permettra plus que la troupe prenne part à la répression des désordres produits par les grèves? et finissant par cette déclaration aussi effrontée qu'inconsciente: « que les résultats de sa politique sont *trop splendides* pour qu'il puisse penser à les compromettre par des violences insensées? »

N'est-ce pas à encadrer, et à exposer dans un musée?

Violences insensées? Il n'en a pas commises bien sûr! il a préféré les laisser commettre!

Et que le Gouvernement ait laissé, dans sa faiblesse vraiment impardonnable, toutes sortes de crimes, on peut encore, si c'était nécessaire, le désumer d'un autre document de la plus haute gravité, la lettre on ne peut plus fière, du Syndic de Venise au Chef du Gouvernement:

Il suffit de lire cette lettre courageuse pour comprendre dans quelles conditions s'est trouvée pendant plusieurs jours cette ville, comme tant d'autres!

Quoiqu'il soit opportun d'ajouter que une lettre semblable qui a eu tant et de si grandes approbations, ne manquait pas d'un peu d'indiscipline de la part d'un Syndic d'une grande ville qui écrit au Ministre de l'Intérieur!

Et cependant, on n'osa pas lui répondre; on trouva plus commode de mettre à la retraite le Préfet de la province. Il est douloureux de penser que le Gouvernement a été réduit à devoir recevoir dans ses archives une lettre qui finit par ces mots: « L'administration Communale (de Venise) a le droit de savoir si le Gouvernement entend protéger la population contre toute nouvelle injure (*sopruso*), ou si elle doit penser à se substituer à lui, pour pourvoir à la légitime défense des citoyens ».

Que peut-on dire de plus humiliant au Chef du Gouvernement?

Par contre, tandis que le Syndic de Venise se voyait obligé à écrire une lettre semblable, il arrivait quelque chose de bien différent à Rome, où le Président du Conseil recevait le Syndic de Milan, avec une déférence qui ressemblait à un profond respect! C'est Monsieur Barinetti lui-même qui l'a dit à ses concitoyens dans un manifeste qu'il leur a adressé.

Monsieur Barinetti est ce Syndic de Milan qui, par la volonté de la Chambre du travail, ou de quelque autre pouvoir plus ou moins secret, fit enlever du palais Municipal, et de *la Madonnina* du Dôme, les drapeaux qui y avaient été arborés, en signe de fête pour la naissance du Prince Héritaire; et après cet exploit partait pour Rome, en disant à son peuple de Milan, qu'il allait rappeler à l'ordre le Ministre de l'Intérieur, et lui demander les plus amples déclarations, et les plus amples promesses pour l'avenir!

Et le Ministre de l'Intérieur qui savait ce qui était arrivé à Milan, et qui connaissait parfaitement la plus que grossière, et coupable, offense faite au pays, et à la Maison de Savoie, dans un moment de grande joie de l'une et de l'autre, le reçoit dans les meilleurs termes, et le reçoit triomphant et satisfait.

Et il avait bien raison d'être satisfait, lui Barinetti! mais le pays ne l'était certainement pas!

Ne parlons pas d'autres incidents très graves, que j'ai déjà dénoncés au Sénat, il y a un moment; il y en aurait trop long à dire là-dessus!

C'est vrai, malgré tout cela, que en lisant, peu de jours après, l'exposé des motifs, qui précéda le Décret Royal de dissolution de la Chambre, et même le Discours de la Couronne à l'ouverture de la

nouvelle Chambre, personne ne pourrait supposer que, quelques semaines auparavant, s'étaient produits des évènements aussi graves, et aussi déplorables ! et sur lesquels, le Gouvernement et ses amis, ont cherché de tromper d'une manière scandaleuse l'opinion publique avec une série d'affirmations, on ne sait pas si plus sottes, ou plus absurdes !

Et sur ce sujet, je donnais au Sénat une quantité de citations et de considérations d'ordre politique, que j'omets ici pour ne pas fatiguer le lecteur, qui doit avoir déjà une véritable *nausée* pour tant de choses si peu propres !

Je finissais par conclure que le but de mon discours n'était pas politique ; qu'on laissât seulement tranquille le Ministère. Je lui demandai seulement de *gouverner* ! et je finissais textuellement comme ci-après :

« Peu m'importe qu'il y ait au pouvoir un Ministère plutôt qu'un autre ! Simple spectateur des scènes de notre vie politique, à laquelle je m'intéresse du reste beaucoup ; comme s'intéresse tout citoyen qui aime son pays, j'ai un seul désir : c'est de ne pas voir sottement démoli peu à peu cet édifice que nous [avons] contribué, avec la génération qui s'en va, à élever avec tant de sacrifices, élèvement auquel j'ai eu le bonheur, moi aussi, de participer modestement.

.....
« Jamais le Royaume d'Italie n'a eu à traverser des momens aussi tristes, et aussi douloureux !

« Que fera maintenant le Gouvernement ?

« Le temps est passé de tergiverser et de danser sur des phrases élastiques. Ils ne suffisent plus ces lieux communs, ces vulgarités dont on a tant usé et abusé ; il ne suffit plus de dire qu'on ne veut ni *réaction*, ni *révolution* ! Il faut vouloir quelque chose, et le dire clairement et franchement.

« Jusqu'à il n'y a pas longtemps, deux méthodes de gouvernement avaient alternativement eu la préférence : celles de prévenir, et celle de réprimer. Le Ministère actuel en a trouvé une troisième : celle de ne rien faire du tout !

« La dernière Session parlementaire a été ouverte par un discours de la Couronne, qui n'a laissé aucune trace ! On annonçait la pacification des esprits, et la tranquillité du pays. La nouvelle Législature s'ouvre quand jamais la haine de classe a été plus aigüe, et quand on peut dire que nous avons la révolution à la porte.

« Qu'on laisse seulement le Ministère en paix, pour tout ce qu'il

n'a pas fait, et qu'il devait faire, et aussi pour tout ce qu'il a fait, et qu'il ne devait pas faire! mais qu'on exige de lui qu'il gouverne, comme le pays lui a clairement dit qu'il veut être gouverné, et surtout qu'il ne laisse pas . . . les autres gouverner à sa place!»

Il n'est pas même nécessaire de dire que ce discours fut accueilli par le Sénat avec les plus vives et générales approbations!

Mais, il y eut plus; car il donna lieu à une grande discussion qui dura 4 jours; pendant laquelle les Sénateurs les plus accrédités se trouvèrent d'accord avec les idées que j'avais moi-même développées devant le Sénat. La discussion fut si importante, que plusieurs fois le Président du Conseil dut prendre la parole. Le jour même où j'avais parlé moi, le 5 décembre, il me répondit, il fit une quantité de promesses pour l'avenir, dont je dus presque me déclarer satisfait. Il fut cependant assez maladroit pour donner lieu, le lendemain, à une violente protestation du Président du Sénat, que je vais brièvement rappeler, parcequ'elle me regarde un peu personnellement.

Incident Saracco Giolitti, le 6 décembre. À la fin de la séance du 5 décembre, plusieurs de ses amis avaient averti le Sénateur Saracco, Président du Sénat⁴, que Giolitti l'avait violemment attaqué par derrière, et en prononçant des paroles bien plus graves que celles qui résultaient du compte-rendu sommaire (celui qui se publie immédiatement).

Au commencement de la séance du 6, Saracco demanda, de sa place de Sénateur, la parole sur le procès verbal de la séance précédente, et dit que: quoique présent à cette séance, les paroles du Président du Conseil n'avaient pas été observées par lui, parceque, en ce moment, il parlait à un collègue; mais que beaucoup de Sénateurs ses amis l'avaient averti que le compte-rendu du discours prononcé par Giolitti ne correspondait pas à la violence du langage dont celui-ci s'était effectivement servi; et il continuait ainsi:

«Après tout, je ne puis pas affirmer en pleine sûreté ce qu'il en est vraiment: mais si ce que l'on m'a rapporté est vrai, et j'ai raison de le croire, je devrais conclure que le Ministre Giolitti, *se sentant atteint en pleine poitrine par les fières et documentées accusations du Sénateur Pelloux; comprenant qu'avec sa maigre défense, il n'a pas réussi, et ne réussira jamais, à se défendre contre la plus formidable*

⁴ « que Giolitti . . . des paroles ».

A, 141: « che il G[iolitti] lo aveva violentemente aggredito alle spalle, a proposito dello sciopero di Genova, e con parole ».

de toutes, d'avoir conduit le pays au bord du précipice, d'où le pays s'est tiré par lui-même, et non pas par le mérite du Gouvernement, le Ministre Giolitti n'a rien su trouver d'autre, que de se jeter contre une des précédentes administrations, la mienne, sans cependant prononcer mon nom, avec un langage dont je ne me suis jamais servi, et dont j'espère ne me servir jamais, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée. Décidément, nous appartenons à des écoles politiques tellement différentes, que nous ne pouvons pas nous trouver sur la même route!

« En présence d'une provocation aussi violente que gratuite, je n'ai qu'à répondre que le jugement prononcé à mon égard par le Chef du Gouvernement ne m'atteint pas, et que je me garderai bien de le suivre sur le chemin où il voudrait nous conduire, pour détourner l'attention du Sénat, de l'examen impartial de la matière qui l'occupe en ce moment ».

Après quoi, le Sénateur Saracco déclara qu'il s'en tenait à ce qu'il avait dit, et qu'il s'en remettait complètement au jugement du Sénat.

Giolitti essaya une autre maigre défense en répondant *assez mal*, qu'il avait dû, pour se défendre, trouver prétexte dans les conditions malheureuses où (selon lui!) il avait trouvé le pays, quand en 1901 il était venu au Ministère de l'Intérieur!!! Comme si ces conditions n'étaient pas la conséquence directe et immédiate de son alliance avec les saboteurs des institutions parlementaires, à l'occasion de *l'obstructionnisme!*

Il avait la mémoire un peu faible, en ce moment, le Président du Conseil!!!

Une autre réplique de moi à Giolitti. Ce jour même, du 7 décembre, les journaux du Ministère, avec leur loyauté ordinaire, ayant essayé d'agrandir, de gonfler la réponse que le 5 au soir j'avais faite au Ministre, lorsque je lui disais que j'étais presque satisfait de ses réponses, je dus prendre encore la parole pour bien déclarer que ma satisfaction n'allait pas plus loin, que ma satisfaction pour les promesses qu'il avait faites, et à condition que ces promesses fussent puis réalisées: mais que je ne pouvais certainement pas être satisfait des explications que le Gouvernement avait essayé de donner sur sa conduite passée! car cela aurait été renier tout mon discours du 5 décembre, et tout mon passé à moi! Que en conséquence, ma déclaration de satisfaction n'avait pas plus de portée que cela!

Fureur des extrêmes contre moi. Les socialistes et leurs compagnons de l'extrême-gauche ne me pardonnèrent pas ce discours! Écoutons une des colossales bêtises qu'ils firent écrire, quelques jours après, dans un de leurs journaux de Milan, dirigé par un député de l'extrême gauche. Qu'on en juge: « *S'il y avait un homme moins indiqué pour se faire porte-enseigne au Sénat dans un débat semblable, c'était précisément le général Louis Pelloux, dont le passé de statisticien se résume dans une date funeste pour notre pays; celle de mai 1898* ».

Difficilement, on pourrait réunir plus de tromperies en si peu de mots!

Bien entendu, l'article continuait sur le même ton! mais il n'est pas nécessaire d'en reproduire davantage! car:

Le fait est qu'en mai 1898, j'étais Commissaire Royal à Bari pour les Pouilles et les Calabres;

Le fait est qu'on m'avait muni de Décrets Royaux, signés à blanc, pour la proclamation de l'état de siège, et pour l'institution des tribunaux militaires; décrets dont je n'ai jamais voulu me servir;

Le fait est que tous les hommes de bonne foi, de quelconque parti, l'ont reconnu;

Le fait est enfin que, de ma conduite à Bari, pendant tout le mois de mai 1898, mes *adversaires politiques* un peu consciencieux m'en ont fait des félicitations, même en pleine Chambre, et les ont, à l'occasion, répétées plus tard;

Le fait est enfin que les sottises que j'ai citées plus haut, éditées par ce journal de Milan ne peuvent avoir d'autre origine, que la plus insigne mauvaise foi; ou l'ignorance la plus plate de ce qui s'est passé à cette époque.

Plus tard, un député de l'extrême, dans une histoire anecdotique ⁵, dont parle incidemment le journal *Corriere della Sera* de Milan du 8 février 1906, ne lit-on pas cette autre sornette, aussi fautive que stupide: *Pourquoi oublier que la vraie fonction des tribunaux militaires de 1898 commença sous Pelloux, sur qui retombe la responsabilité des condamnations!?*

Une autre colossale bêtise qui montre avec combien peu de scrupule on écrit l'histoire!

⁵ L'articolo *Rievocazioni opportune. Colajanni ed il Secolo*, in « *Corriere della sera* », 8 febbraio 1906, si riferiva alla polemica tra N. Colajanni, nella « *Rivista popolare* » e « *Il Secolo* » intorno alla responsabilità del governo Rudinì nei fatti del '98. Il deputato dell'Estrema al quale allude Pelloux, è, appunto il Colajanni.

Et ce même député de l'extrême, plus loin, ne renchérit-il pas la dose de son ignorance tout au moins, en disant :

Cela m'a fait de la peine de voir l'accusation portée contre Rudini, en lui attribuant une participation quelle que soit avec Sonnino, dans les projets liberticides de Pelloux!

Le malheur, c'est que les projets liberticides de Pelloux, n'étaient qu'une pâle copie des projets que Rudini, d'accord avec Bonacci avaient présentés à la Chambre, et que j'y trouvai lorsque je vins au pouvoir, à la fin de juin 1898.

Quant aux condamnations des tribunaux militaires, il suffit, pour remettre la vérité à sa place, que les premières des principales condamnations furent prononcées le 23 juin, contre Chiesi, Romussi, Valera et autres, quand je n'étais pas même au Ministère.

Mais, sans plus m'occuper de toutes ces inventions, je reprends le fil de ma narration.

CHAPITRE XLIX

AU SÉNAT, EN 1905

Ministère Fortis. En 1905, sous prétexte de maladie, le Ministère Giolitti fuyait devant la grève des cheminots (ferrovieri)! Il craignait sans doute d'avoir à *réprimer*, lui sous le Ministère duquel avaient eu lieu un nombre infinis de désordres finis par des répressions sanglantes.

Il eut pour successeur Fortis qui tomba lui-même après quelques mois en décembre de la même année, à la suite du rejet par la Chambre des Députés, du *modus vivendi* avec l'Espagne.

Fortis osa présenter au Parlement un budget de la guerre, avec une augmentation de 11 millions sur la partie ordinaire; tandis que, parallèlement, il présentait un projet de loi pour 30 millions de nouvelles dépenses extraordinaires militaires.

Ces augmentations étaient pour ce que regarde les 11 millions de la partie ordinaire la conséquence directe de la politique intérieure de Giolitti, qui avait besoin de toute l'armée pour maintenir l'ordre public.

Cela me donna occasion de faire un autre discours au Sénat. C'est mon *dernier* grand discours militaire, car il est plus que probable que je n'aurai plus ni l'envie ni l'occasion d'en faire, sur le budget de la guerre!

Mon discours 29 juin 1905. Ce discours, je le prononçai le 29 juin 1905, et l'on me pardonnera de m'y arrêter. Je passerai cependant sous silence beaucoup de choses dites déjà, en d'autres occasions, à moins que ce ne soit nécessaire pour donner plus de clarté à mon exposition. Il en restera du reste, toujours assez pour que je crai-

gne d'être trop long, et de ennuyer, et fatiguer la patience de ceux qui liront ces souvenirs!

Après quelques considérations sur les dépenses militaires en rapport avec les conditions financières et économiques du pays; où je rappelais que, si l'on peut avoir les plus grandes aspirations pour arriver au plus tôt à la complète systémation de la défense de la patrie, j'observais que l'on ne peut pas toujours réaliser ce qu'on désire, et que l'Italie ne devait pas se faire l'illusion de pouvoir à elle seule, se défendre sur terre et sur mer, avec la sûreté absolue d'en sortir victorieusement! Jamais nous ne pourrions, par exemple, avoir une marine égale ou supérieure à celle de la France; jamais nous ne pourrions avoir une armée, égale ou supérieure à celle de l'Allemagne! Mais, est-ce là une raison pour renoncer à notre défense? Evidemment non! Nous devons être forts autant qu'il nous est possible de l'être, en tenant compte de tous les facteurs que l'on doit considérer!

La défense d'un pays ne dépend pas seulement de sa puissance militaire; elle dépend aussi d'autres coefficients, et avant tout, d'une bonne politique étrangère; de bonnes conditions à l'intérieur; d'une bonne préparation morale, et de finances aussi solides que possible!

D'aucuns disent: calculons tout ce qui est nécessaire pour porter l'état de notre défense à la perfection; et qu'on trouve tout de suite l'argent nécessaire si nous ne l'avons pas! Eh bien, selon moi, c'est là une absurdité! Nos besoins, nous les connaissons, et nous sommes en mesure d'y pourvoir avec calme; mais nous ne devons pas faire le pas plus long que la jambe, parceque l'on fait plus de mal que de bien à la défense, en disant qu'il faut y consacrer des dizaines, des centaines de millions, et par dessus le marché, les dépenser *tumultuairement!*

Quand le Ministre des Affaires Étrangères nous dit que pour faire une politique étrangère quelle qu'elle soit il faut une bonne armée, une bonne marine et un territoire bien défendu, il a raison; mais le même argument peut être retourné contre lui!

La vérité est tout simplement que, pour une bonne défense, on doit pouvoir compter sur une bonne politique étrangère, sur une politique habile, sage, prudente, et surtout loyale, qui ne nous expose pas au danger de nous trouver improvisément à devoir combattre contre nos alliés!

On doit aujourd'hui reconnaître que, malgré tous les efforts de tant de braves gens, les aspirations à la paix universelle, se sont vraiment envolées en fumée.

Quand on voit le promoteur de la Conférence de La Haye, qui rêvait le désarmement général, se lancer dans la guerre la plus insensée, la plus coupable et la plus désastreuse qu'il y a eu depuis bien longtemps; et quand on pense que, dans son empire, le sang coule à torrents, par suite de désordres, de révoltes, de répressions, c'est le cas de désespérer de l'Europe civile, qui n'a rien su faire pour arrêter tant de malheurs, et tant d'horreurs!

Dans un tel état de choses, partout on ne pense qu'à augmenter les dépenses militaires, et l'Italie doit suivre le courant; car, dans ce cas, elle a le triste privilège d'y être doublement intéressée: par terre et par mer!

Et continuant mes considérations sur cet argument où l'on pourrait parler à l'infini j'en arrivai à dire que si le problème de notre défense terrestre est *relatif*, pour la marine la chose est un peu différente, car pour la marine ou pourrait et on devrait analoguement à ce qu'a déclaré l'Angleterre pour sa défense navale, poser comme principe absolu, que l'Italie doit avoir une marine double de celle de l'Autriche. Le 16 juin passé, le Ministre de la marine a dit à la Chambre des Députés que *Venise a été et devrait toujours être la reine de l'Adriatique*; et cette vérité, nous devrions l'affirmer bien haut, en hommage au proverbe: « *patti chiari, amicizia lunga* », les bons accords font les bons amis!

Revenant aux propositions que nous fait le Ministre de la Guerre ¹, je dois observer qu'il demande 30 millions pour dépenses extraordinaires, mais il ne dit pas comment il les emploiera. C'est un inconvénient sans doute, mais je voterai ce qu'il demande comme démonstration de confiance en lui.

Ma longue carrière militaire a fait que j'ai dû m'occuper beaucoup des questions relatives à l'armée et à la défense de l'État, et je me crois compétent à en parler.

On a dit, par exemple, il y a quelque temps, et c'est un ministre qui l'a dit, à la Chambre élective, que notre frontière orientale était encore dans le même état où nous l'avions trouvée en 1866, quand nous avons occupé la Vénétie! J'observai alors dans cette salle même que ce n'était pas exact! Et je pouvais en parler par connaissance de cause, car j'avais dû m'en occuper d'une manière spéciale, comme Inspecteur des troupes alpines, puis comme Commandant du Corps

¹ Il generale Luigi Majnoni d'Intignano.

d'armée de Vérone, et enfin comme Commandant éventuel de la III^me armée en cas de guerre.

À cette occasion, quand je parlai au Sénat, pour rectifier la phrase inexacte du Général Ottolenghi, Ministre de la Guerre, j'ajoutai: Si le pauvre et regretté Général Pianell était encore au milieu de nous, il aurait certainement demandé la parole pour un fait personnel, et il aurait parlé avec une voix bien plus autorisée que la mienne.

Je racontai même alors une anecdote assez caractéristique, qui fit beaucoup d'impression, et que je ne répète pas ici, pour couper un peu court, à un discours d'ailleurs assez long! . . .

Le Ministre Ottolenghi, alors, à la suite de mes rectifications, déclara qu'il n'avait pas voulu parler de la frontière orientale en général, mais seulement de l'extrême frontière vers l'Isonzo!

Dans cette circonstance, je dis encore entr'autres choses: « N'oublions pas qu'en dehors de nos 12 corps d'armée, nous avons 50 mille alpins, toujours prêts: troupe excellente, si jamais il en fut, sur lesquelles [sic] nous pouvons faire le plus grand compte.

« Car, si on [ne] devait pas tenir cela en ligne de compte, autant vaudrait abolir un corps qui nous coûte tant techniquement parlant, en enlevant aux autres armes des élémens excellens . . . Je crois qu'aucune autre puissance a préparé autant de troupes, aussi spéciales, pour la défense de sa frontière! . . . »

Je parlai encore assez longuement sur les fortifications, sur la Commission Suprême de défense de l'État, créée en juillet 1899, par le Ministre Mirri d'accord avec moi! et qui, après que je n'étais plus au pouvoir, ne s'était plus réunie, observant cependant que la dernière fois qu'elle s'était réunie, elle avait pris des résolutions très importantes, précisément pour la défense de la Vénétie! Mais je dois survoler tout cela, et j'arrive à la demande de 11 millions d'augmentation que le Ministre faisait pour la partie ordinaire du budget de la guerre.

J'acceptai aussi cette demande, *nécessaire* et peut-être même *insuffisante*.

Je parlai puis de la force *maxima* et *minima* adoptée pour éviter la réduction de 2 ou 3 corps d'armée. J'en expliquai le mécanisme et j'arrivai à bien déclarer que toutes les idées d'alors étaient bien loin! Pourquoi? parceque, depuis 1901, sans augmenter le budget, on l'avait surchargé de dépenses considérables qui n'étaient pas prévues; dépenses sacrées, très utiles pour le moral de l'armée, mais pour lesquelles, il n'y avait pas un sou de disponible!

En conséquence, pour faire face, on n'avait d'autres moyens que de diminuer la force, en envoyant du monde en congé anticipé pour en épargner la paie; et avec l'économie résultante, solder ces dépenses qui n'étaient pas prévues.

Et de la sorte, la force *minima* de la compagnie d'infanterie au lieu d'être de 55 hommes comme on avait promis est descendue à 45, et quelquefois même moins; et cela pendant 6 ou 7 mois de l'année, quand on avait assuré qu'elle ne dépasserait pas la durée de cinq mois. À quoi s'ajoutait une chose bien plus grave; c'est que dans ces dernières années, l'armée, au lieu de s'instruire n'a pas eu d'autres occupations que le service de la sûreté publique.

Dans des conditions semblables, qui portaient en même temps une grave atteinte au moral des officiers, comment était-il possible qu'on n'arrivât pas à discuter, et à mettre en doute l'organisation de notre armée, qui n'y entraît cependant pour rien?? . . .

On ne se fait pas une idée, on ne le répètera jamais assez, du mal énorme qui en vient à l'armée, de ne faire plus autre chose que le service de la police. Si ce système devait continuer, il faudra se résoudre à tenir une classe de plus sous les armes! et avec quoi la paiera-t-on? avec le budget consolidé?? . . . et voilà l'absurdité inévitable qui se présente!

On va chercher le malaise, dans lequel se tourne et se retourne l'armée, dans la question d'avoir quelques milliers d'hommes en plus ou en moins de force budgétaire quand la vérité est si près, et si évidente!

Les conséquences de tout cela ne se sont pas faites attendre, et le ministère a dû nous demander d'*augmenter* le budget ordinaire de la guerre de 11 millions, pour augmenter la force présente sous les armes! car il ne reviendra plus cet état de complète tranquillité, de cette période heureuse pour l'ordre public; quand le gouvernement pouvait reposer sur deux coussins, et les troupes pouvaient s'instruire dans leur métier, bien mieux qu'elles ne pourront jamais faire à l'avenir, même quand nous aurions 30, 40, ou 50 mille hommes de plus sous les armes!

Je sentais tellement la vérité de tout cela, que je disais au Sénat que, si l'on augmentait la force sous les armes, la dépense qui en résulterait, plutôt que sur le budget de la guerre, aurait dû être adossée au budget de l'intérieur!

Le Président du Conseil (Fortis) m'opposa une énergique négative, et je le comprends, mais pour réplique, je n'ai qu'à lui lire cet

éloquent exorde du rapport avec lequel la Commission générale du budget de la chambre des députés proposait d'approuver cette dépense de 11 millions dont nous nous occupons en ce moment :

« Honorables collègues! Vous connaissez les raisons pour lesquelles *dans l'intérêt de la défense de l'ordre public*, le Gouvernement s'est trouvé, il y a quelques mois, dans la nécessité de rappeler une classe du congé, et d'anticiper l'appel sous les armes de toute la classe de levée ».

Cela suffit! Cela veut dire clairement que si nous devons dépenser 11 millions de plus pour la force de l'armée, c'est pour le maintien de l'ordre public! Je dois toutefois croire que ni le Président du Conseil, ni mes honorables collègues, peuvent supposer que je sois assez naïf pour proposer vraiment que cette dépense de 11 millions soit à la charge du budget de l'intérieur, quoique vraiment cela devrait être comme cela! J'ai dit cela, j'ai jeté cette phrase en l'air, simplement pour montrer quelles sont les conséquences de certaines méthodes de gouvernement; combien elles coûtent au pays, et surtout à l'armée! car enfin, il en suit que l'armée coûte à la nation 11 millions de plus, et que l'on sait que cette augmentation n'est due à autre chose qu'au maintien de l'ordre public! ce qui constitue une espèce d'odiosité pour les troupes, dont se servent puis les partis subversifs, dans leur campagne antimilitariste.

Tout cela, bien entendu, en dehors des autres énormes dépenses pour les augmentations de carabiniers, de gardes de sûreté publique, de transports de troupes, d'indemnités à leur payer ecc. . .

Après quelques autres considérations sur l'anticipation de l'appel de la levée, et sur ses effets, et sur la ferme biennale, je finissais par dire que le résultat final de tout cela serait: une dépense de 11 millions de plus, sans assurer l'avantage que l'on espère pour l'ordre public; car pour cela, il faudrait bien plus de 11 millions. Ce qui ne m'empêcha pas cependant de voter pour l'approbation de la demande du Ministère.

Mobilisation, et réservistes. J'exposais ensuite les raisons pour lesquelles j'avais toujours été d'avis que la force de la compagnie d'infanterie sur le pied de guerre ne devait pas être de 250 hommes, parceque je la croyais trop forte.

Les formations actuelles des armées sur le pied de guerre ont toutes pour base les rappels sous les armes des réservistes. Presque toutes les puissances ont seulement deux classes sous les armes, et

en ont 18 en congé. Que feraient-elles de ces 18 classes, si elles ne s'en servaient pas en temps de guerre?

De notre côté, tout le monde sait qu'en Italie, en cas de guerre, on doit former immédiatement des divisions entières de milice mobile, composées *toutes de réservistes*, et qui doivent entrer en campagne, en même temps que l'armée de première ligne!

Si nous regardons dehors, à propos de nouvelles formations, en cas de guerre, nous aurons l'exemple du Japon qui lorsqu'il a commencé sa campagne contre la Russie, n'avait pas des cadres suffisants pour incorporer plus d'un tiers de toutes les forces qu'il a cependant réussi à envoyer en Mandchourie! Et, on sait que vétérans ou conscrits, là, tous se sont battus vaillamment, héroïquement! Pourquoi? parceque dans ce pays vraiment admirable, et qui s'est révélé d'une puissance militaire extraordinaire, soit sur terre, soit sur mer, tous les citoyens sans exception, ont la dévotion, la religion de la patrie; sentimens qui produisent toutes les plus grandes vertus militaires, à commencer par celle du sacrifice.

On voit donc, qu'il n'y a pas tant à se préoccuper si en cas de guerre on aura dans les compagnies quelques réservistes de plus ou de moins. Si nous réussissons jamais à inspirer à nos populations ces sentimens, que nous avons vus portés à tant de hauteur dans le Japon, soyez tranquilles que de cette différence de plus ou de moins de réservistes, on n'aura pas à s'en apercevoir! C'est pour cela qu'à mon avis la force de la compagnie ne doit pas trop nous préoccuper, tout en répétant que la force de 250 hommes en temps de guerre me semble *excessive!*

Quant à la nécessité qu'en temps de guerre, les réservistes retournent autant que possible aux corps auxquels ils ont appartenu en temps de paix, certainement c'est une chose désirable; mais il n'est pas possible que cela se vérifie pour tous les réservistes, sans compromettre gravement la rapidité de la mobilisation! Contentons-nous donc de faire tout ce qu'on peut dans ce sens-là!

En Italie, étant donnée la configuration du territoire, il n'y a pas d'autre système de mobilisation possible que celui, appelé mixte, que j'ai introduit en 1891 quand pour la première fois, j'étais Ministre de la Guerre. Du reste, cela a été reconnu par une Commission des plus hautes personnalités militaires qui fut interpellée à ce sujet, quand on dut décider la chose.

Éducation de la jeunesse. Je parlais ensuite, de l'éducation militaire

de la jeunesse, et des principes que j'avais constamment professés à cet égard, en rappelant quelques discours prononcés dans diverses circonstances, et quelques rapports que j'avais eu l'occasion de présenter au Parlement, pour mon compte comme Ministre, ou comme rapporteur de projets d'autres Ministres!

Je rappelai le projet de loi, présenté à la Chambre en décembre 1892, sur le *tir national*; projet qu'un rapport de la commission parlementaire, on ne peut plus favorable, recommandait à l'approbation du Parlement le 21 mars 1893, mais qui ne put être discuté par suite des vicissitudes parlementaires.

Naturellement, en parlant d'une *loi sur le tir national*, il faut bien entendre que le but n'en était pas seulement l'exercice du simple tir à la cible, mais bien d'embrasser tout un système d'*éducation nationale*.

Enfin, encore une fois, je rompais une lance en faveur de la taxe militaire, dont en plusieurs occasions, je m'étais déclaré *facteur*, en commencement [sic] dès l'année 1876.

Dépenses extraordinaires. Ensuite, j'abordai la question des dépenses militaires extraordinaires en en faisant l'histoire dès l'année 1880, en démontrant que, pour les besoins déjà en prévision, on pouvait alors calculer qu'il faudrait 1 milliard et 200 millions.

Au moment où je vins au Ministère en 1891, on pouvait calculer que l'on avait déjà dépensé près de 800 millions!

C'était alors la période de ce Ministère Di Rudiní-Luzzatti qu'on appela le Ministère de la *lesina*, comme il s'était proclamé lui-même, et auquel, par une réaction de l'opinion publique contre les dépenses exagérées, dut en conscience participer aussi l'administration militaire.

On en rit alors: mais ce n'est pas moins vrai qu'il rendit de grands services au pays; car on peut bien dire que de cette époque commence notre résurrection économique et financière; qui, arrêtée un moment par les désordres de 1894, et par ceux de 1898, reprit puis superbement son essor dès la fin de 1898 même, et nous a portés, avec de légères oscillations au point de prospérité relative auquel nous sommes déjà arrivés aujourd'hui.

Quand j'arrivai au Ministère en 1891, on réduisit les dépenses militaires extraordinaires à 20 millions, puis plus tard à 16 millions par année.

Malgré cette diminution, et vu les grandes sommes encore disponibles sur les assignations précédentes, on put aller de l'avant sans

diminuer aucun travail essentiel de la défense, et sans cesser les nécessaires provisions de matériel et d'armement. Il fallut nécessairement régler en conséquence les travaux des arseneaux; et comme nous avions près de 15.000 ouvriers, nombre immensément supérieur à ce qui était nécessaire, je le réduisis en deux ans, à 7000! c'est-à-dire que je les diminuais de 8000, portant ainsi au budget des dépenses extraordinaires le soulagement de 8 millions par année.

Nous avons aussi des établissemens d'artillerie de production en un nombre supérieur au nécessaire; et je cherchai d'en abolir quelques uns, mais je n'ai pas eu le temps: j'ai cependant voulu en toucher un, qui était parfaitement inutile; mais alors ceux qui demandaient ces réductions furent les premiers à s'y opposer, pour des raisons pas trop brillantes, et même peu louables, car il ne s'agissait que d'intérêts locaux!

Quand on dit qu'après moi, on a réussi à supprimer enfin les deux fabriques d'armes de Turin et de Torre Annunziata, on ne dit pas la vérité! On n'a rien supprimé du tout! ces établissemens n'ont pas pu être supprimés; on a dû les transformer pour la production d'autres matériaux; chose dont on n'avait pas du tout besoin. Ce qui fait que cette exubérance d'établissements existe toujours!

En 1900, ayant l'intérim de la guerre, je présentai un projet de loi qui prévoyait une dépense, nécessaire encore, de 400 millions à peu près. Comme à cette époque, on avait déjà dépensé plus de 900 millions, cela portait le total à 1 milliard et 300 millions à peu près. Ce qui prouve que les prévisions faites dans le commencement, de 1 milliard et 200 millions à dépenser ne s'éloignaient pas trop de la vérité, si l'on pense qu'on comptait pourvoir aussi à la transformation de notre artillerie de campagne, qui auparavant n'entraînait pas dans les prévisions!

Je dois dire deux mots de cette transformation de notre artillerie de campagne, et de montagne aussi. Avec les moyens dont on disposait en 1900, on put transformer le matériel, du calibre le plus petit sans surcharger le budget; et l'on comptait se servir encore pendant un certain nombre d'années de l'autre calibre, le plus gros. Ce dernier modèle, avec un munitionnement convenable, et une légère modification introduite pour diminuer le recul, était encore parfaitement en état de faire une guerre; et nous, connaissant sa puissance, nous aurions pu étudier avec le calme nécessaire un matériel nouveau, et plus puissant: comme ont fait d'ailleurs d'autres puissances, comme l'Autriche; et d'une manière analogue à ce que nous avons

fait pour notre excellent fusil 1891, que j'eus moi-même à adopter définitivement, quand depuis longtemps on l'avait étudié avec patience, et sans trop nous agiter pour un retard relatif.

Mais on n'eut pas la patience d'attendre! et, selon moi, je n'hésite pas à dire qu'on a voulu le changer trop vite; car lorsque déjà on commençait la transformation, on dut la suspendre pour étudier un modèle meilleur que celui qu'on avait choisi!!! . . .

Mais, je reparlerai de tout cela à propos de la fameuse Commission d'enquête! Aujourd'hui, je dois me limiter à ce que je disais dans mon discours au Sénat, en juin 1905. Je continue donc à le rapporter sommairement, comme il suit.

Armements de l'Autriche-Hongrie. On se préoccupe, à propos de notre défense, des armemens que fait une puissance à nous voisine: celle avec qui nous avons notre frontière orientale! Eh bien, si l'on veut accélérer notre défense de ce côté-là qu'on le fasse seulement; mais je ne crois pas qu'il y ait une grande urgence à le faire.

Nous n'avons pas de raison positive pour changer notre manière de voir, qui nous a fait faire ce que nous avons fait jusqu'à présent! On dit: vous avez fait de grandes dépenses pour vous fortifier d'un autre côté mais vous avez négligé la frontière orientale! Non! nous ne l'avons pas négligée, mais je puis admettre que nous l'avons moins soignée; mais cela remonte aux années 1881 et 1882, et cela pour de très bonnes raisons!

Ayant les fonds nécessaires, que pouvait-il importer au Gouvernement de dépenser sur une, ou sur une autre frontière? et s'il a cru de soigner davantage la défense de la frontière occidentale il ne l'a pas fait sans motifs! Et ces motifs subsistent encore, si les traités ont toujours leur valeur, car ils existent encore.

Que l'Autriche fasse donc ce qu'elle veut; mais, nous, pensons à ce qui nous convient le mieux.

Ce n'est pas moins vrai, je l'avoue, que un peu pour cette question de la transformation de l'artillerie, un peu pour les préparatifs de l'Empire voisin (qui, *peut-on dire aujourd'hui*, pensait alors plus à la Bosnie-Herzégovine qu'à nous!), est née en Italie une espèce d'alarme qui n'est pas justifiée, et qui a été cause d'une campagne peu propice à notre état militaire; et malheureusement, cette campagne est venue non seulement de la presse antimilitariste, mais aussi de la presse du parti modéré. C'est contre cette campagne, que j'ai voulu protester aujourd'hui, avec mon discours!

Notre devoir est de faire notre chemin avec le même calme, et la même tranquillité que par le passé, et surtout de ne rien faire sans y avoir bien pensé!

Arrivé à ce point, je voulus encore examiner si il y avait la possibilité de faire quelques économies, à employer dans l'intérêt de la solidité de l'armée, et j'arrivai à un résultat qui n'est guères satisfaisant.

J'ai déjà parlé des établissemens d'artillerie; là il y aurait peut-être quelque chose à faire, mais il faudrait pour cela un grand courage. On a bien parlé de tant d'autres réformes: la suppression des districts militaires, l'abolition des changemens de garnison; l'application du système territorial, et autres. Tout cela pourrait donner des économies, c'est vrai, mais produirait d'autre part, des inconvéniens assez graves.

Conclusion. Dans ce discours, que je devais finir pour ne pas abuser de la patience de mes collègues, j'ai dit ce qui était ma plus profonde conviction, loin de toute exagération dans un sens ou dans un autre.

Toutes les fois qu'il m'est arrivé de parler de l'armée, j'ai toujours cherché d'inspirer chez les autres cette confiance que j'ai toujours eue en elle et qui ne m'abandonnera jamais.

Du reste, cette armée elle doit être supérieurement bonne, puisqu'elle a victorieusement résisté aux dures épreuves par lesquelles elle a dû passer dans ces derniers temps, à cause de l'oeuvre délétère des partis extrêmes.

Je voterai les propositions ministérielles les considérant toutefois comme temporaires, comme appartenant au budget de l'exercice prochain; mais j'espère que l'on définisse mieux pour l'avenir certaines questions importantes, comme celle des dépenses extraordinaires.

Mais, en dehors des dépenses, il y a quelque chose d'autre à régler! J'ai toujours dit: faites attention au milieu dans lequel vivent nos soldats! Ce milieu, cet ambiant a besoin d'être rendu plus sain. Il faut par tous les moyens, réveiller ou relever l'esprit public, le sentiment du devoir, le sentiment de la discipline, l'amour et la religion de la patrie! Mais, pour cela, il faut avant tout faire cesser cette malheureuse et indigne campagne antimilitariste, qui est une vraie calamité, qui a déjà duré trop longtemps et qui est la vraie négation de la patrie.

Croyez-moi tout cela vaudra mieux que bien des millions en plus sur le budget de la guerre.

Le Ministre nous a laissé voir toute son angoisse pour cette propagande subversive qui a pour objet la démolition de nos institutions; et a vivement protesté contre elle, à la Chambre des Députés. J'en suis heureux, et je ne puis que vivement m'en réjouir, et l'en féliciter! Il a dit qu'il avait rappelé l'attention du Gouvernement sur cette propagande, et je ne doute pas qu'il l'ait fait aussi par le passé! Qu'il insiste, qu'il insiste maintenant, il sera probablement plus heureux auprès du Président du Conseil d'aujourd'hui! Le Gouvernement rendra de la sorte un service signalé aux institutions, et le pays et l'armée lui en seront reconnaissants. Je remerciai mes collègues d'avoir bien voulu m'écouter avec tant de patience et tant de bienveillance, et je finis par ces mots:

« Ici, nous tous, libéraux et conservateurs, nous avons un but suprême qui, selon nos tendances diverses peut se manifester d'une manière plutôt que d'une autre; mais le sentiment qui nous anime est le même, c'est-à-dire l'intérêt suprême du bien de la patrie ».

Mon discours fut accueilli, encore une fois par le Sénat, avec les plus vives et les générales approbations, et les félicitations de mes collègues.

L'ANNÉE 1906. MINISTÈRES SONNINO ET GIOLITTI

Chute de Fortis. À la fin de l'année 1905, dans le mois de décembre, le Ministère Fortis tombait comme j'ai déjà dit par suite du rejet, par la Chambre des Députés, du *modus vivendi* avec l'Espagne, et lui succédait le Ministère Sonnino qui tombait lui-même le 18 mai 1906, comme je dirai à son temps.

Sonnino Majnoni. Sonnino avait comme Ministre de la Guerre le Général Majnoni d'Intignano, avec le Général Marazzi, comme Sous-Secrétaire d'État.

Celui-ci qui avait tant parlé d'économies militaires, et qui en avait tant promises à la Chambre des Députés, aurait naturellement voulu tenir ses promesses, et il aurait été disposé à tout pour y arriver.

D'un autre côté, le Ministre qui venait de la cavalerie, et qui, comme on l'a bien vu, était tout-à-fait novice en administration, n'avait qu'une idée, une idée prédominante, celle de *déprimer* les armes spéciales, artillerie et génie, sous le prétexte de relever l'infanterie! programme malheureux, autant que maladroit, mal présenté, et mal acheminé quand il voulut essayer de le mettre à exécution. Il était cependant persuadé de la suprême bonté de ce programme! tellement persuadé, que même après être tombé, sans rien pouvoir faire de bon, il fit encore une campagne, sur la presse, pour le faire valoir!

Une idée, évidemment erronée, qu'il avait, était celle de vouloir la même provenance, la même école pour former les officiers de toutes les armes! Il voulait de la sorte porter les officiers au même niveau de culture.

Beau rêve, sans doute, mais impraticable!

Le seul résultat évident était de diminuer la culture de l'artillerie et du génie, sans pour cela, relever celle de l'infanterie, qui, du reste, est ce qu'elle peut être, et celle que l'on peut prétendre!

Les études mathématiques nécessaires pour les armées spéciales requièrent une gymnastique de l'esprit que l'on ne peut pas demander à tout le monde; et ceux qui ont pu y réussir acquièrent par le fait une telle élasticité d'intelligence, qu'on ne peut absolument pas attendre des autres!

En attendant, ce Ministre novice désorganisa tout ce qui lui vient sous la main, dans quel but? pour qu'on parle de lui? Qui sait? j'espère que non; mais le fait est qu'il a improvisé quelques réformes un peu trop hasardées: par exemple c'est un comble que d'avoir supprimé la Direction Générale d'artillerie et génie, en la remplaçant par la Direction Générale hippique.

C'est un autre comble que d'avoir voulu essayer de donner les fonctions de Directeurs généraux aux Inspecteurs généraux d'artillerie et de génie! Cela a même été cause de graves inconvénients! La Cour des Comptes n'ayant jamais voulu admettre des décrets semblables, il arriva que n'ayant plus de Directeurs généraux parce qu'on les avait destinés ailleurs, et les Inspecteurs généraux ne pouvant pas signer les documents, car ils n'étaient pas convalidés par la Cour, on dut faire signer des documents techniques très graves par des employés qui n'y entendaient rien! Il y en eut même un qui ne voulut pas donner de signatures, dans des conditions semblables!

Sans compter que ce désordre administratif n'est peut-être pas entièrement étranger à ce grave incident qui occasionna la mise en disponibilité des Généraux Rogier et Mangiagalli; qui de la question de l'artillerie de campagne semblent, à chaque jour qui passe, avoir moins de responsabilité! car enfin, il ne pouvait plus y avoir des responsables, quand la Direction Générale d'artillerie avait été abolie parce qu'on voulait faire une Direction Générale *hippique*! chose dont la Commission d'enquête n'a pas trouvé que c'était le cas d'en tenir¹!!!

Ce qui n'a pas empêché qu'on les traitât comme on sait! Mais j'aurai à parler longuement ci-après de cette solennelle injustice du

¹ « trouvé . . . tenir »: passo aggiunto da Pelloux nel margine inferiore del foglio, in grafia minima, di dubbia lettura.

Gouvernement en général, et du Ministère de la Guerre, plus spécialement !

Que dire puis de cette idée saugrenue de changer, par simple Décret Royal, les attributions du Chef d'État-Major de l'armée, qui étaient fixées par une loi organique ?

Ce qui fut cause que je lui fis au Sénat une interpellation à laquelle il ne sut guères que répondre ! Sonnino dut intervenir pour le couvrir, mais y réussit misérablement ! Au moins, cela servit à les rappeler à penser un peu plus à leurs faits et gestes !

Je finis par déclarer au Sénat que je m'abstenais de présenter une motion, pour ne pas créer de difficultés au Chef du Ministère, Sonnino, qui était mon ami personnel !

Mais, heureusement pour l'armée, ce Ministère tomba le 18 mai 1906, et par conséquent Majnoni aussi !

C'est vrai que son successeur au Ministère de la Guerre ne fut guères brillant, non plus !

Peu à peu, nous nous acheminions vers cette épreuve, qui n'a pas eu un résultat trop satisfaisant, du Ministre de la Guerre, choisi en dehors de l'armée, ou même de la marine.

Toutefois, pour le moment, procédons par ordre.

Sonnino était tombé le 18 mai 1906 pour une question relative à l'ordre des travaux parlementaires, dans laquelle la soi-disante majorité de Giolitti, qu'il faisait voter pour le Ministère quand il était présent ; mais qu'il laissait à la débandade quand il était absent ; avait voté contre Sonnino !

Les malins disent même que cela fut à l'instigation de *l'absent* !

C'était le commencement de cette comédie inqualifiable, ou pour mieux dire, *trop qualifiable* de Giolitti, qui devait se reproduire plusieurs fois, comme on verra, contre Sonnino encore, contre Luzzatti ensuite, et tout récemment un peu aussi contre ses propres collègues du Ministère !

Dans cet état de choses, il était assez naturel que Giolitti succédât à Sonnino, et c'est ce qui arriva effectivement.

Ministère Giolitti. C'est à l'époque de cette rentrée du Ministère Giolitti, que nous avons une grève générale, parceque l'Ispettorato du Travail avait été reposé ; puis la grève des gens de mer ; puis les démonstrations et une demi révolution des employés des différentes catégories, des administrations de l'État ; puis l'enquête sur la Marine, qui finit par un rapport de la Commission, tel que, vivement

attaqué par tout le monde, la Chambre des Députés finit par adopter une résolution qui, au fond, est le blâme le plus absolu, de ce rapport, et de la Commission.

Procès Nasi ex-Ministre de la P. I. À cette époque remonte aussi le procès Nasi devant le Sénat constitué en Haute Cour de Justice. Je dois m'y arrêter un seul instant. Je ne pris pas part à ce procès, pour deux raisons, dont chacune aurait suffi à elle seule pour m'en tenir éloigné.

D'abord nous ne pouvions pas être juges en même temps, mon frère le Sénateur Léon Pelloux, et moi.

Ensuite il me répugnait d'être juge d'un ancien collègue, que j'avais, en 1898, choisi, moi premier, comme Ministre et dont je n'avais jamais eu à me plaindre...

Je dis plus: j'ai toujours été persuadé que Nasi avait été victime du trop peu de scrupule, et de conscience, avec lesquels fonctionnait l'administration de l'Instruction publique à la Minerve: comme du reste l'a démontré une sévère enquête, dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui!

Incidente Luzzatti. Conversione della rendita. Cette même année 1906, il m'arriva un assez curieux incident avec Luzzatti, à propos de la conversion de la rente italienne; incident précurseur de l'autre bien plus grave que je devais avoir avec lui, quatre ans plus tard, à propos de la célébration du cinquantenaire² de la brèche de Porta Pia, (20 septembre 1870).

Ce premier incident, relatif à la conversion de la rente, je crois opportun de le rapporter ici, intégralement.

Dans les derniers jours de juin 1906, je lus sur un journal de Milan, *Corriere della sera*³, une entrevue du correspondant de ce journal à Rome, avec Luzzatti, à propos de la conversion de la rente. Entrevue dans laquelle celui-ci aurait dit que la conversion était le résultat des négociations initiées en 1903, 1904, sous le Ministère Giolitti.

Comme cela était contraire à la vérité je crus de mon devoir de rétablir les choses, comme elles étaient réellement, et j'adressais au *Giornale d'Italia*⁴, à Rome, la lettre suivante avec prière de la publier [*sic*]:

² Cfr. nota a p. 309.

³ « *Corriere della sera* », 30 giugno 1906: *La conversione della rendita italiana deliberata ieri dal Parlamento. La storia delle trattative narrata da Luzzatti e da Majorana.*

⁴ « *Il Giornale d'Italia* », 3 luglio 1906, sotto il titolo *Intorno alla conversione della*

« Bordighera 1 juillet 1906.

« Monsieur le Directeur.

« Pour bien établir la vérité des faits dans un évènement qui restera mémorable dans l'histoire de la finance italienne, je crois opportun de vous transcrire, ci après, une lettre que j'adressai à l'honorable Député Louis Luzzatti dans les premiers jours du mois de mars 1899.

« On était alors au moment de la conclusion de l'accord commercial avec la France, et la première conséquence qu'on chercha d'en tirer, fut la préparation de la conversion de la rente italienne.

« Voici cette lettre:

« Honorable Monsieur, Vous avez parlé plusieurs fois à Sa Majesté le Roi, et à moi, de la possibilité d'initier à Paris des recherches, et des négociations, dans le but de préparer une libre et spontanée réduction, du 4 au 3 ½ pour cent, des intérêts de la rente italienne.

« Je suis pleinement d'accord avec vos études et avec vos projets si bien médités: c'est pourquoi, au nom aussi de Sa Majesté le Roi, je vous prie de vous rendre à Paris, et d'initier les démarches opportunes pour préparer cette grande opération, destinée à la rédemption de notre budget, qui en outre de l'aide du dehors, requiert une série de mesures intérieures, comme vous m'avez indiqué.

« Personne n'aura connaissance de cette mission, qui, pour réussir, a besoin du secret le plus absolu, à la connaissance seulement de S. M. le Roi, de moi, et de vous ».

« C'est inutile de vous dire combien S. M. et moi nous vous sommes reconnaissants de vouloir bien accepter cette mission, par laquelle vous vous préparez à rendre à la patrie un autre service signalé ».

« Agréé, Honorable Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

« Le Président du Conseil des Ministres

Pelloux ».

« Les commentaires sont inutiles. La conversion est un fait accompli, et par conséquent la clause du secret est tombé. Je crois donc opportun que cette lettre soit publiée; car, importante pour

rendita, pubblica integralmente la lettera, seguita da una chiosa redazionale che informa come Luzzatti interpellato abbia confermato d'aver ricevuto l'incarico da Pelloux il 14 marzo 1899.

l'histoire, elle honore autant l'homme illustre qui l'a reçue, que le jamais assez regretté Roi Humbert, qui l'a voulue.

Louis Pelloux Sénateur ».

Et il était en effet, parti pour Paris, pour accomplir sa mission. Naturellement, le député Luzzatti, interrogé à son tour, ne put rien opposer à ce que j'écrivais!

Aussi, en suis-je encore à me demander quel sentiment l'avait poussé à dire au journal *Corriere della sera*, une chose aussi inexacte! et dans quel but? car enfin, un quelque but il devait avoir; car on ne peut pas admettre un cas d'amnésie semblable!

CHAPITRE LI

L'ANNÉE 1907. ENQUÊTE SUR L'ARMÉE. LE SÉNATEUR CASANA, MINISTRE DE LA GUERRE

Enquête sur la Guerre. Au mois de mai 1907, étant Ministre de la Guerre, le Général Viganò, successeur de Majnoni, le Gouvernement, pour faire plaisir aux partis extrêmes, proposa au Parlement une enquête sur l'armée, et Viganò l'accepta.

Les travaux, les rapports, et les conséquences de cette enquête, qui a duré considérablement trop longtemps, en bouleversant légèrement la discipline, formeraient l'objet d'un trop long récit, pour ces mémoires; aussi je ne puis faire à propos de cela que quelques considérations générales, par ce que j'ai lu, et entendu dire; car la Commission ne m'a pas interrogé une seule fois, et ne m'a demandé aucun éclaircissement, après que j'avais occupé pendant plus de 12 ans, les charges les plus importantes du Ministère de la Guerre.

C'est que, probablement, elle n'aura rien eu à me demander!

Je le regrette un peu... vraiment! parceque si l'on m'avait interrogé, j'aurais pu dire sur la transformation de l'artillerie de campagne quelques mots, qui peut-être auraient empêché que, sur ce sujet, le rapport de la Commission se prêtât à des critiques, un peu *méritées*; et dont les conséquences ont été un peu fâcheuses pour plusieurs personnes qui *méritaient* plus d'égards.

C'est vrai qu'on m'assure que le Général Ricotti non plus, n'a pas été interrogé! et alors je comprends qu'on ne m'ait pas interrogé, moi non plus!

Comitato Superiore di difesa dello Stato. In principio del 1908, cioè

quando il Ministro Casana occupò il Ministero della Guerra, succedendo al Viganò il 29 dicembre 1907¹

Ministre Casana. De cette Commission d'enquête, était Membre le Sénateur Casana, et même un membre des plus compétens qu'elle comptait. C'est probablement pour cela que Giolitti le choisit en décembre 1907, pour en faire un Ministre de la Guerre bourgeois, *en congédiant Viganò* d'une manière quelque peu sans gêne! mais, on devait bientôt en voir d'autres preuves, plus graves, de ce Sans gêne, quand, avec une mesure hasardée, à laquelle il semblait même trouver du plaisir, parcequ'il s'agissait de deux Lieutenans Généraux de l'armée, il leur coupait une carrière de plus honorables, et arrivait même à prononcer à la Chambre contre un d'eux (le Général Mangiagalli) une véritable injure gratuite dont je devrai reparler encore, et longuement.

Quant au Ministre de la Guerre bourgeois, si à certains égards on peut ne pas le blâmer, il est certain que pour ce qui regarde un des facteurs les plus importants pour l'armée, la discipline, et aussi pour ce qui regarde l'appréciation de la discipline, il laisse quelque chose à désirer!

La fameuse commission des recours (ricorsi) qui fut une vraie lice ouverte à tous les indisciplinés, fut une grave erreur; d'autant plus grave qu'elle fut inventée, précisément pendant que d'un autre côté, la Commission d'enquête sur l'armée était en pleines fonctions!

En effet, il se passa bientôt quelque chose qui était inévitable, et qui était pourtant bien facile à prévoir! Il arriva que les officiers, les employés militaires, les militaires de tous grades, même dans la troupe, qui avaient recouru à la Commission des recours, et qui n'avaient pas vues accueillies favorablement leurs plaintes, se retournèrent, tout naturellement, vers la Commission d'enquête pour l'armée, qui n'avait toutefois rien à y voir, n'ayant pas été créée pour cela! Mais pourtant, elle ne se crut pas moins, en plusieurs circonstances, compétente pour s'en mêler; ou bien, peut-être pour affirmer son importance et ses pouvoirs, crut de devoir s'en mêler!

Et l'on courut, de la sorte, le risque de voir deux Commissions se contredire! avec grand scandale pour la discipline, qui ne peut pas logiquement admettre de telles anormalités!

¹ Questo inizio di paragrafo in italiano è rimasto incompiuto e non ha riscontro in A.

La création de cette Commission des *ricorsi* qui était appelée à juger des recours, qui pouvaient, dans beaucoup de cas, être contre le Ministère de la Guerre, comme le cas s'est présenté plusieurs fois, était à elle seule un premier indice suffisant, pour montrer, dès le commencement, que le nouveau Ministre n'était peut-être pas très fort, dans les questions qui se rattachaient au moral, et à la discipline de l'armée! comme il devait bientôt en donner une preuve dont s'occupa longtemps tout le pays, et le Parlement aussi; et qui ne fut certainement pas la dernière des causes pour lesquelles il abandonna le pouvoir au commencement d'avril 1910 (?)².

C'est vrai que, ce déboire, il le dut à son Président du Conseil, qui, après l'avoir mis dans le pétrin, l'y abandonna complètement.

Mais ici, je dois aborder, et je parlerai aussi sommairement que possible, d'une très grave et très importante question, qui m'obligera à une assez longue digression.

Transformation de l'artillerie de campagne. J'ai dit, plus haut, que la Commission d'enquête pour l'armée, avant de prononcer son avis, sur la question de la transformation de l'artillerie de campagne, n'avait peut-être pas assez approfondi ce problème, grave, très grave, même pour les plus compétents, et je le répète ici.

Il suffit, pour en avoir une première preuve, de rappeler qu'elle accusa d'imprévoyance, et presque de négligence, l'administration de la guerre, lorsqu'elle *déplorait le retard apporté chez nous, à l'étude du matériel à déformation, et l'inexacte perception de l'importance de cette nouvelle forme d'artillerie, et l'adoption et la construction de 120 batteries à affût rigide . . . pour arriver à l'ineffable conclusion qu'on a laissé passer inutilement une période de deux lustres!*

Rien que cela!

Eh bien sans compter qu'il est facile à une Commission, de dire en 1907, ce qu'on devait prévoir dix ans avant; et sans compter qu'il y a un proverbe bien connu, à ce propos, ce reproche de la Commission est injuste, mais surtout incompetent!

La Commission n'a pas même cherché pourquoi en 1897, on a jugé de faire ce qu'on a fait!

Le matériel à déformation de la France, nous n'avons vraiment pas de grandes raisons pour le lui envier!!! L'affût et la pièce sont

² Il punto interrogativo esprime un dubbio di Pelloux sulla data: in realtà il ministro Casana si dimise al principio d'aprile del 1909, e gli succedette il generale Spingardi.

trop pesants, quand il sont en batterie, et la voiture complète, sont trop pesants! nous n'en aurions jamais voulu en Italie.

Lorsque la France l'a adopté, l'Allemagne étudiait le même problème depuis nombre d'années, et n'en a pas voulu! Nous étions donc en bonne compagnie, quoique veuillent sentencier ces Messieurs de la Commission! qui peuvent bien *déplorer* que nous ayons fait 100 batteries de 75-A, à affût rigide; mais nous, simples officiers d'artillerie, nous nous réjouissons vivement qu'on les ait faites!

Quant aux 10 ans de perdus, nous nous en remettons aux personnes compétentes! 100 batteries nouvelles de 75-A; 220 batteries de 87-B, réduites à tir accéléré, et à *demi* recul; 20 batteries nouvelles de bon matériel de montagne! Cela ne compte donc rien que tout cela!

Comme en France, ils ont leur nouveau matériel adopté à la hâte, sous la presse d'oppositeurs politiques incompetents, et d'inventeurs impatients, on aurait voulu en Italie, après quelques années d'expériences, faire adopter sur le tambour un nouveau canon, *en disant que nous n'avions pas d'artillerie*, le Gouvernement ne crut mieux faire que d'adopter le matériel Krupp, 1906. Il aurait mieux fait de laisser crier, et de continuer ses études et ses expériences! Voilà pourquoi j'ai dit plus haut, qu'il avait trop couru, et que c'était le tort qu'on pouvait lui donner!

Quel a été du reste le résultat de toutes ces déplorations de la Commission d'enquête? Que aujourd'hui, c'est-à-dire, quatre ans après les conclusions de cette Commission, nous ne sommes pas plus avancés qu'alors! À tel point que, ne demandant au Parlement les millions nécessaires pour le nouveau matériel, le Ministère n'a pas été encore à même de dire quel sera le nouveau canon!

Pauvres Généraux Rogier et Mangiagalli, comme le temps s'est vite chargé de vous venger! des sentences... superlativement prétentieuses de la Commission d'enquête!!!...

En résumé, si en 1897, on n'a pas cru de tenir grand compte des études qui se faisaient en France, il y avait pour cela d'excellentes raisons techniques, que la Commission d'enquête n'a pas su voir, et n'a pas même cherchées parceque peut-être, elle ne les a pas même soupçonnées, qui encore aujourd'hui sont manifestes pour tous les artilleurs compétents et studieux qui ont consciencieusement examiné à fond cette question!

C'est vrai que dans la commission d'enquête, il n'y avait pas un seul membre qui eût quelque compétence en fait d'artillerie!

Scandale Rogier et Mangiagalli. Quoiqu'il en soit, le Ministère de la guerre, ou pour mieux dire, le Gouvernement trouvant dans les conclusions de la Commission d'enquête, un prétexte pour frapper deux Lieutenants Généraux, et les donner in *offa* à la soi-disante opinion publique, et aux partis extrêmes qui étaient, sont, et seront toujours les ennemis naturels de l'armée, (comme on voit aujourd'hui, à propos de Tripoli), le Gouvernement mit en disponibilité les deux Généraux Rogier et Mangiagalli: le premier, Commandant du Corps d'armée de Bari, après avoir quitté la place d'Inspecteur Général d'Artillerie; le second, Inspecteur Général d'Artillerie lui-même.

Cette mesure, odieuse autant qu'elle pouvait l'être, fut prise avec tant de maladresse, avec tant de sournoiserie, je dirais presque... avec tant de jésuiterie, qu'elle produisit en général la plus fâcheuse impression. On jeta les hauts cris; et les personnages frappés d'une manière si brutale et si antimilitaire, eurent tout le droit de s'en ressentir et de protester! Et pour être à même de le faire, ils demandèrent tous deux d'être mis à la retraite.

Le Gouvernement, impressionné de la réaction qui se produisait contre son... *grand coup de force!* dont il espérait peut-être un monument à son honneur, crut de se faire interroger par quelque député, pour avoir l'occasion de donner des explications qui étaient devenues nécessaires, et chercher de justifier les mesures qu'il avait prises!

Entre temps le Général Mangiagalli avait publié une brochure très grave³, et qui contenait de très violentes récriminations contre le Ministre de la Guerre; et un scandale devint inévitable, aidé aussi par la maladresse du Président du Conseil, et du Ministre de la Guerre, qui se montrèrent d'une légèreté et d'une insouciance phénoménales au sujet du moral et de l'honneur de l'armée.

³ ANTONIO MANGIAGALLI, *I miei due anni di ispettorato generale e la questione dell'artiglieria campale*, 1906-1908. Mortara-Vigevano, Cortellazzi, 1908.

CHAPITRE LII

ANNÉE 1908

MON INTERPELLATION AU SÉNAT SUR LE CAS MANGIAGALLI

Giolitti et Casana insultent Mangiagalli. Le 10 décembre 1908, le Ministre de la Guerre, et le 14 décembre, le Président du Conseil, offensaient gravement, à la Chambre des Députés, le Général Mangiagalli: le Ministre de la Guerre, en l'accusant de bassesse, et d'altération de la vérité; et le Président du Conseil, en disant... simplement, qu'il était passible du Code Pénal!... Rien que ça!

Le Général Mangiagalli, à la suite de cette double et grave insulte, demanda immédiatement d'être soumis à un Conseil de discipline; comme c'était, du reste, le devoir précis du Ministère de faire; mais, avec les grands principes militaires, qui régnaient alors, on voulut fuir devant cette menace; et le Président du Conseil porta la question à un Conseil des Ministres, en proposant naturellement de rejeter cette demande de justice, du Général Mangiagalli.

Le Conseil des Ministres décida de rejeter la demande le 16 décembre mais ne fit connaître sa décision, que le 22!!!

Pourquoi tant tarder? évidemment parceque le 22, le Parlement s'était fermé pour les vacances de Noël! et le Ministère pouvait... respirer! car évidemment, il était à craindre pour lui que, à peine connu ce refus, auraient éclaté des discussions passionnées!

Indigné, c'est le mot, d'une manoeuvre si mesquine, non seulement, mais surtout de ce *déni de justice*, je résolus immédiatement d'interpeller le Gouvernement sur cette question.

Le 23 décembre j'en avais eu la nouvelle, et immédiatement de Bordighera, j'envoyai mon interpellation au Président du Sénat. Elle consistait à demander au Ministre de la Guerre, pourquoi, après avoir

si gravement offensé, insulté même, le Général Mangiagalli, lui et le Président du Conseil, ils n'avaient pas voulu le mettre sous conseil de discipline, comme c'était leur devoir le plus précis.

Mais on va voir qu'il fallut attendre longtemps, avant qu'on pût en parler au Sénat; et aussi, que lorsque on put en parler, le Ministère fit tous ses efforts pour ne pas y répondre. C'est même le cas de dire qu'il refusa d'y répondre; et cela, motivé par la plus absurde interprétation d'un article du Règlement du Sénat!

Incidentement, je dois dire de suite que cette interprétation était tellement absurde que je demandai formellement au Président du Sénat de vouloir bien s'en occuper, et d'inviter la Commission permanente pour notre Règlement à y porter son attention, pour faire en sorte que dans l'avenir des énormités semblables ne pussent pas se reproduire! Et la Commission finit par proposer, et le Sénat finit par approuver l'abolition de cet article 48 du Règlement, qui avait pu, non pas par sa faute, se prêter à une interprétation aussi *sotte*, passez-moi le mot, que de vouloir dire que le Sénat *n'avait pas le droit de discuter ce que les Ministres disaient à la Chambre des Députés!!!* . . .

Je tiens à bien rappeler cette sottise; car je crois que, dans aucun autre Parlement, un Ministre a pu dire une chose, qui puisse autant choquer le bon sens le plus commun!

Mais, on verra bientôt, comment finit cette comédie. Je finis donc cette digression, nécessaire, pour reprendre le fil de mon récit.

Retard dans les travaux du Sénat. Comme on a vu, le Sénat avait suspendu ses travaux pour prendre les vacances de Noël, le 22 décembre 1908: par suite des évènements parlementaires qui survinrent il ne se réunit plus que le 26 mars 1909.

On avait fermé la Session, et naturellement mon interpellation était tombée; mais, pour ne pas laisser de doute sur mon intention de la représenter aussitôt que ce serait possible, j'en fis immédiatement une déclaration formelle que je fis publier dans un journal de Milan, le *Corriere della Sera*¹, sous la forme d'une lettre à la direction du journal.

Dans cette lettre, je précisai même d'avance les conclusions auxquelles je serais arrivé, et qui étaient substantiellement celles-ci:

ou le Général Mangiagalli est coupable des méfaits et des indi-

¹ Il « Corriere della sera », 26 dicembre 1908, sotto il titolo *I progetti per l'esercito, La vertenza Mangiagalli* riporta il testo dell'interpellanza Pelloux e una lettera del generale Mangiagalli ai giornali. La notizia dell'interpellanza è datata Bordighera, 24.

gnités dont le Gouvernement l'accuse, et alors, pour l'honneur de l'armée, le Gouvernement a le devoir le plus précis de lui enlever le haut grade dont il est revêtu;

ou il n'est pas coupable, et alors le Gouvernement l'a diffamé et calomnié, et par conséquent, il lui doit la plus solennelle réparation!

Le Ministre de la Guerre me demande satisfaction. Quand le Ministre de la Guerre lut cette déclaration, fort mal conseillé je ne sais trop par qui, mais je le suppose, il eut la mauvaise inspiration de me demander une satisfaction personnelle, prétendant que mon dilemme était une offense pour lui.

Il m'adressa ses témoins, l'Amiral Bettòlo, et le Lieutenant Général Sismondi; je lui adressai les miens, le Lieutenant Général Aprosio, et le Major Général Dogliotti, qui prirent rendez-vous à Bordighera, dans la villa du Général Dogliotti.

Une fois réunis, et pris connaissance des choses, ils n'eurent autre chose à faire qu'à reconnaître que je n'avais offensé personne, et que j'avais le droit d'écrire ce que j'avais écrit. Conclusion, dont ils rédigèrent régulier procès-verbal, qui a été publié dans le temps.

Je dois toutefois ajouter ici qu'en voulant bien désigner mes témoins, chose dont j'aurais pu me dispenser en recourant immédiatement à un jury d'honneur, je leur avais déclaré que, quelconque eût été le résultat de leur réunion avec les témoins du Ministre de la Guerre, j'entendais absolument que cela n'eut en aucune manière pour conséquence de compromettre la suite de la question devant le Sénat que je maintenais pleine et entière.

Tout cet incident, venu à la connaissance de tout le monde, ne pouvait manquer de tenir occupée l'opinion publique, et d'empêcher qu'elle s'oubliât, durant les trop longues vacances parlementaires de Noël.

Enfin, après avoir attendu jusqu'au 26 mars, le Sénat reprit ses travaux; mon interpellation fut annoncée, à la grande curiosité du public et surtout du monde militaire.

Au Sénat le 26 mars. Mais. . . quelle ne fut pas la surprise de tout le monde? pas la mienne bien entendu, car je savais assez que le Ministère aurait fait de tout, pour ne pas répondre! mais, dis-je, quelle ne fut pas la surprise du public, en entendant le Ministre de la Guerre, opposer à mes trop justes demandes, une espèce de *fin de non recevoir*? et de me dire que: Vu l'importance des questions mili-

taires que le Sénat avait à traiter, il espérait que j'y aurai renoncé! et tout cela, en essayant en même temps de faire de maigres excuses au Général Mangiagalli.

Comme d'importantes questions militaires devant le Sénat, il n'y en avait pas une, il me fut facile de répondre que je n'y renonçais pas du tout!

C'est alors que le Président du Conseil jugea convenable d'intervenir, et d'invoquer l'absurdité dont j'ai déjà parlé, soit: que le Règlement du Sénat s'opposait à ce que on y discutât ce que les Ministres disaient à la Chambre élective!

Protestant, et invoquant l'action du Président du Sénat, pour ce qui regardait le Règlement, je pris acte de cette obstination du Ministère à ne pas vouloir me répondre; mais j'annonçai à mes collègues que je leur aurais fait connaître publiquement ce que je leur aurais dit, si le Gouvernement n'était pas venu entraver la liberté de discussion du Sénat!

CHAPITRE LIII

MA LETTRE OUVERTE À MES COLLÈGUES DU SÉNAT SUR LE CAS MANGIAGALLI

Ma lettre aux Collègues. Je publiai alors sur le *Corriere della Sera*¹, ma lettre ouverte à mes collègues datée de Bordighera 3 avril 1909, dont je dois reproduire ici la plus grande partie:

« Bordighera, 3 avril 1909

« Mes honorables Collègues!

« Me voici donc à maintenir cette promesse, par le moyen de cette lettre ouverte, à vous dirigée, puisque c'est le seul moyen qui me reste, puisque le Gouvernement veut enlever aux Sénateurs le droit de parler au Sénat de ce que les Ministres font et disent à la Chambre des Députés!

« Le but que je me propose est à un double effet:

1^o Empêcher que l'opinion publique soit fourvoyée par les, plus qu'insuffisantes, déclarations que le Ministre de la Guerre a faites au Sénat, sur les déplorables, mais malheureusement trop exactes incidens, qui avaient donné lieu à ma demande d'interpellation;

2^o Protester encore une fois, pour l'honneur de l'armée, et pour la justice contre la manière indigne dont un vieux général, très estimé, a été traité en plein Parlement par le Ministère qui l'a accusé d'avoir gravement forfait à l'honneur: et *plus spécialement et plus hautement protester*, parceque l'on peut déjà considérer ces accusations, comme *étant sans fondement*; après que le Ministère a si malheu-

¹ « Corriere della sera », 7 aprile 1909.

reusement essayé une retraite, pour ne pas dire une fuite, dans la séance 26 mars du Sénat.

« Qu'est-ce que c'est donc que ce fameux *cas* Mangiagalli?

« C'est un *cas*, qui par sa gravité, laisse bien loin derrière lui, tous les autres précédents, pour lesquels depuis plus d'une année, le Ministre de la Guerre a nommé tant de commissions, *pour y porter remède!*

« Le fait, on ne peut plus regrettable, est le suivant:

« À la Chambre des Députés, le Ministre de la Guerre dans la séance du 10 décembre 1908, et le Président du Conseil, dans la séance successive, du 14, offensaient gravement le Lieutenant Général Mangiagalli, ex-Inspecteur Général d'artillerie: le Ministre de la Guerre, en l'accusant de *bassesse, d'altérations de la vérité* le déclarant même *indigne d'estime*; le Président du Conseil, le retenant tout simplement, passible du Code Pénal!!!

« La stupeur, pour ne pas dire autre, produite dans le public en général, et plus particulièrement dans le public militaire par ces déclarations inouïes, fut tout bonnement *énorme!* et tout le monde, après de semblables accusations, lancées en pleine chambre, contre un Officier Général, qui comptait à son actif, 50 ans d'une vie des plus honorables, attendait anxieusement, les mesures, qui devaient en être la conséquence immédiate!

« Mais on eut beau temps, à attendre! Le Gouvernement ne se préoccupait pas le moins du monde d'aller plus loin! Parfaitement content de sa belle action, et plein de foi dans sa propre infallibilité, il était convaincu que tout était pour le mieux.

« On avait commis une vraie *sop . . .*²; on avait essayé de *supprimer* moralement un très haut fonctionnaire militaire, et on ne pensa pas à autre chose, que d'ensevelir dans l'oubli cet audacieux coup de main, en oubliant parfaitement, rien que deux choses, *assez graves même*, soit que ce coup était porté à la justice, et à l'honneur de l'armée!

« Le Gouvernement ne pensa pas le moins du monde à l'énorme scandale que soulèverait le spectacle, sans exemple, d'un officier revêtu du plus haut grade de la hiérarchie militaire, aussi atrocement offensé dans le Parlement, sans qu'il pût répondre, puisqu'il était *absent naturellement!* comme il ne pensa pas non plus à la répercussion qu'un fait semblable aurait dans l'armée!

² Nel testo italiano: « sopraffazione ». « Corriere della sera » cit.

« Est-ce que le Gouvernement ignorait donc, que son premier devoir était de mettre immédiatement le Général Mangiagalli sous conseil de discipline (ne fût-ce que pour lui donner un moyen de se défendre) après l'avoir insulté comme il l'avait insulté à la Chambre des Députés?

« C'est vrai que pour tenter de se soustraire à la très grave responsabilité encourue par son inertie, le Gouvernement a essayé, beaucoup trop tard, d'atténuer les accusations qu'il avait lancées contre lui, et le 26 mars quand je dis au Sénat qu'on avait accusé le Général Mangiagalli de graves fautes contre l'honneur le Ministre de la Guerre voulut m'interrompre avec un: *Non! non!* je l'obligeai au silence, en lui répliquant immédiatement: *Comment non! non! Si vous en êtes arrivés jusqu'à le dire passible du code pénal?*

« Le Gouvernement ignorait-il aussi, qu'en accusant un officier général *d'indignités*, (car c'étaient de véritables indignités celles dont on l'avait accusé) et en [ne] faisant pas immédiatement ce qui était nécessaire pour lui enlever le grade, on offensait tous les officiers de l'armée? Et cette offense, après les déclarations du Ministre au Sénat, resta pleine et entière comme avant; puisqu'un des principes fondamentaux de la discipline militaire est que l'officier qui s'en est rendu indigne, ne peut pas conserver un grade! et le Ministère ne peut pas, à son gré, *appliquer* ou *ne pas appliquer* ce principe sacré, selon ce qu'il peut croire être de sa convenance!

« Et d'autre part, comment n'a-t-on pensé que le plus élémentaire sentiment de justice imposait au Gouvernement de donner au Général le moyen de se défendre?

« Comment le Ministère n'a-t-il pas compris, à quelles conséquences il s'exposait, en se retranchant dans le silence le plus étrange et le plus compromettant, après ce qui était arrivé à la Chambre des Députés, le 10 et le 14 décembre 1908?

« Et en effet, le Général Mangiagalli, vu l'attitude passive du Gouvernement, demanda lui-même d'être soumis à un Conseil de discipline! demande qui réservait au public la plus étrange des surprises! Car personne n'aurait pu supposer que le Gouvernement ne profitât pas immédiatement de l'occasion, pour accueillir cette demande, ou tout au moins prendre l'initiative de cette mesure qu'il était de son devoir de prendre aussitôt après que, du banc des Ministres à la Chambre, était parti à l'adresse du Général le sanglant outrage.

« Et cependant, rien n'arriva de ce que la loi, la justice et la logique imposaient!

« Le Gouvernement pensa avoir fait une belle découverte (*una bella trovata!*) en portant la demande du Général Mangiagalli au Conseil des Ministres, en proposant de la . . . ! rejeter; et le Conseil des Ministres, à l'unanimité, la rejeta.

« Est-il seulement possible de supposer que par une délibération semblable, le Conseil des Ministres ait pu croire d'avoir résolu une aussi grave question? Evidemment non! Le Conseil aura sans doute voulu se limiter à décider que le Général Mangiagalli n'avait pas le droit de faire cette demande. Mais il ne voulait, et en tout cas ne *pouvait pas* délibérer qu'on *n'observât*, qu'on ne *respectât pas* la loi fondamentale militaire qui prescrit qu'on enlève le grade à celui qui s'en est rendu indigne . . . Et comme pour enlever le grade il faut absolument un Conseil de discipline, il s'en suit que, ou sur la demande de l'intéressé³, le Conseil de discipline devait avoir lieu!

« Le Ministre de la Guerre à ce propos a dit au Sénat, dernièrement, quelque chose que je ne puis pas laisser passer, sans y faire les commentaires nécessaires . . . Il a laissé entendre que s'il n'avait pas mis le Général sous Conseil c'était par égard envers l'intéressé, parceque, ajouta-t-il, le Conseil n'aurait pu prononcer que *la rimozione dal grado*, c'est à dire n'aurait pu qu'ôter le grade!

« Quelle nouveauté! Et bien, si vraiment c'était comme cela, le Ministre aurait manqué à son premier devoir qui est de veiller et de sauvegarder jalousement l'honneur de l'armée! Parceque le Gouvernement aurait oublié complètement que, dans ce cas-là, l'indulgence constituerait précisément cette grave offense à l'armée que le Ministère s'est obstiné à ne pas comprendre pendant si longtemps!

« En effet, je vous demande, mes illustres collègues: Cette prétendue indulgence du Gouvernement, en vérité bien peu flatteuse pour le Général Mangiagalli, puisqu'elle maintiendrait et confirmerait presque les précédentes accusations, n'aurait-elle pas, par hasard, été conseillée par quelque autre motif que le prétendu intérêt pour le Général? Ne s'agirait-il pas, au contraire, d'un intérêt bien différent? car on sait bien que si le verdict du Conseil avait été contraire au Général on aurait dû lui ôter le grade! Mais on sait aussi une autre chose qu'on ne dit pas: c'est qu'un verdict favorable au général (comme, *aujourd'hui*, on peut affirmer qu'il eût sans doute été!) aurait été un véritable désastre, non seulement pour le Ministre de

³ Nel testo italiano « o su domanda dell'interessato, o per iniziativa del governo ». « Corriere della sera » cit.

la guerre, mais aussi pour tout le Cabinet (en commençant par le Président du Conseil).

« Examinée la chose sous ce point de vue, l'indulgence pourrait avoir une signification bien différente, qui pourrait sembler très suspecte.

« Quoiqu'il en soit, la loi est ce qu'elle est, et, tant qu'elle existe on doit l'observer: le Gouvernement, en oubliant cela, a clairement montré dans toute cette odieuse question, qu'il se préoccupait beaucoup [plus] d'autres intérêts, que du moral et de l'honneur de l'armée!

« Comment imaginer une tyrannie pire de celle que serait qu'un Conseil des Ministres pût délibérer qu'on ne doit pas respecter la loi, pour que le Gouvernement n'ait pas à répondre des fautes?

« Du reste, quelle que soit une délibération d'un Conseil des Ministres, même unanime, elle ne pourra jamais se substituer à la justice, comme elle pourra encore moins ensevelir dans l'oubli et dans le silence, une des plus hautes questions d'honneur militaire!

« La preuve en est que cette question que le Gouvernement a voulu enterrer avec sa délibération unanime, je l'ai reprise, moi, avec mon interpellation » . . .

J'aurais voulu la présenter le 17 décembre, même, cette interpellation à propos de la délibération du 16; mais j'ai déjà expliqué pourquoi je ne l'ai présentée que le 23 décembre; et comment j'ai dû attendre trois mois, avant de pouvoir en parler au Sénat! et ma lettre à mes collègues continuait:

« Trois mois sont passés, et il était temps que le misérable spectacle donné au pays, finît une bonne fois. Mais le Gouvernement a voulu de nouveau *essayer* de mettre tout cela dans l'oubli.

« Il était temps qu'on en sortît de cette situation impossible, qu'il est inutile de s'obstiner à ne pas voir! Situation créée, non pas seulement, par les offenses atroces faites publiquement contre un vieux Général sans qu'il eût moyen de s'en défendre, mais aussi par le démenti solennel que ce Général a donné publiquement au Ministre de la Guerre.

« On ne doit pas oublier qu'à peine le Général Mangiagalli fut informé qu'on lui refusait le Conseil de discipline qu'il demandait, il donna la plus grande publicité à une fière protestation qui finit par ces mots:

« Toute voie légale m'étant fermée, il ne me reste qu'à confirmer de la manière la plus catégorique et absolue, toutes mes précédentes déclai-

rations, par lesquelles j'ai donné les démentis les plus formels, aux affirmations du Sénateur Casana.

« Le sens de cette énergique protestation est tellement clair, qu'il ne pouvait donner lieu à aucune espèce d'équivoque; et ces mots-là étaient écrits, dès le 24 décembre 1908, par un lieutenant général qui comptait 50 ans d'un service excellent.

« Malgré cela, le Gouvernement ne s'émut pas le moins du monde! il accepta tout cela, laissant depuis ce jour-là un ministre et un général dans la situation la plus absurde qu'on puisse imaginer. Situation qui n'est absolument plus tolérable, pour le respect que l'on doit à l'armée, pour les exigences de la justice, mais aussi pour le prestige du Gouvernement.

« Quand le Ministère se trouva mis, par moi, dans l'impossibilité de se taire plus longtemps, il essaya de se dérober, avec les déclarations ambigües faites le 26 mars au Sénat, qui ne changent absolument rien au fond de la situation!

« Dans sa lettre du 24 décembre ne s'abaisse pas même à relever l'accusation d'être passible du code pénal, pour avoir publié deux lettres du Général Segato.

« Quoi que puisse en penser le Président du Conseil, quelle théorie spéciale qu'il puisse avoir à ce sujet, selon que peuvent lui conseiller les différentes époques et les diverses circonstances, il est plus que hasardé de vouloir, ici, rappeler l'article 161 du code pénal pour l'appliquer au cas présent!

« Evidemment, le Président du Conseil a voulu faire coup! impressionner le public *avec une phrase!!!*

« Bien sûr! *Passible de l'article 161 du code pénal!* Et avec cette phrase, jetée là, qui ne résiste pas au moindre examen, comme nous allons voir, on fait passer un lieutenant général presque comme un *délinquant*, sans compter les fautes contre l'honneur qu'on lui attribue.

« J'ai voulu l'étudier, moi aussi, cette affirmation, qui dès le premier instant, me fit l'effet d'être bien pire qu'une simple aménité, comme l'a qualifiée, un jureconsulte *vaillant*.

« Que dit-il en effet, ce fameux article 161? Il dit que c'est un crime passible de peine, que de rendre *indûment* publique une correspondance qui n'était pas destinée à la publicité, si cet acte peut causer du dommage.

« Et bien, des deux lettres publiées par le Général Mangiagalli: la *première* du 19 juin, évidemment n'est pas une lettre *particulière*! mais bien une de ces lettres qu'on appelle *officieuses*, comme

en écrivent tous les jours les Ministres, et les Sous-secrétaires d'État, à Sénateurs, Députés ou amis, et que personne n'a jamais considérées comme *réservees*, à moins que ce soit explicitement déclaré;

la *seconde*, du 30 juin, si toutefois elle contient quelques phrases de caractère particulier, est elle aussi une lettre *officieuse*, tellement officieuse qu'elle annonce et explique une mesure prise par le Gouvernement, parce que le Gouvernement l'a considérée *comme une nécessité*!

« Mais, il y a bien plus! même si l'on voulait considérer ces deux lettres comme particulières, on peut déclarer de la manière la plus absolue et la plus catégorique que le Général Mangiagalli ne les a pas publiées indûment; mais les a publiées pour sa défense légitime, comme il en avait tous les droits...

« Au moment où elles furent publiées, on peut, si l'on veut, dire qu'elles n'étaient pas destinées à la publicité; mais quand le Général Segato les écrivait, il ne pouvait certainement pas prévoir le discours que le Ministre de la Guerre aurait prononcé au Sénat quelques jours après et dont je parlerai bientôt.

« Le Président du Conseil a dit à la Chambre avec une espèce de solennité vantarde et recherchée, que le Général Segato n'avait pas autorisé la publication de ces lettres!

« C'est très vrai!

« Le Général Segato n'a pas autorisé le Général Mangiagalli à faire cette publication!

« Mais, savez-vous pourquoi, mes illustres Collègues?

« Pour une raison bien simple! c'est que personne ne lui a jamais demandé cette autorisation! tellement que le Général Mangiagalli était sûr de son droit de les publier pour sa défense!

« Car, entre temps, un fait très grave s'était produit! Le 3 juillet, le Ministre de la Guerre, répondant à un discours du collègue et ami le Sénateur Pedotti disait textuellement:

« Quand on a raison de croire que des officiers généraux n'ont pas donné l'exemple de cette circonspection, de cette vivacité d'esprit, de cet intérêt vif et intelligent pour la chose publique, qui dans certaines positions sont plus spécialement requises, c'est un devoir précis, quoique douloureux, pour qui occupe la place de ministre, de proposer au Gouvernement les mesures qui sont, pour tous, les conséquences des responsabilités encourues!

Et finissait par espérer:

« qu'il n'arriverait jamais plus que des personnes qui ne [se] sen-

tent peut-être pas aptes à occuper une place, y restent (???!...) et n'aient pas l'abnégation, l'énergie, et le caractère (qu'on doit plus que jamais prétendre dans l'armée) nécessaires pour se retirer.

« En deux mots, le Ministre de la Guerre déclarait publiquement que les deux Généraux Rogier et Mangiagalli manquaient de . . . toutes les qualités que doit avoir un fonctionnaire quelconque, et même de ce *caractère* que, disait-il, plus que jamais on doit prétendre dans l'armée!

« Quelconque tort eussent pu avoir les Généraux Rogier et Mangiagalli (tort qui de jour en jour devient plus douteux, puisque pas même en 1911 on ne sait encore quel sera le nouveau canon, tant disputé!), le langage du Ministère vers ces deux vieux et expérimentés Généraux était des plus déplorable, et dénotait peu de mesure dans le jugement et dans le langage.

« Comment voudrai-on donc prétendre que le Général Mangiagalli n'eût pas à se servir des lettres du Général Segato, contre les intempérances du Gouvernement à son égard?

« C'est évident, et la logique la plus serrée ne peut pas ne pas l'admettre, que la publication est toujours légitime, si elle est faite pour défendre l'honneur ou la dignité de celui qui la fait. C'est du reste un principe admis, non seulement par les *commentateurs*, mais bien aussi par les *auteurs mêmes* du *code pénal*.

« Un Gouvernement quel qu'il soit n'a pas le droit de renier publiquement les opinions qu'il a exprimées, ou fait exprimer en voie particulière; d'autant moins puis, un Gouvernement a le droit de substituer à l'éloge particulier, l'outrage public!

« Donc? . . . Donc il est de la dernière évidence que, dans tout cela, l'article 161 du code pénal n'a rien à y voir, et que l'affirmation, à ce sujet, du Président du Conseil, est aussi ridicule, que l'accusation de bassesse lancée par le Ministre de la Guerre est gratuite.

« La situation, même après la séance du Sénat du 26 mars, n'a donc pas changé, et nous avons:

« 1^o un Gouvernement qui, à la Chambre, accuse un lieutenant général de graves fautes contre l'honneur, sans se soucier le moins du monde du *reste!*

« 2^o un lieutenant général, qui offensé publiquement d'une manière atroce, demande au Gouvernement d'être mis sous conseil de discipline, pour pouvoir se défendre;

« 3^o un Conseil des Ministres qui rejette cette demande, on ne sait trop pourquoi, à moins que ce ne soit parcequ'il *en craint le résultat;*

« 4^o enfin un lieutenant général qui se voyant precluse toute voie légale, lance publiquement les plus graves, et les plus catégoriques démentis au *Sénateur Casana*.

« Et de cette manière, après avoir traversé un *entracte* trop connu, on arrive au 26 mars, jour où le Président du Conseil nie au Sénat le droit de s'occuper de ce que le Ministère libéral (!) du Royaume d'Italie fait et dit dans l'autre Chambre du Parlement!

« Parmi ceux qui liront cette simple exposition des faits, qui défie quelconque affirmation contraire, personne, j'en suis sûr, ne pourra supposer que je parle de choses arrivées dans un pays libre, et pas même je dirais presque dans un pays civilisé!

« Mais, c'est inutile de la part du Gouvernement, de vouloir s'obstiner à ne rien voir! tant que la loi, la justice, la logique n'auront pas triomphé, cet incident qu'on appelle le *cas Mangiagalli*:

constitue un scandale qui a déjà duré beaucoup trop longtemps;
offense l'honneur d'un Général très estimé;

blesse l'armée dans tout ce qu'elle [a] de plus sacré;

et présente sous un jour vraiment odieux l'action du Gouvernement.

« D'où résulte par tant une immense perte morale qui augmente chaque jour, et en même temps, augmente en proportions toujours plus grandes les responsabilités du Ministère.

« C'est douloureux! mais il y a trop longtemps que dans le public, dans la presse, dans l'armée on discute cette on ne peut plus déplorable alternative: Qui a altéré la vérité? le Gouvernement ou le Général? Et de la sorte, on ne fait que susciter le ricanement des antimilitaristes et des ennemis de l'armée! De la sorte, on ne fait qu'ébranler dans ses fondemens, le sentiment de la discipline et le sentiment militaire!

« Et pourtant, la question à résoudre était si simple! car elle se résume toute entière dans ce dilemme dont on ne peut pas sortir:

ou le Lieutenant Général Mangiagalli a commis les indignités dont le Gouvernement l'a accusé, et alors, pour *l'honneur de l'armée*, le Gouvernement a le devoir précis de lui enlever le grade qu'il recouvre;

ou il ne les a pas commises, et alors, mes honorables Collègues, la réponse est inexorable, et vous la connaissez déjà: le Gouvernement a calomnié et diffamé le Général, et lui doit une éclatante réparation, explicite, franche, sans réticences, et non pas des demi-mots, obscurs, étudiés pour qu'on puisse les interpréter dans tous les sens.

« Il faut en sortir, à tout prix, d'une situation intolérable par rapport à la justice, à l'armée, et disons seulement le mot, par respect au bon sens !

« Que ce langage ne vous étonne pas de ma part, mes illustres Collègues !

« La grande affection pour l'armée à laquelle j'ai consacré toute ma vie, pour cette armée qui est toujours sur la bouche de tout le monde, et qu'on qualifie comme douée des vertus les plus sublimes quand on en a besoin, sauf, à l'occasion, à si peu respecter et se soucier de ses plus justes, et plus légitimes susceptibilités, a suscité chez moi, un véritable éclat de dédain, quand j'ai vu qu'on tenait si peu de compte de son moral, de son prestige, de son honneur !

« Je me suis senti comme offensé presque personnellement, étant un des plus vieux membres de notre grande, glorieuse, honorée famille militaire.

« C'est là le sentiment qui m'a poussé; j'ai voulu protester, et revendiquer pour l'armée la satisfaction morale qui lui est due !

« Mais je me résume, honorables Collègues :

« Le Gouvernement a accusé en public un Lieutenant Général d'avoir forfait à l'honneur, sans se soucier aucunement des obligations que, *pour cet acte*, la loi lui imposait.

« La justice, qu'on ne doit jamais invoquer en vain dans un pays civilisé, réclame impérieusement que ce Lieutenant Général soit mis dans la possibilité de se défendre; et si les accusations portées contre lui ne sont pas des calomnies, le Gouvernement pour l'honneur de l'armée, a le devoir de lui ôter un grade dont il s'est rendu indigne. Le Gouvernement ne peut trouver aucune excuse, aucun prétexte pour s'en dispenser: pas même le prétexte d'une espèce d'indulgence et de générosité, que le Gouvernement n'a du reste ni le droit, ni l'autorité d'accorder dans un cas semblable: non seulement parce que ce serait trop suspect, mais aussi parce que cela offenserait la justice en même temps que l'honneur et le moral de l'armée.

« Nous en sommes à ce point :

« Que d'un côté il y a un Général qui demande à être jugé, et de l'autre côté, il y a un Gouvernement qui s'obstine à s'y opposer.

« Au milieu, entre le Gouvernement et le Général, il y a la grande famille militaire qui *attend* qu'on lui donne la satisfaction à laquelle elle a droit.

« Jusqu'à présent, ceux qui appartiennent à cette grande famille, qui la connaissent, et qui l'aiment, avaient le droit de penser que

l'aptitude ostinément passive du Ministère justifiait l'espoir de tous, la conviction de la plus grande majorité, que les injures et les atroces accusations lancées contre le Général Mangiagalli n'avaient pas raison d'être.

« Les nouveaux efforts essayés par le Gouvernement pour étouffer la question, sont venus corroborer encore cet espoir et cette conviction.

« Le moins qu'on puisse dire est donc, dans la meilleure des suppositions en faveur du Gouvernement, est qu'il reste contre lui un doute très grave; et, à propos de ce doute, deux circonstances essentielles, constituent, contre lui, une importante présomption.

« La première se trouve dans la conduite du Ministère à l'égard du Général Rogier, traité, au moment où il fut mis en disponibilité, de la manière, que tout le monde sait, et que je m'abstiens de qualifier, qui résulte de sa déposition, par devant la Commission d'enquête pour l'armée, du 19 novembre passé; en jugeant d'après ce qui est arrivé alors, on peut bien en déduire que le Général Mangiagalli n'a pas été traité mieux . . .

« La seconde présomption contre le Ministère consiste dans le défaut d'un mot quel qu'il soit du Général *Segato*, qui a cependant été si gentilhomme et si complaisant dans cette circonstance, pour venir en aide aux affirmations du Ministre de la Guerre, après le solennel démenti qu'a donné à ces affirmations le Général Mangiagalli dans sa lettre du 24 décembre 1908.

« Et ce mot, pour venir en aide au Gouvernement, il ne l'a pas dit, le Général *Segato*, qui fit tant, dans ces journées-là, pour le Ministère! Il ne l'a pas dit . . . *parcequ' il ne pouvait pas le dire!* Tout le monde le sait, aujourd'hui.

« En cet état de choses, il n'y a pas même à supposer que le Gouvernement puisse rester dans une position aussi insoutenable, que celle dans laquelle il s'est mis!

« Comme, on ne peut pas admettre qu'on nie à un vieux lieutenant général qui a servi fidèlement son pays pendant un demi siècle, le moyen de se défendre, après l'avoir si gravement offensé en plein Parlement!

« Voilà, mes honorables Collègues, ce que je vous aurais dit, au Sénat, si on m'avait laissé développer mon interpellation, sauf à vous proposer, si les réponses du Gouvernement n'avaient pas été favorables, la motion suivante:

« *Le Sénat invite le Gouvernement à régler la position du Général*

Mangiagalli, comme l'exigent le sentiment de la justice, et les lois de l'honneur!

« Avant de finir, j'aime à rappeler que le 14 décembre, pour venir en aide à son Collègue Ministre de la Guerre, le Président du Conseil disait, à la Chambre des Députés:

« Tant que le Ministre a la *confiance du Roi et du Parlement*, tous ses dépendants, quelconque soit leur grade, ont un devoir seul, celui de lui obéir et de le respecter!

« Et c'est très bien!

« Malheureusement, cependant, les phrases ne servent à rien, quand une fois venu, au Parlement, le moment de discuter cette *confiance*, le Gouvernement prend la fuite, comme il a fait le 26 mars dernier! . . .

« Je finis, et je conclus:

« La situation reste ce qu'elle était, et même plus embrouillée qu'avant, le Gouvernement n'ayant rien dit, ni rien fait pour donner à la justice et à l'honneur de l'armée offensés, la satisfaction qui leur était due.

« Le seul résultat obtenu a été un acte peu poli envers le Sénat, perpétré avec la fameuse interprétation de l'article 48 de notre règlement. En vérité c'est trop peu pour ensevelir une question semblable!

« Elle exige une bien autre solution que celle-là!!

Louis Pelloux, Sénateur du Royaume ».

Je l'ai reproduite à peu près en entier, cette lettre qui fit alors tant de bruit, et qui [eut] même quelque conséquence politique assez intéressante.

Elle fut reproduite, commentée, et approuvée par le plus grand nombre des journaux, excluse naturellement la presse du Ministère, qui essaya même de faire le silence autour d'elle! mais le résultat fut négatif! Cela ne prit pas! . . .

Démission du Ministre. Quoi qu'il en soit, ma lettre était à peine publiée à Milan, que l'on apprenait que le Ministre de la Guerre était démissionnaire, et remplacé par le Général Spingardi, qui est encore Ministre aujourd'hui!

Les journaux ministériels donnèrent une autre raison à ces démissions! et si ça leur fait plaisir, je veux bien y croire aussi; mais il est bien certain que si le Ministre de la Guerre s'est retiré vrai-

ment pour quelque autre raison, il ne serait tout de même pas resté au Ministère de la Guerre! C'est plus qu'évident.

La parenthèse d'un Ministre de la Guerre bourgeois en Italie avait duré ce que durent les roses, l'espace d'un matin; mais le parfum laissé dans l'atmosphère militaire, n'était peut-être pas aussi agréable, et aussi confortable!

Car, même en laissant de côté, tant de mesures et de dispositions prises par le Ministre de la Guerre dans cette courte période, que dans l'intérêt du moral et de la discipline de l'armée, il aurait bien mieux valu ne jamais prendre, la conduite du gouvernement, dans cette malheureuse affaire, qui regardait les généraux Rogier et Mangiagalli, fut on ne peut plus déplorable.

Ce n'est pas le cas de parler du Président du Conseil; à l'heure qu'il est, on ne peut s'étonner de rien qui vienne de lui, quand il s'agit de ce qu'il croit de son intérêt parlementaire et dans cette occasion, il voulut déjà caresser le parti avancé en faisant une chose peu flatteuse pour l'armée, en prenant les mesure qu'il a prises.

Quant au Ministre de la Guerre, sa conduite révèle un défaut de cette droiture militaire spéciale, que ne donne pas la naissance, qui ne s'acquiert que par une longue éducation *ad hoc*, et qui ne s'improvise pas à 60 ans. La manière dont il a traité les Généraux Rogier et Mangiagalli fut blâmable, au plus haut degré sous tous les points de vue; car dans cette circonstance, deux vieux Lieutenants Généraux, qui avaient à leur actif un glorieux passé, et qui avaient bien mérité du pays, furent sacrifiés à un sentiment qui n'était certainement pas l'intérêt, ni le bon nom de l'armée, mais précisément une satisfaction à une partie malsaine de l'opinion publique.

On punit des opinions! Deux vieux généraux, Inspecteurs d'artillerie, punis en 1907 pour des *opinions*, et non point pour des *actes*; punis parceque l'on n'avait pas encore résolu, ou pour avoir cru pouvoir donner *l'avis* de le résoudre un peu trop vite, précisément sous la poussée de l'opinion publique, un problème qui n'est pas encore résolu, aujourd'hui en 1911, malgré toute l'activité désordonnée portée dans cette question par la Commission d'enquête de l'armée!!! C'est vraiment peu encourageant pour le personnel supérieur de l'armée!

CHAPITRE LIV

CHUTE DE GIOLITTI. MINISTÈRE SONNINO. MINISTÈRE LUZZATTI. FRANÇS-MAÇONS. AFFAIRE NATHAN

Chute de Giolitti. Tombé le Ministre de la Guerre, l'armée respira; c'est bien le cas de le dire. Car après toutes les précautions qu'il prenait pour couvrir ses responsabilités; après la gaffe incommensurable qu'il avait commise, ou que peut-être *on lui avait fait commettre*, on pouvait tout craindre de lui.

Mais, il y avait aussi un autre, duquel on pouvait tout craindre; c'était le Président du Conseil. Heureusement il ne dura pas longtemps après: du reste le manque d'égards commis envers le Sénat à cette occasion l'avait miné lui aussi, ou tout au moins avait ajouté une tare aux tant d'autres qu'il avait déjà à son passif!

Il tomba en janvier 1910¹, victime d'une autre de ses fourberies de paysan aux gros souliers, quand, battu sur les conventions maritimes, il voulut faire un *coup de scène* en présentant ses fameuses réformes tributaires, pas mieux préparées que le fameux projet sur le monopole des assurances, qui est en train de le couler aujourd'hui.

Il suffira de dire que cette misérable farce des réformes tributaires finit dans les bureaux même de la Chambre, qui *tous* les boulerent, et ne purent par conséquent pas même arriver à l'honneur de la discussion publique! C'est vrai que le Président du Conseil ne chercha pas même cette discussion! Il préféra *filer* immédiatement encore une fois.

Second Ministère Sonnino. Il fut remplacé par Sonnino, qui forma

¹ In realtà Giolitti si dimise il 2 dicembre 1909 e l'11 dello stesso mese gli succedette Sonnino.

un Ministère qui dura cent jours à peu près! Il avait eu la naïveté de croire à la promesse de Giolitti de le soutenir, et de le faire soutenir par son ancienne majorité! Il faut avouer que pour un homme d'État, c'était une naïveté un peu . . . *outrée!*

En effet, Sonnino tombait à la fin de mars 1910, par suite d'une comédie, digne de Tartufe, jouée par son soi-disant protecteur; qui, à la première occasion s'en va en Piémont, tandisque, pendant son absence, sa fameuse majorité vote contre le Ministère Sonnino et le fait tomber! à propos d'une bêtise quelconque, la précedence à donner à la discussion d'un projet de loi, plutôt qu'à un autre.

Ministère Luzzatti. Sonnino étant tombé, on va assister bientôt, à un autre spectacle peu édifiant! Un des collègues qu'il avait eus dans son court ministère, mourait d'envie de pouvoir goûter à la coupe enivrante du pouvoir! Aussi ne se gêna-t-il pas pour en prendre la succession!

Il forma un Ministère à peu près incolore, y introduisit deux radicaux, Credaro et Sacchi, espérant se procurer ainsi l'appui de l'extrême gauche; tandisque lui aussi, commet la même naïveté que Sonnino; c'est-à-dire la naïveté de croire à Giolitti, qui répète la comédie, jouée trois mois auparavant, en lui promettant de l'appuyer et de le faire appuyer par . . . *sa majorité!!!* (la même qu'il avait promise à Sonnino!) majorité qui se prête à tout ce tripotage: chose du reste qui ne doit pas étonner, car elle était composée d'une quantité de mannequins!

Chute de Luzzatti. Et la même comédie, qui avait abattu Sonnino, se répéta avec Luzzatti! près d'une année après; avec l'aggravante toutefois que ce ne fut plus la majorité de Giolitti qui, lui absent, vota contre le Ministère, mais au contraire qui fut par lui présent, invitée par lui à voter contre le Ministère, et en même temps contre ce qu'il avait soutenu, lui-même, jusqu'à ce jour-là!

Les francs-maçons. Il est juste de dire que Luzzatti comptait aussi sur l'appui de la franc-massonerie, et que ce fut le seul qui ne lui manqua pas! C'était juste du reste; car à son tour Luzzatti était leur humble serviteur!

Comme vint du reste bientôt le prouver le fameux incident du 20 septembre 1910, quand pour fêter dignement le cinquantenaire¹

¹ Evidente svista di Pelloux: quel che si celebrava era il cinquantesimo anniversario della proclamazione di Roma capitale d'Italia (1861).

de la brèche de Porta Pia, Nathan, Syndic bloccard de Rome, fit la colossale sottise d'insulter le Pape, le pouvoir spirituel et les catholiques du monde entier!

Et ici, je reviens à ce qui me regarde personnellement, et doit par conséquent figurer avant tout dans ces souvenirs de ma vie!

Affaire Nathan. L'incartade du Syndic Nathan, au 20 septembre 1910 est bien connue! trop connue dans le monde entier, pour que je m'attarde à en raconter ici les circonstances particulières.

Ce qui est plutôt à bien remarquer ici, c'est que cette incartade, qui montrait chez le Syndic de Rome, l'absence la plus complète de tact et de la réserve nécessaires pour occuper le siège Syndical de la Capitale du Royaume, passa sans que personne osât lui faire la moindre observation.

Et cependant, il méritait bien, sinon d'être destitué, d'être au moins désapprouvé, et rappelé à l'ordre.

Mon interpellation à ce sujet. Choqué pour ma part, de ce silence coupable, je dirais presque honteux de la part du Gouvernement, je ne pus résister à la tentation qui me vint, dans un transport de colère, de faire à ce sujet, une interpellation au Président du Conseil des Ministres, pour lui demander quelle sorte d'interprétation le Gouvernement, dans sa sagesse, donnait à la loi sur les garanties, ou pour être plus exact, à la loi sur les *Prérogatives du Souverain Pontife et du Saint Siège?*

J'adressai donc en conséquence, ma demande au Président du Sénat, datée de Bordighera le 25 septembre!

Comme c'est naturel, le Parlement à cette époque, se trouvait en vacance. Mon intention était donc de rappeler de suite le Gouvernement à son devoir, en l'invitant en quelque sorte, indirectement, à faire quelque démarche qui pût donner quelque satisfaction à tous ceux, et ils étaient des centaines de millions, que l'incartade du Syndic de Rome avait profondément froissés: quitte à en venir à discuter, en son temps, mon interpellation au Sénat, si c'était nécessaire!

On cherche encore à m'empêcher de parler. Le Ministère jugea à propos de ne tenir aucun cas de ma demande, et continua à ne pas donner signe de vie; dans la crainte, probablement, de déplaire à son ami, l'ex-Grand Maître de la franc-massonerie.

Seulement, comme il craignait aussi la discussion que je menaçais

de soulever, il commença à *manoeuvrer* pour tâcher de faire oublier la chose si c'était possible: ou en tout cas, à trouver le moyen de la retarder, et au besoin, de l'empêcher, à la reprise des travaux parlementaires, qui était fixée pour le 29 novembre.

Je pensais, de mon côté, que si la Chambre des Députés s'ouvrait le 29 novembre, il n'y avait pas la moindre raison pour qu'on n'ouvrît pas le Sénat le même jour; et pour en être plus sûr, j'adressai même une dépêche télégraphique à la Présidence du Sénat, pour m'en informer. On me répondit que rien ne laissait supposer que le Sénat ne s'ouvrît pas en même temps que la Chambre élective.

Mais, ce que je craignais arriva! Je craignais en effet que le Ministère fit en sorte que le Sénat ne s'ouvrît que une semaine après la Chambre, pour avoir ainsi le moyen de prendre les devants, en se faisant interpellé à la Chambre par quelque ami complaisant, avant que je pusse moi-même parler au Sénat.

On retarde l'ouverture du Sénat. Aussi, fus-je plus *contrarié qu'étonné*, quand, au dernier moment, on annonça que la Chambre s'ouvrait le 29 novembre, et le Sénat ne s'ouvrait que le 5 décembre.

Je pensai que ce changement, que rien ne rendait nécessaire (car enfin *après de longues vacances estives*, il est trop naturel, que les deux chambres se rouvrent en même temps) je pensai que ce retard n'avait eu d'autre objectif que de retarder mon interpellation!

C'est alors que j'annonçai que, puisqu'il y avait évidemment un parti pris, dans le Ministère, de chercher à m'empêcher de parler, je renonçais à mon interpellation, en y substituant une lettre ouverte au Président du Conseil, dans laquelle je lui disais tout ce que je lui aurais dit au Sénat, si j'avais pu y parler aussitôt que le Parlement aurait recommencé ses travaux: *ce que l'on m'avait empêché de faire!*

Je recours encore une fois à une lettre ouverte. Puisque décidément on voulait encore (quoique sous un autre Ministère) m'empêcher de parler, je pensai qu'il était mieux de s'en tenir au proverbe bien connu: À corsaire, corsaire et demi!

Je recours donc encore une fois à une lettre ouverte, comme j'avais déjà fait quelque temps auparavant à l'occasion de l'affaire Mangiagalli.

C'est du reste un moyen qui a ses avantages, et qui est d'une certaine efficacité, surtout quand on a à dire des choses qui ne plaisent pas au Gouvernement.

On peut de la sorte déjouer *la conspiration du silence*, bien mieux que dans une discussion au Parlement.

En effet, quand ce qu'un homme politique peut avoir à dire au Parlement n'est pas agréable, ni favorable au Ministère, celui-ci essaie toujours, au moyen de sa presse . . . à lui, de faire en sorte qu'on en parle le moins possible: ce qui est très facile avec ce que l'on appelle les *comptes rendus sommaires des séances*! ceux que le télégraphe envoie le jour même dans toutes les provinces!

Il est si facile de supprimer ce qui ne vous amuse pas!! tellement que parfois, en s'en tenant aux comptes rendus sommaires on ne peut pas même se faire l'idée de l'importance que peut avoir eue une séance!

Lisez les journaux de province, surtout ceux qui . . . dépendent des préfectures! et vous m'en direz quelque chose!

Et des journaux . . . à *lui*! le Gouvernement en aura toujours! . . . à son service . . . tant qu'il aura à sa disposition des fonds dont il n'a pas à rendre compte!

Aussi, je répète que par rapport à ce que pourrais appeler, la réclame politique, une lettre ouverte, publiée dans les journaux vaut cent fois mieux qu'un discours au Parlement! J'ai eu du reste à m'en convaincre personnellement.

Quelle était donc cette lettre ouverte que je me décidai à substituer à mon interpellation? et qui fit tant de bruit? non pas seulement en Italie, mais dans l'Europe entière, et dans tout le monde catholique?

Il vaut la peine que je la répète ici, presque en entier; car c'est un document qui doit nécessairement figurer dans les souvenirs de ma vie politique.

Et celle-ci doit y figurer d'autant plus que jusqu'à présent (septembre 1911) c'est, et cela restera probablement mon dernier acte politique.

CHAPITRE LV

MA LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL LUZZATTI SUR L'AFFAIRE NATHAN

Ma lettre ouverte. Elle est datée de Bordighera, le 26 novembre 1910¹, et la voici :

Après avoir expliqué, en guise de préface, toutes les circonstances que j'ai racontées plus haut, et toutes les petites manoeuvres ministérielles qui m'avaient décidé à renoncer à parler au Sénat, j'entrais dans le vif de la question, de la manière suivante :

« Mon interpellation a par conséquent perdu toute sa valeur ; mais j'ai pensé qu'il ne vous déplairait peut-être pas de connaître ce que je vous aurais dit dans mon discours au Sénat, si je n'avais pas été mis dans l'impossibilité de le prononcer en temps utile. Je crois donc bien faire, en la communiquant à V. E. par cette lettre ouverte.

« À dire la vérité, je n'arrive pas à comprendre comment dans ces deux mois qui viennent de passer après le 20 septembre, le Gouvernement n'ait pas su, ou n'ait pas voulu, ou n'ait pas *pu* dire un seul mot pour rassurer les esprits de ceux, et ils constituent l'immense majorité, qui à raison se sont alarmés, pour les . . . *nouveautés* qui se sont vérifiées cette année, à l'occasion de l'anniversaire du 20 septembre.

¹ « Il Giornale d'Italia », 27 novembre 1910.

Il manifesto e il discorso del sindaco Nathan sono pubblicati nel « Giornale d'Italia » del 21 settembre 1910. La protesta del papa, datata Vaticano 22 settembre e indirizzata al cardinale vicario Respighi, è riportata nel « Giornale d'Italia » del 24 settembre. Il 25 settembre lo stesso giornale pubblica la replica di Nathan.

« Je dois donc en tirer la conséquence que le Gouvernement n'a pas compris la gravité de ce qui était arrivé; quand, *pourtant*, l'ont bien comprise ceux qui, en apprenant que je voulais interpeller le Ministère, s'en sont montrés indignés! et ne m'ont pas épargné les injures et les *contumelie*.

« Et cependant la situation qui s'était produite était très claire; et jamais interpellation au Gouvernement ne fut plus justifiée que la mienne.

Rappel à l'histoire. « Il faut, avant tout, rappeler ici les précédents historiques que l'Italie, et surtout son Gouvernement ne devraient jamais perdre de vue.

« Au mois d'octobre 1870, le lendemain du plébiscite de Rome, le Gouvernement italien, voulant rassurer le monde catholique sur les conséquences de ce mémorable évènement historique, qu'était la chute du pouvoir temporel des Papes, se hâta de faire connaître aux puissances étrangères les principes fondamentaux, avec lesquels auraient été définies les Prérogatives du *Souverain Pontife et du Saint-Siège*; et le mois de mai 1871 voyait promulguée, en effet, basée sur les mêmes principes, la loi qui est généralement connue sous le nom de *Loi des Garanties*.

« Évidente l'intention, évident l'esprit de cette loi: assurer la plus grande vénération, le plus grand respect au Saint Père, en lui laissant toute l'autorité, toute l'indépendance, toute la liberté nécessaires pour l'exercice de sa haute mission spirituelle; qui aurait pu s'expliquer avec d'autant plus d'efficacité, une fois la Papauté délivrée des préoccupations du pouvoir temporel.

« Cela bien établi, j'arrive à mon interpellation, qui ne m'a été suggérée par aucun sentiment hostile envers le Gouvernement, ni envers le Syndic de Rome.

« Comme toujours, dans tous les actes de ma vie publique, mon seul objectif a été le *bien*, ou au moins ce *que je crois le bien* de mon pays, auquel je me sens lié par tant de chers et inoubliables souvenirs, et parmi ces souvenirs — pour éviter tout équivoque — celui aussi du 20 septembre 1870, jour où m'est échue la mission d'enfoncer les murs de Porta Pia.

« Convaincu de bien agir, et ne me souciant pas d'autre chose, j'ai présenté mon interpellation.

« Ils se trompent donc grossièrement ceux qui m'attribuent des désirs de persécutions envers qui que ce soit; mais ils se trompent

plus grossièrement encore, ceux qui ont pu croire me réduire au silence, au moyen d'injures et de menaces.

Devoir du Gouvernement. « Je comprends parfaitement que, une fois que le malheureux discours du Syndic de Rome devant la brèche de Porta Pia avait pu être prononcé, les mesures répressives servaient à bien peu de chose pour en effacer la désastreuse impression; et par conséquent, il est permis d'admettre, comme admettent quelques-uns, qu'il y avait des raisons pour ne pas y recourir!

« Mais . . . entre *ne pas recourir à des mesures répressives*, et . . . *s'en laver complètement les mains*, comme a fait le Gouvernement, il y a un abîme!

« Je n'ai pas ici à porter un jugement sur le discours du Syndic de Rome, ni sur la protestation du Souverain Pontife, et encore moins sur la réponse qu'a voulu faire le Syndic à cette protestation; mais je puis bien dire que ces trois documens forment un ensemble très déplorable, qui ne pouvait pas ne pas troubler profondément, et ne pas offenser des millions et des millions de consciences catholiques!

« C'est là ce que, malheureusement, n'ont pas su prévoir, ni évaluer: le Syndic de Rome, en parlant et en écrivant, comme il a parlé et écrit; le chef du Gouvernement en se taisant, et faisant semblant de ne s'apercevoir de rien! (*à moins toutes . . .*)²

« Nous sommes à la veille des grandes fêtes nationales, qui se préparent pour célébrer le cinquantième anniversaire de la proclamation de Rome, Capitale du Royaume. C'était donc, et c'est désirable par dessus tout, dans l'intérêt de tous les Italiens, que ces manifestations patriotiques eussent lieu dans l'ordre le plus parfait, et dans la plus grande tranquillité.

« Et bien, je me demande: Est-ce permis de l'espérer? quand on pense que *pas un mot de blâme* n'est venu de qui *devait le dire*, pour les regrettables impromptitudes qui ont tant alarmé, non pas seulement les catholiques, mais tous les hommes d'ordre, et tous ceux qui ne veulent pas, et qui ne permettraient pas que les factions se substituent au Gouvernement.

« C'est pour cela qu'un mot élevé, accrédité (autorevole) énergique aurait dû se faire entendre immédiatement pour rassurer les

² La frase è lasciata in sospenso, e non ha riscontro nell'originale italiano della lettera aperta. Si tratta evidentemente di un commento che Pelloux voleva aggiungere al momento in cui scriveva i *Souvenirs*, del quale non è possibile stabilire il senso.

esprits; tandis que, au contraire, ce silence obstiné et *peureux* ne peut s'interpréter autrement que comme une véritable faiblesse, un manque absolu d'énergie et de courage civil de la part du Gouvernement, dont le premier devoir est pourtant de tenir élevés son prestige et sa dignité.

« Nous sommes donc bien loin de ce Gouvernement *fort et vigoureux*, dont vous vous vantez toujours, ou vous nous faites vanter *l'autorité et la dignité* par vos amis dans leurs discours (discours d'Alba) ³.

Responsabilité. « Car, il n'est pas même à supposer que le Gouvernement ose tenter de décliner sa responsabilité dans les faits douloureux qui se sont vérifiés, à la dernière ricorrenza du 20 septembre.

« Cela ne servirait à rien, ici, la misérable excuse, et trop facile *scappatoia*, que le Syndic n'est pas un fonctionnaire de l'État! Fonctionnaire ou non, il n'est pas permis au Syndic de Rome, comme il n'est pas permis à aucun autre, d'abuser de sa place quelque *élective* qu'elle soit, pour en venir, comme il a fait, à des manifestations telles qu'elles peuvent faire un grand mal à notre pays, tout en offensant une des principales lois de l'État.

« Le devoir du Gouvernement était donc de le désavouer, tout au moins, de suite et ouvertement, en le blâmant et le rappelant à l'ordre, si l'on n'avait pas le courage d'en venir à quelque mesure plus grave.

« Le Gouvernement n'ayant rien fait de tout cela, s'est rendu *connivent*, je dirais presque complice de ce qui est arrivé, et sa responsabilité directe reste pleinement et entièrement engagée.

« Depuis la chute du pouvoir temporel, l'Italie a fait tout ce qui lui était possible pour calmer les consciences catholiques, en ayant toujours soin d'observer la Loi sur les Garanties; et pendant 40 ans, l'Europe *étonnée* avait dû admirer l'ordre et la tranquillité qui avaient toujours régné dans Rome *capitale*, même dans des momens mémorables et assez difficiles: comme pour en donner un exemple, *une année sainte et deux Conclaves*.

« Et c'est aujourd'hui, précisément quand il importait plus que jamais, que continuât inaltéré cet état de choses, c'est aujourd'hui que le gouvernement supinamente tolère, sans un signe de regret, ou de blâme, que l'on fasse une aussi flagrante infraction à une des

³ Discorso pronunciato ad Alba dal deputato Teobaldo Calissano, sottosegretario all'Interno nel ministero Luzzatti, il 16 ottobre 1910, ampiamente riportato nel « Corriere della sera » del 17 ottobre .

lois fondamentales de l'État!? Infraction qu'il faut bien qualifier comme une véritable provocation!

« Que cette loi, des garanties, ait été dans ces derniers temps, interprétée contrairement au bon sens, ou pour mieux dire, que de cette loi, le gouvernement ne se soucie pas du tout, est une chose tellement évidente, qui n'a pas besoin de démonstration! mais ce qui est arrivé maintenant, dépasse tout mesure.

Conduite du Syndic. « Comment le gouvernement a-t-il pu permettre que le premier magistrat de la Capitale, abusant de sa position officielle, s'en servît impunément, pour *prêcher*, de cette *chaire*, à ses administrés, presque tous catholiques: le *mépris* pour la religion de l'État; la *dérision* du pouvoir spirituel du Saint Père; et la *méséstime* même pour sa personne?

« C'est simplement *énorme!*

« On m'a dit que les anticléricaux et leurs compagnons sont furieux contre moi pour mon interpellation! Cela ne m'étonne pas du tout.

« Leur désir serait que les fêtes de 1911 ne fussent en somme qu'une grande manifestation sectaire, qui mît fin à l'état de choses actuel, et ils comprennent parfaitement que mon but, à moi, est précisément le contraire, c'est-à-dire de mettre le pays en garde contre une telle éventualité, et d'inviter le gouvernement à empêcher que cela arrive!

« C'est pour cela que je n'ai pas demandé au Gouvernement de l'interpeller sur l'*application*, mais bien sur l'*interprétation* de la Loi des Garanties; ce qui est bien différent.

« Car, si le Syndic de Rome, avec son fameux discours, et avec sa plus fameuse lettre, a offensé le Souverain Pontife dans le sens indiqué par cette loi, ce n'est pas à nous, à nous en occuper; mais c'est l'autorité judiciaire qui doit y *pourvoir*.

Où le Gouvernement a manqué. « Mon intention est toute autre! J'entends d'affirmer, et de bien *établir* que le Syndic de Rome, par ses manifestations les plus déplorables, et le Gouvernement, en s'en rendant complice par son silence, ont méconnu la Loi des Garanties; ont manqué aux promesses solennellement faites par l'Italie, quand elle est entrée à Rome; ont oublié les augustes paroles que le Grand Roi adressait au Souverain Pontife, en septembre 1870; comme ils ont oublié les grandes et solennelles discussions du Parlement italien en décembre 1870, et dans les premiers mois de 1871.

« Ils ont par conséquent, non seulement offensé les consciences catholiques, mais ils ont aussi gravement nui moralement à notre pays.

« Ceux qui ont en vain cherché de défendre le Gouvernement et le Syndic de Rome, ont dit: *Mais! la Loi des Garanties déclare pleinement libre la discussion sur les matières religieuses!*

« Et, qui le nie? qui l'a jamais nié? . . . Mais en quoi, ce qui nous occupe regarde-t-il la *liberté de discussion*?

« Voudrait-on parfois appeler *discussion* ce fait que le Premier Magistrat de Rome a voulu profiter d'une occasion solennelle, d'un souvenir cher à Rome et aux Italiens, pour proclamer, devant la brèche de Porta Pia ses dogmes et ses théories anticatholiques? et, qui plus est, dans une forme aussi absolue et aussi autoritaire, que je ne sais à qui elle sièrait mieux: c'est-à-dire si à un antipape, ou à un Président d'une future nouvelle république romaine?

« On a encore dit:

« Voyez! dans sa protestation, le Pape a osé parler de *violences endurées!* il a osé rappeler que le pouvoir temporel a été *renversé par la force*, et il a même *osé le revendiquer* en se posant en Préten-

dant!

« Certainement c'est douloureux que tout cela soit arrivé, et il faut vivement le déplorer.

« Mais, par grâce! qui est la cause de cette situation? et de cette protestation du Souverain Pontife?

« Si, pendant 40 ans, on n'a jamais entendu un Verbe semblable; si c'est la première fois que, du Vatican, sort en *forme officielle* une voix comme celle que nous avons entendue dernièrement, il faut cependant bien dire que la faute en est toute à ceux qui ont provoqué cette protestation et à personne autre! Et ceux-là sont aussi responsables de toutes les exagérations, de toutes les extravagances qu'on a dernièrement dites à l'étranger, contre l'Italie!

« Quant à s'échauffer à *froid*, et à s'étonner de ce que j'ai rappelé la brèche de Porta Pia comme une *violence*? est-ce qu'il nous manquerait le courage civil de le reconnaître? *Violence* rendue nécessaire par des suprêmes devoirs de patrie, mais *violence* (la brèche ouverte à coups de canon était-elle peut-être une caresse!?), *et bien véritable violence*, qu'il nous fallut faire en sorte que le monde civil l'acceptât. C'est tellement vrai, que le premier soin du Gouvernement italien fut de tranquilliser les catholiques, et les puissances étrangères! et il s'y prit de telle manière, qu'on peut bien dire qu'il y avait parfaitement réussi.

La Loi des Garanties. «Les anticléricaux disent que la Loi des Garanties ne subsiste plus, parceque *le Saint-Siège ne l'a jamais acceptée.*

« Laissant de côté l'observation que même s'il n'y avait eu aucune Loi des Garanties, ce qui est arrivé à l'occasion du 20 septembre 1910 n'en aurait pas été moins déplorable, et blâmable au suprême degré, soit pour la manière de se comporter du Syndic de Rome, qui aurait toujours été d'une inhabileté phénoménale; soit pour ce qui regarde l'action, *plus que nulle négative*, la vérité c'est que ceux qui nient l'existence de cette Loi des Garanties, dénotent chez eux ou une grande ignorance ou une grande mauvaise foi.

« Non seulement, cette loi existe; mais c'est une des lois fondamentales de l'État, et elle constitue pour le Gouvernement italien, un engagement d'honneur, qu'il s'est imposé lui-même envers le monde civil.

« C'est vrai que les cléricaux intransigens l'appellent *un eloi d'ipocrisie*; mais cela n'enlève rien à sa valeur, et à l'importance capitale qu'elle a pour l'Italie! Au contraire, si le parti clérical intransigeant l'appelle une *ipocrisie*, cela veut dire que ce parti reconnaît (*et il en souffre!*) que cette loi a eu une très grande efficacité, une très grande influence pour rassurer le monde catholique et les puissances sur la *innocuité* des conséquences de la chute du pouvoir temporel des Papes.

« Cette seule considération suffirait pour démontrer que l'Italie a non seulement le devoir, mais toute la convenance d'observer cette loi.

« Quant à l'importance qu'elle a pour nous, il suffira de quelques mots pour en convaincre les plus récalcitrants.

« Au mois de février 1878, deux ans après que la gauche était au pouvoir, et peu de jours après la mort de Sa Sainteté Pie IX, le Gouvernement crut de devoir interpeller le Conseil d'État sur la valeur et la portée de la *Loi sur les Prérogatives du Souverain Pontife et du Saint-Siège.*

« Le Conseil d'État, en séance plénière du 2 mars successif, opina: . . . *que cette loi est une loi de droit public intérieur de l'État des plus importantes; que c'est une loi organique et politique, qui peut être qualifiée comme une des lois fondamentales de l'État; une loi destinée à la sauvegarde d'un grand intérêt national; une loi, destinée aussi à produire des effets qui passent les frontières du pays.*

« Mais il y a plus encore!

« En 1881, à l'occasion de l'agitation qu'on avait produite, au moyen des Comices populaires, contre la Loi des Garanties, le Mini-

stère fit une explicite déclaration dans la *Gazette officielle* du Royaume, le 30 août.

« Par cette déclaration, confirmant les intentions déjà manifestées quand la gauche, appelée à gouverner, voulait rassurer le monde catholique sur son programme, le Ministère s'exprimait textuellement comme voici :

« La Loi des Garanties, quoique d'un ordre intérieur, ni imposée, ni liée à des accords internationaux, mais émanation spontanée de la volonté du pays, aurait pris place, dans le droit public italien, parmi les lois organiques, dont l'efficacité politique dépend du crédit de leur stabilité, et non pas de l'acceptation ou du consentement des autres.

« Il me semble que cela suffit.

Mon interpellation inopportune. « On a essayé de dire aussi : que mon interpellation *n'était pas opportune*, et n'aurait jamais dû venir de celui qui avait ouvert la brèche de *Porta Pia*.

« Laissant de côté la naïveté de rappeler d'une manière aussi sottise (balourd), l'ouverture de la brèche, je n'ai aucune difficulté à admettre que mon interpellation est *inopportune très inopportune même* . . . pour les anticléricaux et leurs alliés, pour ceux qui étaient satisfaits, et trépignaient de joie à l'occasion du déplorable scandale qui était arrivé ! Cela n'empêche pas qu'elle est très opportune pour les autres, c'est-à-dire pour l'immense majorité.

« Naturellement puis, on ne manque pas de me dire *clérical* ! On le sait ! pour les anticléricaux, tous ceux qui ne pensent pas comme eux sont des cléricaux ! Par bonheur, nous sommes en très bonne et très nombreuse compagnie ! . . . Mais . . . vraiment, non, je ne suis pas un clérical ! Je vais vous le dire ce que je suis ! Je crois simplement d'appartenir à cette catégorie de galanthommes (d'honnêtes gens) qui croient qu'on ne doit pas manquer aux engagements qu'on a pris volontairement et solennellement, et qui ont pour principe que la parole donnée doit être sacrée pour les nations, autant que pour les individus.

« Mais, je dois arriver à ma conclusion pour ne pas abuser de la patience d'autrui.

« Parlons-nous clairement, et sans nous arrêter à des hypocrisies intéressées.

« Il n'est pas à supposer que le Gouvernement ne voie pas l'incongruité manifeste de sa conduite, dans toute cette déplorable cir-

constance. Peut-il donc rester dans cette attitude passive, sans se soucier de donner satisfaction à tant de sentimens offensés?

« Je veux bien espérer qu'il ne croira pas d'avoir fait tout son devoir, et d'avoir rassuré les esprits, par les quelques *timides, et presque clandestines paroles, qu'on dit* avoir été prononcées, dans le discours d'Alba (Calissano) à propos de la *liberté religieuse*.

« Et c'est avec raison que je dis: *presque clandestines* ces paroles: car le public n'a pas été informé qu'elles avaient été prononcées, par le compte rendu qui fut donné de ce discours.

« Et cependant, étant données les circonstances du moment, ce n'aurait pas été mal de les publier! quoique, à dire vrai, cela avait peu de rapport avec le coup de couteau donné à la Loi des Garanties! Pour réparer lequel, il faut quelque chose de bien plus explicite!

Amis dangereux. « Dans l'unanimité des amis, à laquelle tient tant le Président du Conseil, il est facile de rencontrer, et *il les a rencontrés*, des amis dangereux, qui, par leurs pressions, par leurs intromissions, par leurs impositions, compromettent le Gouvernement à *l'intérieur*, et par leurs *imprudences* le compromettent à l'étranger.

« Ils compromettent le Gouvernement, en le réduisant à l'impuissance, et en le mettant dans l'impossibilité de faire son devoir. Ils compromettent le pays, en le faisant passer à l'étranger comme incapable de tenir ces engagements sacrés, que l'Italie avait pris volontairement pour rassurer les puissances, quand elle s'installa à Rome Capitale; tandis que jusqu'aux ministères les plus avancés de gauche que l'Italie a eus après 1870, ont su, à l'occasion, les défendre énergiquement contre les agitations populaires, comme en 1881 pour citer un exemple.

« Pour sortir de cet état de choses si misérable, auquel ces amis dangereux l'ont réduit en si peu de temps, le Gouvernement n'a *qu'un seul moyen*, et c'est d'avoir le courage de *s'en délivrer*. S'il n'a pas ce courage, le pays devra *purtroppo* s'en attendre, à bref délai, les *poco liete* mais inévitables conséquences, car on ne peut rien attendre de bon d'un Gouvernement qui a besoin de se tenir *ami*, et de subir la volonté de ses *ennemis*, par crainte de ses *propres amis!*

« Je demande donc au Président du Conseil de rassurer, explicitement et sans réserve, par ses paroles et par ses actions, ceux qui veulent que le Gouvernement soit vraiment *fort et vigoureux*, et qu'il gouverne le pays vraiment avec *autorité* et avec *dignité!*

« Je lui demande enfin une promesse formelle pour rendre la

confiance à ceux qui entendent qu'on n'ait pas perdu 40 ans d'une heureuse expérience, qui avait démontré, au grand avantage de l'Italie, la possibilité de la coexistence à Rome, du Souverain Pontife et du Roi; du pouvoir spirituel à côté du pouvoir civil; en consacrant ainsi le grand principe de la: *Libera Chiesa in libero Stato*.

Luigi Pelloux ».

Seconde topique de Luzzatti. Impossible de dire l'effet produit par cette lettre parmi les anticléricaux, les francs-maçons et leurs amis, y compris le chef du Gouvernement, qui, non content de sa première topique, voulut bientôt s'en procurer une seconde.

J'ai déjà dit, et du reste la lettre ouverte, que je viens de rapporter le déclare bien clairement, que mon interpellation au Sénat n'avait évidemment plus raison d'être, et que je la retirais! Le 5 décembre, quand la Haute Chambre reprit ses travaux, après que l'on eût annoncé les demandes d'interpellations qui avaient été présentées pendant les vacances parlementaires, le Président du Conseil demanda la parole et dit:

« Je déclare d'être à disposition du Sénat pour répondre aux interpellations qui me sont adressées; mais, parmi elles je n'ai pas entendu annoncer celle qui forma l'objet d'une lettre ouverte à moi dirigée par le Sénateur Pelloux, à laquelle j'aurais été heureux de répondre ».

Ma seconde lettre ouverte à Luzzatti. Je n'étais pas présent à cette séance à laquelle je ne m'intéressais pas une fois que j'avais publié ma lettre ouverte. Le Président du Sénat, comme c'était naturel, et comme c'était entendu, répondit à l'honorable Luzzatti que mon interpellation était retirée; mais de mon côté, à peine connue la déclaration faite au Sénat par Luzzatti, j'écrivis, et je fis publier par plusieurs journaux⁴, la nouvelle lettre ouverte suivante, datée de Bordighera, 6 décembre 1910:

« Honorable Président du Conseil.

« Quand, hier au Sénat, Votre Excellence s'étonnait de ne pas entendre annoncée mon interpellation sur la Loi des Garanties, parce-
qu'elle aurait désiré y répondre, peut-être Elle oubliait qu'effectivement cette interpellation n'existait plus. En effet, comme j'avais dit textuellement, le 25 novembre passé: *ayant été mis dans l'impos-*

⁴ V. per tutti il « Corriere della sera », 8 dicembre 1910.

sibilité de la discuter en temps utile, j'y avais substitué ma *lettre ouverte*, désormais si connue, dans laquelle se contient tout ce que je voulais dire au Sénat.

« Par conséquent, si hier V. E. désirait dire quelque chose à ce sujet, il n'était pas du tout nécessaire qu'on annonçât une interpellation qui n'existait plus parcequ'elle était *tombée*; et d'autant moins était nécessaire ma présence, puisque j'avais déjà exprimé toute ma pensée, à laquelle je n'aurais, pas même aujourd'hui, à ajouter, ou à retrancher un mot.

« Votre Excellence pouvait donc parfaitement dire au Sénat ce qu'elle voulait dire! . . . Si Elle ne l'a pas fait, cela voudrait signifier, selon moi, qu'en parlant hier, plus qu'une occasion de parler, Elle cherchait une occasion de continuer à se *taire*.

« Donc? . . . donc, nous restons comme avant? Moi, je n'ai pas su me taire, et j'ai dit tout ce que j'avais dans l'âme! Et vous? . . . Vous n'avez pas su, ou voulu, ou pu dire un mot.

Louis Pelloux Sénateur du Royaume ».

Et c'est le cas d'ajouter maintenant, que lorsque le Président Luzzatti se plaignait presque qu'on n'annonçât pas mon interpellation, la Chambre des Députés approuvait, pour son règlement, une nouvelle forme d'interrogation écrite, à laquelle le Ministère pouvait ou devait répondre *par écrit*! Cela prouve encore une fois de plus, que si Mr. Luzzatti avait vraiment voulu me répondre au Sénat, il n'y avait aucun besoin que je fusse présent!!!

Il n'est pas même nécessaire de dire que le Président du Conseil ne trouva pas un mot à me répliquer.

Et de hoc satis!

Mais, avant de finir, je dois encore répéter que, dans mon interpellation quand je l'annonçai, et dans ma lettre ouverte, quand je me décidait à l'écrire, il n'y avait pas le moindre sentiment d'animosité contre personne, et moins que moins surtout, contre le Syndic Nathan, avec lequel je me trouvais depuis longtemps dans des relations personnelles de grande sympathie, que je n'avais et je n'ai aucune intention d'altérer!

CHAPITRE LVI

CHUTE DE LUZZATTI. NOUVEAU MINISTÈRE GIOLITTI.

Certainement, Luzzatti n'est pas tombé du pouvoir pour cette question Nathan! On connaît trop bien qu'il est tombé par suite de la trahison de ses protecteurs! Pas moins, après l'incartade du Syndic de Rome du 20 septembre 1910, bon nombre de Sénateurs et de Députés voyaient, avec une espèce d'effroi que les fêtes cinquantesimes de la proclamation de Rome Capitale fussent célébrées, avec l'honorable Luzzatti, Président du Conseil des Ministres, et Nathan Syndic. Car quelque nouvelle sottise était à craindre!

Heureusement, cela n'arriva pas!

Luzzatti s'était miné par lui-même! Il avait fait assez piteuse figure dans plusieurs circonstances, comme chef du Gouvernement! et puis il avait un protecteur qui lui portait la malechance, qu'on appelle en italien *la jettatura*. Un protecteur qui, tout en faisant croire aux personnes trop . . . naïves, qu'il n'en voulait plus du pouvoir, ne pensait, ne cherchait autre chose que de redevenir Président du Conseil, à quelconque prix!

Et en effet, on l'a bientôt revu Premier Ministre! . . . vraiment à quelconque prix.

Tellement, à quelconque prix, que peu de temps après, pour former un Ministère quelconque, il n'hésitait pas à amener au Quirinal, le député ¹, *le seul*, qui en 1900 avait crié à la Chambre: *À bas le Roi!* se compromettant de la sorte comme un transfuge quelconque, et faisant faire au Roi, qui dut subir un refus qui n'était pas brillant,

¹ Leonida Bissolati.

une figure peu enviable, et à laquelle les Princes de la Maison de Savoie n'étaient jusqu'à présent, guères habitués²!

Un autre Ministère Giolitti. Bref, les choses marchèrent de telle manière que Luzzatti tomba à la fin de février 1911, à propos de la réforme électorale et de la manière peu louable, dont Giolitti (*qui ne voulait plus du pouvoir!*) trahissant Luzzatti, trahissant Bertolini, trahissant tous les siens, tous ses amis politiques qui avalèrent tout cela avec une désinvolture admirable, les asservit tous aux socialistes qui s'emparèrent du Gouvernement, et choisirent, lui, Giolitti pour leur chef, en le mettant sous tutèle!

Luzzatti resta pour la forme encore quelques semaines au Ministère, pour que les expositions de Turin et de Rome fussent ouvertes, avec un Cabinet quelconque, plutôt qu'avec rien! Mais il dut laisser la place à son successeur pour la grande fête du 4 juin, l'inauguration du monument au grand Roi!!

Et sic transit gloria mundi!

Sonnino era caduto il 31 marzo 1910, per le convenzioni maritime progetto Bettòlo; Luzzatti cadeva il 31 marzo 1911 per la legge elettorale³.

Il periodo dal gennaio 1910, in cui era caduto Giolitti, sino al 31 marzo 1911 in cui cadde Luzzatti, o meglio sino all'aprile 1911, in cui gli riesci, a Giolitti, di riafferrare il potere, è tutto un intrigo suo, e della sua maggioranza, qui se laisse mener par le nez d'une manière indigne d'hommes qui osent s'appeler des hommes politiques, et ne sont que des mannequins à l'échine trop flexible.

Radico-socialiste. Et voilà l'Italie lancée dans une aventure radico-socialiste qu'on ne sait trop comment elle finira!

C'est vrai que celui qui criait en 1900, à la Chambre des Députés « *À bas le Roi* » n'est point entré dans la combinaison ministérielle, et qu'à sa place Giolitti a mis le député Nitti, pour se débarrasser des sarcasmes, et des ironies dont il le flagellait de son banc d'opposateur; mais, si les socialistes ne sont pas encore entrés dans le Ministère, sont cependant les maîtres, et du Ministère, et de la situation.

Avec les fameux projets de loi, du monopole des assurances, et du suffrage quasi universel, Giolitti a fait à eux sa complète dédition! Il ne se passera peut-être pas longtemps, avant qu'il y ait quelque autre dédition, bien plus grave encore!

² « peu enviable ... habitués ».

A, 177XI: « peu enviable, et peu digne de la maison de Savoie ».

³ Sonnino era caduto il 21 marzo 1910, restando in carica per il disbrigo degli affari ordinari fino al 30. Luzzatti era caduto il 18 marzo 1911, restando in carica fino al 29.

JE REPRENDS MES SOUVENIRS. UN FAIT PERSONNEL

Je devrais finir ici. Arrivé au mois de juillet 1911, pour les évènements que je raconte, et étant aujourd'hui le 5 septembre 1911, je pourrais peut-être arrêter ici mes souvenirs; car depuis que le nouveau Ministère béatifie de sa présence au Gouvernement le Royaume d'Italie, je n'ai rien à rappeler ici qui me regarde personnellement en fait de politique, et rien dans ma vie privée de cette période de temps n'est assez intéressant pour mériter une spéciale mention¹.

Il ne me resterait donc qu'à faire quelques considérations d'un ordre général sur ce que j'ai pu voir de nouveau pendant ma vie, désormais assez longue, et je le ferai certainement, sans oublier les remarques qui peuvent être suggérées par le spectacle, auquel j'assiste depuis que je me trouve retiré à Bordighera, sur la côte d'azur, où je suis venu m'échouer des montagnes de la Savoie, qui m'ont donné le jour mais dont j'ai été exilé, il y a cinquante ans, par la double fortune de l'Italie et de la Maison de Savoie.

Cinquantenaire de l'annexion à la France. Un autre cinquantenaire aussi, celui-là! On en a tant célébré ces derniers temps qu'on peut bien, avec un peu de raison, célébrer aussi ce dernier!

Mais... comment le célébrer? Comme une fête? ou comme un

¹ In A, 178 è inserito un foglietto con questo appunto: « Mais le infelice discorso di G. per difendere il Monopolio m'impone di dire ancora qualche cosa all'indirizzo di quel gesuita!!! Ha un bel coraggio di ricordare il 1899-1900!!! ». Il racconto della seduta della Camera dell'8 luglio 1911 è poi svolto in quattro pagine, numerate da 1 a 4, alla fine di A.

deuil ? . . . C'est bien le cas de le demander ; car, pour moi, la réponse ne peut être que double : c'est-à-dire comme une fête, et comme un deuil à la fois !

Une fête, parceque ce cinquantenaire est le premier, et le principal jalon de la fortune de l'Italie qui est ma seconde patrie, et dans laquelle se sont concentrées toutes les aspirations de ma jeunesse ; toutes les satisfactions de ma carrière militaire et politique ; toutes mes sympathies, et toutes mes amitiés ; un deuil, pour avoir vu ma Savoie chérie, enlevée à la Maison de Savoie ; séparée de son ancienne patrie, sans l'espoir qu'elle puisse jamais se réunir de nouveau avec nous !

Curieuse coïncidence du reste ; mais de laquelle je n'ai plus à m'étonner, ayant dans mon existence vu tant de choses auxquelles je ne pouvais certainement guères m'attendre.

Fête et deuil. Quand je pense que, maintenant, l'on célèbre comme un deuil le 14 mars, qui est le jour où sont nés : le Grand Roi Victor Emanuel II et le Bon Roi Humbert premier, il faut bien dire que les mots n'ont plus de sens !

Mais, comment se fait-il que je ne puis cesser d'écrire ! En finissant ici ces souvenirs de ma vie, il me semblerait faire une chose par trop incomplète ! Pourquoi ? parceque dans ces derniers mois beaucoup de choses se sont passées, qu'il sera peut-être opportun de rappeler !

Sous quel prétexte pourtant les faire entrer dans ces mémoires qui regardent essentiellement les souvenirs de ma vie ?

L'actuel Président du Conseil m'en a donné l'occasion, par une phrase passablement inhabile qu'il a prononcée il n'y a pas longtemps ! . . . et à propos de laquelle j'invoque ce que en termes parlementaires, on appelle un *fait personnel* !!!

Mon fait personnel. Si nous étions en ce moment, à une séance du Sénat, notre illustre Président me demanderait de suite :

« *Quel est votre fait personnel ? Exposez-le nous, avant de le développer !* »

Et bien, le voici, mon fait personnel :

Dans la séance du 8 juillet 1911, à la Chambre des Députés, [Giollitti] eut l'idée *saugrenue* de parler de moi, en disant une phrase que je ne saurais qualifier si plus imprudente, ou plus . . . impudente !

Je crois que cela aurait été mieux pour lui, de me laisser tranquille.

Il parlait alors soi-disant sur la Loi pour le Monopole des assurances sur la vie, pour préparer une nouvelle fuite devant l'opposition qui le poussait l'épée dans les reins.

Tout le monde sait qu'il avait déclaré, et fait déclarer par tous ses portevoix, que le *Monopole* devait être loi pour le 24 juin 1911.

Oui, il voulait lui aussi son 24 juin! son *Solferino e S. Martino!* (Il n'arriva pas même à Custoza!) . . . Puis, il s'était contenté de la mi-juillet! . . . puis, il avait dû finir par accepter des amendemens qui démolissaient toute sa loi, dont il ne restait pas un seul article intact; puis enfin, il avait dû fuir à toutes jambes, envoyant au diable cette partie de son programme, qu'il avait d'abord déclarée la plus importante, et la préférée de son coeur! Pour masquer un peu sa faute, et couvrir cette piteuse figure, il crut opportun de faire un grand discours, dans lequel le Monopole n'entraît presque pour rien, pour bien déclarer encore une fois sa dédition, son abdication du pouvoir à l'extrême gauche, *uniquement pour se venger de sa majorité* qui n'avait pas voulu le suivre, dans quelques autres de ses sottises précédentes!

Il finissait par demander un vote pour le passage à la discussion d'articles! . . . qui n'existaient plus!

Et il obtint en effet un vote . . . très brillant! 178 voix de majorité, ou quelque chose comme cela!

Aussi cette belle victoire fut-elle aussitôt on ne peut mieux caractérisée par un député, qui dit que c'était une victoire obtenue en abandonnant *armes et bagages!*

Entr'autres banalités qu'il dit dans ces discours qui n'avait ni queue ni tête, le Président du Conseil eut le courage de dire:

« Par exemple, l'honorable Salandra ne supposait pas même de ne pas être libéral quand il soutenait les mesures politiques présentées par le second Ministère Pelloux . . . »².

(Textuel!) . . . Lui, qui les avait votées en première lecture! après que j'avais bien prié la Chambre d'être franche et sincère!!!

Lui, ce camaléon qui a tant d'énormités à sa charge! auxquelles il devait bientôt en ajouter tant d'autres (Mileto, Mayor des Plan-

² Pelloux, come si rileva da A, prende la citazione dal « Corriere della sera » del 9 luglio. Nell'originale la frase di Giolitti suona così: « Siamo tutti liberali, ma c'è un modo diverso di intendere la libertà. L'onorevole Salandra certamente non credeva di offendere il principio di libertà, quando appoggiava le leggi proposte dal secondo Ministero Pelloux ». *Discorsi parlamentari di Giovanni Giolitti*, Roma, 1954, vol. III, pp. 1430-1431.

ches, Garroni)³ pour faire plaisir aux socialistes, et payer ses... laquais!!!

C'est vrai qu'avec sa sortie contre Salandra, et *contre moi*, il souleva une telle tempête que pendant une bonne demi-heure, il ne put plus parler!!!

³ Il Mileto era stato eletto deputato nell'elezione suppletiva del collegio di Gerace Marina il 7 agosto 1910, ma l'elezione era stata contestata. Il 7 luglio 1911 la relazione della Giunta delle elezioni era stata inserita nell'ordine delle discussioni, ma nel frattempo il Mileto partecipava alle sedute e anche alle votazioni. V. il « Corriere della sera », 11 luglio 1911, donde attinge quasi sicuramente il Pelloux.

Il prefetto di Genova, Garroni, era stato nominato ambasciatore a Costantinopoli in sostituzione del barone Mayor des Planches. La nomina era criticata perché il Garroni aveva sempre appartenuto al ministero dell' Interno, e si giudicava che non avesse pratica di diplomazia. La fonte di Pelloux è, con ogni probabilità, ancora una volta il « Corriere della sera », che il 20 luglio 1911 commenta la notizia sotto il titolo *Il nuovo ambasciatore a Costantinopoli in sostituzione di Mayor des Planches. Le incongruenze d'una scelta.*

CHAPITRE LVIII

LES AYANT REPRIS, JE LES CONTINUE. ENCORE MON FAIT PERSONNEL

Sa maladresse cependant me décide à continuer à écrire! Car enfin, je n'admets pas que cet individu, qui a tant de mauvaises choses à se reprocher, se permette de porter des jugemens aussi hasardés sur mon compte.

Incident Saracco en 1904. Cela me rappelle trop cette séance du mois de [décembre] en 1904, quand *ne sachant que répondre*, au Sénat, à la fière réquisitoire que j'avais prononcée contre lui, à propos des désordres du mois de septembre précédent, il eut la malheureuse idée de s'en prendre à *Saracco*, qui le lendemain du lendemain... lui répondit d'une si verte manière qu'il ne savait plus où se tourner.

En son temps, j'ai raconté ce curieux incident assez égayant!!!

Quelques mots sur lui. Avant tout, quelques mots sur son compte, à lui! Qu'il prenne même cela s'il veut, comme une autre petite lettre ouverte à son adresse.

Dans son invective à l'honorable Salandra, quand il me fait... l'honneur de rappeler que cet illustre parlementaire appuyait les mesures politiques présentées par mon *second Ministère*, il essaie de jouer sur les mots! car en reprochant cela à mon ami Salandra, il cherche à se tromper lui et les autres! Car il sait parfaitement bien que ces mesures politiques (ces *provvedimenti politici*) ce sont les mêmes auxquelles il a donné sa pleine approbation en première lecture, puisqu'il les a votés, après les plus explicites déclarations que j'avais faites, avant ce vote favorable qu'il leur donna!

Donc l'honorable Giolitti fera bien, à l'avenir, de penser un peu plus, avant de parler! car, il y aurait bien d'autres choses à lui rappeler, avant *celles que je dois* lui dire!!!

Ce discours du 8 juillet, il le prononçait précisément, quand il voulait se faire donner un vote de confiance, sur sa *nouvelle fuite!*

Les fuites trop faciles. Il ne faut pas trop attaquer les autres... quand puis... on fuit si facilement. J'en sais quelque chose, moi aussi, *par expérience!* Et c'est pour cela que je puis en parler encore dans ces souvenirs!

Sans m'arrêter à toutes les fuites que le public connaît, et qui sont passées dans l'histoire: celle de 1889¹, quand il abandonna Crispi; celle de novembre 1893, après le fameux rapport du Comité des Sept; celle de novembre 1903, quand il abandonna Zanardelli; celle de 1905 sur les Conventions maritimes Piaggio, puis à quelques jours de distance celle à propos de sa réforme tribulaire, qui n'avait d'autre but que de tromper le public, et de se sauver sans avoir à recourir encore à une fuite; celle enfin, sur la loi du Monopole des assurances, j'en ai deux à rappeler spécialement, qui me regardent.

Elles sont moins connues que les autres parceque naturellement je ne suis pas allé les crier sur les toits; mais elles sont bien tout aussi caractéristiques!

D'abord, celle qu'il fit par la réponse qu'il voulut me donner, à propos de mon interpellation sur les désordres de septembre 1904! Il suffira de rappeler que je presque me déclarai satisfait!!! et c'est tout dire, après les estafilades sans nombre, que je lui avais adressées.

Ensuite, cette autre fameuse, à la séance du 26 mars 19[09] au Sénat, à propos de mon interpellation sur l'affaire concernant le Général Mangiagalli! quand, ne sachant plus que dire, il eut la malheureuse inspiration de dire que le Sénat n'avait pas le droit de discuter *ce que les Ministres pouvaient dire à la Chambre des Députés!*

Le Sénat lui donna même plus tard, à la première occasion qui se présenta, une fameuse leçon! leçon de quoi? ... un peu de tout! ... quand il abolit cet article 48 de son règlement, qui avait pu trou-

¹ In realtà, Giolitti si dimise da ministro del Tesoro nel ministero Crispi nel dicembre 1890. *Dalle carte di Giovanni Giolitti. Quarant'anni di politica italiana.* Milano, 1962, vol. I, p. 17.

ver une aussi absurde interprétation! qui était en même temps une impolitesse envers le Sénat!

Mais, c'est assez parler des fuites, quand il y a tant d'autres choses... peu brillantes, à rappeler au Président du Conseil, et qui suffisent pour démontrer qu'il n'a *plus* le droit d'attaquer personne!

Autres griefs. On pourrait en citer une série infinie de ces méfaits politiques, qui ne lui font pas grand honneur! à commencer par les plus récents, qui se répètent en augmentant continuellement de fréquence, pour remonter aux plus anciens.

Par exemple: avoir empêché que la Chambre des Députés, avant de se séparer, annule une élection des plus déplorables, due à la camorra la plus effrontée, et condamnée à l'unanimité par la Junte générale des élections! et cela pourquoi?... pour payer un vote! à lui favorable! Une énormité telle que ses nouveaux intimes de l'extrême gauche eux mêmes ont dû le rappeler à un peu plus de... honnêteté politique! à un peu plus de respect à son devoir le plus élémentaire.

L'avoir, pour récompenser des services connus, et en même temps, faire plaisir à ses nouveaux amis, enlevé un Préfet d'une grande ville, pour en improviser un fonctionnaire... d'une toute autre espèce, pour laquelle destination il n'avait pas la moindre indication! et cela, en même temps, qu'il se vengeait d'un autre fonctionnaire contre lequel il avait quelque grief, qu'il couvait de nombre d'années.

Mais, jé ne puis pas continuer! tout ce *putridume mi nausea*!!

Qu'on lise seulement ce que, entre le 5 et le 12 juillet 1911, écrivaient les plus importants, et les plus indépendants journaux de l'Italie! On verra là, reproduite la vie politique de l'actuel Président du Conseil, d'une manière frappante! mais on devra aussi se demander:

Comment est-il possible qu'un homme semblable trouve encore une majorité assez servile pour voter pour lui?

Espérons que cela ne durera plus guères longtemps! C'est là ma dernière appréciation sur cet homme qui finira par être on ne peut plus néfaste à la dynastie et à son pays, si la Providence ne s'en mêle pas!!!

CHAPITRE LIX

ICI S'ARRÊTENT MES SOUVENIRS

Mes souvenirs s'arrêtent ! J'en ai vu assez, de choses, sur la terre ! J'ai assez vécu pour assister à l'indigne comédie, qu'on est en train de jouer à l'ombre du Quirinal¹, où l'on ne comprend rien de ce qui se passe tout autour !

La base des institutions. Le grand mot de la farce, avec lequel on jette de la poudre dans les yeux des imbéciles, est que l'on veut élargir la base des institutions !

D'une jolie manière, on l'élargit, cette base ! Et il n'y a pas besoin d'une *intelligence, simplement plus que commune*, pour prévoir qui en fera les frais ! Pour que [sic] qu'on continue à vouloir en *élargir la base*, comme on a fait dernièrement, la monarchie risque bien de s'y aplatir dessus !

Si Dieu voudra que mes jours aient encore à se prolonger ici bas, je lui demande de m'en laisser encore de moins tristes que ceux de l'heure présente ; je le lui demande non seulement pour moi, mais aussi pour mon pays !

Souhais à mon pays. Auquel, je souhaite de devenir un peu moins *fétard* !

¹ « Quirinal, . . . autour ! ».

A, 178^o : « Quirinal, à l'ombre de l'insouciance et de l'inconscience d'un *démi-dé-général* qui ne comprend pas qu'il est dans les mains d'un *jettatore*, si non d'un *traître*.

« Le spectacle de politique qui rejouit maintenant le royaume d'Italie est bien triste ! Autant vaut ne pas m'y arrêter ; et si Dieu voudra que mes jours aient encore à se prolonger ici bas, je lui demande qu'il me laisse encore entrevoir quelques-uns de ces rayons de soleil, si chauds, si confortables, qui n'ont plus été, depuis que nous avons perdu les deux premiers Roi d'Italie ! ».

Tour à tour, sous un prétexte ou sous un autre, tout le monde finit par vivre dans un tel état d'agitation, que je crains bien que notre jeunesse finisse par s'en ressentir d'une manière défavorable!

Laissant, pour le moment, de parler des innombrables fêtes de *sport*, dont j'aurai encore à m'occuper particulièrement, les fêtes soi-disantes patriotiques sont devenues d'une fréquence absolument exagérée!

On dit que les enfans qui naissent dans les années de grandes émotions, ou de grandes agitations, constituent des générations moins robustes, je dirais presque un peu dégénérées! Pour des motifs, un peu semblables, que peut-on attendre des générations qui viennent au monde maintenant? À force d'anniversaires, pour fêter des évènements qui ont *pu*, et justement *pu* intéresser le pays, ou quelque province, ou simplement quelque ville, tout le monde prend feu pour *festoyer*!!!

Trop de fêtes. Autrefois, on se contentait des *centenaires*, mais depuis, on a dû inventer une série de noms nouveaux! pour les évènements à fêter! Ce sont aujourd'hui les *cinquantenaires*! les *quarantenaires*, les *trentenaires*, et ainsi de suite, en descendant!

Nous avons fêté déjà le Statut de 1848, les campagnes de 1848-49; la campagne de Crimée, puis le 1859, le 1860; les annexions, les mille, la brèche de Porta Pia sans compter toutes les commémorations partielles, pour en célébrer le 25^{me} anniversaire, et puis nous sommes arrivés au cinquantenaire de tout cela! Et nous en sommes arrivés à fêter le cinquantenaire de la *proclamation* de Rome Capitale, par trois expositions dont deux internationales et universelles, toutes à la fois! Et encore, ce n'était pas un *vrai cinquantenaire*!!! car Rome n'est capitale que depuis 41 ans!!!

Bien loin de moi l'idée de vouloir de la moindre manière diminuer la grande valeur de toutes ces glorieuses réminiscences! de ces dates heureuses pour la nation, et que tout le monde doit porter dans son coeur!

Mais, ce qui est à craindre c'est l'exagération avec ses conséquences!

N'oublions pas le *panem et circenses*!

Ce qui rend plus nécessaire de penser à tout cela, et même d'y mettre un frein, c'est qu'à côté de toutes ces fêtes patriotiques sont venues se ranger d'autres séries infinies de fêtes de sport!

LE SPORT ET SES DÉVELOPPEMENS

Progrès dans tout! Les souvenirs, dont j'ai terminé le récit occupent plus de 70 ans, et remontent à l'année 1839!

Si, aujourd'hui, en 1911, on jette un regard sur cette longue période de temps, il y a quelque chose qui frappe à première vue, c'est l'immensité du progrès qui s'est vérifié dans les sciences, dans l'industrie, et dans tant d'autres branches de l'activité humaine!

Ceux qui auront à en écrire l'histoire n'auront pas peu à faire, et ils trouveront surtout une des plus grandes difficultés à ne rien oublier.

Ce que je veux encore dire à ce propos, est tout-à-fait spécial, et se rapporte à ce que j'ai écrit au chapitre précédent, à propos des fêtes sans nombre, qui sont venues peu à peu se faufiler, dans notre vie publique, et des conséquences fâcheuses que cela peut avoir sur l'instruction et l'éducation de notre jeunesse!

Les sports. Je veux parler du *sport!*

Et j'ai commencé par une espèce de contradiction apparente, dont je vais donner la raison.

Comment un culteur passionné de tous les exercices du corps, un fauteur, un apôtre fervent de tous les sports possibles, jusqu'à un temps assez reculé, tels que gymnastique, escrime, équitation, luttés, courses à pied, et autres alors en vogue, peut-il dire aujourd'hui que de la multiplication inouïe des genres de sport, l'instruction et l'éducation de la jeunesse peuvent avoir à souffrir!

N'exagérons rien, et surtout entendons-nous bien!

Tous les sports peuvent être utiles, très utiles même pour l'édu-

cation *physique* de l'enfance et de la jeunesse! mais cela n'empêche pas que, soit l'exagération, soit la mauvaise direction qu'on peut donner, et qu'on donne quelquefois, à ces exercices de sport, ne puissent être très nuisibles à l'éducation complexe, générale de la jeunesse; en ne soignant pas assez son éducation morale!

Quant à l'*instruction*, il est évident que si on lui soutire une partie du temps dont elle a besoin, pour le dédier aux exercices du sport, elle en souffrira! Elle peut même en souffrir de deux manières: d'abord à cause du temps qui matériellement lui est enlevé; et aussi, par suite des distractions sans fin, que ces exercices apportent aux idées de la jeunesse!

N'oublions pas qu'à côté des sports infiniment augmentés, il y a aussi le crescendo des inaugurations de toutes sortes; puis les congrès, les concours en tout genre, les fêtes portées par la monomanie!!!

Cette année 1911 puis, restera fameuse pour le nombre extraordinaire de congrès qui se sont réunis, et se réuniront encore à Rome, à Florence, à Turin, partout enfin où il y avait des expositions à visiter. Les billets de chemin de fer, dans ces circonstances, coûtent bien peu de chose, et quelquefois même rien de tout! surtout depuis que les chemins de fer appartiennent à l'État, qui se sert aussi de ce moyen pour se faire la réclame!!! Tant! c'est toujours l'argent du pays, et par conséquent du contribuable qui paie tout cela!

Il y en a eu des congrès! cette année, il ne manquait plus que de faire celui des nourrices et de leurs nourrissons!

Bref, pour en finir, je fais la simple énumération de toutes les espèces de sport qu'on cultive aujourd'hui, et dont on ne peut pas prévoir combien il s'en ajoutera encore.

Gymnastique, escrime, équitation, tir à la cible, luttés, podisme, cyclisme, automobilisme par terre, et par eau, aviation, aérostatisme, sans compter: la pêche, le golf, le tennis, le tir aux pigeons; le jeu de quilles; les exercices de toutes sortes sur la glace: hockey, ski, bobsleig, luges, patinage, jeu de boules sur la glace; et puis encore le football, et l'alpinisme en toutes les saisons!

Or, je me demande si, en calculant toutes les *réunions* que ces différents sports occasionnent à la jeunesse, sous la forme de différentes gares, et de concours, il n'est pas à craindre que les écoles d'instruction ne soient un peu négligées, si les autorités compétentes n'y pourvoient pas d'une manière énergique! Un peu plus qu'elles

n'ont su, jusqu'à présent, pourvoir à l'instruction élémentaire obligatoire!

Car il ne faut pas oublier que nous avons là une loi que non seulement personne ne pense à faire observer! . . . mais au contraire, le Gouvernement pense à récompenser ceux qui la violent, cette loi! en leur donnant le vote politique!

Car le suffrage universel, ou *quasi universel*, qu'on propose maintenant n'est autre chose que la récompense aux ânes, et le prix de la négligence envers les lois du pays!

INDICI

INDICE DEI NOMI

- Abate, Luigi, 67, 68.
 Acciarito, Pietro, 171 e n., 172, 187, 204, 206.
 Acton, Ferdinando, 124.
 Afan de Rivera, Achille, XXXII n., XXXVII e n., XXXVIII, LIII n., 150, 169.
 Albertini, Luigi, 258 n.
 Alessandro II, zar di Russia, 99 n., 108-112, 114-119, 121.
 Allason, Ugo, 82, 83.
 Angelelli, Alfredo, 171 n., 206.
 Ansaldo, Giovanni Francesco, 47.
 Anthonioz, Alfred, X n.
 Aprosio, generale, 293.
 Avet, Enrico, 28.
 Avogadro di Quaregna, Luigi, 151 n.
 Azeglio, Massimo Taparelli marchese d', 6, 49, 95.
- Baccarini, Alfredo, 123.
 Baccelli, Guido, 197, 218, 229.
 Badaloni, Nicola, XLVIII n.
 Baistrocchi, Alfredo, XCV e n.
 Baldissera, Antonio, LII-LIV.
 Balegno, Placido, 108, 109.
 Baratieri, Oreste, LII e n., LIII e n., XCVIII, XCIX, 165-167.
 Barinetti, G. B., 262.
 Barrère, Camille, 181.
 Barsanti, Pietro, 78.
 Bava Beccaris, Fiorenzo, XIV n., XVII n., XXIV n., LX, XCV e n., 149 e n.
- Becchi, Fruttuoso, XXXVI n., XXXVII n., XXXVIII, XLIV n., XLIX n., 176 e n.
 Bechtolsheim, addetto militare austro-ungarico a Pietroburgo, 108.
 Bellavita, Emilio, XCVIII.
 Bertolé-Viale, Ettore, XXI, 94, 134, 135, 137, 138, 142.
 Bertolini, Pietro, 325.
 Besozzi, Giuseppe, 217.
 Bestoujef, v. Bestužev.
 Bestužev-Riumin, Vasilij Nikolaevič, 116.
 Bettòlo, Giovanni, 293, 325.
 Biancheri, Giuseppe, 199, 209.
 Bissolati, Leonida, LXXVII, 183 n., 199 n., 324 n.
 Blanc, Alberto, LII n., 165, 166.
 Bocca, Luigi, 151 n.
 Boccardo, Gerolamo, XXXVIII n.
 Bojana, v. Bojani.
 Bojani, Ferdinando de, 154.
 Bonacci, Teodorico, 177, 180, 267.
 Bonaparte, Clotilde, nata di Savoia, 26.
 Bonasi, Adeodato, LXXVI, 199.
 Bonelli, Cesare, 40, 42, 56, 61, 70, 105, 106, 122, 127.
 Bonghi, Ruggero, XXXVIII n.
 Boni, Annibale, 68.
 Bordeaux, Henry, VIII n., LXXXV n., LXXXVI n.
 Bordeaux, P. E., VIII n., XCV n.
 Borson, generale, X n.
 Boselli, Paolo, LXXV, 205, 206, 216.

- Bottilia de Savoulx, Vincenzo, 49, 58, 59, 87, 92.
 Bourget, baron du, X n.
 Brignone, Antonio, 60, 62-66, 68, 69, 79.
 Brin, Benedetto, XIV, XV n., XLV e n., XLVI e n., LXII, 57, 77, 80, 121, 125, 142, 143, 169, 177.
 Brin, Sofia, nata Terni de Gregory, XIV, 57, 77.
 Bruzzo, Giovanni, 105, 127.
 Cadorna, Raffaele, 80, 82, 84-86, 92.
 Cairoli, Benedetto, XIV, XV, 57, 99, 100, 105, 106, 123-125.
 Calissano, Teobaldo, 316 n., 321.
 Cambray-Digny, Luigi Guglielmo, 199.
 Campello, Paolo, LXXXV n.
 Canevaro, Felice Napoleone, LXVII, LXXXIII e n., 181.
 Canonico, Tancredi, LXXIV.
 Caracciolo, Alberto, LXXXIV n.
 Caravella, Venturino, VIII n.
 Carcano, Paolo, LXVII, 148 e n., 149, 231.
 Careni, Francesco, 156.
 Carli, Elena, XCVIII.
 Carlo Alberto, re di Sardegna, 9, 25.
 Carlo Emanuele III, re di Sardegna, 155.
 Carmine, Pietro, LXXVI.
 Carocci, Giampiero, XIII n.
 Casana, Severino, LXXX, 286-288 n., 291, 300, 303.
 Casanova, Giacinto, 44.
 Cassuto, Dario, XLVIII n., 126.
 Castagnola, Luigi, 77.
 Castalborgo, Angelo Bongioanni di, 38.
 Castellazzi, Giovanni, 90, 93.
 Cavalli, Pio, 78, 90.
 Cavallotti, Felice, 176.
 Cavour, Camillo Benso conte di, X, XIII, 36, 50, 51, 95.
 Cenni, Quinto, 138.
 Ceresa, Vittorio, LXXVII n., 212.
 Chakir-pascià, 111.
 Chanzy, amb. francese a Pietroburgo, 111, 117.
 Chiesi, Gustavo, 267.
 Chinaglia, Luigi, 194.
 Cholex, conte di, 28.
 Cialdini, Enrico, 38.
 Ciccodicola, Federico, 204-206.
 Cocco-Ortu, Francesco, 175.
 Colajanni, Napoleone, 266 n.
 Collobiano, Luigi Arborio conte di, 108.
 Colombo, Giuseppe, XXIX, XXX, XXXV n., 154, 157, 198-200, 207, 210.
 Coriolis, conte, 40.
 Corte, Celestino, 77, 82, 84.
 Corte, Clemente, 41.
 Corvetto, Giovanni, 91-93.
 Cosenz, Enrico, XXI n., XXX, 99, 134.
 Credaro, Luigi, 309.
 Crispi, Francesco, VIII, IX, XIII n., XV n., XXIII e n., XXIV, XXX n., XXXI n., XXXIII, XXXV, XLI n., XLVII-LIII e n., LVI, LVII, LXX, LXXXIV, LXXXVIII, LXXXIX n., 57, 99, 104, 134, 142-144, 146, 157-159, 162-168, 254 n., 331 e n.
 Crispolti, Filippo, LXXXV n.
 Cucchi, Antonio, 61.
 Cucchiari, Domenico, 38.
 Dabormida, Giuseppe, 35, 47.
 Dal Verme, Luchino, LII n., LVI n.
 De Felice Giuffrida, Giuseppe, 201 n.
 De La Penne, v. Durand de la Penne.
 De Lardere, Florestano, XLVI e n.
 Della Croce, ufficiale, 83.
 Della Rocca, Enrico, 6 e n., 39.
 Del Lungo, Isidoro, LXXXV n.
 De Mauro, Tullio, XLII n.
 De Miranda, Antonio, 56.
 Depretis, Agostino, XIII n. XV, XX, 57, 95, 98-100, 104-106, 124, 128, 134.
 De Renzis, Francesco, 128 n.
 Desio, Carlo, 35.
 De Vecchi, Paolo, 151 n.
 Dezza, Giovanni, 151 n.
 Dogliotti, Giuseppe, 293.
 Dolgorukov, Vladimir Andreevič, 116.

- Dolgouroucky, v. Dolgorukov.
D'Oncieu de la Bâtie, Paolo, 133.
Driesen, barone, generale russo, 114, 121, 122.
Driquet, Edoardo, 86.
Drouguine, v. Družinin.
Družinin, Jakov Andreevič, 117.
Dufferin and Ava, Frederick Temple Hamilton-Temple Blackwood, Lord, 111.
Durand de la Penne, Luigi, XCII, XCIV e n., XCV n., 23, 35, 36, 51, 87.
Durando, Giovanni, 38.
Elena, regina d'Italia, 228.
Elisabetta, imperatrice d'Austria, 187, 188.
Emanuele Filiberto, duca di Savoia, 115.
Engelbrecht, Karl von, XXXVI n., 127, 214.
Etna, Donato, 140.
Evreinoff, ufficiale russo, 109, 118, 120.
Fadini, Umberto, XV n.
Fanti, Manfredo, XVIII n., 38.
Farini, Domenico, XVIII n., XXI n., XXX, XXXI n., XXXIII n., XXXV n., XXXVII n., XXXVIII n., XLII n., L n., LVI e n., LIX n., LXXXII n., LXXXIII e n.
Farini, Luigi Carlo, 95.
Ferdinando I, principe di Bulgaria, 190, 214.
Ferraris, Luigi, 213 n.
Ferraris Pigorini, Angela, 213 n.
Ferrero, Emilio, XIII-XVII, XXII, 106, 124-130, 137.
Ferrero-Gola, Carlo, 122.
Ferri, Enrico, XXXVIII.
Filiziani, Enrico, LXXXV n.
Finali, Gaspare, XLIV e n., LXIII, 178.
Fineschi, Adolfo, 61, 63, 66, 67.
Finocchiaro-Aprile, Camillo, 183.
Fornari (de), Agostino, 77, 87.
Fortis, Alessandro, 183, 268, 272, 280.
Fortunato, Giustino, XVII n., XXIII n., XXXVIII n.
Fournier, François-Ernest, 182.
Francesco Giuseppe, imp. d'Austria-Ungheria, LXXXIX, 114, 115.
Franchetti, Leopoldo, XXVIII.
Frola, Secondo, 258 e n., 261.
Frossard, generale francese, 38.
Galeazzi, Leopoldo, 187, 188, 213.
Gallo, Niccolò, LXV n., 209.
Gambetta, Léon, 101.
Gandolfi, Antonio, 123.
Gandolfi, Giacomo, LXXXVIII n., LXXXIX n.
Garibaldi, Giuseppe, 38, 41, 52, 53, 57, 118.
Garroni, Camillo Eugenio, 329 e n.
Gerbaix de Sonnaz, Giuseppe, 108, 122.
Gibellini, contessa, 28.
Giolitti, Giovanni, VIII, IX, XXIV, XXV e n., XXVII, XXXI e n., XLIV e n., XLV e n., XLVII-LI, LVI, LVII, LIX e n., LX n., LXIV, LXVII-LXX, LXXXIII-LXXXVI, LXXXVIII-LXXXI, LXXXVII, LXXXVIII, XCI, XCII, XCIV, 57, 154, 156-158, 162, 170, 183 e n., 195, 199, 220 e n., 221, 232, 238, 239, 241 n., 243, 247, 255, 256, 258 e n., 264 e n., 265, 268, 280, 282, 283, 287, 291, 308 e n., 309, 324-328 n., 331 e n.
Giraud, furiere, 67.
Gonnet, Claudio, 28.
Gonnet, Napoleone Ernesto, 77.
Gotz, Michele, 241 n.
Govone, Giuseppe, 88.
Gozani di Treville (Gozzani di Treviglio), Alessandro Giuseppe, 68.
Grimani, Filippo, 258 e n., 261, 262.
Guerrazzi, Francesco Domenico, 53.
Guglielmo I, imp. di Germania, 109.
Guglielmo II, imp. di Germania, XC e n., XCIII n., 137-139, 167, 250.
Guiccioli, Alessandro, 226.

- Guiccioli, Ferdinando, 188, 215.
 Gusberti, Pietro, 45.
- Jaillet de St.-Cergues, Umberto, 18, 19, 28.
 Jemolo, Arturo Carlo, LXXXIV n.
- Imbriani, Matteo Renato, XXI n.
- Kálnoky, Gustav Sigmund von, 111.
 Kotzebu, Pavel Evstafevič, 118.
 Kotzebue, v. Kotzebu.
 Krupp, ditta, LXXXI e n.
- Labriola, Arturo, LXXIII e n.
 Lacava, Pietro, LXVII n., 182, 197.
 Laffin, Virginie, 9.
 Lahalle, Francesco, 103.
 La Marmora, Alfonso Ferrero marchese de, 18, 38, 63, 64, 78, 79, 95, 101.
 Lanza, Giovanni, 79, 95.
 Larderel, Federico conte de, 125.
 Launay (de) Gabriele, 95.
 Lenin, XXXIX.
 Leone XIII, papa, LXXXIII, 104, 139, 189.
 Liegnitz (von), addetto militare tedesco a Pietroburgo, 108, 120.
 Lombardi, Stefano, 186.
 Loubet, Émile, 250.
 Luigi XVI, LXXIX.
 Lupi di Moirano, Luigi, 44.
 Luzzatti, Luigi, XXVIII, XXIX e n., LI, LXIX e n., LXX n., LXXXII n., LXXXIV n., LXXXVI, XCVIII, 154, 169, 181, 275, 282-285, 308, 309, 313, 316 n., 322-325 e n.
- Macola, Ferruccio, 176.
 Magliani, Agostino, XXIII-XXV.
 Majnoni d'Intignano, Luigi, 270, 280, 282, 286.
 Majorana di Calatabiano, Salvatore, 283 n.
 Manacorda, Gastone, XLV n., 241 n.
 Manassero di Costigliole, Federico, 68.
 Manganaro, Rodolfo, XLVIII n.
- Mangiagalli, Antonio, LXXXI, 202, 232, 281, 287, 289-292 e n., 294-303, 305-307, 311, 331.
 Manteuffel, Edwin Hans Karl von, 119.
 Marazzi, Fortunato, XXXV n., XLII n., 280.
 Margherita, regina d'Italia, LXXVIII, XCIII, 106, 119, 151, 182, 198, 213 e n., 215.
 Maria Adelaide, regina d'Italia, 25.
 Maria Pia, regina di Portogallo, 26.
 Martini, Ferdinando, LVI, n.
 Maselli, Giuseppe, 56.
 Mattei, Emilio Mauro, 121.
 Maugny, Alberto Nicod de, 19.
 Maugny, Clemente Nicod de, 19.
 Maurogordato, Matteo, XLVIII n.
 Mayor des Planches, Edmondo, 328, 329 n.
 Mazé de la Roche, Gustavo, 105, 106, 127.
 Medici di Marignano, Carlo, 90.
 Menabrea, Luigi Federico, XCVIII, 38, 78, 86, 95.
 Menelick, imp. d'Etiopia, 170, 204, 205, 211, 216.
 Merga, Giuseppe, XLVIII n.
 Metternich, Klemens von, XXXIX n.
 Mezzacapo, Luigi, XII, XIV, XXII, 91, 92, 94, 96-100, 104, 128, 166, 175.
 Mezzanotte, Raffaele, 98.
 Miceli, Luigi, LXXII n.
 Michelotti, Bernardo, LXXXII, 27.
 Mileto, 328, 329 n.
 Milioutine, v. Miljutin.
 Miljutin, Dmitrij Alekseevič, 109, 118, 120.
 Millerand, Alexandre, 243.
 Milon, Bernardino, XII, 105, 106, 123-127.
 Minghetti, Marco, 95.
 Mirri, Giuseppe, XL e n., 201 e n., 202, 271.
 Mocenni, Stanislao, XXX n., XXXIII, XLIV n., XLIX-LIII n., 159-166, 168-170, 235, 254 n.

- Mollard, Filibert, 44.
 Mollard, madame, nata di San Giorgio, 44, 45.
 Morelli, Emilia, XVIII n.
 Morgari, Oddino, 241 n.
 Morra di Lavriano, Roberto, 151, 153 n., 174.
 Mussolini, Benito, XCVI.

 Napoleone I, imp. dei Francesi, 115, 140.
 Napoleone III, imp. dei Francesi, 16, 38-40, 43, 80.
 Nasi, Nunzio, 283.
 Nathan, Ernesto, LXXXIII-LXXXVI, LXXXIX n., 308, 310 e n., 313, 323, 324.
 Natto, marchese, 28, 44.
 Nicola II, zar di Russia, 240, 244, 245.
 Nicotera, Giovanni, XXVII, 98, 99 e n.
 Nigra, Costantino, 108, 111, 116, 121.
 Nitti, Francesco Saverio, XCIII, XCIV n., 325.
 Nobili-Vitelleschi, Francesco, LXXXV n.
 Notarbartolo, Emanuele, 201 n.
 Novitsky, addetto militare russo a Roma, 108, 109.

 Olivero, Eugenio, 63, 67.
 Oreste, Giuseppe, VIII n.
 Orlando, Vittorio Emanuele, XCV n.
 Osio, Egidio, 94.
 Oskoska, contessa, 119.
 Ottolenghi, Giuseppe, 218, 225 e n., 271.

 Palizzolo, Raffaele, 201 n.
 Pallavicini, Emilio, 133.
 Panissera di Veglio, Marcello, 103.
 Paoletti, Cesare, 85.
 Paoletti, Giuseppe Maria, 66.
 Parrocchi, Lucido Maria, LXXXIII n.
 Passanante, Giovanni, 105.
 Pedotti, Ettore, 301.
 Pelloux, Adele, 10.
 Pelloux, Alberto, LII e n., LIII n., LXXVIII n., LXXXII n., LXXXIII n., XCIII n., XCVIII, 57, 72, 88, 89, 131-133, 161, 186, 230.
 Pelloux, Caterina, nata Terni de Gregory, XIV, XV n., 57.
 Pelloux, Ernesto, 10.
 Pelloux, Joseph, X, 9.
 Pelloux, Leone, VIII n., X, LX, 10-12, 14, 23, 27, 34, 48, 90, 225, 228, 283.
 Pelloux, Luigi, nipote del generale, LXXXIII n., XCVI, XCVII, XCVIII.
 Pelloux, Riccardo, figlio del generale, LIII n., LXXXVIII, 57, 88, 89, 104, 131, 132, 229.
 Pelloux, Riccardo, nipote, XCVIII.
 Pelloux, Umberto, 57.
 Perazzi, Costantino, XXXVII.
 Perrone di San Martino, Arturo, XXIX, XXX, 153 e n.
 Perrucchetti, Giuseppe, 64.
 Pesci, Ugo, 99 n.
 Petitti di Roreto, Agostino Luigi, 99.
 Pettinengo, Ignazio de Genova conte di, 50.
 Philippsborn, addetto militare prussiano a Roma, 108.
 Piaggio, Erasmo, 311.
 Pianell, Giuseppe Salvatore, 136, 137, 271.
 Piano, Federico, 188, 212, 213, 215.
 Pieri, Piero, XIV n., XLI n., XLIV n.
 Pietro I, re di Serbia, 242.
 Pio IX, papa, 84, 101, 104, 319.
 Pio X, papa, LXXXIV e n., LXXXVI, 310, 313, 315, 318.
 Plebano, Achille, XVII n., LXVIII n.
 Potoska, contessa, 119.
 Premoli, Luigi, XV n.
 Primerano, Domenico, 91, 92, 98, 99.
 Prinetti, Giulio, XXXII n.
 Procacci, Giuliano, XCII n.
 Pucci, marchesa, 116.

 Quaglia, Giovanni, 44, 87.

 Radeckij, Fedor Fedorovič, 118.

- Radetzky, v. Radeckij.
 Radicati di Passerano, ufficiale, 109, 111.
 Rattazzi, Urbano jr., XLV n., 148 n., 154.
 Rava, Luigi, 239.
 Respighi, Pietro, 313.
 Ricardi di Netro, conte, 90.
 Ricasoli, Bettino, 95.
 Ricci, Alessandrina, nata d'Azeglio, 49.
 Ricotti Magnani, Cesare, IX-XIV, XVI-XXII, XXVII, XXVIII, XXX, XXXI, XXXIII-XXXVIII, LI, 87, 88, 90, 92, 96, 124, 128 n., 134, 146, 150, 159, 164, 168-170, 235, 254 n., 286.
 Ripp, addetto militare austro-ungarico a Roma, 108.
 Ritter, Gerhard, XXXVIII n.
 Rizzi, Bice, LIII n., XCIX.
 Roccagiovine, A. Del Gallo marchese di, 155.
 Rochat, Giorgio, XXXIX n., XLI n., XCII n.
 Rodini, Edoardo, 56.
 Rogier, Francesco, LXXXI, 77, 202, 281, 289, 290, 302, 305, 307.
 Romanov, Pavel, granduca, 116.
 Romanov, Sergej, granduca, 116.
 Romanov, Vladimir, granduca, 99, 238.
 Romussi, Carlo, 267.
 Rosaglio, Ortensia, 103.
 Rosano, Pietro, LIII n.
 Rossi, Francesco Celestino, 121.
 Roux, Luigi, LXVII n., LXVIII n.
 Rudinì, Antonio Starrabba, marchese di, XXI n., XXII n., XXV-XXXI, XXXIV, XXXVI-XXXVIII, XLI n., XLVII e n., XLIX, LI, LIII n., LV-LVIII, LXII-LXVI, LXIX n., LXXI, LXXXIII, 57, 136, 141, 143, 144, 146, 148, 153-155, 157, 168, 169, 175-177, 179-181, 187, 254 n., 266 n., 267, 275.
 Sacchi, Ettore, 309.
 Saint-Bon, Simone Antonio Pacoret conte di, 154.
 Salandra, Antonio, LXXXVIII, LXXXIX n., XCI, XCII e n., 184, 328-330.
 Saletta, Tancredi, LIII n.
 Salvemini, Gaetano, XLV.
 Sambuy, Ernesto Balbo Bertone conte di, 16, 38.
 San Giuliano, Antonino Paternò Castello marchese di, LXXXVII, LXXXVIII, XCI.
 Sani, Giacomo, 148.
 San Marzano, Alessandro Asinari conte di, XLIX n., LVII n., 137, 162, 173, 176.
 Sanseverino, Alfonso, 56.
 Santa Rosa, Santorre Derossi conte di, 19, 28.
 Saracco, Giuseppe, 178, 191, 207, 210-212, 215, 227, 235, 264, 265, 330.
 Sarrocchi, Gino, XCV.
 Sartoris, Ermanno, XII n.
 Sassonia Coburgo Gotha, Clementina, nata d'Orléans, 191.
 Savio, Alfredo, 28, 33, 50.
 Savio, Emilio, 28, 33, 50.
 Savoia, Aimone di, duca di Spoleto, 191.
 Savoia, Amedeo di, duca d'Aosta, 68, 121, 141, 191.
 Savoia, Carlo Alberto di, 25.
 Savoia, Elena di, nata d'Orléans, duchessa d'Aosta, 191.
 Savoia, Ferdinando di, duca di Genova, 19, 25.
 Savoia, Tommaso di, duca di Genova, XV n.
 Savoia, Umberto di, principe di Piemonte, 262.
 Schweinitz, Hans Lothar, 111.
 Segato, Luigi, 300-302, 305.
 Segre, Giacomo, 77.
 Seismit-Doda, Federico, XXIV.
 Sella, Quintino, 80, 98.
 Serra Caracciolo, Vittorio, LXXXIII n.
 Sismondi, ufficiale, 293.
 Skander (pseud.), LXXV n.
 Skobelev, v. Skobelev.
 Skobelev, Michail Dmitrievič, 110, 116, 119.

- Solovev, Aleksandr Konstantinovič, 116.
- Solowief, v. Solovev.
- Sonnino, Sidney, XVI, LVII, LXV e n., LXVIII-LXXI, LXXIV n., LXXVIII e n., XCI, XCII n., XCV n., 159, 166, 227, 245, 267, 280, 282, 308 e n., 309, 325 e n.
- Spadolini, Giovanni, 258 n.
- Spingardi, Paolo, XCII, 288 n., 306.
- Steed, Wickham, LXXXIII n.
- Stefanoni, Luigi, 99 n.
- Tanturi, ufficiale, 140.
- Tarditi, Cesare, 94.
- Tavallino, Giovanni Battista, 61.
- Taylor, A. J. P., XXXIX n.
- Terni de Gregory, Gino, XV n.
- Terni de Gregory, Sforza, XV n.
- Testafochi, Edoardo, 136.
- Torriani-Missori, colonnello, 118.
- Tournon, Ottone, 217.
- Turati, Filippo, XCIV n., 241 n.
- Umberto I, re d'Italia, VIII, XV, n., XXXI n.-XXXIV n., XXXVI-XLI, XLV, LIII n., LXIII, LXIV, LXIX n., LXX n., LXXIV, LXXVII, LXXVIII, XCVIII, 99, 101-103, 105, 108, 116, 119, 121, 122, 139, 141, 148, 150-155, 157, 167, 171-173, 177-180, 182, 185-187, 190, 191, 193, 194, 198, 205-216, 226, 242, 285, 327, 333.
- Vacchelli, Pietro, 231.
- Vaillant, maresciallo, 43.
- Valera, Paolo, 267.
- Valles, Tommaso, 218.
- Venezian, Felice, LXXXIX n.
- Viganò, Giuseppe, 286, 287.
- Vigezzi, Brunello, LXXXIX n., XCII n.
- Vigo, Pietro, 99 n.
- Villa, Tommaso, LXXI n.
- Viola, Giuseppe, LXXXIII n.
- Visconti-Venosta, Emilio, LIII n., LXII, LXIX e n., LXXIV n., LXXVI, 177, 178, 181, 205, 206, 216.
- Vitelleschi, v. Nobili-Vitelleschi.
- Vittorio Emanuele II, re d'Italia, XI, LXXXII, 19, 25, 37, 39, 43, 48, 63, 64, 67, 68, 99-104, 166, 317, 325, 327, 333.
- Vittorio Emanuele III, re d'Italia, VIII, XI, XV n., XXVII, LXXVII-LXXX, LXXXIX n., XCVIII, 148 n., 151, 152 n., 214, 216, 217 n., 226-228, 284, 324.
- Volpe, Gioacchino, XXI n.
- Werder, Bernhard von, 120.
- Zanardelli, Giuseppe, LVII, LIX, LXII, LXVIII, LXXIII, LXXIV, LXXIX, LXXX, 173, 175, 179, 194-197, 199, 217, 221, 238, 240, 243, 255, 331.
- Zédé, generale francese, 214.

INDICE SOMMARIO

<i>Introduzione</i>	v.
Préface	5
<i>Enfance</i>	
Chapitre I. - Ma naissance, ma famille, mes premières études	9
Chapitre II. - La Motte-Servolex	14
Chapitre III. - Difficultés causées par mon âge	18
<i>Adolescence</i>	
Chapitre IV. - Cinq ans à la Royale Académie Militaire de Turin	23
<i>Jeunesse</i>	
Chapitre V. - À l'école d'application	33
Chapitre VI. - Lieutenant d'artillerie	37
Chapitre VII. - Capitaine au commandement de Turin	47
Chapitre VIII. - Je commande une batterie en Toscane	52
Chapitre IX. - Capitaine au 6 ^m e régiment d'artillerie	56
Chapitre X. - Guerre de 1866	60
Chapitre XI. - Bataille de Custoza	62
Chapitre XII. - La retraite, puis marche sur l'Isonzo	69
Chapitre XIII. - Quelques détails de famille	72
<i>Âge mûr</i>	
Chapitre XIV. - Major au 9 ^m e artillerie. Pavie. Florence	77
Chapitre XV. - Expédition italienne à Rome	82
Chapitre XVI. - Ministère de la guerre. Académie militaire	88
Chapitre XVII. - Chef de la division	92

Chapitre XVIII. - La mort du roi Victor Emanuel et du Pape Pie IX	101
Chapitre XIX. - Une série de ministères en trois ans	105
Chapitre XX. - Ma mission en Russie	108
Chapitre XXI. - Mission en Russie (suite)	114
Chapitre XXII. - Je rentre à Rome. Situation que j'y trouve	121
Chapitre XXIII. - Secrétaire général au ministère de la guerre et, par ricochet, député malgré moi	124
Chapitre XXIV. - Quelques mots sur ma famille	131
Chapitre XXV. - Commandant la brigade de Rome, puis Inspecteur des trou- pes alpines	133
Chapitre XXVI. - Un peu de politique	142
Chapitre XXVII. - Mon premier ministère de la guerre avec Di Rudinè	144
Chapitre XXVIII. - Mon second ministère de la guerre avec Giolitti	156
Chapitre XXIX. - Ministère Crispi, avec Mocenni ministre de la guerre. Je vais commander la division de Rome	159
Chapitre XXX. - Commandant du corps d'armée de Vérone. Commandant de la III ^m ^e armée	165
Chapitre XXXI. - Pour la troisième fois, ministre de la guerre	168
Chapitre XXXII. - Commandant de corps d'armée à Florence, puis à Rome	174
Chapitre XXXIII. - Mon premier ministère	178
Chapitre XXXIV. - Pendant mon premier ministère	186
Chapitre XXXV. - Mon second ministère	193
Chapitre XXXVI. - Le fameux décret-loi	197
Chapitre XXXVII. - Mon intérim de la guerre en 1900	201
Chapitre XXXVIII. - La paix en Afrique. Un incident en Europe à propos d'Acciarito	204
Chapitre XXXIX. - Les élections générales en 1900	207
Chapitre XL. - Je donne ma démission et celle de mon second ministère	210
Chapitre XLI. - La mort du roi	212
Chapitre XLII. - Commandant de corps d'armée à Turin	217
<i>Vieillesse</i>	
Chapitre XLIII. - Je me retire du service actif	225
Chapitre XLIV. - Je me retire à Bordighera	229
Chapitre XLV. - Discussions au sénat en 1902	231
Chapitre XLVI. - Au sénat, en 1903	234
Chapitre XLVII. - Au sénat, en 1904	248

Chapitre XLVIII. - Encore au sénat en 1904: mon discours du 5 décembre	255
Chapitre XLIX. - Au sénat, en 1905	268
Chapitre L. - L'année 1906. Ministères Sonnino et Giolitti	280
Chapitre LI. - L'année 1907. Enquête sur l'armée. Le sénateur Casana, ministre de la guerre	286
Chapitre LII. - Année 1908. Mon interpellation au sénat sur le cas Mangiagalli	291
Chapitre LIII. - Ma lettre ouverte à mes collègues du sénat sur le cas Mangiagalli	295
Chapitre LIV. - Chute de Giolitti. Ministère Sonnino. Ministère Luzzatti. Francs-maçons. Affaire Nathan	308
Chapitre LV. - Ma lettre ouverte au président du conseil Luzzatti sur l'affaire Nathan	313
Chapitre LVI. - Chute de Luzzatti. Nouveau ministère Giolitti	324
Chapitre LVII. - Je reprends mes souvenirs. Un fait personnel	326
Chapitre LVIII. - Les ayant repris, je les continue. Encore mon fait personnel	330
Chapitre LIX. - Ici s'arrêtent mes souvenirs	333
Chapitre LX. - Le sport et ses développemens	335
<i>Indice dei nomi</i>	341

Finito di stampare
il 28 dicembre 1967 con i tipi della
Tiferno Grafica in Città di Castello





